Ex Bibl.
RESIDENTIÆ S. J.
in Oostacker.

UN PEU PLUS DE LUMIÈRE

SUR

LE CONCLAVE DE VENISE.

—

PROPRIÉTÉ DE L'AUTEUR.

CHARLES VAN DUERM, S. J.

UN PEU PLUS DE LUMIÈRE

SUR

LE CONCLAVE DE VENISE

ET SUR

LES COMMENCEMENTS DU PONTIFICAT DE PIE VII

1799-1800

DOCUMENTS INÉDITS

EXTRAITS DES ARCHIVES DE VIENNE

ALMA COLLEGE
270.8
LIBRARY
V287
Los Gatos, Calif.

LOUVAIN
CHARLES PEETERS, ÉDITEUR
20, RUE DE NAMUR, 20

PARIS
VICTOR LECOFFRE, LIBRAIRE
RUE BONAPARTE

1896

65990

Ego Josephus Janssens, Præpositus Provincialis Societatis Jesu in Belgio, potestate ad hoc mihi facta ab Admodum Reverendo Patre Ludovico Martin, ejusdem Societatis Præposito Generali, facultatem concedo, ut opus cui titulus *Un peu plus de lumière sur le Conclave de Venise et sur les commencements du pontificat de Pie VII. — Documents inédits extraits des Archives de Vienne*, a P. Carolo Van Duerm, S. J. conscriptum, et a deputatis censoribus rite recognitum atque approbatum, typis mandetur.

In quorum fidem has litteras manu mea subscriptas et sigillo meo munitas dedi.

Bruxellis, die 13 Septembris 1895.

J. Janssens, S. J.

PRÉFACE.

Lorsque le chevalier Artaud de Montor écrivit son *Histoire de Pie VII*, il reçut certaines confidences sur différentes particularités qui accompagnèrent l'élection du cardinal Chiaramonti comme successeur de Pie VI. L'écrivain-diplomate accueillit avec confiance les détails qui lui furent fournis et il ne craignit pas de terminer son récit par une déclaration qui marque son entière bonne foi : « *Pour dire toute la vérité, il a fallu parler du conclave de* 1800, *comme nous en avons parlé* (1). »

Un contradicteur ne tarda pas à se lever et, avec beaucoup de modération, il montra combien invraisemblable était en plus d'un point la relation que le chevalier Artaud venait de donner du conclave de Venise. Ce contradicteur fut l'abbé Baldassari (2), dont les conclusions furent adoptées par le chevalier Moroni (3). Toutefois, ces deux derniers auteurs se bornèrent à émettre quelques réflexions

(1) *Histoire du pape Pie VII*, tome I, 82 (édition de Louvain 1838).

(2) *Relazione delle avversità e patimenti del glorioso Papa Pio VI*, tome II, 407 à 421 (édition de Rome 1889, volume V de la *Collezione di Opere Storico-Polemiche)*.

(3) *Dizionario di erudizione storico-ecclesiastica*. Articles Pio VII, Albani, Braschi, Consalvi etc.

et ils ne firent pas des recherches plus approfondies sur le rôle des principaux acteurs du conclave.

Tous ceux qui s'intéressent à ce genre de questions eussent été bien aises pourtant, si quelqu'un se fût donné la peine d'éclaircir davantage une situation qui, pour plusieurs membres influents du Sacré-Collège, était loin d'être parfaitement définie. Mais on attendit longtemps avant de voir reprendre cet épisode de l'histoire de l'Église : les archives des États et les archives particulières demeurèrent fermées et muettes.

Les *Ricordi* ou *Memorie* (1) du cardinal Hercule Consalvi, traduits il y a quelque trente ans (2) par Crétineau-Joly, mirent enfin dans un jour plus complet divers incidents qui se présentèrent au conclave tenu à Venise, en 1799-1800. Rapprochée des récits du chevalier Artaud de Montor et de l'abbé Baldassari, la relation du cardinal romain permit de démêler avec un peu plus de certitude les manœuvres finales qui amenèrent l'élection de Pie VII.

Quelques-uns des faits que Consalvi livra discrètement à la postérité, viennent tout récemment de recevoir un complément de lumière par la publication de la *Correspondance diplomatique et Mémoires inédits du cardinal Maury* (3).

Consalvi d'abord, après lui le comte d'Haussonville (4)

(1) L'original italien de ces *Mémoires* existe mais il semble qu'on ne songe pas à le publier.

(2) J. Crétineau-Joly, *Mémoires du cardinal Consalvi avec une introduction et des notes*. Nos citations seront empruntées à la seconde édition, Paris, H. Plon, 1866.

(3) Publié par Mgr Ricard, à la Société de Saint-Augustin, Lille 1891.

(4) *L'Église romaine et le premier empire* (Paris 1870, 2me édition).

et le Dr Weiss (1) — qui tous les deux reproduisirent la version des Mémoires, — enfin le cardinal Maury prennent assez vivement à parti le cardinal Herzan qui fut, au sein du conclave de Venise, le porte-voix du gouvernement impérial de Vienne.

Après avoir écouté les révélations successives du cardinal romain et du cardinal français, il était devenu nécessaire d'entendre le cardinal Herzan lui-même, qui, du fond du monastère de Saint-Georges le Majeur (2), avait entretenu une correspondance très suivie avec son gouvernement. Nous avons donc interrogé les Archives de Vienne, afin de pouvoir nous rendre compte, sur pièces officielles, et de la pression qu'exerça sur le conclave et sur le nouveau pape le cabinet impérial, et de l'action personnelle que déploya le cardinal Herzan sous l'inspiration du baron de Thugut, le tout-puissant premier-ministre de l'empereur François II. Le présent volume est le fruit de ce travail d'investigation (3).

Le concours éclairé de M. le chevalier von Arneth, Directeur des Archives Impériales, et la parfaite obligeance des savants qui, sous ses ordres, rendent accessibles les trésors diplomatiques de la chancellerie du

(1) *Lehrbuch der Weltgeschichte*, IX, 836 et suivantes.

(2) Monastère des Bénédictins qui abrita le conclave de Venise.

(3) Le P. Célestin Wolfsgruber O. S. B. juge bien la politique impériale. Cf. *Kardinal Christophe Anton Migazzi* (Saulgau 1890).

Dans son ouvrage *Dass Ausschliessungs-Recht der katholischen Staaten bei den Papstwahlen* (Wien 1888), le Dr Louis Wahrmund n'a dit qu'un mot sur le conclave de Venise et il cite quelques lignes seulement des *Instructions* remises au cardinal Herzan.

Saint-Empire et de l'empire d'Autriche, nous ont beaucoup facilité les recherches qu'entraînait l'exécution de notre dessein. Nous tenons à leur en exprimer ici toute notre reconnaissante satisfaction. Grâce à cette coopération dévouée, nous sommes parvenu à exhumer un certain nombre de pièces véritablement précieuses : *Instructions secrètes*, *Relations* et *Rapports officiels*, *Instructions patentes*, *Lettres confidentielles*. Cet ensemble de documents authentiques, inédits jusqu'à ce jour, aidera à répandre UN PEU PLUS DE LUMIÈRE SUR LE CONCLAVE DE VENISE ET SUR LES COMMENCEMENTS DU PONTIFICAT DE PIE VII.

Il est à propos, il est opportun de publier ces documents, mais il faut savoir les envisager avec intelligence, sans passion et avec la foi du chrétien. Dans les conclaves, comme partout ailleurs où l'action de Dieu s'exerce par l'intervention des hommes, le choc des passions humaines se produit, les antipathies et les préférences personnelles se manifestent, les préjugés nationaux éclatent, se heurtent et se combattent. Toutefois, tandis que l'homme s'occupe à coordonner des calculs trop souvent mesquins et presque toujours égoïstes, Dieu dispose de toutes choses pour la sanctification de ses serviteurs, pour le bien de son Église, pour sa propre glorification.

A la *Correspondance diplomatique* du cardinal Herzan, nous avons joint une partie de la *Correspondance* du marquis de Ghisilieri avec le baron de Thugut. Accrédité auprès du nouveau pape comme envoyé extraordinaire de l'empereur François II, Ghisilieri eut à suivre la ligne

de conduite qui avait été imposée au cardinal Herzan. Ses relations, écrites au jour le jour et sans prétention, permettent d'assister à toutes les phases de la première restauration du Pouvoir Temporel des papes sous le règne de Pie VII.

Le travail, que nous livrons aujourd'hui au public, contribuera à mieux mettre en évidence le peu de fondement de certaines allégations, qui ont été produites au sujet du conclave de Venise (1). Il fournira des matériaux nouveaux à ceux qui écriront les Annales de l'Église à la fin du dix-huitième et au commencement du dix-neuvième siècle. Il apportera une page nouvelle à l'histoire de Pie VII et fera apprécier plus équitablement la sage modération et la prudente énergie avec lesquelles, dès les premiers moments de son exaltation sur le Siège Apostolique, ce grand pape sauvegarda les droits du Roi-Pontife, l'évêque de Rome. Dans l'auguste correspondant de l'empereur François II, on découvre déjà le futur correspondant de Napoléon Ier : même bonté d'âme, même fermeté dans les revendications, même confiance pleine d'abandon. Les lettres, presque toutes autographes, de Pie VII au cardinal Herzan et au baron de Thugut débordent des mêmes sentiments.

(1) Artaud de Montor, *Op. cit.*, I. — Crétineau-Joly, *Op. cit.*, I. — D'Haussonville, *Op. cit.*, I. — Weiss, *Lehrbuch der Weltgeschichte.* — L. von Ranke, *Die Staatsverwaltung des Kardinals Consalvi* (Œuvres complètes, 41-42.) — Petruccelli della Gattina, *Histoire diplomatique des conclaves*, tome IV. — Nicodemo Bianchi, *Storia della diplomazia europea in Italia*, 6 note 8. — Moritz Brosch, *Geschichte des Kirchenstaates*, II. — Heinrich Geffcken, *Staat und Kirche*, 350. — Mgr Ricard, *Op. cit.*, I.

Les présentes pages contribueront également à ramener de plus en plus à leurs véritables proportions le rôle que jouèrent au conclave de Venise le prélat Consalvi et le cardinal Maury ; elles corroboreront certaines idées émises à ce sujet, dans une récente étude, par M. le comte Boulay de la Meurthe (1).

Si l'apparition de ce Recueil de documents, extraits des différentes archives de Vienne (2), pouvait faire naître, à Rome, à Madrid et à Naples, l'idée de rechercher, dans leurs archives respectives, des lumières complémentaires sur le conclave de 1799-1800, un des buts secondaires qui nous a préoccupé se verrait aussi atteint.

CHARLES VAN DUERM, S. J.

(1) *Mémoire d'Artaud sur le conclave de Venise.* Cette étude a été publiée dans la *Revue d'histoire diplomatique*, huitieme année, page 437.
(2) *Kaiserlich und Königlich Haus-, Hof- und Staats-Archiv.*

CHAPITRE PREMIER.

—

Sommaire. — I. Document expliquant la situation de l'Église en 1797-1798. Cardinaux papables. Sages dispositions concertées entre Pie VI et les cardinaux. Bulle consistoriale *Christi Ecclesiae regendae munus*... du 30 décembre 1797. — II. Le nonce Louis Ruffo à Vienne. Ses lettres au premier-ministre baron de Thugut, 3 février et 1 mars 1798. Constitution apostolique *Quum nos superiori anno*... du 13 novembre 1798. Mort de Pie VI à Valence, 29 août 1799. Venise désignée comme lieu de réunion du futur Conclave. — III. Dispositions favorables de l'empereur d'Allemagne, maître de Venise. Lettre du Sacré-Collège à François II, 8 octobre 1799. Rapports de Thugut à l'empereur, 23 octobre et 26 novembre 1799. — IV. *Instruction et direction* destinées au cardinal Herzan. — V. *Instruction secrète* complémentaire remise au cardinal Herzan. *L'exclusive absolue et formelle* frappe les cardinaux *Gerdil*, *Caprara*, *Antonelli*, *Maury et ceux de la maison Doria*. Le cardinal *Mattei* est le candidat de la Cour de Vienne; s'il échouait, ce serait le cardinal *Valenti*. — VI. Rapport de Thugut à l'empereur, 27 novembre 1799.

I. — Au nombre des papiers recueillis, après sa mort, chez le cardinal Herzan et conservés soigneusement aux archives impériales de Vienne, il se rencontre une pièce française, qui semble trahir la main d'un des secrétaires ordinaires de ce prélat et qui selon toutes les probabilités a été écrite pour le ministre des affaires étrangères le baron de Thugut. Le document ne porte ni date, ni signature. De son contexte il ressort avec évidence qu'il a été composé vers la fin de 1798 ou dans le courant de 1799. Il est moins aisé d'établir s'il nous offre la minute

d'un rapport au ministre ou bien s'il en est la copie. Sans chercher à lui trouver une importance excessive, il faut convenir qu'il est d'un grand intérêt. Le voici :

« Le Souverain-Pontife considérant que dans une guerre qui avait pour objet la destruction de la religion, si c'était possible, et le renversement des trônes, qui en est une suite nécessaire, a fait le 30 décembre 1797 une Bulle consistoriale, c'est-à dire signée par les cardinaux présents, où abrogeant pour *cette fois* (1) toutes les Constitutions apostoliques, Bulles Consistoriales, etc... antérieures, sur l'élection du Souverain-Pontife, il a été établi que, décédant le pape, les cardinaux présents à Rome pouvaient et devaient élire promptement le successeur, sans inviter les cardinaux absents et sans les formalités établies pour l'élection d'un Souverain-Pontife, sauf les essentielles, c'est-à-dire le serment d'élire le plus digne pour gouverner l'Église et le concours des deux tiers des voix pour l'élection.

Le pape ayant été ensuite dépouillé de ses États et transporté captif à Sienne et de là à Florence, et les cardinaux chassés de Rome, et par là l'observation de la dite Bulle étant devenue impossible, le Saint-Père sur les remontrances des cardinaux a fait une nouvelle Bulle, signée vers le 15 novembre 1798.

Dans cette Bulle toutes les Constitutions apostoliques sur l'élection du pape, tout ce qui regarde les solennités, les formalités et les cérémonies, sauf toujours les conditions requises pour l'élection canonique, sont abrogées pour cette fois seulement.

Le plan le plus simple paraissant le plus convenable

(1) Les mots ou les passages imprimés en *italiques* sont soulignés dans les pièces originales.

aux circonstances des temps, l'autorité d'élire le futur pontife, décédant hors de Rome, y vient attribuée à ceux qui se trouveraient réunis dans l'État d'un souverain catholique dans le temps de la mort du pape et à ceux qui pourraient y accourir.

Il est remis à la liberté des cardinaux de choisir tel et tel autre endroit, et de le changer si le besoin l'exigeait.

Les cardinaux sont autorisés, le pape vivant, de traiter de l'élection de son successeur et enfin il est permis aux cardinaux qui croiraient ne pouvoir pas intervenir à l'élection de substituer *un procureur en personne d'un de leurs collègues, lequel donnera pour lui sa voix selon la teneur du mandat.*

Votre Excellence observera par là :

1° Qu'il n'est pas question dans cette élection de tenir un conclave, c'est-à dire de s'enfermer dans un endroit, à moins qu'ils ne le croient convenable.

2° Que toutes les formalités et cérémonies, sauf les requises pour une élection canonique, sont levées pour ce cas.

3° Que les cardinaux pouvaient traiter, avant même la mort du pape, sur le choix de la personne de son successeur ; il n'est pas à douter qu'ils ne l'aient fait.

Le plus grand nombre des cardinaux se trouvant réunis dans l'État de l'empereur, le choix de la ville dépendra de l'agrément de Sa Majesté.

Bien que tous les cardinaux puissent être élus ayant voix active et passive, on les distingue cependant entre les papables et les non-papables.

Parmi ceux-ci il faut ranger les décrépits, les nationaux, parce qu'attachés à leurs Cours ils sont ordinairement exclus par une de celles qui jouissent de la

prérogative d'exclure un sujet, savoir par l'empereur, le roi d'Espagne et pour le passé par le roi de France. Louis XVIII ne peut pas jouir de cette prérogative n'ayant pas été reconnu par la Cour de Rome.

Et enfin pour non-papables on considère ceux qui n'ont pas l'opinion générale du Sacré-Collège pour eux.

Je dois encore faire remarquer à Votre Excellence que l'empereur des Romains, suprême avocat, défenseur et protecteur du Saint-Siège, envoie toujours un ambassadeur extraordinaire au conclave, lequel, dans son audience publique, déclare au nom de Sa Majesté au Sacré-Collège son désir que l'élection se fasse aussi promptement qu'il soit possible, et que l'élection tombe sur un sujet qui par sa piété édifie et par sa doctrine instruise les peuples, que Dieu confie à son gouvernement spirituel, qui soit Père commun et enfin, étant Souverain d'un bel État, qui soit propre pour le gouverner.

Votre Excellence concevra elle-même la nécessité de penser à désigner un endroit pour la résidence du futur pontife et aux moyens de sa subsistance jusqu'à ce que la Providence disposera les choses de telle manière qu'il puisse paisiblement et avec sûreté retourner à son siège.

Encore que je crois qu'un ministre ecclésiastique convient par préférence à cette Cour, parce que, plus instruit de ces matières, il lui est plus facile de contracter des liaisons, néanmoins je suis convaincu que dans ce premier temps le service de l'empereur et le bien de la cause demandent un séculier plus fait pour imposer à ses peuples dont les maximes sont en partie corrompues, et plus propre à pouvoir donner des conseils sur les mesures à prendre pour établir un gouvernement convenable aux circonstances.

Cardinaux papables.

Le cardinal Albani de 79 ans. Aura quelques voix étant doyen et rempli d'esprit; mais, à cause des gens dont il est entouré et sa mauvaise économie plus encore qu'à cause de son âge, ne sera jamais élu.

Le cardinal Gioanetti de 77 ans. D'un mérite reconnu. Si son âge n'est pas un empêchement pourra avoir beaucoup de voix.

Les cardinaux Honorati de 75 ans, Calcagnini de 74 ans et le cardinal * Valenti de 74 ans, sont estimés, mais leur âge pourra être obstacle à leur élection (1).

Le cardinal Antonelli de 69 ans. Est un des plus instruits et d'une conduite édifiante, mais on l'accuse d'être trop attaché à son opinion et arbitraire.

Le cardinal Borgia de 68 ans. On ne peut rien reprocher à sa conduite, mais il n'est pas aimé.

Le cardinal Archetti de 68 ans. Pourrait avoir des voix si le conclave tirait au long.

Le cardinal Bellisomi de 63 ans, respectable par sa vertu.

Le cardinal Vincenti de 61 ans. Très fin et sera porté sous main par l'Espagne où il a de gros bénéfices.

Le cardinal Chiaramonti, Bénédictin de 57 ans. Il passe généralement pour un homme d'une grande prudence et remplit les devoirs épiscopaux avec édification.

Le cardinal Somaglia de 55 ans. Instruit, pieux, fin, plus estimé qu'aimé.

Le cardinal Mattei de 55 ans. Estimé et aimé; mais il est jeune et se laisse un peu mener par ses gens.

(1) L'astérisque qui accompagne le nom de Valenti est dans le document.

Le cardinal Dugnani de 51 ans. Jeune et on ne lui attribue pas beaucoup de talent (1). »

Ces informations sont marquées au coin de la modération et de l'impartialité. Celui qui les a fournies au gouvernement autrichien était parfaitement renseigné, car dans la bulle *Christi Ecclesiæ regendæ munus* du 30 décembre 1797, Pie VI disait aux membres du Sacré-Collège :

« Nous voulons enlever aux cardinaux tout sujet d'inquiétude par rapport à un changement éventuel du lieu de réunion du conclave. C'est pourquoi Nous permettons aux cardinaux qui y seront présents de déterminer l'endroit qui serait considéré comme le plus convenable, sinon de leur avis unanime, du moins au jugement du plus grand nombre d'entre eux. Tous les cardinaux auront à s'y rendre. Nous déclarons en outre que ce changement de conclave n'apportera aucun obstacle à la légitimité de ses opérations (2). »

(1) En dépit des précautions prises pour garder secrètes les mesures arrêtées, la presse ne tarda pas à en avoir vaguement connaissance.

Sous la rubrique *Italie*, *Florence*, 27 *prairial*, le *Nouvelliste Politique* de Paris disait dans son numéro du 14 messidor an VI (2 juillet 1798) :

« Le Souverain-Pontife a cru devoir signaler la fin de sa vie par une dernière Bulle que voici :

En cas de mort et pour prévenir un schisme on procédera de la manière que je déterminerai à l'élection de mon successeur. Les lois qui prescrivaient la tenue du conclave dans le palais de Saint-Pierre, dix jours après la mort du pontife, sont suspendues...

Il est arrivé ici un courrier de Madrid adressé au S. Père ; on apprend que S. M. C. lui offre 60 mille pièces d'or par an, et une retraite dans ses États... »

(2) Du fait que le conclave n'eut pas lieu à Rome le prince de Talleyrand a tiré argument pour contester la régularité de l'élection du successeur de Pie VI.

Voir plus loin, au chapitre sixième, une dépêche du 18 février 1800, adressée au marquis de Muzquiz, ambassadeur d'Espagne à Paris.

Et plus loin le Saint-Père, qui, au milieu des circonstances difficiles traversées par l'Église, voulait voir s'évanouir tout sujet de trouble et d'anxiété parmi les membres du Sacré-Collège, descendait aux détails. Dans la plénitude des pouvoirs dont il se trouve divinement investi, il apportait pour cette fois de sages dérogations aux règles ordinaires fixées pour l'élection du Souverain-Pontife :

« Sur le conseil, disait-il, et avec le consentement de Nos vénérables frères, les cardinaux de la Sainte Église Romaine et de plus, appuyé sur la plénitude de Notre puissance apostolique, Nous voulons et Nous ordonnons qu'après le décès des Souverains-Pontifes (1) ceux de Nos vénérables frères les cardinaux de la Sainte Église Romaine, qui se trouveront près de lui se réunissent immédiatement. Ils auront à examiner la situation et à voir s'ils doivent s'assembler dans le lieu ordinaire du conclave, ou bien s'il ne serait pas préférable de ne pas fixer le lieu de réunion. En outre ils détermineront s'il faut ou avancer ou différer le jour de l'entrée en conclave. Tous auront à se ranger à l'avis émis par la majorité. Qu'ils usent sans aucune hésitation des facultés que Nous venons d'énumérer plus haut et qu'ils procèdent avec l'aide de Dieu à l'élection du nouveau pontife. »

Les événements déplorables qui affligèrent la ville de Rome et au milieu desquels le général Duphot paya de sa vie ses excitations à la révolte avaient nécessité les graves mesures prises par Pie VI. En tant que pasteur suprême de l'Église, le Saint-Père avait accompli ses

(1) On lit dans le texte latin de la Bulle : *post summorum pontificum obitum*. Dans sa traduction italienne l'abbé Baldassari dit : *dopo la morte de' sommi pontefici*. Cf. *Relazione delle avversità e patimenti del glorioso Papa Pio VI*. I. 301 (Edit. 1889, Rome).

impérieux devoirs; en sa qualité de prince temporel, il ne se fit pas illusion sur la gravité de la situation et il ne négligea rien pour mettre ses États à l'abri d'une invasion des Français (1). Il se tourna vers l'Autriche et implora le secours de sa diplomatie et l'appui de ses armes.

II. — Mgr Ruffo, alors nonce apostolique auprès de la cour de Vienne, ne tarda pas de mettre aux pieds du premier-ministre les vœux et les espérances du pontife injustement menacé. Le 3 février 1798, il lui adressa cette lettre :

« A Son Exc. M. le baron de Thugut, ministre des affaires étrangères.

L'archevêque d'Apamée, nonce apostolique, a l'honneur de porter à la connaissance de S. Exc. M. le baron de Thugut, ministre des affaires étrangères, qu'il vient de recevoir la nouvelle de la marche certaine des troupes françaises sur Rome. Le mouvement seul de cette armée, depuis qu'on connaît la fâcheuse impression produite sur le Directoire de Paris par les troubles arrivés à Rome le 28 décembre dernier et dans lesquels le général Duphot rencontra une fin tragique, remplit de consternation le soussigné. Il redoute les conséquences fatales qu'il est facile d'entrevoir et qui menacent de ruine le Saint-Siège et de destruction sa souveraineté temporelle. Le soussigné rappelle à la mémoire de S. Exc. les déclarations réitérées qu'elle lui a faites au nom de S. M. Imp. ainsi que les assurances qui lui ont été données de vive voix par l'auguste souverain lui-même : toutes, elles garan-

(1) *Vicissitudes politiques du pouvoir temporel des papes de* 1790 *à nos jours* par Charles Van Duerm, page 24 et suivantes.

tissaient que l'empereur accorderait son entière sollicitude à la conservation et à la défense des États de la Sainte Église. Le soussigné implore avec instance du très religieux empereur les effets les plus efficaces, les plus prompts et les plus zélés des obligations que S. M. a contractées le jour de son couronnement, d'être le tuteur et le défenseur de l'Église et de ses ministres, ainsi que de conserver et de faire conserver inviolablement les possessions du Saint-Père et de l'Église Romaine.

Le nonce espère, par la gracieuse intervention de Son Exc., que S. M. I , dont le cœur est magnanime, s'emploiera avec une filiale sollicitude à conjurer un péril si grave et si imminent qui menace tout à la fois et le Père commun des fidèles, et le centre de la Religion, et les domaines temporels de l'Église, et l'exercice du culte catholique. Pour sa propre consolation et afin de procurer quelque adoucissement aux cruelles afflictions de Sa Sainteté, le soussigné a confiance que S. M. fera à sa démarche un accueil favorable. En attendant, il renouvelle à Son Exc. l'expression de sa considération la plus distinguée.

Louis, archevêque d'Apamée.

Vienne, le 3 février 1798. »

Lorsque l'invasion de Rome fut un fait accompli, la souveraineté temporelle des papes détruite et la république romaine proclamée, le nonce Ruffo devint plus pressant encore et dans une protestation-supplique il s'exprima ainsi :

« A Son Exc. M. le baron de Thugut, ministre des affaires étrangères,

Le soussigné, nonce apostolique, a été instruit des

derniers événements qui ont affligé la ville de Rome et des violences spoliatrices commises contre la souveraineté du pape Pie VI. Pressé par les obligations de la charge qui lui est confiée, il croit devoir protester de la manière la plus solennelle contre cet attentat, perpétré par des sujets rebelles soutenus par des troupes étrangères, et contre toute autre entreprise dont les révoltés pourraient se rendre coupables à l'avenir. Il regarde tout ce qui s'est passé comme non avenu et radicalement incapable de priver Sa Sainteté du domaine temporel de l'État Ecclésiastique, acquis par des droits légitimes et fondés, consolidé par une possession de plusieurs siècles, reconnu par toutes les Puissances de l'Europe et spécialement protégé par les empereurs d'Allemagne.

Comme il a l'honneur de représenter le Souverain-Pontife près de Sa Majesté Impériale, le soussigné prie Son Excellence M. le baron de Thugut, ministre des affaires étrangères, de porter ses réclamations officielles au pied du trône impérial, sur lequel est assis l'auguste empereur, premier monarque de la chrétienté, vengeur et protecteur du Saint-Siège et de ses possessions. Ce n'est que de la justice magnanime d'un souverain si grand, de son zèle si recommandable à soutenir les intérêts de la religion, qu'on peut espérer, grâce à sa puissante intervention, que le Saint-Père pourra reconquérir la pleine liberté de sa personne sacrée et le libre exercice de ses éminentes prérogatives et de ses droits tant spirituels comme chef visible de l'Église que temporels comme souverain de son État.

Le soussigné réitère à Son Exc. l'expression de sa considération la plus distinguée.

RUFFO.

Vienne, 1 mars 1798. »

Pendant qu'à Vienne et à d'autres cours de l'Europe, les nonces pontificaux élevaient dans un noble et touchant langage leur voix en faveur du Roi-Pontife injustement attaqué par le Directoire français, les envahisseurs mirent la dernière main à leur œuvre d'iniquité : Pie VI fut arraché à son palais et conduit prisonnier d'abord à Sienne et ensuite à Florence.

Effrayé à la vue de tant d'audace, le Sacré-Collège acheva de se disperser et, afin de rendre possible un conclave éventuel, le plus grand nombre des cardinaux chercha un refuge sur la terre étrangère. Quant au Saint-Père, dont la vie était à la merci de ses ennemis, il montra un courage presque surhumain au milieu des barbares traitements auxquels il était en butte et il chercha les remèdes les plus efficaces pour parer aux imminents périls que la vacance du Siège Apostolique pourrait créer à l'Église. Dans sa Constitution *Quum nos superiori anno*, du 13 novembre 1798, dérogeant à l'ancienne discipline de l'Eglise plus amplement encore que dans sa Bulle consistoriale du 30 décembre 1797, il statue, dans le cas où il viendrait à mourir hors de la ville de Rome :

« Que le droit d'élire le Souverain-Pontife soit exercé uniquement par les cardinaux qui se trouveront réunis, en plus grand nombre que partout ailleurs, dans les États de quelque prince catholique. Qu'à ceux-ci viennent se joindre les cardinaux qui, des contrées où ils séjournent, se rendront dans les susdits États afin d'y prendre part à l'élection. Pour la même raison, Nous voulons que le cardinal qui sera alors doyen du Sacré-Collège, pourvu toutefois qu'il se trouve dans le pays où séjournent le plus grand nombre de cardinaux, et à son défaut celui des cardinaux qui l'emporte sur les autres en dignité prenne les mesures suivantes dès qu'il aura eu connaissance de Notre

mort. Que de l'avis des cardinaux, il détermine l'endroit le plus propre pour procéder à l'élection (1), à moins que ce point n'ait été réglé entre eux déjà auparavant. Qu'il y convoque par lettre d'indiction tous les cardinaux, quel que soit le pays où ils se trouvent. Qu'il ait soin également d'informer les mêmes cardinaux des noms de ceux qui font partie de la majorité avec laquelle il séjourne dans les États du prince qui lui donne l'hospitalité. »

En prenant ces sages dispositions, le pape ne fit qu'obéir aux règles les plus élémentaires de la prudence : humainement parlant la situation de l'Église était désespérée et l'irréligion à la veille du plus complet triomphe. Mais au milieu des poignantes angoisses auxquelles se sentait en proie l'univers catholique, la Providence, qui veille toujours sur son Église et lui ménage en temps opportun les secours nécessaires, frappa un de ces grands coups qui démontrent avec une lumineuse évidence que Dieu ne se désintéresse pas des événements du monde, et que, quand il lui plaît, il arrête les progrès du mal et fait tourner à la honte des méchants les succès obtenus et les triomphes qu'à l'avance ils escomptent. La coalition de 1799 écrasa en Italie les armées du Directoire et Rome recouvra sa liberté, quelques semaines après la mort de Pie VI, arrivée à Valence, dans le Dauphiné, le 29 août 1799. Aussitôt s'agita plus vivement la question, soulevée depuis plusieurs années, de savoir où s'assemblerait le conclave. Rome ne paraissait pas un lieu assez sûr et l'empereur désirait voir le Sacré-Collège réuni à Venise

(1) Le prince de Talleyrand semble n'avoir pas eu connaissance des actes dérogatoires émanés de Pie VI en 1797 et en 1798. Cf. *Documents sur la négociation du concordat de* 1801 *et sur les autres rapports de la France avec le Saint-Siège en* 1800 *et* 1801, par le comte Boulay de la Meurthe, tome I, 2. Voir plus loin, chapitre sixième.

afin de lui permettre, en cas de nouveaux malheurs, de s'assembler en conclave dans ses Etats. Le baron de Thugut avait d'abord paru incliner vers le choix de Rome, mais bientôt il apprit au nonce, accrédité à Vienne, « que Sa Majesté Impériale permettait au Sacré-Collège de s'assembler en conclave à Venise dans le monastère des Bénédictins de Saint-Georges le Majeur ; qu'on allait donner les ordres en conséquence et qu'on n'y laisserait d'autre troupe qu'une simple garde d'honneur pour le conclave (1). » Ces détails, fournis par le cardinal Maury à son royal correspondant, Louis XVIII, étaient exacts de tout point. Dans une lettre, envoyée de Vienne à Venise au cardinal Antonelli, Mgr Ruffo nous apprend qu'ayant un jour proposé au baron de Thugut la ville de Padoue et le vaste monastère de Sainte Justine, le ministre lui déclara « que l'endroit le plus convenable, et regardé comme tel par S. M. I., était Venise et particulièrement Saint-Georges le Majeur. Il écarta ouvertement l'idée de se réunir à Padoue, parce que le quartier général de l'armée y est établi et que des troupes y passent continuellement : cette ville est remplie de tumulte et sujette aux troubles A la vérité, même à Saint-Georges le Majeur, il y a un certain nombre d'hommes, mais des ordres vont partir pour faire évacuer le monastère et il n'y demeurera qu'un détachement suffisant pour rehausser la dignité du conclave. Et ici, continue Mgr Ruffo, je puis assurer à Votre Éminence que les dispositions et les sentiments de S. M. I. ne visent qu'à garantir et à faciliter l'élection prompte et libre d'un digne chef de l'Eglise. J'ai encore essayé de savoir si S. M. I. avait désigné l'ambas-

(1) Cf. Mgr Ricard, *Correspondance diplomatique et Mémoires inédits du cardinal Maury*, I, 220. Voir aussi 202-203.

sadeur impérial qu'on envoie d'ordinaire au conclave ; mais sur ce point le ministre s'est réservé de conférer avec le cardinal Herzan et de prendre ensuite les ordres de Sa Majesté Impériale (1). »

III. — L'empereur François II, qui personnellement était très bien disposé à l'égard de l'Église catholique dont il était un des enfants fidèles, désirait un conclave libre de toute pression et voulait voir monter sur le siège de Saint Pierre un Souverain-Pontife qui exerçat sa sublime mission sans crainte et sans entraves ; mais, parmi les hommes d'Etat dont il était entouré, il s'en trouvait de très influents qui appartenaient à l'école du prince de Kaunitz et étaient irrémédiablement imbus des principes politico-religieux auquels l'empereur Joseph II a eu le malheur d'attacher son nom. Cet état de choses était connu à Venise, mais on ne s'y laissa pas abattre par les difficultés. La diplomatie romaine se mit à l'œuvre. Une lettre de Mgr Consalvi, pro-secrétaire du Sacré-Collège, écrite au nom des cardinaux, sous la date du 8 octobre 1799, vint surprendre l'empereur et le conseil impérial par la hardiesse des louanges et par l'adroite et pressante confiance dont elle débordait (2) :

« A l'Empereur des Romains,

Par la miséricorde divine les cardinaux, évêques, prêtres et diacres de la Sainte Eglise Romaine.

Sacrée Royale et Impériale Majesté Apostolique, salut et sincère charité dans le Seigneur.

Les grands et immortels triomphes des victorieuses

(1) Lettre en date de Vienne 24 septembre 1799. Le même jour le nonce Ruffo donnait les mêmes détails dans une autre lettre, adressée au cardinal Albani.

(2) Cf. *Mémoires du cardinal Consalvi*, I, 221.

armées de Votre Sacrée Majesté nous avaient apporté la joie et l'allégresse. La nouvelle de la mort du très saint, très bon et très grand pontife Pie VI est venue, très auguste Empereur, comme un coup de foudre, nous jeter dans la douleur. Quel deuil plus grand pouvait fondre sur la Sainte Église de Dieu ? Quelle douleur plus amère pouvait saisir nos cœurs ? Votre Sacrée Majesté comprend assurément mieux qu'il n'est possible de l'exprimer, la gravité des circonstances où la mort d'un tel pontife laisse l'Église. Ce n'est point ici le lieu de glorifier les actes éclatants de ce saint pontife. La douleur où nous a plongés sa mort, les angoisses où nous sommes, ne nous le permettent point,

Au milieu de tant de troubles, de tant de tristesses, de tant de désastres, dans un âge avancé, dans les épreuves de la maladie, dans les privations de toute sorte, parmi les travaux les plus accablants, quelle vertu pour ne point rappeler tous ses autres titres à l'admiration ! Quelle fermeté d'âme, quelle constance, quelle douceur, quelle patience, quelle fidélité, quelle piété ! Illustre et grand pontife, la renommée de ses vertus a couru chez tous les peuples ; il a ravi d'admiration le monde entier, les hommes éloignés de la foi aussi bien que les catholiques. L'Église pleure justement un pareil pontife ; avec raison elle s'empresse de glorifier son nom, de le combler de louanges, et elle ne trouve de consolation qu'au souvenir du bel héritage de gloire et de vertus dont il l'a enrichie.

Jamais, très auguste Empereur, la Sainte Église de Dieu n'a été, par les vicissitudes des choses, plongée dans un si grand deuil au pied du trône de son défenseur et de son protecteur. Jamais, comme en ce jour, elle ne se vit entourée de toutes parts d'ennemis acharnés, en proie à

leurs coups, et menacée, après la mort de son chef, de voir presque chanceler et s'effondrer tous les appuis qui la soutenaient. Dans ces conjonctures, sur qui portera-t-elle ses regards, vers qui tendra-t-elle ses bras, très auguste Empereur, si ce n'est vers vous, César, que nous voyons par sa piété, sa religion, sa foi, l'éclat de toutes les vertus enfin, non seulement égaler mais encore surpasser les princes qui ont vécu dans les âges passés, mérites qui feront l'étonnement de nos descendants ?

C'est un effet des conseils divins que l'Église ait trouvé en vous seul ses Constantin, ses Théodose et ses Charlemagne, dont le souvenir vivra béni dans la reconnaissance des siècles. De toutes les nombreuses et violentes attaques que l'Église a essuyées, nulle n'avait montré comme en ce jour, très puissant Empereur, quel lien étroit unit la dignité, la sécurité de l'Église et de l'Empire. Vous le comprendrez aisément si vous considérez que ceux qui se montrèrent ennemis de l'Église sont vos ennemis. Que la dignité de l'Église disparaisse et le pouvoir des princes tombe, comme, hélas ! trop de têtes couronnées l'ont vu de nos jours.

Ramenez l'Église de Dieu à son antique splendeur, très pieux Empereur, et les ennemis du pouvoir royal trembleront effrayés devant le glaive puissant qui protège le Saint-Empire. Il n'est rien, César, que l'Église ne se promette de votre religion, de votre piété et de votre munificence. Ses droits, ses biens, sa fortune, son autorité, elle les recommande à Votre Sacrée Majesté ; elle se met sous votre protection et votre garde ; toute son espérance est en vous. Vos grandes vertus, votre foi lui sont connues ; son espoir ne sera point trompé.

Pour nous, nous prions ardemment, et nous nous promettons votre aide, votre secours, votre protection.

Nous les demandons avec d'autant plus de confiance en ce moment, que nous devons à votre bonté et à votre piété d'être réunis en conclave, dans une des possessions de votre empire, pour procéder à l'élection d'un nouveau pontife. Enfin nous supplions Dieu, très bon et très grand de vouloir conserver Votre Royale, Impériale et Apostolique Majesté, de vous accorder prospérité et bonheur, et de bénir tout ce que vous entreprendrez pour votre bien, pour le bien de la religion et des peuples.

Donné à Venise, au palais patriarcal, dans notre congrégation générale, sous les sceaux de nos trois chefs d'Ordre.

HERCULE CONSALVI,
Auditeur de Rote, pro-secrétaire du Sacré-Collège.

Le 8 octobre de l'an 1799. »

La réponse à faire à cette lettre ne laissa pas que de créer quelque embarras au cabinet de Vienne, comme il conste du contexte de plusieurs rapports auxquels elle donna naissance (1). Il faut citer ici celui du 23 octobre qui fixe l'orientation définitive de la politique impériale pendant le cours du futur conclave : il est l'œuvre du baron de Thugut et est conçu avec l'habileté bien connue de cet homme d'État.

« Très Clément Empereur, Roi Apostolique
et Seigneur,

Dans les sentiments de la plus entière obéissance, le vice-chancelier d'État a soumis à Votre Majesté, avec

(1) Archives de Vienne, *Vorträge* 1799.

le rapport ci-joint (1), la copie de la lettre du Sacré-Collège des cardinaux, par laquelle celui-ci avait notifié à V. M. la mort de Sa Sainteté, avait remercié de la protection déjà antérieurement accordée, et s'était en outre recommandé dans les termes les plus heureux à la protection puissante de V. M. qui est l'avocat ou le suprême défenseur de l'Église Romaine.

Comme dans cette pièce le vice-chancelier d'État se réserve de faire des rapports spéciaux touchant les privilèges qui reviennent à V. M. I. en sa qualité d'avocat et de protecteur de l'Église Romaine, il supplie V. M. qu'Elle veuille bien en attendant lui faire connaître la résolution de V. M. au sujet de l'endroit où se réunira le conclave, en présence de l'état de choses qui dans les derniers temps s'est produit à Rome.

Sur les pièces soumises à l'approbation de V. M. je prends très respectueusement la liberté de faire remarquer que, pour composer le projet provisoire d'une réponse au Collège des cardinaux, il ne me paraît pas précisément d'une nécessité absolue d'être instruit du lieu où se fera la future élection. Cette réponse pourrait d'autant plus facilement passer sous silence le point en question qu'on doit supposer V. M. disposée à laisser en tout cas au Sacré-Collège lui-même le soin de choisir l'endroit le plus favorable aux circonstances où nous nous trouvons.

Si V. M. daignait donc, dans sa très haute sagesse, agréer cette observation, Elle pourrait trouver bon d'expédier le rapport ci-dessus mentionné avec une résolution conçue provisoirement à peu près en ces termes :

J'attends les rapports ultérieurs qui établissent les privilèges qu'à l'occasion de l'élection du pape, j'exerce en

(1) Voir à la fin de ce chapitre.

qualité d'empereur des Romains. Dans l'entretemps, il faut avant tout me soumettre un projet de réponse au Collège des cardinaux. En y passant pour le moment sous silence (1) le lieu où se réunira le conclave, et dont le choix est peut-être encore subordonné aux résolutions que les cardinaux auront à prendre ultérieurement, on y déclarera, dans les termes les plus rassurants, combien j'ai à cœur de conserver et de soutenir la religion catholique romaine et combien sincèrement je suis disposé à donner à l'Église, dans toutes les occasions, mon appui le plus énergique et ma sollicitude la plus empressée. De plus, il y faudra encore déclarer au Sacré-Collège que je place, dans sa sage sollicitude et dans son zèle à procurer le plus grand bien de notre sainte religion, la confiance absolue que, pour arriver à élire un chef suprême digne à tous égards de son choix, il saura prendre au préalable et sagement en considération ces circonstances qui, au milieu des temps critiques que nous traversons, exigent des précautions spéciales, afin de conserver l'unité dans l'Église catholique et de prévenir tous ces inconvénients que l'état de choses actuel peut faire redouter, et d'où pourraient naître pour l'Église de nouveaux embarras ou de plus grandes calamités.

Baron DE THUGUT.

FRANÇOIS.

Vienne, le 23 octobre 1799. »

François II, se ralliant à la proposition de son premier-ministre, écrivit dans la marge au dessus de sa signature :

(1) On ne voit pas bien pourquoi Thugut faisait mystère du choix de Venise, car, dès le 21 octobre, la chancellerie d'État avait communiqué à la chancellerie hongroise l'invitation faite par le Sacré-Collège, au cardinal-primat prince Bathyani, de se rendre à Venise, où se tiendrait le conclave. (Archives de Vienne.)

« J'approuve votre manière de voir et je réponds en ce sens au rapport du vice-chancelier d'État. »

Bien d'autres écrits analogues furent encore rédigés, soumis à l'approbation impériale, renvoyés aux bureaux, revus par l'empereur : dans tous, on découvre la même inspiration ; tous reflètent les mêmes préoccupations et les mêmes arrière-pensées. De ces divers travaux préliminaires, dans lesquels le cabinet de Vienne prétendait rendre fidèlement les idées de Sa Majesté Apostolique, sortit enfin un plan définitif qui formulait nettement les aspirations de la cour impériale ou plutôt du ministre baron de Thugut et de ses disciples.

Parmi les rapports ministériels, présentés à l'empereur François, dans le courant du mois de novembre 1799, se rencontre une petite pièce dont voici la traduction (1) :

« Très Clément Empereur, Roi Apostolique et Seigneur,

» Dans les deux annexes ci-jointes, je soumets, avec la plus parfaite déférence, à l'acceptation et à la signature de Votre Impériale Majesté, d'abord une Instruction générale, destinée à M. le cardinal Herzan, en vue de l'élection du pape, ensuite une Instruction secrète supplémentaire, qui renferme à proprement parler le *secret* de la très auguste cour en la présente circonstance.

Baron de Thugut.

FRANÇOIS (2).

Vienne, le 26 novembre 1799. »

(1) La plupart des rapports et des autres pièces officielles qui portent la signature de Thugut sont écrits en allemand.

(2) En marge, immédiatement au dessus de son nom, l'empereur a écrit en allemand ces mots « renvoyées signées. »

IV. — Les deux documents, auxquels le premier-ministre Thugut avait consacré toute son habileté et qu'il annonçait à son auguste maître dans le rapport qui précède, permettent seuls de comprendre l'attitude observée au cours du conclave de Venise par le gouvernement impérial de Vienne.

L'Instruction générale, qu'on trouve, à plusieurs reprises désignée dans les relations diplomatiques sous le nom de *Hauptinstruction*, Instruction principale, était ainsi conçue :

« Nous François II par la grâce de Dieu Empereur élu des Romains, toujours Auguste, Roi en Allemagne, de Hongrie, de Bohème etc... de Dalmatie, de Croatie, d'Esclavonie, de Galicie, de Lodomérie et de Jérusalem ; Archiduc d'Autriche, etc., etc...

Instruction et direction en vue de la future élection du Souverain-Pontife, destinées à Son Éminence et Père en Dieu, Monsieur François de la Sainte Église Romaine cardinal Herzan, du Saint-Empire Romain comte d'Harras, grand' croix de l'Ordre royal hongrois de Saint-Étienne, Notre conseiller secret actif et évêque élu de Stein am Anger.

Comme les circonstances, sous l'empire desquelles le conclave qui se réunit à Venise pour procéder à l'élection d'un nouveau chef de l'Église, sont trop importantes et trop critiques pour ne pas réclamer toute Notre attention et Notre entière sollicitude, il Nous faut, dans le choix de M. le cardinal auquel Nous confions, au sein de ce conclave, le secret et l'exécution de Nos vœux et de Nos plans, prendre en très sérieuse considération non seulement ses appréciations, son expérience et sa prudence, mais encore tout particulièrement son zèle inébranlable pour travailler à la réalisation des ordres dont Nous le

chargeons. Nous ne croyons pas pouvoir placer mieux Notre plus parfaite confiance que dans M. le cardinal Herzan, qui, Nous aimons à Nous le rappeler très gracieusement, Nous a déjà donné à Nous et à Notre illustre Maison des preuves nombreuses et très éclatantes des qualités énumérées ci-dessus et d'un dévouement inaltérable. Nous espérons également que dans cette circonstance d'une importance si capitale, la conduite et l'attitude de M. le cardinal Herzan répondront d'autant plus à Notre confiance que les vœux et les projets que Nous formons en ce moment n'ont pas d'autre but que celui-là même que Messieurs les cardinaux réunis en conclave seront appelés, par la voix de leur propre conscience et par leurs devoirs les plus sacrés, à prendre à cœur et à réaliser, au milieu de cette crise si décisive, pour le relèvement de la religion catholique, assaillie de toutes parts, et pour le bien de toute la chrétienté.

Les événements et les motifs, qui servent de base à Nos vœux et à Nos desseins, sont évidents par eux-mêmes aux yeux de tous ceux qui réfléchiront sans parti pris d'un côté aux maux présents et aux périls imminents, d'un autre côté aux espérances d'un meilleur avenir, que finissent par faire renaître l'excès même et l'expérience des calamités.

Il ressort de tout ceci une conclusion inattaquable. La répression de la tendance généralement répandue à l'incrédulité ainsi qu'à la manie de douter de tout et d'innover sans mesure ; le triomphe à réaliser peu à peu sur cette tendance par le réveil, au fond du cœur de tous les hommes de bien, du sentiment religieux et du besoin de respecter la religion ; enfin le retour dans le sein du christianisme et à la soumission à l'autorité du pape, présupposent de la part du chef suprême de l'Église ces qualités de vraie humilité chrétienne, de patience,

d'éloignement de toute préoccupation secondaire et de toute partialité, qui peuvent seules lui assurer l'affection et la vénération générales et contribuer à faire disparaître des maux dont la guérison complète ne saurait s'obtenir qu'avec le temps et grâce à des remèdes opérant avec douceur.

Mais voici une seconde conclusion tout aussi indéniable. Cette œuvre si salutaire ne pourra se réaliser parfaitement et inébranlablement que si l'union la plus intime se voit très sincèrement rétablie entre la puissance spirituelle et la puissance temporelle et si l'on évite, avec tout le soin possible, de faire revivre entre elles ces fâcheuses divisions et collisions qui ont tant contribué à les affaiblir et ébranler toutes deux. Si jamais il fut un temps favorable pour fonder pareille union, dont l'unique objectif serait le repos et le bien des peuples, c'est assurément l'heure présente. De nos jours en effet, des exemples si récents et si frappants viennent de mettre sous les yeux de tous les princes la nécessité de favoriser la religion. Ces mêmes exemples ont encore montré à tous les supérieurs ecclésiastiques la nécessité non moins grande où ils se trouvent de s'assurer la confiance et l'appui des princes séculiers et de ne pas affaiblir l'union qui règne entre eux, en s'associant à des projets politiques d'où naîtraient des rivalités.

Nous nourrissons donc le consolant espoir que le cours et l'issue du présent conclave feront constater combien Messieurs les cardinaux sont pénétrés de l'importance de ces vérités et des devoirs qu'elles entraînent avec elles. Nous espérons en outre qu'au sein du conclave, ils n'auront pas moins à cœur d'exclure des discussions toute influence de l'ambition et de la partialité que d'écarter les candidatures de ceux dont la nature des opinions, les antécédents, les principes et les relations extérieures ne cadrent pas avec les qualités énumérées plus haut et qui

sont indispensables au futur suprême Pasteur de l'Église Catholique, ou sans lesquelles il ne se concilierait pas suffisamment la confiance nécessaire des princes catholiques. Lorsqu'on juge les choses à ce point de vue, les importants services que Nous avons rendus et que Nous sommes résolu à rendre encore à l'avenir, en faisant sans Nous lasser tous les efforts et tous les sacrifices pour abattre l'ennemi de tout culte religieux et pour sauver l'Italie et l'autorité du pape, ne permettent pas de douter que Nos vœux et Nos projets uniquement inspirés par le bien public ne soient, comme ils le méritent, pris en très sérieuse considération par MM. les cardinaux encore sur un autre point. Le cas échéant, ils écarteront et comprimeront immédiatement les manœuvres et les tentatives électorales dont l'effet, si elles réussissaient, serait de préjudicier aux intérêts de Notre illustre Maison ou de contrecarrer ouvertement les entreprises et les mesures qui doivent achever la consolidation de la délivrance et du repos de l'Italie.

Néanmoins, pour que dans aucun cas Nous ne négligions rien de ces précautions que Nous sommes obligé de prendre, à l'exemple de Nos prédécesseurs et en raison des droits et des devoirs les plus chers que Nous avons comme empereur et comme chef de Nos pays héréditaires, Nous espérons que M. le cardinal Herzan ne se contentera pas de contribuer de tout son pouvoir à un choix qui réponde aux vœux et aux plans que Nous avons déjà mentionnés à plusieurs reprises. Nous Nous attendons en outre à voir M. le cardinal Herzan Nous avertir en temps opportun de tous les progrès notables, mouvements et perspectives d'élection qui se présenteraient au cours du conclave. Il aura soin de joindre à cette relation une exposition très fidèle de ses appréciations personnelles au sujet des opérations électorales. Comme canal il prendra

Notre ministre des conférences chargé des affaires étrangères et commissaire-général de l'ensemble de Nos possessions italiennes, le baron de Thugut. Nous Nous réservons de Notre côté, si, à l'encontre de toute prévision, les événements qui se produiraient au sein du conclave faisaient appréhender une issue qui ne répondît pas à Nos espérances et à Notre attente, de communiquer à M. le cardinal Herzan les instructions ultérieures réclamées par la protection que Nous devons à l'Église Catholique Romaine et par le bien général de l'Europe ainsi que par le bonheur de Nos États et de Nos sujets. La proximité du lieu où se tient le conclave Nous permet d'espérer que les informations de M. le cardinal et Nos observations éventuelles pourront toujours parvenir en temps utile. Si toutefois, il n'en était pas ainsi et s'il y avait lieu de craindre une issue précipitée et défavorable pour Nous, M. le cardinal s'emploiera à empêcher de toutes ses forces une précipitation intempestive et dangereuse : au besoin même il recourra au plus énergique des moyens en usage.

Pour le reste, Nous plaçons Notre ferme confiance dans la fidélité à toute épreuve, dans le zèle et dans l'habileté de Monsieur le cardinal Herzan, auquel Nous continuons avec satisfaction Notre faveur Impériale Royale, Notre amitié et Notre entière bienveillance.

Signé à Vienne sous Notre sceau secret ici apposé, le 26 novembre 1799. De Notre règne dans l'Empire et dans les pays héréditaires la huitième année.

FRANÇOIS.

Baron de Thugut. L. S. (1).

Sur l'ordre spécial de Sa Sacrée Maj. I. et R. Ap.
Egid. baron de Collenbach. »

(1) Le sceau manque ici et dans l'Instruction secrète.

V. — A ces premières recommandations écrites était jointe une autre pièce dont le contenu est pour le moins aussi important que celui de l'instruction principale à laquelle il sert de complément. Voici ce second document, dans lequel Thugut découvre toute l'étendue des prétentions qu'il s'était contenté de laisser entrevoir dans les instructions patentes :

« Nous François II par la grâce de Dieu Empereur élu des Romains, toujours Auguste, Roi en Allemagne, de Hongrie, de Bohême, etc... de Dalmatie, de Croatie, d'Esclavonie, de Galicie, de Lodomérie et de Jérusalem, Archiduc d'Autriche, etc., etc.

Instruction secrète complémentaire en vue de la future élection pontificale, destinée à Son Éminence et Père en Dieu, Monsieur François de la Sainte Église Romaine cardinal Herzan, du Saint-Empire Romain comte d'Harras, grand' croix de l'Ordre royal hongrois de Saint-Étienne, notre conseiller secret actif et évêque élu de Stein am Anger.

Après avoir communiqué à Monsieur le cardinal Herzan, dans la précédente Instruction, quelles considérations et quels principes doivent inspirer le discours qu'il tiendra aux cardinaux réunis pour le conclave et le guider provisoirement lorsqu'il lui faudra leur manifester Nos intentions par rapport à l'élection du nouveau pape, Nous Nous voyons encore obligé par les motifs les plus impérieux à lui découvrir dans ce supplément d'instruction Nos vœux et Nos ordres ultérieurs spéciaux et les plus secrets.

D'une part, à cause des circonstances au milieu desquelles se tient le présent conclave, il Nous semble bon de n'y pas envoyer un ambassadeur, comme cela se pratique d'ordinaire. A côté de la question d'économie, qui

s'impose d'elle-même et avec d'autant plus de raison que les autres frais déjà fort considérables du conclave sont à Notre charge, vient se placer une autre considération. Aujourd'hui, qu'au lieu de se rassembler dans les États Pontificaux, le conclave se réunit dans Nos propres provinces, Nous ne regardons pas pareille mission comme *convenable*. Nous ne la croyons pas même *nécessaire* pour exercer et garantir des droits attachés à Nos Couronnes Impériale et Apostolique, puisque, à la faveur des circonstances, il Nous est permis de donner des preuves si éclatantes de la protection, des droits et des devoirs qui Nous lient envers l'Église Romaine et, le cas échéant, envers un conclave. Comme Monsieur le cardinal Herzan voit ainsi confiées à ses seules mains et de la façon la plus complète, la conduite et l'exécution de Nos desseins les plus importants et les plus équitables, il s'en suit qu'il est nécessaire de lui exposer Nos plans dans le plus grand détail et le plus confidentiellement possible.

D'autre part, tant d'exemples fournis par les conclaves antérieurs et tout spécialement par les deux derniers, (dans les meilleures intentions, mais avec des résultats très désavantageux pour Elle, Notre Cour s'était abstenue d'y accréditer un ambassadeur, chargé des facultés d'inclusion et d'exclusion que jadis Elle avait toujours exercées) font souhaiter, sans qu'on ose trop l'espérer, de voir l'issue du présent conclave répondre à l'attente qu'il doit faire concevoir. La raison en est que Nous apercevons les mêmes symptômes qu'autrefois, et pourtant ce conclave s'ouvre au milieu d'un concours de circonstances, qui, on le comprend assez aisément, n'ont guère permis aux grandes Puissances catholiques de songer à une entente préalable. De plus, il est facile de voir parmi Messieurs les cardinaux autant d'opinions diverses

qu'il existe en Italie de projets et de mouvements diamétralement opposés auxquels ont donné naissance la complication et l'inextricable désarroi qui règnent actuellement dans les affaires publiques et privées de la péninsule. Ainsi donc, si, pour diriger habilement une élection qui sera si difficile à conduire au milieu de circonstances pareilles, Nous n'avions pas recours à tous les moyens que Nous offrent soit un usage qui remonte aux temps les plus reculés, soit l'état actuel des choses qui semble Nous promettre une influence considérable, Nous ne sacrifierions pas seulement tous les projets que Notre situation politique et Nos opérations militaires Nous permettent de nourrir, mais Nous exposerions en outre à un danger évident le plan et les mesures que Nous venons de prendre, en vue de sauvegarder et de consolider inébranlablement le bien-être et la paix de toute la chrétienté, tant sur le terrain religieux que dans le domaine politique.

Tout d'abord donc il Nous est impossible de cacher à Monsieur le cardinal que Nous Nous voyons obligé de persister, à l'imitation de Nos prédécesseurs, dans la voie des exceptions qu'ils ont toujours faites. Ainsi Nous Nous opposons très sérieusement à l'élection de tout cardinal qui serait originaire des États d'Espagne, de Sardaigne, de Naples et de Gênes, ou qui aurait donné des preuves de dévoûment au parti d'une des trois couronnes nommées en premier lieu. Eu égard à des considérations multiples auxquelles donne naissance la situation intérieure et extérieure de la France, Nous Nous voyons placé dans la nécessité d'étendre Nos exceptions aux cardinaux d'origine française et à ceux qui se seraient montrés disposés à embrasser le parti français. Les réflexions énumérées et d'autres bien connues feront aisément comprendre à Monsieur le cardinal que Nous devons d'une façon toute

spéciale exclure absolument et formellement les cardinaux Gerdil, Caprara, Antonelli, Maury et ensuite ceux de la maison Doria qui se portent plus ou moins comme candidats.

Après avoir exposé ces graves motifs d'exclusion, si Nous venons à examiner l'ensemble des qualités que le Pontife à élire devrait réaliser dans sa personne pour pouvoir faire face aux difficultés de l'heure présente, il ne s'offre à Notre cœur paternel en proie à toutes les inquiétudes que deux sujets. C'est pour Nous un devoir de les nommer et Nous recommandons à Monsieur le cardinal de se livrer en leur faveur aux plus actives démarches. *Primo loco* vient le cardinal *Mattei*, dans lequel plus que dans tout autre Nous mettons d'autant plus la confiance la plus entière que Nous le regardons comme le candidat le plus apte pour gouverner l'Église Catholique au milieu des périls si divers qui l'assaillent de toutes parts. Ce qui Nous confirme dans Notre manière de voir, c'est que Nous ne parvenons pas à découvrir quels motifs d'aversion Messieurs les cardinaux pourraient avec quelque fondement opposer à son élection. Toutefois il pourrait se faire qu'au cours des opérations du conclave il s'élevât contre lui une telle opposition que contre toute attente Nous devrions bien y voir l'impossibilité de son élection. Dans ce cas, Nous faisons connaître provisoirement et confidentiellement à Monsieur le cardinal, qu'en présence de cette éventualité Notre choix se fixerait *secundo loco* uniquement sur le cardinal Valenti, dont l'élection à la tiare ne donne également lieu à aucune objection sérieuse.

Nous Nous reposons donc sur le zèle et sur la fidélité parfaitement reconnus de Monsieur le cardinal Herzan. Nous espérons que son habileté éprouvée, son expérience et sa connaissance des hommes sauront mettre tout en

œuvre pour préparer et réaliser l'élection du premier nommé, de préférence à tout autre.

A cette fin, Monsieur le cardinal s'appliquera, avec tout le soin dont il est capable, soit avec Monsieur le cardinal Mattei lui-même, si la chose est possible, soit avec Messieurs les cardinaux qui lui sont personnellement favorables, à rechercher et à combiner les voies et moyens à employer pour empêcher la réussite d'autres projets et pour assurer au cardinal Mattei le nombre de voix requis. Pour sa part, Monsieur le cardinal Herzan mettra très soigneusement à profit les grands et justes égards, qu'en présence de la situation actuelle et des perspectives ouvertes à l'avenir de l'Italie, Nous Nous promettons et Nous espérons rencontrer chez tous les cardinaux qui comprennent les vrais besoins et ont souci des intérêts essentiels de la Cour Romaine. Nous Nous attendons tout particulièrement à voir de pareilles dispositions chez ces cardinaux qui en raison de leur situation personnelle ou de leurs rapports de famille ne sauraient se montrer indifférents à Notre satisfaction et à Nos préférences. Nous voulons aussi que Monsieur le cardinal Herzan ne néglige rien pour faire valoir auprès d'eux, de la manière la plus pressante, les insinuations, les recommandations et les assurances de Notre gracieuse et reconnaissante satisfaction.

Monsieur le cardinal Herzan recourra à cette intervention, à ces voies et moyens, lorsque Notre plan viendrait à échouer et qu'il s'agirait de préparer et de réaliser le *secundo loco*, c'est-à-dire lorsqu'il faudrait passer à la recommandation de la candidature de Monsieur le cardinal Valenti.

Pour le moment, malgré Nos meilleures intentions, Nous ne voyons pas ce que Nous pourrions encore ajouter

aux déclarations et aux ordres que Nous venons de manifester de la manière la plus confidentielle. Dans le cas toutefois où, contre Notre espérance et contre Notre attente, Nos projets viendraient à se heurter à d'insurmontables difficultés, Nous Nous en référons aux communications plus étendues déjà touchées dans l'Instruction principale. Nous y avons détaillé la conduite à tenir et les ordres à exécuter dans cette éventualité. Mais il est un point que Nous rappelons très instamment à l'attention de Monsieur le cardinal Herzan. Il s'agit de la recommandation d'entretenir avec Nous une correspondance suivie, dans laquelle il Nous donnera, sur les dispositions des personnes et sur la tournure des événements, une relation très exacte ainsi que ses propres appréciations à ce sujet. C'est avec le plus vif empressement que de Notre côté Nous renouvelons à Monsieur le cardinal Herzan l'assurance de la très gracieuse confiance que Nous mettons en lui, et celle de Notre bienveillance et amitié Impériale et Royale avec lesquelles Nous sommes heureux de pouvoir continuer à lui témoigner toute Notre satisfaction.

Signé à Vienne sous Notre sceau secret ici apposé, le 26 novembre 1799. De Notre règne dans l'Empire et dans les pays héréditaires la huitième année.

FRANÇOIS.

BARON DE THUGUT.

L. S. (1)

Sur l'ordre spécial de Sa Sacrée Maj. I. et R. Ap.

EGID. baron DE COLLENBACH. »

(1) Le sceau impérial fait défaut.

VI. — François II avait à peine signé la double Instruction qu'on vient de lire, que Thugut lui soumit le rapport qui suit :

« Très Clément Empereur, Roi Apostolique et Seigneur,

Avec le rapport ci-annexé, qui a déjà été mis sous les yeux de Votre Majesté, le vice-chancelier d'État a très humblement soumis à l'auguste signature de V. M. la réponse impériale à donner au Collège des cardinaux(1). En même temps, il a rappelé ses propositions au sujet de la nécessité traditionnelle de nommer un ambassadeur auprès du conclave et il s'est informé quel est celui des cardinaux auquel V. M. veut confier le secret. Le vice chancelier d'État fait remarquer en outre que pour conserver les privilèges impériaux il est absolument nécessaire que V. M. adresse à chaque cardinal en particulier une lettre d'exhortation et que de plus, pour chacun des cardinaux que V. M. ne veut pas frapper d'exclusive, on rédige les soi-disant billets de faveur.

Pour ce qui regarde la lettre de V. M. au collège des cardinaux, elle répond parfaitement au sens de la résolution arrêtée par V. M. et aux usages traditionnellement suivis, mais quant aux autres points du susdit rapport je crois devoir observer avec les sentiments de la plus profonde soumission :

1° Que V. M., s'appuyant sur des motifs sages et aussi conformes aux circonstances que propres à l'endroit de ses États dans lequel se fera l'élection, a jugé bon de ne pas envoyer cette fois-ci un ambassadeur impérial au conclave. Cette abstention nous nuira ou nous préjudiciera

(1) Cette lettre n'a pas été retrouvée aux archives de Vienne.

d'autant moins que le cas présent est tout à fait extraordinaire et que le Collège des cardinaux, réfléchissant à la situation politique et aux précautions à prendre dans le but de conserver l'unité dans l'Église, doit reconnaître dans cette dérogation à une ancienne coutume des égards et une sage sollicitude pour prévenir toutes les fausses interprétations que pourrait faire naître l'apparition d'un ambassadeur impérial qui, à proprement parler, ne remplit que le rôle de commissaire.

2° Qu'il plaise à V. M. de trouver bon de faire connaître au vice-chancelier d'État que c'est au cardinal Herzan, en qualité d'ancien ministre plénipotentiaire I. R. à la Cour de Rome et de protecteur de la nation germanique, que sera confié le soi-disant secret. Et, comme après tout, ces privilèges du chef de l'État, qui, dans ma conviction, ne consistent qu'en une pure cérémonie, devraient être réservés pour l'avenir, la chancellerie de la Cour impériale pourrait remettre au cardinal Herzan une Instruction secrète où, le cas échéant, il trouverait la ligne de conduite à tenir.

3° Que, sauf meilleur avis, j'estime qu'adresser à chaque cardinal en particulier une exhortation écrite spéciale est en soi une chose sans but et sans utilité ; c'est une pure formalité que l'usage nous a conservée. Toutefois, au milieu des circonstances critiques de l'heure présente, où il faut éviter tout ce qui pourrait donner l'idée d'une élection exclusivement conduite par l'auguste Cour, cette formalité pourrait servir aux autres Puissances d'occasion ou du moins de prétexte pour se livrer à la défiance. Il semble donc nécessaire de l'abandonner entièrement et sans tergiverser.

4° Qu'il a déjà été secrètement communiqué au cardinal Herzan quels sont les cardinaux auxquels en qualité

de Souverain de ses États héréditaires V. M. veut donner l'exclusive. Comme ces exclusives sont de telle nature qu'elles exigent réellement le plus absolu secret, il n'est pas possible qu'il entre dans les intentions de V. M. d'en laisser transpirer la moindre chose. Dans cette supposition, on peut encore sans hésiter omettre la rédaction des soi-disant billets de faveur, pour chacun des cardinaux qui ne se trouveraient pas englobés dans l'exclusive ; en outre, le cardinal Herzan est déjà autorisé dans ce cas à faire connaître aux intéressés la faveur impériale.

Sauf meilleur d'avis donc, j'ose croire que le rapport précité ainsi que le rapport antérieur du vice-chancelier d'État, ci-annexé également, pourraient tous les deux recevoir l'auguste approbation de V. M. sous la forme suivante ou une autre analogue :

Ci-joint la réponse au Collège des cardinaux munie de ma signature. Au reste, pour votre gouverne, il est bon de faire quelques remarques au sujet du présent rapport et de celui du 23 octobre ci-annexé. Les circonstances très critiques au milieu desquelles se trouve l'Église et des considérations politiques dignes de fixer l'attention m'ont déterminé, dans ce cas extraordinaire où l'élection du pape va se faire dans mes États et partant sous ma protection immédiate, et où par conséquent il faudra plus que jamais éviter de ma part avec le plus grand soin toute influence qui semblerait porter atteinte à la liberté du conclave, à ne pas envoyer un ambassadeur au conclave. Toutes les informations prises, en vue de cet envoi, deviennent ainsi sans objet. Néanmoins, par une Instruction entièrement secrète, vous pourriez charger le cardinal Herzan, qui, à cause de ses relations antérieures, s'est vu confier le soi-disant secret de la Cour pour cette élection, et auquel je me réserve de donner les instructions

ultérieures que réclameraient les circonstances et la tournure des opérations électorales, de sauvegarder auprès du Collège des cardinaux, dans le cas où il le jugerait nécessaire, les privilèges qui me reviennent comme chef de l'Empire. Il aura soin en outre de faire valoir que, comme de mon côté j'ai pris conseil de la sollicitude et des égards que m'a inspirés la situation pleine de périls de l'Église, pour ne pas user cette fois de mes prééminents privilèges, le Collège des cardinaux ne devrait pas de son côté méconnaître les effets de la protection active et du secours que j'ai donnés à l'Église en qualité de son suprême défenseur.

THUGUT.

FRANÇOIS.

Vienne, le 27 novembre 1799. »

En marge, au-dessus du nom de l'empereur, on lit ces lignes : Sur votre conseil, j'ai donné mon approbation au rapport du vice-chancelier d'État (1).

Les différentes pièces qu'on vient de lire permettent de saisir la pensée intime du gouvernement de Vienne. D'ailleurs il ne paraît pas que l'empereur fît mystère de ses vues sur le cardinal Mattei, puisque dès le 11 décembre le nonce Louis Ruffo écrivait à Mgr Consalvi : « A l'audience de ce matin, Sa Majesté Impériale m'a exprimé le désir d'apprendre bien vite l'élection du pape. C'est à juste titre qu'il a recommandé Son Éminence le cardinal

(1) Ces lignes sont autographes; les voici dans leur texte original : Den Vortrag des Reichs-vice-Kanzlers habe Ich ihrem einrathen zumäss erlediget.

Mattei et je suis porté à croire que les instructions remises au cardinal Herzan se rapportent à ce digne *porporato* (1). »

(1) P. S. chiffré d'une lettre privée, jointe à la dépêche officielle de ce jour. En voici le texte original :

« S. M. Cesarea nell' udienza di questa mattina mi ha espresso il desiderio di sentire presto l'elezione del papa : ha commendato meritamente l'Em. Mattei ; e vado a credere che le Istruzioni date al Sig^r cardinale Herzan riguardino il degno porporato. » (Archives de la nonciature de Vienne.)

CHAPITRE DEUXIÈME.

—

Sommaire. — I. Une page du cardinal Consalvi sur les vues de la Cour de Vienne. Première dépêche de Herzan à Thugut, Venise 11 décembre 1799. Le cardinal Mattei apprécié par le cardinal Maury. Herzan à Thugut, 14 décembre 1799. — II. Herzan à Thugut, 18 décembre 1799. L'élection du cardinal Bellisomi est probable. — III. Herzan à Thugut, 21 décembre. L'élection de Bellisomi est imminente. Éloge de ce cardinal par Herzan. Le cardinal Ruffo apprécié par Herzan. — IV. Herzan à Thugut, 24 décembre 1799. Nomination préventive aux charges attribuée à Bellisomi. Lettre réservée autographe de Herzan à Thugut, 25 décembre 1799. Herzan à Thugut. 28 décembre 1799. — V. Lettre du prince de Colloredo-Mannsfeld à Herzan, Vienne 28 décembre 1799. Dépêche de Thugut à Herzan, 25 décembre 1799. Extrait d'une lettre de Maury à Louis XVIII, en date du 28 décembre 1799.

I. — La double Instruction remise au cardinal Herzan en dit long sur les dispositions intimes du gouvernement impérial qui enveloppait dans une exclusive exorbitante presque tous les membres du Sacré-Collège réuni à Venise. Seul le cardinal Mattei semblait avoir la confiance entière du Cabinet de Vienne. Cette préférence a donné naissance à des bruits peu honorables pour la mémoire de ce cardinal, mais rien n'a confirmé ni les soupçons émis, ni les accusations produites. A ce sujet, il est bon d'entendre le cardinal Consalvi. « Il faut savoir, écrit-il dans ses Mémoires, que le but de la Cour de Vienne dans le choix du nouveau pape était de s'assurer, en tant qu'il lui serait possible, la tranquille possession des trois Lé-

gations. Elle les avait dernièrement acquises après la bataille de la Trebbia, lors de la retraite des Français. Ceux-ci en avaient arraché la cession au pontife défunt, dans le traité de Tolentino. On eut ensuite sur les intentions de l'Autriche, je ne dirai pas les plus clairs indices, mais encore les preuves les plus décisives, les plus évidentes. Pour arriver à ses fins, la Cour impériale désirait un pape qui confirmât en sa faveur la cession imposée à Pie VI, ou tout au moins qui n'y mît pas opposition quand l'ancien état de choses se rétablirait. Or les revers de l'armée française faisaient espérer et même rendaient certainement prochaine cette restauration en Italie. Le Cabinet autrichien, considérant que le cardinal Mattei avait négocié et signé le traité de Tolentino, s'imagina qu'il pourrait moins que tout autre l'attaquer et chercher à le réduire à néant. Se figurant que Mattei condescendrait à sa volonté, il tenta de le faire nommer pape, à l'exclusion de tout autre. On alla jusqu'à dire que la Cour de Vienne s'était déjà assurée des favorables dispositions de ce cardinal, même avant son entrée au conclave. Je n'ai pas à ce sujet de notion ou de preuve proportionnée à l'importance du soupçon ; toutefois, l'éminente piété du cardinal me fait croire que ces bruits étaient faux, ou tout au plus occasionnés par une parole assez peu réfléchie de Mattei, que dans le cas de son élection, de plus vives lumières ou de plus mûres inspirations l'auraient empêché de tenir (1). »

Il n'y a rien à changer au jugement, que le grand diplomate formula, dès l'année 1812, pendant son exil à Reims.

Armé des Instructions de sa Cour, le cardinal Herzan prit le chemin de Venise où sa présence était impatiem-

(1) Cf. *Mémoires du cardinal Consalvi*, I, 238.

ment attendue par ses collègues du Sacré-Collège, déjà réunis en conclave depuis le 1er décembre.

Le dix de ce mois Herzan entra dans l'orgueilleuse cité, qui, dans les temps antérieurs, avait plus d'une fois superbement résisté aux Souverains-Pontifes, et qui, par une disposition impénétrable de la divine Providence, prêtait maintenant la paisible hospitalité de ses lagunes aux cardinaux chassés de Rome par la tourmente révolutionnaire.

Dès le lendemain de son arrivée à Venise, le cardinal autrichien expédiait à Vienne une première lettre qui ouvre la série des relations tantôt officielles, tantôt intimes du prélat à son gouvernement ou à son ami le baron de Thugut. L'original de ce document n'a pas été découvert, mais les archives impériales en possèdent la minute ou la copie, dont voici la traduction (1) :

(I) *

« A Son Excellence Monsieur le baron de Thugut,

Venise, le 11 décembre 1799.

Mon voyage n'a pas été heureux : les pluies continuelles, les chemins complètement impraticables et enfin le manque de chevaux, par suite d'une négligence inexcusable des maîtres de poste, ont été cause que j'ai dû voyager la nuit pour hâter mon arrivée à Venise. Demain je me rendrai au conclave. Il ne m'a pas été possible d'y entrer plus tôt parce qu'il a fallu nous procurer les choses de première nécessité et nous munir, nous et nos conclavistes, du costume prescrit par la rubrique.

(1) Cette pièce ainsi que les autres relations envoyées de Venise à Vienne par Herzan sont presque toutes écrites en italien.

* Nous conserverons partout les chiffres romains, qui servent de numéro d'ordre aux dépêches originales du cardinal.

Je n'ai pas laissé passer ce temps inutilement pour l'objet de ma mission : j'ai eu de longs entretiens avec M. Despuig, jadis archevêque de Séville et aujourd'hui patriarche d'Antioche. Les ouvertures qu'il m'a faites me confirment dans l'opinion que je me suis formée de lui et que j'ai eu l'honneur d'exposer à Votre Excellence. Ce prélat a avec le cardinal Lorenzana le secret de sa Cour ; il m'a fait de ce cardinal exactement le même portrait que d'autres m'en avaient déjà tracé. Il m'a dit confidentiellement que sa Cour avait fort à cœur la future élection et qu'il existait trois partis : celui du cardinal doyen qui veut pour pape le cardinal Gerdil, celui du cardinal neveu qui a pour candidat le cardinal Chiaramonti, son parent, et enfin celui qui tient pour le cardinal Bellisomi.

M. Despuig estime qu'à cause de sa doctrine et de sa piété le cardinal Gerdil mériterait certainement la préférence, mais il croit que le choix du cardinal Mattei serait excellent tout comme celui des cardinaux Chiaramonti et Valenti. Ce dernier serait très agréable à l'Espagne parce qu'il a été nonce à cette Cour et que son oncle, le cardinal Valenti, était fort bien vu du feu roi. Quant au cardinal Bellisomi, il est, me dit-il, très recommandable pour sa piété mais pas autant pour sa doctrine : c'est ce que j'ai eu l'honneur de dire à Votre Excellence.

J'ai répondu à mon interlocuteur que je pensais, à peu près en tout comme lui, mais je fis observer que le cardinal Gerdil, qui pour la piété et la science ne le cédait à personne, atteignait les quatre-vingt-deux ans. On ne pouvait prudemment croire qu'il lui restait encore longtemps à vivre et on devait craindre que les continuelles fatigues d'esprit pourraient bien affaiblir son intelligence, ce qui serait excessivement funeste au gouvernement de l'Église. Quant au cardinal Mattei, dis-je, il avait l'avan-

tage d'être issu d'une des plus anciennes et des plus aimées familles de Rome; cette circonstance pouvait lui être utile pour maintenir dans la paix le peuple romain, en partie infecté par les perverses maximes françaises.

M. Despuig m'a répondu que, comme je trouvais le cardinal Mattei également digne du pontificat, il serait d'avis de faire en sa faveur des démarches éloignées; qu'il confirmerait son parti dans le choix de Gerdil et qu'au moment où je lui donnerais l'assurance de mon espoir fondé de voir réussir Mattei il prendrait sur lui de faire échouer celui pour lequel il se dépensait en apparence.

Les nouvelles qui m'arrivent du conclave, ce matin, m'apprennent que le cardinal Gerdil a réuni moins de suffrages, mais ceci ne décide rien.

Au sujet du prélat Despuig j'ai encore à faire remarquer à Votre Excellence qu'il a résigné son archevêché de Séville, en ne s'en réservant qu'une pension annuelle de quarante mille pièces d'or. Il m'a dit, dans la plus entière confidence, que le chapeau l'attendait. Je sais d'ailleurs, et de bonne source, qu'il deviendra ministre près le Saint-Siège et qu'il aura de gros appointements.

Monsieur le commandant-général baron de Montfrault, ayant jugé que les quatre chambres, que M. le chevalier Garzoni avait eu la gracieuseté de m'offrir, ne me suffisaient pas pour les besoins de ma maison, a mis à ma disposition un quartier inoccupé du palais des procureurs de Saint-Marc. Je me plais à espérer que Votre Exc. approuvera mon acceptation. Toutefois, je ne crois pas qu'après la clôture du conclave j'y pourrai habiter car il ne s'y trouve aucun fourneau et il n'y a qu'une seule cheminée. Ce général, dont je ne saurais exalter assez les attentions qu'il me témoigne, est généralement estimé et respecté.

Je prie Votre Exc. d'excuser la longueur de cette lettre : j'ai cru devoir l'informer de mes entretiens avec le prélat sus-mentionné.

Plein de ... »

Ce rapport, où l'on ne rencontre aucune signature, se terminait par un *Post-Scriptum* qui pas plus que le reste de la relation n'est de la main du cardinal Herzan. Le voici : « P. S. de main propre *en substance*. La Pastorale et le livre s'opposent à l'élection du premier. La mauvaise vue à celle du second. Je m'assurerai de cela au conclave. »

De ce dernier texte, il ressort clairement qu'on se trouve en présence de la minute ou d'une copie de la première dépêche officielle d'Herzan à son gouvernement. On peut à bon droit regretter la disparition de ce document, mais, au moyen des relations ultérieures que le cardinal enverra nombreuses et détaillées à Vienne, il sera possible de combler l'espèce de lacune, que laisse entrevoir le P. S. ajouté à son rapport. Une lettre, en date de Venise, 8 octobre 1799, adressée à Louis XVIII par le cardinal Maury, renferme au sujet du livre, auquel Herzan fait allusion, deux lignes qu'il est opportun de transcrire. Appréciant le cardinal Mattei, l'ex-orateur de l'Assemblée Nationale s'exprima ainsi sans ménagement : « Il a beaucoup de piété, mais il manque de lumières, il est dominé par ses entours, et il vient de se faire un tort énorme en laissant imprimer son propre panégyrique composé dans son antichambre. Ses rapports ministériels y sont développés par d'imprudents extraits de sa correspondance active et passive avec le secrétaire d'État. Le feu pape y est indirectement compromis. — Quelques cardinaux se plaignent d'y être maltraités, le secret du ministère est

indécemment trahi, sans autres réticences que celles qui tournent au profit du cardinal Mattei. Une satire ferait cent fois moins de tort qu'un pareil éloge (1). »

Un détail, qui n'a été noté ni par Consalvi, ni par Maury, doit être relevé dans cette première dépêche de Herzan à Thugut : la mention d'un parti dont le candidat était le cardinal Chiaramonti.

Le 14 décembre, le cardinal Herzan envoyait au baron de Thugut le résultat de ses premières démarches ainsi que ses premières impressions.

(II.)

« Excellence,

Le 12 j'ai fait mon entrée au conclave avec la suite usitée de prélats ; quelques gentilshommes m'ont également voulu faire cet honneur. J'ai reçu de toutes les Éminences les plus grandes marques de déférence et d'amitié : elles m'ont appris que le conclave commencerait le lendemain, parce qu'elles avaient voulu attendre mon arrivée. Le cardinal duc d'York en me rendant visite m'a dit à voix basse qu'il désirait très vivement causer seul à seul avec moi. Le soir même, après avoir fait une visite au cardinal doyen, je passai une bonne heure chez le cardinal d'York, qui me fit la description du conclave et me promit de seconder mes desseins. Néanmoins j'ai jugé bon de ne pas entrer avec lui dans des explications détaillées.

Le cardinal Braschi, qui, en qualité de neveu du Pon-

(1) Cf. Mgr Ricard, *Correspondance diplomatique* et *Mémoires inédits du cardinal Maury*, I, 213.

Sur le livre en question *Dettaglio Storico...* voir Baldassari, *Relazione delle avversità e patimenti del glorioso papa Pio VI*. I. 64 note.

tife défunt, a toujours un fort parti, est venu me trouver hier : nous nous sommes entretenus des affaires du conclave pendant plus d'une heure et demie. Je connais sa grande probité ; c'est pourquoi je me suis ouvert à lui plus clairement et je me suis fatigué pour celui qui dans mes Instructions se trouve placé *en premier lieu*. Mes efforts n'ont pas été infructueux auprès de ce cardinal, mais comme on exige les deux tiers des suffrages, je ne suis pas *encore* en mesure d'assurer que j'ai un espoir fondé de réussir.

Jusqu'à présent, je n'ai encore traité cette affaire qu'avec deux autres cardinaux ; demain, je continuerai mes conférences. Ces entretiens, les visites réciproques d'usage aux premiers jours, deux scrutins journellement et quelques exercices de piété remplissent tellement la journée que je me vois forcé de faire ma correspondance la nuit. En me recommandant à Votre Excellence, pour qu'elle me continue ses bontés, je lui baise les mains avec affection et avec le plus grand respect.

De Votre Excellence.

Venise, 14 décembre 1799 (1).

La conduite du cardinal Ruffo est la plus singulière. On voit qu'il est plus habile à mener l'épée qu'à traiter les affaires. J'en profite et j'en informerai Votre Excellence par le premier courrier, si j'en ai le loisir, car les moments se passent sans qu'on puisse faire quelque chose, étant, comme Elle concevra bien, très observé. Le cardinal Maury agit comme je me suis attendu de lui.

Votre très affectionné serviteur,

F. card. d'Herzan. »

(1) Ce qui suit est un *post-scriptum* autographe écrit en français par le cardinal Herzan.

II. — A la même date où Herzan envoyait ce rapport à Vienne, Maury expédiait à Louis XVIII à Mittau une longue dépêche dans laquelle on lit (1) : « En arrivant au conclave, le cardinal Herzan a dit que l'empereur, étant maître de l'Italie, voulait un pape qui lui convînt ; qu'il n'était pas nécessaire de choisir un homme de talent, parce qu'on emprunte aisément des lumières à Rome, et que nous devions choisir un bon homme, agréable à la Cour de Vienne. C'est le portrait du cardinal Valenti. Les Espagnols, qui en savaient plus que nous à cet égard, avaient insinué que le cardinal Valenti pouvait bien être porté par l'empereur. C'était de leur part un stratagème un peu trop adroit, pour mieux nous cacher qu'ils le portaient eux-mêmes au pontificat. D'un autre côté nous croyons savoir avec certitude que le roi de Naples s'oppose à l'élection d'un sujet impérial, et qu'il ne lui restituerait pas, au moins immédiatement, la ville de Rome. On va jusqu'à craindre qu'au milieu des tous ces débats, le nouveau pape n'eût, comme le duc de Modène, une compensation de ses États en Allemagne, où l'on voudrait entreposer et peut-être transporter le Saint-Siège. »

On comprend les alarmes auxquelles devait être en proie le Sacré-Collège, qui, dès le début des opérations électorales, était assiégé de nouvelles aussi peu rassurantes. Chez le cardinal Herzan toutefois on ne s'en aperçoit guère : le 18 décembre il envoyait à Vienne les pièces qui suivent :

(III)

« Excellence,

Le cardinal Braschi, qui, comme j'ai eu l'honneur d'en rendre compte à Votre Excellence, est parfaitement dis-

(1) Cf. Mgr Ricard, *Op. cit.*, I, 273.

posé à me seconder pour faire réussir celui qui est placé en premier lieu dans mes Instructions, m'a dit qu'il rencontrait bien plus de difficultés qu'il ne l'eût imaginé. L'âge de ce candidat qui n'a pas cinquante-sept ans, la pastorale dont j'ai parlé, ensuite un livre *Dettaglio storico di quanto precede, accompagnò e seguì la prigionia del S^r cardinale Mattei*, éloignent de lui beaucoup de cardinaux. Braschi croit que le choix pourrait tomber sur le cardinal Bellisomi; et de fait, dans tous les scrutins il réunit toujours beaucoup de suffrages. Un second cardinal, que son âge rend respectable, m'a manifesté sans détour la difficulté qu'il éprouverait de concourir par son vote à l'élection du cardinal connu, à cause des motifs énumérés plus haut.

Le cardinal doyen, qui, dans les trois dernières élections, joua un si grand rôle, m'a déclaré qu'il concourra volontiers à l'élection du même cardinal, non pas parce qu'il est son neveu, mais parce qu'il le regarde comme un des plus respectables évêques de l'Italie, parce qu'il est aimé à Rome à cause de son exemplaire piété et de sa naissance, parce qu'enfin il croit que ce choix serait agréable à Sa Majesté l'empereur.

Les cardinaux Flangini et Dugnani m'affirment qu'ils seront de mon parti. Je m'assurerai encore du vote du cardinal d'York. Comme il nous faut les deux tiers des voix, c'est-à-dire vingt-quatre sur trente-cinq à cause du nombre impair, Votre Excellence verra que je suis encore bien loin de pouvoir avec quelque fondement espérer de réussir. Ce que je crois pouvoir dire à Votre Excellence sans me tromper, c'est que le conclave ne sera pas aussi court que je le souhaite et pour le bien de l'Église en lui-même et pour m'épargner des frais ainsi que de nombreuses et de graves incommodités.

Dans les sentiments d'un dévouement qui reste toujours inaltérable, je baise respectueusement les mains de Votre Excellence.

Venise, 18 décembre 1799.

De Votre Excellence,

Le très affectionné serviteur,

F. card. d'Herzan. »

A cette dépêche, qui n'offre pas beaucoup d'espoir pour la candidature de Mattei, était jointe une annexe très importante. Elle était conçue en ces termes :

« P. S. au numéro III.

J'avais terminé mon rapport, lorsque Braschi, le cardinal neveu, s'annonça. Il venait me communiquer confidentiellement le résultat de l'enquête à laquelle il s'était livré : trois cardinaux se rallient au cardinal doyen, quatorze à Antonelli, neuf à Valenti, neuf à Gerdil, sept à Mattei, seize à Bellisomi.

Votre Excellence comprendra donc que l'élection de Bellisomi peut se faire d'heure en heure. Tous les cardinaux donnent des louanges à cette Éminence comme ayant bien réussi dans le gouvernement, dans les nonciatures et dans l'administration de l'Église de Césène, au cours de laquelle il a donné des preuves d'une vie exemplaire et d'une grande prudence. Quant à moi, je ne le connais que de vue car il n'a pas habité Rome durant le séjour de trente ans que j'y ai fait. Il y vint à l'occasion de sa nomination à la nonciature de Cologne et lorsque le feu pape le fit archevêque *in partibus*. Il quitta la ville immédiatement après avoir été consacré par le Souverain-Pontife. Il est vrai que je le vois actuellement, au matin

et pendant la journée au moment du scrutin ; mais, comme je suis beaucoup plus ancien que lui dans le cardinalat, je ne puis nullement l'approcher et le sonder.

Je sais parfaitement que Votre Excellence a eu la bonté de me dire qu'elle ne voit aucun inconvénient à cette élection, mais, afin de gagner du temps pour le cardinal Mattei, j'ai dit à Monsieur le cardinal Braschi que je croyais convenable d'informer ma Cour afin de savoir si la personne du cardinal Bellisomi serait agréée. Et de fait, après le départ dn cardinal Braschi, j'ai gagné les cardinaux d'York, Flangini et Dugnani : avec ce dernier j'ai eu une conversation qui s'est prolongée bien avant dans la nuit. Ce matin, j'essaie d'en conquérir trois autres. Mais que Votre Excellence ait la bonté de se rappeler qu'il nous faut vingt-quatre suffrages, et, je l'en supplie, qu'elle veuille bien me faire savoir, le plus tôt possible, si la personne du cardinal Bellisomi serait agréée, dans la supposition que les candidatures des cardinaux Mattei et Valenti viendraient à échouer.

Je suis comme dans mon rapport...

F. card. d'Herzan. »

La lettre réservée qu'on va lire et le Post-Scriptum qui la termine, écrits en français par le cardinal autrichien, achèvent de mettre en lumière la situation. Elles entrent dans des détails qui font pressentir l'inanité des efforts combinés dans le but de faire réussir l'élection des deux candidats du gouvernement de Vienne.

« *Réservée.*

Monsieur le Baron !

Dans le scrutin de ce matin le cardinal Mattei n'a pas eu qu'*une* seule voix. Son âge, sa pastorale et le livre,

dont j'ai fait mention dans mes précédentes, font que malgré toutes mes pratiques et efforts il n'aura pas les voix requises pour devenir pape.

Le cardinal Valenti, que l'Espagne désire, perd tous les jours des voix. Sa vue et son ouïe ont à la vérité beaucoup baissé. Il a un neveu, le prélat Querieri qui a grand ascendant sur lui et qu'on n'aime pas. Ce cardinal n'a eu que deux voix *y compris l'accessus* (1).

Le cardinal Bellisomi, sans faire la moindre démarche, étant presque toujours retiré, s'acquiert tous les jours plus de considération et vénération. Il a eu ce matin dix-huit voix et on envisage son élection comme assurée, ce qui me fait prier Votre Exc. de m'honorer au plus tôt d'une réponse. Si elle jugeait à propos de le faire par une estafette, ce serait, me semble-t-il, plus utile pour le service de l'empereur. Le dit cardinal est sujet de Sa Majesté, pieux, humble et désintéressé; aussi on devrait croire qu'il pourrait convenir aux vues de Votre Exc. autant que le cardinal Valenti.

Je me fatigue, matin, jour et nuit sans oser me flatter d'une heureuse issue. Votre Exc., avec cette pénétration que j'ai tant de fois admirée, l'a prévu dans ses instructions, elle a reconnu que ma commission est très épineuse; j'ose lui dire, en toute vérité, que, pendant les trente ans de mon ministère, je ne me suis jamais donné tant de peines et, ce qui me déplaît, avec moins de succès. Cependant, si je puis me fier à ce qui m'est dit, même par mes plus intimes amis, le choix du cardinal Bellisomi serait bon. Je supplie Votre Exc. de me répondre au plus

(1) *L'accessus* consiste à changer, après un vote, son premier choix et à se rallier à la candidature d'un cardinal, qui vient d'obtenir un certain nombre de voix.

tôt. Cette réponse, si elle prévient l'élection, fera bon jeu pour le service de Sa Majesté.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

De Votre Excellence,

Le très humble et très obéissant serviteur,

F. card. d'Herzan.

Ce 18 décembre 1799. »

« P. S. Dans le scrutin de cet après-midi, le cardinal Bellisomi a eu dix-sept voix, le cardinal Valenti cinq et le cardinal Mattei cinq. Ce sont les voix acquises, mais il s'en faut de beaucoup pour en avoir vingt-quatre. Monsieur le cardinal Lorenzana vient de me demander une entrevue, c'est probablement qu'il est alarmé contre le cardinal Bellisomi, parce qu'il veut coûte que coûte Valenti, mais il ne réussira pas. »

III. — Trois jours après, le cardinal Herzan reprenait la plume pour rendre compte au baron de Thugut de sa conversation avec le cardinal Lorenzana. Il le fit en ces termes :

(IV.)

« Excellence,

L'entretien que m'a demandé le cardinal Lorenzana a eu pour objet l'élection du cardinal Valenti. Il m'a dit que dorénavant il ne donnerait plus sa voix au cardinal Gerdil : qu'au scrutin il voterait pour le cardinal Valenti et à l'*accessus* pour le cardinal Mattei.

Votre Excellence voudra bien se rappeler ce que j'ai eu l'honneur de lui écrire au sujet d'une conversation avec Mgr le patriarche Despuig : il m'assura que le cardinal

de Lorenzana donnerait son suffrage au susdit cardinal jusqu'à ce que j'eusse un parti pour le cardinal Valenti ou Mattei. Le cardinal de Lorenzana, que ses vertus rendent respectable, est très novice dans les affaires. Le cardinal Bellisomi ayant obtenu une voix de moins que de coutume, le cardinal de Lorenzana crut que c'en était fait de ce parti ; or cette particularité devait être attribuée à mes démarches qui tendent à suspendre un peu son élection. Aux scrutins d'hier, il réunit de nouveau beaucoup de suffrages : le cardinal neveu Braschi m'a affirmé et même il m'a montré qu'il en avait déjà vingt-cinq, ce qui veut dire une voix de plus que le nombre requis pour l'élection.

Je me suis porté aujourd'hui chez le cardinal Bellisomi pour lui rendre la visite que j'avais reçue de lui. Il m'a rappelé que je l'avais recommandé pour la nonciature de Cologne, sur l'ordre de l'impératrice Marie-Thérèse, mais, en toute franchise, je dois avouer qu'il ne me reste absolument aucun souvenir de cela. J'ai causé avec lui bien longtemps afin de découvrir ses sentiments. Il m'a dit qu'il fallait placer sa confiance et son espoir uniquement dans la clémence, la piété et la religion de l'empereur. Il m'a fait un grand éloge de Votre Exc. en me racontant qu'il s'était un jour adressé à elle pour l'intéresser au sort d'un couvent de religieuses, privées de tout par les Français : Votre Exc. l'avait honoré d'une réponse on ne peut plus gentille et elle avait pourvu immédiatement aux besoins de ces infortunées. En général, je dois le dire, il me semble très prudent et c'est la raison pour laquelle il a été bien vu durant sa nonciature à Cologne et à Lisbonne. L'archiduc électeur fut si satisfait de sa conduite que divers règlements qui se rapportaient à cette nonciature ne furent mis à exécution qu'après son départ. Il a

été en butte à la haine des Français. Furieux des applaudissements avec lesquels le peuple de Césène l'accueillit, les Français tirèrent sur lui un coup de fusil, qui tua un des chevaux de son carosse, et, s'ils ne se livrèrent pas aux derniers excès de la rage, il n'en faut chercher l'explication que dans la crainte que leur inspira le peuple qui adore son pasteur. C'est là, sans aucun doute, une belle recommandation pour un évêque.

J'avais résolu déjà une autre fois de parler à Votre Exc. du cardinal Ruffo. En arrivant au conclave, il assurait n'avoir aucune instruction de sa Cour. Plus tard, comme on me le rapporte, il a dit que sa Cour ne voulait pas d'un sujet autrichien, et que, si notre Cour ne restitue pas la partie des États de l'Église occupée par nos troupes, Naples non plus ne fera aucune restitution, parce qu'on ne nous veut pas pour voisins. Là-dessus, un cardinal, celui-là même dont je tiens ces détails, répliqua que la Cour de Vienne ne pensait évidemment pas à retenir en son pouvoir tout l'État Ecclésiastique jusqu'à Ponte Molle et que partant nous ne serions pas voisins. Alors Ruffo de dire, comme me l'a rapporté un autre cardinal, que j'essayais d'ajourner l'élection afin de permettre à ma Cour de s'emparer de tout l'État Ecclésiastique. Votre Exc. jugera comment il faut combiner de tels discours et l'absence d'instructions, car je suis convaincu qu'il n'en a pas. Voici ma pensée : je crois que ce langage provient du désir de poser ; peut-être est-il inspiré par le cardinal Maury qui est au désespoir à cause de la piètre figure qu'il fait ici et qu'il mérite de faire. J'ajouterai que le cardinal Ruffo est mécontent de sa Cour, parce que la capitulation, qu'il a signée à Naples avec les Français, s'est vue annulée par Nelson. Je continue à me dépenser pour les deux cardinaux nommés dans mes Instructions,

mais le crédit du cardinal Bellisomi croît toujours et c'est au point qu'on peut prévoir qu'il sera élu à l'unanimité.

Plein du plus profond respect, je baise très affectueusement les mains de Votre Exc. (1).

L'Espagne presse l'élection du pape. On vient de me dire que le patriarche Despuig a écrit un billet au cardinal doyen pour le demander au Sacré-Collège. Cependant il persiste encore à vouloir attendre la réponse de Votre Exc. C'est la toute première fois qu'on témoigne cette respectueuse attention à la Cour impériale. Je parle des derniers siècles. Pour les cardinaux Mattei et Valenti il n'y a plus d'espoir, et, dans ce cas, je crois que l'élection est tombée sur le plus dévoué à notre Cour.

De Votre Excellence,

Venise, 21 décembre 1799.

Le très affectionné serviteur,

F. card. d'Herzan.

Je prends la liberté de joindre ici deux lettres l'une de M. le cardinal Ruffo à Mgr Albani, l'autre de M. le cardinal Flangini à M. le marquis Visconti (2). »

Pendant que le cardinal Herzan transmettait à Vienne les détails qui précèdent, le cardinal Maury écrivait à Louis XVIII, sous la même date du 21 décembre, une espèce de mémoire, où il met vivement en lumière les scrutins du conclave. Il ne se montre pas tendre pour Herzan, qui d'ailleurs ne l'épargne pas non plus. Le cardinal français ainsi que Consalvi doivent être cités ici parce qu'ils complètent le rôle joué par le diplomate du baron de Thugut.

(1) L'alinéa qui suit est écrit en français par le cardinal Herzan.

(2) Le contenu de ces lettres nous est inconnu.

Dans ses *Mémoires*, le cardinal italien nous a exposé très longuement les démarches faites chez le cardinal doyen par Herzan afin d'empêcher l'élection déjà assurée de Bellisomi (1) Il raconte sans la pallier la faute commise par Albani et ses partisans ; il la juge avec une juste sévérité. Mais avec le cardinal Herzan, il use de ménagements : s'il eut eu connaissance des documents qui voient le jour maintenant, le cardinal Consalvi se serait montré moins retenu à l'endroit du prélat autrichien, qui demandait seulement un délai de onze ou douze jours, afin de gagner ainsi par cette marque de politesse et de déférence la bienveillance du gouvernement de Vienne.

Les dépêches, qui vont être produites, montreront avec combien de vérité le cardinal Consalvi a pu écrire les lignes suivantes : « A peine le courrier autrichien eut-il quitté Venise, que Herzan s'empressa de profiter de cet intervalle pour former une faction qui, en empêchant le nombre des votes d'augmenter, rendît impossible l'élection de Bellisomi. Toutefois, les dix-huit voix attachées à ce cardinal s'accrurent dans les scrutins qui continuaient chaque jour, et elles arrivèrent jusqu'à dix-neuf et même jusqu'à vingt et une. Herzan manquait, disons-le, des talents et de la sagacité indispensables pour réussir dans cette occasion. J'ajouterai même, afin de rendre hommage à la vérité, qu'il manquait peut-être aussi d'une volonté bien ferme de réussir dans ce premier moment. Sa parole de ne pas former ou exciter un parti contraire à l'élection de Bellisomi était de quelque poids dans son âme religieuse. Il se contentait d'avoir servi sa Cour d'une certaine manière, par le délai qu'il venait d'obtenir, et en lui fournissant le moyen de s'attacher le nouveau pape ou de

(1) Cf. *Mémoires de Consalvi*, I, 239-247.

recourir aux expédients qui lui plairaient davantage. » C'est en ces termes pleins de charité, que Consalvi s'exprimait au sujet de l'attitude prise par Herzan (1).

Maury, qui poursuivait l'élection de Gerdil et qui était bienheureux d'écarter celle de Bellisomi, a retracé dans une page, également écrite avec modération, la conduite tenue par les cardinaux Albani et Antonelli. Il les excuse en disant « qu'il était difficile de mieux faire dans un conclave, où un seul prince catholique est représenté par un ministre accrédité (2). »

IV. — Il est temps de rendre la parole au cardinal Herzan et de prendre connaissance de sa dépêche du 24 décembre 1799.

(V.)

« Excellence,

L'autre jour, bien tard dans la soirée, je fus avisé que le cardinal Bellisomi avait déjà préventivement assuré les charges pour le cas où il serait élu : à savoir la secrétairerie d'État au cardinal Joseph Doria sur la demande du cardinal de Lorenzana qui veut en exclure le cardinal Busca ; la secrétairerie des Brefs au cardinal Borgia ; le cardinal Braschi passe de cette fonction à la dignité de camerlingue ; la secrétairerie des Mémoriaux au cardinal Maury. Je ne crois pas et je ne dois pas croire à ce bruit, si je prends garde à la manière dont le susdit cardinal Bellisomi s'est ouvert à moi dans notre conversation du 21 courant que j'ai rapportée à Votre Exc. Comme il est toutefois possible que la bonté et la souplesse du cardinal Bellisomi, auquel j'ai déjà donné les louanges qu'il

(1) *Mémoires du cardinal Consalvi*, loc. cit., 246.
(2) *Mémoires inédits du cardinal Maury*, I, 280.

méritait, aient été surprises, j'ai réfléchi aux moyens à employer pour éclaircir la chose et faire changer le tout. Au cas où je n'eusse pas abouti dans mes démarches, j'avais résolu d'expédier en toute diligence un courrier pour en avertir Votre Exc., car un ministère composé de pareils éléments ne serait pas moins pernicieux pour le bien de la Religion et pour le bon service de notre auguste souverain, qu'un pape qui n'entrerait pas dans les pieuses et justes intentions de Sa Majesté. Dans l'entretemps, la matinée suivante, j'ai eu un entretien avec MM. le cardinal doyen et le cardinal Braschi. Tous les deux m'ont assuré, comme je m'y attendais, qu'une telle nomination préventive aux charges était dénuée de tout fondement ; que M. le cardinal Bellisomi n'y avait pas pensé et n'y penserait jamais ; que c'était là un bruit calomnieux habilement répandu par l'un ou l'autre cardinal, et on soupçonne, j'ignore pour quel motif, que le cardinal Vincenti en est l'auteur. J'ai toujours su tirer parti de cette rumeur : j'ai gagné des voix pour Mattei ou Valenti.

Je me flatte de l'espoir que ce matin le premier réunira dix suffrages et que demain il en aura douze, ce qui veut dire qu'il aura l'exclusive(1). Ainsi si ces suffrages se maintiennent ensemble (ce dont personne ne peut répondre à cause du secret), l'élection du pape demeure en suspens ;

(1) Il y a lieu de distinguer deux sortes d'*exclusive* : l'*exclusive des Couronnes* et l'*exclusive des voix*.

L'*exclusive des Couronnes* était l'espèce de privilège qui, en vertu d'un usage toléré par l'Église, permettait à quelques Cours catholiques d'exclure chacune un cardinal du Souverain Pontificat : l'empereur d'Allemagne, le roi de France, le roi d'Espagne, le roi des Deux-Siciles jouissaient de cet exorbitant privilège.

L'*exclusive des voix* est celle qui résulte de la réunion d'un nombre tel de suffrages qu'elle suffit pour empêcher un candidat quelconque d'atteindre la majorité requise pour une élection canonique.

et ensuite, les choses traînant en longueur, il se peut faire qu'un des deux candidats favorisés par Sa Majesté se voie élu. Malheureusement tout ceci prolongera notre séjour au conclave et nous causera bien des incommodités, surtout si l'on considère la rigueur de la température de cette station ; néanmoins je souffre volontiers si le bien de la sainte Religion en profite et si les intentions de Sa Majesté se réalisent. Si je vois que les choses sont désespérées, je réglerai ma conduite sur les indications que Votre Exc. daignera me transmettre par rapport à ma demande touchant le cardinal Bellisomi, sujet très recommandable par sa piété. Mais que tout ceci, j'en conjure Votre Exc., demeure enveloppé du plus profond secret.

Le parti espagnol, quoique ses préférences soient pour le cardinal Valenti, arrêtera avec nous son choix sur Mattei, au cas où le premier viendrait à échouer, Le cardinal de Lorenzana, qui est l'écho de Mgr Despuig, m'en a donné l'assurance. Une chose que j'ai apprise du même cardinal pendant la nuit d'hier c'est qu'il regarde comme également impropre pour la secrétairerie d'État le cardinal Busca et le cardinal Doria, d'où il conclut que le bruit répandu sur la collation des charges est sans fondement. Il m'a dit, si toutefois je l'ai bien compris, (car il s'exprime assez mal en italien) qu'il avait l'envi de proposer, qu'avant l'élection du pape il pût s'enquérir des intentions de sa Cour. Puis, comme il ajouta avec une entière franchise que quelquefois les réponses se faisaient attendre neuf ou dix mois, je lui fis observer que, vu les désagréments d'un séjour si prolongé, ce serait ne plus vouloir sortir d'ici. Cette réflexion a suffi pour le faire renoncer à son étrange idée.

Le cardinal Flangini s'est adressé à moi afin d'obtenir

la secrétairerie des Mémoriaux. Les détails que Votre Exc. m'a fourni à son sujet me font croire que pour remplir cette fonction il serait moins impropre que le cardinal Maury. Pour de bonnes raisons, sans m'engager toutefois à rien, je ne lui ai pas refusé ce service; bien plus, je ferai la démarche selon les circonstances, mais en prenant soin de choisir si bien le temps, le lieu et le mode, que ma demande restera parfaitement inefficace.

Je suis prolixe, parce qu'il ne m'est pas possible de viser à être concis. Votre Exc. voudra bien m'excuser car, tous les moments que je ne dois pas à Dieu, je les consacre au service de Sa Majesté.

Avec le plus profond respect je baise affectueusement les mains de Votre Exc.

De Votre Exc.

Le serviteur très affectionné,

F. card. d'Herzan.

Venise, 24 décembre 1799. »

A cette dépêche, qui nous montre que le cardinal Herzan semblait avoir perdu de vue la promesse faite à Albani de ne pas créer une opposition à Bellisomi, se trouvait annexée la lettre autographe suivante écrite en français par le cardinal-ambassadeur.

« Monsieur le Baron,

Je ne me suis pas trompé dans mon espérance que le cardinal Mattei aurait dix voix ce matin; il en a eu seize et le cardinal Valenti six. Le cardinal Lorenzana, qui n'est pas informé de mes pratiques, croit que le parti du cardinal Bellisomi soit *confus* et *ruineux* : ce sont ses

expressions, mais il s'en faut de beaucoup. Cet après-midi, le cardinal Mattei n'a eu que quatorze voix et si je vois que son parti se soutient, demain, je lui ôterai deux voix *pour le moment*, pour ne pas éveiller l'attention du parti opposé et gagner le temps de grossir le mien. Cependant je ne saurais garantir de pouvoir le porter jusqu'à vingt-quatre voix qui font l'inclusive.

Le cardinal Antonelli me rend des services essentiels, étant persuadé que dans les circonstances présentes, celui des cardinaux qui puisse plaire à l'empereur soit le plus utile à l'Église; et franc qu'il est, il l'a dit clair et nettement au cardinal Braschi. Tout persuadé qu'il est qu'il y a des cardinaux doués de qualités plus éminentes que le cardinal Mattei, il n'hésite pas un moment de lui donner sa voix et lui amener celles des autres. Ce cardinal Antonelli n'est pas aimé généralement, mais il est très estimé, à cause de sa piété et de son profond savoir, deux qualités qui lui sont reconnues par tous ceux qui le connaissent.

V. E. recevra toutes sortes de nouvelles du conclave par la voie de Venise. Je la prie de n'y prêter aucune foi. Ce sont des nouvelles qui sortent du conclave par les conclavistes et ceux-ci ne savent rien. V. E. est et sera informée de tout. Elle peut compter là-dessus. J'ai des moyens sûrs pour être bien informé. Je la prie de faire en sorte que rien de mes dépêches ne vienne à la connaissance du prélat Albani.

J'ai l'honneur...

F. card. d'Herzan.

Ce 25 décembre 1799. »

A cette Réservée succéda bientôt la dépêche suivante :

(VI.)

« Excellence,

Le parti du cardinal Mattei se maintient et dans le scrutin d'hier soir il s'est vu renforcé de quelques voix : ceci semble déconcerter le cardinal Braschi, chef du parti-Bellisomi. Hier soir, il vint me trouver et me dit que le retard, nécessité par l'attente de la réponse de Vienne, faisait du tort à son parti. Je lui fis observer que ses partisans s'étaient trompés en croyant avoir l'inclusive pour le cardinal Bellisomi puisque le cardinal Mattei obtenait jusqu'à dix-sept voix. De plus, comme les choses avaient changé d'aspect, il n'y avait pas lieu, ajoutai-je, de s'étonner si moi de mon côté je m'attachais de plus en plus à Mattei dont je regardais l'élection, pour les motifs que je lui avais communiqués, comme de la plus grande utilité pour l'Église. Là-dessus il observa que les votes donnés à Mattei ne s'attachaient déjà plus à la personne de ce cardinal, parce qu'en présence de l'obstination des deux partis, on voulait finir par faire tomber l'élection sur un troisième candidat. Je répliquai que cette remarque s'appliquait tout aussi bien au parti de Bellisomi et qu'ensuite on pouvait l'étendre à toute élection.

Le patriarche d'Antioche, Despuig, m'a fait prier de me rendre à la Rote afin qu'il me présentât ses hommages : il cherchait à cacher ses desseins en les abritant derrière cet acte de courtoisie. Son but était de s'enquérir auprès de moi où en étaient les affaires des cardinaux Mattei et Valenti qui sont deux candidats qu'agrée l'Espagne. Il m'a dit en confidence que si j'embrassais le parti de Bellisomi, l'Espagne n'y verrait aucune difficulté et il me pria de lui donner à ce sujet quelques éclaircissements. Je lui répondis que le cardinal Bellisomi avait toujours

beaucoup de suffrages et que le cardinal Mattei avait le nombre de votes plus que surabondant (1) pour empêcher l'élection du dit Bellisomi, qu'à la longue toutefois, on pourrait en venir à un troisième et que, dans ce cas, il faudrait tout mettre en œuvre pour amener l'élection de Valenti, quoique, jusqu'à cette heure, il n'eût réuni que quelques voix.

Le cardinal Vincenti a été soupçonné, bien certainement à tort, d'être l'auteur de cette promotion préventive dont j'ai fait mention dans ma dernière dépêche. Vincenti appartient au parti de Mattei et, pour autant qu'on en peut juger par les discours qu'il m'a tenus et par les appréciations des autres, il est de bonne foi.

Dans les sentiments les plus distingués de respect, je baise très affectueusement les mains de Votre Exc.

Venise, 28 décembre 1799. »

Les différentes pièces qu'on vient de lire permettent déjà d'entrevoir toute la fausseté de la démarche faite et toute la gravité de l'erreur commise par le cardinal doyen lorsqu'il céda aux instances du cardinal Herzan, qui demandait la suspension temporaire de l'élection de Bellisomi. Maury, qui, le 21 décembre, au lendemain de l'acte de condescendance du cardinal Albani, avait paru passer outre sans trop de difficulté, change un peu de ton huit jours après. Dans sa lettre du 28 décembre, envoyée à Louis XVIII, il s'exprimait en ces termes sur le cardinal autrichien : « On se fie totalement à sa bonne foi. On ne lui a pas même fait produire encore ses lettres de créance auprès du Sacré-Collège, quoique certains esprits doutent à présent de leur existence. On ne lui proposa

(1) Più che soprábbondante.

point d'expédier un courrier au nonce de Vienne, pour s'instruire concurremment de l'état des choses et pour attendre son rapport. On ne lui demanda pas la communication loyale de sa dépêche. Enfin, le délai fut consenti sans précaution et de pure confiance, ce qui n'est jamais une bonne manière de traiter les affaires (1). »

A sa relation du 28 décembre, Herzan fit joindre une lettre réservée au baron de Thugut. Elle est en italien et de la main du secrétaire chargé de la rédaction des rapports envoyés à Vienne, pendant le conclave. En voici la traduction :

« *Réservée.*

Excellence,

Lorsqu'à mon arrivée au conclave le cardinal doyen Albani me demanda quelles étaient les intentions de l'empereur, je lui répondis que S. M. ne songeait nullement à entraver la liberté de l'élection. Toutefois, lui dis-je, l'intérêt qu'il porte au Saint-Siège lui fait croire que le cardinal Mattei serait très digne d'occuper la suprême dignité de l'Église. Il joint en effet à des mœurs sans tache, une grande piété, du zèle dans le gouvernement de son église, la qualité d'être prince romain d'une famille généralement aimée et estimée ce qui fait qu'il est très agréable aux Romains. Cette circonstance pourrait exercer une grande influence pour ramener à l'obéissance, due à son prince, ce peuple déjà entamé par les maximes perverses qui ont vu le jour en France.

J'ai ajouté que, dans les circonstances présentes qui font de l'empereur le protecteur de l'Italie, la prudence

(1) Mgr Ricard. *Mémoires inédits du cardinal Maury*, I, 286.

devrait persuader au Sacré-Collège qu'un cardinal qui pourrait être agréé par Sa Majesté devrait l'emporter sur tout autre. Je faisais, dis-je, cette réflexion comme cardinal très dévoué aux intérêts du Saint-Siège.

J'ai tenu le même langage au cardinal neveu et à quelques autres.

Le cardinal doyen m'a dit qu'il partageait entièrement cette manière de voir et qu'il voterait pour Mattei : il me fit de grands éloges de ce cardinal et termina en me disant qu'il était son neveu.

Malgré tout cela il est opposé à l'élection du cardinal Mattei ; son candidat est le cardinal d'York. Voilà un des motifs qui m'ont fait supplier Votre Exc. de ne pas permettre que rien de mes dépêches ne parvienne à la connaissance du prélat Albani.

Le cardinal Ruffo me prie de faire transmettre au susdit prélat la lettre ci-incluse.

Je suis...

Venise, 28 décembre 1799.

F. card. d'Herzan. »

V. — Lorsque le cardinal Herzan expédiait de Venise ce dernier rapport au gouvernement de Vienne, le prince de Colloredo-Mannsfeld, vice-chancelier d'État, lui envoyait la lettre suivante, sous la même date du 28 décembre :

« Éminence,

Je viens à l'instant d'avoir l'honneur de recevoir la précieuse dépêche de Votre Ém. en date du 14 courant; j'y ai vu avec satisfaction l'heureuse arrivée de V. Ém. à Venise et son entrée au conclave. En même temps me fut communiquée la résolution de S. M. l'empereur de ne

pas envoyer au conclave un ambassadeur impérial spécial. L'empereur, en effet, considère cet envoi comme superflu, pour cette fois du moins et dans le seul but de ménager les cardinaux. D'autant plus que S. M. a déjà fourni au Sacré-Collège, réuni en vue de l'élection du pape, les plus insignes témoignages de sa protection et de son assistance, et s'est montrée active et agissante comme suprême avocat et protecteur de l'Église. Le Collège des cardinaux lui-même conviendra de l'efficacité de cette action. Toutefois, dans tous les cas qui peuvent se présenter, où les privilèges, qui reviennent à S. M. en sa qualité d'empereur des Romains, seraient attaqués en quelque manière que ce fût et par n'importe qui, V. Ém. est investie par S. M. Imp. de la mission secrète et précise de prendre avec dignité et énergie la défense de ces privilèges et de les maintenir intacts pour l'avenir.

Ci-joint Votre Ém. trouvera la réponse impériale à la lettre des cardinaux (1) : elle voudra bien la remettre au Sacré-Collège. Avec la plus parfaite considération je reste

De Votre Éminence

Le très obligé et très dévoué serviteur,

Prince de Colloredo-Mannsfeld.

Vienne, le 28 décembre 1799. »

Cette dépêche officielle annonçait au cardinal Herzan que son maître se reposait entièrement sur lui pour mener à bonne fin la mission assez délicate de défendre au sein du conclave les soi-disant prérogatives des Couronnes. A la date du 25 décembre, le baron de Thugut avait de

(1) Nous avons cherché vainement aux Archives de Vienne la minute ou la copie de cette lettre impériale, envoyée à Venise.

son côté envoyé au cardinal-ambassadeur près le conclave cette communication bien autrement importante :

« Éminence,

La vénérée dépêche de Votre Éminence, en date du 11 de ce mois, a été sans retard mise très humblement sous les yeux de l'empereur. C'est avec beaucoup de satisfaction que Sa Majesté y a vu l'heureuse arrivée de Votre Éminence à Venise, son entrée dans le conclave et l'entretien qu'elle a eu avec M. l'ex-archevêque de Séville. Sa Majesté s'attend maintenant à apprendre bientôt, par vos rapports ultérieurs, le véritable sens des ouvertures faites par M. Despuig, non seulement sur la situation du conclave, mais encore sur les dispositions de sa Cour et sur les siennes propres. En attendant, je mets l'occasion à profit pour communiquer à Votre Émin. les principales réflexions que fait naître l'intérêt que le gouvernement espagnol prend aux opérations du conclave.

D'une part, on ne se serait jamais douté qu'une Cour, qui, comme celle d'Espagne, ne s'est pas contentée, plusieurs années durant, de montrer la plus grande indifférence pour les affaires de tous les gouvernements, en particulier pour celles de la religion et pour celles de la puissance et de l'autorité du pape ; mais qui en outre a affiché des principes et des desseins très odieux et pleins de dangers, et qui de fait persévère toujours dans cette attitude, on ne se serait jamais douté, dis-je, que cette Cour pût exercer une si grande influence sur la majorité des cardinaux. Pouvions-nous croire qu'alors même que nous nous appuyons sur des représentations dont l'objet et l'importance éclatent au grand jour, nous aurions eu tant de peines à faire échouer les nouvelles manœuvres

inventées par la susdite Cour afin de faire échec à nos propres projets.

Toutefois, comme il n'est guère possible que la Cour d'Espagne ait pu se faire elle-même quelque illusion sur la justesse des considérations qui précèdent, il faudrait peut-être en conclure que les Instructions des cardinaux et de l'ambassadeur espagnols ne roulent pas précisément sur la détermination positive de l'un ou l'autre sujet parfaitement agréable à la Cour d'Espagne. Elles viseraient plutôt à tirer profit des partis et des divisions du conclave, ainsi qu'à mettre habilement en œuvre ces intrigues et ces finesses, auxquelles on n'a malheureusement eu que trop souvent recours, lors des conclaves antérieurs (il faudrait, paraît-il, compter au nombre de ces moyens les traites très considérables remises à l'ambassadeur espagnol). Le but qu'on chercherait à atteindre serait tout au moins de parvenir à empêcher notre Cour de faire élire un sujet qui lui fût tout dévoué à cause de sa naissance ou sous quelque autre rapport.

Comme il n'a pas échappé à la pénétration de la Cour impériale que, sur ce point, les vues principales de toutes les Puissances intéressées aux travaux du conclave viendraient à converger, Sa Majesté Impériale Royale a surtout recommandé à Votre Éminence des candidats dont la naissance, les relations et les principes seraient propres à tranquilliser parfaitement les appréhensions d'autres Cours et partant de montrer publiquement l'impartialité de la nôtre ainsi que son désir de procurer le bien commun. Ces dispositions, manifestées par l'auguste Cour dans un moment où toutes les circonstances se réunissent pour faire ressortir son influence, permettaient avec raison d'espérer que la Cour d'Espagne et la plupart des autres Cours auraient, à leur surprise, pu faire un accueil fa-

vorable plutôt qu'hostile à des plans désintéressés et à l'abri de tout soupçon.

C'est encore avec la même sagesse que Sa Majesté avait ensuite résolu de limiter ses vues, auxquelles l'élection du pape donnait naissance, à des sujets, qui, par leurs opinions connues et par la conduite qu'ils avaient gardée, s'étaient acquis sinon la faveur de tous les partis (ce qui est à peine possible), du moins leur commune estime, sans encourir l'aversion d'aucun d'eux. Son Éminence le cardinal Mattei a tout particulièrement montré en diverses occasions que selon les exigences des temps il savait unir la prudence à la plus noble fermeté. Si de ce chef, il a déplu à plusieurs de ceux qui, tantôt par une faiblesse précipitée, tantôt par une résistance intempestive, ont tout perdu, il ne sera pas difficile à Votre Éminence de convaincre tous ceux qui ne sont pas prévenus contre lui que le cardinal Mattei, dans deux espèces de circonstances tout à fait différentes, s'est également conduit avec une grande sagesse. Vous ferez en outre observer que dans les circonstances que traverse actuellement l'Église catholique, celle-ci a besoin absolument d'un chef qui sait adapter sa conduite aux situations les plus diverses et qui ne cherche pas à gagner les bonnes grâces d'un parti au point de s'aliéner tous les autres. L'espoir que nourrit Sa Majesté de voir réussir le cardinal Mattei ne se fonde pourtant pas sur la supposition qu'il se verrait élu par les divers partis du conclave, abandonnés à leur propre initiative. Il repose sur la persuasion que, lorsque chacun de ces partis aura été convaincu, en présence des moyens très énergiques dont Sa Majesté a recommandé l'emploi à Votre Éminence, qu'il lui est impossible de faire triompher des projets secondaires, tous les partis éliront le cardinal Mattei, qui plus que tout autre est propre à réunir l'unanimité des suffrages.

Pour ce qui regarde en particulier le parti de la Cour d'Espagne, il est presqu'impossible qu'il ne cherchât pas tout d'abord à essayer de la recommandation spéciale de quelque candidature hostile. Néanmoins, dès qu'il s'apercevra de l'existence d'une opposition sérieuse (dont la manifestation ne saurait être douteuse, en présence des nombreuses et très importantes considérations qui battent en brêche l'influence espagnole), ce parti aura la sagesse de prendre franchement part et de contribuer à l'élection d'un candidat qui au fond ne lui déplaît pas. Sa Majesté souhaite donc que Votre Éminence règle ses rapports avec Leurs Éminences les cardinaux espagnols et avec M. Despuig, en vous inspirant de ce double but. Elle leur fera bien comprendre que, si Sa Majesté a négligé tous ses intérêts personnels, si elle a pris à cœur la réalisation des convenances et de la satisfaction de tous les partis, pour fixer ses regards sur un candidat qui est complètement indépendant d'elle et qui jouit de l'estime générale, elle n'en a agi de la sorte que parce qu'elle avait la ferme confiance qu'une pareille attitude amènerait les autres Cours et les factions coïntéressées à faire de leur côté un sacrifice analogue de leurs convenances particulières et de leurs prédilections spéciales.

Du reste, il sera laissé uniquement et complètement à la sage pénétration de Votre Éminence et aux connaissances qu'elle acquerra au contact des personnes et des événements, de voir jusqu'à quel point il y a lieu de se fier aux jugements et aux dispositions manifestés par le patriarche, déjà plusieurs fois nommé, et de les mettre à profit en vue d'intelligences secrètes à nouer avec lui.

Avec le respect que je lui dois, je reste toujours

De Votre Éminence le très obéissant serviteur,

THUGUT.

Vienne, le 25 décembre 1799. »

Après avoir pris connaissance du réquisitoire de Thugut contre les manèges et les tendances des Espagnols, et avant de lire la réponse que le cardinal Herzan adressera bientôt au premier-ministre, il ne sera pas sans intérêt d'écouter un moment le cardinal Maury (1). Dans une lettre du 28 décembre 1799, à Louis XVIII, il disait que l'élection de Bellisomi suivrait promptement une réponse de simple non-opposition de l'empereur. Puis il ajoutait : « Ses partisans semblent très décidés à ne pas se séparer de lui. Mais, sans désespérer le moins du monde de son exaltation, il n'en est pas moins constant, qu'au moyen de tant de complaisances d'un côté et de déloyauté de l'autre, on a remis en question ce qui était décidé. Les calculs de l'espérance et de la peur, qui ont tant d'influence en pareille matière, ne sont plus et ne peuvent plus être les mêmes, quand on est sans inquiétude durant douze ou quinze jours sur une détermination, qu'on avait à craindre deux fois dans chaque journée. Ceux qui ont eu le tort d'accorder un délai de courtoisie sauront sans doute le réparer, et on dit que je ne suis ni oisif ni inutile dans cette intéressante opération. L'opinion commune est que le cardinal Mattei n'est que le dépositaire officieux de ces voix d'opposition, dont on veut lui persuader qu'il est le propriétaire. Le cardinal Antonelli, qui ne se flatte pas de dominer sous le pontificat de Bellisomi, veut, dit-on, faire de son mannequin un pont pour ramener les cardinaux vers lui-même, et, s'il ne peut pas y réussir, vers le cardinal Gerdil, sur lequel il aurait un grand ascendant. Telle est la persuasion du cardinal doyen qui reste, avec le cardinal Braschi, à la tête du parti du cardinal Bellisomi, sans se laisser leurrer par une faveur apparente en

(1) Mgr Ricard, *op. cit.*, I, 287.

faveur du cardinal Mattei, son propre neveu, qu'il aime beaucoup. Un conclave est un cours très instructif de politique et de connaissance des hommes. Les passions y sont incroyablement ingénieuses et actives pour arriver à leurs fins. Dieu fait son œuvre au milieu de ce conflit et c'est toujours sa volonté qui triomphe. On peut bien conjecturer, et persister, comme je le fais, dans ses conjectures ; mais on ne peut rien assurer, quand on n'a pour garant que le souffle léger de la parole d'autrui. D'ailleurs, la faiblesse est plus commune que la perfidie, et ce sont toujours les entêtés qui gagnent les batailles. »

CHAPITRE TROISIÈME.

—

SOMMAIRE. — I. Herzan à Thugut, 1 janvier 1800. Réponse de Herzan à la dépêche ministérielle du 25 décembre 1799, 2 janvier 1800. — II. Herzan à Thugut, 4 janvier : dépêche officielle et lettre *réservée* autographe. Extraits de la correspondance de Maury avec Louis XVIII. — III. Herzan à Thugut, 8 janvier : la question des Légations soulevée par le cardinal Caprara. Herzan à Thugut, 11 janvier : dépêche officielle et lettre confidentielle autographe. Herzan à Thugut, 13 janvier. — IV. Instructions de Thugut à Herzan, Vienne, 7 janvier 1800.

I. — C'est le 2 janvier de l'année nouvelle, que les instructions ministérielles, en date de Vienne, 25 décembre 1799, parvinrent à leur destinataire; la veille du jour où il les reçut, le cardinal Herzan avait expédié au baron de Thugut ce rapport :

(VII.)

« Excellence,

Je serai bref aujourd'hui parce qu'il ne s'est présenté rien qui soit digne d'être porté à la connaissance de Votre Excellence. Les deux partis se maintiennent : ce matin le cardinal Mattei a obtenu quinze voix.

De même qu'on a injustement soupçonné le cardinal Vincenti d'être l'auteur de la promotion préventive, supposée faite dans les charges par le cardinal Bellisomi, ainsi ce que je m'étais fait un devoir d'écrire à Votre

Excellence, au sujet du cardinal Ruffo, est également dépourvu de fondement. Il est vrai de dire que Ruffo a affirmé n'avoir été chargé d'aucune mission de sa Cour par rapport au conclave et qu'il croyait (c'est son jugement personnel) que dans les circonstances présentes il conviendrait d'élire un pape qui n'eût aucune attache avec n'importe quelle Cour ; mais jamais il n'a dit qu'il déplairait à sa Cour de voir choisir un sujet de Sa Majesté Impériale. A différentes reprises, il a répété qu'il n'avait aucune instruction de sa Cour et qu'il n'était au conclave que pour remplir son devoir de cardinal en prenant part à l'élection du Souverain-Pontife.

La lettre de Louis XVIII, en réponse à celle du Sacré-Collège, dont j'ai envoyé une copie à Votre Excellence, nécessite une observation. Comme le Sacré-Collège n'avait pas eu à sa disposition le secrétaire du chiffre et qu'il n'avait pas été informé de la conduite, tenue par le pape Pie VI, à l'égard de Louis XVIII, il a donné à ce dernier le titre de roi. Mais le pape futur, marchant, comme il faut le supposer, sur les traces de son prédécesseur, s'abstiendra de le reconnaître. Si je devais, par rapport à cet objet, faire quelque démarche, je prierais Votre Excell. de m'envoyer des instructions, et celles-ci devraient se faire d'autant moins attendre qu'une fois le pape élu, on expédie les courriers qui doivent en notifier la nouvelle aux souverains.

J'ai sur les yeux une fluxion qui est produite par ce climat humide et tellement froid que la lagune a été en grande partie prise par les glaces. Un jour qu'il retournait chez lui, d'une visite faite au prince Chigi, maréchal du conclave, le patriarche Despuig s'est trouvé en grand danger au milieu des glaces de la lagune.

Je termine cette dépêche en souhaitant à Votre Excel-

lence que Dieu veuille la conserver cette année et bien longtemps encore et qu'Il la comble de toutes les prospérités. Je la prie de me continuer ses bontés, et, plein du plus entier respect, je lui baise affectueusement les mains.

De Votre Excellence,

Le très affectionné serviteur,

F. card. d'Herzan.

Venise, le 1 janvier 1800. »

A cette dépêche du premier jour de l'an, succéda le lendemain l'accusé de réception de la dépêche du baron de Thugut du 25 décembre, qui a été reproduite plus haut. Herzan y disait :

(VIII.)

« Excellence,

Je viens de recevoir la très précieuse dépêche de Votre Excellence, en date du 25 du mois dernier. Votre Excellence me demande des détails sur le caractère de M. le cardinal Lorenzana ainsi que sur celui de M. le patriarche Despuig.

Le premier, à cause de sa vie exemplaire et de son zèle pastoral, passa de l'archevêché de Mexico à celui de Tolède ; il devint grand-inquisiteur, grâce au crédit considérable dont il jouissait auprès du roi Charles et auprès du roi actuel. Mais les maximes perverses écloses en France, et qui se sont infiltrées dans cette Cour, l'ont fait baisser beaucoup dans l'opinion publique. Quoique ce cardinal soit très instruit dans les affaires ecclésiastiques, il n'est pourtant pas un homme de grand talent. Aux affaires du monde, il n'entend presque absolument rien ;

il s'exprime fort mal, du moins en italien ; il est jaloux de Mgr Despuig. Lorenzana est franc, quelquefois même il pousse trop loin la franchise. C'est lui qui au scrutin avait toujours donné sa voix au cardinal Gerdil et à l'*accessus* au cardinal Valenti : à ma demande, il a subitement changé et il vote toujours avec moi pour le cardinal Mattei.

Au cours d'un de ses voyages, Mgr Despuig est jadis venu à Rome d'où il se rendit à Naples qu'il désirait visiter. Ayant eu connaissance d'un tremblement de terre en Calabre, il se porta sur le lieu du sinistre et y passa des jours et des nuits entières au milieu des malheureuses victimes de la catastrophe. Il leur distribua des secours spirituels et leur partagea tout l'argent qu'il avait avec lui. Cette conduite vraiment ecclésiastique le fit nommer auditeur de Rote, puis archevêque de Valence et ensuite archevêque de Séville. Avec le consentement du roi, il passa en Italie où il assista le pape, lui donnant de sa bourse trois mille scudi chaque mois. Comme il ne se sentait pas porté à se charger du lourd fardeau de l'épiscopat, il renonça à son Église, mais en se réservant une pension annuelle de quarante mille douros, c'est-à-dire de quatre-vingt mille florins. Il a été nommé patriarche d'Antioche *in partibus*. Après l'élection du nouveau pape, il deviendra ministre près le Saint-Siège et touchera de gros appointements : le chapeau l'attend. On croit qu'il le recevra dans une chapelle extraordinaire, c'est-à-dire en dehors de la promotion ; il sera ainsi récompensé de tout ce qu'il a fait pour le feu pape. Il est généralement aimé de tout le Sacré-Collège, et à Venise ainsi qu'à Rome il est bien vu parce qu'il a un caractère franc et généreux. Il se plaît à donner des festins dans lesquels il déploie une grande magnificence : il possède, m'a-t-il dit,

trois services en argent, l'un plus beau que l'autre; il a en outre tous les autres ameublements. C'est un homme très enjoué Toutes ces qualités, quoiqu'elles ne soient qu'extrinsèques, n'en exercent pas moins, comme Votre Exc. le sait parfaitement, une grande influence sur le jugement que le public porte sur un ministre. Sa piété, sa candeur et sa franchise le font, je le répète, aimer généralement. La finesse ne lui fait pas défaut. Il m'a dit en toute simplicité que, dans les présentes circonstances, l'empereur devait exercer une grande influence sur l'élection; que, pour sa part, il voterait pour le cardinal Mattei ou pour Valenti, et même, le cas échéant, pour le cardinal Bellisomi et pour le cardinal Chiaramonti. Il pense toutefois, et avec raison, qu'il ne sera pas question de ce dernier parce qu'il est de Césène et qu'à Rome le nom de Césénate est odieux. Preuve qu'il agit de bonne foi, c'est que, quand je lui ai dit que le cardinal Mattei gagnait des voix, les cardinaux du parti espagnol votèrent immédiatement pour celui-ci. Votre Exc. peut être assurée que je ne me laisserai pas circonvenir par lui, quoique nous soyons amis depuis de longues années.

Les réflexions que Votre Exc. a bien voulu me faire au sujet de l'Espagne sont très justes. Despuig, qui naturellement ne peut pas désapprouver ce que fait sa Cour m'en a toutefois dit assez pour me convaincre qu'intérieurement du moins il improuve ces procédés et qu'il sent l'état infortuné où se trouve ce royaume. Il m'a parlé de la réponse faite au nonce, au sujet de sa protestation contre le dernier décret royal sur les affaires ecclésiastiques : à l'exception de quatre évêques, aucun autre ne se conforme au susdit décret, car ils croient qu'en conscience ils ne peuvent pas s'y soumettre.

Le cardinal Antonelli, qui est mon bras droit dans

toute cette négociation, a gagné hier un vote pour le cardinal Mattei ; de concert avec lui, je m'ingénie à grossir toujours notre parti. Déjà nous sommes quinze, mais il s'en faut de beaucoup que nous soyons vingt-quatre. Néanmoins si, sur les dires du cardinal Braschi, j'ai cru il y a quelques jours, que Bellisomi était pape, à présent, je ne désespère pas complètement du succès du cardinal Mattei. Mais il nous faudra du temps encore, et ceci m'ennuie car je souffre sous tous les rapports : mauvaise habitation, froid horrible dont mes yeux se ressentent, toujours en mouvement, frais immenses, et pour comble de malheur, perte de 9 1/2 pour cent sur les valeurs en papier.

Plein des sentiments de la plus haute estime, je baise très affectueusement les mains de Votre Exc.

De Votre Excellence,

Le serviteur très affectionné,

F. card. d'Herzan.

Venise, le 2 janvier 1800. »

II. — A cette dépêche, où le nom de Chiaramonti apparaît de nouveau, succéda bientôt une intéressante relation, dans laquelle l'élection de ce cardinal est présentée comme pouvant se faire même avec unanimité. Voici ce document :

(IX.)

« Excellence,

Hier matin, je me suis rendu chez M. le cardinal Albani, doyen, pour lui annoncer que j'avais reçu de Votre Excellence une lettre qui n'était pas une réponse touchant

le cardinal Bellisomi, dont elle ne faisait pas même mention. Je lui ai dit que cette lettre roulait sur toute autre chose, mais qu'on y revenait sur les représentations que j'avais déjà faites au Sacré-Collège, à savoir que dans l'esprit de S. M. le cardinal Mattei serait, vu les circonstances, le meilleur sujet à élever au souverain pontificat. J'ai fait remarquer que l'intérêt que S. M. prenait à l'élection n'avait et ne pouvait avoir d'autre objet que le bien du Saint-Siège, puisque le candidat en question était non pas un de ses sujets, mais un Romain appartenant à une famille qui n'avait aucune relation avec l'auguste Maison. J'ai ajouté que S. M. ne connaissait ce cardinal que par ses vertus et par son zèle, qui le font vénérer dans son diocèse, ainsi que par la prudence et par la force d'âme remarquables dont il a donné des preuves en menant à bonne fin des missions très difficiles, qui lui ont été confiées.

M. le cardinal doyen, qui était de mauvaise humeur (1), me répondit que beaucoup de cardinaux regardent pareille recommandation (d'autant plus qu'elle se portait exclusivement sur une seule personne) comme une violation de la liberté de l'élection, et que partant celle-ci serait

(1) S'il faut en croire le cardinal Maury, il se serait passée une scène assez vive. Herzan aurait dit, au cours de cet entretien, « que Charlemagne avait obtenu sans difficulté l'élection d'Adrien Ier, son ami, Charles-Quint celle d'Adrien VI, et que leur successeur actuel devait d'autant plus compter sur la même complaisance, que le choix d'un sujet agréable le déterminerait *peut-être* à traiter plus favorablement le pape, dans un moment où il est le maître de l'Italie. Le cardinal doyen a réfuté victorieusement cette fausse érudition. Il a déclaré que le Sacré-Collège voulait être libre pour donner un chef à l'Église, et que, occupé de ce grand devoir, il abandonnait à la Providence les intérêts du Saint-Siège. Cette scène très vive a tellement ému notre doyen, qu'après avoir complètement battu son adversaire, il est tombé en défaillance et s'est évanoui. » Ricard, *op. cit.*, I, 294.

annulée de droit. Je lui fis observer que donner un conseil n'était jamais attenter à la liberté ; qu'à la demande de Leurs Éminences de leur manifester les intentions de S. M. je leur avais dit que loin de vouloir diminuer la liberté de l'élection, S. M. jugeait que, dans les circonstances actuelles, le choix du cardinal Mattei serait le meilleur. Ce cardinal, lui dis je, était Romain et d'une famille généralement aimée ; S. M. ne le connaissait que par son zèle, son désintéressement et sa charité qui lui ont valu, dans son diocèse, l'amour et la vénération universels. S. M. n'ignorait nullement la prudence et le courage avec lesquels le cardinal Mattei s'était acquitté des commissions les plus difficiles dont il s'était vu chargé. Je fis observer que j'avais nommé une autre personne, c'est-à-dire le cardinal Valenti, qu'on ne pouvait donc pas affirmer qu'il n'y en avait qu'une en présence : le premier toutefois avait toujours la préférence à cause des motifs énumérés, quoique le second fût sujet de S. M. J'ajoutai que, dans ces temps calamiteux plus que jamais, un sujet agréable à l'empereur, alors l'arbitre de l'Italie, un candidat distingué par tant de qualités, tel que le cardinal Mattei, devrait être préféré à tout autre parce que c'était le parti le plus avantageux pour le Saint-Siège. La seule Cour, dis-je, dont celui-ci puisse attendre protection et assistance est la Cour impériale ; je ne doute pas, ai-je remarqué en terminant, que Votre Émin. ait eu connaissance de l'arrêté royal publié en Espagne, de la protestation du nonce et de la réponse faite à ses représentations. Le cardinal doyen me répondit que cet arrêté contenait des propositions schismatiques et hérétiques. Il faut donc, repris-je, chercher à gagner les bonnes grâces de l'empereur. Réunir trente-cinq esprits, répliqua-t-il, est difficile. Quoi que je lui aie dit, je n'ai pu obtenir qu'il s'employât à l'objet ardemment désiré.

Plus tard, le cardinal Braschi est venu me trouver. Je lui ai parlé sur le même ton. Il repartit que sans votes on ne faisait pas de pape, que le cardinal Mattei n'en avait aucun et que ceux qu'il avait présentement lui échapperaient du moment où on viendrait à presser l'élection. Je ne le crois pas, lui répondis-je, car je connais les dispositions de ses partisans : ce qui les caractérise, c'est qu'ils ne veulent rien du futur pontife.

Jusqu'ici nous avons l'exclusive ce qui signifie que personne ne peut être élu. Néanmoins, je ne sais comment, nous avons eu hier, au scrutin du matin, comme à celui de l'après-midi, deux votes de moins pour le cardinal Mattei.

A la longue, les partis finiront par se dissoudre et de la sorte on pourra aisément en venir à un troisième candidat. Dans ce cas, je voterai pour Valenti. Mais sa vue et son ouïe qui a baissé considérablement, même depuis qu'il a quitté Rome, font prévoir qu'il sera malaisé de le faire réussir. Il serait possible que tout le monde portât son choix sur le cardinal Chiaramonti, bénédictin, homme de mérite, comme j'ai eu l'honneur de l'écrire à Votre Exc., mais qui ne sera pas bien vu à Rome.

Tout dépendra de la réponse dont Votre Exc. m'honorera.

On m'a soumis l'idée d'insinuer à Votre Exc. que si, comme cela s'est toujours pratiqué, l'empereur répond à la lettre, par laquelle le Sacré-Collège a notifié à S. M. la mort du pape, il y fasse en termes gracieux la promesse de protéger et d'aider le Saint-Siège, qu'il y dise : « que l'intérêt qu'il portait au Saint-Siège devait être connu aux cardinaux par les discours que je leur avais tenus. » Il ferait de la sorte allusion à la proposition que j'ai faite pour le cardinal Mattei, mais toutefois sans nommer ce

dernier. Cette allusion pourrait produire un bon effet. C'est le cardinal, que, dans une autre dépêche, j'ai appelé mon bras droit, qui m'a suggéré cette idée.

Avec les sentiments de la plus haute considération que je professe toujours pour Votre Exc. je lui baise affectueusement les mains.

De Votre Excellence,

Le très affectionné serviteur,

F. card. d'Herzan.

Venise, 4 janvier 1800. »

A ce rapport était annexée une lettre autographe, écrite en français par le cardinal Herzan au baron de Thugut :

« *Réservée pour Son Excellence.*

Monsieur le Baron,

Un cardinal dont je tâche de gagner la voix pour le cardinal Mattei m'ayant dit qu'il doutait que ce cardinal soit doué des qualités d'esprit qu'il faut à un pape dans les circonstances du temps, je me suis entretenu avec lui, dans une visite faite à cet objet, sur les réformes nécessaires, la situation de l'Europe en général, et en particulier de celle du Saint-Siège. Il me parla sur toutes ces questions avec sagesse et connaissance. Sur la situation de Rome, il m'a dit qu'il croyait que le parti le plus sage qu'un pape pouvait prendre était de se jeter entre les bras de l'empereur, pieux, sage, équitable et juste qu'il est, avec une entière confiance. Il m'assura qu'il n'ambitionnait pas d'être pape et qu'il ne le deviendrait pas, vu la supériorité de voix du parti opposé, mais qu'il sera à jamais pénétré de reconnaissance pour les marques de

haute bienveillance dont S. M. I. le comblait sans qu'il eût pu le mériter. V. E. jugera par ce rapport combien un tel pape conviendrait à l'Église et à notre Cour. Je fais et ferai l'impossible pour y réussir ; j'y travaille le jour et une partie de la nuit. Mais réunir trente-cinq têtes, qui ont, comme V. E. l'a sagement observé, des vues différentes, des intérêts différents, est une chose très difficile et je ne saurais garantir d'y réussir surtout après le ton dont le cardinal Braschi m'a parlé, ce que je rapporte dans ma dépêche. Les billets de banque n'ont presque plus cours ici. A mon arrivée à Venise on les changeait mais avec peine, à 7 pour cent de perte. A présent la perte est à 10 pour cent et, ce qui pis est, on ne trouve pas même à cette énorme perte moyen de les changer. Je supplie V. E. d'ordonner qu'on me les change à la caisse, sans cela je ne sais comment aller en avant. La chose est *urgente* comme elle le concevra aisément. Je la prie encore de ne pas envoyer ses dépêches par M. de Corandini, cela fait du bruit dans le conclave ; je me donne l'honneur de lui adresser les miennes par le général Montfrault et par ce moyen personne n'en est instruit.

J'ai l'honneur...

Ce 4 janvier 1800.

F. card. d'Herzan. »

La dépêche et la lettre *réservée* du 4 janvier montrent que, contre la parole donnée, le cardinal Herzan continuait toujours à exploiter l'espèce d'armistice, accordé à ses prières et à ses promesses par le cardinal doyen et ses partisans : il groupa au sein du conclave un nombre de cardinaux suffisant pour empêcher toute élection.

Grâce au cardinal Antonelli, son « bras droit » (1), « l'âme » (2) du parti-Mattei, « l'habile chef » (3) de l'opposition, l'élection de Bellisomi était rendue impossible sans donner la moindre chance sérieuse au candidat préféré de la Cour de Vienne. « Tout le monde, écrivait à cette époque Maury à Louis XVIII (4), a adopté la phrase du cardinal Albani, qu'il aimait mieux mourir en conclave, malgré son désir d'en sortir, que de concourir à une élection forcée et nulle de plein droit. » Dans cette même lettre, le cardinal français donnait à son auguste correspondant quelques autres détails sur les entretiens qu'Herzan venait d'avoir avec le cardinal doyen et avec le cardinal neveu.

Le cardinal Herzan s'est montré trop sobre dans ses dépêches, au sujet des explications qu'il eut avec le cardinal Braschi ; il sera donc utile d'entendre à ce propos le cardinal Maury. « Le cardinal Braschi, écrit-il le 4 janvier, eut hier au soir avec le même Herzan une longue explication, qui ne fut pas moins vive. Il lui rappela sa promesse de concourir lui-même à l'élection de Bellisomi, auquel il n'avait aucune exception à opposer. Il lui reprocha sa déloyauté, ses manœuvres pour suborner ses collègues. Il lui déclara que Mattei ne serait jamais pape. Il lui dit que le Sacré-Collège ne voulait pas avoir pour chef un homme qui a publié sa doctrine de deux consciences dans ses mandements, en déclarant qu'il laissait prêter par son clergé le serment qu'il rejetait lui-même comme impie, un homme qui a signé le traité de Tolentino dont on a à cœur à Vienne de faire exécuter les cessions

(1) Dépêches d'Herzan à Thugut. Voir plus haut, pp. 75, 80.
(2) Lettre de Maury à Louis XVIII, 4 janvier 1800. *Op. cit.*, I, 293.
(3) *Mémoires du cardinal Consalvi*, I, 250.
(4) *Mémoires inédits du cardinal Maury*, I, 295 et 296.

forcées. Enfin, il se plaignit amèrement de l'infâme et absurde calomnie avec laquelle on a fait circuler une fausse liste des charges promises aux partisans de Bellisomi, pour le rendre odieux, en leur attribuant une ambition qui est l'unique ressort et le seul but de leurs adversaires. »

Le mécontentement du cardinal neveu, joué, ainsi que le cardinal doyen, par le cardinal Herzan, perce dans ces lignes : ce mécontentement était réel et vif et on le comprend sans peine. Peut-être le cardinal Maury, qui écrivait sous l'émotion des événements, lui a-t-il, dans sa correspondance avec Louis XVIII, donné une expression assez peu mesurée ; toutefois on est porté à ne pas trop lui en vouloir.

III. — Tandis que le conclave restait ainsi en stagnation et qu'on y attendait la réponse de Vienne, Herzan continuait ses relations avec le cabinet impérial et le 8 janvier il lui expédiait ce nouveau rapport :

(X.)

« Excellence,

Votre Excellence aura observé par mes rapports antérieurs que, comme de juste, je fais tout mon possible pour que les vues généreuses de Sa Majesté l'empereur au sujet du cardinal Mattei obtiennent leur effet ; d'autre part Votre Excellence y aura vu également les difficultés que je rencontre. Mattei obtient douze, treize et quelquefois quatorze voix ce qui suffit pour empêcher l'élection de n'importe qui. En effet, comme il y a trente-cinq électeurs, il faut vingt-quatre suffrages pour être élu ; le cardinal Bellisomi n'en réunit que dix-neuf. Ceci fait craindre que le conclave ne se prolonge.

Les partisans du cardinal Mattei sont tout d'abord le cardinal Antonelli, qui se donne toutes les peines possibles et s'est de ce chef rendu odieux, les cardinaux Valenti, Carafa, Martiniana, Herzan, Livizzani, Lorenzana, Dugnani qui se distingue également par son zèle, Archetti, Vincenti, Carandini, Flangini et Ruffo. Zelada tantôt se joint à eux et tantôt il s'en détache : inconstance qui est propre à la vieillesse.

Le cardinal Bellisomi a pour partisans le cardinal doyen Albani, le cardinal d'York qui suit toujours le doyen, les cardinaux Calcagnini, Honorati, Gioanetti, Joseph Doria, Chiaramonti, Busca, Borgia, Caprara, Maury, de Pretis, Pignatelli, Roverella, della Somaglia, Antoine Doria, Braschi et Rinuccini. Le cardinal Gerdil a voté jusqu'à ce jour, je crois, ou pour Calcagnini ou pour Antonelli ; il n'est pourtant pas opposé à Mattei (1).

Le cardinal Caprara est venu me voir et nous avons eu un entretien très long mais inutile. Avec sa finesse habituelle, Caprara se proposait de toucher la restitution des Légations. Il me dit qu'il vaudrait mieux élire quelqu'un qui ne fût pas recommandé par la Cour, afin que, quand on en viendrait à traiter de la cession, on ne pût pas l'attribuer à un titre de gratitude mais aux circonstances. Je lui ai répondu que les intentions de Sa Majesté ne m'étaient pas connues, puisque je ne devais ni ne pouvais entrer dans cette matière ; que de plus, on savait combien impénétrable était le secret de son très digne ministre. Toutefois j'ai ajouté que, comme ces provinces avaient été détachées par un traité solennel et librement reconnu par le pape, comme ensuite elles avaient été conquises par les

(1) D'après Maury les voix indécises étaient celles de Gerdil, de Valenti, de Zelada, de Lorenzana, de Carandini, de Livizzani et peut-être même de Flangini. *Op. cit.*, I, 296. Lettre du 4 janvier 1800.

armes de Sa Majesté sur la république cisalpine, détruite à cette occasion, il me semblait que le droit de conquête serait à mon avis un droit plus solide que la cession de provinces auxquelles on avait déjà renoncé. Là-dessus, je me pris à répéter que le motif de recommander le cardinal Mattei consistait uniquement dans le gracieux intérêt que Sa Majesté portait au Saint-Siège, dont il est le protecteur et le défenseur. Sa Majesté pensait que, dans les circonstances actuelles, le cardinal Mattei était préférable à tout autre candidat, parce qu'il était Romain et d'une famille aimée par le peuple ; parce qu'il avait donné tant de preuves de sa piété et de son zèle pastoral dans le gouvernement de son Église, ainsi que de sa prudence remarquable à se tirer d'affaire dans les épineuses commissions qu'on lui avait confiées.

J'ai été bien plus satisfait de l'entretien que j'ai eu avec le cardinal Chiaramonti. C'est un homme sage et prudent qui ne me paraît pas fort éloigné de se ranger au parti de Mattei.

Si les deux partis gardent leurs positions, il est à prévoir qu'on en viendra à un troisième ; mais ceci dépendra beaucoup de la réponse que j'attends de Votre Exc.

Dans ma dernière dépêche, j'ai oublié de parler à Votre Exc. des lettres de change parvenues aux deux ministres d'Espagne. Elles ne constituaient qu'une partie de leurs revenus respectifs. Quant au cardinal Lorenzana, il est avéré qu'il a donné seize mille scudi pour couvrir les frais communs du conclave, jadis supportés par la Chambre Apostolique. Ces dépenses regardent le secrétaire du Sacré-Collège, le sacriste, le maître des cérémonies, les confesseurs, les médecins et le chirurgien ; quelques artistes et porte-faix ; les feux des corridors et les lampes... Lorenzana a déclaré que, si la somme affectée à ces

différents objets ne suffisait pas, il comblerait le déficit, quand même il lui faudrait entamer les revenus de l'archevêché de Tolède. Je tiens ces détails du cardinal Antonelli qui en est le dépositaire. Le patriarche Despuig a donné trois mille seudi pour le service funèbre célébré pour le feu pape.

Avec le plus profond respect...

De Votre Excellence,

Le très affectionné serviteur,

F. card. d'Herzan.

Venise, 8 janvier 1800. »

A cette relation succédèrent quelques jours après un rapport officiel et une lettre *confidentielle*. Dans le premier Herzan écrivait :

(XI.)

« Excellence,

Les deux partis, c'est-à-dire celui du cardinal Bellisomi et celui du cardinal Mattei, se soutiennent. Quoique la longueur du conclave pèse à tout le monde et tout particulièrement à moi, dont les yeux souffrent beaucoup de ce climat humide, j'exhorte ce dernier parti à demeurer ferme et j'espère qu'il suivra mes conseils. Nos adversaires font valoir bien haut leur plus grand nombre. Je leur réponds que vingt-trois suffrages ne valent pas plus qu'un seul, si l'élection en exige vingt-quatre.

Le bruit court qu'on aurait écrit à Mgr Albani de s'informer si les insistances de l'empereur en faveur du cardinal Mattei sont sérieuses.

Le Sacré-Collège avait notifié à l'empereur des Russies la mort de Pie VI. Mais, comme l'empereur réclame le titre de Grand-Maître et que ce titre ne lui a pas été

donné, la lettre fut envoyée à Mgr le nonce afin qu'il la remît à l'ambassadeur, en lui faisant remarquer cette omission et en observant que les constitutions du Sacré-Collège ne permettent pas d'apporter le moindre changement aux titres durant la vacance du Saint-Siège. L'ambassadeur a accepté la lettre, en a envoyé copie et l'empereur n'a fait aucune difficulté pour la recevoir. Sa Majesté a demandé au ministre de Naples si les Cours catholiques prenaient *le Brun* (1) *(il Bruno)*, pour pape et sur sa réponse négative, Sa Majesté a ordonné le service funèbre dans l'église catholique. Il a également voulu qu'une cérémonie analogue fut célébrée dans l'église de sa communion : les hauts dignitaires de sa Cour ont été invités à s'y trouver.

La mort du digne patriarche Mgr Giovannetti, qui, après l'élection du pape, aurait été, avec l'agrément de Sa Majesté, notre auguste souverain, créé cardinal, a causé dans tout le Sacré-Collège la plus vive affliction. Le Sacré-Collège a voulu que la prélature romaine célébrât le service funèbre dans une église dont le nom m'échappe. Il sera malaisé de remplacer ce digne prélat. Il joignait à la sainteté de ses mœurs, qui le fit respecter même par les Français, une inépuisable charité à l'égard des pauvres. Il leur distribua les trente mille ducats qui constituaient ses revenus personnels ; tant il est vrai qu'un évêque n'est jamais riche, s'il est animé de cet esprit de charité qui doit lui être propre.

Avec le plus profond...

De Votre Excellence,

Le très affectionné serviteur,

F. card. d'Herzan.

Venise, 11 janvier 1800. »

(1) Allusion ou dénomination difficile à saisir.

Une lettre autographe *confidentielle* était annexée au rapport qu'on vient de lire. La voici :

« Monsieur le Baron,

Je soumets au jugement de Votre Excellence s'il ne serait pas bon de faire sentir au prélat Albani que l'empereur s'attendait à ce que son oncle employât son crédit près du Sacré-Collège en faveur du cardinal Mattei, Romain, vertueux, exemplaire et prudent que S. M. a bien voulu faire proposer pour pape UNIQUEMENT *par l'intérêt qu'Elle prenait pour le Saint-Siège*, qu'Elle jugeait dans les malheureuses circonstances du temps le plus propre et plus utile pour être élu chef de l'Église ; ce que le cardinal doyen et les autres cardinaux dépouillés des intérêts personnels devraient comprendre d'eux-mêmes. Un tel discours avec cette énergie qui est propre à Votre Excellence ferait, me semble, une grande impression. L'exemple du cardinal doyen nous amènerait la voix du cardinal d'York, qui le suit comme son ombre, et ce changement ferait généralement un bon effet. Ce dont je supplie V. E., c'est que dans ce discours Elle veuille faire connaître que ce n'est pas pour gêner la liberté de l'élection, car c'est de ce prétexte que se sert le parti opposé pour gagner des voix. L'estime de l'empereur pour le cardinal Mattei fondée sur son zèle pastoral, vertus, prudence et sur sa qualité de Romain font que S. M. le croit le plus convenable pour gouverner l'Église pour laquelle S. M. s'intéresse vivement. C'est le langage que je tiens constamment et auquel un mot de V. E. donnera grand poids.

J'ai l'honneur d'être...

F. card. d'HERZAN (1). »

(1) Cette lettre autographe, écrite en français, ne porte pas de date,

Deux jours après avoir expédié les pièces sous le numéro XI, Herzan reprenait sa correspondance avec Vienne et Maury avec Mittau. Ce dernier cardinal, qui, mieux que son collègue, s'appliquait à rendre sa chronique conclavique aussi peu monotone que possible, racontait avec esprit, et en y mêlant du sel tout gaulois, les derniers incidents de la lutte électorale. Dans sa lettre du 11 janvier à Louis XVIII, on trouve quelques lignes précieuses, au sujet d'un nouveau projet de partage de l'Italie, qui mit en émoi le conclave de Venise. « On suppose donc que l'empereur veut retenir le Piémont et toutes ses dépendances actuelles de terre ferme sous sa domination, et donner en échange au roi de Sardaigne la Toscane avec les trois Légations de l'État de l'Église. Ce serait une indemnité qui ferait un simple bénéfice d'une puissance politique. Un pareil bruit doit exciter naturellement beaucoup de bruit dans le conclave. On sent combien la recommandation de l'empereur, appuyée d'abord de menaces et de violence, en faveur du cardinal Mattei, doit répandre de soupçons et d'inquiétudes. Il n'est pas présumable, qu'avec de telles craintes, on élise un pape qui soit redevable de la papauté à la Cour de Vienne, et qui puisse être accusé par elle d'ingratitude, en faisant son devoir (1). »

Cette grave rumeur d'un tel partage n'arriva-t-elle point alors aux oreilles d'Herzan, ou bien jugea-t-il plus politique de n'en souffler encore mot dans ses dépêches, le fait est que dans son rapport du 13 janvier on n'en trouve aucune trace.

mais elle est insérée avec son enveloppe munie de cachets dans le rapport XI. Sur l'enveloppe se lisent les mots *Réservée à Son Excellence*

(1) Mgr Ricard. *Op. cit.*, I, 300.

(XII.)

« Excellence,

Le cardinal Braschi est venu me demander si j'avais reçu une réponse. Le Sacré-Collège, me disait-il, qui avait bien voulu faire un acte de déférence, inconnu jusqu'alors, en prévenant Sa Majesté du nom du sujet considéré comme le plus digne d'être porté au souverain pontificat et contre lequel je n'élevais aucune difficulté, croyait pouvoir en toute liberté procéder à l'élection. Quatre courriers ordinaires étaient passés, faisait-il remarquer, et rien n'était arrivé de Vienne. Il ajoutait qu'à ce silence se joignait le stimulant que puisaient tous les partis dans le grave dommage qu'un si long veuvage attirait sur la religion, d'autant plus que par l'emprisonnement du feu pape la Sainte Église est depuis cinq mois privée de son chef visible.

Je répondis au cardinal Braschi que je n'avais aucune objection à articuler contre le choix du cardinal Bellisomi, dont je vénérais la piété, mais qu'au nom de Sa Majesté j'avais proposé un candidat qui, au jugement de Sa Majesté, méritait la préférence à tout autre, au milieu des circonstances qu'on traversait. Il me semblait, dis-je encore, que, puisque le Sacré-Collège avait soumis son opinion à Sa Majesté, il fallait attendre sa réponse. J'ajoutai que le cardinal Bellisomi, comme l'attestent tant de scrutins, n'avait pas l'inclusive(1) ; que le parti de Mattei comptait treize adhérents et que ceux-ci étaient d'autant plus inébranlables qu'aucun d'eux n'avait la moindre vue sur le nouveau pontificat, mais avait uni-

(1) L'*inclusive* des voix est la réunion des deux tiers des suffrages sur un candidat.

quement à cœur de suivre le conseil paternel qui était dicté à notre auguste empereur par l'intérêt seul qu'il portait au Saint-Siège. En terminant j'ai dit que, dans tous les cas, je ne répondais pas des suites peu favorables pour le Saint-Siège lui-même que cette précipitation entraînerait avec elle.

J'ai rendu compte au cardinal doyen de mon discours tenu au cardinal Braschi avec douceur sans doute, mais avec beaucoup de fermeté. Il semblait abonder en mon sens et me dit qu'il était nécessaire de laisser l'affaire arriver à maturité et de continuer à suivre la voie dans laquelle nous avions marché jusqu'à ce jour.

Il me faut toutefois avertir Votre Excellence que, si sa réponse tardait encore longtemps, tel ou tel de mes partisans finirait par m'abandonner pour suivre l'exemple du cardinal Martiniana, qui est passé au camp de Bellisomi. Quant au cardinal Gerdil, il a déclaré qu'il donnerait sa voix à celui auquel il ne manquerait qu'un suffrage.

M. le cardinal Antonelli et M. Dugnani, qui s'y emploient avec un zèle infatigable, et moi nous mettons tout en œuvre pour confirmer notre parti dans la persévérance. Mais si un ou deux s'en détachent, avec le vote du cardinal Gerdil, promis comme je viens de le dire, le cardinal Bellisomi réunirait les vingt-quatre suffrages exigés pour l'élection.

Je connais peu le cardinal Bellisomi ; mais Votre Excellence a vu par mes deux premières dépêches la relation favorable qu'il m'a été permis de faire à son sujet. Tout le monde convient, sans exception, que c'est un homme très pieux et vertueux ; mais on n'est pas d'accord sur ses talents. C'est un sujet de Sa Majesté. Il n'a pas l'exclusive. Mais j'apprends qu'il se laisse mener par son parti dans lequel se rencontrent beaucoup d'hommes peu agréables à

Sa Majesté. Toutefois l'expérience des quatre pontificats, sous lesquels j'ai vécu, m'a appris que les papes se fatiguent bien vite d'être sous la tutelle de ceux qui ont le plus contribué à leur exaltation.

En me recommandant à la continuation des bontés de Votre Excellence, je lui baise les mains affectueusement et avec le plus grand respect

De Votre Excellence,

Le très attaché serviteur,

F. card. d'Herzan.

Venise, 13 janvier 1800. »

IV. — Herzan venait de dicter ce rapport lorsqu'un courrier lui apporta une dépêche de Vienne. Dans ce document, le premier-ministre de l'empereur François II revenait avec insistance sur les Instructions confiées au cardinal-ambassadeur touchant les cardinaux Mattei et Valenti ; il mettait le prélat en garde contre les manœuvres de la Cour d'Espagne et contre les agissements des cardinaux Antonelli et Albani. Voici la dépêche du baron de Thugut, en date du 7 janvier : elle n'est pas chiffrée (1), mais elle est écrite en allemand (2).

« Éminence,

En réponse aux rapports qui lui sont parvenus, Sa Majesté m'ordonne de faire à Votre Éminence les observations suivantes. Lorsqu'il patronnait la candidature du cardinal Mattei, Sa Majesté n'était guidée que par des

(1) S'il faut en croire Maury, Herzan aurait dit qu'elle était en chiffres. *Op. cit*, I, 304.

(2) Maury ne le croyait pas. *Op. cit.*, I, 306.

motifs qui visaient directement le bien de la religion catholique, le rétablissement de l'influence pontificale et la pacification de l'Italie. Les cardinaux, de leur côté, ne devraient et ne pourraient méconnaître que le degré de satisfaction ou de mécontentement, fourni à l'empereur par l'élection, aura une influence réelle tant en général qu'en particulier, sur quantité de mesures à prendre par la Cour impériale. Cette influence s'exercera nécessairement même sur le propre sort des cardinaux. Sa Majesté n'abandonnera pas sa manière de voir, avant qu'elle n'ait acquis la conviction que Messieurs les cardinaux persistent invinciblement à ne pas se ranger à ses projets si importants et conçus sans arrière-pensée.

Sa Majesté désire que Votre Éminence continue à faire d'énergiques démarches en faveur du cardinal Mattei, d'autant plus que les objections qui ont été articulées contre lui sont de telle nature qu'elles ne devaient évidemment servir que de prétexte pour contrecarrer son élection. Son âge, qui n'est pas encore bien avancé, fournit matière à une considération que la Chrétienté catholique (1), par l'organe de la majorité du Sacré-Collège, devrait se garder de négliger dans un moment si critique. Les écrits incriminés cessent de paraître sous un jour défavorable, dès qu'on prend impartialement en considération le temps et les circonstances au milieu desquels ils furent publiés. Aussi, n'est-ce point parce que le Sacré-Collège ne renferme pas d'autres cardinaux dignes, pieux, bien intentionnés et sages, que Sa Majesté croit le cardinal Mattei surtout capable de devenir pape ; mais, c'est parce que, tout en étant doué des qualités énumérées, il a déjà donné, dans les circonstances les plus difficiles, des

(1) *Die katholische Cristenheit.*

preuves remarquables d'énergie, de constance et de prudence. Il s'est de la sorte acquis, auprès des princes, les titres les mieux fondés à la confiance, qu'au milieu des difficultés de l'heure présente, ils doivent pouvoir placer dans la personne du nouveau chef de l'Église Catholique Romaine, environnée des plus imminents périls. On ne fera par conséquent pas de grief à Sa Majesté de la préférence qu'elle lui accorde sur d'autres prélats, très dignes de respect, sans aucun doute, mais qui, dans les circonstances ci-dessus mentionnées, ou bien n'ont pas donné les mêmes preuves ou bien n'auraient pas été en état de les fournir.

Avant tout donc, il faut que Votre Éminence parvienne tout au moins, comme elle en nourrit d'ailleurs l'espoir, à assurer au cardinal Mattei le nombre de voix nécessaire pour empêcher que tout autre obtienne le nombre de voix requis pour l'élection. Ce point une fois réalisé, Votre Éminence aura le loisir de faire mieux agréer les importantes notifications dont elle est porteur et de travailler à rallier les cardinaux à ses vues. Sa Majesté est affligée d'apprendre les incommodités, que par suite de la prolongation du conclave, le séjour de Venise cause aux cardinaux et tout particulièrement à Votre Éminence. Mais Sa Majesté estime qu'il faut mettre tout en œuvre pour empêcher les résultats bien autrement désastreux qui proviendraient du choix d'un candidat qui ne comprendrait pas suffisamment les besoins de son époque. Bien éloignée de vouloir de la sorte exercer la moindre pression sur les cardinaux, Sa Majesté a plutôt cherché à montrer qu'en faisant des avances si impartiales et si générales, elle subordonnait toutes les vues particulières au bien universel. Sa Majesté espère que le Sacré-Collège ne trompera pas son attente et ne laissera pas prévaloir des vues intéressées.

Du reste, au cas où les excellentes intentions de Sa Majesté seraient méconnues, elle ne pourrait pas s'empêcher de prendre d'autres mesures adaptées au but et aux plans que, vu les circonstances, elle jugerait utiles à la situation générale et au bien de ses propres États.

Pour ce qui concerne le cardinal Valenti, je dois encore une fois rappeler à Votre Éminence que d'après l'Instruction de Sa Majesté, il ne faut songer à lui, que lorsqu'il sera devenu évident qu'on ne peut faire réussir Mattei. Les détails donnés sur sa santé délabrée et sur le peu de faveur qu'il rencontre parmi les cardinaux n'ont fait que fortifier Sa Majesté dans sa manière de voir.

J'ai enfin l'ordre de porter en secret et de confiance à la connaissance de Votre Éminence deux autres points. D'abord nous savons de très bonne source que la Cour d'Espagne n'est nullement revenue à de meilleures dispositions à l'égard du Siège Romain, mais qu'elle a toujours pour objectif d'amoindrir et d'affaiblir le plus possible l'influence dont il jouit. Il y a même des indices très significatifs qu'elle se proposerait, une fois l'élection terminée, de mettre en avant et d'exploiter toutes sortes de prétextes pour se soustraire à l'avenir à toute influence réelle du pape. Ensuite, d'après d'autres renseignements tout aussi sûrs, le cardinal Antonelli ainsi que le cardinal doyen nourriraient en secret les sentiments les plus hostiles et les plus malveillants contre la Cour impériale. Il n'y a donc pas à en douter, les démonstrations d'amitié qu'ils témoignent à Votre Éminence ne sont que de la dissimulation. Votre Éminence ne saurait assez se mettre en garde de ce côté.

Agréez...

Vienne, 7 janvier 1800.

Baron de Thugut. »

Trois annexes, sous forme de *post-scriptum*, accompagnaient cet envoi ministériel et complétaient la pensée du chef du cabinet.

P. S. I.

« Éminence,

Les détails fournis par Votre Éminence, dans son estimable dépêche sous le numéro IV, ont fortifié la persuasion de Sa Majesté que, de la part des partisans de la Cour napolitaine et de celle d'Espagne, il ne faut s'attendre qu'à des dispositions peu favorables et qu'il est à tout prix nécessaire d'éviter d'entrer avec elles dans des discussions politiques. Quant à la différence d'attitude prise par chacune de ces Cours, on pourrait peut-être dire qu'elle est produite par le seul contraste que présente le caractère plus vif de Son Éminence le cardinal Ruffo et de la proposition plus rusée du patriarche Despuig. Il dépendra uniquement de Messieurs les cardinaux de voir s'ils ont plus à espérer ou à craindre des projets et des dispositions actuels des deux Puissances susmentionnées que de l'attitude de l'auguste Cour. Ils n'ont qu'à examiner s'il leur est plus avantageux, à eux et à la Cour pontificale, de s'assurer, par des dispositions équitables et modérées, la protection de la Cour I. R. ; ou bien, si, en affichant des prétentions exagérées et des sentiments de jalousie, il leur est plus utile d'amener la Cour romaine à faire cause commune d'intérêts avec les Cours susdites.

Je reste...

Baron de Thugut.

Vienne, le 7 janvier 1800. »

P. S. 2.

« Éminence,

Par sa dépêche sous le numéro VI, Votre Émin. vient de nous apprendre que les chances pour l'élection de Mgr le cardinal Mattei se fortifient et que cette Éminence a déjà obtenu plus de voix qu'il n'en faut pour l'exclusion d'autres compétiteurs. Il n'y a pas de doute que d'autres encore se rallieront à lui dès qu'ils seront convaincus que S. M. l'empereur persiste *inébranlablement* à le préférer à tout autre candidat, et que rien ne le fera changer de résolution, pas même en faveur d'un cardinal milanais tel que le cardinal Bellisomi.

V. Ém. aura soin par conséquent de ne rien omettre pour confirmer sérieusement MM. les cardinaux dans cette conviction. Les circonstances de l'élection actuelle sont différentes de celles de toutes les élections antérieures, et vraisemblablement encore de celles qui se présenteront aux conclaves à venir. S. M. l'empereur est le seul prince catholique, de la puissance, du zèle et de l'action duquel dépendra non seulement la situation du futur pape, mais même la conservation de l'éclat et du bien-être de la hiérarchie ecclésiastique supérieure en Italie, mais surtout en Allemagne (en empêchant la sécularisation et d'autres changements que tant d'hommes méditent de réaliser). Cette considération est d'un si grand poids, que dans l'esprit de MM. les cardinaux, elle doit l'emporter sur toutes les autres moins essentielles. Le Sacré-Collège ne saurait méconnaître que les dispositions des autres souverains et des autres princes sont telles, que l'État Romain et les chefs de la hiérarchie catholique doivent se regarder comme menacés sérieusement *de faire des pertes*

encore bien plus considérables. Dans un tel état de choses, il nous est impossible de croire que la majorité des cardinaux négligeât l'occasion, qui s'offre à elle, pour convaincre parfaitement S. M. l'empereur de la confiance qu'elle place en lui, et des vœux qu'elle forme pour voir unis les intérêts de la Cour politique et de la situation politique de l'Église catholique avec les intérêts et les vues de la Cour I. R. (1). Il nous est tout aussi impossible de nous représenter qu'au milieu des circonstances où nous nous trouvons, le Sacré-Collège pût caresser l'espoir de parvenir, par les finesses ordinaires, cette fois-ci encore comme dans les trois derniers conclaves, soit à tromper l'auguste Cour sur les véritables tendances qu'il nourrit, soit à la détourner, par un choix hostile, de ces plans et de ces mesures que les événements ainsi que l'intérêt de S. M. exigent et imposent.

Après avoir parcouru la dernière dépêche de Votre Éminence, je me vois obligé de faire derechef observer que, dans l'Instruction secrète de V. Émin., S. M. ne lui a confié que provisoirement qu'en second lieu elle portait son choix sur le cardinal Valenti : c'est-à-dire dans le cas *où au cours du conclave il s'élevât contre le cardinal Mattei de telles difficultés que, en dehors de toutes nos prévisions, nous* (c'est-à-dire S. M. elle-même) *devrions y reconnaître l'impossibilité de son élection*. Il ressort de là, que, sauf meilleur avis, il eût été à souhaiter que toute démarche en faveur du cardinal Valenti eût été différée jusqu'à la réception d'un ordre impérial exprès permettant cette évolution. Or, à l'heure qu'il est, à la suite des changements qui se sont produits au cours des

(1) Voici le texte original de la dépêche : das Interesse des politischen Hofes und des politischen Zustandes der katholischen Kirche mit dem Interesse und den Absichten des K. K. Hofes zu vereinigen.

opérations du conclave, S. M. se voit dans la nécessité de recommander à V. Éminence, jusqu'à nouvel ordre, la seule candidature du cardinal Mattei.

En attendant donc, S. M. désire que V. Ém. travaille avec tout le zèle possible en faveur du cardinal Mattei, et que, dans ce but, elle insinue avec fermeté et franchise, en temps opportun, les motifs qui justifient cette préférence. Enfin, au pis aller, V. Émin. assurera au moins la suspension de toute autre élection. Si ce cas, qui, nous aimons à l'espérer, ne se présentera pas, venait à se produire, S. M. se réserve de donner les instructions complémentaires qu'elle jugera conformes aux grandes mesures d'intérêt commun qu'il y aura à prendre.

Je reste...

De Votre Éminence,

Le très obéissant serviteur,

Baron de Thugut.

Vienne, le 7 janvier 1800. »

P. S. 3.

« Éminence,

Il me reste pour finir à entrer encore plus dans le détail des intentions de S. M. et à m'en ouvrir confidentiellement avec Votre Ém. afin qu'elle sache comment régler éventuellement sa conduite.

1° Selon la recommandation réitérée qui lui en a été faite, V. Émin. continuera à s'employer pour l'élection du cardinal Mattei, aussi longtemps que l'impossibilité de le faire réussir ne se serait pas manifestée.

2° Sauf meilleur avis, et même lorsque cette impossibilité de faire tomber le choix sur le cardinal Mattei

viendrait à se produire, *il faut s'abstenir de toute démarche en faveur du cardinal Valenti*, parce que, en dehors des circonstances déjà mentionnées qui ne plaident pas en sa faveur, il vient s'en ajouter encore une autre : l'inclination si marquée du parti espagnol pour le cardinal Valenti fait naître l'appréhension fondée que la Cour d'Espagne pourrait bien avoir des motifs d'espérer acquérir sur lui une influence prépondérante. Pareille crainte exige donc que non seulement on lui retire la confiance, qui lui avait été accordée en second lieu, mais que de plus on le mette au nombre de ces cardinaux dont, aux termes de l'Instruction secrète de S. M., l'élection devrait être empêchée à cause de leur inquiétant attachement à d'autres Cours.

3° D'autre part, dans la supposition que V. Ém. vînt à perdre tout espoir d'amener l'élection du cardinal Mattei, et qu'elle eût quelque sujet de craindre, qu'en s'attardant trop longtemps et sans succès à procurer cette élection, on courût le danger de voir Messieurs les cardinaux s'unir, par quelque soudaine résolution et entente, en faveur d'un autre candidat, V. Émin. est autorisée à se déclarer *au nom de S M.* pour la candidature du cardinal Bellisomi. S. M. aime à croire qu'il est en possession et saura faire preuve tout à la fois de ces qualités éminentes d'esprit et de cœur réclamées par les circonstances actuelles, et de ce dévouement à la Cour I. R. que Votre Émin. a loués en lui.

4° Comme S. M. confie la décision à prendre, dans le cas précité, au jugement et à la prudence de V. Émin., elle nourrit aussi l'espoir que, si cette éventualité venait à se présenter de fait, V. Émin. saurait manœuvrer de façon à persuader parfaitement au cardinal Bellisomi qu'il est redevable de son élection avant tout à l'adhésion

favorable de S. M. Votre Émin. lui fera encore comprendre que si notre auguste souverain ne l'a pas spécialement recommandé, depuis l'ouverture du conclave jusqu'à ce moment, c'était seulement parce qu'il craignait que la recommandation d'un cardinal milanais, qui avait séjourné si longtemps à une Cour archiducale, n'eût produit une impression désagréable, aussi bien dans le sein du conclave qu'auprès des Cours intéressées à l'élection. Ensuite V. Émin. lui dira que pour S. M. c'est une véritable satisfaction d'être mis à même, grâce à une favorable tournure des opérations électorales, de pouvoir coopérer efficacement à l'élection d'un cardinal si digne de son entière confiance... etc., etc (1).

5° Enfin S. M. s'attend encore à ce que, si son élection venait à s'effectuer, le cardinal Bellisomi, pour donner un premier témoignage de ses sentiments de reconnaissance, se décide résolument à confier au cardinal Mattei la secrétairerie d'État. D'ailleurs, afin de donner une bonne satisfaction à la Cour d'Espagne, V. Émin. pourrait non seulement souffrir qu'on accordât au parti espagnol le choix de l'un ou l'autre cardinal, à telle ou telle charge moins importante, mais il lui serait même permis de prêter ses bons offices à cet effet.

Je reste...

Baron DE THUGUT.

Vienne, 7 janvier 1800. »

A la même date du 7 janvier, le comte Kageneck, ambassadeur impérial à Madrid, écrivait au baron de Thugut : « Les entours de M. Urquijo répandent le bruit

(1) Ces... etc., etc. sont textuels.

que la Cour impériale cherche à faire élire pape le cardinal Maury, afin de s'assurer la faveur de l'empereur de Russie qui est le protecteur de Maury. Ce choix ne plairait pas à l'Espagne (1). »

(1) Archives de Vienne.

CHAPITRE QUATRIÈME.

—

SOMMAIRE. — I. Herzan à Thugut, 15 janvier 1800 : Rapport, Annexe, *Réservée* autographe. — II. Extrait d'une lettre de Maury à Louis XVIII (18 janvier). Herzan à Thugut, 18 janvier. Annexes du 22 janvier. Communication du cardinal Herzan au Sacré-Collège, datée du 9 janvier. — III. Herzan à Thugut et Maury à Louis XVIII, 25 janvier. — IV. Thugut à Herzan, 18 janvier. Herzan à Thugut, 29 janvier 1800.

I. — Les instructions ministérielles, parties de Vienne sous la date du 7 janvier 1800, durent créer plus d'un embarras au cardinal Herzan, car l'insistance du premier-ministre pour faire aboutir la candidature-Mattei était pressante et impérieuse, les ordres qu'il intimait et la ligne de conduite qu'il prescrivait de suivre étaient formels et péremptoires.

A la volumineuse expédition du baron de Thugut le cardinal répondit en trois fois : le 15 janvier, par une dépêche avec annexe et lettre *réservée;* le 18, par un court rapport; enfin le 22, par un rapport développé qu'accompagnaient trois annexes. Voici, dans leur ordre chronologique, l'ensemble de ces documents.

(XIII.)

« Excellence,

Mon rapport était terminé lorsque la très précieuse dépêche de Votre Exc., en date du 7 courant, m'est parvenue par le canal de Mgr le majordome, auquel M. le

directeur de la poste l'avait remise contre reçu. J'ai prié ce dernier d'envoyer à l'avenir mes dépêches à ma demeure à un des seigneurs hongrois qui m'ont accompagné ici : il a ordre de me les passer sans éveiller l'attention, car il n'est rien de si néfaste que le fait que le Sacré-Collège sache qu'on reçoit des communications. Et comment éviter ce désagrément, lorsque la correspondance passe par les mains d'un homme qui, comme le majordome, exerce son action partout.

Une indisposition m'a mis dans l'impossibilité de prendre part aux scrutins de ce jour. Ce contretemps n'empêche pas qu'on donne son vote secret, scellé comme à l'ordinaire : en effet on a la coutume de tirer au sort trois cardinaux, qui, après le serment d'usage, reçoivent ce vote scellé dans une cassette fermée, qu'on ouvre en présence de tout le Sacré-Collège. Je me vois forcé de remettre au prochain courrier ordinaire ma réponse à votre dépêche. Dans l'entretemps, je prie Votre Exc. d'être assurée que tout ce qu'elle voudra bien me prescrire sera toujours observé comme par le passé.

Avec le plus profond respect...

De Votre Exc.,

Le très affectionné serviteur,

F. card. d'Herzan.

Venise, le 15 janvier 1800. »

« P. S. à la dépêche en date du 15 janvier 1800.

Ayant été averti, il y a une heure, que le patriarche Despuig avait menacé de donner l'exclusive au cardinal Mattei si l'élection tardait à se faire, j'ai appelé le conclaviste du cardinal Lorenzana, don Sébastien, qui jouit de toute la confiance de son maître. J'ai voulu savoir de lui ce qu'il y avait de fondé dans cette nouvelle.

Don Sébastien m'a dit qu'il n'avait été aucunement question de l'exclusive à donner au cardinal Mattei, que cette exclusive n'*existait* même pas. Mais, ce qui était vrai, c'est qu'il s'était refroidi de son zèle pour le cardinal Mattei et était devenu plus sympathique au cardinal Bellisomi. En outre, comme on voulait attenter à la liberté de l'élection en faveur de Mattei contre Bellisomi, il avait insisté un peu vivement sur la nécessité de hâter l'élection.

J'ai fait dire au susdit cardinal Lorenzana qu'il était bien loin de la pensée de Sa Majesté l'empereur de vouloir le moins du monde faire violence à la liberté du conclave : Sa Majesté ne proposait Mattei que parce qu'il était Romain et pour cette raison très agréable à Rome, parce qu'il était complètement indépendant de toutes les Cours et enfin parce qu'il était plus propre à se concilier la confiance de tous les gouvernements. Il joignait en effet à une vertu exemplaire, le zèle pastoral et une prudence non commune dont il avait donné les preuves les plus convaincantes dans les affaires très délicates qu'il avait eu à mener. Sa Majesté l'avait proposé comme le candidat le plus apte à son jugement pour remplir le rôle de chef de l'Église, au milieu des circonstances si critiques où celle-ci se trouvait.

Le susdit conclaviste m'a répondu que le cardinal, son maître, était déjà informé de tout cela et qu'il en avait donné connaissance à sa Cour. Je pouvais, ajouta-t-il, être assuré que le cardinal Lorenzana resterait non seulement attaché à notre parti, mais même, si Mgr Despuig lui suscitait des embarras, il s'attirerait de ce chef de sérieux désagréments.

Je suis, comme dans ma dépêche...

F. card. d'Herzan. »

Au rapport du 15 janvier se trouve jointe une lettre autographe du cardinal Herzan au baron de Thugut : le prélat y prend la défense des cardinaux Antonelli et Valenti et il essaie de justifier sa propre conduite aux yeux du premier-ministre. Voici cette lettre écrite en français (1) :

« *Réservée* ad Num. XIII.

Je demande très humblement pardon à V. Exc. si je prends la liberté de l'assurer que les renseignements qui lui sont parvenus sur les cardinaux Antonelli et Valenti sont destitués de fondement.

Le cardinal Antonelli non seulement est bien intentionné, mais il s'emploie pour le service de l'empereur avec un zèle, qui lui a attiré la haine, et il est et sera la victime de son dévoûment. Mais s'il s'agissait d'une renonciation, il y serait contraire; sentiment, pour m'ouvrir à V. E. avec toute ingénuité, qui serait commun à la plupart des cardinaux.

Le cardinal Valenti est bien vu en Espagne, à cause de son oncle le cardinal secrétaire d'État de Benoît XIV. Mais lui n'est *nullement* attaché à cette Cour, n'oubliant pas les mauvais procédés qu'il a essuyés étant nonce à Madrid, et, preuve qu'il ne voulait pas avoir d'obligation à cette Cour, il a refusé une grosse et riche dignité, dans je ne me souviens plus quel chapitre, qu'on lui avait offerte à son départ.

Je connais l'un et l'autre depuis trente ans ; nous nous sommes vus presque tous les jours ; pendant un si long espace de temps on ne se cache pas ; ainsi je crois connaître leur façon de penser.

(1) La lettre ne porte pas de date, mais elle est insérée dans le rapport XIII.

Du reste je doute que le cardinal Valenti à cause de ses infirmités aurait les voix requises pour devenir pape, dignité qu'il ambitionne aussi peu que moi, mais dans ce cas je lui donnerai l'exclusive, l'empereur l'ordonnant ainsi.

Et ce que j'ai l'honneur de marquer à V. E. sur les deux cardinaux, je ne l'ai fait que par un sentiment de vérité, d'honneur, et de *conscience*, et par le zèle pour le service de S. M. lequel exige que V. E. soit informé au juste du caractère de ces cardinaux.

J'ai prié autrefois V. E. de ne pas prêter foi anx nouvelles qui lui parviendront de Venise ; j'en ai eu de fortes raisons.

J'ai l'honneur...

F. card. d'Herzan. »

Une dépêche qui trahit le découragement suivit de près l'expédition précédente. La voici :

(XIV.)

« Excellence,

Je dois me borner aujourd'hui à informer V. Exc. que j'ai rempli les ordres de S. M. de la manière qu'elle s'est plu de me les prescrire dans sa dépêche du 7 janvier. Je remets au prochain courrier ordinaire d'instruire V. Exc. de tout ce qui s'est présenté depuis ma dernière relation, et de me justifier de n'avoir pas pu agir autrement sans porter préjudice au service de l'empereur, en ce qui touche au cardinal Valenti. Je suis indisposé et fatigué : j'emploie toute la journée et une partie de la nuit pour conduire l'élection, si faire se peut, conformément aux intentions de Sa Majesté.

Je suis obligé de prévenir V. Exc. des détails qui suivent :

1° Je ne suis pas en état de garantir que, dans le cas où ni le cardinal Mattei, ni le cardinal Bellisomi ne seraient élus, on n'en vînt pas à une troisième personne qu'il ne me serait pas possible de faire écarter, puisque, comme V. Exc. le sait, on ne peut donner l'exclusive qu'à un seul.

2° Si le cardinal Bellisomi était élu, il me serait difficile de lui faire accepter tout ce que V. Exc. m'a prescrit d'en obtenir, après les nouvelles démarches que je fais au nom de l'empereur pour le cardinal Mattei.

Je ne désespère pas entièrement de faire réussir ce dernier auquel j'ai la nuit d'hier gagné une voix; mais *je suis bien éloigné* encore d'en avoir la certitude.

Ce que je puis assurer à V. Exc. c'est que mon parti restera ferme pendant quinze jours, peut-être même pourrais-je me flatter de le maintenir pendant un mois encore.

Je me donne sous tous les rapports plus de peine que les autres; je contracte des dettes; et certainement je ne manquerai pas de donner aux autres l'exemple de la persévérance.

Avec le plus profond respect...

De Votre Exc.,

Le très affectionné serviteur,

F. card. d'Herzan.

Venise, 18 janvier 1800. »

II. — On peut voir dans la dépêche qu'à la même date du 18, Maury envoyait à Louis XVIII que les intrigues allaient leur train au conclave et que les esprits se montaient contre le cardinal Herzan ainsi que contre la Cour

impériale dont il défendait les prétendus intérêts. On y apprend que le 17 janvier au soir, après le scrutin, le cardinal Herzan, au lieu de donner au Sacré-Collège communication de la dépêche qu'il avait reçue de Vienne le 13 janvier, se contenta d'en lire un extrait aux cardinaux Albani et Braschi. « La majorité du Sacré-Collège, écrit Maury (1), informée de cette forme toute nouvelle en diplomatie, a délibéré — 1° de continuer à voter en faveur de Bellisomi et de rechercher les cinq voix qui manquent pour consommer une élection canonique; — 2° d'informer, par une dépêche adressée au nonce, la Cour de Vienne de tous les faits relatifs à l'élection, depuis l'arrivée de ce ministre jusqu'à la lecture de l'extrait de sa dernière dépêche inclusivement, et de lui annoncer qu'elle continuera de voter, au scrutin, selon les lumières de sa conscience, attendu que la bonté de Sa Majesté Impériale daigne n'y mettre aucune opposition. On ajoute que la même majorité est pénétrée de regret en voyant que, ni avant ni après la recommandation de l'empereur, notre conscience ne nous a permis d'élire le cardinal Mattei; — 3° enfin de faire part au cardinal Herzan de cette dépêche, par forme de billet, afin de n'exposer sa mémoire à aucune méprise, en rendant compte de nos faits et de nos sentiments. » Maury terminait sa relation par ces lignes : « P. S. — Si l'élection de Bellisomi est impossible ou annulée par la Cour de Vienne, le pape subsidiaire de notre parti serait le cardinal Honorati, évêque de Sinigaglia. »

Maury entrera bientôt dans des détails intimes qu'Herzan ne nous a pas même indiqués, mais, avant de le suivre dans son récit, il faut se reporter aux rapports du

(1) Mgr Ricard. *Op. cit.*, I, 304.

prélat autrichien, qui se trouvait mis en demeure par le baron de Thugut de présenter une apologie de sa conduite au conclave.

(XV.)

« Excellence,

Je commencerai par ce qui regarde le cardinal Valenti. Il m'a été assigné en second lieu, et comme j'ai tenu à suivre l'ordre indiqué je ne pense pas que j'eusse pu procéder autrement que j'ai fait.

Au patriarche Despuig, qui, à mon arrivée à Venise, vint me causer de l'élection et spécialement des cardinaux Valenti et Mattei, j'ai répondu qu'il partageait mes sentiments. Le cardinal Mattei, lui dis-je, parce qu'il est d'origine romaine et qu'il a eu l'occasion de montrer sa force d'âme, sa prudence, sa vertu reconnue, sa piété et son zèle pastoral, me semble mériter la préférence ; *toutefois*, ajoutai-je, *l'autre est également digne de la bienveillance de Sa Majesté*. Le patriarche Despuig, comme j'ai eu l'honneur de l'écrire à V. Exc., me pria de faire des démarches pour ces deux candidats et il me promit que, dès que j'aurais réuni quelques suffrages, il nous amènerait le parti espagnol. Ce patriarche ainsi que le cardinal Lorenzana m'ont à diverses reprises répété que S. M., en qualité de roi des Romains, d'avocat et de défenseur du Saint-Siège, doit avoir la plus grande influence dans cette élection ; c'était, disaient-ils, l'opinion du roi catholique. Et de fait, le susdit cardinal et les autres Espagnols se sont rangés au parti-Mattei.

Lorsque le cardinal doyen Albani me répondit, comme j'en ai rendu compte sous le numéro IX, que les cardinaux regardaient comme une atteinte portée à la liberté

de l'élection la proposition d'un candidat unique, je lui répliquai que, quoique d'autres et parmi eux le cardinal Valenti méritent de se voir agréés par l'empereur, cependant S. M., n'écoutant que les généreuses et affectueuses dispositions de son cœur à l'égard du Saint-Siège, préfère le cardinal Mattei à tous les autres parce qu'il est le plus capable de remplir cette charge.

Comment faire tomber autrement cette objection articulée contre l'atteinte portée à la liberté du conclave, objection basée sur le fait de la recommandation d'une candidature unique ? Tout en ne m'engageant à rien, je ne voyais aucune possibilité de recourir à n'importe quel autre expédient.

Mais maintenant que le susdit cardinal Valenti, qui, du premier moment où il a connu les intentions de S. M., vote toujours pour le cardinal Mattei, a l'exclusive, il ne peut plus être question de lui.

Je passe à présent aux événements qui se sont produits depuis l'expédition de mon rapport sous le numéro XII et de ceux qui l'ont suivi.

Le patriarche Despuig a eu avec le conclaviste confident du cardinal Lorenzana la conversation dont j'ai rendu compte et ce dernier lui a fait répondre avec une vivacité égale à la sienne, qu'il donnait et qu'il continuerait de donner son suffrage au cardinal Mattei. (Il tient parole : le nombre des votes me le prouve.) Le cardinal Lorenzana a ajouté qu'il écrivait à ce sujet à sa Cour et qu'elle s'affligerait de ce qui se passait, puisque c'était l'ordre du roi qu'on allât d'accord avec la Cour impériale, comme il le faisait. C'est de lui-même que je tiens ces détails et il est un homme *plus que* franc.

Despuig a tenu le même langage au cardinal Vincenti : il a dit que si on apportait des entraves à la liberté du

conclave (insinuation qui lui était venue du parti contraire), il s'opposerait au cardinal Mattei. Le cardinal Vincenti le pria d'avoir la bonté de lui dire s'il parlait comme prélat ou comme ministre et il lui fit observer que, dans ce dernier cas, n'ayant pas présenté ses lettres de créance au Sacré-Collège, il n'était pas obligé de lui répondre en cette qualité. Le même cardinal ajouta encore qu'il savait ce qu'il devait au roi, son bienfaiteur, et qu'il donnait son suffrage à un cardinal digne et agréable à son maître. Il mit fin à l'entretien en faisant remarquer que lui-même avait dit que S. M. le roi catholique était d'accord avec S. M. l'empereur et que lui, il comptait au nombre de mes partisans. Alors le patriarche se radoucit beaucoup et il lui répondit que ce qu'il avait à cœur c'était la promptitude de l'élection, à cause des grands dommages qu'une si longue vacance du Saint-Siège faisait retomber sur l'Église. Un évêque lui avait, me dit-il, écrit au sujet des désaccords qui existaient au sein du conclave et sa lettre lui avait arraché des larmes. Ceci est dans son tempérament ; mais il se pourrait bien que le délai apporté à lui conférer le chapeau, si ardemment désiré, fût pour quelque chose dans les larmes qu'il répand. C'est le cardinal Vincenti, au cours d'une visite qu'il m'a faite, qui m'a communiqué tous ces détails sous le sceau inviolable du secret. Je supplie V. Exc. de me garder ce secret, car il y va pour lui de sept ou huit mille scudi de revenus qu'il a en Espagne.

Voici les noms des partisans de cette dernière couronne le cardinal Lorenzana et le cardinal Vincenti qui votent pour le cardinal Mattei. Le cardinal Zelada, qui, quoiqu'il ait donné une fois son suffrage au cardinal Mattei, est passé à Valenti, auquel il est lié d'amitié depuis sa tendre jeunesse et dont il ne se séparera plus désormais. Enfin

le cardinal Pignatelli qui, à la suite d'un dissentiment, qui s'éleva entre lui et le cardinal Mattei, alors légat à Ferrare, et dans lequel lui Pignatelli eut tort, est l'ennemi personnel de Mattei.

Pour que je ne passe rien sous silence, il me faut encore ajouter que des quatre plis envoyés d'Espagne au cardinal, par l'entremise de Despuig, le premier était pour le cardinal Valenti, le second pour le cardinal Mattei, le troisième pour le cardinal Chiaramonti et le quatrième pour le cardinal Bellisomi, mais en désespoir de cause.

J'en viens au caractère de ceux qui forment mon parti et je puis dire que le cardinal Antonelli ne saurait se dépenser avec plus de zèle pour le cardinal Mattei. Il est parfaitement convaincu de la souveraine convenance d'élire un pape qui soit protégé et estimé par notre auguste souverain : je lui suis redevable de plusieurs votes. Pour sa piété et pour sa doctrine, il jouit de l'estime de tout le monde ; mais son esprit un peu dominateur le fait peu aimer et, à l'heure qu'il est, il est même devenu odieux parce qu'il s'est prononcé ouvertement et avec tant de véhémence en faveur de Mattei. Je redoute néanmoins que la crainte de voir échouer cette candidature ne lui ait déjà fait jeter les yeux sur un troisième candidat. Je ne pense pas qu'il se range jamais au parti de Bellisomi pas plus que la plupart de ceux qui forment notre faction : il est difficile en effet de vouloir un pape contre lequel chacun de nos partisans individuellement s'est prononcé si ouvertement. Son pape à lui est, je crois, le cardinal Archetti ; mais s'il voit que celui-ci n'a pas de chance de réussir il se ralliera au cardinal Chiaramonti.

Le cardinal Archetti est l'âme du cardinal Antonelli : il s'en suit qu'il embrassera toujours son parti.

Le cardinal Valenti, étant persuadé qu'il n'y a pas

ombre d'atteinte à la liberté, ne s'éloignera jamais, je pense, du cardinal Mattei.

Le cardinal Martiniana m'a fait la promesse formelle de se joindre au parti de Mattei, mais seulement quand il aura un plus grand nombre de voix; en attendant, tantôt il lui donne son suffrage, tantôt il le porte ailleurs. J'aurai aujourd'hui un entretien avec lui.

Le cardinal Livizzani est décidément pour Mattei ; mais pour qu'il s'affermisse dans ces dispositions, car il est en proie à des scrupules de conscience, j'ai recours au

Cardinal Carandini qui se distingue par son zèle.

Le cardinal Dugnani, dévoué à notre Cour, est plein de vénération pour V. Exc. Il est l'ami personnel du cardinal Mattei. Ceci me permet d'espérer que, quoiqu'il soit rempli d'admiration pour le cardinal Antonelli, il ne changera pas de camp.

Je devrais avoir une complète confiance dans le cardinal Lorenzana. Il jouit universellement de la meilleure réputation et la franchise avec laquelle il me parle, non seulement du ministre à Madrid, mais de Mgr Despuig lui-même, me confirme dans ce sentiment. Toutefois les détails que V. Exc. a eu la complaisance de me faire tenir, me font suspendre mon jugement, en particulier sur le parti qu'il pourrait embrasser dans la suite. Il en est de même pour le cardinal Vincenti, quoiqu'il donne des preuves réitérées de son ardent désir de seconder les vues de Sa Majesté Impériale.

Quant au cardinal Ruffo, il appartient indubitablement au parti du cardinal Mattei et il se donne du mouvement afin de lui acquérir des suffrages. Je serais pourtant tenté de croire qu'il ne travaille en ce sens que parce qu'il voudrait un pape qui n'eût aucun lien de dépendance avec aucune Cour.

Le cardinal Flangini est connu de V. Exc. Dans la circonstance présente sa conduite est au-dessus de tous les éloges. En dépit de tous les efforts tentés pour le gagner, il a sans hésitation déclaré à nos adversaires que son parti est celui du cardinal Mattei.

Avec...

De Votre Excellence,

Venise, 22 janvier 1800.

Je prends la liberté de renouveler à V. Exc. la prière que, le 4 du mois courant, j'ai déjà faite dans la *réservée* n° IX. Que V. Exc. daigne donner des ordres pour qu'on me change les billets de banque : j'y perds déjà dix pour cent et plus. Quant aux billets de cent florins, je ne trouve personne qui veuille les accepter même avec un tel bénéfice au change.

Je demande pardon à V. Exc. si je ne signe qu'avec les lettres initiales (1) : j'ai les deux mains bandées. La douleur que j'endure est assez forte mais j'espère qu'elle ne sera pas de longue durée.

Votre très affectionné serviteur,

F. C. d'Herzan. »

« 1er P. S. au num. XV.

Je dois ajouter ici quelques mots pour expliquer de quelle manière j'ai suivi, auprès des cardinaux du parti-Bellisomi, les instructions que V. Exc. m'a envoyées en date du 7 du mois courant.

J'ai fait un court extrait de la dépêche, me contentant d'y exposer les motifs qui poussaient l'empereur à vouloir

(1) Seul les mots *F. C. d'Herzan* sont de la main du cardinal, tout le reste est écrit par son secrétaire.

bien s'intéresser à cette élection et en laissant de côté tout ce qui pourrait être interprêté comme une menace, quelque éloignée fût-elle, qui ferait croire à une atteinte portée à la liberté du conclave. Cet extrait je ne l'ai lu qu'aux seuls cardinaux Albani et Braschi, chefs du parti-Bellisomi.

Je me suis déterminé à lire cet extrait de la réponse faite par S. M. à la demande que lui avaient soumise les cardinaux, afin d'éviter, comme je le leur fis observer, qu'ils ne se trompassent sur le sens de ma communication, soit en oubliant quelque point, soit en ne comprenant pas parfaitement. Une erreur de ce genre est commune dans le milieu où je me trouve.

Lorsque j'eus fini d'en donner lecture au cardinal doyen je lui demandai s'il y trouvait trace de violence. Il me répondit négativement et convint que le bien du Saint-Siège exigeait que l'empereur lui fût favorable. Je repris que dans ce cas il n'y avait aucune difficulté à ce qu'il donnât une preuve palpable de ses dispositions, en se joignant aux partisans de Mattei et en lui amenant encore d'autres suffrages. Sa réponse fut qu'il avait l'habitude, dans tous les conclaves antérieurs, de donner dès le commencement sa voix à un cardinal qui était bon ecclésiastique et de continuer ainsi jusqu'à la fin; que dans le présent conclave il avait commencé par accorder son vote à Bellisomi et qu'il continuait à le lui donner. Je repartis que sa méthode était bonne toutes les fois que les circonstances ne mettaient pas en évidence un autre sujet plus apte à être préposé au gouvernement de l'Église. Il termina l'entretien en disant qu'il nous fallait continuer d'agir comme nous l'avions fait jusqu'alors et réfléchir à l'affaire. En cette occasion, le cardinal doyen a oublié qu'il m'avait dit, il y a quelque temps, comme je l'ai écrit à V. Exc. à la date du 18 du mois passé, sous le nu-

méro III, qu'il concourrait volontiers à l'élection du cardinal Mattei, non pas parce qu'il est son neveu, mais parce qu'il le regarde comme un des évêques les plus respectables de l'Italie ; parce qu'il était bien vu à Rome, à cause de sa piété exemplaire et de sa naissance ; ensuite parce que cette élection serait agréable à S. M. I.

Les autres cardinaux m'ont dit que la supériorité des mérites du cardinal Bellisomi ressortait suffisamment par le fait que le cardinal doyen le préférait au cardinal Mattei, son proche parent.

V. Exc. m'obligerait si elle faisait sentir à Mgr Albani la surprise qu'elle doit éprouver en voyant un cardinal Albani, qui ne manque certainement pas d'esprit, ne pas entrer dans les vues bienfaisantes de l'empereur.

Le dit cardinal doyen, le cardinal Maury et, d'après ce que j'apprends, le cardinal Busca sont les chefs du parti hostile, quoique le cardinal Braschi en porte le nom.

Le cardinal Braschi s'est contenté de faire aux instances de l'empereur la réponse suivante : « Qu'il rapportera tout aux autres cardinaux et qu'il me répondra après. » J'attends toujours sa réponse.

Hier, le cardinal Chiaramonti m'a dit que les cardinaux du parti auquel il appartient, malgré lui je crois, disaient que des motifs de conscience les empêchaient d'embrasser le parti de Mattei. Quant à lui, il prévoyait que l'opiniâtreté des deux factions ferait surgir un troisième candidat. Je lui ai répondu que ce troisième, quel qu'il fût, serait comme le cardinal Bellisomi, c'est-à-dire non pas celui que S. M. regardait comme le plus convenable à l'heure présente, c'est-à-dire le cardinal Mattei.

Ce qui dans toute cette affaire est intéressant, c'est de voir le cardinal doyen, le cardinal Gerdil et le cardinal Borgia, tous du parti opposé, réduits à devoir confesser qu'il n'y avait là aucune atteinte à la liberté du conclave.

Le cardinal Zelada m'a remis le mémoire ci-inclus, afin que le je fisse parvenir à V. Exc. Je le recommande à son attention (1).

Je suis comme dans mon rapport...

F. C. d'Herzan.

Venise, 22 janvier 1800. »

Par tout ce qui précède, il est aisé de se convaincre que le cardinal Chiaramonti n'a pas été au conclave de Venise un personnage aussi effacé qu'on s'est plu quelquefois à l'insinuer. La correspondance diplomatique du cardinal Herzan prouve également qu'avant beaucoup d'autres, le prélat-ambassadeur avait eu le pressentiment des hautes destinées qui attendaient le cardinal-évêque d'Imola.

Avant de continuer à prendre connaissance des pièces annexées au rapport XV, il faut voir dans quelle forme Herzan communiqua à ses confrères les recommandations venues de Vienne touchant le cardinal Mattei. Parmi les papiers trouvés chez lui, après sa mort, on rencontre une minute avec la date du 9 janvier 1800 ; cette minute formule en ces termes la démarche du ministre impérial auprès du conclave :

« Voici l'extrait de la dépêche, en date du 25 décembre passé, que Votre Éminence s'est plu à demander au cardinal d'Herzan en toute confidence et avec la gracieuse promesse de n'en pas donner copie à d'autres (ce qui est contraire à l'usage de sa Cour), quoique le contenu en ait été communiqué de vive voix par le cardinal soussigné à

(1) Ce mémoire aurait, paraît-il, été perdu.

Messieurs le cardinal doyen et les cardinaux Braschi, Chiaramonti et d'autres du parti de M. le cardinal Bellisomi, ainsi qu'aux partisans de M. le cardinal Mattei :

« « Comme Votre Éminence doit être sur le point d'entrer en conclave ou y est peut-être déjà entrée, je dois encore une fois lui recommander d'user de toute son énergie auprès de Leurs Éminences, afin de les convaincre de la souveraine utilité qu'il y a à ce que le cardinal Mattei soit élu comme chef de l'Église. Sa vie exemplaire bien connue, son zèle pastoral, et la grande prudence ainsi que la fermeté qu'il a montrées au milieu des circonstances les plus critiques, lui ont mérité une juste et grande estime auprès de l'empereur, et font que Sa Majesté juge qu'il serait un pontife tel que l'exigent les calamités présentes de l'Église. A cette considération vient se joindre qu'il est issu d'une famille romaine et partant qu'il est fort bien vu par ce peuple. Je m'en réfère à ce sujet aux instructions de S. M. et je me flatte que Messieurs les cardinaux comprendront sans difficulté que les instances de l'empereur sont dictées par l'intérêt qu'elle porte au Saint-Siège. » »

Le cardinal soussigné ne saurait comprendre que ces paternelles sollicitudes pussent être interprêtées comme une violation de la liberté de l'élection. Il baise très humblement et dans les sentiments les plus dévoués les mains de Votre Éminence.

J'ai ordre de S. M. l'empereur de soumettre à V. Ém. les réflexions suivantes (1) :

1° Que S. M. a porté ses vœux sur la personne du cardinal Mattei pour des motifs qui n'ont pas d'autre objet

(1) Cet alinéa a été barré dans l'original italien de la minute.

que le bien et le salut de la religion catholique, la restauration de la splendeur de la dignité du Souverain Pontificat et le repos de l'Italie.

2° Que Messieurs les cardinaux ne peuvent et ne doivent pas ignorer la grande influence qu'exerceront sur l'avenir les mesures auxquelles s'arrêtera S. M. ; qu'en conséquence S. M. est persuadée que les cardinaux entreront dans les bienveillantes dispositions qu'elle manifeste à leur égard et en vue du bien commun de la religion.

3° Qu'il est toutefois dans les intentions de S. M. que M. le cardinal Herzan continue au nom de l'empereur ses bons offices en faveur de M. le cardinal Mattei. Il est Romain et est fort bien vu de ce peuple ; mais en outre il réunit toutes les qualités pour être un digne chef de l'Église. Son âge même, qui n'est pas encore avancé, fournit un motif auquel applaudira la Chrétienté tout entière, au milieu des circonstances si critiques du moment présent.

4° Que S. M. ne doute pas qu'il se trouve dans le Sacré-Collège d'autres cardinaux, pieux, dignes, animés de bonnes intentions et parfaitement éclairés ; mais que, comme dans le passé le cardinal Mattei a donné, dans des circonstances périlleuses, des preuves incontestables de son activité, de sa fermeté et de sa prudence, il s'est ainsi mérité de la part des souverains un droit fondé à la confiance qu'ils placent en lui. A l'heure qu'il est cette confiance est si nécessaire et d'une si grande utilité pour le futur chef de l'Église environnée des plus grands dangers. De plus, il ne faut pas regarder de mauvais œil si S. M. estime qu'il faut préférer le susdit cardinal Mattei à tous les autres sujets dignes de respect, auxquels les circonstances n'ont pas fourni l'occasion de donner des preuves de leurs éminentes qualités.

5° Que S. M. est bien éloignée de vouloir violenter la liberté de l'élection, et que, par la proposition impartiale et convenable à tous égards d'un sujet si digne, elle n'a qu'un but : témoigner l'intérêt qu'elle porte à l'Église Romaine. Elle subordonne à cet intérêt toutes ses vues particulières qui peuvent contribuer au bien commun. Voilà pourquoi elle espère que les électeurs ne se laisseront pas guider par d'autres considérations.

6° Que S. M. ne pourrait pas ne pas vivement ressentir l'échec d'une proposition faite avec tant de simplicité et de bienveillance et qui tend au but que doivent chercher à atteindre tous ceux à qui incombe le devoir d'élire le chef de l'Église. »

Reprenons le récit, un moment interrompu, fait à la date du 22 janvier par Herzan au baron de Thugut :

« 2me P. S. au num. XV.

Le vingt courant, au scrutin du matin et du soir, le cardinal Bellisomi a réuni seulement dix-huit suffrages ; quant au cardinal Mattei, dans ce même scrutin du soir, il en a eu quatorze, ce qui fait une voix de plus que de coutume.

Les deux partis se soutiendront encore quelque temps ; mais si je ne réussis pas à faire tomber l'élection sur le cardinal Mattei, ce dont je ne désespère *pas du tout*, les deux factions se dissoudront, comme j'eus l'honneur de l'écrire à V. Exc. sous le numéro XIV, par le dernier courrier ordinaire. On en viendra alors à un troisième sujet. Leur parti une fois désagrégé, il n'est plus à craindre que les adhérents du cardinal Bellisomi reviennent à leur patron. Tous les conclaves sont là qui le prouvent. J'aurai néanmoins soin de prendre mes mesures en conséquence, pour autant que faire se pourra.

Je ne me porte pas bien et, pour comble de malheur, j'ai eu un accident à la main.

Je suis *ut in litteris*.

F. C. d'Herzan.

Venise, 22 janvier 1800. »

« 3me P. S. au numéro XV.

Le cardinal Braschi, en son nom propre et en celui des autres cardinaux partisans de Bellisomi, est venu m'apporter la réponse aux nouvelles démarches faites au nom de S. M. I. en faveur du cardinal Mattei. Tous, disait-il, professaient une profonde estime pour S. M., mais, comme il s'agissait d'une affaire de conscience, ils ne croyaient pas qu'il leur fut permis d'élire Mattei ; le cardinal Braschi me fit entrevoir qu'ils embrasseraient plutôt un autre parti. Je lui répondis que les paternelles sollicitudes de l'empereur avaient uniquement en vue l'avantage du Saint-Siège, que par conséquent je ne comprenais pas comment elles ne devaient pas, elles aussi, être un devoir de conscience. J'ai prié Son Émin. de me dire ce qu'on pouvait reprocher au choix du cardinal Mattei. Le cardinal Braschi s'en est tiré en disant qu'il ne pouvait pas entrer dans les motifs de conscience des autres. Je lui ai demandé quels étaient les cardinaux en question et voici les noms qu'il me cita : le cardinal Albani, doyen, les cardinaux d'York, Calcagnini, Honorati, Gioanetti, Joseph Doria, Chiaramonti, Busca, Borgia, Caprara, Maury, de Pretis, Pignatelli, Roverella, della Somaglia, Antoine Doria, Braschi et Rinuccini.

J'ai vu ensuite le cardinal Gioanetti, archevêque de Bologne, et je lui ai mis sous les yeux l'extrait de la dépêche. Gioanetti me dit qu'une telle dépêche méritait

d'être imprimée et qu'il ne comprenait pas comment on avait pu lui parler de violation de la liberté de l'élection. Demain, il se rend chez le cardinal doyen (qui, avec les cardinaux Busca et Maury, est le porte-étendard de leur faction) pour l'exhorter à changer de sentiment. Lui-même passe dans notre camp : nous serons ainsi quatorze contre dix-sept. Si nous parvenions à gagner encore quelques voix, les affaires pourraient changer de face.

Il serait de capitale importance, V. Exc. souffrira que je le répète, que V. Exc. fît appeler Mgr Albani, pour lui observer avec son énergie habituelle, le légitime étonnement que doit causer à l'empereur l'attitude d'un membre de la famille Albani, qui a été comblée de faveurs par la Maison d'Autriche, qui a été l'objet de tant de distinctions de sa part et qui tient tout d'elle. Ne se distingue-t-il pas par son opposition aux gracieuses démarches de l'empereur en faveur du Saint-Siège. Toutefois, je supplie V. Exc. d'éviter l'ombre même d'une menace, afin que les cardinaux hostiles ne puissent pas mettre à profit cette circonstance et donner à entendre qu'on veut violenter la liberté de l'élection. V. Exc. pourrait engager le prélat susdit à écrire à ce sujet à son oncle.

Les explications du cardinal Braschi ont eu pour résultat de consolider plus que jamais le parti du cardinal Mattei. Je me félicite beaucoup de la conduite tenue par le cardinal Gioanetti : par la sainteté de sa vie et par sa science qu'il possède dans les matières ecclésiastiques, il jouit d'un crédit considérable. Il semble que le conclave traînera en longueur, mais nous, nous ne nous lasserons pas en dépit des incommodités que nous endurons.

Je suis comme dans ma lettre...

F. C. Herzan. »

III. — En présence des dernières révélations contenues dans les rapports officiels du cardinal Herzan, on peut se demander si l'ambassadeur impérial ne se montra pas trop courtisan et si le diplomate ne réduisit pas à un rôle trop humiliant le prince de l'Église Catholique. Lorsqu'il choisit Herzan pour servir, au conclave de 1799, les prétendus intérêts de la Cour et du gouvernement de Vienne, le baron de Thugut savait ce qu'il pouvait attendre du vieux prélat dont la force de caractère n'avait jamais été à redouter pendant sa longue carrière diplomatique (1).

Le 25 janvier Herzan envoya à Thugut l'important rapport qui suit :

(XVI.)

« Excellence,

Je redis à V. E. la satisfaction que j'ai ressentie de la conquête de M. le cardinal Gioanetti, archevêque de Bologne, parce que la légitime estime qu'inspirent sa grande piété, sa science et sa prudence peuvent amener d'autres cardinaux à suivre son exemple. Le cardinal Gioanetti recourt à V. E. afin qu'elle veuille donner les ordres nécessaires pour rentrer, comme d'autres évêques qui ont été favorisés de pareilles mesures, dans la plénitude de sa juridiction civile et temporelle et dans toutes ses possessions. Je supplie V. E. de faire bon accueil à sa demande. De plus, si V. E. voulait promptement expédier cet ordre à Bologne et l'accompagner de quelques expressions qui montrent l'estime et la bienveillance de S. M., elle ferait chose excellente.

(1) Cf. Dr Sebastian Brunner, *Die theologische Dienerschaft am Hofe Joseph II.* Wien 1868, Wilhelm Braumüller.

Pour le moment, je cherche à persuader au cardinal Roverella de Ferrare, et, par son intermédiaire au cardinal Rinuccini, qui suit toujours les conseils du premier, que le cardinal Mattei est, de préférence à tout autre, digne du pontificat. Je travaille dans le même sens le cardinal Borgia. Ce sera là néanmoins une entreprise très difficile pour plusieurs raisons. Ensuite, par l'entremise de V. E., j'espère que le cardinal doyen se laissera gagner, car sans ces trois nous ne réussirons pas à faire tomber le choix sur Mattei.

J'ai eu l'honneur d'écrire à V. E. que je prévoyais qu'on amènerait difficilement ceux de mon parti à passer dans celui de Bellisomi, si Mattei venait à échouer. Aujourd'hui, je dois avertir V. E. que l'autre jour, dans des conversations que j'eus dans la soirée avec quelques-uns de mes partisans, cette question est revenue sur le tapis. En parlant de la difficulté que nous aurions de réussir dans notre entreprise, quoique de trois et ensuite de deux suffrages seulement obtenus par Mattei à mon arrivée ici, nous soyons parvenus à en avoir quatorze, comme il en fallait encore dix, on s'avoua que, selon toute vraisemblance, on finirait par fixer le choix sur un troisième. Toutefois les susdits cardinaux protestèrent que *jamais* ils n'éliraient *Bellisomi*. Ces cardinaux n'ont pas une assez haute idée de ses talents ; de plus, je suis persuadé que beaucoup même de ses partisans l'abandonneront dès qu'il sera question d'une troisième candidature. Mon opinion est, que lorsque le nombre de suffrages sera égal des deux côtés on proposera un troisième candidat. En quel embarras ne me trouverai-je pas ? Que V. E. en juge : mettant de côté ceux qui ont des attaches avec des Cours étrangères, ceux que S. M. veut exclure et ceux qui pour des motifs divers ne peuvent être pris pour can-

didats, on se voit réduit aux cardinaux Calcagnini, Honorati, Archetti et Chiaramonti. De là, impossibilité pour moi de suivre complètement mes instructions, puisque, comme V. E. le sait fort bien, l'empereur ne peut donner l'exclusion qu'à *un seul* ; d'où il se fait que, l'exclusion une fois donnée à quelqu'un, le champ de l'élection reste libre *pour tous les autres*.

Il pourrait arriver que l'élection tombât sur le cardinal Chiaramonti, religieux bénédictin. Je ne le connaissais pas avant son élévation au cardinalat. A cette occasion, il fut appelé au siège d'Imola et il s'y rendit aussitôt. Je ne lui ai parlé que lors des visites officielles et celles-ci ne peuvent guère servir pour asseoir un jugement fondé. Il me fait toutefois l'impression d'être un homme de talent, d'un esprit vif dont il a donné des preuves réitérées dans ses rapports avec les Français. Ceux-ci vinrent un jour examiner ses papiers et l'arrêter ; dans une autre circonstance, ils avaient l'intention de le fusiller et de mettre à sac Imola, parce que nos soldats y avaient reçu un accueil enthousiaste. Quoiqu'on lui eut donné le conseil de fuir, Chiaramonti alla au devant des ennemis, et la force avec laquelle il parla au général suffit pour sauver ses jours et pour préserver la ville d'être saccagée. Néanmoins comme il est originaire de Césène, nom peu aimé des Romains, il est à craindre qu'après que l'exclusive aura été donnée, les suffrages ne se réunissent pas sur sa tête et ainsi il arrivera qu'on s'arrêtera à un des sujets peu agréables à S. M. : je n'y pourrai rien. Tout n'est pas perdu pour Mattei, mais je me crois obligé de faire à V. E. une exposition complète de la situation, pour ma décharge préventive.

Le cardinal Gerdil et le cardinal Calcagnini conserveront encore leur parti ; le cardinal Antonelli a toujours

quelques voix, quoique je ne pense pas qu'à cause des motifs antérieurement énumérés, il obtienne jamais le nombre de suffrages nécessaires.

Que V. E. daigne m'honorer de ses réponses ultérieures et qu'elle ait la bonté de me dire si elle a jugé à propos de parler à Mgr Albani et quelle réponse elle en a reçue.

Je prie enfin V. E. de me recommander à S. M. l'empereur, auquel j'ai exposé dans une lettre les nécessités qui me pressent. Je ne demande pas une largesse, mais qu'on me paie en acompte sur ce que la chambre me doit. En honneur et en conscience, je ne puis me charger de nouvelles dettes : d'ailleurs il ne me sera plus possible de trouver crédit. S. M. sait bien que je lui ai dit qu'il m'aurait été infiniment agréable de me voir épargner la peine de venir ici. Je lui ai obéi, et me voilà plongé dans la plus grande détresse.

Avec...

De Votre Excellence.

Le très affectionné serviteur,

F. C. d'Herzan.

Venise, 25 janvier 1800. »

Après avoir entendu les appréciations du cardinal Herzan sur les derniers résultats du conclave, il faut demander au cardinal Maury quelle fut l'impression produite sur le Sacré-Collège par la lecture, faite par Herzan à quelques cardinaux, de l'extrait de la communication ministérielle du 7 janvier. « Tout ce qu'ils ont pu en retenir, c'est que l'empereur, ne doutant pas que le Sacré-Collège ne renferme plusieurs sujets d'un mérite égal et peut être supérieur à celui du cardinal Mattei, mais qui n'ont pas eu les mêmes occasions de se faire

connaître, désire très vivement qu'il soit élu pape ; et qu'étant maître de l'Italie, dont le sort à venir doit dépendre essentiellement de lui, il déclare qu'il ne traiterait pas aussi favorablement tout autre cardinal, qui lui serait préféré pour la papauté. Ces dernières paroles d'une dépêche où le cardinal Bellisomi n'est pas nommé sont interprêtées comme une menace qui blesse la liberté de l'élection. La recommandation d'un seul sujet, de la part d'un souverain si puissant dans les États duquel nous sommes réfugiés et assemblés, y porte également atteinte. En outre, les Bulles de Pie IV et de Clément XII, dont nous avons tous juré l'observation selon l'usage, nous défendent très formellement d'avoir égard aux *intercessions* des princes, dans l'élection du chef de l'Église ; et on voit ici plus que de simples intercessions. En conséquence de ces motifs religieux, et du fait évident que nos scrutins n'avaient pas même désigné sérieusement le cardinal Mattei pour la papauté avant l'intervention très active de la Cour de Vienne en sa faveur, une majorité plus que suffisante pour exclure par le simple refus des voix, a pris la détermination efficace et *invariable* de ne jamais voter en faveur du cardinal Mattei. Votre Majesté peut donc être bien assurée qu'il ne sera *jamais* pape (1). »

IV. — Les relations d'Herzan et de Maury, contrôlées les unes par les autres, mettent en lumière les dispositions intimes du conclave et elles font entrevoir l'inanité des efforts que les deux partis en présence tenteraient en faveur de leur candidat respectif. Le baron de Thugut et les autres ministres, tenus au courant des péripéties de l'élection, étaient trop perspicaces pour ne pas se rendre

(1) Cf. Mgr Ricard. *Op. cit.*, I, 306. Dépêche du 25 janvier 1800 à Louis XVIII.

un compte exact de la situation et pour se faire des illusions sur l'issue de la campagne engagée au monastère Saint-Georges. Toutefois, le premier-ministre croyait qu'il était de bonne politique de s'opiniâtrer à mettre en avant le candidat préféré de l'Empire ou mieux du cabinet impérial. Dans sa dépêche du 18 janvier, il continuait ainsi à stimuler le zèle du cardinal Herzan :

« Éminence,

Les dernières vénérables dépêches de Votre Éminence y compris le n° XI me sont exactement parvenues. J'ai déjà eu l'honneur, le 7 de ce mois, d'exposer à V. Ém. les intentions de Sa Majesté et les directions qu'Elle vous donne au sujet des opérations du conclave. Comme dans ma réponse d'aujourd'hui je m'en rapporte à la susdite dépêche, il ne me reste plus qu'à faire les quelques réflexions suivantes.

Par le contenu de vos dépêches, S. M. a pu s'assurer avec satisfaction du zèle avec lequel V. Ém. prend à cœur de réaliser les plans de S. M. relativement à l'élection de Son Ém. le cardinal Mattei. V. Ém. aura la bonté de continuer ses démarches en ce sens, avec tout le soin possible et aussi longtemps qu'en agissant de la sorte l'impossibilité de ce choix ou le danger d'une élection précipitée inattendue ne vienne à se présenter.

Dans ces derniers cas, S. M., comme il a déjà été expliqué, fixe son choix en seconde ligne sur Son Ém. le cardinal Bellisomi, mais avec la réserve que le cardinal Mattei obtiendra la secrétairerie d'État.

Quoique les dispositions du conclave, à en juger par les relations de V. Ém., soient telles qu'on ne peut douter de l'heureuse réalisation des projets de S. M. sur ce

dernier cardinal, ou du moins sur Son Ém. le cardinal Bellisomi, il est pourtant nécessaire que je fasse encore une observation confidentielle. Dans le cas imprévu où aucun des deux ne vînt à réussir, S. M. agréerait le choix du cardinal Valenti mais en faisant au sujet de la nomination du secrétaire d'État la réserve insinuée plus haut.

J'espère d'ailleurs que V. Ém. aura reçu encore à temps l'avertissement concernant les secrets et pernicieux desseins du cardinal Antonelli, que contenait ma dernière dépêche et que des nouvelles dignes de foi nous ont signalés. V. Ém. aura ainsi pu prévenir et empêcher les suites fâcheuses que ce cardinal a fort probablement en vue, tout en affectant une apparente bienveillance.

J'ai enfin la satisfaction d'annoncer à V. Ém. que S. M., dans le but de récompenser autant que les circonstances le Lui permettent le dévouement que vous montrez pour Elle, a consenti très gracieusement à faire assigner à V. Ém. un nouveau subside de mille ducats.

En considération de l'observation faite par V. Ém. elle recevra la présente dépêche non pas par le canal dont on s'est servi la dernière fois, mais par l'entremise de M. le général de Montfrault.

J'ai l'honneur de passer à V. Ém. la lettre ci-incluse que M. le ministre de cabinet, comte de Colloredo, m'a fait tenir pour l'adresser à V. Ém. (1). Je continue à me dire avec la vénération que je vous dois

De Votre Éminence,

Le très obéissant serviteur,

Le baron DE THUGUT.

Vienne, le 18 janvier 1800. »

A cette dépêche du ministre Herzan répondit par le rapport du 29 janvier dont voici la teneur :

(XVII.)

« Excellence,

La dépêche, dont Votre Excellence m'a honoré sous la date du 18 courant, m'a été remise par M. le général de Montfrault avec cette exactitude et ce secret qui sont absolument nécessaires.

L'objet de mes sollicitudes durant l'espace de trente ans, que j'ai eu l'honneur de passer au service de l'auguste Maison d'Autriche, ayant toujours été d'accomplir ses ordres et partant de mériter sa souveraine approbation, l'approbation dont m'honore S. M., comme V. Exc. me l'assure en son nom, me cause la joie la plus vive et me remplit de reconnaissance. Ce ne sera pas défaut de zèle si les intentions souveraines de mon maître ne se voyaient pas pleinement réalisées.

Je supplie V. Exc. de mettre aux pieds de S. M. l'empereur mes remerciements respectueux pour les mille sequins. J'aurais rempli ce devoir en personne si je n'eusse eu toujours les mains emmaillotées. Je prie V. Exc. de vouloir bien ordonner à la caisse qui me délivrera cette somme de me la payer en espèces, car sur les billets de banque je perds dix pour cent et davantage même. De plus, comme aux caisses royales on ne les accepte pas, il faut faire mille démarches et presque se recommander à la charité, pour que quelqu'un veuille bien les prendre même avec un tel agio.

Les dépenses auxquelles je dois faire face sont considé-

(1) Nous n'avons pas vu cette lettre de Colloredo.

rables ; je dois tenir deux tables, l'une au conclave, l'autre à mon hôtel. Je paie mes domestiques plus du double qu'ailleurs J'ai à Rome des personnes pensionnées qui me servent depuis trente ans et que je n'ai pas eu le cœur d'abandonner à la mendicité. En outre, je ne suis pas encore en possession des revenus de mon évêché que S. M. m'a évalués à vingt-deux mille florins, somme à laquelle les avait fait monter l'industrie de mon prédécesseur. Mais lui ne paie pas annuellement les six mille florins que S M. a dans la suite exigés de moi : mes revenus de vingt-deux mille florins se réduisent ainsi à seize mille. Que V. Exc. note encore qu'au lieu des quatorze mille florins supplémentaires de ma dotation cardinalice, je ne reçois de la caisse de Vienne que douze mille florins. Mais, si on défalque de cette somme les gages et les impositions de guerre, il ne me reste plus que neuf mille florins. J'ai dû hypothéquer cette somme sur les vingt mille florins qu'à raison de 8 1/2 pour cent j'ai été obligé d'emprunter, afin d'être en état de payer les taxes et de supporter les dépenses qu'entraîne ma dignité d'évêque. Je n'ai plus autre chose à hypothéquer, car, pour maintenir mon rang, j'ai tout vendu depuis plusieurs années.

Le cardinal Caprara est venu me trouver et, après beaucoup de paroles inutiles et de protestations de son attachement à la Maison d'Autriche, il m'a dit que la constance du parti auquel il appartient s'appuyait non plus sur la personne du cardinal Bellisomi mais sur la conscience : que partant elle était immuable. Là-dessus, comme pour m'instruire, je lui ai demandé quelles objections on pouvait élever contre le choix du cardinal Mattei ; que pour moi je n'en connaissais aucune. Sa réponse fut invariablement la même et il finit l'entretien par ces mots :

que je pouvais arranger cette affaire et qu'après huit ou neuf mois je conviendrais que ce que je ferais alors je pouvais le faire depuis bien longtemps.

Cette conversation a fait naître dans mon esprit différentes suppositions. Sans lui permettre d'y voir clair j'ai répliqué que Messieurs les cardinaux du parti auquel il appartenait pouvaient terminer tout d'un moment à l'autre, en se rangeant de mon parti.

Mes soupçons se sont éclaircis le lendemain. Un cardinal m'apprit que Mgr le nonce avait écrit ici à se sujet. En réfléchissant attentivement à tout cela et en outre aux propositions que m'ont faites les partisans du cardinal Mattei, je crains que les intentions de S. M. n'aient transpiré, à savoir que si Mattei échoue on doit se porter vers Bellisomi. Pour le moment je voudrais garder le secret sur ce point.

J'ai causé de l'élection avec le cardinal Roverella. Il m'a assuré qu'en sa qualité de Ferrarais et d'ami personnel du cardinal Mattei, et de plus qu'invité par le zèle et par les grandes qualités du susdit cardinal, il l'avait proposé comme candidat, dès son arrivée à Venise, c'est-à-dire avant l'entrée des cardinaux dans le conclave. Sa proposition n'ayant pas trouvé d'écho, il se rangea au parti qui avait le plus de chances de succès. A son avis, l'élection de Mattei est impossible : nous pouvons, dit-il, gagner encore un ou deux suffrages, mais il nous en faudrait encore dix et nous ne pouvons pas les espérer. Il pensait qu'il faudrait finir par en prendre un troisième. Il me parla des cardinaux Gerdil, Antonelli et Valenti et m'assura que je n'avais qu'à indiquer lequel il plairait à S. M. d'agréer ; qu'aussitôt il s'emploierait tout entier à procurer son élection. Il prétendait avoir bon espoir de réussir. Pour ce qui est de ses préférences, il avoue les

donner au cardinal Bellisomi, mais ni lui ni les autres ne s'obstineront à le faire passer coûte que coûte. Il me répéta qu'il suffisait de lui dire lequel des cardinaux nommés plus haut pourrait être agréable à S. M.

Tout ce que je viens d'avoir l'honneur de communiquer à V. Exc. ébranle les espérances que j'avais conçues de l'élection du cardinal Mattei. Je dois rappeler ici que, si nous n'avons pas le cardinal doyen, qui dispose de deux autres suffrages, nous ne réussirons que fort difficilement. En cas d'échec, si je ne me déclare pas vite pour le cardinal Bellisomi, il ne sera pas élu non plus.

Mes partisans me déclarent qu'ils demeureront inébranlables et je les exhorte à la constance : l'incommodité du séjour et la difficulté d'aboutir pourraient bien nous amener quelques votes du parti contraire. Mais voici où est le danger à courir : je ne parviendrai plus à ramener au camp de Bellisomi ceux qui l'auront une fois quitté. Sur ce point, je me réserve l'honneur de faire connaître mon sentiment par le prochain courrier.

Le cardinal Valenti a des qualités de premier ordre, mais il est avancé en âge et son ouïe ainsi que sa vue se trouvent très affaiblies. Il a une conscience timorée, pour ne pas dire méticuleuse : d'où il se fera que, s'il est élu pape, il examinera toujours toutes choses avec la plus grande circonspection avant de prendre une résolution. J'ai idée qu'on s'arrêterait facilement à ce choix parce que ce cardinal est estimé et que son pontificat ne sera pas de longue durée : on redoute beaucoup les longs pontificats. S'il est permis de faire quelque fondement sur les discours qui se tiennent actuellement, le cardinal Mattei serait très certainement son successeur.

Si le cardinal Mattei échoue pour la tiare, il n'arrivera pas aisément à la secrétairerie d'État : ce point rencon-

trera de grandes difficultés non seulement chez le pape mais encore auprès du cardinal lui-même. Il est archevêque de Ferrare et de chef il est en conscience tenu à la la résidence. Le cardinal Giraud son prédécesseur était pro-auditeur, mais après une année environ il eut à renoncer à l'archevêché : il se démit de son archevêché. Toutefois on critiqua beaucoup le délai qu'il y avait mis. Quant au cardinal Mattei, on pourrait lui proposer la secrétairerie d'État, mais je suis persuadé que jamais il ne l'acceptera, car c'est un pasteur zélé et qui connaît les devoirs qui le lient.

Je me recommande...

De Votre Excellence

Le très affectionné serviteur,

F. C. d'Herzan.

Venise, 29 janvier 1800. »

« P. S. au numéro XVII.

Le doute qui m'était venu, au sujet de la connaissance que nos adversaires pourraient avoir des intentions de S M., s'est éclairci.

Tous les trois jours, à tour de rôle, trois cardinaux, un évêque, un prêtre et un diacre, deviennent Chefs d'Ordre. Dans la combinaison qui se présenta l'autre jour, il arriva que les trois cardinaux en question se trouvaient appartenir au parti Bellisomi, et ils chargèrent Mgr le nonce, s'il en avait l'occasion, de faire sentir à S. M. la raison qui retardait tant l'élection. Le nonce s'acquitta de la commission reçue et notifia ici la réponse qu'il avait obtenue. Hier, il se trouva parmi les Chefs d'Ordre deux partisans de Mattei et de la sorte la relation

du nonce, c'est-à-dire sa démarche auprès de V. Exc. et la réponse qu'elle avait donnée au prélat vint entre leurs mains. Comme cette dépêche se rapportait à la précédente, ils demandèrent cette dernière. Voilà comment nous sommes instruits et de la réponse de S. M. l'empereur et de celle de V. Exc.

En rapportant cette réponse, le nonce dit que le Sacré-Collège doit veiller à pouvoir procéder librement à l'élection. Dans sa bouche cette expression nous sert admirablement. Le nonce ajoute qu'il était en mesure d'assurer au Sacré-Collège que *la personne du cardinal Bellisomi n'était pas désagréable.*

L'excellente réponse de V. Exc., qui est si significative, a joliment déconcerté ces messieurs.

Je suis comme dans ma lettre

Votre très affectionné serviteur,

F. C. d'Herzan.

Venise, 29 janvier 1800. »

CHAPITRE CINQUIÈME.

—

SOMMAIRE. — I. Herzan à Thugut, 1er février 1800. Maury à Louis XVIII, 1er février. — II. Thugut à Herzan, 1er février. Herzan à Thugut, 5 février : rapport, annexe, *réservée* non autographe. — III. *Mémoire* remis à Herzan par la minorité du conclave. Une note des *Mémoires* du cardinal Consalvi. — IV. Herzan à Thugut, 8 février. Maury à Louis XVIII, 8 février. — V. Herzan à Thugut, 10, 11, 12 février. Lettre du roi d'Espagne au Sacré-Collège. — VI. Herzan à Thugut, 15 février. Maury à Louis XVIII, 15 février.

I. — Ce fut le 1er février que le cardinal Herzan, reprenant sa correspondance avec son gouvernement, entra dans de plus longues considérations au sujet de l'élection du cardinal Bellisomi. Les chances de Mattei, de Calcagnini, d'Honorati, de Chiaramonti y sont également relevées. Sa dépêche disait :

(XVIII.)

« Excellence,

Je m'étais réservé dans ma précédente dépêche d'exposer à V. Exc. ma manière de voir par rapport à l'élection du cardinal Bellisomi, pour le cas où le cardinal Mattei viendrait à échouer. J'ai voulu tout d'abord sonder les dispositions des cardinaux qui forment mon parti.

A l'exception de deux de mes partisans, les douze autres regardent comme très difficile l'élection du cardinal Mattei, quoiqu'ils la désirent vivement, car, comme moi, ils sont persuadés qu'un pape, dont l'élection aurait été tellement influencée par l'empereur, serait le plus propre pour remettre en ordre les affaires de la religion, de toutes parts attaquée et en butte à la persécution. Mieux j'apprends à connaître le cardinal Mattei plus je constate ses excellentes qualités et plus aussi je le crois capable de gouverner l'Église. Mais il nous reste encore dix suffrages à conquérir.

Si le cardinal doyen passait de notre côté, grâce à l'intervention de son neveu, Mgr Albani, qui exerce sur lui une grande influence, et si, de mon côté, je parvenais à gagner le cardinal Roverella, il serait possible de réaliser l'élection de Mattei, car il n'est pas vraisemblable que les autres ne suivissent point leur exemple. Leur concours serait absolument nécessaire, car, même avec la conquête du cardinal Albani et du cardinal Roverella ainsi que de leurs deux amis, il nous manquerait encore six suffrages pour aboutir.

Mes instructions portent que je ne dois pas travailler à l'élection du cardinal Bellisomi avant que tout espoir ne soit perdu pour le cardinal Mattei. Afin de faire avancer l'élection de ce dernier, il faut absolument enlever des voix à Bellisomi, mais les lui ramener ensuite est, on le comprend aisément, chose presque impossible. Ainsi donc, si Mattei échoue, il sera nécessaire de fixer son choix sur un troisième candidat : ce sera vraisemblablement ou le cardinal Calcagnini, ou Honorati, ou Chiaramonti, ou peut-être Archetti. Ce dernier sera le candidat du cardinal Antonelli si le cardinal Mattei subit un échec : mais le cardinal Archetti compte peu d'amis précisément parce

qu'il est lié avec le cardinal Antonelli. Aux trois cardinaux ci-dessus nommés je préférerais pour ma part le cardinal Valenti, sujet fidèle de l'empereur : il refuse le pontificat, ce qui prouve qu'il en est digne. Le cardinal Chiaramonti obtiendra peu de suffrages à cause de ses liens avec la famille Braschi : ce serait, comme on dit, changer seulement le nom de Bellisomi, de plus, étant de Césène, il serait mal vu à Rome.

Je soumets au jugement très délicat de V. Exc. de voir si, dans l'état de choses actuel, il ne serait pas nécessaire de me donner son avis touchant la démarche suivante. Approuve-t elle, qu'après dix ou douze jours, s'il ne se manifeste pas plus d'espoir pour le cardinal Mattei ou même si cet espoir venait à diminuer, je fasse à MM. les cardinaux de mon parti cette déclaration. « Quoique, dans les circonstances où se trouve présentement le Saint-Siège, S. M. considère le cardinal Mattei comme le sujet le plus propre à être élevé au souverain pontificat, elle voit toutefois, par l'opposition d'un grand nombre de cardinaux, que l'élection demeure en suspens entre le susdit cardinal Mattei et le cardinal Bellisomi. Afin donc que l'Église ne reste pas plus longtemps dans le veuvage, S. M., qui, de plusieurs côtés, a entendu louer la grande piété et la prudence du cardinal Bellisomi, le croit également digne de devenir le chef de l'Église. » Le parti de nos adversaires croira devoir passer au camp du cardinal Mattei et alors, devant leur invincible répugnance à se ranger au parti de Mattei, (ce que j'ai prévu et eu l'honneur d'annoncer à V. Exc.) je mettrai en avant le cardinal Valenti dont l'élection souffrira moins de difficulté. En effet, dans de semblables occasions, on embrasse plus aisément un troisième parti. Plusieurs cardinaux m'ont déjà parlé en ce sens et pour m'expliquer en toute con-

fidence à V. Exc. voici les motifs sur lesquels ils se basent. L'âge avancé du cardinal Valenti et la longueur du pontificat passé qui, sauf les dernières années, a suscité des plaintes de diverse nature, font en sorte qu'on éprouve beaucoup de peine pour fixer le choix sur l'élection d'un jeune homme de cinquante-six ans.

Lorsque j'aurai fait ces ouvertures à mon parti, je travaillerai l'autre dans le même sens et je croirais bien que le conclave touchera à sa fin.

J'attendrai la réponse dont V. Exc. voudra bien m'honorer à ce sujet. Qu'elle veuille à cette occasion me dire si elle a jugé convenable de parler à Mgr Albani, quel a été sur lui l'effet de cet entretien et quelle réponse il a donnée.

Une douleur à la jambe m'oblige à demeurer cloué sur un canapé et m'empêche de me rendre au scrutin. Ce n'est toutefois qu'un petit malheur. Uu vrai mal c'est que je me vois mis dans l'impossibilité de faire mes tournées dans le conclave et d'y continuer, en faveur du cardinal Mattei, les démarches que j'avais faites jusqu'à présent. J'espère que dans huit jours je serai rétabli. En attendant, ceux de mon parti et plus spécialement les cardinaux Antonelli, Vincenti, Dugnani et Flangini s'acquittent de mon rôle.

J'ai reçu les mille sequins en espèces sonnantes et j'en rends très humblement grâces à V. Exc. Je lui renouvelle l'expression de mon plus parfait respect et dans ces sentiments je lui baise affectueusement les mains.

De Votre Excellence,

Le très affectionné serviteur,

F. card. d'Herzan.

Venise, 1er février 1800. »

« P. S. au num. XVIII.

En ce moment même, je viens d'être averti, par un partisan décidé de Mattei et qui est bien placé pour avoir des informations sûres, que Mgr Albani avait écrit à son oncle, le cardinal doyen, que la Cour ne s'intéressait nullement à l'élection du cardinal Mattei.

La réponse magistrale que V. Exc. avait donnée à Mgr le nonce devrait convaincre le cardinal doyen du manque de fondement de toutes les assertions que lui envoie son neveu.

Messieurs les cardinaux du parti auquel j'appartiens me demandent de vouloir les informer quels sont les cardinaux (supposé l'échec de Mattei) qui auraient les préférences de S. M. Quoique je les connaisse, j'ai répondu que j'en ferais l'objet de ce présent courrier ordinaire : mon but est de gagner ainsi du temps afin de mieux examiner si l'élection du cardinal Mattei, déjà si souvent nommé, a quelque chance de succès.

J'ai l'honneur...

F. C. d'Herzan.

Venise, 1er février 1800.

On m'assure que le même Mgr Albani a écrit au cardinal Ruffo ce qu'il a fait savoir au cardinal doyen, son oncle. On dit aussi que le patriarche Despuig a expédié à Madrid un courrier pour y exposer la situation actuelle du conclave. »

A la même date du 1er février, pendant qu'Herzan écrivait à Vienne, Thugut envoyait de nouvelles informations à Venise et Maury faisait à Louis XVIII le procès du cardinal Herzan. Après avoir détaillé non sans finesse

la conduite que ce dernier eût dû tenir au conclave, pour y réussir dans sa mission, Maury accable en ces termes le négociateur impérial : « Il s'est d'abord mis en guerre ouverte avec les deux chefs connus de la majorité. Il a pris le ton décidé de la violence et de la menace. Il a armé contre son plan la conscience, l'honneur et les principes de la pluralité, dont il a paru à plaisir se susciter l'opposition. Il a cru détacher graduellement toutes les voix de ses adversaires, dont il n'a pu encore et ne pourra jamais acquérir qu'une seule. Il nous a trompés, par des promesses, qu'il n'a plus remplies et qu'il a même totalement oubliées. Il n'a traité qu'avec la seule minorité, qui lui promettait judicieusement la défection de tous ces vieux prêtres italiens, en les conduisant à coups de bâton. Enfin, il a très mal servi sa cause, son maître et son client, par ses menaces, ses billets clandestins pour les désavouer, et par des traductions supposées de ses dépêches pour nous prouver qu'une recommandation d'un sujet unique, sur lequel la bienveillance impériale reposait uniquement, dans un temps où l'on ne nous dissimule pas qu'elle fixera le sort temporel du pape, n'attentait pas le moins du monde à la liberté de nos suffrages. Nous devons remercier la Providence de cet amas incompréhensible de contradictions, de violences et de gaucheries. Ce n'est certainement pas du Sacré-Collège qui lui est très dévoué, c'est de son seul ministre au conclave, que l'empereur peut se plaindre avec fondement : car c'est lui seul qui a ruiné l'exécution de ses projets. La Providence a eu ses desseins en permettant le choix d'un pareil négociateur (1). » Par l'ensemble et des dépêches ministérielles adressées à Herzan et de la volumineuse corres-

(1) Mgr Ricard, *Op. cit.* I, 314.

pondance du cardinal avec le baron de Thugut, on découvre assez aisément ce qu'il y a de trop passionné dans les appréciations du mordant et fougueux Maury. La lettre du 1er février à Louis XVIII est une de celles où le prélat français a manqué le plus de réserve et qui ont permis de dire avec vérité que sa *Correspondance diplomatique* était « pleine de boutades caustiques, de traits injustes et amers, de réflexions spirituelles mais indiscrètes, de propos populaires et de façons de parler inconvenantes (1). » Il faudra pourtant convenir que la conduite du prélat autrichien n'était pas faite pour lui concilier les esprits, mais la critique a une mesure à garder dont jamais il ne lui est permis de s'affranchir.

II. — A Vienne, les plaidoyers du cardinal Herzan en faveur du cardinal Valenti avaient été accueillis favorablement, comme il ressort de la dépêche suivante du ministre Thugut.

« Éminence,

Les vénérables rapports de V. Ém., y compris le numéro XV, me sont parvenus exactement. Avant que je me fasse l'honneur d'y répondre, je veux tout d'abord communiquer à V. Ém. un petit fait qui confirme péremptoirement les détails que, dans une dépêche antérieure, j'ai fournis sur les vues de la Cour d'Espagne, relativement à l'élection du pape.

(1) H. Chérot, *Études religieuses*, janvier-avril 1891, 408. — Les *Hisrisch-Politische Blaetter*, vol. 109, p. 651 jugent avec la même sévérite le ton qui règne dans la *Correspondance diplomatique et Mémoires inédits du cardinal Maury*. — Les éditeurs eux-mêmes, en plus d'un endroit de l'ouvrage, ont cru devoir blâmer et redresser les évidentes exagérations du prélat.

Voici le fait. Monsieur l'ambassadeur d'Espagne à Vienne s'est rendu chez moi pour me faire remarquer qu'il venait d'apprendre de M. le patriarche Despuig que V. Ém. avait assuré à ce dernier que Monsieur l'ambassadeur s'était en ma présence déclaré expressément en faveur du cardinal Mattei. De plus, il me dit que V. Ém. recourait à des menaces en vue d'obtenir cette élection. Il se voyait par conséquent obligé de déclarer que de tels moyens devaient être regardés comme des atteintes à la liberté de l'élection et que sa Cour serait forcée de ne pas reconnaître une élection arrachée par de tels moyens.

Je ne m'arrête pas à relever la contradiction manifeste qui se rencontre entre les allégations précitées de l'ambassadeur espagnol et les faits rapportés par V. Ém. ainsi que les propres déclarations du patriarche Despuig. Le but de cette allégation et de la déclaration qui l'a suivie est trop évident pour qu'on doive lui chercher un autre fondement que ces principes et ces desseins qui convergent vers la ruine de l'autorité du pape et de la hiérarchie catholique, dont la Cour d'Espagne a déjà donné des preuves si multiples et si frappantes. Il doit être laissé au sage jugement de V. Ém. de faire de cette communication l'usage réclamé par la prudence.

On aimerait à espérer qu'en présence de ce qui vient de se produire, ceux des cardinaux du parti qui nous est contraire, auxquels tient à cœur la conservation de l'autorité du pape, ouvriront les yeux sur le danger où ils se précipitent eux et l'Église Romaine, si, par des plaintes injustes contre l'attitude si bien intentionnée de la Cour impériale et royale, ils contribuent à donner à une Cour aussi manifestement hostile que celle d'Espagne l'occasion de mettre à exécution ses pernicieux desseins. Il saute en outre aux yeux que ce ne sont en aucune manière les

relations personnelles du cardinal Mattei qui ont donné naissance à la démarche susmentionnée; que la Cour espagnole chercherait à abuser semblablement de toutes les circonstances analogues, qui viendraient à se présenter à l'occasion de toute autre proposition touchant l'élection; enfin qu'un accord sincère et bienveillant de la majorité et de la Cour impériale est seul en état de mettre obstacle (pourvu que ce soit possible) à la réalisation des vues dangereuses de l'Espagne.

En ce qui concerne la situation des affaires du conclave en elles-mêmes, j'ai ordre de S. M. de porter à votre connaissance ces nouvelles considérations :

Premièrement, S. M. apprendra avec plaisir l'analyse des espérances qui viendraient à renaître en faveur du cardinal Mattei.

Deuxièmement, dans le cas où il n'y aurait pas à songer à le voir élire, S. M. continue à s'en tenir aux points essentiels des instructions reçues naguère par V. Ém. Néanmoins S. M. abandonne à votre jugement d'en modifier l'application en ce sens, que s'il se produisait dans le conclave un courant d'opinion plus favorable au cardinal Valenti qu'au cardinal Bellisomi, V. Ém. pourrait donner la préférence au premier sur le second. C'était uniquement la présomption d'une entente fâcheuse du cardinal Valenti avec l'ambassadeur espagnol qui avait amené le changement de sentiments manifesté récemment à son endroit, et S. M. s'est fait un devoir de revenir de son appréciation à la suite des assurances contraires données à ce sujet par V. Ém. Il fallait au reste que S. M. fût quelque peu frappée de rencontrer au nombre des partisans du cardinal Bellisomi presque tous les cardinaux qui sont hostiles à la Cour I. R. et à la bonne cause.

Je reste toujours avec le respect que je vous dois,
De Votre Éminence,

Le très obéissant serviteur,

Baron DE THUGUT.

Vienne, 1er février 1800. »

Herzan n'était pas encore en possession de la dépêche qui précède, lorsqu'il envoya au ministre Thugut ces nouvelles communications.

(XIX.)

« Excellence,

Les deux partis s'immobilisent : le cardinal Bellisomi garde ses dix-sept et le cardinal Mattei ses quatorze voix. Ce dernier parti ne battra pas en retraite, car il considère comme une chose trop importante que l'élection tombe sur un candidat qui puisse être agréé par l'empereur. Cette disposition fait prévoir que, comme il arrive toujours en des cas semblables, il faudra à la longue en venir à un troisième candidat. Il sera fort difficile de persuader aux partisans de Mattei de passer dans le camp de Bellisomi, après lui avoir fait une opposition si longue et si décidée ; et, comme me disait l'un d'eux, ce serait une condition bien dure pour ceux qui appartiennent aux États Pontificaux. La réponse que j'aurai l'honneur de voir faire par V. Exc. à ma dernière dépêche éclaircira la situation.

Avec les sentiments du plus profond respect...

De Votre Excellence,

Le très affectionné serviteur,

F. C. D'HERZAN.

Venise, 5 février 1800. »

P. S. au numéro XIX.

« Mgr Litta, renvoyé de Saint-Pétersbourg (1), dans les circonstances que l'on sait, a représenté au Sacré-Collège qu'il faudrait sans retard envoyer un autre ministre dans cette capitale et qu'il serait préférable de prendre quelqu'un *qui ne fût pas dans les Ordres sacrés*. Il a proposé comme candidat Mgr Albani. Le Sacré-Collège (c'est-à-dire le cardinal doyen et les autres Chefs d'Ordre d'alors) a répondu qu'il était parfaitement capable de remplir ce poste, mais qu'il n'avait pas les ressources pécuniaires. De plus, qu'avant d'en venir à un arrangement, le Sacré-Collège avait besoin de savoir si la raison de son renvoi devait être cherchée dans sa personne ou bien si c'était son caractère officiel de représentant du pape qui était devenu odieux à cette Cour impériale. Enfin, que, pour éclaircir toute cette affaire, il avait à se rendre ici. Mgr Litta répondit au Sacré-Collège qu'il était parti dans d'excellentes conditions et que son départ était dû à un concours fortuit de circonstances. Il insistait pour qu'on lui donnât pour successeur Mgr Albani et disait qu'il ne fallait pas se mettre en peine pour la question d'argent; qu'il avait une maison toute montée et qu'il était prêt à en laisser

(1) Lorsque Malte fut tombée au pouvoir de Bonaparte, le grand-maître de Hompesch, parut moralement déchu de sa dignité et le grand prieuré de Russie conféra à l'empereur Paul Ier le titre de grand-maître de l'Ordre. Pie VI, mécontent de l'attitude prise par le grand-prieuré de Russie, ordonna à Mgr Laurent Litta, nonce à Saint-Petersbourg, de lui en exprimer sa désapprobation. Cet acte irrita le tsar et Mgr Litta se vit forcé de quitter la capitale. Mgr Litta avait un frère, le comte Jules, bailli de l'Ordre de Malte en Russie : sur l'ordre de Paul Ier il fut relégué dans les terres qu'il possédait dans l'empire. Cf. Baldassari, *Relazione delle avversità e patimenti del glorioso papa Pio VI*, II, 96 et suivantes. — Comte Boulay de la Meurthe, *Documents sur la négociation du Concordat...*, I, 9, 325. II, 238, 340, 341. III, 41, 42, 537, 543, 552.

l'usage à Mgr Albani ; qu'il ne vendrait ses meubles qu'au départ de celui-ci. Il avait de plus vingt et un mille florins, sauf erreur ; il les lui prêterait et Albani les rendrait quand il le pourrait.

Mgr Albani, que cette proposition a mis tout hors de lui, s'est donné et se donne encore beaucoup de mouvement afin d'obtenir cette place : il grille de figurer à cette Cour. Le Sacré-Collège ayant depuis augmenté en nombre exigea que Mgr Litta se rendît ici afin de permettre l'instruction de cette affaire. Sur ces entrefaites, les cardinaux sont entrés en conclave et tout demeure en suspens jusqu'à l'élection du futur pape.

V. Exc. examinera si le choix de ce prélat conviendrait au service de l'empereur. Quant à moi, pour parler à V. Exc. avec l'ingénuité que je lui dois, je n'éprouve à ce ce sujet aucune difficulté. Je crois également que pour plusieurs motifs ce prélat ne conviendra pas au service du futur Souverain-Pontife, parce que, si dans toutes les Cours on veut un prélat qui soit d'une vie irréprochable et d'une édification qui ne permette pas même l'ombre d'un soupçon chez les ennemis de notre sainte religion, il le faut absolument à une Cour qui n'appartient pas à notre communion.

Je pourrai mettre tout ceci à profit, pour faire, si V. Exc. l'approuve, de sérieuses réflexions au futur pontife. Mais si V. Exc. jugeait bon de faire sentir que je doute qu'une telle nomination pût être agréée par S. M. l'empereur, mes réflexions gagneraient singulièrement en valeur, d'autant plus que je prévois que le cardinal doyen fera tout son possible pour servir les intérêts de son neveu.

Je suis...

F. C. d'Herzan.

Venise, 5 février 1800. »

A ce *post-scriptum* était annexée une lettre réservée dans laquelle Herzan annonçait l'envoi d'un *Mémoire* que lui avaient remis des membres du Sacré-Collège appartenant au parti Mattei. La *réservée* n'est pas autographe, elle est de la main d'un des secrétaires ordinaires du prélat. Quant au mémoire, il semble trahir la main du cardinal Vincenti, dont une lettre autographe accompagne le rapport XXVIII du cardinal Herzan au baron de Thugut.

« *Réservée.*

Excellence,

Le rhumatisme, qui m'est survenu il y a trois jours, persiste et je me vois forcé de garder la chambre. De là, il s'est tenu chez moi, quand la soirée était assez avancée, une réunion de la plus grande partie des cardinaux qui se dépensent à l'élection du cardinal Mattei (les autres devaient se porter, à la même heure et pour le même objet, dans un autre endroit). Après avoir longuement débattu l'état dans lequel se trouve actuellement le conclave, ils m'ont remis le *Mémoire* ci-joint destiné à ma personne. Quoique les susdits cardinaux désirent que ce *Mémoire* ne tombe sous les yeux de personne, j'ai l'honneur de l'envoyer en original à V. Exc., mais je l'en supplie, que rien ne transpire à ce sujet et qu'en particulier Mgr le nonce et surtout Mgr Albani n'en soupçonnent rien.

V. Exc. jugera par cette pièce quels sont les sentiments de respect, de déférence et de confiance qui animent les susdits cardinaux. A l'occasion de cette réunion, j'aurais pu leur découvrir les dispositions de S. M. à l'égard du cardinal Bellisomi et du cardinal Valenti, mais

il m'a semblé qu'il convenait plus à la dignité de S. M. que je différasse cette démarche jusqu'à ce que V. Exc. m'eût donné la réponse à ce sujet. Je la conjure de vouloir le faire le plus promptement possible.

Si S. M. n'a pas changé de sentiments par rapport aux cardinaux Bellisomi et Valenti, j'agirai dans le sens indiqué dans mon numéro XVIII. Je pourrais même, si V. Exc. le trouve bon, y ajouter des compliments, des gracieusetés, l'assurance de la gratitude et de l'estime pour les cardinaux de mon parti : ils le méritent par leur déférence, toute pleine de respect et de confiance, pour notre auguste monarque.

Le *Mémoire* est l'ouvrage du cardinal Antonelli qui l'avait lu d'abord séparément à nos partisans. Voici leurs noms : Antonelli, Valenti, Caraffa, Giovanetti, Martiniana, Lorenzana (je crois que celui-ci n'a pas vu le *Mémoire* en question), Archetti, Livizzani, Dugnani, Vincenti, Flangini, Ruffo, Carandini. Nous sommes quatorze.

Que V. Exc. veuille bien me faire la faveur de me dire, dans le cas où l'un des deux cardinaux nommés plus haut devenait pape, et où le cardinal Mattei qui est archevéque et partant tenu à la résidence refusait, comme j'en suis complètement convaincu, la secrétairerie d'État, quel autre cardinal je devrais proposer pour cette charge. Ne faudrait-il pas aussi recommander le cardinal Antonelli pour la daterie ou pour la secrétairerie des brefs ? Ce cardinal est le plus ancien de notre parti et on ne saurait assez louer le zèle qu'il a déployé pour seconder les vues de l'empereur dans cette affaire de l'élection (1). En outre, si jamais on songeait au cardinal Chiaramonti, qui ne plaira pas à Rome, mais sur lequel se porteront beaucoup

(1) *In questo affare dell' elezione.*

de suffrages, puis-je me prononcer en sa faveur ? V. Exc. se rappellera qu'elle n'a pas fait d'exception pour lui.

Le cardinal Flangini montre beaucoup de zèle et d'activité au service de S. M. l'empereur. Le même éloge s'applique aux cardinaux Archetti, évêque d'Ascoli, Dugnani, Carandini et Vincenti qui a couragement résisté à Mgr Despuig.

Il m'a été rapporté que le parti-Bellisomi pourrait bien mettre en avant pour secrétaire d'État le cardinal della Somaglia, un des siens. Il est de Plaisance et y occupe une position, mais sa famille a aussi une maison à Milan. Si le cardinal Mattei refuse la secrétairerie d'État, je prie V. Exc. de me faire connaître sa manière de voir par rapport au cardinal della Somaglia.

En réitérant à V. Exc. la prière de vouloir donner une prompte réponse à ma dépêche n° XVIII, je lui baise, avec les sentiments du plus parfait respect, très affectueusement les mains.

De Votre Excellence,

Le très affectionné serviteur,

F. C. d'Herzan.

Venise, 5 février 1800. »

III. — Voici le *Mémoire* du cardinal Antonelli dont il est fait mention dans la dépêche du 5 février 1800 et qui est un vrai petit chef d'œuvre d'habileté italienne.

« Le très digne seigneur cardinal Herzan a pleinement satisfait à la commission qu'il avait reçue d'insinuer et de persuader avec insistance, à MM. les cardinaux rassemblés en conclave, que Son Ém. le cardinal Mattei serait le sujet le plus convenable pour monter sur le siège vacant de S. Pierre. C'était une commission très honorable : elle

était un fruit de la piété et des sentiments généreux dont est animé l'empereur, qui ne songe qu'à procurer le bien de l'Église, la splendeur du Siège Romain et la paix de l'Italie. Quelques cardinaux avaient prévenu le désir de S. M. en portant leurs suffrages sur Son Ém. le cardinal Mattei ; mais en voyant que S. M. l'empereur promettait toute sa faveur et toute sa protection au Siège Apostolique, ils se sont sentis encouragés davantage et d'autres se sont mis à leur suite. Néanmoins le plus grand nombre des cardinaux estiment que ces généreuses dispositions de l'excellent monarque pourraient paralyser leur action ou les empêcher de porter leur choix sur un autre candidat : ils préfèrent le cardinal Bellisomi au cardinal Mattei, à cause de l'opinion qu'ils ont du mérite de cette Éminence. De la sorte, il devient impossible de réunir un nombre suffisant de votes pour réaliser l'inclusive de l'un ou de l'autre, et partant l'élection traîne en longueur à l'étonnement et au scandale des bons, aux applaudissements et à la risée des méchants.

Il ne serait pas impossible d'amener les deux partis à fixer leur choix sur un troisième sujet. C'est le seul et le plus prudent expédient auquel on puisse s'arrêter, quand les opinions divergent et sont inconciliables non pas à la suite d'une dissension dans les volontés, mais à cause de la diversité des jugements dans laquelle chacun puise la droiture de ses intentions. Toutefois l'élection d'un troisième n'apportera jamais à l'Église ce contentement et ces avantages qu'on se promet de l'élection du futur pontife, si elle ne se voit pas assurées ces dispositions généreuses et bienveillantes que S. M. I. nous a déclaré ressentir de l'élévation du cardinal Mattei au souverain pontificat. Il est par conséquent nécessaire que M. le cardinal Herzan emploie tout son crédit, ses talents, son énergie auprès

de la Cour impériale. Il est tout à la fois ministre et cardinal. Comme ministre il a pleinement satisfait à ses devoirs et il aura rendu compte à sa Cour de sa mission. Mais, comme à la qualité de ministre il réunit la dignité de cardinal, il ne sera pas difficile de lui persuader combien le double caractère dont il est revêtu se prête à lui faire jouer le rôle d'intercesseur auprès de S. M. l'empereur. Quoique S. M. soit très éloignée d'entraver la liberté des électeurs et qu'en outre elle soit convaincue que le plus grand nombre parmi eux, inspiré par la résistance des opinions humaines toujours discordantes, demeure ferme à ne pas accueillir ses insinuations affectueuses, Son Ém. le cardinal Herzan obtiendra de l'empereur qu'il ne suspende ni n'arrête les faveurs de sa clémence et de son amour pour le sujet, quel qu'il soit, que les votes unanimes du Sacré-Collège viendraient à élever au Souverain Pontificat.

S. M. reconnaît elle-même que, dans cette respectable assemblée des cardinaux, il s'en rencontre plusieurs qui se distinguent par leurs mérites, par leurs vertus et par leurs travaux. On en pourra donc trouver un qui, obtenant les préferences unanimes de ses collègues, sera digne de toute la considération de S. M. I. Ce cardinal, quel qu'il soit, saura honorer les qualités sublimes d'un prince si pieux et si religieux ; il se montrera reconnaissant des bienfaits dont il a comblé l'Italie entière et en particulier l'État de l'Église, délivré par ses armes de la tyrannie des rebelles. Il sera le père et le pasteur affectueux des fidèles et il regardera comme un honneur et un devoir de resserrer avec des nœuds indissolubles cette union que le Père et le Pasteur doit conserver avec l'Avocat et le Défenseur de l'Église. Les sentiments bienveillants, que S. M. a manifestés pour la religion, pour l'Église et pour l'État,

ne se restreignent donc pas à ce seul cardinal qu'il a désigné comme le plus propre à monter sur la chaire de saint Pierre, mais ils s'étendent encore sur cet autre auquel la Providence a destiné une charge si importante et dans lequel c'est, non pas les mérites personnels, mais la dignité sublime de chef visible de l'Église, de Vicaire de Jésus-Christ, de successeur de saint Pierre, qui doit fixer l'attention. Il n'est pas possible que la bonté de l'empereur se limite avec partialité à l'un ou à l'autre sujet. Sa bonté est fille de son cœur pieux et religieux dont la sollicitude s'étend et se dilate sur tous les points du monde catholique, mais se porte tout spécialement sur ce siège, centre de l'unité. Dans quiconque, qui y est assis, S. M. ne contemplera pas les mérites de la personne, mais ceux du prince des apôtres dont le pontife en fonction tient la place.

On pourrait dès à présent mal augurer du futur pontificat, si le nouveau pape était élevé à une si éminente dignité contre le gré de l'empereur, quoique S. M. n'ait pas manifesté sa complaisance exclusivement pour un seul. Qui accepterait jamais de prendre sur ses épaules un poids si considérable, une charge si difficile dans les circonstances très malheureuses que nous traversons, s'il ne pouvait pas espérer d'être soutenu et défendu par le premier avocat et protecteur de l'Église, par François II, l'émule de la piété et du zèle de ces anciens empereurs de la maison d'Autriche, qui ont si bien mérité de l'Église.

C'est la raison pour laquelle il ne suffirait nullement que, tout en ne lésant pas le droit des électeurs, on les laissât parfaitement libres d'élire celui que la plupart d'entre eux jugerait digne du pontificat, sauf à se montrer ensuite indifférent à l'élu et peu porté pour lui. M. le Cardinal Herzan doit donc implorer la clémence de S. M.

quand, après avoir inutilement épuisé tous les moyens possibles pour faire réussir l'élection de Mattei, il sera nécessaire de fixer les yeux sur un autre sujet. Différer plus longtemps l'élection serait un expédient trop pernicieux au bien de l'Église. L'expérience nous a instruits que plus le temps de son veuvage s'est prolongé, plus aussi ont été grands les dommages qu'ont soufferts la religion et la Chrétienté. Cinq mois se sont déjà écoulés depuis la mort de Pie VI ; il y a déjà presque deux ans qu'exilé de son siège, enfermé dans un couvent, persécuté par ses ennemis, il ne lui fut plus possible d'élever la voix pour l'édification des fidèles. Tant d'affaires de la plus haute importance sont depuis si longtemps indécises et suspendues, comme entre autres celles qui regardent la nomination des évêques aux sièges vacants. Il y a dix ans qu'une nation sacrilège et rebelle s'est conjurée pour détruire les autels et les trônes, et, quoique ses efforts téméraires aient été comprimés par le magnanime François II, il n'en est pas moins vrai qu'elle ne se donne pas pour battue. A quelle époque fut-il plus nécessaire d'avoir un pilote habile au gouvernail de la barque de saint Pierre, livrée à la fureur des flots? Et si on ne peut pas y placer celui que la sagesse de l'emperenr a insinué en être le plus digne, sa soumission filiale ne saurait trouver mauvais que, parmi ceux qui ont le droit et qui sont guidés par la grâce du Saint-Esprit, on en choisît un autre également digne, afin de ne pas laisser plus longtemps la barque exposée sans pilote à la furie des vents et des tempêtes.

On soumet toutes ces considérations aux réflexions très fines de M. le Cardinal Herzan, afin que, quand l'occasion se présente, il en tire profit dans une de ses dépêches à la Cour impériale. »

Il y a de tout dans cette pièce qu'on pourrait appeler un mémoire justificatif de la ligne de conduite, suivie au conclave par le cardinal-ministre Herzan. Très subtilement les cardinaux distinguent dans le prélat autrichien le ministre et le cardinal : le ministre a fait son devoir en ne laissant passer aucune occasion de recommander le cardinal préféré de l'empereur ; le prince de l'Église s'aperçoit qu'on ne peut pas sans scandale et sans préjudice différer plus longtemps l'élection. En conséquence, il faut trouver un autre candidat et lui assurer la bienveillance impériale : on se repose sur le cardinal-ministre pour arriver à cet heureux résultat.

Il n'est pas possible que dans l'intention de la minorité du conclave cette pièce ait été composée pour l'usage exclusif du cardinal Herzan et pour être enfouïe et oubliée dans sa chancellerie privée. Des éloges qui y sont délicatement prodigués à l'empereur et des égards considérables qu'on y affiche pour lui, il appert suffisamment que le mémoire était destiné à être mis sous les yeux de François II : ce but ne semble pas avoir été atteint. Faudrait-il en chercher la raison dans le mauvais vouloir du premier-ministre, le tout-puissant Thugut?

C'est ici le lieu de rappeler une note que le cardinal Consalvi a ajoutée à un de ses écrits : « Il importe de remarquer ici que tout ce qui, dans ces *Mémoires*, a rapport aux démarches de la Cour de Vienne pendant le conclave, et après le conclave pour la nouvelle cession des trois Légations et peut-être aussi du reste, si les circonstances et la fin de la guerre n'étaient venues s'y opposer, fut l'œuvre spéciale du baron de Thugut, qui parvint à fermer toutes les issues permettant d'arriver à la personne de l'empereur. Nous avons des preuves très évidentes et

démontrant que Thugut surprit la religion et la justice si connues de Sa Majesté et qu'il en abusa (1). »

Le mémoire qui précède fut de la part du cardinal Herzan l'objet des observations suivantes, auprès du baron de Thugut :

« Excellence,

Que Votre Excellence me permette de faire quelques observations sur le mémoire qui m'a été remis confidentiellement par les cardinaux du parti de Mattei. On y trouve exprimés leurs sentiments de respectueuse déférence et de confiance pour S. M. I. et on fait observer qu'il ne doit servir que pour moi et qu'il doit rester secret. C'est avec la prière de lui garder ce caractère que je l'ai envoyé à V. Exc. par le dernier courrier.

1° J'assure à V. Exc. que j'ai parlé de la protection vouée au Saint-Siège par l'empereur, et dont il est question dans ce mémoire, dans les termes mêmes de mes instructions et des dépêches que j'ai eu l'honneur de recevoir de V. Exc. Je me suis particulièrement inspiré du contenu de la dépêche du 7 janvier. Ces dignes cardinaux comprennent parfaitement combien la clémence et la piété de notre monarque doivent exercer d'influence sur l'avenir du Saint-Siège et partant sur celui de la religion. Il me faut pourtant rendre justice à nos adversaires, du moins au cardinal Roverella qui m'a promis, comme je l'ai rapporté à V. Exc. dans une de mes dépêches antérieures, de seconder de tout son pouvoir mon dessein, dès qu'on mettra en avant un candidat autre que le cardinal Mattei.

2° Les cardinaux ci-dessus désignés désirent connaître

(1) *Mémoires du cardinal Consalvi*, I, 300, note.

quel autre cardinal serait agréé par S. M., pour le cas où vint à échouer celui que sa piété et l'intérêt qu'il porte à l'Église lui avaient fait proposer. Mettre en avant le seul cardinal Bellisomi leur causerait un vif déplaisir pour les motifs relevés dans mes autres rapports. Proposer les deux, c'est-à-dire le cardinal Bellisomi et le cardinal Valenti ce sera leur faire porter leur choix sur ce dernier et peut-être se verra-t-il élu, car plusieurs l'estiment fort malgré ses infirmités corporelles et, pour ne rien passer sous silence, son âge avancé contribuera beaucoup à amener ce choix. Il y a pour moi un point délicat : j'ose assurer à V. Exc., qu'il m'est totalement indifférent lequel des deux ou n'importe qui des cardinaux dignes devienne pape, si le cardinal Mattei, que personnellement je préfère à tous les autres, ne réussit pas à être élu. Mais, l'élection une fois faite, je ne le reverrai plus jamais, car, lorsqu'avec l'approbation de S. M., j'aurai été confirmé et consacré par le pape, comme c'est l'usage quand il s'agit d'un cardinal, je n'aurai qu'une préoccupation : abandonner ce climat humide, qui n'est pas fait pour moi et me soustraire à des dépenses auxquelles je ne puis pas faire face.

Je dois ajouter pour l'honneur des deux cardinaux qui se partagent les votes du Sacré-Collège que tous les deux ont déjà depuis quelque temps demandé aux cardinaux leurs partisans de ne plus penser à eux si l'élection devait s'en trouver retardée. Cette démarche est édifiante et juste en soi, mais, comme l'événement le prouve, on n'y fait aucune attention.

Il y a quelque temps j'ai écrit à V. Exc. que le cardinal Flangini désirait la secrétairerie des mémoriaux et à cette époque j'étais fort éloigné de lui être favorable, comme je l'ai insinué. Aujourd'hui j'ai de lui une tout

autre opinion. Je crois qu'il remplira bien cette fonction et qu'il y pourra servir utilement notre Cour. Et, si la paix, que je regarde comme très éloignée de nous, était faite je croirais bien qu'il serait un excellent secrétaire d'État, pour la raison que je me réserve l'honneur de lui exposer de vive voix.

Je suis parfaitement convaincu que, dans la supposition que le cardinal Valenti devînt pape, si le cardinal Mattei n'acceptait pas la secrétairerie d'État, le Souverain Pontife n'appellerait pas à cette fonction le cardinal della Somaglia destiné à ce poste, paraît-il, par le parti qui nous est opposé. Je ne le ferais pas non plus.

Les cardinaux Archetti, Chiaramonti et Dugnani sont trois autres cardinaux auxquels V. Exc. n'a pas cru devoir faire la moindre opposition. Ce dernier n'aura jamais de parti à cause de sa jeunesse; mais les deux premiers, comme je vois les choses en ce moment (car, dans un conclave, il suffit d'un jour pour changer l'aspect des choses), le second surtout, pourrait avoir des partisans. Je ne m'opposerai pas à son élection, sauf avis contraire de V. Exc.

En priant instamment V. Exc. de vouloir bien m'honorer d'une prompte réponse, je me recommande à ses bontés ultérieures. Plein d'un respect que rien n'égale, je lui baise affectueusement les mains.

De Votre Excellence,

Le serviteur très affectionné,

F. card. d'Herzan.

Venise, 8 février 1800. »

Une dépêche, également datée du 8 février, de Maury à Louis XVIII, donne en ces termes les appréciations du cardinal français sur les éventualités qui se préparent.

« Sire. — Nos scrutins sont toujours les mêmes. On attend des réponses moins impératives de Vienne, pour remuer ces eaux stagnantes, soit par une nouvelle combinaison de suffrages, soit par l'ouverture d'une négociation, qu'aucun des deux partis ne veut refuser et n'ose proposer. Le premier pas que l'on fera pour rapprocher les esprits, sera sûrement l'indication d'un et même de plusieurs tiers, qu'il faudra soumettre à l'épreuve du scrutin. On prévoit que le cardinal Valenti, porté d'abord en première ligne par l'Espagne et en seconde ligne par la Cour impériale, sera présenté avant tous les autres à notre examen. Par une singularité très remarquable, plusieurs membres de son propre parti lui sont très opposés, et plusieurs suffrages du nôtre lui sont favorables. Le combat sera très sérieux ; et, si l'on se pique de le faire de bonne foi, comme on l'annonce, l'élection pourra être conclue immédiatement... Il paraît que les cardinaux, sur lesquels on tentera de faire des expériences de scrutin, seront d'un côté Valenti, Antonelli, et de l'autre Albani, Honorati, Calcagnini et Borgia. On ne présume pas qu'à l'exception du premier, dont on craint la proposition, aucun des suivants réunisse autant de suffrages qu'en a Bellisomi, depuis sept semaines révolues... (1) »

V. — A sa dépêche du 8 février Herzan fit bientôt succéder un important rapport du 10 qu'il compléta les 11 et 12 février. Il se justifie des bruits calomnieux qu'on a répandus sur son attitude au conclave, et il trace la tactique qu'il se propose de suivre désormais.

(1) Mgr Ricard, *op. cit.*, I, 315.

(XXI.)

« Excellence,

Quoique les intentions hostiles de la Cour de Madrid contre le Saint-Siège, subjuguée qu'elle est par les Français, m'eussent déjà été manifestées par V. Exc., et qu'elles ressortissent de tout ce que, sous le voile de la médiation, par l'entremise du ministre Azara, elle avait, fait contre le pontife défunt, je ne m'attendais nullement à entendre les plaintes pleines de calomnies que l'ambassadeur articule contre moi. Je veux, dit-il, obtenir par voie d'intimidation l'élection du cardinal Mattei, et partant la Cour de Madrid ne pourra reconnaître cette élection.

Heureusement, j'ai eu l'honneur de rendre compte à V. Exc. des entretiens que j'ai eus avec Mgr Despuig, et, comme c'était mon devoir, j'ai à chaque courrier, instruit V. Exc. de tout ce qui se passait.

Le patriarche Despuig, m'ayant demandé à mon arrivée à Venise de conférer avec moi seul, avant d'entrer dans le conclave, m'avait dit : *(ce n'est pas moi qui ai dit cela)* que les cardinaux qui seraient les plus dignes d'être élus étaient les cardinaux Gerdil, Mattei, Chiaramonti et Valenti. Il ne parla pas de Bellisomi. Je lui répondis qu'il pensait à peu près comme moi, mais que le cardinal Gerdil avait quatre-vingt-deux ans ; que le cardinal Mattei, ayant l'avantage d'appartenir à une des plus anciennes familles de Rome et des plus aimées, pouvait contribuer à tenir en paix ce peuple déjà un peu infecté par les maximes perverses qui régnaient en France. Là-dessus il me répondit que, puisque moi aussi je trouvais le cardinal Mattei digne du pontificat suprême, il serait d'avis que je fisse de mon côté des démarches en faveur de cette Émi-

nence, tandis que les cardinaux espagnols continueraient à voter pour le cardinal Gerdil (je croyais moi que les votes obtenus par Gerdil étaient des voix perdues). Toutefois, il me dit qu'aussitôt que j'aurais un certain nombre de suffrages pour Mattei, les cardinaux espagnols se joindraient à eux. C'est ce qu'ils firent.

Il est vrai que je tenais du cardinal Lorenzana que sa Cour était d'intelligence avec la mienne et qu'il existait à ce sujet une lettre de V. Exc. Je n'en suis pas convenu, d'abord parce que V. Exc. ne m'en avait rien dit, et bien plus à cause de la réponse qu'elle avait faite à cet ambassadeur, réponse qu'elle eut la bonté de me communiquer quand il n'était pas encore question de m'envoyer ici. Une autre raison qui me fit agir de la sorte, c'est que je croyais à une méprise de la part de ce digne et pieux cardinal-archevêque lors des ouvertures engagées afin d'arrêter de commun accord que le conclave se rassemblât dans les États italiens de S. M. En outre, il convenait toujours au plan que je poursuis, que cette Éminence, animée comme elle l'était, donnât son suffrage au cardinal Mattei. Des menaces je n'en pouvais pas faire, car cela était en opposition avec mes instructions qui portaient (comme je l'ai déclaré au nom de S. M.) que les bons offices de S. M. n'étaient que des conseils, donnés pour le bien du Saint-Siège auquel notre pieux empereur prenait un vif intérêt. En outre, le défaut de liberté eût annulé l'élection. Par bonheur, pour empêcher qu'on ne me mît dans la bouche des choses auxquelles je n'avais jamais pensé, j'ai fait un extrait de la vénérable dépêche de V. Exc. J'ai lu cet extrait et je l'ai fait lire au plus grand nombre des cardinaux des deux partis. On y voyait que S. M. était fort éloignée de vouloir entraver la liberté de l'élection : le cardinal doyen et les cardinaux Gerdil,

Borgia et Giovanetti convinrent qu'il n'y avait là aucune atteinte à la liberté du conclave. Que V. Exc. veuille toutefois bien rapprocher ce que l'ambassadeur a dit à V. Exc. avec tout ce que j'ai eu l'honneur de vous communiquer moi-même, dans le P. S. de la dépêche du 15 janvier, sous le num. XIII, au sujet du violent propos tenu par Mgr Despuig au conclaviste du cardinal Lorenzana et ensuite au cardinal Vincenti. Despuig avait été excité par les partisans de Bellisomi et spécialement, comme je le suppose, par le cardinal Pignatelli et par le cardinal Maury : le premier, à cause d'un froissement personnel, qui lui fait voir tout de travers; l'autre, parce qu'avec les cardinaux Busca et Joseph Doria il est l'âme du parti-Bellisomi. Le cardinal doyen se laisse mener par eux.

Dans cet état de choses, voyant qu'il n'y a aucun espoir de persuader aux cardinaux du parti-Bellisomi de se ranger au parti de Mattei, voyant d'un autre côté que, sauf moi, aucun partisan de ce dernier ne passera jamais au camp de Bellisomi, j'ai réfléchi, pour me conformer aux instructions que V. Exc. a daigné m'envoyer sous la date du 1er février, au moyen d'amener l'élection du cardinal Valenti. On éviterait de la sorte le choix d'un sujet qui pourrait déplaire à notre auguste Cour. Je suis convaincu que le cardinal Valenti est très dévoué à notre Cour et vraiment digne d'être élu, quoiqu'il soit accablé d'infirmités corporelles déjà antérieurement exposées.

Toute l'habileté consiste pour le moment à ne pas se découvrir et à convenir de cette élection plutôt que d'y pousser : ce qui n'empêche pas que, lorsque le pape aura été élu, le cardinal Valenti ne soit instruit des gracieuses intentions de S. M. à son égard et qui m'ont été communiquées par V. Exc.

Il me faut en agir ainsi, pour éviter de nouvelles contrariétés de la part du cabinet esclave et hypocrite de Madrid.

Le roi de Sardaigne a envoyé ici un courrier au cardinal Gerdil. S. M. le consulte sur la réponse à faire à la demande que lui ont soumise les chevaliers de Malte : à savoir s'ils peuvent prendre part au chapitre qui se tient à Milan pour reconnaître l'empereur de toutes les Russies comme grand-maître de l'Ordre.

Au cardinal Braschi, grand-prieur de Rome, le même ordre de se rendre à Milan a été intimé par le susdit empereur, en sa qualité de grand-maître. Ce cardinal répondra que se trouvant au conclave, il n'est pas en état de donner suite à cette convocation parce qu'il doit attendre l'élection du futur pontife. Sa lettre n'est pas encore partie et on y fera sans difficulté quelques modifications pour ne pas compromettre le nouveau pape dans une affaire aussi délicate que celle-là.

Le cardinal Lorenzana vient de recevoir un courrier, qui lui rapporte la réponse du roi d'Espagne à la notification que le Sacré-Collège lui a remise de la mort du pape Pie VI de sainte mémoire. Elle est conçue dans les termes ordinaires et il ne s'y rencontre de remarquable que les promesses suivantes (1), qui accompagnent un éloge de tous les bienfaits accordés au pontife défunt par Sa Majesté...

Dans les sentiments...

De Votre Excellence,

Le très affectionné serviteur,

F. card. d'Herzan.

Venise, 10 février 1800.

(1) Au lieu de donner ici l'extrait de la lettre royale nous insérerons plus loin cette lettre en son entier.

P. S. 1 au num. XXI.

Le cardinal doyen a reçu une lettre de Mgr Albani, son neveu, et aussitôt le bruit s'est répandu qu'on y lisait que j'avais eu l'ordre de promouvoir l'élection du cardinal Bellisomi et jamais celui de m'employer en faveur du cardinal Mattei. Il y aurait encore été dit que la dépêche apportée par le même courrier était de la même teneur. Plus tard, un cardinal du parti de Bellisomi, placé pour être bien informé, mais en qui je n'ai pas une entière confiance, m'a assuré que la lettre adressée au cardinal Albani disait seulement que l'empereur aurait dit à quelqu'un : *nous aurons pour pape le cardinal Bellisomi.* Toutefois, à en juger par le changement d'attitude de nos adversaires il faut croire que cette lettre contenait quelque chose de plus, car déjà le cardinal della Somaglia est venu hier chez moi pour me dire de la part du cardinal doyen que, ne sortant pas de sa cellule comme je savais, il avait chargé della Somaglia de me soumettre quelques observations. Nous sommes, me dit-il, rassemblés dans le but d'élire un pape, et comme des deux partis en présence ni l'un ni l'autre ne se montre disposé à passer dans le camp adverse, il faut absolument que nous songions à un troisième candidat. Il ajouta que je me ferais un mérite devant Dieu et que j'acquerrais de la gloire auprès du Sacré-Collège, si je voulais prendre les mesures pour que d'un commun accord l'élection tombât sur un troisième.

Cette démarche, venant après la première rumeur qui avait été répandue, me fit soupçonner qu'on essaierait de faire un pape par surprise, ce qui n'était pourtant pas possible vu le nombre de suffrages donnés à Mattei. Il est plus que suffisant pour empêcher d'aboutir à une élection,

sans notre concours. J'ai répondu à Son Éminence que c'était aussi mon avis qu'on hâtât l'élection, mais que je regrettais de lui voir une si grande répugnance de fixer son choix sur le cardinal Mattei, qui à tous égards était le plus digne et qui de plus, à cause de l'estime que l'empereur professait pour lui, pouvait être très utile à la cause de la religion. Je prendrai, dis-je, toute l'affaire en sérieuse considération et j'en saisirai les cardinaux qui, pénétrés pour le cardinal Mattei des mêmes sentiments concourent avec moi pour le faire élire. J'ai ajouté (pour gagner du temps) que les scrutins nous donneraient des éclaircissements ultérieurs.

Comme je ne suis pas encore en état de sortir de chez moi, plusieurs de mes partisans sont venus me trouver le soir et je leur ai tout communiqué : tous nous sommes parfaitement convaincus de l'impossibilité de réussir dans notre entreprise et nous sommes convenus de l'indispensable nécessité de rechercher un troisième candidat. Ainsi que je l'avais prévu aucun des cardinaux de mon parti ne veut de Bellisomi, d'où il suit que son élection est aussi impossible que celle de Mattei. J'ai prié le cardinal Dugnani d'aller trouver le cardinal Antonelli, mais, comme en sa qualité de plus habile il a la correspondance du Sacré-Collège, il ne lui était pas possible de me seconder (1). Les mêmes cardinaux m'ont appris que le cardinal Livizzani, un des nôtres, a été chargé par le cardinal Braschi de me faire une proposition identique à celle que le cardinal doyen m'avait fait parvenir par l'intermédiaire du cardinal della Somaglia.

Ce matin le cardinal Antonelli se rendit chez moi et

(1) Voici le texte original : Pregai il C. Dugnani di portarsi dal C. Antonelli, il quale avendo la corrispondenza del Sagro Collegio, perchè il più abile, non poteva favorirme.

nous avons résolu que je prierais une partie des cardinaux de notre camp de se rassembler ce soir dans ma cellule; demain, j'inviterai les autres, car il est impossible de recevoir les quatorze à la fois.

En assurant à V. Exc. mon inaltérable dévouement je suis...

F. card. d'Herzan.

Venise, 11 février 1800.

P. S. 2 au num. XXI.

Dans la réunion que nous avons eue, tout le monde a été d'accord pour dire que, quand même nous resterions ici encore trois mois, l'élection du cardinal Mattei ainsi que celle du cardinal Bellisomi serait impossible.

Une difficulté a surgi touchant la réponse à donner au cardinal doyen. En effet ce n'est pas notre parti qui a fait différer jusqu'à cette heure l'élection, car la persévérance des partisans du cardinal Bellisomi est égale à celle des adhérents du cardinal Mattei. Il se fait ainsi que le retard apporté à l'élection ne peut sans injustice être attribué à notre parti plutôt qu'à l'autre. En outre, les termes de la réponse devaient être tels qu'il nous restât du temps pour recevoir de la part de V. Exc. quelques réflexions au sujet de ma *réservée* du 5 courant, annexée au n° XIX. Les cardinaux en effet, ils l'ont déclaré ouvertement, tiennent à cœur qu'on élise un pape auquel S. M. accorde la même bienveillance qu'au cardinal Mattei. Enfin, pour que dans notre réponse, on ne puisse, soit par erreur, soit par mauvaise interprétation du cardinal Lorenzana, changer la moindre expression, elle a été conçue brièvement et je la lui lirai. J'aurai soin de la conserver.

Aux conclaves antérieurs, quand de pareilles diver-

gences se présentaient, on avait coutume de choisir deux candidats dans chaque parti et de les charger de rechercher les candidats à mettre en avant, sans toutefois leur permettre de prendre aucune résolution qui n'eût été consentie par leur parti respectif.

Nous voici au moment le plus critique pour moi, à cause du grand nombre des exclus. Le parti en sera froissé et il ne serait pas impossible qu'on fût amené ainsi à un choix qui ne serait pas agréé par notre Cour. J'ai soutenu le parti si longtemps ! mais enfin, comme j'ai eu plusieurs fois l'honneur de l'écrire à V. Exc. il est difficile d'amener trente-cinq hommes à une même manière de voir ! J'emploie actuellement toutes mes ressources à faire proposer le cardinal Valenti par nos adversaires eux-mêmes, car, s'il est mis en avant par nous, nous verrions se représenter le cas du cardinal Mattei. De plus, il se trouve peut-être parmi nous l'un ou l'autre cardinal qui n'aimerait pas de l'avoir pour pape. Quelques cardinaux se plaignent déjà des incommodités et des dépenses du conclave : lorsqu'un parti commence à être ébranlé il se dissout facilement.

Demain matin, je recevrai les autres cardinaux de notre parti ; ce sont ceux qui sont avancés en âge. Ils ne sortent plus de leurs cellules le soir et moi je ne suis pas encore en état de me rendre chez eux.

Je suis...

F. Card. d'Herzan.

Venise, 12 février 1800. »

La lettre royale, à laquelle Herzan emprunte un passage dans sa dépêche du 10 février, était ainsi conçue :

« Charles IV, par la grâce de Dieu, roi des Espagnes, des Deux-Siciles, de Jérusalem, etc... archiduc d'Autriche,

duc de Bourgogne, de Milan et comte de Habsbourg, de Flandre et du Tyrol, etc., etc.

S'il vous est resté le souvenir, Très Révérends Pères en Jésus-Christ, de la piété filiale et du culte religieux dont nous avons toujours honoré les vertus et la personne sacrée de Pie VI, quel autre témoignage pourriez-vous désirer afin d'avoir l'assurance de nos bienveillantes dispositions à l'égard de la Sainte Église. La grandeur de notre douleur, en apprenant la mort de Pie VI et par suite le veuvage de l'Église, n'a été égalée que par la profondeur de l'affliction où nous resterons plongé jusqu'au jour où il plaira à la divine Providence de consoler l'Église en lui donnant un successeur légitime de Pie VI et en lui rendant la paix.

Les admirables vertus du pontife défunt, sa grandeur d'âme, sa constance, sa patience, sa droiture, sa religion, ont été pour les chrétiens un objet de vénération ; les étrangers les ont admirées et les générations à venir y trouveront un objet de culte. Nous espérons que vous les aurez toujours présentes à l'esprit et que vous vous acquitterez sans retard des devoirs de votre charge, c'est-à-dire qu'aidés des lumières du Saint-Esprit, vous consolerez l'Église catholique en lui donnant un digne pontife. Que le successeur de Pierre que vous élirez soit tel que le réclame l'univers catholique : juste, pieux, prudent, capable et de rétablir la paix au milieu des peuples déchirés par la discorde et de conserver intacte la religion de Jésus-Christ. Nous avons la ferme confiance qu'il en sera ainsi. Quant à vous, soyez également assurés que non seulement nous nous montrerons le défenseur des droits du Souverain-Pontife et de tout ce qui lui appartient, mais que nous serons encore l'appui et la protection de l'Église.

Donné à Madrid, le 30 décembre de l'an de Notre Seigneur 1799.

CHARLES.

M. Louis d'Urquijo (1). »

VI. — Après avoir pris connaissance de la lettre de Charles IV, il faut revenir aux communications qui s'échangeaient entre Vienne et Venise. Herzan écrivait sous la date du 15 février au baron de Thugut :

(XXII.)

« Excellence,

Dans mon dernier P. S. sous le numéro XXI, j'ai eu l'honneur de rendre compte à Votre Excellence de la réunion que nous avons tenue et de la réponse qu'on s'est concerté de faire au cardinal doyen par l'intermédiaire du cardinal della Somaglia. Cette dernière disait : « que j'avais communiqué à MM. les cardinaux du parti du cardinal Mattei le discours que M. le cardinal della Somaglia m'avait adressé au nom de M. le cardinal doyen. Leurs Éminences ont été on ne peut plus satisfaites de cette communication et, comme, en donnant leurs voix au cardinal Mattei, elles n'ont pas eu d'autre but que d'élever au pontificat un sujet plein de mérites, d'autant plus que sur lui se réunissaient avec une estime et une bienveillance toutes particulières de l'empereur, le consentement des autres Cours, elles se prêteraient volontiers à l'élection d'un autre sujet que les mêmes qualités distingueraient. Avec douleur elles voient la vacance du Saint-Siège se prolonger et c'est pourquoi elles proposent, à

(1) Cette traduction française est faite sur une copie de la lettre latine, conservée aux archives de Vienne.

l'exemple de ce qui s'est fait à d'autres conclaves, dans des conditions semblables, d'en venir à l'expédient que voici. On choisira deux cardinaux dans chaque parti. Ceux-ci, comme si de fait il n'y eût eu aucune divergence d'opinion et comme si le conclave venait seulement de commencer, seraient autorisés au nom de tous les cardinaux à délibérer entre eux, à concerter les voies et moyens les plus aisés et les plus convenables pour déterminer les sujets qui seraient les plus propres à occuper le Saint-Siège. Ils prendront, de commun accord, l'avis de tous les cardinaux afin d'aboutir plus facilement à une digne élection. »

J'ai ensuite ajouté en mon nom personnel : « que souhaitant, comme tous doivent le désirer, de voir la future élection agréée par S. M., et prévoyant, à cause de la ténacité des deux partis, qu'on en viendrait à un troisième candidat, j'en avais prévenu la Cour I. R. Que j'étais sûr que S. M., qui n'avait pas eu d'autre but, en conseillant et en proposant le cardinal Mattei, que de montrer le gracieux intérêt qu'il portait au Saint-Siège, témoignerait ce même intérêt à tout autre sujet qui mériterait sa bienveillance et qui se verrait élu. Que dans dix ou douze jours la réponse pourrait me parvenir. »

J'ai cru devoir tenir ce langage pour détruire l'ombre même d'un soupçon de violence ou d'entraves apportées à la liberté de l'élection : ceci m'est nécessaire pour en venir à un troisième candidat. De plus, je voulais faire tomber le bruit qui court, qu'après les ouvertures faites par le cardinal doyen j'ai expédié un courrier ; cette rumeur alarmait beaucoup les vieux cardinaux et pouvait amener une élection inattendue.

Le parti du cardinal Bellisomi me semble très porté pour le cardinal Gerdil. On m'en a parlé confidentiellement et j'ai répondu avec les mêmes précautions, disant

que tout admirateur que je sois de sa très grande piété et de sa profonde doctrine, je ne le croyais pas apte à cause de sa vieillesse avancée. Quoique je n'aie jamais dit qu'il avait l'exclusive, il me semble que cette réponse décidée et réitérée fera le même effet que l'exclusive.

Chez les partisans du cardinal Mattei, je vois une grande inclination pour le cardinal Antonelli. Quoiqu'il soit mon ami et que je l'estime beaucoup, à cause de sa piété et de sa science ; quoique j'aie en toute justice relevé dans mes rapports à V. Exc. son zèle à seconder les instances impériales en faveur de Mattei, ce qui l'a rendu grandement odieux aux yeux du parti contraire; néanmoins je ne le voudrais pas voir élu pape, alors même qu'il n'aurait pas l'exclusive. Mais, pour empêcher son élection, il me sera bien difficile de ne pas le frapper de l'exclusive, et dès que je l'ai donnée une fois, il ne me reste plus de moyen de m'opposer à l'élection d'un autre sujet qui déplairait également à S. M. J'aime toutefois à me flatter que l'antipathie profonde dont il est l'objet suppléera à l'exclusive.

Hier soir, le cardinal della Somaglia est revenu me trouver pour me dire de la part du cardinal doyen et des autres partisans du cardinal Bellisomi qu'ils acceptaient volontiers la proposition qui leur avait été faite et qu'ils me demandaient le nom des deux cardinaux destinés à entrer en négociations. Je lui répondis que je ne pouvais pas y penser avant de connaître leur avis sur la mesure projetée. Quant à eux, ils désigneront probablement le cardinal doyen et le cardinal Braschi. Le substitut du premier sera le cardinal della Somaglia.

Nous avons voulu élire dans notre parti les cardinaux Antonelli et Flangini, mais nous n'avons pu y déterminer le premier.

Afin de divertir un coup V. Exc. je lui dirai que le

cardinal Maury a reçu il y a quelque temps une lettre du comte de Provence. Il lui écrivait qu'il ne doutait pas que le Sacré-Collège n'arrêtât unanimement son choix sur lui, et que s'il le désirait il lui assurerait le pontificat par la recommandation de l'empereur des Russies et du roi d'Angleterre. Maury a répondu qu'il ne voulait en aucune manière le pontificat suprême. En ce point, il s'accorde avec le Sacré-Collège qui ne lui accordera jamais le moindre vote. Ce fait nous a tous beaucoup égayés.

Que V. Exc. me permette de joindre ici pour elle une lettre du cardinal Vincenti dans laquelle il implore la bonté de V. Exc. afin d'obtenir un crédit. Sa requête me paraît si juste que j'espère voir V. Exc. y faire bon accueil. Malgré les insinuations adroites du patriarche Despuig, il n'a jamais quitté notre parti.

Une autre grâce que je dois demander à V. Exc. c'est de faire parvenir à M. le général Bellegarde la lettre ci-incluse. Si V. Exc. avait l'obligeance d'appuyer la démarche du duc de Sermoneta, mon ami de vieille date, elle me ferait une faveur insigne. Le duc aimerait beaucoup que le général admît un de ses fils dans son régiment. Il ne doit pas déplaire aux généraux de recevoir un jeune homme qui est assez fortuné et qui veut combattre pour le service de l'empereur.

En me recommandant...

De Votre Excellence,

Le très affectionné serviteur,

F. card. d'Herzan.

Venise, 15 février 1800. »

Les événements qu'Herzan vient de nous résumer ont pour la plupart été racontés à l'auguste correspondant de Maury, dans une lettre peut-être moins mesurée dans les termes mais à coup sûr bien plus spirituelle que les mono-

tones informations du cardinal Herzan à sa Cour (1). « Nous voilà donc réduits à une guerre de ruses et de délais. Au milieu de toutes ces excursions, on parle des deux côtés du cardinal Calcagnini. Nous croyons que, si Mattei est mort, comme on ne peut en douter, et que, si Valenti est tué dans ces conférences, comme on l'espère sans pouvoir en répondre, le cardinal Herzan sera le premier à voter l'élection de Bellisomi né sujet de l'empereur, et qui, à deux concurrents près, doit être plus agréable qu'aucun autre à la Cour de Vienne. Telles sont nos conjectures actuelles ; mais ce ne sont que des conjectures, et leur accomplissement dépendra beaucoup de l'habileté des commissaires qui doivent bien cacher leur but pour y amener leurs adversaires, par la crainte du pire, en leur laissant l'espérance ou la gloire de faire croire que nous avions sacrifié Bellisomi, et qu'eux seuls l'ont élevé à la papauté, lorsque nous en avions perdu l'espoir et même l'idée. Nous consentirions de grand cœur à cette humiliation. Nous avons appris que le ministre d'Espagne à Vienne y a fortement réclamé en faveur de la liberté de l'élection. L'empereur a même dit confidemment et sans humeur qu'il croit que Bellisomi serait pape. On fait mal la guerre en ce genre à un homme qu'on ne hait pas, et qu'il est en effet impossible de rendre odieux. C'est Mgr Despuig qui nous a fait rendre ces bons offices à Vienne, où il nous a été fort utile, tandis que, faute de pouvoirs, il ne nous a pas procuré dans le conclave, auprès duquel il réside et semblait être accrédité diplomatiquement, une seule des voix dévouées à l'Espagne comme celles des trois bénéficiers espagnols Lorenza, Zelada et Vincenti. »

(1) Mgr Ricard, I, 325.

CHAPITRE SIXIÈME.

—

Sommaire. — I. Dépêche de Thugut à Herzan, 15 février. Deux annexes de la même date. — II. Note du prince de Talleyrand au marquis Ignace de Muzquiz, ambassadeur d'Espagne à Paris, 18 février. Herzan à Thugut 19 février, 21 février ; deux annexes du 22 février. — III. Herzan à Thugut, 26 février. — IV. Herzan à Thugut, 28 février. Liste des votes recueillis par les dix cardinaux-candidats. Une lettre du roi des Deux-Siciles, 22 novembre 1799. Post-scriptum du 1er mars annexé au rapport du 28 février. Maury à Louis XVIII, 1er mars 1800.

I. — Fortement contrarié de la tournure que, malgré toutes ses manœuvres, les choses prenaient au conclave, le chef du cabinet de Vienne donna cours à sa mauvaise humeur, dans une dépêche en date du 15 février 1800 :

« Éminence,

De tous les détails que Votre Éminence nous a communiqués dans ses derniers rapports, y compris le n° XIX, il est manifeste que l'élection du cardinal Mattei, sur laquelle S. M. comptait, se fera difficilement. Mais ce qui affecte bien davantage encore S. M. c'est que l'ensemble des circonstances qui se déroulent au conclave et tous les avis qui nous parviennent semblent prouver que V. Ém. s'est trompée sur les dispositions de la plupart des cardinaux. Ceux-ci en effet, au milieu de la crise que nous traversons, ne répondent pas aux légitimes espérances que

S. M. avait conçues. S. M. était complètement convaincue de la nécessité d'unir le plus étroitement possible les intérêts de la Cour pontificale et les siens propres. De leur côté, les cardinaux se laissent séduire par des projets et des plans qui sont diamétralement opposés aux résolutions que S. M. avait cru de son devoir de prendre dans les présentes circonstances.

S. M., qui place toute sa confiance dans le dévouement et dans la pénétration de V. Ém., juge nécessaire de s'ouvrir à elle en toute franchise, afin de la mettre en état de conjurer les suites désastreuses, là où il serait encore possible, et de s'acquitter immédiatement après l'élection de ces commissions que les intérêts de S. M. imposent à la suite des changements opérés.

S. M. est renseignée exactement, tant au sujet du but qu'on poursuit par la mission de Mgr Litta à Pétersbourg que par les relations cachées que quelques cardinaux cherchent à nouer à la Cour de Prusse. S. M. sait qu'on se propose, aussitôt que l'élection sera faite, de lancer une protestation pontificale contre les cessions du traité de Tolentino. Elle n'ignore pas que la vraie raison de l'échec du cardinal Mattei est précisément la conclusion de ce traité de paix. S. M. ne doute aucunement que les cardinaux du parti Bellisomi nourrissent en grande partie les mêmes desseins et forment les mêmes plans, car on compte parmi eux des cardinaux très influents, comme Maury, Busca, Caprara, les deux Doria etc... qui ne sont pas bien disposés pour l'Auguste Maison d'Autriche. Sa Majesté doit même regarder comme une chose très probable que plusieurs des cardinaux qui ont voté pour Mattei sont également mal intentionnés et que cette démonstration bienveillante, qui ne pouvait pas aboutir au but que nous poursuivons, ne devait en apparence

servir qu'à donner quelque satisfaction à la Cour impériale et royale. D'ailleurs les dépêches de V. Ém. constatent que même le cardinal Antonelli, qui paraissait être la cheville ouvrière du parti Mattei, s'est exprimé de la manière la moins équivoque au sujet du traité de Tolentino et par rapport aux Légations.

De semblables dispositions doivent nécessairement avoir pour résultat non pas d'écarter les périls imminents qui menacent le salut de l'Église catholique, les défenseurs de cette Église en général et tout particulièrement la hiérarchie romaine, mais bien au contraire de contribuer directement à multiplier ces périls et à les accroître. Il n'est pas possible qu'au conclave on se fasse illusion à cet égard. Il faut qu'on y soit fermement persuadé que pour conjurer ces dangers il s'agit avant tout de se reposer sur la *puissance* et sur la *protection* de S. M. l'empereur. Les projets hostiles qu'on médite ne parviendront pas à effrayer cette puissance et ils feront infailliblement perdre la protection.

Les trois Légations se sont vues réunies à un troisième État, en vertu d'un traité librement juré par la Cour pontificale. Elles ont ensuite été conquises sur une troisième Puissance, dans une guerre juste qui a favorisé les armes de S. M. Leur nature est ainsi complètement différente de celle des autres États Pontificaux. Étant donc donné que, vu les circonstances présentes, la Cour impériale et royale doive chercher dans ces provinces conquises une juste compensation pour tant de sacrifices et tant de pertes d'autres territoires, S. M. ne saurait voir qu'avec les regrets les mieux fondés les mesures hostiles auxquelles on voudrait amener les cardinaux et le pape futur. En présence d'un tel état de choses, S. M. serait obligée de se prémunir contre ces prétentions et de limiter à la

conservation de ses États les plans généreux qu'elle avait arrêtés pour sauver les débris des possessions *temporelles* de la hiérarchie romaine catholique et pour les prendre sous sa protection.

Personne ne peut nier qu'on ne soit redevable de la chute de la république romaine, cette création française, aux victoires décisives remportées dans la haute Italie par les troupes de l'empereur. Ces triomphes amenèrent la retraite des Français, qui occupaient les États de l'Église et les États de Naples : cette évacuation entraîna la facile soumission des populations. Il n'est pas moins vrai que la stabilité de cette soumission des deux États est subordonnée aux efforts des armées autrichiennes, qui occupent seules l'Italie pour le moment, ainsi qu'à l'étendue et à la durée que S. M. voudra tracer à ces mêmes efforts. D'où il est aisé de voir que S. M., dont les ressources sont si épuisées, devra s'inspirer de résolutions qui s'adaptent le mieux à ses projets militaires et aux espérances qu'elle en peut concevoir.

Dans tous les cas, on ne prêtera pas à S. M., dont la sagesse est connue, des résolutions sans but et encore moins des projets contraires à l'entreprise qu'il poursuit. On ne méconnaîtra pas non plus que la réalisation de ses desseins dépend nécessairement, pour une bonne part, des dispositions favorables ou hostiles des cardinaux qui dirigent le conclave assemblé, ainsi que du parti auquel ils penseraient devoir s'arrêter. Dans un tel état de choses, ces mêmes cardinaux devraient assurément, semble-t-il, trouver conforme à leur sagesse de s'obliger tellement la Cour impériale et royale par l'union sincère de leurs intérêts réciproques, qu'ils puissent espérer d'elle non seulement toutes les mesures les plus généreuses et les plus constantes pour empêcher une nouvelle invasion des

Français dans l'Italie inférieure, mais en outre la complète garantie des États Pontificaux non-cédés contre tout plan d'amoindrissement qu'on peut avec raison prêter aux deux Puissances catholiques ci-dessus incriminées. Elles ne s'épargnent aucune peine pour aliéner de la Cour impériale et royale Messieurs les cardinaux. Il est encore à remarquer que ces Puissances n'ont au fond d'autre désir, d'autre objectif que de chercher à attirer ces derniers dans leurs plans, ou bien, si quelque dissentiment venait à éclater entre notre Cour et celle du pape, de se ménager des prétextes convenables pour amener de leur côté la Cour de Rome.

Mais la crise présente ne met pas seulement en péril le bien-être et l'influence de la Cour romaine et du chef suprême de l'Église Catholique dans toute l'Europe catholique, bien d'autres dangers encore sont à redouter. On ne peut se flatter de les conjurer qu'en se reposant sur l'appui et en se confiant aux résolutions de S. M. Besoin est donc de s'assurer de sa bienveillance et de travailler à lui donner tout sujet de satisfaction. Il est d'autant plus incompréhensible de voir qu'on place une confiance illimitée dans les Cours non catholiques, qu'on va même jusqu'à se liguer avec elles contre la Cour impériale et royale. Quelles espérances peut-on, sous ce rapport, placer par exemple dans la Cour de Prusse, dont la bienveillance pour les maîtres de la France est non seulement publiquement reconnue, mais doit même être regardée comme le motif principal d'un plan de sécularisation générale en Allemagne. Dans la faveur avec laquelle cette Cour appuyait les tracas suscités à notre Cour, on ne peut guère voir autre chose qu'un moyen de parvenir, en fin de compte, à nous forcer de donner la main aux plans de sécularisation forgés par la Prusse.

Quelle protection espère-t-on donc trouver chez des princes non catholiques, alors que la plupart des princes catholiques, en Allemagne et au dehors de l'Allemagne, ont montré si clairement qu'ils étaient prêts à se partager les dépouilles des États Ecclésiastiques et des biens de l'Église. A-t-on oublié que tout dernièrement la France et l'Espagne allaient donner l'exemple d'un catholicisme sans influence réelle et d'un clergé entièrement dépendant sous le rapport du pouvoir et de l'entretien. Si par un parfait accord de vues avec la Cour pontificale et sans compromettre ses propres intérêts, la Cour impériale et royale n'est pas mise à même de prévenir dès à présent de pareils résultats, du moins en Allemagne et en Italie, il lui sera absolument impossible dans la suite de s'opposer au progrès du mal.

Comme il paraît qu'on ne doive pas s'attendre à voir la plupart des cardinaux prendre à cœur les considérations qui précèdent et bien d'autres semblables, mais qu'il y a au contraire tout lieu de craindre qu'ils fassent le plus scandaleux abus des propositions dictées par les meilleures intentions, il ne nous reste plus qu'à abandonner toute l'affaire à la prudence éprouvée de V. Ém. Elle fera usage de ces remontrances, pendant le reste de la durée du conclave, pour autant qu'elle n'appréhendera ni abus préjudiciable, ni indiscrétion ultérieure qui éloignerait du but, et pour autant qu'il lui restera encore quelque espoir sérieux d'amener un revirement favorable dans les esprits et dans les opérations électorales.

Toutefois le point capital de toutes les observations précédentes consiste selon les intentions de S. M. dans la démarche que voici. *Qu'immédiatement après l'élection V. Ém. aille trouver te nouveau pape ; qu'elle expose très énergiquement à Sa Sainteté, sur l'ordre et au nom de*

S. M., toutes les considérations énumérées plus haut; qu'elle détourne S. S. de toutes les démarches et de toutes les mesures dangereuses qui viennent d'être mentionnées. Que d'une part ensuite, V. Ém. assure en peu de mots à S. S. que S. M. est prête à accorder à la Cour pontificale sa protection constante et la plus entière contre tant de dangers, qui la menacent dans le présent et dans l'avenir. Qu'en échange S. M. ne demande qu'une réciprocité de bienveillantes dispositions. Mais d'autre part que V. Ém. mette de même S. S. en garde contre les suites inévitables d'une attitude contraire : qu'elle insiste sur ce point avec une franchise, qui s'inspire des meilleures intentions.

Pour ce qui touche à l'élection elle-même, S. M. se contente, vu l'état où en sont arrivées les choses, de faire les quelques recommandations qui suivent :

1° Quoique S. M. ait regardé et regarde toujours l'élection du cardinal Mattei comme étant celle qui dans les présentes circonstances répondrait le mieux à toutes les nécessités, elle abandonne néanmoins à la volonté, aux combinaisons et à la conscience des cardinaux de remplir ou non ses vœux, quels que soient d'ailleurs les mobiles de l'opposition des cardinaux.

2° A cause des raisons alléguées, S. M. retire *complètement* la confiance qu'elle avait accordée au cardinal Bellisomi (1). Par le fait même la candidature recommandée de Son Ém. le cardinal Valenti reprend le second rang qu'elle avait eu dès le commencement *pourvu toute-*

(1) Le 25 février 1800. le comte Kageneck, ambassadeur impérial à Madrid, écrivait au baron de Thugut :

« La semaine passée un courrier extraordinaire venu de Parme fut endéans les vingt-quatre heures réexpédié. Quoique le secret soit gardé au sujet de sa commission on prétend savoir qu'il porte à Venise le *placet* de Sa Majesté catholique au sujet de l'élection de Son Ém. le cardinal Bellisomi. » Archives de Vienne.

fois que V. Ém. juge ses dispositions suffisamment en harmonie avec les intentions de S. M.

3° S'il n'y avait aucune utilité sérieuse à différer l'élection, il serait laissé au jugement de V. Ém., tout en se guidant par le contenu de ses instructions d'exclure les candidats malveillants et de promouvoir le choix de tel candidat dont les qualités de l'esprit et du cœur permettraient d'entrevoir le plus entier succès de la très importante commission, dont à votre départ de Vienne V. Ém. a été chargée par S. M. l'empereur. Dans tous les cas, ceci doit s'appliquer également au choix du secrétaire d'État.

Je suis toujours, avec le plus grand respect,

De Votre Éminence

Le très obéissant serviteur,

Baron de Thugut.

Vienne, le 15 février 1800. »

Deux annexes sous forme de *Post-Scriptum* accompagnaient la très importante dépêche qui précède. On remarquera dans la première un aveu précieux touchant le cardinal Chiaramonti, dont l'élection ne serait pas regardée comme désirable par Sa Majesté.

« P. S. 1.

Éminence,

Cette dépêche était prête lorsque le rapport n° XX de Votre Éminence me fut remis. Son contenu m'amène à ajouter ici quelques observations.

1° Ma dépêche apprendra à V. Ém. que S. M. retire ses ordres concernant le cardinal Bellisomi et qu'elle rend au cardinal Valenti le second rang, à condition toutefois qu'il persévère dans ses bonnes dispositions.

2° L'élection du cardinal Archetti ou du cardinal Chiaramonti ne serait en aucune façon regardée comme désirable par S. M. D'autre part, S. M. a confiance dans les qualités et les sentiments du cardinal Dugnani.

3° La conjecture que le cardinal Mattei n'accepterait pas la charge de secrétaire d'État, au milieu de circonstances si importantes et si méritoires, paraît se rattacher intimement aux difficultés suscitées à son élection et elle fortifie les inquiétudes qu'ont fait naître les opinions dominantes. Si cette présomption venait à se confirmer, ce serait le cardinal Flangini qui plus que tout autre semblerait digne de monter à ce poste. Dans tous les cas, il devrait passer à la secrétairerie des mémoriaux.

Un mot, pour finir, sur le projet de V. Ém. de quitter Venise immédiatement après la fin du conclave. Je ne doute pas que V. Ém. ne soit prête à vouloir combiner son départ le mieux possible, tant avec les instructions que la présente dépêche renferme, en vue de cette éventualité, qu'avec les instructions ultérieures qui seraient encore adressées à V. Ém.

Baron de Thugut.

Vienne, 15 février 1800.

P. S. 2.

Éminence,

Que le choix de Mgr Litta pour une mission à Pétersbourg, dont il ne pourrait être question qu'après l'élection, ne serait en aucune façon à souhaiter, sur ce point nous sommes parfaitement d'accord avec V. Ém. ; d'autant plus que Mgr Litta n'a donné que des preuves trop évidentes de son esprit d'intrigue.

S'il demeurait encore quelque espoir de voir le conclave aboutir à une heureuse issue, S. M. n'oublierait pas de

donner des témoignages éclatants de sa satisfaction aux cardinaux qui se seraient distingués par leur dévouement réel aux intérêts de la Cour impériale et royale. V. Ém. pourrait de son côté encourager de telles dispositions en donnant avec opportunité des assurances en ce sens. Dans la supposition que je viens de faire, V. Ém. pourrait même entrer dans le détail des récompenses à accorder, soit en conférant des bénéfices, soit en vous intéressant à la situation des familles.

C'est dans ce même but encore que S. M. désire que V. Ém. envoie la liste des cardinaux qui ont des bénéfices dans les États italiens possédés par S. M. Ce n'est nullement dans le dessein de leur enlever le moins du monde la liberté de leur vote, mais uniquement parce qu'il se pourrait faire que dans la suite S. M. se trouvât dans le cas de devoir recourir aux susdits renseignements.

V. Ém. pourrait se faire dresser la liste en question par un conclaviste qui a sa confiance.

Baron de Thugut.

Vienne, 15 février 1800. »

II. — Il est parfaitement inutile de s'arrêter à faire ressortir la gravité des documents qui précèdent, car ils parlent assez d'eux-mêmes. Mais ce n'était pas à Vienne seulement que l'horizon apparaissait sombre et menaçant : à Paris aussi l'œuvre du conclave se trouvait menacée. Tandis que la chancellerie impériale faisait passer au cardinal Herzan la dépêche du 15 février, l'évêque apostat d'Autun, le prince de Talleyrand-Périgord, remettait au marquis Ignace de Muzquiz, ambassadeur d'Espagne à Paris, une note diplomatique dont voici la teneur (1) :

(1) Cette note prouverait contre l'assertion contraire de Crétineau-Joly,

« Paris, 18 février 1800.

J'ai cru important, M. l'ambassadeur, de vous faire part de quelques réflexions sur un événement prochain qui peut, sous plusieurs rapports, intéresser l'Espagne et la République française. L'élection d'un successeur de Pie VI va être faite à Venise sous l'influence absolue de la Maison d'Autriche et par les cardinaux des pays soumis aujourd'hui à sa domination. Plusieurs circonstances se réunissent pour rendre cette élection illégale et irrégu-

que Bonaparte s'est occupé du conclave de Venise. Voir cette assertion dans la traduction des *Mémoires* de Consalvi I, 270, note du traducteur.

Le conclave qui allait se voir investi de la mission de donner un successeur à Pie VI fixa l'attention de Bonaparte dès 1797.

Le 26 mai 1797, il écrit de Mombello au Directoire de Paris : «Le pape, citoyens directeurs, continue à se mal porter. Je vous prie de m'envoyer, pour faire passer à l'occasion au ministre de France à Rome, de nouveaux pouvoirs auprès du conclave, et de tracer la conduite à tenir dans une circonstance aussi délicate. Nous avons le droit d'exclure un cardinal ; cette exclusion doit tomber sur le cardinal Albani, s'il était sur les rangs. » *Correspondance de Napoléon Ier*, III, 65.

Plus tard, pendant les conférences qui préparaient le traité de Campo-Formio, Albani fut l'objet des mêmes préoccupations. Du quartier général de Passeriano, à la date du 29 septembre 1797, le général Bonaparte s'ouvre ainsi à son frère Joseph, ambassadeur à Rome : « Si le pape était mort, vous devez faire tout ce qui vous est possible pour qu'on n'en nomme pas un autre et qu'il y ait une révolution... Si le pape est mort et qu'il n'y ait aucun mouvement à Rome, de sorte qu'il n'y ait aucun moyen d'empêcher le pape d'être nommé, ne souffrez pas que le cardinal Albani soit nommé ; vous devez employer non-seulement l'exclusion, mais encore les menaces sur l'esprit des cardinaux, en déclarant qu'à l'instant même je marcherai à Rome, ne vous opposant pas à ce qu'il soit pape, mais ne voulant pas que celui qui a assassiné Basseville soit prince. Au reste si l'Espagne lui donne aussi l'exclusion, je ne vois pas de possibilité qu'il réussisse. » *Correspondance*, III, 352 et 353.

La note de Talleyrand au marquis de Muzquiz n'a évidemment pas été ignorée par le chef du gouvernement français d'alors, car ce chef était Napoléon Bonaparte, Premier Consul de la République.

lière. Il est facile et peu nécessaire de relever ici tous les motifs qui infirment les opérations de ce conclave, d'après les principes qui sur ce point sont une autorité sacrée : le défaut de concours des cardinaux de toutes les Puissances catholiques; l'influence d'une seule de ces Puissances; la participation étrangère des deux gouvernements non catholiques de Pétersbourg et de Londres ; la transgression manifeste des formes et des usages adoptés dans les conclaves qui se tenaient à Rome. D'ailleurs il y a lieu de présumer qu'en s'occupant de l'élection d'un nouveau pontife, les Puissances coalisées qui y concourent exclusivement, auront préjugé des questions dont l'examen ultérieur et la décision définitive importent également à la France et à l'Espagne : telle est par exemple la détermination future de la dotation territoriale ou autre du nouveau pontife; tel encore le sort éventuel de cette partie de l'Italie qui formait le Domaine du pape. Quand l'élection sera faite, elle sera sans doute notifiée au roi d'Espagne. Le Premier Consul me charge, M. l'ambassadeur, de vous déclarer que dans son opinion il est de l'intérêt des deux pays, et dans le sens des obligations de l'alliance qui les unit, que S. M. Catholique refuse son adhésion actuelle à son élection, se réservant de l'approuver ou de l'improuver à l'avenir, et faisant porter son refus de la reconnaître sur les irrégularités de la formation et des opérations du prétendu conclave de Venise (1).

TALLEYRAND. »

La note du citoyen Talleyrand fut vaine, comme nous l'indique une dépêche d'Aranjuez, 15 mars 1800. Par

(1) Cf. M. le comte Boulay de la Meurthe. *Documents sur la négociation du concordat de* 1801 *et sur les autres rapports de la France avec le Saint-Siège en* 1800 *et* 1801. Tome I, p. 2.

cette pièce, le chevalier de Urquijo, alors premier-ministre d'Espagne, apprit au marquis de Muzquiz que l'élection du pape se faisait à Venise régulièrement et librement, et qu'un cardinal espagnol, muni des instructions de son roi, prenait part aux opérations du conclave. Au vu et au su de tout le monde, disait de Urquijo, la Cour de Vienne n'a pas continué son système d'obstination et elle a donné à son représentant les instructions nécessaires pour que liberté entière fut assurée aux cardinaux électeurs. En conscience et en bonne politique, ajoutait le ministre, le roi ne pouvait donc pas ne point reconnaître le pape qui viendrait à être élu (1). Dans une conférence qu'il eut au sujet de la note de Talleyrand avec l'ambassadeur de France à Madrid, M. Alquier, le chef du cabinet espagnol parla dans le même sens : ses explications furent trouvées satisfaisantes par le diplomate français, comme on en a la preuve dans une dépêche adressée par Alquier à son gouvernement (2).

Pendant que la diplomatie se préoccupait à Madrid et à Paris de l'élection du successeur de Pie VI, le Sacré-Collège venait de désigner et de nommer le nouveau pontife. La veille même du jour où de Urquijo expédiait à Muzquiz la réponse à la note de Talleyrand, Pie VII avait été proclamé pape. Mais, avant d'aboutir à cette élection, le conclave passa encore par bien des surprises et bien des alternatives. La suite de la correspondance de Herzan avec son gouvernement en fournira la preuve. Le 19 février, le cardinal écrivait à Thugut :

(1) Comte Boulay de la Meurthe, *op. cit.*, I, 3.
(2) Dépêche du 15 mars 1800.

(XXIII.)

« Excellence,

Les cardinaux qui doivent combiner les opinions des partis respectifs ont été désignés. Du parti-Bellisomi ce sont le cardinal doyen (le cardinal Somaglia prendra sa place lorsque sa faible santé l'empêchera d'assister aux réunions) et le cardinal Braschi. Le parti-Mattei a délégué les cardinaux Antonelli et Flangini. Le premier avait tout d'abord refusé et montra la plus grande répugnance à se prêter à ce rôle; mais, s'étant rendu dans la suite chez le cardinal doyen pour traiter d'autres affaires, *lui-même* amena la conversation sur ce sujet et, cédant aux conseils du cardinal doyen, il accepta.

Chaque parti proposera quatre candidats et on recherchera l'opinion de chaque cardinal afin de connaître, par le nombre des votes donnés à chacun des candidats, si on peut aboutir à une élection. Si les candidats venaient à déplaire on en prendrait d'autres.

V. Exc. jugera facilement combien, à l'heure qu'il est, l'affaire de l'élection est devenue épineuse pour moi, si elle daigne faire réflexion à ce qui suit. En joignant aux cardinaux que je dois formellement exclure les autres qui sont englobés dans l'exclusion générale, à cause de leur nationalité et de leurs rapports avec les Cours, on arrive à ne plus en avoir que six ou sept, et parmi ceux-ci il s'en trouve plusieurs qui sont inéligibles de l'avis de tout le monde. Ajoutez que l'exclusive une fois donnée, je ne puis plus faire usage de cette arme une seconde fois. Il me faut donc travailler à empêcher une élection inconsidérée, ce qui est d'autant plus difficile que le temps, où je puis être informé des desseins de Messieurs les cardinaux, est circonscrit à de très étroites limites.

Les candidats paraissent, pour le moment, être les cardinaux doyen, Antonelli, Calcagnini, Honorati, Chiaramonti et Gerdil. Quant à ce dernier (que je jugerais de tous le plus digne, s'il n'avait pas l'exclusive de l'empereur et s'il n'était pas âgé de quatre-vingt-deux ans), je pense n'avoir plus de motif de m'alarmer à son sujet.

Je me dépense actuellement à détourner en secret les suffrages du nom du cardinal Antonelli que j'estime pour sa science et pour sa piété. Mais il a l'exclusive et je ne le crois pas propre à occuper la chaire de saint Pierre dans les circonstances que nous traversons.

La manœuvre à laquelle je me livre est très difficile en soi, elle est de plus fort délicate, si on fait réflexion que le cardinal Antonelli s'est employé avec un si grand zèle à seconder les plans de S. M. relativement au cardinal Mattei. Toutefois je ne désespère pas de la mener à bonne fin. Ce qu'il y a de plus dur c'est qu'Antonelli étant un des quatre explorateurs, il lui faut dire en face sa manière de penser. Mais si c'est nécessaire, je n'hésiterai pas de lui donner l'exclusive. L'amitié personnelle et toutes les autres considérations personnelles doivent se taire quand il y va du service de la religion et de l'empereur, car l'union du Sacerdoce et de l'Empire est souverainement nécessaire.

Je connais le cardinal Calcagnini depuis nombre d'années mais, pour ainsi dire, de vue seulement, car il a passé peu de temps à Rome et je n'ai jamais été lié avec lui. Ni lui, ni le cardinal Honorati ne sont comptés au nombre des exclus. Ce dernier je le connais un peu mieux, mais pas trop bien.

Je voudrais que le cardiual Valenti ne fût pas proposé des premiers et qu'il le fût par le parti des adversaires. La difficulté que rencontre son élection doit être cherchée

dans son grand âge (il a soixante quinze ans) et plus encore dans ses défauts corporels, c'est-à-dire dans sa mauvaise vue et dans sa surdité. Je n'ai garde de laisser voir les sollicitudes dont il est l'objet de ma part. Il réunit un certain nombre de suffrages, et, afin de me conformer aux intentions de S. M., je ferai tout mon possible pour que, si le cardinal Mattei vient à échouer, lui soit élu, mais je suis bien loin d'en pouvoir donner l'assurance.

Quelqu'un qui obtiendra beaucoup de voix sera le cardinal Chiaramonti. A son sujet j'ai eu l'honneur de communiquer à V. Exc. tout ce que j'ai pu apprendre, car comme je l'ai écrit, je ne le connais guère.

Si le conclave, selon les apparences du jour, devait traîner en longueur, il ne serait pas absolument impossible qu'on revînt à Mattei qui est certainement le plus digne. Je n'abandonne pas l'œuvre entreprise, mais j'ai fort peu d'espoir de la voir couronnée de succès.

Quoique je ne sois pas encore complètement rétabli, j'ai commencé ce matin à prendre part au scrutin et ensuite j'ai rendu au cardinal doyen la visite qu'il m'avait faite. A cette occasion, je lui ai dit : que je faisais des vœux pour que l'élection se fît sans retard et qu'on élût pape un cardinal qui méritât d'obtenir l'agrément de S. M.; que lui cardinal doyen pouvait exercer une grande influence en ce sens et que j'avais écrit à ma Cour que, si Son Ém. eût été favorable à Mattei, son élection eût été assurée. Il me répondit par des compliments.

Je lui ai parlé de la sorte afin qu'il fût averti que je continuerais à informer V. Exc. si, à l'avenir, il faisait par son exemple naître des oppositions aux candidats agréés par S. M.

De Londres est venue la nouvelle que l'empereur voulait retenir tout l'État du pape : l'impression produite ici par

cette nouvelle a été considérable, comme V. Exc. peut bien se l'imaginer.

Mgr l'évêque d'Alcaini a présenté au conclave, pour le futur pape, une croix pectorale et une mitre ornée de pierres fines. A vrai dire, je ne la trouve pas belle et elle vaut très certainement moins que celle dont mon auguste bienfaitrice Marie-Thérèse me fit cadeau. On raconte que l'empereur des Russies donnera en cadeau au pape un calice de la valeur de trente mille sequins.

Les nouvelles qui nous arrivent d'Espagne sont des plus affligeantes : l'université de Salamanque a soutenu cinq propositions pernicieuses qui tendent à la destruction des droits inséparables du pontificat.

En priant V. Exc...

De Votre Exc.

Le serviteur très affectionné,

F. card. d'Herzan.

Venise, 19 février 1800. »

A cette relation succéda deux jours après le nouvean rapport que voici :

(XXIV.)

« Excellence,

La réunion, dont j'ai eu l'honneur de parler à Votre Excellence dans ma dernière dépêche, s'est tenue chez le cardinal doyen et les cardinaux Antonelli, Braschi et Flangini s'y trouvèrent. L'objet de cette réunion fut d'exposer aux trois cardinaux susdits ce qui s'était pratiqué dans les autres conclaves en présence d'une semblable divergence d'opinion.

Une seconde assemblée eut lieu le lendemain, mais le

cardinal doyen n'y intervint pas : son substitut le cardinal della Somaglia y parut. On y convint qu'il fallait proposer trois ou quatre candidats tant dans le parti-Bellisomi, qu'on appelle désormais le parti des *dix-sept*, que dans le parti-Mattei, appelé le parti des *quatorze*, afin d'indiquer de la sorte qu'il n'était plus question du parti de ces deux cardinaux, mais de tout autre qui serait regardé comme digne d'être élu pape. On n'arrêta pas toutefois le nom des candidats parce que les cardinaux Somaglia et Braschi voulaient s'assurer d'abord des intentions de leurs collègues. Hier donc ils ont déclaré que de leur côté on proposait le cardinal Albani, doyen, en premier lieu (ce que m'avait déjà dit le cardinal Somaglia en m'avouant qu'il le désirait mais que jamais il ne lui accorderait son suffrage), en second lieu le cardinal Calcagnini, en troisième le cardinal Honorati et enfin le cardinal Borgia.

Le cardinal Antonelli un des députés du parti des quatorze leur offrit de leur indiquer les sujets qui seraient proposés comme candidats par notre parti. Après quelques compliments, ils dirent que lui-même (Antonelli) était le premier : à quoi il répondit : *oui volontiers*. Je donnerai plus loin la raison de ceci. Le second candidat était le cardinal Gioannetti, le troisième Archetti et le quatrième Valenti. Après avoir nommé ce dernier il répartit judicieusement : *celui-là, non*. Et comme les autres députés lui demandaient pourquoi *non*, il répondit : parce que parmi vos candidats on ne trouve pas le cardinal Chiaramonti (1). Le cardinal Braschi répliqua inconsidérément qu'il ne fallait pas exposer ce cardinal et il s'attira cette réponse : pas davantage le cardinal Valenti. On consentit

(1) Les récits de Herzan et de Maury concordent trop bien pour ne pas leur donner la préférence sur celui des *Mémoires* de Consalvi. Cf. Crétineau-Joly, I, 260, 267 et Mgr Ricard, *op. cit.*, I, 334.

ensuite à nommer le cardinal Chiaramonti et d'autre part on prit aussi Valenti. Le cardinal Livizzani fut notre cinquième. De telle façon les cardinaux Albani et Antonelli sont au nombre des candidats et comme il ne sied pas, qu'en faisant leur exploration, ils apprennent en face leur exclusion, on est tombé d'accord que de la part des dix-sept l'exploration serait menée par les cardinaux Zelada, della Somaglia et Braschi ; de notre côté par les cardinaux Gerdil et Flangini et même par le susdit Zelada si quelqu'un en faisait la proposition.

L'exploration achevée et après s'être communiqué mutuellement les suffrages sans nommer personne, on verra quels sont ceux qui auront obtenu assez de voix pour pouvoir raisonnablement espérer de réussir, on tâchera de trouver le supplément de votes nécessaire et on passera au scrutin. Mais les cardinaux della Somaglia et Braschi n'ont pas cru devoir accueillir cette proposition sans s'être préalablement concertés avec leurs commettants.

Voici le motif qui fait qu'Antonelli a accepté sans hésitation d'être proposé. Il avait connaissance du bruit qui courait que ses démarches pour le cardinal Mattei étaient dirigées en vue de sa propre élection dès que les deux partis se seraient dissous.

Afin de donner un démenti à cette rumeur, il voulut être porté sur la liste, car les premiers se voient d'ordinaire exclus, et le nombre des cardinaux qui ne lui sont pas favorables, pour les motifs déjà antérieurement exposés à V. Exc., fait croire que c'est la seule raison pour laquelle il a été mis en avant par le parti contraire. C'est par la même considération qu'Antonelli ne voulait pas qu'en présence de la nomination du cardinal Valenti on ne désignât pas simultanément aussi le cardinal Chiaramonti qui est leur pape à eux.

Le cardinal Antonelli m'a ensuite proposé de voter tous comme un seul homme pour le cardinal Valenti. Comme le cardinal Zelada lui a, du premier jour, donné régulièrement son vote, et que le cardinal doyen a assuré à plusieurs cardinaux qu'il donnerait sa voix au cardinal Valenti, il se fera que nous aurons dix-sept votes contre dix-sept. Ainsi il se pourrait que la dissolution du parti qui nous est opposé amenât l'élection du cardinal Valenti nommé en second lieu dans mes Instructions, dans le cas où celui qui est placé en premier lieu ne viendrait pas à réussir. Il est certain que le parti auquel j'appartiens mettra tout en œuvre parce qu'il est dévoué à la Cour et qu'il est convaincu qu'un cardinal dont le choix serait agréé par S. M. est le plus utile dans tous les temps mais surtout à l'époque actuelle. Nous sommes toutefois encore bien loin d'avoir la certitude du succès. Une difficulté que je prévois se trouve dans le refus possible du cardinal Valenti : cette répugnance ne le rendrait que plus digne du pontificat.

Par rapport au cardinal Bellisomi je répéterai à V. Exc. ce que j'ai déjà, à plusieurs reprises, eu l'honneur de faire observer dans mes dépêches : il est impossible d'amener les quatorze du parti Mattei à voter pour Bellisomi. Et comme je ne veux rien cacher à V. Exc. je lui dirai en toute simplicité que le susdit cardinal Bellisomi baisse encore dans mon estime. Sans aucun doute je le regarde comme un homme d'une grande piété et d'une vie exemplaire. Mais j'ignore si son savoir égale ces deux qualités de premier ordre. Je crains beaucoup que sa trop grande déférence pour les cardinaux de son parti *ne convienne point* aux présentes circonstances : les cardinaux qui le composent m'inspirent cette appréhension. Si V. Exc. daigne jeter un coup d'œil sur leur liste, elle verra qu'il ne s'y rencontre en très grande partie que des sujets non

agréables à S. M. J'aime à me flatter, que V. Exc. partagera mon avis.

Le cardinal doyen, au dire de ceux qui le voient dans l'intimité, espère beaucoup devenir pape lui-même. J'ai quelque raison de croire qu'il a l'exclusive de l'Espagne et je tâcherai de m'en assurer. Il fait des difficultés au cardinal Valenti parce que, comme me disait quelqu'un, ce cardinal avait un neveu, M. Guerrieri. La difficulté qu'il soulève plaide contre lui, cardinal Albani ; de plus, ses parents qui exercent sur lui une si grande influence, rendent cette opposition encore plus significative.

Dans l'état où en sont les choses, il est impossible de prévoir combien de temps durera le conclave et qui en sortira pape. Il pourrait finir en quinze jours, mais il pourrait aussi durer encore longtemps. Je souhaite qu'il prenne fin bien vite : ce climat ne me va point, je suis exténué, les dépenses dépassent mes moyens. Toutefois je n'en précipiterai pas le dénouement. Ce que j'ai souverainement à cœur c'est que nous ayons un digne pontife et que le choix tombe sur quelqu'un qui puisse être agréé par S. M. Je fais dans cette vue tout ce que je puis, afin de mériter que S. M. continue à m'approuver gracieusement, ainsi que V. Exc., dont avec les sentiments du plus profond respect je baise affectueusement les mains.

Je reçois à l'instant la dépêche infiniment précieuse de V. Exc., en date du douze du mois courant, et j'en ferai l'usage prescrit.

M. le cardinal Ruffo me prie de remettre à V. Exc. la lettre ci-jointe de M. le capitaine Ferrari della Torre.

De Votre Excellence,

Le très affectionné serviteur,

F. card. d'Herzan.

Venise, 21 février 1800.

P. S. 1° au num. XXIV.

Au sujet du cardinal della Somaglia, V. Exc. ne m'a pas fait l'honneur de me découvrir ses sentiments. Sa famille est tout à la fois milanaise et plaisantine : elle possède dans ces deux villes une maison ouverte. A l'exception d'un petit bénéfice qu'elle a dans le Milanais, ses revenus lui viennent du Parmesan. Je prie V. Exc. de vouloir me faire savoir si V. E. le met au nombre des cardinaux non agréables à cause de relations avec une Cour étrangère. Pour le quart d'heure, nous sommes tous dans la plus profonde ignorance sur le sujet qui pourrait devenir pape. Ce qui me console c'est que je n'ai rien négligé pour amener l'élection du cardinal Mattei, comme actuellement je me dépense tout entier pour faire élire le cardinal Valenti. Mais ce qui m'afflige c'est, pour parler à V. Exc. en toute intimité, de voir que mon parti commence à être ébranlé et qu'il incline vers le cardinal Calcagnini (je crains que ce ne soit pour finir le conclave). Il est de ceux que la Cour n'a pas fait écarter, et sa vie exemplaire ainsi que sa piété le recommandent. Cependant il ne me paraît pas être l'homme qui convient à ces temps-ci et c'est la raison pour laquelle je ne lui donnerai jamais mon suffrage. Pardonnez-moi, Excellence, d'être si long dans mes dépêches, mais ni mon devoir ni mon attachement ne me permettent de vous laisser ignorer le moindre détail.

Plein de respect.

F. card. d'Herzan.

Venise, 22 février 1800.

P. S. 2° au num. XXIV.

J'ai déjà porté à la connaissance de S. M. qu'une fois

que le pape sera élu et moi confirmé par lui, je songeais à le prier de me consacrer. C'est la coutume de procéder ainsi quand un cardinal devient évêque. S. M. n'y a trouvé aucune difficulté. Mais afin de m'assurer encore davantage de son approbation souveraine, je supplie V. Exc. de lui exposer l'affaire et de me faire savoir ses augustes intentions, car je désire m'y conformer parfaitement.

Je suis...

F. card. d'Herzan.

Venise, 22 février 1800. »

III. — Une lettre très longue, et aussi acerbe qu'intéressante au plus haut point, envoyée à Louis XVIII, sous la date du 22 février (1), révèle quelques détails de la discussion engagée au sein du conclave et aide à mettre mieux en lumière l'attitude observée aux conférences par les deux partis en présence. Maury et Herzan se complètent mutuellement : les rôles des cardinaux Albani et Antonelli sont peints au vif par le cardinal français, qui se laisse parfois aller à des jugements trop passionnés et qui frisent l'injustice. Par cette lettre du cardinal Maury, on demeure convaincu que le cardinal Herzan n'abandonna pas facilement la candidature de Mattei, alors même qu'il ne lui restait plus aucun espoir de la voir aboutir. Pour satisfaire aux exigences de son gouvernement, il a réellement épuisé toute la bonne volonté imaginable. La correspondance de Maury corrobore les récits faits par Herzan au chef du cabinet de Vienne et de l'ensemble de leurs relations officielles la lumière se fait sur les intrigues qui sont la part de l'homme dans l'œuvre des conclaves.

Passons à une nouvelle dépêche de Herzan à Thugut.

(1) Mgr Ricard. *Op. cit.*, I, 327-338.

(XXV.)

« Excellence,

J'ai reçu la très précieuse dépêche et les deux annexes en date du 15 de ce mois que V. Exc. m'a fait l'honneur de m'adresser.

Je dois faire observer qu'il s'est glissé une erreur en copiant le P. S. de ma dépêche n° XIX en date du cinq du mois courant. En effet, Mgr Litta, renvoyé de Saint-Pétersbourg, avait bel et bien insinué au Sacré-Collège d'y envoyer sans retard à sa place un autre prélat et il avait proposé Mgr Albani pour remplir cette mission (1). Afin de faciliter cette nomination, il avait même promis de lui en fournir les moyens. Le susdit Albani, qui est vif de tempérament, a fait des démarches pour obtenir ce poste; mais, le conclave étant survenu sur ces entrefaites, le Sacré-Collège a jugé bon de suspendre cette affaire jusqu'à l'élection du nouveau pape, lequel prendra telle détermination qu'il jugera convenable.

Que la Russie agréera un ministre, j'en suis convaincu; mais j'ignore si la personne de Mgr Albani lui sera agréable. Ce prélat, qui désire tant le chapeau, l'éloignerait de sa tête en se chargeant de cette mission. Afin d'empêcher le cardinal doyen de travailler à faire nommer son neveu à ce poste, je lui ai dit un jour, au courant de la conversation, que la mission de porter les langes (charge qui n'a jamais été donnée à un auditeur de la Chambre) avait retardé sa promotion pendant plusieurs années (2). Je lui fis ensuite entrevoir cette promotion

(1) Cf. page 147.

(2) *Incarico di portare le fasce.* C'était au siècle dernier la coutume que le Saint-Père fit parvenir des langes ou maillots bénits aux princes

comme prochaine après l'élection du pape, à moins que le prélat ne trouvât le secret de la faire différer encore une fois. J'ai mis néanmoins tous mes soins à ne pas laisser voir que j'étais au courant du projet de l'envoyer en Russie. Il me semblait que le cardinal, qui grille de voir son neveu élevé au cardinalat, goûtait mon discours.

Quant aux démarches qui auraient pu être faites à la Cour de Berlin, il ne m'en est rien revenu : j'irai aux informations. D'un autre côté, j'ai des raisons de croire que l'on fonde de grandes espérances sur l'Angleterre. S'il se faisait que ce que j'ai écrit au sujet des nouvelles venues de Londres était une réponse et non une simple rumeur, ce que j'ignore encore à l'heure qu'il est, je reviendrais sur ce point.

Je n'ai pas lieu de croire qu'après l'élection du pape on fasse *immédiatement* la protestation signalée dans la dépêche de V. Exc. Toutefois, je prendrai dès à présent mes mesures pour conjurer une telle démarche dont la précipitation causerait du déplaisir à S. M. et ne serait pour Rome d'aucune utilité.

Le cardinal Borgia, qui a la démangeaison d'écrire à tout propos, avait, avant même d'arriver ici, présenté un Mémoire au Sacré-Collège. Un ami me l'a communiqué sous le plus grand secret et je le joins à la présente

héréditaires des familles régnantes. Albani reçut la mission de porter ces langes au prince royal, l'archiduc Ferdinand : à cet effet il fut nommé nonce extraordinaire à Vienne. (Bref de Pie VI à l'empereur, 28 mai 1794.) A la même occasion, Albani avait eu ordre d'arranger certaines affaires politiques avec la Cour impériale et il ne quitta Vienne que sur la fin de l'année suivante (Lettre de François II à Pie VI, 27 novembre 1795). En 1796 il reprit le chemin de Vienne (Bref de Pie VI à l'empereur, 8 octobre 1796). Ces missions successives confiées à Albani permettaient au cardinal Herzan de dire avec vérité que la *charge de porter les langes* avait éloigné de la tête du prélat le chapeau de cardinal.

dépêche. Quoiqu'il soit conçu en termes respectueux à l'égard de S. M., je me suis défendu d'en faire aucun usage. Cette prudente résolution me fait espérer que le pape à venir en agira de même. Mais je le répète, je prends et je prendrai les mesures *préventives* opportunes pour empêcher pareille démarche, car, dans des cas semblables, il n'y a pas de précautions qui soient superflues ; d'autant plus que cette Cour est portée aux protestations par système.

Après que le pape sera élu, j'accomplirai tous les ordres de V. Exc. et je partage pleinement la manière de voir qu'elle expose dans mes nouvelles instructions.

Ce soir, on prendra connaissance des billets, substitués à l'exploration dont j'ai parlé dans ma dernière dépêche ; ils doivent servir à en venir ensuite à la négociation qui terminera l'élection.

J'ai quelque espoir que le choix se fixe sur le cardinal Valenti et je ne néglige rien pour amener son élection. Quoique je ne sois pas entièrement rétabli, je suis toujours en mouvement pour conférer avec Messieurs les cardinaux.

Il y a quelque temps, le cardinal Roverella, issu d'une famille qui, il y a deux siècles, obtint des bénéfices de la Maison d'Autriche, et homme distingué par ses talents et par sa probité, au point d'avoir beaucoup d'influence dans son parti, qui est celui de Bellisomi, m'a dit qu'il ne me serait pas possible de faire tomber l'élection sur le cardinal Mattei, mais que, si je voulais lui indiquer un autre candidat, il m'accorderait son concours. Ma réponse fut que je réfléchirais à sa très gracieuse proposition.

Comme je n'ai plus d'espoir de faire réussir le cardinal Mattei, j'ai rappelé l'autre jour à la mémoire de Roverella la promesse qu'il m'avait faite. Il me répondit qu'à plusieurs reprises il avait déclaré nettement à son parti, qu'il

fallait de toute nécessité en venir à un troisième candidat et prendre quelqu'un qui fut agréé par S. M. l'empereur, l'unique appui solide du Saint-Siège. Il ajouta que, selon lui, l'élection devait se restreindre aux cardinaux Valenti et Calcagnini ; mais que le premier rencontrait une forte opposition à cause de la débilité de son ouïe et à cause de sa mauvaise vue. Les cardinaux Borgia et Doria lui seraient particulièrement hostiles.

Je répliquai que son ouïe était de fait affaiblie, mais qu'il n'était pas atteint de surdité : il en tomba d'accord avec moi. Quant à sa vue, il convint qu'elle était très courte, ce qui toutefois ne l'empêchait pas de lire du matin au soir.

Il me demanda si le cardinal Valenti était *persona grata* auprès de l'empereur. Je répondis affirmativement et lui fis observer que S. M. avait en grande estime sa piété, sa science et sa prudence, mais que je n'avais aucune mission qui le concernât.

L'exemple du cardinal Mattei m'a dicté cette réponse. Ensuite il me demanda si le cardinal Calcagnini était avantageusement connu. Pas même de nom, répondis-je. Et comme si nous nous connaissions depuis des années, je lui dis en confidence que pour moi personnellement jamais je ne lui donnerais ma voix et je lui en découvris les raisons. Je tiens toutefois à dire à V. Exc. qu'elles ne regardent ni sa conduite ni sa piété car, sous ce double rapport, le cardinal Calcagnini est à l'abri de toute critique. Là-dessus le cardinal Roverella me répéta que le cardinal Valenti avait beaucoup d'adversaires dans le parti-Bellisomi et que si je pouvais lui promettre d'amener tous mes partisans à voter pour le cardinal Valenti, il ne resterait plus qu'à acquérir huit suffrages dans l'autre parti.

Je répondis à Roverella que, quoique chacun fût libre

de disposer de son vote, je me flattais de les lui amener : et de fait, j'y ai réussi.

Alors le cardinal Roverella me pria de le laisser réfléchir et il ajouta que comme ferrarais il voulait rester sujet de l'empereur. Je lui dis ensuite qu'il aurait tout l'honneur d'avoir fait l'élection avec le cardinal Braschi (il m'est nécessaire de gagner celui-ci), que l'un était comte et l'autre prince de l'Empire.

Le malheur veut que le cardinal Roverella soit tombé malade. J'éprouve ainsi l'inconvénient de devoir gravir de très mauvais escaliers et de plus je le trouve toujours en société ce qui est désastreux pour quelqu'un qui a des affaires secrètes à traiter.

J'ai l'espoir de faire réussir la candidature du cardinal Valenti ; mais, supposé qu'il soit élu, je prévois une très grosse difficulté à vaincre : la grande répugnance qu'éprouve le cardinal Valenti de devenir pape.

Je le crois très attaché à l'auguste Maison d'Autriche : les discours qu'il m'a tenus dans tant d'occasions diverses, durant l'espace de trente ans que je le connais, me permettent de porter sur lui ce jugement. Les hommes sont toutefois sujets à l'erreur, Dieu seul voit le fond du cœur.

Samedi prochain il me sera possible de dire à V. Exc. quelque chose de positif touchant le cardinal Valenti.

Je cherche à empêcher l'élection du cardinal Chiaramonti, sous le prétexte qu'il est trop jeune, car il n'a que cinquante-huit ans, et qu'il est de Césène, ce qui doit déplaire à Rome. D'un autre côté, je ne manque pas de faire paraître mon estime personnelle pour lui, afin de conserver ses bonnes grâces au cas où je ne parviendrais pas à empêcher son élection. Je ne connais pas suffisamment sa manière de penser, mais je croirais bien qu'il porte de l'intérêt à la famille Braschi (ce qui n'a d'ailleurs

aucune importance). Du reste il devrait sans tarder se détacher des liens de son parti, car il est religieux et une parole, qui lui est échappée dans un tête à tête, que nous avons eu ensemble aux premiers jours du conclave, me le fait croire. Je le préférerais au cardinal Calcagnini.

V. Exc. peut être assurée que je n'aiderai pas à son élection ; mais, si je ne réussis pas à l'empêcher, j'essaierai d'en tirer le meilleur parti possible.

J'ai communiqué au cardinal Flangini les intentions gracieuses de S. M. Cette Éminence me prie de mettre aux pieds de S. M. ses plus humbles actions de grâces ; en outre, elle exprime à V. Exc. la plus vive et la plus respectueuse reconnaissance qu'elle vous doit. La ferveur et le zèle pour le service de S. M. aura reçu de l'accroissement chez ce cardinal. La proposition que me fait V. Exc. de le recommander pour la secrétairerie des mémoriaux et même pour la secrétairerie d'État, si, comme je m'en doute, le cardinal Mattei n'acceptait pas cette charge, me paraît avantageuse au service de S. M. Il est préférable au cardinal Mattei sur lequel il l'emporte de loin par le talent, la finesse de l'esprit et la pratique des affaires. Quand j'aurai le bonheur de présenter mes hommages à V. Exc., je me réserve de lui faire le portrait du cardinal Flangini et d'indiquer le parti qu'on pourrait tirer de lui.

V. Exc. comprendra aisément de quelle grande reconnaissance Monsieur le cardinal Dugnani est pénétré pour le témoignage de bienveillance souveraine de S. M., mais, comme il est jeune et un des derniers cardinaux en ancienneté il n'y a aucune probabilité de le voir élu.

J'aurai soin également de faire connaître aux autres cardinaux de mon parti, y compris le cardinal Antonelli, la bienveillance de S. M. Cette dernière Éminence mérite

cette attention, car je lui suis redevable de beaucoup de nos votes et pour le moment il s'emploie utilement pour le cardinal Valenti.

Hier est parvenue à Messieurs les cardinaux Chefs d'Ordre une lettre du roi des Deux-Siciles en date du 22 novembre. C'est une réponse à la lettre de remerciements que les Chefs d'Ordre lui ont envoyée au nom du Sacré-Collège pour la délivrance de Rome. Le roi y exprime son contentement au sujet de cette démarche et il assure qu'il garde la ville pour la remettre ainsi que le reste des États de l'Église au pape, qui en est le légitime souverain. Il promet de la défendre, elle et les provinces, contre toute perturbation. Cette réponse a produit ici une grande allégresse.

On prétend savoir que, dès que le pape sera élu, l'empereur des Russies lui enverra en cadeau non seulement le magnifique calice, dont j ai parlé à V. Exc. dans une dépêche antérieure, mais en outre une somme d'argent considérable. On ajoute même qu'il lui enverra un des ministres catholiques des États de Pologne qui lui sont soumis.

Dresser la liste des bénéfices dont jouissent MM. les cardinaux dans les États que S. M. possède en Italie sera chose difficile, et bien certainement ce travail ne pourra pas être fait avec exactitude. Il faudrait pouvoir recourir aux registres de la daterie qui se trouvent à Rome et qui embrassent un espace de plusieurs années, car ces bénéfices furent conférés à diverses époques. Les titulaires les obtinrent, les uns, lorsqu'ils n'étaient encore que prélats, les autres à leur élévation au cardinalat ou après leur promotion. Mais ce qui plus est, la seule personne qui soit en état de faire ce travail se trouve ici. J'essaierai de prendre les renseignements demandés, mais

mes démarches exigeront du temps et je ne saurais répondre de l'éxactitude de mon travail, car il est dans l'intérêt des cardinaux de tenir secret le nombre et la valeur de leurs bénéfices.

Je désire vivement hâter mon retour le plus promptement possible, aussitôt que j'aurai été confirmé et consacré, si, comme je n'en puis douter, S. M. donne son approbation. Je partirai d'ici dès que je me serai acquitté et de la commission que S. M. m'a fait connaître par le canal de M. le prince vice-chancelier de l'empire, et de toute autre dont V. Exc. trouverait bon de me charger.

Ma santé, les dépenses trop lourdes et trop supérieures aux tristes circonstances que je traverse actuellement nécessitent ce départ.

Me recommandant...

De Votre Excellence,

Le très affectionné serviteur,

F. Card. d'Herzan.

Venise, 26 février 1800. »

IV. — Cette réponse très mesurée du cardinal Herzan à la dernière dépêche du ministre Thugut montre le peu de franchise du prélat dans sa conduite vis-à-vis de Chiaramonti, dont il semble prévoir et pressentir l'élection. Il faut encore y relever le sans gêne avec lequel il se permet d'affirmer au cardinal Roverella que son gouvernement ne lui avait donné aucune mission touchant le cardinal Valenti.

A la date du 28 février, on rencontre ce rapport :

(XXVI.)

« Excellence,

J'ai eu l'honneur d'informer V. Exc., par mes dépêches sous les numéros XXIV et XXV, du résultat des réunions

tenues par les quatre députés dans le but de choisir les cardinaux-candidats. J'ai également rapporté l'offre faite par notre parti à nos adversaires de faire connaître eux-mêmes ces candidats. En outre, j'ai relaté la difficulté qui a surgi au sujet de la proposition du cardinal Valenti et la manière dont elle s'est trouvée aplanie.

Par la présente, j'ai l'honneur de remettre à V. Exc. la liste des voix que chaque candidat a réunies. Comme, d'après les conventions arrêtées, on doit agir tout d'abord en faveur de celui qui a eu le plus grand nombre de suffrages, on commence aujourd'hui à travailler pour le cardinal Valenti.

J'espère quelque peu voir réussir Valenti, mais jusqu'à présent ce n'est qu'un espoir. Je dois à l'équité de dire que le cardinal Antonelli s'emploie pour le cardinal Valenti avec le même zèle que pour le cardinal Mattei.

L'autre jour le cardinal Caprara est venu me trouver pour m'exposer l'embarras qu'il éprouvait, lui et plusieurs de ses partisans, de voter pour le cardinal Valenti. Leur difficulté s'appuie sur la conscience : ils regardent le cardinal Valenti comme aveugle et sourd. Je lui ai opposé le fait d'avoir reçu moi-même, un peu avant d'entrer en conclave, une lettre autographe du cardinal Valenti. Et comme on me rend la justice de dire que je reste toujours dans les bornes de la plus stricte vérité, le cardinal Caprara m'a paru convaincu que les deux défauts corporels relevés chez le cardinal Valenti ont été singulièrement exagérés par quelques-uns. Il m'a dit qu'il était de bonne politique de laisser s'écouler un certain temps et qu'il fallait traiter l'affaire avec prudence.

Aujourd'hui, je lui rends la visite qu'il m'a faite et je lui recommanderai l'entreprise. J'ai la conviction que cette Ém., qui jouit d'une grande réputation dans son parti,

pourra nous être utile. Le désir de se mettre en évidence pourra l'y amener.

Les cardinaux de mon parti n'ont pas confiance en lui, ni moi non plus. Mais se montrer gentil ne peut jamais nuire, au contraire, on y trouve son profit.

J'observerai la même conduite à l'égard du cardinal Braschi à qui j'ai fait dire qu'il aura toute la gloire d'avoir fait le pape. Je tiendrai le même langage au cardinal doyen. Si ce dernier voulait se joindre à nous il amènerait avec lui quatre voix et de la sorte le pape serait fait.

Ci-joint, copie de la lettre du roi des Deux-Siciles à Messieurs les cardinaux Chefs d'Ordre. Que V. Exc. me fasse la grâce de ne pas la montrer afin de ne pas compromettre celui qui me l'a remise, car il a enfreint le règlement et il pourrait de ce chef s'attirer des désagréments.

Avec le plus grand respect, je suis,

De Votre Excellence,

Le très affectionné serviteur.

F. card. d'Herzan.

Venise, le 28 février 1800. »

A cette dépêche se trouve annexée la liste des suffrages réunis par chacun des dix candidats élus dans les camps de Mattei et de Bellisomi. Les nombres mis entre parenthèses expriment les chiffres envoyés à Louis XVIII par le cardinal Maury, à la date du 1er mars 1800 (1).

(1) Mgr Ricard, *op. cit.*, I, 341

	« Voti positivi.		Voti dubii.
Cardinal Albani	11	(15)	7
Antonelli	8	(9)	4
Valenti	16	(16)	4
Calcagnini	14	(17)	7
Honorati	12	(13)	4
Giovanetti	4	(4)	4
Archetti	2	(2)	4
Chiaramonti	12	(12)	4
Livizzani	4	(4)	5
Borgia	10	(13)	3
Somaglia	1. »		

La lettre du roi des Deux-Siciles, dont parle Herzan dans le rapport qui précède, était comme on va le voir parfaitement conçue : elle dut toutefois recevoir un accueil moins favorable à Vienne (où d'ailleurs elle ne devait pas être connue) qu'au sein du conclave réuni à Venise.

« Messieurs les Cardinaux Chefs d'Ordre,

J'ai éprouvé une satisfaction bien vive en apprenant, par l'aimable et longue lettre que Vos Ém. m'ont envoyée de Venise, sous la date du 26 octobre, votre reconnaissance au sujet de la proclamation que j'ai fait publier à Rome par mon général en chef. Comme je suis toujours animé de sentiments de filial attachement au Saint-Siège, les opérations de mes troupes ont et auront pour unique objet d'exiger l'ordre à Rome, de protéger cet État contre toute agression qui pourrait y faire naître des troubles et de le conserver pour le futur Souverain Pontife, son prince légitime. Voilà ce que j'ai eu en vue, voilà le but de mes constantes sollicitudes et je ne doute pas que Vos Ém. ne veuillent m'aider à l'atteindre pleinement. Elles veilleront non seulement à ce que le conclave actuel, que les circonstances présentes me donnaient l'espoir de se

voir tenir à Rome, soit dégagé de préoccupations d'autant moins à désirer qu'elles ne pourraient qu'être souverainement préjudiciables au bien général ; mais Elles donneront surtout, j'en suis d'ailleurs persuadé, leurs soins les plus actifs et tout leur zèle à l'élection d'un pape, qui réunisse en sa personne toutes les qualités éminentes, nécessaires pour bien gouverner et diriger l'Église de Dieu dans les temps difficiles que nous traversons.

C'est dans ce doux espoir que je prie Dieu de Vous conserver en sa sainte grâce.

Palerme, 22 novembre 1799.

FERDINAND. »

Le rapport du cardinal Herzan, en date du 28 février, ne quitta Venise que le lendemain, car le prélat avait jugé opportun d'y ajouter ces quelques détails sur un entretien qu'il eut avec le cardinal doyen :

« P. S. au num. XXVI.

Je me suis rendu auprès du cardinal doyen et je lui ai rappelé tout ce que je lui avais dit aux premiers jours de mon entrée au conclave et ce qu'il m'avait répondu ; je lui ai fait remarquer la déférence qu'avaient eue pour lui les cardinaux qui vont d'accord avec moi et je l'ai prié de vouloir prendre sérieusement à cœur de terminer cette grave affaire de l'élection en suspens depuis trois mois. Il n'y a plus de partis, lui dis-je ; comme doyen, Votre Éminence doit se mettre à la tête des deux partis réunis. En un mot je résumai tout ce qui pouvait l'exciter à s'intéresser à l'affaire. Et, en faisant sentir la gratitude, la convenance et l'utilité qu'il y avait pour le Saint-Siège de fixer le choix sur un sujet agréable à la Cour impériale royale, j'ajoutai que le cardinal Valenti était l'homme de

la situation. Lorsque j'ai été interrogé, lui dis-je encore, par le parti de Bellisomi, si le cardinal Valenti était sympathique à la Cour, et comment y était vu le cardinal Calcagnini, dont l'élection est actuellemeut mise sur le tapis, voici la réponse que j'ai donnée. Le premier est *persona grata*, l'autre est absolument inconnu.

Après avoir longuement discouru sur les défauts corporels du cardinal Valenti, que de son propre aveu on avait pourtant exagérés, il finit par me dire qu'il nous fallait soumettre les deux candidats à l'épreuve du scrutin. Quant à lui, il croyait que rien ne se déciderait pour le moment et qu'il faudrait patienter encore. Douloureuse vérité ! c'est bien aussi mon avis.

Tout ce que j'ai pu découvrir chez lui, c'est que de tous les candidats à la papauté les plus dignes lui paraissent être le cardinal Valenti, dont il exalte beaucoup la prudence, et le cardinal Mattei. Je suis presque tenté de croire qu'il se déterminera pour l'un des deux et peut-être pour le second. Que l'élection pourrait encore tomber sur le cardinal Mattei c'est ce que j'ai eu l'honneur de faire remarquer à V. Exc. dans ma dépêche sous le num. XXIII.

Messieurs les cardinaux de mon parti qui me font l'honneur de me venir trouver tous les soirs les uns après les autres, pour que l'attention soit moins éveillée, pensent que le cardinal Busca voterait pour Valenti. Comme un de ces cardinaux est lié d'amitié avec Busca, j'ai dit que sa conduite passée ne me permettait pas de le croire, puisqu'il s'agissait de la candidature d'un cardinal qui était si bien vu à ma Cour. Cette réflexion qui lui sera rapportée, comme je l'espère, aura plus d'effet que la persuasion.

Pour ce qui est du cardinal Caprara, après l'entretien que j'ai eu avec lui, je pense qu'il se rangera au parti de Valenti.

Que le cardinal Roverella embrasse le parti de Valenti, j'en ai l'assurance et il m'amènera encore une autre voix. Roverella est un des plus dignes cardinaux que nous ayons. Par les ouvertures qu'il m'a faites, je dois juger qu'il est dévoué à notre Cour; aussi, lorsque l'élection sera terminée, je ferai tout ce qui est en moi pour qu'il soit confirmé dans la charge de pro-dataire. C'est une bonne fonction aux mains d'un homme bien intentionné.

Le cardinal Braschi dépend complètement du cardinal doyen, de sorte que, s'il est possible de gagner celui-ci, l'affaire sera faite.

Je me donne toutes les peines imaginables pour aboutir, mais c'est tout ce que je puis faire.

Plein de respect...

Venise, 1er mars 1800.

F. Card. d'Herzan. »

A lire cette dépêche, il paraîtrait que le calme règne au sein du conclave et qu'une espèce de marasme se soit emparé de l'assemblée. Il n'en était pas tout à fait ainsi, s'il faut en croire la lettre qu'à la même date du 1er mars, Maury envoya à Mittau. Dans ce long document, aussi curieux que la lettre du 22 février, le cardinal trace ainsi la physionomie actuelle du Sacré-Collège : « Le conclave a pris depuis huit jours un aspect tout nouveau. Au lieu de la politique des astuces et des passions violentes qui se sont cachées jusqu'à présent avec beaucoup d'adresse, ou qui se sont développées avec une extrême énergie, le grand nombre est fatigué de ces trois mois de réclusion et de luttes inutiles. Cette lassitude désintéresse et décourage tous ceux qui ne sont pas acteurs dans cette grande affaire. On déraisonne avec humeur, on se fâche dès qu'on est contredit, on conserve à peine assez de courage pour résister, on est prêt à se jeter dans tous les

chemins qui peuvent avoir une issue, on revient à ses premières affections, et tout ce qui paraissait impossible peut devenir aujourd'hui facile (1). » Plus loin Maury écrit que le cardinal Antonelli avait déclaré la veille au cardinal doyen « qu'il ne voyait que deux sujets éligibles Valenti et Calcagnini (2), » mais, ajoute Maury à propos de ce dernier : « Nous aimerions mille fois mieux Albani ou Honorati (3). »

Dans le 2 P. S. de cette même lettre, il faut faire remarquer un passage relatif au cardinal Herzan : « le cardinal Herzan sort dans ce moment de chez le doyen, qui lui a reproché très vertement de l'avoir trompé en empêchant l'élection de Bellisomi, pour en prévenir la Cour de Vienne ; de n'avoir jamais parlé ensuite de cette réponse ; d'avoir réuni aussitôt avec la plus perfide mauvaise foi un parti de l'opposition : de n'avoir pas même su le cacher jusqu'à l'arrivée d'une réponse insignifiante, pour avoir l'air d'empêcher l'élection par l'exclusive des suffrages ; d'avoir employé la violence et les menaces en faveur de Mattei et d'avoir cru les désavouer, en fabriquant dans le conclave des lettres ou des extraits de ses dépêches, de procéder encore avec la même mauvaise foi dans les listes pour Valenti, etc., etc. On ne sait comment répondre à ces faits évidents ; on met la résistance sur le compte *de l'ami*, et on croit que cette complainte réfute tous les reproches accablants dont on est écrasé (4). »

Il est à peine besoin de relever que l'impatience et l'exagération règnent dans ces pages, qu'elles emportent le peu endurant cardinal et qu'elles ne lui permettent pas de juger avec calme et avec justesse la situation.

(1) Mgr Ricard, I, 339.
(2) *Ibidem*, 346.
(3) *Ibidem*, 346.
(4) *Ibidem*, 349.

CHAPITRE SEPTIÈME.

—

Sommaire. — I. Herzan à Thugut, 5 mars. Herzan à Thugut, 8 mars. Extraits des *Mémoires* de Consalvi et de Maury au sujet de l'exclusive donnée au cardinal Gerdil. — II. Herzan à Thugut : Dépêche et P. S. du 11 mars. *Réservée* du 12 mars, annexée à la dépêche de la veille, et *P. S. autographe.* — III. Élection de Chiaramonti qui devient Pie VII : Herzan à Thugut, 14 mars. Herzan à l'empereur François II, 14 mars. Première lettre de Pie VII à François II, 14 mars. — IV. Une habile combinaison amène l'accord de la majorité et de la minorité sur la personne de Chiaramonti. — V. Thugut à Herzan, dépêche du 15 mars 1800.

I. — Huit jours avant l'élection du successeur de Pie VI, le cardinal Herzan transmit à Vienne une dépêche dans laquelle il appréciait les récentes péripéties qui s'étaient présentées au conclave :

(XXVII.)

« Excellence,

Depuis la dernière dépêche que j'ai eu l'honneur d'envoyer à Votre Excellence, il est arrivé plusieurs événements dignes d'être portés à sa connaissance.

Le même soir, le cardinal Braschi vint chez moi et, amenant la conversation sur l'élection, il me fit une longue considération sur le peu de gratitude des cardinaux créatures de son oncle, le pape défunt. Afin de me conserver ses bonnes grâces, car il peut exercer de l'influence sur

l'élection, je me contentai de lui assurer que tous les cardinaux de mon parti (c'était en effet sur eux que tombaient ses plaintes) parlaient de lui avec estime et respect. Je m'abstins de lui faire observer que si la reconnaissance envers le pape, dont on tient la dignité cardinalice, allait jusqu'à avoir la déférence d'embrasser l'opinion du cardinal neveu, il n'y aurait plus d'élection mais une simple nomination faite par ce dernier.

Le cardinal Braschi, mettant fin à l'entretien, me dit qu'on voulait quelqu'un qui fût agréé par l'empereur et que si le cardinal Gerdil se trouvait dans ces conditions l'élection se ferait sur-le-champ. Je répondis que Gerdil n'était pas *persona grata* : que l'âge avancé (quatre-vingt-deux ans) de ce très savant et très pieux cardinal ne lui promettait plus une longue vie; que la guerre n'était pas terminée; que le sort des armes était incertain et pouvait changer d'un jour à l'autre. Je fis encore observer que le Sacré-Collège avait pu se rassembler, grâce à une protection spéciale de la Providence et grâce au zèle désintéressé de S. M. pour la Religion et pour le Saint-Siège, mais que cette réunion ne serait peut-être pas possible une seconde fois. L'Église pourrait ainsi se voir exposée à un schisme qui de tous les maux est le plus déplorable.

Me trouvant plus tard en compagnie du cardinal Caraffa (un des cardinaux du parti auquel j'appartiens), le cardinal Antonelli vint à moi et me dit qu'il désirait savoir si le cardinal Gerdil était *persona grata* auprès de l'empereur, parce que son élection pourrait se faire d'un moment à l'autre.

Sa perspicacité ne l'a pas empêché de donner dans le piège que lui aurait tendu le cardinal Busca.

Pour ma part, supposant qu'il avait déjà eu d'autres entretiens avec des cardinaux de notre parti, et ayant

entendu un peu auparavant de la bouche du cardinal Braschi quelles étaient les intentions des cardinaux du parti Bellisomi, je donnai à Antonelli pour réponse que le cardinal Gerdil se trouvait au nombre de ceux qui n'étaient pas *persona grata* (1). Paroles bien pesées, car de la sorte, comme l'exclusive ne peut se donner qu'à un seul, je me suis tiré d'affaire de façon à ce qu'on ne puisse pas me dire : « *donnée.* »

Le même cardinal m'a demandé si on pouvait expédier un courrier à Vienne. Je lui ai répondu que cela dépendait de la volonté de Messieurs les cardinaux. Toutefois le ton que je pris indiquait clairement que je n'approuvais pas cette démarche. Le cardinal Caraffa, dont les intentions sont excellentes, ajouta que ce serait chose inutile, déshonorante même pour le cardinal en question.

Voilà ce qui a donné naissance au bruit qui a couru par tout le conclave que j'avais donné l'exclusive au cardinal Gerdil. Ce bruit je l'ai démenti, parce que je suis toujours en mesure de la donner.

Le cardinal Borgia a été assez indiscret de communiquer cette prétendue exclusive au vénérable vieillard et il lui a dit en outre qu'il avait été pape, toute la nuit qui venait de s'écouler. Ce dernier détail porte complètement à faux, puisque de notre parti, qui compte quatorze cardinaux, personne n'avait songé à lui accorder son vote, d'où il résulte que nous avions deux voix de plus que l'exclusive.

Le cardinal Gerdil a dit au cardinal Martiniana, qui lui assurait la fausseté de ce bruit, qu'il était fort éloigné de briguer cette dignité dont il se reconnaissait si indigne,

(1) Par une lettre de Consalvi au nonce de Vienne, Ruffo, on sait que le cardinal Herzan poussé par son collègue aurait dit : « *Che nelle sue istruzioni il cardinale Gerdil era nominatamente notato come non gradito da Sua Maesta Cesarea.* » Archives de la nonciature de Vienne.

mais qu'il ignorait ce qui aurait pu lui mériter cette opposition de la part de l'empereur. Il se consola entièrement lorsqu'il connut les termes dont je m'étais servi.

Le cardinal Antonelli demeure confondu pour s'être ainsi laissé attraper.

Voici la situation. La lassitude du conclave est cause que les deux partis commencent à être ébranlés et que beaucoup de cardinaux fixeraient leur choix sur Gerdil. Il pourrait bien se faire de la sorte que je me visse amené à lui donner l'exclusive, mais je diffère cette mesure jusqu'à la dernière extrémité, afin de ne pas me priver d'une arme si efficace.

Le cardinal Roverella, qui, comme V. Exc. l'aura vu par mes dépêches, se rallie au cardinal Valenti et qui s'est secrètement engagé vis-à-vis de moi à faire en sa faveur des démarches auprès du cardinal doyen, perd, me semble-t-il, le crédit dont il jouissait dans son parti. Ce fait prouverait avec évidence la sincérité de sa conduite. Roverella dispose de quatre voix.

Je ne compte nullement sur le suffrage du cardinal Caprara ; toute son attitude me le rend toujours de plus en plus suspect. Le cardinal Busca ne m'inspire guère une plus grande confiance, quoique plusieurs cardinaux de mon parti tâchent de me rassurer pleinement à son endroit.

Le cardinal Joseph Doria vient, pour la première fois, de me parler de l'élection. Il m'a appris (détail fort important) que le patriarche Despuig lui avait révélé qu'il tenait entre les mains trois billets à l'adresse de trois cardinaux auxquels il devait communiquer le secret de l'Espagne et que lui Doria était l'un des cardinaux en question. Doria, à ce qu'il me dit, aurait refusé d'accepter le billet et il aurait mis en avant le nom du cardinal Zelada qui était un des deux autres.

Le même cardinal Doria s'est en ma présence déclaré ouvertement contre Valenti, à cause de sa mauvaise vue. Il ne voulait pas de Mattei à cause de sa pastorale et c'est en prétextant ce motif, qu'il a cherché à éloigner de nous le cardinal Livizzani. Ce serait travailler en pure perte que de vouloir ramener celui-là.

Comme nous, qui sommes évêques et cardinaux plus anciens que lui, nous ne voulons pas opter pour une des églises suburbicaires vacantes, le cardinal Doria va passer dans l'Ordre des cardinaux-évêques. Vu l'âge avancé des autres cardinaux de l'Ordre des évêques, Doria se verra doyen au bout de quelques années. Que cela arrive à l'occasion de la mort du futur pontife et nous aurons un doyen plus actif, mais d'infiniment moins de talent que le cardinal Albani.

Hier, j'ai terminé l'enquête pour le cardinal Valenti et je n'ai pu trouver que vingt voix : il en manque donc quatre.

Le cardinal Roverella (qui, comme nous autres tous, l'avait prévu et qui ce soir se portera également vers le cardinal Calcagnini) croit qu'on pourra toujours en venir au cardinal Valenti, aussi longtemps que le cardinal doyen se montrera bien disposé pour lui, comme il me l'a dit et comme je me suis fait un devoir de l'écrire à V. Exc.

Lorsque ces essais seront finis, le cardinal doyen, à la demande commune des deux factions, négociera l'affaire de l'élection.

Voilà le point le plus critique, car à cette occasion les partis se disloquent. Cette dissolution est une chose nécessaire pour en venir à l'élection, mais elle présente les plus graves difficultés pour empêcher que le choix ne se fixe sur un sujet qui ne serait pas agréé par S. M.

Le cardinal Borgia m'a prié de transmettre à V. Exc.

la lettre ci-incluse, adressée à Mgr le nonce. Elle se rapporte, m'a-t-il dit, à l'affaire que V. Exc. a recommandée à la Propagande. On a acquiescé aux désirs de V. Exc., comme elle pourra le voir par la lettre que Mgr le nonce lui présentera.

En priant V. Exc. de vouloir bien me continuer ses bontés, je lui baise la main avec affection et respect.

De Votre Excellence,

Le serviteur très attaché,

F. card. d'Herzan.

Venise, 5 mars 1800. »

Trois jours après, suivit une nouvelle dépêche qui, comme la précédente, laissait entrevoir les perplexités du conclave et spécialement celles du cardinal Herzan. Le *Post-Scriptum* qui accompagne cette relation faisait pressentir clairement que le dénouement était proche ; l'effervescence qui régnait ne permettait aucun doute à cet égard. A la même date du 8 mars 1800, Maury et Herzan exprimaient les mêmes pressentiments : le cardinal français était fiévreux et mordant, l'autre paraissait découragé. Voici la dépêche envoyée à Thugut par Herzan :

(XXVIII.)

« Excellence,

Monsieur le cardinal doyen, qui avait été prié (comme je l'ai déjà appris à V. Exc.) d'être non pas seulement le chef d'une faction, mais de prendre la direction des deux partis, et de faire ainsi l'élection, est tombé malade. De

la sorte il se fait que chaque cardinal exprime son opinion par écrit (1).

Le plus grand nombre des votes du Sacré-Collège se concentre pour le moment sur les cardinaux Valenti et Calcagnini. Ce dernier a pour lui le parti auquel appartient le cardinal Braschi. De son côté, le cardinal Roverella s'est séparé du cardinal neveu pour se joindre au parti de Valenti, et on m'assure que les cardinaux Busca et Caprara ont agi de même. Le cardinal doyen s'est exprimé en ma présence de façon à me faire croire qu'il est passé à Valenti : mais je ne fais pas grand fondement sur lui. Je remue ciel et terre pour amener l'élection de Valenti, que pour plusieurs motifs je préfère au cardinal Calcagnini. Néanmoins ce dernier ne se rencontre pas au nombre de ceux qui déplaisent à notre Cour.

Le cardinal Mattei a perdu un suffrage, celui du cardinal Lorenzana. J'ai des raisons de croire qu'il a l'exclusive de l'Espagne. C'est un effet de la manie de Mgr Despuig qui prétend terminer le conclave et devenir ainsi cardinal.

J'ai remis aux mains de M. le cardinal Vincenti l'estimable lettre que V. Exc. m'a fait parvenir. Il en remerciera lui-même V. Exc. dans les termes les mieux sentis, et je vous prie de souffrir que j'y joigne mes remerciements personnels pour le même objet ainsi que pour avoir accordé votre protection au fils du duc de Sermoneta.

Je ne vais pas bien : je souffre de la tête et de la poitrine, le pouls bat avec violence. Cette station humide et froide, les neiges continuelles, l'impossibilité de se

(1) L'abbé Baldassari, *op. cit.*, I, 414, écrit du cardinal doyen : « videndo che le sue esortazioni non producevano il frutto che desiderava, prese il partito di segregarsi da tutti, e all' uscio della sua cella fece incrociare le due aste che in conclave sono signo noto a tutti, come quel cardinale non vuol ricevere nessuno de' suoi colleghi a conferenza. »

mettre à l'abri (car le poêle que je me suis fait construire envoie dans la chambre, quand souffle le vent, une fumée qui aveugle) me valent cette indisposition. Mon conclaviste, le prince de Croï, garde le lit également : il souffre de la tête, mais il n'a pas de fièvre.

Plein...

De Votre Excellence,

Le très affectionné serviteur,

F. card. d'Herzan.

Venise, 8 mars 1800.

P. S. au numéro XXVIII.

Don Sébastien, conclaviste du cardinal Lorenzana, est venu me dire que le courrier d'Espagne qui vient d'arriver n'avait pas apporté l'exclusive formelle du cardinal Mattei, mais que pendant un certain temps il ne pouvait pas lui donner son suffrage. Comme il s'était déclaré pour le cardinal Valenti, en premier lieu, il avait dû, en second lieu, se ranger au parti de Calcagnini.

Le courrier d'Espagne doit attendre la fin de l'élection.

Tout malade que je sois, je me rendrai aujourd'hui auprès du cardinal doyen afin de faire les derniers efforts pour le cardinal Valenti.

Si j'échoue, j'aurai du moins tenté toutes les voies.

Je suis...

De Votre Excellence,

F. Card. d'Herzan.

Venise, 8 mars 1800. »

Le détail touchant le départ du courrier espagnol est caractéristique tout autant que l'espèce de *satisfecit* que le cardinal Herzan se décerne à lui-même. Le ministre

impérial avait réellement tout mis en œuvre pour faire tomber l'élection sur le cardinal Valenti ainsi que sur Mattei : en affirmant le fait, il disait vrai.

Des dernières dépêches envoyées à Vienne par le cardinal-ambassadeur, il faut rapprocher quelques lignes des *Mémoires* de Consalvi et une lettre du cardinal Maury à Louis XVIII. D'après le prélat romain, ce serait non pas le cardinal Antonelli mais le doyen Albani (1), qui aurait sondé Herzan par rapport à la candidature éventuelle de Gerdil : « Albani s'arrangea pour ne pas donner suite immédiate aux démarches en faveur de Gerdil près des électeurs, avant d'interpeller Herzan sur son compte. Après avoir parlé à plusieurs des principaux du Sacré-Collège, et avoir reçu d'eux une réponse favorable, il se rendit à l'appartement du cardinal Herzan, et il lui annonça les dispositions du parti de Bellisomi. Il lui communiqua que ceux qui composaient ce parti étaient prêts à choisir un autre sujet pour ne pas différer plus longtemps de nommer un chef à l'Église. Il lui fit entendre que l'on aurait pu facilement réunir les votes sur Gerdil, généralement estimé pour la probité et la science qui le distinguaient ; il ajouta que la considération des mérites et de la dignité d'un tel personnage devait l'engager à ne pas s'exposer sans certitude de succès. Qu'en conséquence, il priait Son Éminence de lui dire sincèrement s'il avait l'ordre de sa Cour de s'opposer à l'élection de Gerdil, en cas éventuel, et de lui donner l'exclusive. »

L'accueil fait par le prélat autrichien à la proposition d'Albani a été résumé en ces mots par le cardinal Consalvi : « Herzan répondit qu'il ne fallait pas penser à ce cardinal, car il n'était pas possible qu'il fût pape. Ainsi

(1) *Mémoires*, I, 257.

Gerdil eut l'exclusive, sinon formellement, c'est-à-dire après avoir assuré son élection par le concours des votes cardinalices, du moins substantiellement, et de telle façon qu'on renonça au projet de le faire monter sur le trône (1). »

Il est fort compréhensible que le cardinal Consalvi, écrivant au milieu des tribulations de l'exil, se soit trompé sur tel ou tel détail, même relativement important, des démarches et des intrigues qu'il raconte avec une si heureuse concision. Il est encore possible que les cardinaux Antonelli et Albani se soient tous les deux portés chez le prélat en des temps différents et que, chacun de son côté, ils aient mis en avant la candidature du célèbre Barnabite. Les « nombreuses semaines (2) » qui s'écoulèrent sans rien de sérieux, les « longs jours (3) » qui se passèrent dans l'espoir d'obtenir l'élection de Bellisomi, pourraient servir de confirmation à cette dernière manière de voir, mais on pourrait aussi n'avoir là qu'une nouvelle distraction ou confusion du cardinal exilé. Quoi qu'il en soit, le fond demeure identique et la substance des faits n'est pas altérée, comme il ressort avec évidence de la comparaison de la triple relation actuellement connue du conclave de Venise : les *Mémoires* de Consalvi, la *Correspondance* de Maury, les *Rapports* de Herzan à son gouvernement. D'ailleurs, comme le fait observer Consalvi lui-même en plusieurs endroits de ses écrits, ces inexactitudes s'expliquent par les circonstances extrêmement pénibles et exceptionnellement défavorables au milieu desquelles ses *Mémoires* furent composés (4).

(1) *Mémoires du cardinal Consalvi*, I, 257.
(2) *Ibid.*, I, 258.
(3) *Ibid.*, I, 263.
(4) *Ibid.*, I, 304, 439, de la traduction de Crétineau-Joly. Voir aussi la note du comte Boulay de la Meurthe au volume III, page 232 des *Documents relatifs à la négociation du Concordat.*

Le cardinal Maury a donné de l'incident-Gerdil un récit plus passionné et il le fait surgir à propos de paroles conciliatoires, jetées en l'air au milieu de la mêlée électorale.

Dans sa lettre du 8 mars 1800 à Louis XVIII, par laquelle Maury continue à mettre sous les yeux de son prince le détail de ce qui se passait au conclave, le cardinal français écrit qu'après l'échec de Valenti, « le cardinal doyen a profité habilement de l'occasion pour honorer, pour acquitter son parti envers Gerdil, ou pour le gagner en le proposant à Antonelli. Celui-ci s'est montré infiniment satisfait de cet expédient. Les deux partis ont été immédiatement consultés. Tout le monde s'est déclaré sur-le-champ pour Gerdil. On a chargé Antonelli d'en porter la parole à Herzan. Ce tête-à-tête a duré deux heures, durant lesquelles Gerdil a été pape, mais, au sortir de la conférence, l'innocent médiateur nous a déclaré, ce qu'il savait déjà comme nous, qu'une exclusion formelle de l'empereur opposait un obstacle insurmontable à cette élection. Ce n'est pas peu de chose assurément, que d'avoir ainsi fait articuler la proscription formelle d'un sujet du roi de Sardaigne. Il n'est pas difficile d'en déduire les conséquences relativement au sort qu'on veut préparer à l'Italie (1). »

Tout le long de sa lettre, Maury constate les efforts tentés en faveur de Valenti ; mais, observe-t-il, « si nous ne nous effrayons pas, et surtout si nous ne nous pressons pas de finir, comme je l'espère et le crois, cette confédération des Allemands, des Espagnols et de plusieurs Italiens, s'évanouira en fumée (2). »

II. — On va voir par la dépêche suivante de Herzan à

(1) Ricard, *Op. cit.* I, 352.
(2) *Ibid.*, I, 355.

Thugut, que les choses allaient marcher plus vite, qu'un travail secret avait lieu et que le cardinal autrichien pressentait et l'issue de la lutte et le nouveau candidat qui serait aussi le dernier.

(XXIX.)

« Excellence,

Votre Excellence se rappellera tout ce que j'ai eu l'honneur de lui écrire au sujet de la démarche que, par l'entremise du cardinal della Somaglia, le cardinal doyen avait faite auprès de moi ; au sujet de la réponse que j'y avais donnée après avoir pris l'avis des cardinaux de mon parti ; au sujet des deux délégués de chaque faction chargés de l'exploration secrète en prenant pour base qu'il ne serait question ni du cardinal Mattei, ni du cardinal Bellisomi ; au sujet de la médiation du cardinal doyen, réclamée au nom des deux factions et qui lui fut si agréable. Enfin, j'ai annoncé à V. Exc. qu'après avoir vu que le plus grand nombre des suffrages s'était porté sur les cardinaux Valenti et Calcagnini, chaque cardinal avait déclaré au cardinal doyen son sentiment personnel à leur égard, afin de lui permettre de s'assurer lequel des deux emporterait le plus de votes : ce fut le cardinal Valenti qui en réunit davantage.

Hier soir, le cardinal doyen a déclaré que le cardinal Calcagnini en avait moins et — ce qui est significatif — que beaucoup lui avaient retiré leur voix *sans pourtant la donner au cardinal Valenti.*

C'est le cardinal della Somaglia (je soupçonne qu'il est le porte-voix du parti des adversaires) qui me l'a confié, et de plus il m'a appris que la proposition du cardinal Roverella au cardinal doyen : « qu'il serait temps de

négocier pour le cardinal Valenti » avait été très mal accueillie. Je lui demandai si les deux candidats étaient par conséquent exclus et il me répondit : *Valenti pas encore*. J'interprète cette réponse comme une simple démonstration faite par égard pour l'empereur.

J'ai eu l'idée, et je m'en suis ouvert à quelques-uns de mes partisans (car je ne puis plus me fier à tous), que toutes ces manœuvres n'étaient qu'un moyen de retourner à Bellisomi, ou à quelqu'autre de ce parti qui a l'exclusive. Ces derniers mots (V. Exc. le comprendra aisément) je ne les ai pas dits, pas même aux plus dévoués. Je ne serais nullement surpris si on frappait d'exclusive le cardinal Mattei, afin d'empêcher de la sorte qu'on ne revienne à cette candidature. Liés que nous sommes par le serment : *d'élire celui que nous jugeons devoir être élu*, nous ne pouvons pas juger tel celui qui ne peut être élu à cause de l'exclusive d'une des trois et aujourd'hui d'une des deux principales Cours.

Je suis assiégé et de démonstrations par lesquelles on proteste qu'on ne veut pas un pape qui déplairait à notre Cour, et d'éloges affectés donnés à ma ligne de conduite (sauf à dire ensuite de moi tout le mal possible, en déplorant le moment où je suis arrivé ici). On tâche de m'amener à me ranger avec mon parti à celui de Bellisomi. On me représente toujours qu'il est sujet de l'empereur (mais comme tel il aurait dû se joindre à moi) et que sa piété est remarquable ; ce dernier point est hors de conteste. Tantôt on me promet que je pourrai nommer les ministres, mais dès à présent on laisse percer l'horreur que l'on éprouve pour ceux qu'il serait opportun d'appeler aux affaires, particulièrement pour le cardinal Flangini que je regarderais comme le plus apte. Le cardinal Vincenti ne le serait pas moins s'il ne possédait pas de

gros bénéfices en Espagne. Le cardinal Mattei (à qui je m'en suis ouvert confidentiellement) m'a dit que Vincenti n'était pas propre à devenir secrétaire d'État et qu'il ne pouvait pas abandonner son diocèse. Ceci est une preuve que je ne me suis pas trompé en disant qu'il n'accepterait point. Toutefois, par déférence, je le proposerai.

Je tente les derniers efforts pour Valenti, mais je crains que tout ne soit inutile.

J'ai dit que le conclave terminé, je partirai le plus vite possible. La raison en est qu'une fois que l'élection sera faite, l'objet de ma mission est rempli ; de plus *ma santé* exige ce départ. Je le *répète* à V. Exc., je souffre beaucoup d'aigreurs de l'estomac et mes douleurs de tête sont continuelles. Mes paroles ont produit l'heureux effet que j'en attendais, c'est-à-dire l'aveu qu'on a conscience de la nécessité de la protection impériale, et la crainte qu'on éprouve de se voir privé, par mon départ, du moyen d'implorer et d'obtenir cette protection. On croit néanmoins que la Cour est indifférente par rapport au sujet qui viendrait à être élu.

Ceci ne m'assurera pas (du moins, je n'ose point m'en flatter) l'élection du cardinal Valenti, mais il faudra prendre garde que l'élu ne vienne à protester. Voilà le point capital de l'élection de Valenti.

Pourvu que le pape futur soit un digne chef de l'Église et agisse avec intelligence, conformément aux intentions de l'empereur et aux vues de V. Exc., qui êtes plein de zèle pour le service de notre souverain, peu importe qui deviendra pape. C'est pour ce motif seul que je préférerais le cardinal Valenti à tout autre, dans l'impossibilité d'avoir Mattei. Celui-ci l'emporte sur le premier à tous les points de vue, car outre qu'il s'est toujours montré très attaché à la Maison d'Autriche, il est connu pour être un homme

souverainement prudent et même *timide*. On devrait donc avec raison attendre de lui que sa conduite s'inspirât du bien public à réaliser. Je ne pourrais toutefois m'en porter garant car personne ne peut répondre que pour soi-même.

Malgré tout ce qu'il m'a dit de flatteur du cardinal Valenti, le cardinal doyen lui est opposé ; l'élection du cardinal Valenti n'est pas probable ; tout peut changer d'un moment à un autre ; en conséquence :

Dois-je me ranger au parti de Bellisomi ?

Ou à celui de Chiaramonti ?

Ou auquel ?

Le premier est sujet de S. M., d'une famille dévouée, me dit-on, à l'auguste Maison d'Autriche. Il est pieux, édifiant et ne manque pas de connaissances ; mais il a peu d'esprit et il est timide. Il se laisse conduire à l'aveugle par le parti-Braschi.

Je suppose (je ne le sais pourtant pas avec certitude, mais je le crois), que les prières et les pressantes instances faites auprès de Mgr Despuig par le duc Braschi, qui se trouve ici, ont amené l'opposition de l'Espagne à la candidature de Mattei. Le duc ne cesse de rappeler à Mgr Despuig les sacrifices que le pape défunt a faits à l'Espagne, ainsi que les promesses données par cette Puissance d'assister cette famille.

De plus, beaucoup de cardinaux du parti auquel j'appartiens éprouvent une répugnance extrême à se ranger au parti du cardinal Bellisomi.

Le cardinal Chiaramonti est pieux, instruit ; c'est un homme de caractère. Mais il est du même parti que Braschi, de plus je ne connais pas sa manière de voir. En outre il est de Césène. Or Pie VI, par ses dépenses tout-à-fait inutiles, par l'augmentation de la dette d'une somme de 20,000,000 de scudis romains, auxquels il

faut ajouter les 13,000,000 qu'il a dû payer aux Français, Pie VI a laissé dans le peuple romain un souvenir très défavorable des Césénates. On peut être certain qu'à Rome le choix du cardinal Chiaramonti ne sera pas agréablement accueilli.

Il me reste à faire à V. Exc. une autre question de la plus haute importance.

Le pape une fois élu, dois-je parler de l'indispensable nécessité où il se trouve de marcher d'accord avec l'empereur et d'agir selon ses intentions ? On éviterait de la sorte toute protestation, qui serait aussi désagréable à S. M. qu'inutile en soi, quoique conforme au système de la Cour de Rome.

Ou bien dois-je parler des avantages et de l'utilité pour le Saint-Siège à se voir garantie par l'empereur la possession de tous ses États qui n'ont pas été cédés à la République cisalpine, vaincue et détruite depuis par les armées de notre auguste souverain ?

Ceci est une démarche délicate qui doit être dirigée par l'esprit perspicace et la connaissance approfondie des choses qui distinguent V. Exc. Je ne hasarderai aucun pas sans une instruction positive de V. Exc. Elle se rappellera un mot du cardinal J. Doria. Il me disait que les Légations de Ferrare et de Bologne n'étaient pas d'une grande importance, mais que celle de la Romagne était indispensable à l'existence de l'État, car cette dernière est considérée comme le grenier de l'État de l'Église. Nous nous trouvons là devant une immense difficulté, car comme, dès l'origine du conclave, j'ai eu l'honneur de l'écrire à V. Exc. je suis persuadé que quiconque sera élu pape, j'excepte deux ou trois cardinaux, ne voudra jamais en venir à une cession qui le rendrait odieux. En effet, si la cession faite par Pie VI était excusable à

cause de la nécessité dans laquelle se voyait le pontife, elle ne le serait pas si elle était librement consentie.

Trente ans de ministère auprès de la Cour de Rome ne me laissent ignorer ni ses maximes, ni sa manière de voir.

Que V. Exc. me fasse donc la faveur de m'envoyer par estafette les éclaircissements dont j'ai besoin.

Si, dans l'entretemps, contre toute apparence, l'élection prît une meilleure tournure pour le cardinal Valenti, j'en informerais V. Exc. par le premier courrier ordinaire, mais je le répète, je ne nourris à ce sujet aucun espoir.

Venise, 11 mars 1800. »

Herzan sentait le dénouement approcher et il ne s'en cachait pas au ministre, qui allait voir par terre toutes ses espérances. Dans le *post-scriptum* ajouté en guise d'annexe à la dépêche précédente ainsi que dans une lettre *réservée* au baron de Thugut, il raconte par le menu les événements qui vont se dérouler au conclave et auxquels des collègues prennent le soin de l'initier, avec réserve et discrétion. Dans les écrits du cardinal Herzan, pas plus que dans ceux du cardinal Maury et du cardinal Consalvi, on ne parvient à surprendre avec une parfaite sûreté les mains qui ourdirent la trame finale, d'où devait surgir l'élection de l'évêque d'Imola comme nouveau successeur de saint Pierre.

« P. S. au num. XXIX.

Les cardinaux du parti auquel j'appartiens sont ébranlés. Voici les noms de ceux sur lesquels je compte pour le cardinal Valenti (à l'heure qu'il est, il ne s'agit plus que de lui) : Zelada, Mattei, Archetti, Lorenzana (pourvu que ce dernier ne reçoive pas contre-ordre de sa Cour), Vincenti, Livizzani, Carandini et Flangini. Je ne puis, quoi qu'il me dise, compter sur le cardinal Dugnani.

Le cardinal Antonelli se faisant scrupule (comme il dit) de prolonger le conclave, me paraît disposé à passer à un autre camp; non pas au groupe de Bellisomi, mais plutôt à celui de Chiaramonti. Toutefois il ne le fait pas très volontiers. Avant-hier il eut un fort long entretien avec le premier dans la cellule du cardinal Antoine Doria.

Le cardinal Dugnani, qui est très intimement lié avec le susdit cardinal Antonelli, vint me trouver hier soir et me dit qu'il serait prêt à se ranger au parti de Bellisomi, son compatriote (1). Je lui répondis que toutes les chances de Valenti n'étaient pas évanouies. Sur quoi il me répliqua que, si je m'en contentais, il tiendrait ce langage : qu'il n'y aurait à cela aucune difficulté, mais qu'il s'était engagé à ne pas se séparer de moi. Je lui répondis d'en agir de la sorte. Il paraît avoir plusieurs cordes à son arc : mais je crois que toutes ses démarches lui sont inspirées par son bon cœur, qui ne veut désobliger personne.

Mgr Despuig a fait prier les cardinaux Braschi et Roverella de venir à la Rote et il les a pressés vivement de hâter l'élection. Le premier se porta immédiatement chez le cardinal Antonelli pour lui dire que lui et son parti se jetaient dans ses bras et qu'on souhaitait voir sans tarder aboutir le conclave. Quoique je me sois donné des peines infinies, je n'ai pu découvrir ce qui a encore fait l'objet de cet entretien.

Le cardinal Flangini avec tous ses talents se perd dans cet océan de contradictions.

(1) Bellisomi était de Pavie, Dugnani de Milan et Antonelli de Sinigaglia. Voici le texte original italien : « Il C. Dugnani, ch' è strettissimamente legato col detto C. Antonelli venne da me ieri sera dicendomi : ch' esso sarebbe disposto di andare nel C. Bellisomi suo paesano ; ed avendogli risposto, che l'affare del C. Valenti non era deciso mi disse che se io mi contentassi egli direbbe : che non vi avrebbe veruna difficoltà ma che si era impegnato di non separarsi da me. »

Comme V. Exc. l'a sagement prévu, traiter avec trente-quatre personnes qui professent des principes différents et qui certainement ne sont pas poussées par le principe qui seul devrait les diriger est une chose très difficile. J'assure à V. Exc. que, si le pape venait à mourir avant moi, plus jamais je ne mettrais le pied dans un conclave. On se fatigue le jour et la nuit, on se ruine la santé, on se crible de dettes et puis, ce qu'il y a de plus triste, on ne parvient point à servir son souverain comme un vieux sujet fidèle et entièrement dévoué le désirerait. Nous en sommes venus au point de ne plus pouvoir compter beaucoup même sur ceux-là qui se montrent les plus dévoués.

Plein de soumission, je suis *ut in litteris.*

F. Card. d'Herzan.

Venise, 11 mars 1800. »

Cette dépêche, qui laisse voir les manœuvres embrouillées de la dernière heure, ne permet pas de distinguer les acteurs de façon à se rendre un compte exact du rôle qu'ils ont joué. La *Réservée* suivante offre des détails plus circonstanciés et, parmi les personnages qui entrent en scène, il semblerait que le cardinal Dugnani aurait tenu la première place (1).

(1) Dans la *Revue d'Histoire diplomatique*, année 1894, 427, M. le comte Boulay de la Meurthe se contente d'émettre cette opinion, mais il ne s'embarrasse guère de nous dire sur quoi il l'appuie. Il est assez vraisemblable que le texte original des *Mémoires du cardinal Consalvi*, rapproché de la correspondance du cardinal Herzan, aura amené le docte écrivain à formuler cette conclusion. En composant son grand ouvrage *Documents sur la négociation du Concordat de* 1801, M. le comte Boulay de la Meurthe aura pris connaissance aux Archives de Vienne des pièces que nous publions et de plus il paraît avoir eu la bonne fortune de rencontrer quelque part l'original italien des *Mémoires* traduits par Crétineau-Joly. Une note des *Documents sur la négociation...* (tome III, 232) cite un « texte vrai » de ces *Mémoires*.

« *Réservée* annexée au num. XXIX.

Excellence,

Hier, tard dans la soirée, le cardinal Antonelli est venu me trouver pour me dire qu'il venait de chez le cardinal Albani et que celui-ci ne voulait plus entendre parler de médiation, remettait toute l'affaire entre ses mains et se déclarait ouvertement contre le cardinal Valenti (et pourtant Albani m'avait déclaré que de tout le Sacré-Collège il trouvait Valenti le plus digne). Comme il n'était par conséquent plus question des cardinaux Valenti, Calcagnini, Gerdil, Mattei et Bellisomi, lui Antonelli avait dit au cardinal doyen qu'il donnerait sa voix aux six autres de la première exploration et qu'il commencerait par la donner au cardinal Albani, qui parmi eux n'avait pas obtenu le plus grand nombre de votes. Le cardinal doyen a agréé cette résolution.

Survint alors le cardinal Dugnani, qui depuis quelques jours me rendait visite moins souvent. Il semblait un peu embarrassé. Son entrée interrompit la conversation du cardinal Antonelli. Dugnani proposa de se rallier au choix de Chiaramonti, puisque tous les partisans de Mattei y étaient disposés.

Le cardinal Antonelli montra quelque hésitation à cette proposition. Dugnani, qui, comme il était très facile de s'en apercevoir, avait déjà eu sur cet objet des échanges de vues avec les autres, le rassura entièrement et l'engagea à faire cette évolution sur-le-champ. Il ajouta que je n'avais montré aucun éloignement pour la personne du cardinal Chiaramonti.

Afin de découvrir davantage la pensée de Dugnani et celle d'Antonelli, je leur dis que j'allais faire partir un courrier pour Vienne. Là-dessus le cardinal Antonelli

répondit que si on voulait écrire au sujet de tous les candidats qu'on pourrait proposer, l'élection traînerait de plus en plus en longueur. De son côté, le cardinal Dugnani insista pour agir promptement, afin que l'élection se fît par nous et non par le parti de nos adversaires. Raison ridicule, comme je lui dis sans détours.

Reprenant alors la chose sur un ton sérieux, je fis observer que j'avais besoin de m'entretenir d'abord avec le cardinal Chiaramonti. Dans l'impossibilité où je suis de sortir, j'ai fait prier le cardinal de venir me trouver ce matin.

Je sais fort bien que Chiaramonti n'est pas au nombre des sujets désirés par la Cour. Mais les sujets papables sont *très rares en soi*, et parmi ceux-ci il s'en rencontre plusieurs qui, pour des motifs divers, sont exclus par S. M. J'estime que, de tous ceux qui restent, Chiaramonti est un des meilleurs.

Voyant donc que par le concours des suffrages je ne pouvais empêcher son élection, j'ai pris la résolution de lui dire en confidence que beaucoup de cardinaux de mon parti lui accorderaient leur vote.

A cette ouverture, il pâlit. Je lui dis alors que notre Cour n'avait très certainement aucun éloignement pour sa personne, mais que son entourage n'était pas fait pour plaire à la Cour. C'est pourquoi, il lui fallait détruire cette mauvaise impression, et il atteindrait ce but, s'il prenait pour secrétaire d'État le cardinal Flangini, honoré de la confiance de l'empereur.

Il me répondit qu'il ne désirait pas devenir pape, mais que son vœu était de rester où il est, parce qu'il s'y trouvait parfaitement heureux ; qu'au lieu de lui permettre de faire son salut éternel en s'acquittant des devoirs sacrés de l'épiscopat, on allait le lancer sur une mer orageuse.

Je répliquai que la mer pourra se calmer, si on se jetait dans les bras de l'empereur et je lui soumis les réflexions que V. Exc. m'a ordonné de faire au futur pape, à savoir : *que l'unique appui du Saint-Siège se trouve dans la protection de l'empereur.*

Chiaramonti est convenu de la vérité de cette assertion. Il m'a assuré que, si jamais il devenait pape, il mettrait tous ses soins à se mériter cette protection et, qu'en l'occurrence, il me prierait également de lui donner les conseils opportuns pour obtenir cet heureux résultat.

Par rapport au cardinal Flangini, il m'a dit qu'il était entièrement discrédité à Rome et à Venise, à la suite de graves démêlés qu'il avait eus avec le Saint-Office (peut-être parce qu'il a été franc-maçon, détail que je connaissais ainsi que son abjuration de la secte ; peut-être y a-t-il d'autres motifs encore). A cette occasion, le cardinal Chiaramonti remarqua qu'il soulèverait tout le monde contre lui, si jamais, après son exaltation au souverain pontificat, il le nommait secrétaire d'État, quoique depuis une année environ il soit son ami personnel. On pourrait à la vérité avoir recours à un biais, en le revêtant d'abord de quelque autre fonction, sauf à l'élever ensuite à cette dignité. Il ajouta encore que je devais bien savoir que celui, qui promettait n'importe quelle charge avant l'élection, encourait les peines de l'excommunication. Ma réponse fut que je ne demandais pas cette charge comme en vertu d'un pacte, mais que je le prévenais à ce sujet afin de ne pas être prévenu par d'autres. J'ajoutai que la Cour aurait préféré le cardinal Mattei, mais que celui-ci, à moins *d'un ordre exprès*, ne voulait pas de cette fonction, par délicatesse de conscience.

En homme avisé et prudent qu'il est, Chiaramonti m'a dit que ce cardinal lui semblait le plus apte, et qu'en le

prenant du moins pour un certain temps et en lui adjoignant pour aide le cardinal Flangini, on pourrait ensuite, comme en vertu d'un engagement pris alors, lui donner ce dernier pour successeur.

Je lui ai parlé de V. Exc. Il m'a dit que le puissant secours de V. Exc. était nécessaire au nouveau pape, et je tiens pour certain que, s'il est élu, Chiaramonti demandera lui-même votre protection. Il ne laisse pas néanmoins de répéter toujours qu'il ne désire pas la papauté, mais que, le cas échéant, il recourrait à mes conseils.

S'il persévère dans ces dispositions il sera nécessairement un bon pape. Sa manière de me parler devrait me faire croire à la sincérité des sentiments qu'il me témoigne. Je n'ose toutefois pas m'en porter garant.

Venons-en à la question de l'entourage : il le connaît parfaitement et il en fait aussi peu de cas que V. Exc. et moi. Il m'a dit en toute franchise que, si on le compte dans le parti où il se trouve, ce n'était que pour contribuer à l'élection selon les exigences de la conscience. Il voyait aussi très bien que, s'il passait à l'autre camp, il n'en avancerait en rien ni l'élection du cardinal Mattei ni celle de Valenti.

Le cardinal Flangini m'a répété à plusieurs reprises que, vu la prudence de Chiaramonti, il regardait son élection comme excellente dans les circonstances actuelles.

Je tiens du cardinal Roverella que le cardinal Mattei avait vraiment l'exclusive de la part de l'Espagne, mais qu'elle n'avait pas été publiquement déclarée. Roverella votait pour Valenti, mais le cardinal doyen a été inflexible et il accueillit bien mal toutes les ouvertures qui lui furent faites pour Valenti. Il circule ici la copie d'un billet écrit par l'empereur Paul au général Souwarow : ce billet donne lieu à des interprétations bien diverses.

Avec les marques du plus profond respect je baise affectueusement les mains de V. Exc.

Venise, 12 mars 1800. »

Cette dépêche *réservée* se terminait par quelques lignes autographes écrites en français par le cardinal Herzan. Elles nous montrent bien toute la grandeur de l'embarras où se trouvait le malheureux diplomate, en présence du double échec essuyé par la politique impériale.

« P. S. Étant absolument impossible de faire tomber l'élection sur un de ceux que S. M. agréerait, je remplis ce que V. Exc. m'a enjoint, de tâcher au moins que ne soit élu un de ceux qu'elle ne veut pas pour pape ; et je me flatte que V. Exc. approuvera que je tâche de faire reconnaître comme un bienfait de S. M. une élection que je n'ai pas pu empêcher ; et que ce soit un cardinal reconnu généralement pour un homme pieux, vertueux et prudent et qui paraît avoir à cœur de mériter les bonnes grâces de l'empereur. Je dis *qui paraît* parce que nous sommes dans un temps où on ne peut pas répondre pour son frère. Je me recommande à la continuation de son amitié et bonté, que j'apprécie infiniment, étant avec les sentiments de haute considération et inviolable attachement que V. Exc. me connaît.

F. C. d'Herzan.

III. — Le *Post-Scriptum* qui précède révèle de la naïveté chez le vieux prélat et il est assez piquant de l'entendre s'accorder, comme couronnement final de la longue série de ses insuccès, l'innocente satisfaction d'une petite rouerie diplomatique qui ne fit du mal à personne.

Lorsque l'élection fut terminée, Herzan rendit compte en ces termes du dénouement du conclave :

(XXX.)

« Excellence,

L'élection de M. le cardinal Chiaramonti, que, dans ma dépêche réservée, en date du 12 courant et jointe au num. XXIX, j'avais l'honneur d'annoncer à V. Exc. comme imminente, s'est faite ce matin, à l'unanimité des voix. Cet événement montrera à V. Exc. la nécessité dans laquelle je me suis trouvé de prendre le parti auquel je me suis arrêté. Je me flatte de voir ma conduite approuvée par S. M. et par V. Exc.

Sa Sainteté a pris le nom de Pie VII.

Son élection est universellement applaudie. Sa piété, sa science, son humilité et, au dire de tout le monde, sa prudence consommée me font espérer que S. S. a été choisie par Dieu pour gouverner l'Église dans ces temps si difficiles et pour satisfaire aux désirs de S. M. l'empereur.

Quoique, comme je l'ai écrit antérieurement, j'aie déjà communiqué mes instructions à S. S., j'y reviendrai encore au nom de notre auguste maître.

L'empressement et la précipitation du cardinal Dugnani pour terminer l'élection, j'en ai parlé dans ma dernière dépêche, doivent, après mûr examen, être attribués à ce que ce cardinal voulut se donner la gloriole de voir l'élection faite par nos partisans à l'exclusion de nos adversaires. On peut encore les mettre en partie sur le compte de l'ennui qu'engendre la longueur d'un conclave et qui influe toujours sur l'élection.

L'entretien que j'ai eu avec le cardinal Mattei et ensuite avec le cardinal Chiaramonti, aujourd'hui le pape Pie VII, fait soupçonner par tout le monde qu'il y fut question de l'élection, et on a découvert, j'ignore comment, que j'ai

annoncé son élection au cardinal Chiaramonti. Cette démarche de ma part a causé infiniment de déplaisir au cardinal Antonelli et à bon nombre de mes partisans. La raison en est que, comme V. Exc. s'en aperçoit aisément, il leur importait beaucoup, sous plus d'un rapport, de faire eux-mêmes cette démarche. Mais le service de l'empereur exigeait que je prisse les devants et j'ai imposé silence à la voix de l'amitié.

Le mal de tête dont je souffrais, quand j'eus l'honneur d'expédier à V. Exc. ma dernière relation, me fit oublier une chose qu'il me faut relever. Elle m'a été dite par le pape, alors encore cardinal Chiaramonti, au moment où je lui annonçais sa future élection et lui parlais du secrétaire d'État. Il songerait, s'il était élu, de ne pas nommer immédiatement son secrétaire d'État, mais de se servir pendant quelque temps du secrétaire du chiffre : en cela il suivrait l'exemple donné par plusieurs de ses prédécesseurs. Il trouverait ainsi moyen d'arranger les choses pour le cardinal Flangini, à cause du motif, fort embarrassant pour un pape, que j'ai cru devoir confier à une dépêche *réservée*, parce qu'il touchait à sa réputation.

Le cardinal Ruffo, auquel je dois rendre la justice que, durant le conclave, il a secondé avec zèle mes vues au sujet du cardinal Mattei et ensuite au sujet du cardinal Valenti, se fatigue, depuis que l'élection est terminée, à insinuer que S. S. doit tenir avec sa Cour et avec les alliés de celle-ci, parce que les plans de notre Cour étaient contraires aux intérêts de l'État pontifical. Le cardinal Roverella, tout ami qu'il est de Ruffo, eut avec celui-ci une chaude dispute : il soutint que le seul parti à prendre par le pape était de mettre toute sa confiance dans l'empereur seul. Roverella est un homme de talent, loyal et tout dévoué à S. M.

Un cardinal qui dans le plus grand secret se fit un puissant parti, — je le découvris à temps — fut le cardinal Borgia. Et de fait, les cardinaux qui n'en sont venus qu'à regret à l'élection du pape et qui, même lorsque Chiaramonti eut déjà bien au delà du nombre de votes requis, n'en continuèrent pas moins à déclamer contre lui, furent le susdit cardinal Borgia, les cardinaux Maury, Caprara, Doria et Pignatelli (1). Cette circonstance fera certainement que le nouveau pape aura en eux peu de confiance.

Le cardinal doyen, après s'être déclaré avec moi pour les cardinaux Mattei et Valenti, et après s'être opposé toujours à leur élection, a fait jusqu'à la fin du conclave une assez triste figure.

Je prie V. Exc. de présenter à S. M. l'empereur la lettre ci-incluse. Elle informe S. M. de l'élection de Chiaramonti au souverain pontificat. Pour le reste, je m'en réfère aux dépêches que j'ai eu l'honneur d'adresser à V. Exc. dont, avec le plus grand respect, je baise affectueusement les mains.

De Votre Excellence,

Le serviteur très affectionné,

F. card. d'Herzan.

Venise, 14 mars 1800. »

La lettre *autographe* (2) du cardinal Herzan à l'empereur était conçue en ces termes :

« Sacrée Majesté,

J'ai l'honneur d'informer Votre Majesté Impériale Royale de l'élection du Souverain-Pontife, faite ce matin

(1) *Mémoires du cardinal Consalvi*, I, 284.

(2) Cette lettre est écrite en français.

par voix unanimes du cardinal Chiaramonti, Bénédictin, évêque d'Imola. Sa piété édifiante, charité, doctrine et prudence l'ont fait vénérer et aimer dans son diocèse, et font espérer que ce sera un chef de l'Église tel que les besoins pressants le demandent. Je supplie V. M. de permettre que je me rapporte sur le reste à mon rapport officiel à son ministre le baron de Thugut.

Je prie très humblement V. M. d'agréer mes très respectueux remerciements des mille ducats dont elle eut la clémence de me faire présent et d'implorer la continuation de sa bienfaisance et de sa haute protection et bienveillance, et de vouloir être persuadée que personne au monde pousse plus loin son zèle pour sa gloire et son service que je ne le fais, ni est avec une soumission plus profonde que je le suis aux pieds

De Votre Majesté,

Le très humble, très obéissant et très soumis serviteur,

François cardinal d'Herzan d'Harras.

Venise, ce 14 mars 1800. »

Le courrier, qui emportait à Vienne le rapport XXX et la lettre du cardinal à François II, eut encore l'honneur de se voir confier la première lettre du nouveau pape à l'empereur ainsi qu'une lettre de Sa Sainteté à l'impératrice. Ce détail était porté à la connaissance du premier-ministre par l'annexe suivante :

« P. S. au num. XXX.

Le Saint-Père me fait passer les deux lettres ci-jointes pour les mettre aux pieds de Leurs Majestés. Elles ne sont pas entièrement écrites de sa propre main, comme il l'eût désiré : sa mauvaise écriture en est cause. S. S. me charge en outre de dire à V. Exc. que son intention

était de lui écrire aujourd'hui même et de se recommander Elle et l'Église à V. Exc. Mais les premiers moments qui suivent l'élection sont si remplis que S. S. n'en a pas trouvé le temps. Elle se réserve de le faire dans la suite.

L'élection finie, le Saint-Père m'a dit, dans la chapelle où se faisait la cérémonie du baise-main, qu'il sentait vivement toute la difficulté des circonstances au milieu desquelles il venait de prendre en mains le gouvernail de l'Église. Ce qui, après Dieu, ranimait sa confiance, c'était uniquement la piété et la religion de l'empereur : dans lui, il plaçait tout son espoir ; de lui, il attendait protection ; par lui, il pensait rentrer en possession des États que l'ennemi commun lui avait enlevés. Il mit fin à son entretien par quelques mots gracieux à mon adresse. Il tenait, disait-il, à me répéter ce qu'il m'avait dit avant notre entrée dans le conclave : à savoir qu'il se rendait compte de toutes les obligations qu'il avait à l'empereur et qu'il espérait bien que mes conseils ne lui feraient pas défaut.

Le cardinal Mattei me prie de remettre à V. Exc. la lettre ci-incluse (1). Il y exprime son éternelle et respectueuse gratitude à l'égard de l'empereur et de V. Exc. : il reconnaît devoir à V. Exc. les augustes bienfaits auxquels il ne se savait aucun titre.

Par le courrier prochain le cardinal Valenti remplira le même respectueux devoir.

Je suis comme dans ma relation.

F. card. d'Herzan.

Venise, 14 mars 1800. »

Voici l'auguste lettre que Pie VII envoyait à François II, le jour même de son élection au souverain pontificat :

(1) Cette lettre n'a pas été retrouvée aux archives de Vienne.

« *Pie VII, Pape,*
Notre très cher fils dans le Christ, salut et bénédiction apostolique (1).

La divine Providence, toujours insondable dans ses jugements, a voulu Nous charger d'un très lourd fardeau : Nous devons conduire et gouverner son Église. Notre cœur en a été très vivement affligé car Nous ne savons que trop, combien Nous sommes incapable de remplir une si haute fonction, surtout dans des temps si calamiteux pour la Religion autant que pour l'État. En Nous humiliant, comme c'est Notre devoir, sous les décrets des plans divins, une de Nos premières pensées, au milieu des multiples sollicitudes qui Nous assiègent dans ces premiers moments de Notre exaltation, a été de porter Nous-même à la connaissance de Votre Majesté la nouvelle de Notre élection. La piété de V. M. et l'assurance que Notre vénérable frère le cardinal Herzan Nous en a donnée, mais en aucune manière Notre mérite personnel, Nous permettent de Nous flatter que Notre élection sera agréée et bien accueillie par V. M. De Notre côté, Nous ne négligerons assurément rien pour témoigner à V. M. Notre prédilection toute spéciale, et Nous rechercherons avec zèle toutes les occasions dans lesquelles Nous pourrons prouver à V. M. Notre respectueuse estime et Notre affection pour elle. Son insigne piété et sa religion Nous font espérer qu'elle accueillera avec une dévotion filiale et avec tendresse cette démarche si prompte de Notre part, et que Nous trouverons toujours en elle l'avocat et le défenseur de l'Église, titre glorieux et d'un si grand prix aux yeux de V. M. Nous plaçons dans V. M. la plus grande et la plus absolue confiance. De son bras puissant,

(1) Les lignes soulignées sont autographes.

Nous attendons secours et assistance ; c'est ce bras qui doit montrer aux ennemis de l'Église qu'il y a quelqu'un qui la soutient et la protège. Cette gloire est réservée à V. M. et Nous regardons comme une grande faveur du Ciel de vous trouver assis sur le trône le plus élevé du monde catholique (1) dans ces temps profondément calamiteux, car V. M. est ainsi mise à même de soutenir et de protéger l'Église de Dieu et le Saint-Siège Apostolique, qui est le centre de cette très sainte religion. Ce sera pour Nous une consolation immense et pour V. M. une gloire immortelle, si la puissance sacerdotale et la puissance impériale, unies par le vrai esprit de Jésus-Christ pour faire fleurir la piété chrétienne, parviennent à refréner l'impiété et le vice, à rétablir le règne de la vertu et à rappeler ainsi sur la terre, cette paix vers laquelle on soupire si ardemment mais qui n'y réapparaîtra point d'une manière stable si elle n'a pas pour compagne la piété. C'est dans ces sentiments de confiance que Nous entreprendrons avec courage les importants et difficiles travaux de Notre ministère apostolique. Nous implorerons toujours du Père des lumières son secours et ses dons : chez Lui Nous prendrons Notre conseil et Notre ligne de conduite.

Notre mauvaise écriture Nous a, malgré Nous, obligé à Nous servir d'une main étrangère afin de diminuer à V. R. I. M. la difficulté de Nous lire. C'est avec la plus grande effusion de Notre cœur que Nous lui donnons la bénédiction apostolique (2).

PIE, comme plus haut.

Venise près St-Georges le Majeur, 14 mars 1800. »

(1) « *Sul maggior trono del cattolicismo.* »

(2) Ce dernier alinéa est *autographe*. Dans la lettre à S. M. l'impératrice le pape fit une remarque analogue sur sa mauvaise écriture. Les deux lettres sont en italien.

IV. — Voilà terminée la grande affaire de l'élection. A travers la manifestation, tantôt ouverte et tantôt cachée, des passions diverses dont était animé le Sacré-Collège, Dieu avait fait son œuvre et l'Église avait reçu un nouveau Souverain-Pontife.

Comparant entre elles les diverses versions laissées, sur les manœuvres finales du conclave, par les cardinaux Consalvi, Maury et Herzan, il devient moins difficile de dégager la part d'action des principaux acteurs. Pourvu qu'on se contente de ne voir, dans les écrits d'Herzan, de Maury et de Consalvi, que ce qui s'y trouve, leurs trois relations non seulement n'offrent aucune différence essentielle, mais elles concordent, s'éclairent, s'expliquent et se complètent mutuellement. Les trois princes de l'Église ont exposé, chacun à sa manière, quelques-unes des particularités qui se présentèrent aux derniers jours du conclave. Parmi eux, et grâce à une confidence qui lui fait honneur, Consalvi, quoiqu'il ne fût pas encore cardinal, a été le mieux renseigné sur les détails de l'habile combinaison : *amener la minorité à prendre le pape au sein de la majorité.* Toutefois le cardinal romain n'a pas jugé bon de livrer le nom de celui qui eut la chance de mettre en avant l'adroit compromis. Maury a deviné le plan de campagne, qui mit fin à la mêlée électorale, mais il n'a pas été admis dans le secret des opérations. Herzan non plus n'a eu connaissance du détail des manœuvres qui terminèrent le conclave. Maury et Herzan se sont tout-à-coup trouvés en présence d'un événement qui s'accomplissait et ils l'ont subi tous les deux comme une espèce de nécessité.

Les *Mémoires* du cardinal Consalvi fournissent sur l'inventeur de la trame finale des données qu'il ne faut pas perdre de vue. Le cardinal en question appartenait à la

minorité, c'est-à-dire au parti de Mattei, moins par sa volonté que par des causes extrinsèques auxquelles il croyait devoir céder (1); il était d'une rare perspicacité d'esprit, avait un cœur excellent, comptait depuis longtemps au nombre des amis du prélat secrétaire (2). Ni Albani, ni Consalvi, ni Maury, ni Antonelli, ni Braschi ne répondent à l'ensemble de ces données. Ne faudrait-il pas, comme il a été insinué plus haut (3), y découvrir le portrait du cardinal Dugnani ? La raison pour laquelle Consalvi a enveloppé d'oubli et de silence le nom de son ami ne doit-elle pas être cherchée dans les complaisances excessives, qu'eut plus tard pour Napoléon Ier le cardinal Dugnani ?

Avant l'apparition du travail de Crétineau-Joly, deux écrivains, l'un français et l'autre italien, avaient attribué le rôle principal joué à la fin du conclave de Venise, le premier au prélat secrétaire du conclave, l'autre au cardinal doyen du Sacré-Collège. Le chevalier Artaud de Montor fit de Consalvi la cheville ouvrière du conclave (4), l'abbé Baldassari rapporta au cardinal Albani tout l'honneur d'avoir mené à bonne fin l'élection de Pie VII (5). La traduction des *Mémoires* de Consalvi fit évanouir la double assertion d'Artaud et de Baldassari, mais le traducteur fut cause qu'à leur place une erreur nouvelle s'accrédita. Crétineau-Joly crut pouvoir hasarder une

(1) *Mémoires du cardinal Consalvi*, I, 263.

(2) *Ibidem*, 268.

(3) Voir plus haut, 231.

(4) *Histoire du pape Pie VII*, I, chapitre V. — *Revue d'histoire diplomatique*. Année 1894, 437 et suivantes.

(5) *Relazione delle avversità e patimenti del glorioso papa Pio VI*, I, 414. (Roma 1889.) — Voir aussi le chevalier Moroni. *Dizionario di erudizione storico-ecclesiastica*. Articles Pio VII, Albani, Consalvi, Braschi, Antonelli, etc...

conjecture et il osa suppléer à la réserve et au silence gardés par Consalvi : dans une note d'abord et plus loin dans le corps de son ouvrage, le traducteur français désigna Maury comme étant l'auteur de l'habile conception communiquée au prélat secrétaire du conclave (1). Rien dans les *Mémoires* du cardinal Consalvi ne justifiait pareille hypothèse ; mais par malheur elle fut accueillie avec une étonnante facilité.

Dans *L'Église Romaine et le Premier Empire* (2), le comte d'Haussonville, en reproduisant la supposition si légèrement émise par Crétineau, aida à donner à celle-ci une plus grande autorité en France, tandis que Léopold von Ranke (3), Heinrich Geffcken (4), et le Dr Weiss (5) lui acquirent droit de cité en Allemagne.

La publication de la *Correspondance diplomatique et Mémoires inédits du cardinal Maury* permettait d'espérer la fin de la légende qui représente l'ex-orateur de la Constituante comme le triomphant électeur du nouveau pape (6). Il n'en fut rien. Mgr Ricard, trompé par les méprises de Crétineau-Joly, de d'Haussonville et de tous ceux qui se sont inspirés de la traduction des *Mémoires du cardinal Consalvi*, a cru devoir, par un commentaire tourmenté, changer le sens si clair des lettres de Maury à Louis XVIII. Malgré les assertions contraires du cardinal, Mgr Ricard a continué, selon l'expression du comte Boulay de la Meurthe, « à le gratifier d'un rôle prépondérant dans l'élection de Pie VII (7). » Mais laissons

(1) Tome Ier, 268 (note) et 271.

(2) I, chapitre 2.

(3) *Die Staatsverwaltung des Cardinals Consalvi.* Œuvres complètes, tomes XL-XLI, 15. (Leipsick 1877.)

(4) *Staat und Kirche,* 350.

(5) *Handbuch der Weltgeschichte.*

(6) Mgr Ricard. Tome Ier, 372.

(7) *Revue d'histoire diplomatique*, loc. cit., 437.

un moment la parole au rival de Mirabeau et que, dans l'abandon de l'intimité, il nous initie au rôle que lui-même s'attribue dans l'élection du cardinal-évêque d'Imola comme Souverain-Pontife.

Après l'échec de Calcagnini, le cardinal doyen, écrit Maury à Louis XVIII, prêcha à tous la patience et la fermeté et lui-même en donna l'exemple. « Il ne veut plus que nous proposions, ni même que nous soumettions à une épreuve indécente aucun des membres de la majorité. C'est une initiative qu'il conseille de laisser à Antonelli qui compte trop sur notre lassitude. Il dit qu'il ne faut plus parler d'élection à ces Messieurs, mais les voir venir, et que, lorsque le moment marqué par la Providence arrivera, le pape sera élu par acclamation, en deux ou trois heures, à l'instant où l'on s'y attendra le moins (1). »

Ce passage permettrait de croire que le cardinal Albani avait connaissance du plan élaboré par le membre de la minorité, mais en conclure qu'il l'avait conçu lui-même ce serait se mettre en contradiction flagrante avec les cardinaux Maury et Consalvi qui s'accordent à dire que l'inventeur appartenait au parti de Mattei, c'est-à-dire à la minorité du conclave.

« Dans ce moment, Sire, écrit Maury quelques lignes plus bas (2), tout le rôle de la majorité consiste à se tenir dans l'inertie, à montrer de la sérénité et une confiance désintéressée, à ne parler ni d'élection ni de conclave, à ne rien proposer, et à ne rien entendre jusqu'à ce que la minorité lui apporte six voix sûres pour atteindre l'inclusive, et à faire entrevoir, qu'elle s'attend avec résignation à passer toute l'année en captivité. Il ne faut rien faire

(1) *Correspondance diplomatique* et *Mémoires inédits*, I, 365.
(2) *Ibidem*, 367.

quand on ne pourrait que défaire. Après tant de batailles, notre hôpital militaire est plein de blessés dont il est juste et convenable d'attendre la guérison, avant de se remettre en campagne. La division règne dans le camp ennemi. Antonelli y est traité comme un déserteur, mais son esprit très astucieux peut y reprendre à propos son ascendant. Ruffo est honteux de n'avoir pas eu plus d'influence, par sa défection, sur l'opinion de ses collègues. »

Plus loin Maury continue de la sorte sa lettre fiévreuse des 11 et 12 mars : « Nous n'élirons jamais un sujet taré. La Providence ne le permettra pas. Mais, du reste, il n'est pas seulement question dans nos spéculations actuelles du mérite des sujets qu'on peut proposer. On cherche uniquement à deviner et à préférer le cardinal sur la tête duquel on a l'espérance de réunir vingt-quatre voix. C'est là le seul objet de nos combinaisons : d'où il résulte que les ambitieux, qui se flattent d'obtenir la papauté, sont de grands fous, et que les politiques, qui veulent deviner de loin quel sera l'élu, sans aucune base pour établir les calculs de probabilités, ne sont guère plus sages. On ne fait ici ni ce qu'on veut, ni ce qu'on doit, mais ce que l'on peut, et dès lors l'événement échappe nécessairement à toutes les prévoyances humaines, parce qu'il est absurde de chercher à pénétrer d'avance les résultats de la lassitude et les chances d'une assemblée divisée d'intérêts, qui se décide en un moment pour élire un sujet, qu'elle n'a pas eu le temps de voir venir, de craindre et d'écarter dans une arène couverte de morts (1). »

Par le passage suivant, on voit que, de l'aveu même de Maury, son attitude fut complètement passive vis-à-vis

(1) *Ibidem*, 368-369.

de la candidature du cardinal-évêque d'Imola : « Le principal but de la minorité a été de faire une guerre cruelle au cardinal Braschi et de lui ôter toute influence sous le nouveau pontificat. On craignait surtout qu'il n'eut l'envie secrète de faire pape le cardinal Chiaramonti, Bénédictin, âgé de cinquante-huit ans, créature de sa maison, son allié, son compatriote, son intime ami, homme doux, honnête, très fin, et d'une capacité commune, assez bien vu dans son riche évêché d'Imola. Le cardinal Braschi n'aurait certainement pas mieux demandé mais une telle faveur lui semblait trop impossible pour qu'il osât jamais y songer sérieusement. Eh bien ! Sire, dans ce moment, le parti d'Antonelli, qui a totalement perdu la tête, si ce n'est pas un nouveau stratagème pour créer un rival de plus à Valenti, est en très grande fermentation en faveur de ce même Chiaramonti, qu'il préfère, dit-on, à tous les membres de la majorité, parmi lesquels il se voit obligé de choisir un pape. Nous savons avec certitude que trois et même quatre voix de la minorité se déclarent pour lui. Si on nous en gagne huit et si on nous le propose sérieusement l'affaire sera conclue dans l'intervalle d'un scrutin à l'autre, car nous ne refuserons certainement aucun des nôtres. On n'a jamais rien imaginé de plus inconséquent, de plus invraisemblable ; et cependant voilà où en est notre thermomètre ! Nous observons en silence, et nous attendons en paix que le cardinal Antonelli ou ses adhérents nous jouent ce mauvais tour pour les prendre au mot. Cette contradiction nous étonne infiniment ; mais elle ne nous déconcerte en aucune manière. Nous saurons bientôt à quoi nous en tenir, soit sur la sincérité de la proposition, soit sur les ressorts secrets qui l'ont amenée, soit sur la faveur, soit sur les obstacles qu'elle éprouve dans les congrès de la

minorité. Nous savons avec certitude que la discussion s'en fait très sérieusement, et nous n'osons pas nous regarder en public, de peur d'éclater de rire, en présence des gens qui semblent nous préparer, dans leur sagesse, une si plaisante catastrophe. Il sera temps de battre des mains après le dénouement du conclave (1). »

Après la lecture de ces pages, comment peut-on essayer encore de faire passer Maury pour le promoteur de la candidature du cardinal Chiaramonti ! Mais il faut poursuivre l'examen de la fameuse lettre de Maury et recueillir toute la lumière qu'elle projette sur le rôle personnel qu'il a joué au conclave de 1800.

Le cardinal français explique ainsi la combinaison habile, qui allait faire sortir de l'urne l'élection de Chiaramonti. « Il faut donc, observe-t-il à son royal correspondant de Mittau (2), pour faire un pape, que l'un des deux partis choisisse un sujet dans le parti opposé, et que, satisfait de l'avoir ainsi désigné, il se contente et se rassure par le mérite qu'il acquiert ainsi aux yeux de l'élu qui lui doit la préférence. Nos adversaires l'ont probablement compris, et on conçoit dès lors qu'ils puissent se rallier en faveur de Chiaramonti, dont ils sont bien sûrs de se faire pardonner tout le mal qu'ils ont fait à notre parti, puisque ce sera cette guerre elle-même qui l'aura élevé sur la chaire de saint Pierre. Nous avons affaire à des gens de beaucoup d'esprit, qui ne sont pas, à mon avis, aussi absurdes qu'ils le paraissent, en renonçant à prendre un pape dans leur parti, mais à condition de le choisir eux-mêmes à leur gré dans le nôtre. »

Il termine cette lettre, écrite le 11 et le 12 mars, par

(1) *Ibidem*, 369-370.
(2) *Ibidem*, 370-371.

des réflexions qui achèvent de nous dévoiler combien peu son action personnelle s'était fait sentir dans le choix du cardinal Chiaramonti. « Cependant, Sire, la marche de l'affaire me paraît lente, et il est à craindre que le projet ne s'évanouisse, si l'on en diffère l'exécution. Nos jeunes cardinaux italiens auront de la peine à renoncer pour toujours à la papauté, en élisant un pape si jeune encore ; et, s'ils ont le temps de flairer la médecine, ils ne l'avaleront peut-être pas. Dans ce cas, j'aurai fait une dépense fort inutile de combinaisons pour expliquer une hypothèse sans fondement, et une fiction sans réalité. Je crains que nos adversaires ne s'aperçoivent qu'ils font une sottise, et que notre parti ne sente pas également combien cette élection est désirable pour nous, je ne dis pas individuellement, mais collectivement (1). »

Raisonnablement, après la publication d'une lettre aussi explicite sur l'attitude qu'en présence de la candidature de Chiaramonti Maury lui-même avoue ingénument avoir observée, aux dernières heures du conclave de Venise, comment ose-t-on encore prendre sous son patronage la conjecture émise par Crétineau-Joly ? Et ici, soit remarqué en passant, la conduite de Maury n'échappa point à ses collègues : on ne doit pas négliger à ce sujet le témoignage du cardinal Herzan qui montre dans le cardinal français un adversaire de la candidature de l'évêque d'Imola (2).

L'avenir apportera sans aucun doute de nouvelles lumières sur les différentes combinaisons du conclave de Venise : il est en effet plus que probable que, dans les archives du Vatican et dans celles de Naples et d'Espagne, il existe des relations des cardinaux romains, espagnols et napolitains sur l'élection du successeur de Pie VI.

(1) *Ibidem*, 371.

(2) Herzan à Thugut, 14 mars 1800; voir plus haut page 239.

Grâce à la récente publication faite par Mgr Ricard, un jour plus complet est jeté sur la part qu'a prise au conclave de 1799-1800 le cardinal Maury ; le présent travail dégage davantage le rôle qu'y a joué le cardinal Herzan. Toutefois un point reste à fixer : établir quel cardinal du parti de la minorité fit surgir, soit seul, soit de concert avec un ou plusieurs de ses collègues, l'ingénieux compromis qui mit fin au veuvage de l'Église. Les rapports que le cardinal Herzan envoyait régulièrement à son gouvernement mettent en relief l'intervention de certains cardinaux de la minorité et il ne serait pas du tout impossible que le nom de l'inventeur de la combinaison finale ne s'y trouvât donné. Le prélat autrichien peut les avoir cités sans avoir eu connaissance de toute l'étendue de l'action occulte exercée par chacun d'eux. Il n'est pas non plus invraisemblable que, devant l'obstination et les tracasseries de son gouvernement, devant l'opposition décidée et disciplinée de la majorité aux candidatures patronnées par Vienne, Herzan ait cru prudent de cacher à Thugut la part exacte d'initiative des cardinaux qui mirent en avant le nom de Chiaramonti. Laissant entière la question de déterminer quelle part d'influence chaque cardinal exerça au conclave de 1800, il ne sera pas inutile, pour aider à davantage fixer les idées, de faire une remarque qui n'est pas sans importance. De la part de Maury, le choix du cardinal Chiaramonti eût été au moins assez étrange, si on fait attention aux antécédents de l'évêque d'Imola. En effet, Chiaramonti passait pour avoir des idées démocratiques et, dans une occasion solennelle, il en avait fait une profession publique (1). Maury, représentant officiel de Louis XVIII,

(1) Voir la traduction de son homélie du 25 décembre 1797 dans l'*Église Romaine et le Premier Empire*, I, 386.

pouvait-il sérieusement songer à élever au trône pontifical l'auteur de l'homélie du 25 décembre 1797 ? — Il est vrai qu'on a cru pouvoir suspecter les intentions de Maury. Le comte d'Haussonville, par exemple, n'a pas craint de greffer une seconde supposition sur l'hypothèse émise par Crétineau-Joly. Il prête à Maury, qu'il regarde comme l'auteur de la trame finale ourdie au conclave, des arrière-pensées et il montre en perspective la réconciliation du fougueux prélat avec le gouvernement de son pays (1).

Dans ce cas, toute la longue correspondance du cardinal français avec l'auguste prétendant au trône de France n'aurait été qu'une comédie, ce qui est absolument invraisemblable. D'ailleurs, si Maury eut joué en faveur de Chiaramonti le rôle qu'on lui prête, comment ne s'en serait-il pas prévalu auprès de Pie VII, aux jours de la disgrâce ? Comment aurait-il pu à ce sujet garder le parfait silence que l'on constate dans tous ses écrits ?

V. — Le lendemain de l'exaltation de Pie VII, le 15 mars, Thugut qui ignorait encore l'élection du pape écrivait au cardinal Herzan :

« Éminence,

De toutes les dépêches de V. Ém., y comprise celle sous le numéro XXVII, il ressort toujours avec une plus grande évidence que Messieurs les cardinaux agissent sans trop de bonne foi à l'égard de la Cour impériale. En effet, il suffit que les dispositions favorables ou défavorables de S. M. pour un candidat à la tiare soient connues, pour qu'aussitôt la majorité se déclare contre le premier et se porte vers le second. Il apparaît encore très claire-

(1) *Ibidem*, I, 29 et 31.

ment que ce sont les vues politiques et exclusivement temporelles de Messieurs les cardinaux, sur lesquelles a roulé ma dépêche du quinze du mois passé, qui fournissent la cause principale de l'attitude hostile du conclave. C'est dans les cessions faites par le traité de Tolentino que se trouve la vraie pierre d'achoppement contre laquelle viennent se heurter les sentiments de bienveillance de S. M., qui, à l'occasion du conclave, pensait unir étroitement les intérêts du pape et ceux de ses propres États.

En effet, quoique les importantes considérations émises dans ma dépêche mentionnée plus haut démontrent avec évidence l'utilité et la nécessité d'une telle union pour la Cour pontificale, et quoique le contenu du numéro XXV de V. Ém. nous assure qu'elle est parfaitement de mon avis sur ce point, il n'en est pas moins vrai que les dernières dépêches de V. Ém. font pressentir qu'on ne peut guère se promettre de grands fruits de ces insinuations préparatoires. Le but qu'on a eu en vue en communiquant à V. Ém. le mémoire attribué au cardinal Borgia est tout aussi évident : il n'est pas difficile de démêler, dans les arguments péniblement rassemblés dans cet écrit, les sentiments que notre occupation des trois Légations inspire au conclave.

Comme il n'est que trop manifeste que S. M. I. doit s'attendre à ce que le conclave ait une issue hostile, soit qu'on considère la personne du nouveau pape, soit qu'on envisage ses futures démarches, il ne lui reste qu'un seul parti à prendre. S. M. reconnaîtra dans le nouvel élu le chef de l'Église chrétienne catholique et lui témoignera le respect qui lui est dû dans le domaine spirituel. Mais pour ce qui regarde les intérêts du pape considéré comme souverain temporel, S. M. prendra telle attitude et telles mesures, auxquelles, dans les importantes circonstances

que nous traversons, elle se verrait forcée de recourir, pour mettre ses propres intérêts à l'abri des difficultés qu'on appréhende et des excitations mauvaises auxquelles on se livre.

Il n'échappera pas à la pénétration de V. Ém. que S. M. ne se laissera pas détourner de cette résolution par des motifs et des raisons comme en renferme le mémoire ci-dessus mentionné Les déclarations des Conciles et des Pères de l'Église ne peuvent être alléguées que pour mettre en lumière des matières religieuses ou des points de discipline ecclésiastique ; elles ne sauraient en aucune façon élucider les affaires essentiellement temporelles de princes souverains. Ces dernières sont immédiatement soumises aux règles générales du droit des gens. Or il est absolument impossible de mettre d'accord avec ces principes les doctrines suivantes très étranges attribuées au cardinal Borgia : « Qu'un traité signé et juré *à la suite d'une nécessité de fait (ob necessitatem facti)* n'oblige pas et qu'en pareil cas on peut sauvegarder, par *le seul acte de sa volonté (solo animo)*, ses droits sur les pays cédés solennellement. » De telles thèses ne sont que des sophismes et elles tendent au renversement de presque toutes les possessions en Europe ainsi qu'à l'ébranlement des droits de propriété des papes sur la presque totalité de l'État de l'Église. S'il en était ainsi, on aurait de la peine à citer un exemple d'une guerre (celle-ci apporte bien d'ordinaire avec elle la nécessité de fait) qui se serait terminée par la conclusion d'un traité de paix valide. De même encore on ne pourrait considérer comme légitimes que bien peu des possessions des Puissances, car de ce nombre il faudrait excepter tous les territoires qu'une semblable nécessité de fait aurait enlevés aux mains de leurs anciens possesseurs. Ces considérations font

sauter aux yeux la nature des doctrines sophistiques sus-mentionnées : elle est aussi illusoire qu'éminemment dangereuse pour la paix publique.

Ainsi donc, selon les vraies notions du droit des gens et de même sans doute selon les notions vraies de la morale, la cession solennelle des trois Légations et leur acquisition par la République cisalpine, reconnue par la plupart des Puissances (y comprises la Cour Impériale Royale et la Cour de Rome), avaient obtenu de tout point force de loi. Par conséquent S. M. se trouve également autorisée à regarder ces provinces comme légitimement conquises sur la République cisalpine, quoique les violences de la République française et celles de la Cisalpine, après le traité de Tolentino, eussent permis à la Cour romaine de reconquérir ces provinces et même de s'emparer de n'importe quel autre territoire de l'ennemi. La raison en est que, par une nouvelle rupture de la paix, tous les traités de paix et de cession, antérieurement conclus entre les deux États, peuvent être considérés comme cessant, du moins *entre eux deux*. Toutefois il ne suit pas de là que de leur côté les autres Puissances se voient obligées à tenir pour nulles et de nulle valeur les conquêtes territoriales dévolues par les traités en question à l'un des deux États, ni à les regarder comme retournées, *ipso facto*, au pouvoir de leur ancien possesseur. Et ceci est d'autant moins contestable que dans des cas semblables la pratique du droit des gens veut que les autres Puissances continuent à reconnaître le *statu quo* des possessions des deux États aussi longtemps que l'issue de la nouvelle guerre n'a rien changé à cet égard. De même encore, une troisième Puissance, engagée pareillement dans une guerre juste avec l'État possesseur, a le droit d'attaquer et de conquérir les acquisitions récentes au

même titre que les possessions territoriales anciennes de son ennemi. Cette indiscutable doctrine du droit international est d'autant plus applicable au cas qui fait l'objet de la discussion, que nous y voyons la Cour de Rome, non seulement hors d'état de recommencer elle-même la guerre, mais redevable même, aux victoires et aux progrès des armes impériales royales ainsi qu'à leur appui immédiat, de la conservation du reste de ses provinces, dont jusqu'alors aucun traité valide n'avait encore sanctionné la cession et que les autres Puissances devaient par conséquent regarder comme sa propriété réelle et stable.

De même que S. M. I., appuyée sur ces principes, se croira suffisamment autorisée, en prenant conseil des événements ultérieurs et de son bon plaisir éventuel, à chercher dans les trois provinces susdites, conquises sur la République cisalpine, une très juste compensation pour les pertes extraordinaires qu'elle a subies et les sacrifices qu'elle s'est imposés; ainsi saura-t-elle en outre, dans cette supposition, prendre les moyens convenables pour réduire à l'impuissance les oppositions qu'on essayerait de lui susciter. En attendant, V. Ém. se voit communiquer ces mêmes principes dans le but, *non pas d'entrer à ce sujet dans des discussions formelles*, mais afin de pouvoir donner, le cas échéant, quelque réponse appropriée à des doutes que l'un ou l'autre cardinal pourrait spontanément manifester, par rapport à notre attitude dans cette question.

Enfin, je ne puis m'abstenir de faire observer que parmi les nombreuses citations dont abuse l'auteur du mémoire envoyé, celle du célèbre passage « *Si quem clericorum vel laicorum, quacumque dignitate etiam imperiali aut regali prœfulgeat...* (1) » mérite assurément

(1) Concile de Trente, session XXII. *De reformatione*, chapitre XI.

la juste improbation de Sa Majesté. Son auguste personne saura punir, avec *toute la sévérité et l'énergie* qui s'imposent, de semblables tentatives d'intimidation, qu'elles se fassent publiquement ou à couvert, si on se permettait de s'en servir soit dans des mémoires soit dans des brochures. Si l'occasion s'en présente, V. Ém. aura la bonté de ne pas négliger de relever ce point et d'en tirer profit pour donner un avertissement opportun (1).

Pour le reste, je n'ai rien à ajouter aujourd'hui aux augustes instructions, que le 15 du mois écoulé, j'ai communiquées à V. Ém. Qu'elle veuille bien donner ses meilleurs soins afin de procurer à l'avenir, du mieux qu'il lui sera possible, leur accomplissement, tant par rapport à l'élection que pour ce qui regarde les propositions à soumettre au pontife futur.

Dans les sentiments de respect que je continue à professer pour elle, je suis toujours

De Votre Éminence

Le très humble serviteur,

THUGUT.

Vienne, le 15 mars 1800. »

Un *Post-Scriptum* peu rassurant se trouvait joint à la dépêche qui précède. Le voici :

« Éminence,

Le nonce du pape, Mgr Ruffo, est venu me trouver et dans un récit prolixe, qui roulait sur les explications que V. Ém. a données des dispositions éventuelles de l'empereur en présence de l'élection de Son Ém. le cardinal

(1) Le *Mémoire* du cardinal Borgia dont il est ici question se trouve annexé au *Rapport XXV* d'Herzan à Thugut, Voir plus haut page 199. Dans ce mémoire le cardinal établit que la paix de Tolentino ne fut nullement un traité sacré mais un insigne brigandage « non fu un sacro trattato ma un solennissimo latrocinio. »

Gerdil, il s'est efforcé de prouver que les considérations émises, en cette occasion, par V. Ém. avaient le caractère et l'effet d'une exclusive formelle. Ce fait confirme ainsi pleinement la conjecture que V. Ém. avait formulée, dans un de ses rapports, au sujet de l'explication défavorable qu'on cherchait à donner à votre conduite en cette circonstance.

Dans ma réponse, j'ai fait observer à Mgr Ruffo que S. M. avait à bon droit placé dans V. Ém. sa plus entière confiance, pour tout ce qui touche à l'élection du pape et qu'à cet égard S. M. vous avait manifesté ses augustes désirs et ses intentions. Il se faisait donc, comme je l'avais déjà dit à plusieurs reprises à Son Exc. le nonce apostolique et au prélat Albani, que, pour tout ce qui touchait aux opérations du conclave, je devais toujours me contenter et je me contenterais d'en référer aux déclarations de V. Ém. et m'interdire d'entrer à ce sujet dans des éclaircissements ultérieurs spéciaux. Il me fallait en conséquence me borner à lui donner l'assurance générale que, comme c'était son devoir, S. M. I. reconnaîtrait, dans toutes les questions relatives à ses affaires religieuses, l'autorité de celui que la majorité des cardinaux porterait au trône pontifical, mais qu'il s'arrêterait là. Quant à toutes les questions qui sont en connexion avec les relations temporelles et politiques, S. M. se réservait de prendre telles résolutions et telles mesures que les circonstances et ses augustes intérêts lui feraient juger nécessaires. Mgr le nonce pouvait ainsi juger lui-même jusqu'à quel point Leurs Ém. les cardinaux feraient œuvre utile en s'exposant aux suites d'une élection désagréable à la Cour Impériale Royale.

Je reste... THUGUT.

Vienne, le 15 mars 1800. »

CHAPITRE HUITIÈME.

—

Sommaire. — I. Herzan à Thugut, 15 mars. Herzan à Thugut, 19 mars; dépêche et lettre *réservée*. Lettre de Pie VII à François II, 22 mars. Herzan à Thugut, 22 mars; dépêche et annexe. — II. Couronnement de Pie VII. Lettre autographe de Herzan à Thugut 24 mars, sur la situation politique. Herzan à Thugut, 29 mars. Rapport et lettre autographe. — III. Thugut à Herzan, expédition volumineuse en date du 26 mars. Dépêche, quatre annexes, post-scriptum. — IV. Thugut à Herzan. Lettre sur le rétablissement éventuel de la Compagnie de Jésus par Pie VII, 26 mars. Thugut à Herzan. Lettre sur l'entrée en religion de la sœur de l'empereur, l'archiduchesse Marie-Anne.

I. — La dépêche du 15 mars envoyée par le baron de Thugut au cardinal Herzan se croisa en route avec les dernières relations expédiées à Vienne par le prélat. Au lendemain de l'élection de Pie VII, Herzan communiqua au chef du cabinet impérial ses premières impressions et ses espérances, dans un rapport ainsi conçu :

(XXXI.)

« Excellence,

L'allégresse qu'a produite à Venise l'élection du pape est tout à fait remarquable. J'ai eu hier une longue audience de S. S. et je lui ai exposé par ordre et au nom de S. M. tout ce dont celle ci a daigné me charger par l'intermédiaire de V. Exc.

S. S. m'a témoigné une très grande confiance dans la bonté de notre auguste souverain et j'ai tout lieu de croire qu'Elle prend à cœur de marcher de concert avec lui. S. S. m'a dit que j'étais libre de me rendre chez Elle quand je le désirais et qu'il ne me fallait pas demander audience. S. S. m'a fait l'honneur d'une visite : elle a produit ici une grande sensation.

S. S. ayant bien voulu me parler de ma consécration, j'ai regardé comme un devoir de La prier de daigner la faire Elle-même. Elle me dit ensuite que je pouvais choisir l'église. A cette proposition je répondis que ce détail était subordonné à son bon plaisir, mais que l'église du monastère serait peut-être plus commode pour Elle. S. S. repartit que les Vénitiens préféreraient que la cérémonie se fît dans la ville, pourvu toutefois que S. M. le permît, puisque nous nous trouvions dans son empire. Ma réponse fut que S. M. abandonnait certainement toute l'affaire au bon plaisir de S. S.

Je demandai à S. S. où aurait lieu son couronnement, et Elle me dit qu'Elle désirait que ce fût en ville et que pour sa part si on lui faisait quelque proposition en ce sens, Elle se prêterait à cette demande sans la moindre hésitation.

Dans la même audience, j'ai découvert que l'entretien accordé au cardinal Ruffo avait eu pour objet la restitution de Rome. V. Exc. ne doit pas s'étonner si de loin en loin je me vois obligé d'attirer son attention sur le point que j'ai l'honneur de toucher.

Comme il y va d'une chose si importante, je crois de mon devoir de tenir V. Exc. au courant de tous les détails que je puis obtenir. Je me réserve toujours de lui donner les éclaircissements qui pourraient se présenter ultérieurement.

Le Saint-Père Lui-même m'a parlé hier et ce matin du cardinal Flangini : il m'a appris que pour le moment il se servirait de Mgr Federic, secrétaire du chiffre, de Consalvi déjà pro-secrétaire du Sacré-Collège et de l'abbé Marotti. Ce dernier devient secrétaire des lettres latines et il mérite la distinction dont il est l'objet de la part du pape. Peu à peu le Saint-Père mettra en évidence le cardinal Flangini afin de l'élever à la dignité de secrétaire d'État (S. S. est un homme de ressources). Le susdit cardinal est entièrement discrédité à cause du motif communiqué secrètement à V. Exc. et à cause de ses relations avec la princesse Santa-Croce et avec le chevalier Azara : il est donc nécessaire que le Saint-Père ait recours à cet expédient. Il pourra de la sorte éviter les clameurs et satisfaire en même temps, comme Il le désire, aux intentions de S. M. que je lui ai fait connaître.

C'est toujours avec le plus grand respect que je baise affectueusement les mains de V. Exc.

De Votre Exc.

Le très dévoué serviteur,

F. card. d'Herzan.

Venise, 15 mars 1800. »

Encore sous le coup d'une légitime émotion, causée par la grandeur des cérémonies qui venaient d'avoir lieu dans le conclave, la plume du cardinal Herzan respirait l'enthousiasme ; celui-ci ne devait toutefois pas être de longue durée, témoin le rapport que le courrier suivant emportait de Venise à Vienne. Cette dépêche, sous le numéro XXXII, et d'autres pièces qui vont suivre mettent en relief la conduite assez mesquine observée par le gouvernement impérial à l'occasion du couronnement du

pape. D'intéressantes particularités, passées sous silence par Consalvi (1), y sont révélées par Herzan.

(XXXII.)

« Excellence,

Il naît une difficulté au sujet de l'église dans laquelle le pape doit célébrer sa première messe pontificale, au cours de laquelle se fait le couronnement selon les rites. De même qu'on impose la mitre aux évêques, ainsi on impose au pape la tiare.

Sa Sainteté, comme j'ai eu l'honneur d'en rendre compte à V. Exc. dans ma dépêche précédente, m'a dit que les Vénitiens désiraient que la cérémonie eût lieu non à Saint-Georges, mais à l'intérieur de la ville, et que, pour sa part, si on lui en faisait la proposition, il se prêterait sans hésitation à ce désir parce qu'il voulait se rendre agréable à la noblesse et à la ville de Venise.

Le prince Rezzonico, sénateur de Rome, m'a été envoyé au nom du gouvernement et de la congrégation déléguée, afin que, comme ministre, j'accordasse à l'administration l'autorisation de faire la cérémonie à Saint-Marc et que je lui donnasse la permission d'y prendre part.

J'ai répondu que j'ai été accrédité près du pape défunt et près le Saint-Siège, mais que pour l'être près du pontife actuel, il me faudrait de nouvelles lettres de créance. Ceci d'ailleurs n'était plus possible car, devenu évêque, j'allais sans retard partir pour mon église. Mais, supposé même que je fusse accrédité auprès du pape, je n'aurais aucune relation avec l'administration.

On me demanda alors quelle était sur cet objet ma

(1) *Mémoires du cardinal Consalvi*, I, 288. — *Correspondance diplomatique* et *Mémoires inédits du cardinal Maury*, I, 378.

manière de penser, comme simple homme privé. J'ai formulé cette réponse : l'empereur Joseph aurait officiellement assisté à la messe pontificale de Pie VI, s'il ne lui fut survenu une grave fluxion des yeux. Ce fait me porte à croire que l'empereur ne prendrait pas en mauvaise part que l'administration assistât aux cérémonies. S. M. a voulu que l'administration fut présente aux offices solennels célébrés à l'occasion de la mort du patriarche de Venise. Il semble donc qu'on ne pourrait pas désapprouver qu'on fît chose analogue lorsqu'il est question du chef de l'Église, élu dans ses États sur sa volonté expresse. S. M., qui a donné l'ordre à ses troupes de rendre au pape tous les honneurs dus à un souverain, voudra pareillement que l'administration civile en agisse de même, d'autant plus qu'on se trouve en présence d'une cérémonie tout ecclésiastique. Le couronnement lui-même n'a pas un autre caractère comme il ressort des prières faites à cette occasion. J'ai eu soin de répéter que c'était là une opinion privée car, ai-je observé, *je ne veux ni ne puis entrer dans cette affaire.*

Le général Montfrault trouve de graves inconvénients à faire la cérémonie à Saint-Georges. Il craint des accidents par suite de la grande foule qui se portera dans un endroit si resserré et où il n'est pas possible de déployer le nombre de troupes exigées en pareille circonstance. J'ai appris que le général a fait à l'administration des représentations en ce sens et qu'il lui a déclaré qu'elle seule assumerait toute la responsabilité de cette résolution.

La noblesse et le peuple désirent vivement que la solennité ait lieu à Saint-Marc à cause de la Place. La noblesse avait déjà affecté la somme de sept mille ducats pour couvrir les frais éventuels : cet argent eût été gagné par les artistes pauvres. Mais ce matin le Saint-Père, ayant admis au baisement des pieds la Congrégation

déléguée et ayant appris, à cette occasion, que l'administration faisait difficulté de permettre la cérémonie en ville, a ordonné qu'elle se fît dans l'église de son Ordre. S. S. disait qu'elle ne devait ni ne pouvait rien faire qui causât du déplaisir à S. M.

Je regrette ces tiraillements, mais pour autant seulement que je crains de voir des malintentionnés les mettre à profit pour exciter chez le pape des sentiments contraires à ceux dont, dans ma dépêche privée, j'ai eu l'honneur d'entretenir V. Exc.

Le pape, bien loin d'augmenter le personnel de sa Cour, comme cela se pratique d'ordinaire au début d'un pontificat, le diminue. A cette occasion, il fait observer que si, comme il en avait la confiance, la situation venait à changer, il serait obligé de créer de nouveaux impôts : il lui faut donc restreindre tous ses besoins afin de rendre ainsi les charges moins onéreuses. Le Saint-Père commence la réforme par sa table.

S. S. a composé sa Cour comme suit. M. le cardinal Roverella a été nommé nouvellement pro-dataire : cette nomination m'a fait plaisir car ce cardinal est bien pensant et prudent. M. le cardinal Braschi devient pro-secrétaire des brefs ; M. Caraffa, majordome ; M. Caracciolo, grand-chambellan ; M. Consalvi, secrétaire d'État par intérim ; M. Scotti, jadis nonce à Venise, secrétaire des mémoriaux ; M. Riganti, auditeur, et M. l'abbé Marotti, secrétaire des lettres latines.

L'insurrection de Bellune fait l'objet de toutes les conversations : cette affaire est très sérieuse à cause de l'état des esprits et à cause du manque de troupes.

J'ai l'honneur d'envoyer à V. Exc. la lettre de M. le cardinal Valenti (1).

(1) Cette lettre n'a pas été retrouvée aux archives de Vienne.

Connaissant la bonté de V. Exc. pour moi, je lui dirai que je me porte mieux.

Avec le plus grand respect, je baise affectueusement les mains de V. Exc.

De Votre Excellence,

Le très dévoué serviteur,

F. card. d'Herzan.

Venise, 19 mars 1800. »

« *Réservée* au numéro XXXII.

Excellence,

Hier matin je fus secrètement averti que le pape désirait m'entretenir des affaires de l'Ordre de Malte. J'y ai trouvé l'occasion de recommander tous ceux qui avaient eu recours à mon intercession.

Le Saint-Père me demanda ma manière de voir dans cette délicate question de Malte. Je lui ai répondu que le cabinet de Pétersbourg comprenait les difficultés que cette affaire créait au Saint-Siège, puisqu'elles avaient déjà été exposées par son prédécesseur. S. S., ai-je ajouté, pourrait les faire valoir à son tour, et même elle pourrait représenter que sa position vis-à-vis de la Cour d'Espagne, protectrice de cet Ordre, exigeait qu'elle eût des égards pour cette Cour afin de ne pas la froisser et de gagner du temps.

Le pape agréa ce conseil et me dit qu'il allait envoyer quelqu'un à cette Cour.

Le Saint-Père m'exprima ensuite sa confiance dans la religion et dans la protection de S. M. Il m'a dit tout-à-fait confidentiellement qu'il était au courant de la défiance que les alliés nourrissaient à l'égard de S. M., mais sur

ce point il m'a recommandé le secret sur tout ce qu'il me disait.

J'ai mis à profit cette ouverture, pour confirmer le Saint-Père de plus en plus dans la confiance qu'il met dans S. M. Je lui ai répété tout ce que je lui avais déjà dit, alors qu'il n'était encore que cardinal et depuis qu'il était devenu pape. Je lui ai montré de mon mieux l'inanité des motifs de doute des autres Cours, en lui faisant observer que leur attitude n'était inspirée que par des sentiments de jalousie et de crainte très compréhensibles chez des voisins.

Cet entretien confidentiel m'a été utile pour mettre S. S. en garde contre le cardinal Albani, homme d'esprit sans doute, mais au caractère inconstant, et qui se laisse mener par des personnes dangereuses telles que le cardinal Maury et ses entours. J'ai mis sur la même ligne le cardinal Antonelli. Ce dernier, quoiqu'il ait beaucoup de talent, de connaissances et de piété, est par tempérament un peu dur et porté à des mesures radicales et irrévocables qui pourraient compromettre S. S.

Voilà tout ce que je puis, sous le sceau du secret, écrire à V. Exc., dont avec le plus grand respect je baise affectueusement les mains.

De V. Exc.

Le très affectionné serviteur,

F. Card. d'Herzan.

Venise, 19 mars 1800. »

La grande affaire du couronnement fera encore l'objet de la dépêche suivante qui est du 22 mars ; mais, avant de la citer, il faut entendre le noble langage que Pie VII tenait à François II dans une lettre, en date également du 22 mars 1800.

« Pie VII, Pape.

Bien cher Fils. Dès le premier instant de Notre exaltation au souverain pontificat, Notre première pensée fut de donner à Votre Majesté Impériale un témoignage empressé des sentiments que nous éprouvions pour Votre personne en annonçant Nous-même à V. M. la nouvelle de Notre élection et en lui manifestant quelles étaient les bienveillantes dispositions dont Notre cœur était animé à l'égard de V. M., et quelles espérances Nous inspiraient Votre piété et Votre religion, tant au point de vue de Nos propres intérêts que par rapport au bien de l'Église. Mais le peu de temps que Nous laissaient libres ces premiers moments, et la multiplicité des occupations qui en étaient inséparables, ne permettaient pas à Nos sentiments intimes de se produire avec cette ampleur que réclamait l'importance même de l'objet.

Aujourd'hui donc, poussé par cette affection que Nous ne saurions jamais exprimer assez, Nous avons pensé que Nous n'avions pas à Notre disposition un moyen meilleur ni qui réponde mieux à Nos propres sentiments que de Nous tourner directement vers Votre très digne personne et de Vous ouvrir tout Notre cœur, dans la persuasion qu'ainsi l'expression de Nos sentiments parviendra à V. M. plus promptement et avec plus d'efficacité. Nous avons en très haute estime la religion de V. M. ainsi que ses talents et sa sagesse. Ces qualités nous fournissent une garantie que Notre confiance en V. M. est parfaitement placée ; aussi sommes-Nous assuré que Nous pouvons en attendre les plus heureux succès.

Il est de toute impossibilité que V. M. ne s'aperçoive pas, par la dernière tourmente, combien les intérêts de la religion et ceux des trônes sont intimement unis entre

eux. Parmi toutes les persécutions qui jusqu'à ce jour ont affligé l'Église, aucune n'a jamais montré avec une telle évidence quelle étroite union règne entre la dignité et la sécurité du Sacerdoce et celles de l'Empire. Le sacerdoce ayant été détruit — pour autant que cela était au pouvoir des impies — plusieurs chefs d'État ont vu abattre également leur propre dignité, et d'autres en grand nombre l'ont vue crouler et menacer ruine. Si l'Église se voyait rendue à son ancienne splendeur, elle inspirerait elle-même la terreur et l'épouvante aux ennemis des trônes et elle défendrait plus efficacement les droits sacrés des princes. Ils étaient bien convaincus de cette vérité les impies adversaires de l'autorité temporelle, et voilà pourquoi, avant de s'attaquer à elle à visage découvert, ils concentrèrent tous leurs efforts contre le clergé et contre la religion. Après avoir surpris la piété des princes en faisant valoir de fausses apparences d'utilité, ils parvinrent à obtenir tantôt une diminution, tantôt même la cessation complète de l'autorité de l'Église : alors suivirent l'abaissement des ministres du culte, la ruine de cette discipline très sainte et de cette harmonie qui avaient si longtemps procuré la gloire de l'Église, la sécurité des princes et le bonheur des peuples.

Une funeste expérience n'a que trop prouvé quel mince avantage et quelles grandes pertes résultèrent successivement des innovations introduites et d'un si fatal changement. Mais, au milieu de pareils désastres qui ont affligé également l'autel et le trône, nous regardons comme un trait spécial de la divine Providence, que le trône le plus élevé du monde chrétien est aujourd'hui occupé par un prince très pieux et très religieux, auquel sert de conseiller un ministre si éclairé et si digne qui mérite toute sa confiance. Quelles espérances ne devrons-Nous pas fonder

sur de tels princes? Nous voulons croire que dans les inscrutables décrets du Très-Haut il a été disposé qu'un nouveau siècle commencera avec un nouvel ordre de choses sous un nouveau pasteur et nouveau chef de cette très sainte religion qui seule peut produire une vraie et réelle transformation des iniques maximes qui furent la source de tous les maux durant le dernier siècle. Nous connaissons trop bien Notre faiblesse pour placer en Nous-même aucune confiance, mais Nous avons également conscience de la pureté de Nos intentions et Nous savons dans quelles dispositions Nous entreprenons l'exercice de Notre apostolat. Nous Nous confions pleinement en Dieu et après Dieu Nous mettons Notre confiance dans la piété et dans la magnanimité du premier défenseur et avocat de son Église ainsi que dans la religion et dans la prudence de son sage ministre. L'expérience prouvera combien Nous travaillerons de Notre côté à atteindre des fins si utiles et si saintes. Mais il est certain que Nous ne ferons que peu de choses ou rien du tout, si les grands princes et tout particulièrement le premier et le plus plus puissant d'entre eux ne Nous prêtait aide et soutien. Ce secours Nous l'espérons, et sur ce point Nous voulons avoir personnellement à V. M. la plus grande obligation. Dans les circonstances les plus critiques Nous Nous adresserons à V. M. directement. Nous désirons établir entre V. M. et Nous ces relations pleines d'affection, et Nous sommes très assuré que Nous trouverons en elle cette entière correspondance à Notre confiance que Nous promettent ses lumières et les sentiments bien connus de son cœur. Nous en avons encore pour garant notre vénérable frère le cardinal Herzan qui Nous encourage dans Nos desseins. C'est avec la plus entière satisfaction que Nous Nous plaisons à le rappeler ici à la bienveillance de Votre Majesté Impériale.

Nous ne pensons pas avoir besoin de recommander à V. M. d'une manière spéciale le recouvrement de Nos États. Sur ce point Nous sommes très tranquille. Quelle injure ne ferions-Nous pas à la religion, à la piété, à la justice de l'empereur ainsi qu'aux sentiments qui animent son digne ministre, si Nous ne Nous reposions pas entièrement sur leur loyauté. Comment pourrions-Nous douter que V. M. n'ambitionne pas, en face de tout le monde catholique, la gloire d'avoir été le restaurateur de la souveraineté temporelle de l'Église et d'avoir replacé le chef de la religion en possession de ses domaines ? Cette gloire est dans les mains de V. M. : Elle connaît Notre position, Elle sait l'état de Nos affaires. C'est en V. M. que Nous mettons Notre confiance et ainsi Nous vivons en sécurité.

En terminant cette lettre, Nous assurons à V. M. que Notre plus vif désir est de lui complaire en tout ce qui sera en Notre pouvoir; Nous souhaitons voir S. M. Nous fournir l'occasion de le lui prouver. Enfin, Nous recommandons à V. M. Notre vénérable frère l'archevêque d'Apamée, Notre nonce à la Cour impériale et Nous Lui envoyons de tout cœur Notre paternelle bénédiction apostolique.

Donné à Venise, près St-Georges le Majeur, le 22 mars 1800 de Notre pontificat la première année.

PIE VII. »

Dans cette lettre, pleine de cœur, de confiance et d'abandon, le Saint-Père s'élevait aux plus hautes considérations et il faisait complètement abstraction des agissements mesquins, au milieu desquels on avait dû procéder à la cérémonie de son couronnement. Le cardinal Herzan, dans ses rapports au ministre Thugut, va nous replacer

dans le monde des petits intérêts et des petites intrigues. Le 22 mars, il écrit :

(XXXIII.)

« Excellence,

Le Saint-Père a su, par un secrétaire ou par un autre employé de l'administration civile, que le couronnement du pape, qui a lieu à l'issue de la solennité projetée, était le motif mis en avant par l'administration pour empêcher que la cérémonie se fît à Saint-Marc, mais qu'on la permettrait à Saint-Georges parce que cet endroit n'était pas regardé comme faisant partie de la ville. Là-dessus le Saint-Père m'a envoyé le cardinal secrétaire d'État intérimaire, chargé de me dire que S. S. se trouvait dans le plus grand embarras parce que tous les préparatifs étaient faits pour que la cérémonie eût lieu dans l'Église de Saint-Marc. S. S., me dit le secrétaire d'État, ne pouvait supposer qu'un acte semblable fût de nature à causer du déplaisir à S. M. l'empereur puisqu'il était tout spirituel et que rien de temporel n'y était mêlé, comme il ressort clairement de la formule des prières usitées en cette occasion. En effet elles ne parlent que de son ministère comme chef de l'Église, comme pasteur et père commun de tous les souverains. Toutefois, si je pensais qu'il dût déplaire à l'empereur de voir célébrer cette solennité à Saint-Marc, comme le Saint-Père ne désire rien tant que de rester dans les meilleurs termes avec S. M. et d'user de tous les moyens pour mériter ses faveurs, puisqu'il fonde tout son espoir sur la protection impériale, S. S. prétextera une indisposition. Il est probable qu'on ne s'y méprendra guère et que S. S. y trouvera un sujet d'humiliation. N'importe, il passera outre.

Je me suis informé s'il avait reçu quelque communication du gouvernement impérial royal. Le cardinal me donna une réponse négative et me dit qu'il ne lui avait fait à ce sujet aucune ouverture et qu'il n'avait pas même songé à lui présenter ses hommages. Je fis observer alors qu'il ne fallait pas, à mon avis, aller en avant, sur la parole vague d'un employé subalterne de l'administration. De plus, que la vénération très grande de S. M. pour le chef de la Religion, vénération dont il avait donné une preuve si manifeste en permettant que l'élection se fît dans ses propres États, me faisait croire que cette cérémonie sacrée, qui a toujours lieu quelques jours après l'élection, ne lui serait en aucune façon désagréable. Quand même elle soit appelée couronnement, elle n'est pourtant en réalité pas autre chose que l'imposition de la tiare, insigne du suprême pontificat comme la mitre qu'on impose aux évêques est l'insigne de leur dignité et de leur office de pasteur. La manifestation de la souveraineté se trouve dans la possession solennelle qu'il prend ensuite, avec grande pompe, dans la ville de Rome.

Cette réponse, qui, comme j'en suis convaincu, est dictée par la vérité, a toujours pour base le même principe. Nous voulons exciter dans le pape une confiance parfaite et entière en S. M. Il ne convient donc pas, à mon jugement, que notre gouvernement impose cette humiliation à S. S. Ceux qui sont mal intentionnés pour notre Cour ne mettraient que trop à profit pareille faute.

Il me faut encore faire remarquer que cette cérémonie sacrée du couronnement doit précéder l'expédition des brefs aux princes, ainsi que le consistoire de remerciements et de congé que tous les cardinaux, et surtout ceux de l'Ordre des évêques, appellent de tous leurs vœux afin de pouvoir retourner dans leurs diocèses respectifs. C'est

dans ce consistoire que le Saint-Père pourvoit aux églises épiscopales vacantes.

Le cardinal doyen et le cardinal Braschi, qui se laissent conduire par le cardinal Maury, ont fait faire au pape de fausses démarches. Elles n'ont toutefois pas de rapport avec le service de S. M. Je m'en réjouis, et, pour parler à V. Exc. en tout abandon, je mettrai la circonstance à profit afin de mettre le pape en garde contre leurs conseils et afin de leur enlever, s'il est possible, toute la confiance qu'il a placée en eux.

S'il plaisait à S. M. d'accréditer un ministre près du pape, pendant que je me trouve encore ici, je le mettrais au courant des affaires. Dans le cas contraire, je ferai à V. Exc. un rapport détaillé de la situation, le jour où j'aurai le bonheur de lui présenter mes hommages. A cette occasion, je soumettrai à son jugement éclairé mes observations et les moyens d'établir cette confiance réciproque entre S. M. et le Saint-Père, afin de parvenir au but que dans votre profonde sagesse et dans votre zèle pour la gloire et le service de S. M. vous jugerez convenable de poursuivre.

Grâce aux excellentes dispositions prises par M. le général commandant Montfrault et par M. le chevalier Quirini, la fonction sacrée a eu lieu, sans qu'on ait à déplorer le moindre accident et avec toute la pompe que permettait l'exiguité de l'emplacement. J'ai pourtant beaucoup souffert du froid intense qui règne dans ce beau temple.

M. le cardinal Caprara a l'honneur d'écrire à V. Exc. afin de la prier de vouloir lui faire rendre les biens de l'abbaye de Sainte-Marie des Grâces à Bologne, dont il a la jouissance. Il m'a demandé mes bons offices auprès de V. Exc. et je les lui ai promis. Par ce rapport, je m'ac-

quitte de ma promesse, car, comme je dois l'inférer des discours du cardinal, sa démarche est conforme aux mesures prises par V. Exc. dans des cas analogues.

Avec le plus grand respect je baise affectueusement les mains de V. Exc.

De Votre Excellence,

Le serviteur très affectionné,

F. Card. d'Herzan.

Venise, 22 mars 1800.

P. S. au numéro XXXIII.

Je reçois à l'instant la très estimée dépêche de V. Exc. en date du 15 courant.

Les réflexions qu'elle veut bien me faire par rapport au mémoire, obtenu en cachette et secrètement envoyé à V. Exc. ne souffrent point de réplique. J'ai la satisfaction d'avoir émis des considérations analogues, *mais seulement académiquement*, à tous ceux qui m'ont parlé à ce sujet. J'ai cité l'exemple de la Silésie, de toute la monarchie espagnole, de Naples, de la Sicile, qui tous évidemment n'ont été cédés qu'à la suite de revers essuyés à la guerre. On se contentait de me répondre que la Maison d'Autriche était une Puissance qui avait toujours sur pied une armée considérable tandis que le pape était désarmé. Je fis remarquer que quand la force des armes n'était pas suffisante pour arrêter l'ennemi cela équivalait à ne pas en avoir. Mais, je le répète, tout ceci n'était qu'un discours académique, fondé, comme je le disais, sur les connaissances du droit des gens que moi j'ai approfondi, mais que les occupations du cardinal Borgia ne lui avaient pas donné le loisir d'étudier.

Au reste, quels que soient les principes du cardinal Borgia et de tout autre, ce qui n'a guère d'importance, il

n'en est pas moins vrai que nous avons un pape dont j'ai bonne opinion. Il a donné des preuves non équivoques de sa prudence dans les rapports qu'il a eus avec les Français. De jour en jour, il me laisse voir davantage qu'il a confiance en l'empereur et qu'il veut ne rien épargner pour se mériter sa protection et sa faveur. De plus, j'espère affaiblir et peut-être détruire la bonne opinion que S. S. a de quelques sujets qui ne sont dévoués à S. M. qu'en paroles seulement.

La résolution, dont j'ai parlé dans ma *Réservée* au numéro XXIX, prise dans un moment critique où je me trouvais, a produit deux bons effets. Le premier : elle a empêché l'élection du cardinal Borgia qui avait déjà neuf voix. Le second : le pape croit me devoir son élection, ce qui fait qu'il m'honore de sa confiance. J'ai fort à cœur d'augmenter celle-ci le plus possible mais *uniquement* pour servir notre auguste monarque. C'est pour le même motif que j'ai cru devoir répondre comme je l'ai fait à la demande que me fit le pape et dont j'ai parlé dans ma relation de ce jour. C'est encore dans le même but que j'ai prié le Saint-Père de me consacrer, quoique je m'attire de ce chef de graves difficultés, car de la sorte je prolonge mon séjour ici et je me mets dans l'impossibilité de faire face à mes dépenses.

La réponse de V. Exc. à Mgr Ruffo et à Mgr Albani aura joliment déconcerté.

Quelqu'un m'a dit que Mgr Despuig avait remis en cadeau au pape la somme de 40,000 scudi et qu'il a assuré que le roi son maître pousserait la générosité jusqu'à lui en donner 400,000. Ce dernier détail est vrai, mais quant au cadeau déjà remis au pape, le fait paraît manquer de fondement, car Mgr Despuig lui-même m'a dit en confidence qu'il vivait d'aumônes et qu'il avait des dettes

contractées en partie pendant son épiscopat. C'était un effet de sa charité envers les pauvres, charité indispensable à un évêque, mais qui le met souvent dans de grands embarras.

Je suis...

F. card. d'Herzan.

Venise, 22 mars 1800. »

III. — L'abstention officielle de l'administration impériale, lors de l'auguste fonction du couronnement de Pie VII, rappelée par le cardinal Herzan, était une fausse démarche et une bien lourde faute.

Il est vraiment inconcevable comment un gouvernement peut se laisser entraîner à des mesures si complètement en opposition avec ses véritables intérêts, et comment il va de gaîté de cœur compromettre une situation déjà fort peu satisfaisante. En effet l'Italie septentrionale, que le sort des batailles avait fait tomber au pouvoir des armées autrichiennes, supportait impatiemment l'occupation étrangère et par des symptômes menaçants la fermentation des esprits s'accusait en maintes localités à la fois. Au lieu de conjurer l'effervescence à force d'habileté et de prudence, on ajoutait les froissements religieux aux mécontentements politiques. En contrariant la population de Venise et la foule immense des étrangers, accourus de loin pour assister à la grandiose cérémonie, le gouvernement de Vienne s'aliéna les sympathies d'une considérable portion des habitants restés jusqu'alors sinon favorablement disposés du moins demeurés indifférents à la domination autrichienne.

En dépit d'un mauvais vouloir que rien ne justifiait et que le bon sens condamnait absolument, la fonction eut lieu, le 21 mars 1800, huit jours après l'élection du

pape. Maury, témoin oculaire de la belle manifestation spontanée en faveur du pape, écrivit le lendemain à Louis XVIII : « Le pape, ne trouvant pas que sa convenance lui permît de se faire couronner sans le cortège des représentants du prince qui lui donne dans ce moment une hospitalité provisoire, a voulu que la cérémonie se fît à Saint-Georges même, où il est logé. Il y officia pontificalement, hier, jour de saint Benoît, et, après la messe, il fut couronné avant de donner la bénédiction solennelle. Le temps était superbe, le concours immense. Le commandant militaire ne négligea rien de ce qui pouvait contribuer à la pompe et au bon ordre. Tous les vaisseaux du port étaient pavoisés. Le bruit des cloches et du canon était tel, qu'on ne s'entendait plus pendant deux heures. Le soir, la ville fut illuminée avec la plus grande magnificence (1). »

Le cardinal Consalvi, autre témoin avec Maury et Herzan, a laissé sur la fête du 21 les lignes suivantes : « Le temple ne put pas suffire, et la foule se tint sur la petite place, dans les gondoles, sur les toits et sur la place de la ville occupant la rive opposée. Le soir, toutes les maisons, tous les palais, tous les canaux furent illuminés *a giorno*, grâce à la piété et à la bonne volonté des habitants. Et cependant le gouvernement n'avait pas même notifié d'ordres sur ces détails afin d'honorer le pontife nouvellement élu. Il ne serait pas possible d'exprimer combien furent significatives la douleur et la surprise de tous, en appréciant la conduite tenue par l'Autriche dans l'affaire du couronnement. On en connut bientôt le motif, et, durant les fêtes, ce motif devint le sujet de tous les entretiens.

Le couronnement du pape était la manifestation de son pouvoir temporel : telle était, de l'avis de chacun, la cause

(1) Ricard, *op. cit.*, I, 379.

dirigeante de la Cour impériale. Non seulement elle n'était pas déterminée à restituer les provinces des États du Saint-Siège qu'elle devait à l'abandon des armées françaises, mais encore elle se montrait peu décidée à renoncer au domaine temporel des papes, tant qu'une portion de l'État Ecclésiastique, y compris la ville de Rome, ne serait pas occupée par ses soldats et que les troupes du roi de Naples y séjourneraient. On voulait attendre la fin de la guerre contre les Français, et, dans l'espoir de nouvelles victoires assurant une libre et entière possession de l'Italie, on pensait que l'aigle germanique étendrait son vol sans obstacle même au delà du Capitole. On obligerait ainsi le souverain des Deux-Siciles à quitter Rome et à se retirer d'un territoire qu'il n'était pas certain de conserver, à cause des vues ambitieuses de la Cour de Vienne. Ce fut la seule raison qui, dans cette seconde occupation, détermina le gouvernement napolitain à déclarer qu'il ne conservait Rome que pour la rendre au Souverain-Pontife (1). »

C'était d'une main ferme, peut-être trop rudement, que Consalvi démasquait les vues secrètes du baron de Thugut. Celui-ci ne devait toutefois pas être longtemps à se voir détrompé dans ses espérances, car les événements conduits par la Providence allaient une fois de plus renverser tous les plans des politiques. Quant aux dispositions des Italiens vis-à-vis de leurs nouveaux conquérants, la lettre *autographe* qui suit les fait connaître :

« Monsieur le Baron,

Marc Jules Dragenich, enseigne dans les troupes dalmatiennes, vint hier me dire qu'il m'avait à confier un secret

(1) *Mémoires de Consalvi*, I, 290.

qui regardait la Cour, mais sous serment. Je lui dis que les preuves de mon dévouement pour l'auguste Maison et le secret tenu dans plusieurs affaires m'avaient mérité de Marie-Thérèse et de l'empereur Joseph de ne pas prêter serment lorsque j'ai été nommé conseiller d'État et fait grand'croix de l'Ordre de Saint-Étienne, qu'ainsi il devait se fier et se reposer sur mon secret ; d'ailleurs mon état, étant cardinal et évêque, devait le rassurer là-dessus. Alors il m'a dit qu'il s'agissait d'une conspiration qu'on tramait ici contre l'empereur et que la Cour de Russie l'appuyait. Je voulus qu'il en parlât au général Montfrault pour le secret duquel je répondais. Mais comme il est complice (bien que, à ce qu'il m'assure, ce n'est que pour mieux découvrir ce qu'on tramait), il aima mieux se confier à un cardinal, ancien ministre, qu'à un militaire, me répétant plus d'une fois, que ce n'est pas dans une vue d'intérêt, ne voulant rien, mais uniquement par fidélité, et je crois un peu par crainte d'un châtiment.

J'ai cru de ne plus y insister, mais je l'invitai à s'ouvrir et à me mettre au fait de tout, et ensuite de le coucher par écrit et de le signer, ce qu'il a fait dans ma chambre : j'ai l'honneur de remettre cet écrit à V. Exc. Il désire aller à Vienne et s'ouvrir à V. Exc. Je le lui ai promis, et si V. Exc. l'approuve je la prie de m'envoyer un passeport pour lui, afin qu'il n'ait pas besoin d'en demander un ici et que par-là son départ reste plus secret. Elle me fera la grâce de m'indiquer par quelle voie je dois le faire partir, parce que je ne voudrais pas que la peur d'un châtiment se saisît de lui et lui fît prendre la fuite. Ce n'est qu'une pensée à moi, fondée sur l'expérience et sur l'importance de l'affaire.

V. Exc. voudra bien me permettre que je lui fasse quelques observations :

1° Que Venise soit peu favorablement intentionnée

pour Sa Majesté paraît constaté et je soumets à la clairvoyance de V. Exc. s'il ne conviendrait pas de donner un exemple de sévérité. Il me paraît inconcevable que MM. les juges se contentent de ce qu'Ottolini *persévère* dans sa *négative* quand les autres coupables déposent que ces congrès de conspiration se sont tenus chez lui.

2° La révolte de Bellune, qui à tout moment se réveille, pourrait avoir une connexion avec celle que je viens de découvrir. Le général Montfrault manque de soldats, et sa prudence et activité ne suffiront pas à la longue pour arrêter ce feu.

3° Il y a beaucoup d'émigrés ici. Il n'est pas improbable qu'ils soufflent le feu de la révolte.

Je sens que cet objet est entièrement étranger à ma mission, mais ma fidélité et mon dévouement pour l'empereur ne me permettent pas que je cache à V. Exc. ces observations dont Elle fera l'usage que sa sagesse lui dictera.

Le pape m'a dit hier le contenu de la lettre écrite au roi de Naples et les changements qu'il y a faits. Elle prouve que S. S. a grandement à cœur de se tenir unie à notre Cour, sur quoi je me réserve de parler à V. Exc. dans ma première dépêche. Elle m'a parlé encore de ma consécration. Il me paraît qu'Elle voudrait la faire à St-Marc. Je Lui ai dit que cela dépendra de son bon plaisir. L'empereur Joseph l'a prié de faire des fonctions et je l'ai cru très politique, et par la même raison je crois que S. M. devrait l'y inviter. C'est à V. Exc. à le décider.

J'ai l'honneur d'être avec la plus haute considération, Monsieur le Baron,

De Votre Excellence,

Le très humble et très obéissant serviteur,

F. Card. d'Herzan.

Ce 24 mars.

P. S. — M. Dragenich dit qu'à Venise on doute que M. de Bellegarde, dont il est question, soit Français et qu'on attend d'un jour à l'autre la réponse de Souwarow. Le dénonçant ignore le nombre des conjurés, mais il sait qu'on tâche de grossir le parti. Tous les soirs, le major russe, dont il ignore le nom, tient ces conventicules avec les nommés dans la note, *nella botega de ' due leoni*; mais au dénonçant ils ne disent que *Speriamo bene*. Je lui ai dit qu'il doit tâcher de tenir le fil et découvrir le plus qu'il sera possible pour m'en instruire. Il recommande fortement que tout soit secret et ignoré que c'est lui qui l'a dénoncé. Il dit : je veux sauver les intérêts de mon souverain, je ne demande rien que sa haute protection s'il m'en croit digne, mais je ne veux pas qu'il soit découvert que c'est moi qui les ai trahis. C'est un jeune homme qui a la mine d'un très honnête garçon, et qui effectivement n'agit que par principe de conscience. Il désire ardemment parler à V. Exc. et cela au plus tôt. Je la supplie de me répondre à ce sujet le plus tôt possible. V. Exc. excusera le peu d'ordre de ma lettre ; je suis à tout moment interrompu (1). »

Au courrier suivant, le cardinal Herzan réservait la dépêche XXXIV à laquelle était annexée une lettre autographe qui complétait les détails donnés le 24. Voici la première des deux nouvelles pièces, datées du 29 mars.

(XXXIV.)

« Excellence,

Hier le Saint-Père a tenu un consistoire secret pour adresser aux cardinaux le compliment d'usage et pour

(1) Cette lettre, écrite en français, est tout entière autographe.

prêter le serment que les bulles prescrivent à tout pape nouvellement élu. Il y a eu ensuite un consistoire public dans lequel Mgr le cardinal Martiniana reçut le chapeau.

J'ai l'honneur de joindre ici à l'adresse de V. Exc. trois copies de la susdite allocution, deux pour Leurs Majestés et la troisième pour V. Exc. Je suis persuadé qu'elle sera satisfaite de la manière dont le pape s'est exprimé en parlant de S. M. l'empereur.

Mercredi, il y aura un autre consistoire pour ouvrir et fermer la bouche au cardinal Martiniana et pour lui assigner son titre. On fera ensuite la proposition à quelques églises et M. l'évêque de Brunn s'y trouvera compris. Quant à moi, je ne serai pas parmi eux, si les lettres royales de nomination ne me parviennent pas dans l'entretemps. C'est dans le même consistoire que se fera l'option des cardinaux qui passent dans l'Ordre des évêques. M. le cardinal Mattei a l'intention d'y passer également, tout en conservant son église de Ferrare, avec le titre d'administrateur : il continuera à résider à Ferrare. Cette résolution a pour but de tenir plus écarté du décanat le cardinal Joseph Doria et après lui le cardinal Busca. Plusieurs cardinaux du parti auquel j'ai appartenu auraient souhaité me voir agir de même, mais, comme j'ignorais si cette démarche eût emporté l'assentiment de S. M., je me suis abstenu. Quant à V. Exc. elle sait parfaitement que jamais je n'ai ambitionné l'épiscopat, que même je me suis constamment défendu d'accepter les premières églises de la monarchie. Ce n'est que par déférence pour S. M. — et je puis dire que c'est un sacrifice pour moi — que j'en ai accepté une petite et des moins importantes à tous les égards.

A Rome, la nouvelle de l'élection du pape a été accueillie avec des transports de joie. La noblesse a

député ici le prince Gabrielli et le marquis Massimi afin de présenter ses hommages et ses félicitations au nouveau pontife, son souverain. Je sais pourtant par des voies secrètes mais sûres qu'il y a beaucoup de loups couverts de la peau de l'agneau. J'aurai soin d'en avertir secrètement le pape.

Le Saint-Père m'a parlé dans l'abandon de la confiance, il y a quelques jours. Il voit, m'a-t-il avoué, la nécessité dans laquelle il se trouve de recourir à l'empereur afin d'en obtenir des troupes. Je crois que sur ce point il pense en venir à un traité. Ce renseignement, je le porte à la connaissance de V. Exc., parce que, si on manœuvre bien, on pourrait trouver là le moyen d'en arriver à l'arrangement de l'affaire au sujet de laquelle V. Exc. s'est ouverte à moi et *pour moi seul* dans les dépêches dont elle m'a honoré.

M. le cardinal della Somaglia a eu hier l'attention de venir en personne m'annoncer l'arrivée de Son Altesse Royale l'archiduchesse Marie-Anne à Padoue et sa prochaine visite ici. Elle descendra dans un couvent de religieuses et ensuite elle se présentera au nouveau chef de l'Église. Le cardinal a déjà prévenu S. S. et avisé le monastère. Le pape, m'a-t-il dit, lui a répondu que S. A. peut se présenter chez lui à toute heure, et qu'elle sera reçue avec toutes les marques de distinction qui reviennent à la sœur de l'empereur. Le cardinal della Somaglia a eu encore l'attention d'avertir à ce sujet M. le commandant général. Dès que S. A. R. sera arrivée, j'irai lui présenter mes hommages.

Quelques lettres annoncent que S. M. allait envoyer ici un gentilhomme de distinction pour complimenter le pape.

J'entre dans ces menus détails afin d'instruire V. Exc. de tout ce qui se passe autour de nous.

V. Exc. se rappelera ce que j'ai eu l'honneur de lui écrire touchant la générosité du roi catholique et les discours de M. le patriarche Despuig à ce sujet. Avant-hier le susdit patriarche reçut une lettre de crédit ouverte et illimitée pour le marquis Serpos et il lui a parlé de deux cent mille scudi. On ignore s'il l'a dit pour rire ou s'il pensait réellement les toucher. Serpos lui a dit qu'il n'hésiterait jamais à s'engager, pourvu qu'il eût la complaisance de le prévenir préalablement, parce qu'une si grande quantité d'argent ne se trouvait pas toujours en caisse.

Indépendamment de cette lettre ouverte, le patriarche reçoit toujours de fortes sommes d'argent. Mais ceci est naturel, car il s'est réservé des biens ecclésiastiques pour la valeur de quarante mille scudi. De plus on raconte qu'il deviendra ministre près du pape et du Saint-Siège, et qu'en conséquence il touche les gros appointements que cette Cour affecte à cette charge. Il est quelque peu embarrassé à mon égard et je n'ai pas manqué de lui tenir, au milieu d'un cercle où il se trouvait, ce petit discours : « Comme Mgr se le rappelait bien, je lui avais dit, dans un entretien que nous eûmes avant mon entrée au conclave, que l'empereur, dont la piété était universellement reconnue ainsi que l'attachement magnanime et sincère au Saint-Siège, dont il est le protecteur et le défenseur suprême, avait de fait proposé un candidat très digne d'être élevé à la tiare et que ce sujet était également agréé par l'Espagne de l'aveu de Monseigneur. Toutefois, observai-je alors, S. M. est fort éloignée de vouloir porter la moindre atteinte à la liberté de l'élection. Le Sacré-Collège choisirait donc le sujet qui à ses yeux serait le plus digne. Après que les cardinaux eurent eu communication de la traduction de ma dépêche, ils se trouvèrent pénétrés et convaincus de la vérité de mes

paroles. On avait néanmoins répandu le bruit qu'au nom de Leurs Majestés j'aurais proféré des menaces. A ces rumeurs j'avais, ainsi que les cardinaux les plus instruits, même ceux du parti de Bellisomi, opposé le mépris. »

Le bon prélat est demeuré muet. Comme il se trouble facilement et qu'il prend aisément toutes les impressions qu'on veut lui faire subir, il fera souvent une très triste figure à la Cour pontificale. Pour parler bien simplement à V. Exc. il en a déjà été ainsi pendant le conclave. Le nouveau ministre de l'empereur pourra mettre avantageusement cette faiblesse à profit, ainsi que le manque d'affabilité du susdit prélat.

Dans les sentiments...

De Votre Excellence,

Le très affectionné serviteur,

F. card. d'Herzan.

Venise, 29 mars 1800. »

Dans la lettre autographe qui va suivre, le cardinal Herzan fournit au ministre Thugut les détails complémentaires sur les faits relatés à la date du 24 mars.

« Monsieur le Baron,

L'officier nommé dans ma lettre du 24 courant vient de me dire que les personnes du complot étaient de la meilleure humeur et qu'elles disaient que tout ira bientôt à merveille. Il dit que Orazio Politi (qui est Romain) était attendu à tout moment de retour, et que, si on l'arrêtait on trouverait des lettres importantes sur lui. Il dit en outre, qu'en règle il devrait en informer le général, conseiller d'État, Quirini, mais étant noble il en avait informé

son lieutenant colonel *Combatt* et m'a dit à la fin que si je voulais en donner connaissance au général Montfrault il s'en remettait à moi. Comme la chose semble pressante, d'autant plus que j'entends qu'on a intercepté une lettre dont on ignore l'auteur, où on exhorte les gens de la campagne d'être fermes, j'en informerai demain le général Montfrault dont l'activité répond à son dévouement à notre auguste Souverain. Il trouvera les moyens pour prévenir le mal, et moi je sors de cette affaire délicate. J'espère que V. Exc. l'approuvera.

J'ai l'honneur d'être avec le plus inviolable attachement et haute considération,

Monsieur le Baron,

De V. Exc.

Le très humble et très obéissant serviteur,

F. card. d'Herzan.

Ce 29 mars 1800. »

III. — Pendant qu'à Venise, le cardinal ambassadeur consacrait de son mieux au service de son empereur et roi les loisirs que la fin du conclave lui créait, le premier ministre de François II dictait à Vienne de nouvelles instructions pour le représentant de son maître auprès du nouveau pontife.

Quoiqu'il dût être désagréablement surpris et même, ce semble, désappointé de l'issue de la grande œuvre qui venait de s'achever si heureusement dans le cloître de Saint-Georges-le-Majeur, le baron de Thugut, en homme prudent et habile, n'en laissa rien percer dans sa dépêche du 26 mars. Il sut donner une telle tournure aux événements et tira parti avec tant d'adresse, de certaines cir-

constances que l'échec subi par le gouvernement impérial se trouva presque transformé en une grande victoire.

Quant au dessein qu'il nourrissait de faire entreprendre à Pie VII un voyage à Vienne, dans le but d'y conférer avec l'empereur sur les grands intérêts religieux et politiques du monde, c'était une véritable inspiration du génie du mal. Une telle démarche eut mis le nouvel élu, dès le début de son pontificat, dans une impasse, dont il aurait eu de la peine à se tirer, sans s'être amoindri aux yeux des catholiques. Mais l'esprit de Dieu veillait sur l'Église. Thugut n'eut pas le triste honneur de jouer sous François II le rôle qui sous Joseph II avait déshonoré le prince de Kaunitz. La Providence, qui avait permis que Pie VI fut abreuvé d'amertumes dans la capitale de l'Autriche, ne permit pas que Pie VII prit la route de Vienne où l'école joséphiste dominait toujours en maîtresse. Sans doute, il ne faut pas infliger à François II l'affront de le mettre, au point de vue religieux et moral, sur la même ligne que son oncle l'empereur-sacristain ; mais, pour qui connaît l'influence tout-puissante de la bureaucrautie moderne ce n'est pas porter atteinte à la droiture de François II, d'avancer que, sous son premier-ministre Thugut, une visite de Pie VII à Vienne n'eût guère tourné à l'avantage de l'Église et de son chef.

Voici la dépêche, datée du 26 mars 1800, de Thugut à Herzan :

« Éminentissime Cardinal,

1° S. M. n'est pas seulement parfaitement satisfaite des procédés pleins d'égards pour Elle, qui, comme il ressort des rapports de V. Ém., ont accompagné l'élection du nouveau pape, mais elle nourrit encore le ferme espoir

qu'elle aura lieu d'être également contente des dispositions du nouvel élu et des principes qui dirigeront sa conduite. Il est à remarquer que si l'occasion ne s'est pas offerte d'avoir, des sentiments et des qualités de celui qui jusqu'à présent a été le cardinal Chiaramonti, une connaissance approfondie, qui eût permis de le mettre au nombre des cardinaux dignes d'une recommandation spéciale, S. M. a pourtant entendu faire de sa piété, de sa science et de la modération de ses opinions un tel éloge qu'elle le tient en bien haute estime. V. Ém. n'ignore pas non plus que, dans son Instruction, le nom de Chiaramonti ne figure nullement, ni parmi les candidats désagréables, ni parmi ceux qui étaient moins sympathiques. Mais il y a plus. En voyant tous les partis réunir unanimement sur lui leurs suffrages, on est fondé à conclure que son élection répond au premier vœu de S. M. : obtenir un pape qui n'a appartenu spécialement à aucun parti et qui possède en outre, à un haut degré, les qualités requises pour maintenir l'unité si nécessaire dans l'Église catholique romaine en proie à tant de divisions. Passons au second vœu de S. M. Il désirait que le futur pontife se distinguât par ces opinions modérées et par cette prudence politique, qui seules peuvent faire espérer le rétablissement de cette parfaite entente si indispensable entre la Cour pontificale et les Puissances temporelles. L'accord entre Rome et notre auguste Cour est avant tout nécessaire, car c'est de la puissance de l'empereur, de ses heureux succès à la guerre et de ses résolutions que le salut de l'Église et de la hiérarchie catholique paraissent dépendre sous tant de rapports. A ce sujet, je puis donner à V. Ém. les assurances les plus entières que, tout ce que je viens de dire, joint aux renseignements fournis par votre relation du 14 touchant les dispositions et les opinions manifestées par

Pie VII, a complètement tranquillisé l'esprit de S. M. si légitimement préoccupé de l'issue du conclave. Sa Majesté a puisé une telle confiance dans les pensées élevées et dans la profonde sagesse de S. S. que c'est avec une véritable satisfaction qu'elle se résout à prendre de son côté toutes les mesures qui pourraient efficacement contribuer à la réalisation la plus directe et la plus parfaite des projets conçus de part et d'autre. Une condescendance réciproque est la condition préalable de cette entente.

2° V. Ém. ne se contentera donc pas de donner à S. S. les assurances les plus formelles de la satisfaction et de la confiance éprouvées par S. M., mais comme première preuve de ces dispositions bienveillantes de l'empereur, elle fera auprès de S. S. l'ouverture suivante.

3° Le fait que S. M. ne se trouve pas fort éloignée de Venise et les inquiétudes, peut-être pas dépourvues de tout fondement, qu'inspirerait le voyage immédiat de S. S. à Rome, où le calme ne règne pas encore suffisamment et où des malintentionnés continuent à séjourner, font espérer à S. M. de voir s'accomplir un vœu qu'elle considère comme un moyen d'arriver promptement à un accord de sentiments et à une entente sur les mesures à combiner en commun. Il s'agirait de ménager entre S. S. et S. M. une entrevue dans laquelle Elles feraient personnellement connaissance et traiteraient ensemble des affaires en suspens. Toutefois pour atteindre ce résultat il faudrait que S. S. jugeât bon de faire à S. M. le plaisir de lui rendre visite à Vienne, car la situation critique où l'on se trouve ne permet pas à S. M. de s'éloigner du centre des opérations et des négociations avec les coalisés.

Nous voyons d'un côté l'issue de la guerre *actuelle* et en particulier la délivrance stable de l'Italie gravement compromises, tant par les grands efforts faits par les

ennemis que par les tiraillements qui règnent entre les amis de la bonne cause. D'un autre côté, il se présenteun *avenir* gros de conflits qui menacent l'existence de l'Église catholique romaine en dedans et au dehors de l'Italie et tout spécialement dans l'empire d'Allemagne. Cette triste perspective a son origine non seulement dans la négligence des princes catholiques, mais en outre dans les projets, depuis longtemps nourris par les princes non catholiques, de détruire le catholicisme et de réaliser leurs plans de sécularisation. Une troisième source de ces maux se trouve dans les ravages universels causés par l'incrédulité et la dépravation des mœurs. Voilà des objets dont l'importance et l'urgence exigent la plus grande attention et réclament les remèdes les plus efficaces. Malheureusement il se rencontre dans la situation présente tant de difficultés et un concours de circonstances tellement désespérées qu'on ne peut guère se flatter d'obtenir cet accord de sentiments et cette combinaison de mesures, au moyen d'ouvertures et de discussions faites à distance. Une connaissance personnelle, un épanchement de sentiments et une communication de pensées et d'appréciations seraient seuls en état d'amener le plus parfaitement ce résultat si désirable.

En vertu de ces considérations, V. Ém. se voit munie de tous les pouvoirs nécessaires pour communiquer à S. S. le vœu de S. M. et Lui suggérer l'idée d'un voyage dans cette capitale. S. S. y fera tel séjour qu'il Lui plaira. Que V. Ém. prenne soin d'assurer à S. S., en Lui exposant fidèlement les motifs dont s'inspire cette démarche, que la proposition provient du zèle le plus pur de S. M. pour garantir la conservation et la prospérité de la religion et de l'Église catholique romaine. Cette invitation repose encore sur le désir qu'a S. M. de s'acquitter le

mieux possible des devoirs que lui imposent sa piété filiale et son titre de protecteur.

Au cas où S. S. daignerait faire bon accueil à la proposition, on n'attendrait, cela va de soi, que la nouvelle officielle que nous en donnerait V. Ém. pour prendre aussitôt toutes les mesures désirables en vue de la commodité de son voyage et de son séjour parmi nous.

Toutefois quelque souhaitable que soit la réalisation de cette entrevue pour tous ceux qui ont sincèrement à cœur les intérêts de l'Église catholique, il n'en est pas moins facile à prévoir que plusieurs cardinaux, dont les dispositions hostiles ne se sont que trop manifestées au cours du conclave aujourd'hui terminé, essaieront d'en détourner S. S. au moyen de toutes sortes de raisons spécieuses. La Cour d'Espagne, suspecte à tant de titres, ainsi que ses créatures prendront probablement une attitude analogue. Quant au cardinal Ruffo, il est à peine possible de douter qu'il n'abuse de son influence dans le même but, puisqu'aux termes d'une de ses déclarations, communiquée par V. Ém., il aurait dit *que S. S. devrait s'attacher uniquement à la Cour de Naples et à ses alliés* (1).

S. M., qui a une juste confiance dans la sage pénétration de Pie VII, espère que S. S. découvrira aisément les vrais motifs des efforts qu'on tenterait pour empêcher le voyage en projet. Elle pense aussi que S. S. n'aura pas besoin de se livrer à de longues réflexions pour savoir s'il lui faut donner toute sa confiance à l'empereur romain-catholique, ou bien aux chefs de l'église grecque schismatique et de l'église anglaise protestante ainsi qu'au sultan turc, qui sont les trois alliés auxquels le cardinal Ruffo fait sans doute allusion.

(1) Voir chapitre VII, 238.

Au reste, c'est avec un bonheur bien vif, qu'à l'occasion de la présente, je porte à la connaissance de V. Ém. l'extrême satisfaction qu'a éprouvée S. M. en apprenant le zèle avec lequel V. Ém. a fait valoir ses intérêts durant le conclave qui vient de finir. Tout en m'acquittant ainsi provisoirement de ce devoir je renouvelle à V. Ém. les sentiments de la considération distinguée avec lesquels je continue toujours d'être de V. Ém.

Le très obéissant serviteur,

Baron DE THUGUT.

Vienne, le 26 mars 1800. »

Quatre annexes, d'une importance majeure pour se rendre compte de la politique de Thugut, accompagnaient cette première dépêche sortie de la chancellerie d'État, depuis que l'élection de Pie VII y avait été connue. Dans ce complément d'instructions ministérielles, le chef du cabinet impérial revenait sur le projet de voyage du pape à Vienne ; il offrait à S. S. de séjourner dans les terres de l'Empire jusqu'à l'avènement de temps plus tranquilles ; il rompait une nouvelle lance pour prouver la validité des cessions faites à Tolentino ; il se plaignait de voir certains prélats honorés de la confiance du pape et blâmait les égards témoignés à d'autres Puissances ; enfin, il annonçait au cardinal que trente mille ducats d'argent étaient mis à la disposition de Pie VII pour couvrir les frais de son voyage à la capitale de l'Autriche ou pour faire face aux dépenses qu'entraînerait son séjour prolongé dans l'Empire. Un *post-scriptum* honorait d'une dernière attaque le prélat Albani, qui ne faisait pas mine de vouloir quitter Vienne quoique sa mission, au dire de Thugut, y fût depuis longtemps terminée.

Voici les différentes pièces, avec les annotations originales qui les distinguent.

« P. S. au num. 1.

Éminence,

Sa Majesté est sans aucun doute intimement convaincue qu'un voyage du Saint-Père dans cette capitale fournirait le meilleur moyen pour établir dans le présent et à l'avenir, entre la Cour I. R. et celle du pape, un accord d'opinions et d'arrangements dont l'utilité serait générale. Il semble même qu'une pareille résolution prise par le Saint-Père permettrait de conclure avec beaucoup de probabilité que son désir de réaliser une telle union est sérieuse et ferme. Cependant, il n'échappera pas à la pénétration bien connue de V. Ém., pour quels motifs, si à la proposition du voyage que lui soumettra V. Ém., S. S. faisait un accueil défavorable, S. M. veut que vous n'insistiez pas. Mais dans ce cas V. Ém. veillera à ce que la bonne intention qui a présidé à la conception de cette entrevue, ne donne pas naissance à de fausses explications, et à ce qu'on ne cherche pas à lui trouver d'autres desseins et des mobiles plus pressants que ceux que fournit le vrai état de choses. Si S. M. souhaite ardemment cette union de sentiments, il n'en faut pas chercher la raison ailleurs que dans la considératiou du bien général et dans les sympathies qu'Elle professe pour la Cour pontificale en particulier. Quant à la question de savoir si les dispositions du pape sont telles qu'elles permettent d'espérer cette union projetée, qui répondrait dans la mesure du possible aux nécessités du moment, il n'y aura bientôt plus ni illusion ni doute possible à cet égard, car l'attitude même que va prendre le Saint-Père mettra ce point en

lumière. Aussi, de même que rien n'est plus équitable que de voir S. M. songer à mettre ses résolutions et ses arrangements en harmonie avec cette attitude, il suit encore de cette considération que l'empereur ne saurait désirer le voyage de S. S. dans cette capitale que pour autant que le pape l'entreprît de bon cœur.

Comme d'ailleurs S. M. ne négligera jamais en quoi que ce soit de témoigner au chef de l'Église toute la vénération qu'Elle Lui a vouée, Elle se ferait un devoir, dans la supposition qu'un voyage à Vienne n'agréât pas au Saint-Père, de se prêter volontiers au désir que pourrait manifester le pape de rester dans ses États jusqu'à des temps plus tranquilles. Dans cette éventualité, il faudrait seulement, que V. Ém., dès qu'une occasion propice viendrait à s'offrir, voulût bien sonder S. S. sur le choix d'un lieu approprié, convenable, paisible et éloigné du bruit des batailles, tel que serait par exemple Trévise, Udine, etc., ou bien sur les autres propositions que le pape pourrait faire en vue de son futur séjour.

Au reste, V. Ém. comprendra aisément que, dans l'hypothèse où le projet du voyage en question n'aboutît point, on s'attendrait, comme de juste, à ce qu'un secret absolu fut gardé à cet égard.

Je reste...

Baron de Thugut.

Vienne, le 26 mars 1800. »

N° 2.

Lit. A. « Éminence,

Au nombre des fausses interprétations, auxquelles la proposition du voyage à Vienne que S. M. a confiée aux soins de V. Ém., pourrait donner lieu, il faudrait princi-

palement compter le dessein qu'on semble attribuer à notre Cour de demander au pape la cession des Légations : c'est ce que l'estimable dépêche de V. Ém. sous le n° 29, donne à entendre. Or, que de telles idées, auxquelles donne naissance une application inadmissible du droit canonique, sont complètement erronées d'après les vrais principes du droit des gens, c'est ce que V. Ém. aura déjà vu par les éclaircissements contenus dans ma dernière dépêche.

Pas plus que, par exemple, une troisième Puissance, entrée en guerre avec la Prusse après le traité de Dresde et qui se serait emparée de la Silésie à la suite d'une campagne heureuse, n'aurait eu besoin de notre consentement et de notre cession pour s'approprier cette province ; pas plus qu'une Puissance qui arracherait l'Alsace aux Français, ou s'emparerait au cours d'une guerre de quelque partie du royaume de Naples, n'aurait besoin de nouvelles cessions de S. M. l'empereur, quoique la Maison d'Autriche possédât très légitimement la Silésie, l'Alsace et Naples et qu'elle fût obligée de céder ces pays, dans des guerres non provoquées et à la suite d'une nécessité purement de fait ; pas plus enfin, qu'après la paix d'Udine, dans la nouvelle guerre qui sévit toujours, dans le cas où une autre Puissance eût eu la chance d'enlever le Milanais à la République cisalpine et de s'y maintenir, notre Cour n'aurait eu le droit de lui contester la possession de cette province, ni de la forcer à nous demander une nouvelle renonciation ; ainsi aussi, depuis le traité de la cession signée à Tolentino, il ne peut être question de faire faire par le pape une nouvelle cession des Légations (1).

(1) Donnons ici la parole à un diplomate, parfaitement versé dans le *Droit des gens* et qui fut toujours écouté avec faveur et respect par tous les hommes d'État de l'Europe. Dans une Note adressée de Londres, le

Le principe, que, dans tous les temps et chez toutes les nations, on a regardé comme sacré et comme tel mis en

23 juin 1814, aux ministres des principales Puissances, le cardinal Consalvi mettait ainsi à néant la validité du traité de Tolentino : « En vain voudrait-on citer à l'égard des trois Légations, le traité de Tolentino ; il n'est guère possible de trouver un motif plus inconsistant et plus dénué de fondement. Rien de plus aisé à prouver que ce traité, fruit de l'agression la plus inique, a été imposé par un ennemi tout-puissant au prince le plus faible, presque aux portes de sa capitale ; que ce prétendu traité de paix n'avait été précédé par aucun état de guerre, comme toutes les publications émises par Pie VI, à cette époque, en font foi ; que ce pontife protesta, lui-même, autant qu'il était dans ses moyens, contre ce traité : que Sa Sainteté, actuellement régnante, renouvela ces protestations, à peine montée sur le Saint-Siège ; que des traités semblables n'ont pas préjudicié à la réhabilitation d'autres princes, par les souverains alliés, dans la possession entière de leurs pays, ou au moins à leur procurer des indemnisations ; que plusieurs de ces hauts souverains réclament et reprennent eux-mêmes, dans ce moment, des provinces cédées par des traités formels. Il serait facile d'ajouter mille autres motifs encore ; mais en a-t-on besoin, lorsqu'un argument seul, et qui coupe l'arbre à la racine, rend tout le reste superflu ? Le même gouvernement français, qui obligea Pie VI à signer le traité de Tolentino, l'annula peu de mois après par un décret solennel, le déclarant cassé, abrogé, et comme non avenu pour pouvoir s'emparer de tous les États du Saint-Siège, ce qui fut exécuté effectivement, en envahissant Rome, en détrônisant le même Pontife avec lequel le traité avait été conclu, et en le conduisant en France, où il mourut dans la captivité. C'est donc une erreur manifeste de croire que la France ait possédé, dans les dernières années, les trois Légations en vertu du traité de Tolentino qui n'existait plus. Elle les tenait sous sa domination comme le reste des États Pontificaux, uniquement par la loi du plus fort, et par la prépondérance de ses armes. Cela étant indubitablement ainsi, comment pourrait-on disposer des trois Légations comme appartenant à la masse des possessions françaises en vertu dudit traité, la France elle-même n'ayant aucun titre légal à produire ? S. S. seule peut donc réclamer, et réclame ici ses trois Légations par les mêmes titres indestructibles et sans réplique, qu'elle a au recouvrement de la totalité de ses États. »

Le 23 octobre suivant, Consalvi disait dans une autre Note diplomatique remise au prince de Hardenberg, chancelier d'État du roi de Prusse : « Si le traité de Tolentino n'est d'aucune valeur, comme il a été prouvé jusqu'à l'évidence, si la justice, si tous les autres motifs allégués ci-dessus,

usage, le principe que la conclusion de la paix entraîne des conclusions indissolubles, sans qu'on ait égard à la

dont il est impossible de ne pas sentir la force, doivent garantir le Saint-Père qu'il ne lui soit enlevée aucune partie de ses domaines, si ses droits sur Avignon et le Comtat Venaissin sont incontestables et datent de si loin; quoi de plus juste et de mieux fondé que sa réclamation contre la perte qu'on voudrait lui faire essuyer? Dans un Congrès où il s'agit d'établir la paix générale sur des bases solides et de faire disparaître tous les sujets de réclamations justes, qui pourraient la troubler à l'avenir, S. S. doit supposer ou que la France, qui fait partie de ce Congrès, ne veuille pas garder au détriment de leur véritable souverain ces deux provinces qu'elle n'a acquises que par un acte de fait de ce gouvernement révolutionnaire que le légitime gouvernement actuel désapprouve avec tant de raison, ou bien que les hautes Puissances, qui, dans le traité de Paris, pour des motifs que le Saint-Père ne prétend pas juger, en ont assuré la possession à la France, dédommageront le Saint-Siège de cette perte par une compensation territoriale proportionnée à la valeur du pays enlevé. Pourrait-on croire que des souverains aussi justes ne reconnaissent ce qui a été reconnu par cette même Assemblée Constituante qui commit cette déprédation lorsqu'elle se crut en devoir d'insérer, dans son décret d'incorporation à la France des dits pays, l'Article portant que « le Pouvoir Exécutif sera prié de faire ouvrir des négociations avec la Cour de Rome pour les indemnités et dédommagements qui pourront lui être dus. »

Le Saint-Siège a eu aussi, à l'égard d'Avignon et du Comtat Venaissin, les assurances les plus formelles de la part des glorieux prédécesseurs de ces mêmes hauts souverains, auxquels S. S. adresse ses réclamations. Il suffira d'en citer quelques exemples. L'immortelle Catherine II, en réponse à la protestation que le Souverain-Pontife Pie VI lui fit parvenir en 1791 sur l'enlèvement de ces deux provinces, lui fit savoir « qu'en partageant sa juste indignation contre la violence qu'on s'était permise en France, au mépris du droit des gens et des principes les plus sacrés, Elle serait prête, aussitôt qu'on y verra jour, à contribuer à la restitution des possessions dont un pouvoir illégitime avait arbitrairement dépouillé la Cour de Rome. » Ainsi il est dit dans la lettre du vice-chancelier comte d'Ostermann, en date de Saint-Pétersbourg, 25 août 1791, adressée à l'ambassadeur prince de Galitzin qui la communiqua officiellement au Saint-Siège. Le sage empereur Léopold II ne s'exprima pas moins favorablement à ce sujet lorsqu'en 1792 il déclara au nonce qu'il pouvait assurer le Saint-Père « qu'il fera son possible pour lui faire restituer Avignon et le Comtat Venaissin, premièrement parce qu'il n'y avait rien de plus injuste sur la terre; en second lieu parce qu'il était de son intérêt ainsi que de tous les

nature et aux motifs de la guerre précédente, a son fonment nécessaire et inébranlable dans la sécurité publique

autres souverains qu'un pareil attentat ne reçût aucune prescription... »

Enfin il faut citer *in extenso* la célèbre Note du 14 juin 1815 adressée par Consalvi à l'Europe diplomatique :

« Excellence,

Le soussigné cardinal secrétaire d'État de Sa Sainteté et son ministre plénipotentiaire au Congrès de Vienne, par sa Note du 23 octobre 1814, présenta les instances du Saint-Père pour obtenir la réintégration du Saint-Siège dans la totalité des domaines dont il avait été injustement dépouillé à différentes reprises dans le cours de la révolution française.

Le Saint-Père ne fut pas animé à faire une telle demande par un esprit de domination ou d'intérêt. Il a prouvé que des vues pareilles ne sont pas la règle de sa conduite.

Les serments solennels prêtés par lui à l'époque de son élévation au pontificat suprême ; les engagements rigoureux qu'il contracta dans sa qualité d'administrateur des propriétés du Saint-Siège, de les conserver, de les défendre et de les recouvrer ; ses devoirs comme chef de l'Église de subvenir aux besoins de la religion et aux dépenses nécessaires au service des fidèles ; la nécessité finalement de soutenir convenablement la représentation de sa dignité, lui imposèrent l'obligation de réclamer la totalité des domaines du Saint-Siège Apostolique.

Les Puissances réunies au Congrès ont accueilli avec faveur les réclamations de S. S. et les trois Légations de Ravenne, de Bologne. et de Ferrare (moins la partie de cette dernière située sur la rive gauche du Pô), ainsi que les Marches avec Camerino, Bénévent et Ponte-Corvo, sont rendus à leur souverain légitime.

Le Saint-Père témoigne par l'organe du soussigné sa reconnaissance aux augustes souverains par l'aide desquels il a pu rentrer en possession de ces provinces.

Cependant après avoir satisfait à ce devoir, le Saint-Père se trouve à son regret dans la nécessité de manifester ses sentiments à l'égard de ces domaines du Saint-Siège dans lesquels il n'a pas la satisfaction d'être rétabli.

La province d'Avignon, le Comtat Venaissin, la partie de la Légation de Ferrare mentionnée plus haut, restent détachés du Patrimoine du Saint-Siège.

Si l'on fera attention à la nature des possessions de l'Église et si on se rappellera les déclarations de S. S. faites par l'organe du soussigné, dès le commencement du Congrès, savoir, de ne pouvoir donner son adhésion

et dans le bien-être de tous les peuples et de tous les gouvernements. En effet, ils vivraient entre eux dans des

à un démembrement quelconque des domaines du Saint-Siège, on trouvera les motifs de la démarche qu'on est dans la nécessité de faire.

Le Saint-Père manquerait à ses devoirs, si dans cette occasion il ne garantissait pas par ses protestations les droits imprescriptibles du Siège Apostolique.

Avignon acquis par le Saint-Siège à titre onéreux et possédé pendant cinq siècles; le Comtat Venaissin acquis et possédé depuis une époque plus reculée encore sont trop intéressantes par l'ancienneté même de leur possession, par les souvenirs qu'ils présentent, par le nombre des habitants et la richesse des productions, pour que le Saint-Siège puisse s'empêcher de faire ses protestations à leur sujet.

Cette même Assemblée Nationale, qui, après avoir arrêté deux fois l'inadmissibilité de la réunion de ces provinces à la France, les ravit enfin au Saint-Siège Apostolique en 1791, n'osa pas priver le Saint-Siège d'une propriété si ancienne et si légitime sans décréter contemporaneament qu'on lui donnât une compensation proportionnée, et ce fut à cet effet qu'elle eut soin d'insérer dans son décret les paroles suivantes : « *Le Pouvoir Exécutif sera prié de faire ouvrir des négociations avec la Cour de Rome pour les indemnités et les dédommagements qui pourront lui être dus.* »

Les monarques de l'Europe, auxquels le Souverain-Pontife Pie VI porta dans cette occasion ses réclamations, ne laissèrent pas de lui manifester leurs sentiments à cet égard. L'immortelle Catherine II déclara expressément : « *D'être disposée à contribuer aussitôt qu'il sera possible à la restitution des possessions dont un pouvoir illégitime avait dépouillé la Cour de Rome.* » Le sage empereur Léopold II en faisant connaître à Pie VI les mêmes dispositions de sa part dit « *qu'il le faisait parce qu'il était de l'intérêt de tous les souverains qu'un pareil attentat ne reçût aucune prescription.* » Le vertueux Louis XVI notifia au même pontife « *qu'il lui rendrait Avignon et le Comtat Venaissin au premier moment qu'il le pourrait.* »

La convention de Tolentino, extorquée à Pie VI par un gouvernement qui lui avait enlevé ces pays à la suite d'une agression gratuite, ne peut en aucune manière fournir un titre à retenir ces provinces à l'Église Romaine.

Il est douloureux d'abord que le Saint-Siège doive être privé de ces domaines pour un motif qui n'a été compté pour rien à l'égard d'autres princes également contraints par une prépondérance, devant laquelle tout pliait, à faire des traités et des cessions. Mais l'objection du traité de Tolentino est si inconsistante en elle-même, qu'il n'est pas nécessaire

luttes perpétuelles ou dans des appréhensions continuelles de guerre, si la paix jurée et les cessions faites à la paix

d'avoir recours à des arguments extrinsèques pour en éluder la force.

Il n'est pas nécessaire non plus de produire contre ce traité toute la masse des raisons qu'on pourrait lui opposer. Les réflexions suivantes suffiront seules pour détruire cette objection.

Une agression non provoquée et dénuée de tout ce qui peut par le droit des nations rendre une guerre légitime, une agression contre un État innocent et faible qui a solennellement proclamé sa neutralité dans la guerre qui agite d'autres États, est hors de tout droit humain, et un traité qui est la conséquence d'une agression de cette nature est *essentiellement nul et invalide.*

Mais quand même, contre la vérité de ces principes, on voulait admettre la supposition de la validité d'un traité de cette sorte, *il est certain que dans celui de Tolentino la conservation du reste des États du Saint-Siège ayant été stipulée en correspectivité des cessions qu'on lui extorquait et le gouvernement qui s'était engagé à une telle conservation* ayant envahi peu après sans une cause légitime tout le reste des États Pontificaux ce traité *fut annulé et dissous* par ce gouvernement, qui avait été à la fois agresseur et violateur lui-même de ses stipulations.

La supposition que l'infraction d'un traité ne fait qu'en *suspendre* les effets sans le DISSOUDRE est décidément contraire aux principes les plus indubitables du droit des gens. Grotius dit *que les articles d'un traité ont force de condition dont le défaut le rend nul.* Wattel en parlant de l'axiome *que les traités contiennent des promesses parfaites et réciproques*, établit que *l'*ALLIÉ *offensé ou lésé dans ce qui est l'objet du traité peut choisir ou de contraindre un infidèle à remplir ses engagements ou de déclarer le traité rompu pour l'atteinte qui y a été donnée.*. Et dans un autre endroit il dit : « *Quand le traité de paix est violé par l'un des contractants l'autre est le maître de déclarer le traité rompu.* »

Ces principes ont une force *plus grande encore* quand la violation du traité a été portée par une des parties contractantes jusqu'à la *destruction* de l'autre. Dans un pareil cas, la partie *détruite* ne conserve aucune obligation vis-à-vis *de son destructeur*, ainsi que celui-ci ne conserve aucun droit sur elle. Wattel dit : « *Quand un État est détruit ou quand il est subjugué par un conquérant tous ses traités périssent avec la puissance publique qui les avait contractés.* »

Après sa *destruction* la Souveraineté Temporelle du pontife romain se releva *en 1800*, mais *non par l'ouvrage du gouvernement destructeur* et sans qu'il ait stipulé avec lui *aucune convention nouvelle à cette fin.* Les choses restèrent par conséquent dans le même état dans lequel elles

pouvaient être assujetties à des droits privilégiés de nullité et de révocation, à des réserves mentales ou à des récla-

se trouvaient à l'époque de la destruction du gouvernement papal, c'est-à-dire que le traité de Tolentino *déjà aboli* par le gouvernement français continua à demeurer *éteint* et ne peut plus produire aucun effet.

Si entre des gouvernements même légitimement belligérants, encore que l'un d'eux n'ait été *détruit*, les conventions violées restent *éteintes* suivant les autorités citées, et non pas seulement suspendues, jusqu'à ce que les anciens traités se soient ranimés par des nouveaux, quel nouveau traité, en considérant la chose même sous ce dernier rapport, exista-t-il entre le gouvernement français et Pie VI détrônisé par lui, et mort captif en France? Quel nouveau traité à cet objet exista-t-il entre le gouvernement français et Pie VII? — Aucun. Et si un nouveau traité eut été conclu entre eux ce serait ce dernier et non pas celui de Tolentino qui aurait ensuite dû régler les rations politiques entre le Saint-Siège et la France.

Le Saint-Père actuellement régnant, à peine élevé au Pontificat Suprême, comme plusieurs fois après, ne laissa pas que de réclamer les provinces enlevées par le traité de Tolentino et de protester plus librement que Pie VI n'avait pu le faire, non moins à cause de la *nullité* de ce traité qu'à cause *de sa destruction* par le gouvernement français lui-même. Ainsi les droits du Saint-Siège sur ces provinces demeureront toujours préservés et intacts, et ni la France, ni d'autres, sous les prétendus droits de la France, ne sauraient se prévaloir d'un titre *nul en lui-même* ou assurément *détruit*. La *nullité* ou la *destruction* de ce traité se trouvent reconnues par les Puissances Alliées elles-mêmes. Lorsque dans l'Article III du traité de Paris du 30 mai il fut question de conserver à la France Avignon et le Comtat Venaissin, bien loin d'alléguer le traité de Tolentino, les Puissances Alliées jugèrent nécessaire *d'en assurer* la possession à la France, ainsi que l'Article cité l'exprime, faisant voir par là qu'elles ne regardaient pas le traité de Tolentino comme suffisant pour fournir un motif fondé à l'incorporation à la France de ces deux provinces du Saint-Siège.

Mais ce traité de Paris, fait sans aucune intervention du Saint-Siège, n'a pu préjudicier à ses droits. Si le Saint-Père ne put voir sans douleur disposer de cette sorte d'une partie si considérable des propriétés du Siège Apostolique et si par l'organe du soussigné il en fit le sujet de ses remontrances dans les Notes présentées à Paris, à Londres et à Vienne tant au gouvernement français en particulier comme aux ministres des Puissances Alliées et au Congrès en général, Sa Sainteté ne laissa pas cependant de supposer (ainsi que le soussigné le déclara expressément dans sa dernière Note du 23 octobre) que : « ou la France ne voudrait pas garder ces deux

mations touchant l'injustice et la violence de la guerre. Cette sainteté des traités de paix et de leurs obligations

pays au détriment du Souverain légitime ou que le Saint-Siège en serait dédommagé par une compensation territoriale proportionnée à la valeur des provinces enlevées, compensation, il faut le répéter, décrétée par cette même Assemblée qui en dépouilla l'Église Romaine.

Une telle compensation n'ayant eu lieu, Sa Sainteté est en droit ou de l'obtenir ou d'être réintégrée dans la possession de ces anciens domaines du Saint-Siège. Jusque là, ses devoirs les plus stricts commandent au Saint-Père de préserver, à l'exemple de ses prédécesseurs, les droits du Saint-Siège Apostolique sur ces provinces.

Les mêmes raisons s'appliquent à la partie de la Légation de Ferrare située sur la gauche du Pô, propriété du Saint-Siège depuis tant de siècles. Cette partie n'étant pas remise sous sa domination ne saurait être exclue de la protestation. Mais la religion et la piété de S. M. I. et R. Ap. et les preuves de bienveillance que le Saint-Père en a reçues le rassurent que dans la contiguité des deux États, S. M. trouvera aisément le moyen d'en indemniser le Saint-Siège.

D'après les résolutions prises, l'Autriche aura le droit de garnison dans les places de Ferrare et de Comacchio, rendues à la domination du Souverain-Pontife. Cette mesure, tout à fait contraire à la libre et indépendante souveraineté du Saint-Siège ainsi qu'à son système de neutralité, pouvant lui attirer des hostilités, portant atteinte à ses droits et entravant leur exercice, le soussigné se voit obligé de protester encore formellement à ce sujet.

Le soussigné se flatte que ses justes protestations au nom du Saint-Père pour garantir les droits du Saint-Siège Apostolique produiront l'effet désiré relativement aux restitutions ou compensations, comme aux mesures touchant les garnisons de Ferrare et de Comacchio, dont il est question dans cette Note.

En attendant, le cardinal soussigné conformément aux ordres de Sa Sainteté et à l'exemple des légats du Saint-Siège envoyés près différents Congrès, et notamment de l'évêque de Nardo, Fabius Chigi, au Congrès de Westphalie, a l'honneur de remettre à S. Exc. la protestation ci-jointe, relative aux déterminations du Congrès à l'égard des intérêts temporels du Saint-Siège, en priant qu'elle soit insérée au protocole.

Le soussigné a l'honneur de renouveler à S. Exc. l'assurance de sa haute considération.

HERCULE CONSALVI.

Vienne, le 14 juin 1815. »

trouve dans le serment religieux un degré d'inviolabilité encore plus fort et plus respectable. Quant aux traités jurés par des princes qui sont revêtus de dignités ecclésiastiques et qui doivent briller aux yeux des autres comme des modèles de fidélité et de modération, ils sont d'autant moins susceptibles de pouvoir laisser dans l'esprit de ces princes ou dans celui de leurs successeurs un doute quelconque sur la légitimité de leurs conséquences.

Lit. B. — Si, par conséquent, S. S. n'était retenue de se rendre à Vienne que par ce seul motif qu'Elle aurait à entendre des propositions de cession, V. Ém. pourra, en se basant sur les principes évidents qui lui ont été communiqués, La tranquilliser suffisamment à cet égard. En aucune manière, S. M. ne se voit dans le cas de devoir entrer avec S. S. dans un genre de négociations si désagréable.

Assurer au Saint-Siège la récupération de ses États *non-cédés* (1), contre les attaques de ses ennemis présents et à venir ; l'aider à reconquérir son influence légitime dans les affaires de l'Église catholique et de la discipline ecclésiastique ; veiller à ce qu'en présence de divers dangers et d'assauts imminents de la part de l'incrédulité et de l'esprit non-catholique, les avantages temporels et les biens de la fortune que le zèle de nos ancêtres a accordés à l'Église Romaine et à sa hiérarchie, soient conservés et mis hors d'atteinte dans la mesure du possible ; soigner enfin que par une indestructible et très étroite union de la puissance temporelle et de la puissance spirituelle le bonheur et la paix de tous les États soient affermis du mieux qu'il se pourra : voilà les vrais et les grands objets de la sollicitude qui fait naître dans le cœur de S. M. le

(1) *Uncedirten Staaten.*

désir de faire la connaissance personnelle du Souverain-Pontife, pourvu toutefois, comme il a déjà été observé, que S. S. s'y montre de son côté favorablement disposée.

Pour ce qui regarde les matières politiques touchées en premier lieu, les circonstances et les rapports sont de telle nature, qu'elles ne doivent amener entre la Cour I. R. et la Cour du pape ni embarras de discussions, ni difficultés de négociation. Ces susdites matières n'exerceraient d'influence fâcheuse, sur les objets qui à proprement parler nous préoccupent et exigent une entente, que pour autant que S. M. eût à craindre de la part de S. S. une action nuisible et de l'opposition. Un tel état de choses affecterait désagréablement et péniblement S. M., moins à cause des effets qu'il y aurait à redouter qu'à cause de la gêne qui en résulterait nécessairement dans l'exécution de ses desseins, qui ont pour objet les plus grands intérêts de la hiérarchie catholique et de la Cour romaine ainsi que ceux du bien général.

Je reste...

De V. Ém.

Le très obéissant serviteur,

Baron de Thugut.

Vienne, le 26 mars 1800. »

N° 3.

« Éminence,

Les belles assurances que S. S. le pape a données de ses dispositions amicales envers l'auguste Cour ne sauraient mieux se constater que si le Saint-Père honore de toute sa confiance les personnes dont le dévouement à S. M. ne souffre aucun doute, et si d'autre part Il retire sa confiance à celles qui affichent ouvertement leur aversion pour Sa

Majesté. V. Ém. sera elle-même le mieux en état de juger quelles seraient sous ce rapport les observations et les représentations qu'on devrait regarder comme essentielles et utiles. Pour me borner à ce sujet à quelques-uns des ambassadeurs accrédités auprès des gouvernements, V. Ém. comprendra aisément pourquoi il n'est guère possible que S. M. nourrisse de solides espérances d'entente, lorsqu'elle voit S. S. prêter l'oreille ou accorder sa confiance, par exemple, à des hommes comme les Monsignori Albani, Litta, Brancadoro, Caleppi (1). Leur esprit adonné à l'intrigue a déjà fourni les preuves de la plus fâcheuse antipathie contre la Cour impériale. Il est notoire, en effet, que les deux premiers se sont appliqués de toutes leurs forces à augmenter les impressions défavorables que des malintentionnés avaient fait naître à la Cour impériale de Russie ; qu'ils ont également attisé, entre les coalisés, les malentendus si souverainement nuisibles à la cause commune et partant à l'Église ; qu'enfin ils ne souhaitent rien tant que de pouvoir continuer ces manœuvres. Quant à Caleppi et à Brancadoro, il est de même avéré qu'à chaque occasion qui s'est offerte, ils ont donné des marques des mêmes sentiments hostiles, dans les Pays-Bas, où, sous main, ils ont soufflé le feu de la résistance des États contre leur souverain légitime.

Un second point qu'il sera impossible à S. M. de négliger, en jugeant les dispositions de S. S., sera la conduite qu'Elle tiendra vis-à-vis d'autres Puissances. S. M. est bien loin de ne pas souhaiter que la Cour pontificale trouve auprès de toutes les Puissances catholiques l'influence qui lui convient, et jouisse au plus haut point de

(1) Dans les documents le nom de ce personnage est écrit sous la forme « Galeppi », il faut lire Caleppi.

leur respect et de leur amitié. Il n'est question ici que des relations politiques et d'une participation à des desseins et à des plans que d'autres Puissances catholiques pourraient former contre les intérêts de l'Auguste Maison.

S. M. croit pouvoir avancer que pour mettre l'Italie à l'abri de nouvelles attaques imminentes de la part de la République française, ainsi que des révoltes et des perturbations intestines qui en seront infailliblement de nouveau le résultat, il faudra principalement si pas uniquement se reposer sur les dispositions, les efforts, les luttes de S. M. l'empereur. Quel que soit néanmoins le zèle avec lequel S. M. prend à cœur de travailler au salut de l'Italie en général et avant tout au succès le plus entier de la coalition, il n'est pas moins évident que la bonne ou la mauvaise volonté des autres Puissances, ainsi que leurs dispositions et leur influence par rapport aux projets que S. M. forme avec équité pour assurer sa propre sécurité et son indemnisation, pourraient et devraient même renfermer dans des limites plus étroites les plans et les projets de S. M. tant sur le terrain des opérations militaires que dans les prévisions de la paix. Cet état de choses, indépendant de la volonté de S. M., entraînerait peut-être pour d'autres des suites désagréables. En conformité de ces considérations, S. M. serait par conséquent en droit d'attendre de la part de la Cour pontificale que l'on n'y méconnût pas la vraie nature de la situation et que par de fâcheuses liaisons avec d'autres Puissances catholiques, hostiles à notre Cour, on ne donnât pas lieu de mettre en doute sa bonne foi.

Il est évident que ces réflexions s'appliquent à plus forte raison aux Puissances non-catholiques. Telles furent les circonstances que même ces dernières pouvaient souhaiter et à l'occasion seconder la délivrance de l'État

Pontifical, tout comme celle des autres États renversés par les Français. Il est encore possible que, parmi ces Puissances, il s'en rencontre l'une ou l'autre qui, dans un moment donné et par jalousie contre la Cour I. R , cherche à exciter la Cour du pape contre cette dernière et à lui procurer des avantages à nos dépens. Mais, qu'au fond, la Cour pontificale compte réellement et principalement sur leurs bonnes dispositions envers la religion catholique et ses défenseurs; qu'elle abandonne sa légitime défiance à l'égard de cette antipathie systématique, qui est inséparable des principes non-catholiques dans tout ce qui regarde les affaires de l'Église Catholique Romaine ; que, dans l'espoir d'un avantage momentané (dont la réalisation ne peut d'ailleurs pas être considérée comme probable), elle se laisse séparer de la Cour I. R. qui a toujours été, demeure et restera le principal soutien du catholicisme; voilà ce que S. M. regarde comme impossible lorsqu'elle considère la sagesse et la prudence de S. S. le pape. Bien plus, S. M. est fondée à croire que S. S. ne manquera pas de découvrir les vrais motifs et les pièges que cachent les excitations, les promesses illusoires et les feints encouragements qui pourraient être mis en œuvre par d'autres Puissances et surtout par des Puissances non-catholiques. S. M. espère que S. S. ne donnera pas à notre Cour des sujets d'ombrage, en se prêtant à des négociations et à des démonstrations équivoques. Il est actuellement d'autant plus aisé à S. S. de s'interdire de telles démarches, que les circonstances où Elle se trouve l'excusent suffisamment de ne pas prendre des mesures extraordinaires et lui fournissent de justes raisons pour les remettre à des temps plus propices. Au reste, il est évident que, lorsque l'occasion s'en offrira, S. M. s'emploiera volontiers, auprès de la Cour impériale

de Russie ou auprès d'autres Cours non-catholiques, afin d'y favoriser et entretenir, dans la mesure du possible, des sentiments plus bienveillants dans tout ce qui concerne les affaires religieuses de leurs sujets catholiques. S. M. soutiendra les démarches que le pape tentera en ce sens.

Pour ce qui regarde Mgr Albani, comme sa mission extraordinaire, dont il avait été chargé ici, est depuis fort longtemps terminée et qu'il cherche à profiter de la prolongation de son séjour pour nouer des intrigues nuisibles aux intérêts de l'auguste Cour, S. M. souhaite que S. S. le rappelle de Vienne le plus promptement que faire se pourra. S. M. émet le vœu que S. S. le revête d'une fonction telle, que son intrusion *dans les affaires politiques* ne lui donne pas ultérieurement occasion de mettre obstacle à l'entente vraiment sincère entre Elle et la Cour pontificale.

Je reste...

De Votre Éminence,

Le très obéissant serviteur,

Baron de Thugut.

Vienne, 26 mars 1800. »

N° 4.

« Éminence,

Quoique les exigences tout à fait extraordinaires de la guerre aient littéralement épuisé les finances de S. M. et nécessitent impérieusement que dans certaines dépenses on se renferme dans les plus étroites limites, S. M. ne se refusera pas le plaisir de contribuer à la splendeur du séjour du Saint-Père dans les États de l'Empire. A cette fin le vice-intendant général des finances vénitiennes

reçoit l'ordre de mettre au nom de S. M. une somme de trente mille ducats d'argent à la disposition de S. S., soit que le Saint-Père s'en serve pour couvrir les frais de son voyage à Vienne, soit, si celui-ci ne se réalise point, qu'il l'emploie à faire face aux dépenses qui viendraient à se présenter.

Je reste...

De Votre Éminence,

Le très obéissant serviteur,

Baron DE THUGUT.

Vienne, le 26 mars 1800.

P. S.

Litt. A. — Ce *Post-Scriptum*, pour dire à V. Ém. que je ne doute nullement, qu'il n'échappera pas à sa pénétration bien connue, que, dans le cas où S. S. se rendrait à Vienne, il serait plus que jamais nécessaire de rappeler d'ici Mgr Albani, sans aucun retard et même avant l'arrivée de S. S. dans cette capitale. En effet ses intrigues donneraient très infailliblement lieu à des complications haineuses qui porteraient préjudice aux deux parties.

Je reste...

De Votre Éminence,

Le très obéissant serviteur,

Baron DE THUGUT.

Vienne, le 26 mars 1800. »

IV. — Dans la même expédition du 26 mars 1800, on rencontre à l'adresse du cardinal Herzan une lettre assez

intéressante sur le rétablissement éventuel de la Compagnie de Jésus par Pie VII.

Le baron de Thugut voulut-il essayer de capter la bienveillance du nouveau pape en se montrant favorable à une œuvre de réparation, que beaucoup d'esprits clairvoyants demandaient avec instance ? Le ministre désira-t-il sincèrement voir l'Ordre religieux, violemment supprimé un quart de siècle auparavant, reprendre en Allemagne et ailleurs une influence toujours exercée pour le bien de l'Église et au profit de l'autorité civile ? Le diplomate ne chercha-t-il pas plutôt à contrecarrer un peu les vues du gouvernement de Madrid qui s'obstinait à vouloir l'irrémédiable extinction de l'œuvre de saint Ignace de Loyola ? Thugut ne fut-il pas heureux, dans la présente circonstance, de pouvoir trouver si facilement une manière de représailles contre l'Espagne, dont la politique était depuis longtemps dévouée aux intérêts de la France, alors la grande et irréconciliable ennemie ? Rien n'empêche de croire que chacun de ces mobiles eut sa part dans les calculs du ministre qui présidait aux destinées de l'empire de François II.

Voici le document ministériel en question (1) :

« Illustrissime et Éminentissime Seigneur,

Il circule des rumeurs qui font croire que le nouveau Souverain-Pontife serait favorablement disposé pour l'ex-Compagnie de Jésus. J'y trouve l'occasion d'exciter l'attention de V. Ém. à ce sujet, et je la prie de s'assurer des dispositions du Saint-Père, afin de me les communiquer ensuite avec les détails opportuns. Toutefois, dès à présent, j'estime utile pour la règle de conduite de V. Ém.

(1) La lettre originale est en italien.

de lui faire connaître ce qui suit. Autant S. M. serait opposée à accueillir dans ses propres États de nouveaux Ordres réguliers et autant Elle serait peinée de voir approuvée par l'autorité apostolique toute nouvelle corporation religieuse qui, sans être l'ancienne société des Jésuites, se vanterait d'avoir avec cette dernière quelque ressemblance ou d'habit ou d'institut ; autant aussi d'autre part Elle verra avec plaisir les Ordres réguliers actuellement existants, se rendre toujours, moyennant de sages dispositions, plus utiles à la Sainte Église et aux populations. De plus, j'ai des motifs de croire que S. M. ne s'opposerait en aucune façon au rétablissement des Jésuites, pourvu toutefois qu'ils soient réorganisés dans l'esprit de leur Institut primitif. Ceci assurerait, l'expérience du passé en fait foi, leur souveraine utilité, surtout en ce qui concerne l'éducation de la jeunesse si négligée à l'heure présente. En outre, on ne pourrait y voir l'apparition d'un nouvel Ordre régulier. Ce serait simplement rappeler à la vie un Ordre qui a jadis existé; ce qui n'est pas sans exemple dans l'histoire ecclésiastique. De la sorte les bien intentionnés éprouveraient une grande consolation et les incrédules n'y trouveraient aucun motif de moquerie. En attendant que j'aie le plaisir de vous revoir je me dis dans les sentiments de la considération la plus distinguée

De Votre Éminence,

Le très dévoué et très obligé serviteur,

Baron de Thugut.

Vienne, 26 mars 1800. »

Thugut terminait sa volumineuse expédition du 26 mars par cette lettre, dans laquelle il attirait l'attention du

cardinal Herzan sur l'entrée en religion de l'archiduchesse Marie-Anne, sœur de l'empereur :

Réservée.

« Illustrissime et Éminentissime Seigneur,

Au moment où Sa Majesté, toujours animée d'un attachement constant pour tous les membres de son auguste famille, a cru ne devoir pas s'opposer aux sollicitations renouvelées de sa sœur, Son Altesse Royale, l'archiduchesse Marie-Anne, et lui a permis de se retirer dans un couvent à Padoue, il serait possible que quelques personnes profitassent de la pieuse ferveur de Son Altesse Royale pour lui faire faire auprès de Sa Sainteté l'une ou l'autre demande, étrangère aux affaires de sa conscience. Voilà pourquoi je ne saurais manquer d'avertir V. Ém. que S. M., qui n'a pas même donné à Son Altesse Royale la permission de se rendre à Venise, n'a remis à sa sœur aucune commission pour le Saint-Père. Par conséquent toutes les démarches que Son Altesse ferait auprès de Sa Sainteté pour des intérêts qui ne regarderaient point directement le bien de son âme, devraient être considérées par le pape comme non avenues. La raison en est que dans toutes ses relations avec le Saint-Père, S. M. ne veut pas d'autres intermédiaires entre elle et le pape que V. Ém. et ses autres ministres. S. M. l'empereur souhaite prévenir toutes les difficultés qui naîtraient de demandes que ferait au Souverain-Pontife Son Altesse Royale, à la suggestion de n'importe qui se servirait de moyens religieux pour agir sur son esprit et pour l'engager dans des affaires étrangères à la direction de sa conscience. Que V. Ém. dans ses rapports avec S. S. use avec l'habileté requise des détails que je viens de lui communiquer. Dans

les sentiments de la considération la plus distinguée je suis toujours de V. Ém.

Le très dévoué et très obligé serviteur,

Baron DE THUGUT.

Vienne, le 26 mars 1800 (1). »

A l'heure même, où le baron de Thugut se voyait plongé dans l'étude de toutes sortes de questions de politique générale et d'intérêt privé, une dépêche du pro-secrétaire d'État Consalvi au nonce de Vienne, Mgr Ruffo, allait augmenter singulièrement ses préoccupations. On en jugera aisément par l'extrait suivant :

« Je crois devoir informer V. Exc. d'une nouvelle qui ne paraît reposer sur aucun fondement solide. Le bruit s'est répandu en ville (on ne sait comment) que les Français pourraient bien envoyer au pape une députation. Cela semble vraiment invraisemblable ; mais, s'il en était ainsi, V. Exc. comprend dans quel grand embarras se verrait le pape, et le gouvernement impérial encore plus peut-être que le Saint-Père. Cette nouvelle, que je tiens du cardinal Herzan, m'a on ne peut plus surpris, ainsi que S. S. elle-même, à qui je l'ai communiquée sur-le-champ. Le Saint-Père souhaite que V. Exc. obtienne des éclaircissements au sujet du susdit dessein prêté aux Français, et il désire qu'elle pressente les dispositions de M. le baron de Thugut afin que des deux côtés nous marchions de concert dans l'attitude à prendre, même dans le cas où, au lieu d'une députation (qui, je le répète, paraît impossible dans l'état actuel des affaires), il parviendrait au Saint-Père une

(1) Cette lettre *réservée* est en italien.

lettre ou un témoignage quelconque de courtoisie de la part des Français. S. S. veut suivre une ligne de conduite qui emporte la pleine satisfaction de l'empereur, si jamais pareil dessein venait à se réaliser ; jusqu'à cette heure toutefois, la chose ne présente aucune apparence de vraisemblance (1). »

(1) Dépêche en date de Venise, 26 mars 1800.

CHAPITRE NEUVIÈME.

—

Sommaire. — I. Première lettre de l'empereur François II au Saint-Père, Vienne 26 mars 1800. Décret du roi d'Espagne à l'occasion de l'élection de Pie VII, Aranjuez 29 mars. Extrait des Instructions remises par M. de Urquijo au marquis de Labrador, nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près le Saint-Siège. — II. Herzan a Thugut, dépêche et lettre autographe du 2 avril. Lettre de Pie VII au cardinal Herzan, 5 avril. Lettre de Herzan au Saint-Père, 5 avril. Lettre de Pie VII à François II, 5 avril. Herzan à Thugut : dépêches des 5, 9 et 12 avril. — III. Herzan à Thugut : dépêche du 19 avril. Herzan à Thugut : dépêche et lettre autographe du 20 avril. — IV. Herzan à Thugut, 23 avril. Lettre *autographe* de Pie VII à l'empereur François II, 20 avril.

I. — On a vu plus haut la première lettre du pape à l'empereur d'Allemagne, voici la réponse que fit le puissant souverain à S. S. Pie VII :

« Très Saint Père.

L'allégresse, que mon âme a ressentie, à la nouvelle que l'Église avait retrouvé un digne chef dans la personne de V. S., s'est singulièrement vue augmentée quand j'ai eu sous les yeux les expressions affectueuses dont il a plu à V. S. d'accompagner la notification de cet heureux événement.

Je me vois de la sorte obligé de joindre l'expression de ma reconnaissance aux félicitations sincères que j'adresse

à V. S. pour une exaltation reçue aux applaudissements des fidèles. Je consigne la manifestation de ma gratitude dans l'acte même par lequel je me fais gloire de donner des assurances non seulement de mon zèle constant pour la conservation de la splendeur de la sainte religion catholique, mais en outre de mes sentiments de tendre hommage pour la personne de V. S.

Animé de ces dispositions, j'implore pour moi et pour ma famille la bénédiction apostolique.

FRANÇOIS.

Vienne, 26 mars 1800 (1). »

Après avoir entendu Sa Majesté Apostolique, il ne sera pas sans intérêt de prendre connaissance d'une proclamation, adressée à ses sujets par Sa Majesté Catholique, à l'occasion de l'élection de Pie VII. La pièce se trouve insérée dans un rapport, envoyé à Vienne par l'ambassade impériale de Madrid. Dans ce rapport, écrit en français et signé par M. Charles Andréoli, secrétaire d'ambassade (2), on lit :

« Le roi a reçu dans la matinée du 29 du mois dernier, l'heureuse nouvelle de l'élection du cardinal Grégoire Barnabé Chiaramonti, comme Souverain-Pontife, qui a pris le nom de Pie VII. S. M. a fait part immédiatement, avec une satisfaction particulière, d'un événement aussi important, à son Conseil Suprême et *Chambre de Castille*, par le décret suivant : « « Ayant reçu la nouvelle si désirée et si chère à mon cœur, de ce que la divine

(1) Sa Majesté l'impératrice envoya à Sa Sainteté une lettre analogue.

(2) Rapport du 3 avril 1800. L'ambassadeur comte Frédéric de Kageneck était mort le 11 mars.

Providence a bien voulu déclarer sa volonté éternelle, et élire comme Souverain-Pontife de l'Église le cardinal Grégoire Barnabé Chiaramonti, qui a pris le nom de Pie VII, je ne veux point différer de donner cette consolation à mes sujets bien-aimés ; et en conséquence j'ordonne que l'on chante un *Te Deum* en action de grâces dans toutes les églises de mes domaines, et que dès demain on illumine publiquement pendant trois jours, durant lesquels la Cour se mettra en gala, comme preuve de la joie et du contentement que doit éprouver tout bon catholique. J'ai nommé outre cela un *Ministre Plénipotentiaire* et *Envoyé Extraordinaire* près du Saint-Père, afin de le féliciter, lui témoignant les assurances de ma satisfaction, et en même temps qu'il traite avec S. S. les objets importants qui exigent dans les circonstances actuelles une sérieuse et réfléchie méditation, pour assurer la bonne harmonie et le concert qui doit régner entre les deux Cours. Et, en attendant, relativement à ce que j'ai ordonné dans mon Décret du 5 de septembre de l'année dernière, quand j'ai su le décès du dernier pape, Notre Saint-Père Pie VI, je veux que l'ancien ordre des affaires écclesiastiques subsiste tel qu'il se trouvait avant cet événement, et qu'on le regarde et traite sur le même pied qu'auparavant. On l'entendra ainsi dans mon Conseil et l'on expédiera les Décrets et Ordres convenables pour son exécution.

Aranjuez, le 29 mars 1800.

Au gouverneur de mon Conseil et Chambre de Castille. » »

Le jour même où arriva à Aranjuez la nouvelle de l'élection du cardinal Chiaramonti, Charles IV avait nommé et accrédité auprès de Pie VII le marquis de

Labrador, comme envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. Dans les Instructions que le chevalier de Urquijo remit au marquis, au nom du roi, on remarque des préoccupations d'intérêt dynastique en faveur du duc de Parme et des défiances nettement accusées au sujet des intentions des gouvernements de Naples et de Vienne, témoin le passage suivant (1) :

« S. M. souhaiterait que S. S. se rendît à Rome sans retard et qu'elle exerçât ses droits de propriété et de souveraineté dans cette ville ainsi que dans l'État Ecclésiastique. Quant aux Légations, S. M. désirerait les voir passer aux mains de l'Infant duc de Parme, en partie du moins si pas dans leur intégrité. Il les joindra à ses petits États, prendra le titre de roi et ses possessions ainsi agrandies lui permettront de soutenir convenablement son rang. J'ai eu à ce sujet une conversation avec le citoyen Alquier, ambassadeur de la république près de S. M., et celui-ci ne s'est pas contenté d'approuver cette idée, il a de plus promis de l'appuyer. J'espère que les plans du premier consul Bonaparte ne s'écartent pas beaucoup du nôtre, et plaise à Dieu que le succès de ses armes lui donne la force de les réaliser. Le premier consul ne fera qu'approuver le retour de S. S. à Rome, non seulement pour rendre S. S. indépendante de la Maison d'Autriche et de la Cour de Naples, mais encore parce que ce fut toujours son idée comme le prouvent les Instructions que ce même consul laissa à la République Cisalpine lorsqu'il quitta l'Italie. Dans ces Instructions, Bonaparte disait à son Directoire qu'il était sous tous les rapports impolitique d'éloigner le pape de Rome. S. S. pourrait bien sous

(1) *Documents sur la négociation du concordat...* par le comte Boulay de la Meurthe, I, 6.

l'influence de l'empereur et du roi de Naples vouloir se réfugier dans leurs États ; mais, si cela arrivait, Votre Seigneurie devrait faire comprendre au Saint-Père qu'elle n'a aucun ordre qui lui permette de l'y suivre. Quoique le pape se trouve actuellement dans les États de l'empereur, on peut les regarder comme indépendants depuis que le traité de Campo-Formio, qui les lui a concédés, s'est vu rompu et inexécuté. De toute façon, le parti à prendre consiste à amener le pape à retourner à Rome. »

Ce langage était significatif, et, si d'un côté on pouvait s'applaudir du secours que Pie VII trouverait à l'occasion dans Labrador, pour se mettre à couvert des influences autrichiennes et napolitaines, il y avait lieu d'autre part de craindre pour l'intégrité des États de l'Église. Mais, pendant que la politique élaborait des plans égoïstes à Vienne comme à Naples et à Madrid, la Providence ne demeurait pas inactive : elle se préparait à faire servir à la réalisation des éternels conseils l'ensemble des manœuvres des guerriers et des diplomates. Dieu, qui tient en mains et le cœur des princes et le sort des empires, allait montrer une fois de plus, qu'il dispose des événements, qu'il est maître absolu du monde, qu'il domine les situations quelles qu'elles soient et que sa volonté, contre laquelle rien ne peut prévaloir, fait servir à des desseins presque toujours impénétrables tous les calculs et toutes les combinaisons des humains.

II. — Le cardinal Herzan, ayant reçu, le 30 mars, la dépêche du baron de Thugut, en date du 26 mars, mit plusieurs jours à en prendre connaissance et à en méditer le contenu. Ce ne fut que le 2 avril qu'il reprit avec Vienne sa correspondance officielle et ses communications plus intimes.

(XXXV.)

« Excellence,

Le 30 du mois passé, le courrier, qui m'a été renvoyé, est arrivé et il m'a remis la très précieuse dépêche de V. Exc. en date du 26, ainsi que les réponses faites par Leurs Majestés Impériales à la lettre du Saint-Père. Le soir même, j'ai présenté ces augustes lettres au Souverain-Pontife et je lui ai exprimé l'allégresse que son exaltation a causée à Leurs Majestés. Sa Sainteté s'est montrée très sensible à cette communication. Elle m'a donné l'ordre d'en exprimer à Leurs Majestés sa plus vive reconnaissance ainsi que son ardent désir de les convaincre de sa gratitude et de mettre tout en œuvre pour ne pas démentir l'opinion trop avantageuse qu'on a conçue de sa personne.

J'ai dit à S. S. que, si les très importantes affaires, qui occupent Sa Majesté, lui en laissaient le loisir, l'empereur lui rendrait visite, mais qu'il s'en voyait empêché. Il éprouverait donc une très sensible consolation si S. S., qui, comme l'incertitude des événements militaires le fait supposer, ne s'exposera pas de si tôt à un voyage à Rome, lui faisait l'honneur de l'aller trouver Elle-même, dans sa résidence, qui n'est pas fort éloignée de Venise S. M. pourrait ainsi, avec toute son auguste famille, vénérer le nouveau chef visible de la Sainte Église ; elle resserrerait, à la même occasion, avec le Saint-Père ces liens d'amitié intime que le bien de la Sainte Religion exige toujours, mais dans nos temps calamiteux plus que jamais.

Le Saint-Père m'a répondu qu'alors qu'il n'était encore que simple cardinal, à un moment où rien ne lui permettait d'entrevoir, même le moins du monde, sa future élection, il avait à quelques personnes de confiance fait la réflexion

qu'il conviendrait que le nouveau pape se rendît à Vienne; mais, acheva-t-il, il faut savoir combiner cette démarche avec les exigences de la politique. S. S. m'a promis de me tenir au courant de toute cette affaire.

Comme le Saint-Père m'honore chaque jour de nouvelles marques de confiance et d'intimité, je l'ai mis en garde contre les objections que d'autres personnes pourraient lui insinuer à ce même sujet. Toutefois, conformément aux prescriptions que V. Exc. m'a fait l'honneur de m'envoyer dans l'annexe 1 de sa dépêche N° 2, je n'ai pas insisté sur ce point, et je crois pouvoir dire à V. Exc. que j'ai réussi dans ma démarche.

Quant à ce que V. Exc. me dit dans sa dépêche N° 3, que S. M. considérera comme un gage des intentions du Saint-Père d'être toujours de parfaite intelligence avec notre Cour, cela se fera et en partie cela se fait déjà. Le cardinal Roverella, dont j'ai maintes fois signalé à V. Exc. le dévouement à notre Cour, est pro-dataire; le pro-auditeur est mon protégé; le secrétaire d'État intérimaire a toujours eu pour moi une attention toute spéciale et il tâche de me satisfaire en tout; enfin, le personnage qui, dans nombre de cas, se voit consulté par les ministres actuels m'est tout dévoué parce que je lui ai rendu de très grands services.

La situation est telle qu'on peut croire que les intentions de notre auguste souverain se verront réalisées. Néanmoins, comme V. Exc. ne l'ignore point, je ne me suis jamais porté caution pour personne.

J'ai communiqué à S. S. l'ordre transmis par S. M. l'empereur à son vice-intendant des finances de Venise, le chevalier Louis Quirini, de tenir à la disposition de S. S. la somme de trente mille ducats d'argent. Le pape a manifesté une vive reconnaissance pour ce bienfait de S. M.

Je me suis gardé de dire que cette somme pouvait servir aux frais du voyage projeté, car pareille ouverture m'a paru intempestive et, à l'heure qu'il est, ce n'est pas ce point que je pouvais et devais avoir à cœur.

L'archiduchesse Marie-Anne est débarquée en parfaite santé à Venise le 30 du mois dernier. Le soir même, le cardinal della Somaglia avait porté au Saint-Père la nouvelle de cette arrivée et le désir qu'avait Son Altesse de Lui présenter ses hommages. Dans la matinée du jour suivant elle a accompli ce devoir et a baisé les pieds du pape, comme cela s'est pratiqué, sur les ordres de S. M. l'impératrice, Marie-Thérèse, par Son Altesse l'archiduc Maximilien, électeur de Cologne, et par l'archiduchesse Marie. Elle a été accueillie avec les plus grands témoignages de distinction : elle a pris place sur un siège tout près de celui du pape et tous les deux ont donné des signes non équivoques d'une mutuelle satisfaction.

Après cette audience, Son Altesse Royale s'est rendue chez M. le cardinal doyen qui réside toujours à Saint-Georges et qui ne sort pas à cause d'un refroidissement qu'il a pris. Après le dîner, plusieurs cardinaux (comme mon devoir le demandait, j'étais du nombre) sont venus se présenter à S. A. R. Le lendemain, S. S. lui a rendu la visite. Je crois que S. A. R. restera ici jusqu'à Pâques.

Le Saint-Père n'enverra pas Mgr Albani à une autre Cour et il ne le laissera plus longtemps à Vienne : à cause de la charge qu'il a remplie, il le créera cardinal. Je renouvellerai la demande de son rappel en temps opportun et si les circonstances l'exigent.

Ce matin a eu lieu un consistoire secret dans lequel on a pourvu à l'Église de Transylvanie. Le nouvel évêque de Brünn et moi nous n'avons pu être préconisés parce

que la lettre de nomination de S. M. I. R. n'est pas encore parvenue ici.

Je prie V. Exc. de me la faire tenir au plus tôt car, dès qu'elle arrivera, S. S., comme elle me l'a déclaré dans sa bonté, tiendra un consistoire tout exprès pour moi. A quelques jours d'intervalle aura lieu la consécration, que S. S. se montre disposée à vouloir faire à Saint-Marc.

Les termes très obligeants, dans lesquels V. Exc. s'est complue à m'exprimer la satisfaction de mon auguste Souverain pour la conduite que j'ai suivie, sont conformes à la bonté dont elle m'honore. En cette occasion, comme toujours d'ailleurs, j'ai cherché à remplir de mon mieux la charge qui m'avait été confiée, et je suis on ne peut plus flatté, si S. M. daigne agréer mes efforts.

Ici, on aspire à me voir quitter ; peut-être les bien intentionnés ne désirent-ils pas ce départ. Quant à moi, je le hâte de mes vœux, mais pour un motif différent. J'en ai déjà communiqué les raisons à V. Exc.

Dans les sentiments...

De Votre Excellence

Le serviteur très affectionné,

F. card. d'Herzan.

Venise, 2 avril 1800. »

A cette dépêche étaient jointes une *Réservée* sur Marie-Anne (1) et une lettre autographe française. Cette dernière, qui ne porte aucune indication de lieu mais qui est sous la date du 2 avril 1800, est à plus d'un titre intéressante. Le cardinal Herzan s'y exprime comme suit :

(1) Cette *Réservée*, conservée aux archives impériales, ne devait pas être insérée ici, car elle n'a aucun rapport avec le présent travail.

« Monsieur le Baron,

Le Saint-Père m'a dit dans la plus étroite confidence qu'il a été déjà prévenu par le patriarche Despuig, que S. M. l'inviterait à venir à Vienne et qu'il le Lui a déconseillé. Ce prélat avait cru que Madame l'archiduchesse serait chargée de cette commission.

S. S. m'a dit qu'Elle réfléchirait sur le moyen d'arranger cette affaire. Elle me paraît en avoir grande envie et je crois qu'Elle profitera de cette invitation. Elle me communiquera, m'a-t-Elle dit, sa pensée mais tout *entre nous deux* sans que personne d'autre le sache.

Le Saint-Père m'a dit ensuite que c'était une chose terrible que la jalousie des Cours, même amies et alliées de l'empereur; mais, dit-il, ce n'est que vis-à-vis de vous que je *m'ouvre avec confiance*, car je dois ménager toutes les Cours, même les acatholiques, à cause de la religion qui, en tout est et doit être mon principal objet. — La grande puissance de l'empereur, dis-je, en est le motif, mais aussi qui doit déterminer le pape de s'unir le plus étroitement possible avec S. M. mettant toute sa confiance en S. M.

J'ai raison de croire que les réflexions que V. Exc. a prévu qu'on ferait au pape sur le danger où ce voyage mettrait S. S. ont été faites, mais elles n'ont fait aucune impression sur Lui, ayant grande confiance en l'empereur et aussi en V. Exc.

Je voudrais que l'empereur fît prier le pape de faire une fonction dans l'église de Saint-Marc et de donner ensuite la bénédiction au peuple qui ne peut nulle part se rassembler mieux que sur cette place. Cela obligera le pape, fera grand plaisir au peuple et fera un bon effet sur

lui. S. M. ne fera que ce qu'a fait Joseph II lorsque le pape défunt a été à Vienne.

J'ai l'honneur d'être avec la plus haute considération, Monsieur le Baron,

De V. Exc.,

Le très humble et très obéissant serviteur,

F. card. d'Herzan.

Le 2 avril 1800. ».

Pie VII, après avoir réfléchi à la grave proposition d'un voyage à Vienne, fit de sa main cette prudente réponse au cardinal Herzan :

« Seigneur Cardinal bien aimé,

Ne vous étonnez pas si Nous avons tardé plusieurs jours à vous donner une réponse. La multiplicité des soucis qui Nous ont assailli a été telle que, comme Nous voulions vous écrire de Notre propre main, il Nous a été impossible de le faire plus tôt. Aujourd'hui donc, Nous pouvons vous en donner l'assurance, Nous avons eu le loisir de Nous livrer aux réflexions qu'exigeait (comme Nous vous l'avions fait observer) la très gracieuse invitation émanée de Sa Majesté l'empereur. Nous voulons parler du voyage à Vienne, dans le but d'y conférer avec S. M. sur les affaires qui intéressent la Religion et le bien commun.

A la nouvelle de cette proposition, Notre contentement fut extrême. Notre cœur se réjouit bien sincèrement, non seulement parce que Nous Nous promettons de cette entrevue les plus grands avantages pour la Religion et pour le Siège Apostolique, mais encore parce que Nous sommes très désireux de faire personnellement la connais-

sance de l'empereur et de Nous attacher à lui par les liens les plus forts de la plus affectueuse tendresse. Nous avons de ses qualités une bien haute opinion. Néanmoins la réalisation de ce dessein, objet de Nos vœux ardents, rencontre à l'heure présente des objections diverses qui sont d'une trop grande importance pour ne pas être prises en considération.

Nous vous avons déjà dit que Nous Nous trouvons engagé vis-à-vis de S. M. le roi de Naples. Le jour même de Notre élection, Nous lui avons écrit de vouloir prendre toutes les dispositions nécessaires pour que Notre retour à Rome pût avoir lieu sans retard, car les devoirs de la Religion et l'amour de Nos sujets Nous y appellent également. Il convient donc que non seulement Nous attendions la réponse de Sa Majesté Sicilienne, mais, dans le cas où cette réponse serait conforme aux sentiments que S. M. daigna manifester au Sacré-Collège réuni en conclave, vous reconnaîtrez aisément que Nous ne pourrions en aucune manière différer Notre voyage à Rome. Si Nous y mettions du retard, Nous indisposerions contre Nous le cœur de Nos sujets qui Nous ont envoyé une députation solennelle pour Nous inviter très instamment à Nous rendre au milieu d'eux. En outre Nous donnerions un prétexte aux troupes royales, qui sont nécessairement à charge à cette ville appauvrie, d'y prolonger leur occupation. Un autre sujet de Nos réflexions, c'est que depuis deux ans et deux mois le Saint-Siège peut être considéré comme vacant : cet état de choses fait que dans le monde entier les affaires ecclésiastiques sont ou arrêtées, ou suspendues, ou mal conduites. Un de Nos premiers devoirs est de les mettre en ordre, de les expédier et de pourvoir dans une certaine mesure à l'administration de l'Église. Les tribunaux, les ministres se trouvent à Rome

et il est évident que Nous ne pourrions à Vienne mettre de l'ordre dans tant d'affaires à moins d'avoir arrangé et régularisé les plus urgentes. Le seul devoir de pourvoir à tant d'évêchés vacants dans tant de royaumes divers exige sans retard Notre plus grande sollicitude. Mais la guerre aussi Nous préoccupe. Elle recommencera probablement bientôt à l'occasion de la nouvelle campagne, qui, Nous l'espérons, aura une issue aussi heureuse que la précédente. Toutefois il ne Nous semble pas prudent d'abandonner l'Italie, alors que son sort n'est pas encore entièrement fixé. Notre présence pourrait peut-être même contribuer à animer les populations à la défense, et, dans tous les cas, Nous ne saurions abandonner en particulier Nos sujets à de nouveaux dangers, auxquels l'issue incertaine des armes viendrait à les exposer.

En outre Nous avons pris en considération que pour conférer avec l'empereur sur tant d'objets d'une si capitale importance, il est besoin d'une négociation sérieuse et pacifique, au cours de laquelle S. M. ne soit pas distraite par la multiplicité des affaires qui ont trait à la guerre et à la paix. L'heure présente ne Nous paraît nullement favorable à une telle négociation.

Cet ensemble de réflexions Nous fait penser qu'il ne Nous sera pas loisible d'obéir à l'impulsion de Notre cœur et d'accueillir l'invitation obligeante de S. M. avec cet empressement que Nous eussions désiré y mettre. Mais Nous estimons qu'il Nous est absolument nécessaire de Nous rendre d'abord à Rome, afin d'y apporter de l'ordre dans les affaires et de remplir les devoirs de l'apostolat qui Nous incombent si strictement. Notre dessein est, si les circonstances Nous le permettent, de faire le voyage de Vienne, l'automne prochain, et de satisfaire ainsi au désir commun, Nous voulons dire au

Nôtre et à celui de S. M. Dans l'entretemps on verra la fin de la campagne, qui, Nous l'espérons, sera heureuse. On pourra en outre mettre cet intervalle à profit pour aplanir toutes les difficultés que pourraient susciter, au projet si cher à Notre cœur, d'autres princes envers lesquels, vous le comprenez aisément, Nous ne pouvons pas ne pas manifester de justes égards. Nous Nous confirmons toujours davantage dans l'idée, que Nous vous avons déjà soumise, que pour atteindre le but poursuivi un des meilleurs moyens serait que S. M. elle-même Nous en facilitât l'exécution en Nous en fournissant le prétexte. Elle Nous écrirait une lettre officieuse dans laquelle elle Nous exposerait son désir de conférer avec Nous sur tant d'objets, qui intéressent non moins la Religion, que le bonheur des peuples ainsi que la paix et la sécurité de l'Europe.

D'ailleurs, touchant toutes ces questions Nous pourrons avoir avec vous des entretiens plus sérieux lorsqu'à la faveur des circonstances, comme Nous le souhaitons bien vivement, l'heure approchera où Nous pourrons réaliser le voyage projeté.

En attendant, Nous désirons que vous fassiez sentir à S. M. combien Nos réflexions sont inspirées par la raison. Dans sa sagesse, S. M. ne peut pas ne pas les trouver justes. Au cas où des éclaircissements ultérieures deviendraient nécessaires, Nous pourrons vous les donner plus pleinement de vive voix avec cette entière confiance que Nous avons placée en votre personne. Cette personne doit être l'instrument de la loyale, constante et intime union que Nous désirons maintenir inaltérable avec S. M. I. Grâce à cette union, Nous cimenterons l'ardent amour paternel que Nous professons et professerons toujours pour S. M. ; Nous assurerons en même temps le bonheur de l'Église tout autant que celui de l'Empire.

En vous donnant l'assurance de Notre vif désir de vous fournir en toute occasion des témoignages de Notre estime et de Notre affection, il ne Nous reste plus qu'à vous accorder de tout Notre cœur la bénédiction apostolique.

Donné à Venise, près de Saint-Georges le Majeur, le 5 avril 1800. De Notre pontificat la première année.

PIE VII, PAPE (1). »

Il eût été difficile de faire une réponse plus sage et plus heureuse à l'invitation venue de Vienne. Herzan, évidemment un peu déçu dans ses espérances, ne se laissa toutefois pas décontenancer par ce nouvel insuccès, ajouté à tant d'autres démarches qui n'avaient pas abouti. Parmi les papiers recueillis chez le cardinal, après sa mort, se trouve la minute d'une réponse à la belle lettre pontificale que le prélat appelle un gracieux billet, *grazioso biglietto*. Dans cette minute italienne, voici comment s'exprimait le cardinal Herzan :

« Très Saint-Père,

Le commencement du gracieux billet dont Votre Sainteté a daigné m'honorer m'avait transporté de joie, car il me semblait y voir la résolution que V. S. honorerait Sa Majesté Impériale d'une visite. Les dispositions favorables que V. S. m'avait manifestées à ce sujet, la très sage habileté du langage qu'Elle a tenu dans sa lettre au roi des Deux-Siciles, et jusqu'à la jalousie même que ce projet avait causée à Mgr Despuig, m'avaient confirmé dans cet espoir.

Mais, en continuant à prendre connaissance du même

(1) Cette *lettre autographe* est en italien. Elle se trouve aux archives de Vienne.

billet, je m'aperçus à mon grand chagrin que V. S. croyait ne pas pouvoir accepter l'invitation qui Lui avait été faite au nom de l'empereur. Si S. M. n'avait pas été retenue par ses affaires, Elle se serait procurée elle-même cette satisfaction; et je suis convaincu qu'il en serait résulté un grand bien.

Comme V. S. estime qu'Elle ne peut pas satisfaire le désir de l'empereur, je me flatte que V. S. gardera le secret sur ce désir manifesté par S. M., et je l'en supplie. Ce désir n'a pas d'autre objet que l'honneur de faire personnellement la connaissance de V. S. et de former ainsi le nœud d'une amitié personnelle.

Je me réserve l'honneur de confirmer demain de vive voix ce que je viens d'écrire et je supplie V. S. de vouloir être persuadée de ma souveraine vénération et de mon profond respect. Tout en implorant la bénédiction apostolique de Votre Paternité, je baise ses pieds sacrés.

De Votre Sainteté,

Le très humble, très dévoué et très obligé serviteur,

HERZAN.

5 Avril 1800. »

Le jour même où le Souverain-Pontife et le cardinal autrichien échangeaient cette correspondance, Pie VII écrivait à l'empereur François la lettre suivante (1) :

« *Pie VII, Pape,*
Notre très cher Fils en Jésus-Christ, salut et bénédiction apostolique.

Notre vénérable frère François cardinal Hérzan Nous a remis la lettre autographe de Votre Majesté et celle de

(1) Les passages soulignés sont de la main de Pie VII.

son auguste épouse. A cette occasion, Son Éminence Nous a confirmé de vive voix les sentiments de la plus entière bienveillance avec laquelle V. M. a accueilli Notre exaltation au souverain pontificat, et elle Nous a donné l'assurance de l'affection tendre et filiale de V. M. pour Notre personne. Le cardinal Nous a fait espérer des dispositions de V. M. les effets les plus heureux pour l'avantage de la Religion et du Saint-Siège Apostolique. Son Ém. Nous a fait connaître également qu'en vertu d'ordres donnés par V. M., qui veut continuer les généreux subsides déjà accordés à l'occasion du conclave et grâce auxquels il a été possible d'y accueillir le Collège des cardinaux, il Nous sera remis trente mille ducats de Venise pour couvrir les dépenses auxquelles Nous aurons à faire face.

Nous ne pouvons pas faire moins que de présenter Nous-même à V. M. les remerciements qui lui sont dus, pour la bonté et les égards qu'elle témoigne à Notre personne, et Nous souhaitons que V. M. soit pleinement persuadée de Notre gratitude et de Notre affectueuse bienveillance. Nous profitons de la présente occasion pour refaire, auprès de V. M., Nos plus chaudes recommandations en faveur de l'Église et des intérêts du Saint-Siège dont V. M. est le principal défenseur et soutien. Ces jours derniers, Nous avons eu la consolation de voir la révérendissime archiduchesse Marie-Anne, sœur de V. M., et Nous Nous sommes entretenu avec elle : elle honore grandement Notre très sainte Religion, et son âme, il est vrai de le dire, reflète la probité et la vertu. Nous n'avons pas manqué d'exprimer à elle aussi les sentiments d'intérêt et d'amour qui Nous lient à V. M. et Nous ne doutons pas qu'elle ne Nous en rende bon témoignage.

En terminant, Nous donnons, avec la plus grande

effusion de Notre cœur, à V. M. et à toute sa famille impériale royale la paternelle bénédiction apostolique.

Donné à Venise, près Saint-Georges le Majeur, le 5 avril 1800. De Notre pontificat la première année.

PIE VII. »

Il était beaucoup plus aisé pour le cardinal-ambassadeur de répondre à la lettre de Pie VII que d'apprendre au baron de Thugut quel accueil le pape fit à la proposition de se rendre à Vienne. Aussi ne faut-il pas trop s'étonner du silence que, dans ses relations avec le chef du cabinet impérial, Herzan allait garder à ce sujet. Le jour même, où le pape avait décliné l'invitation, venue de la capitale de l'Empire, Herzan expédiait à Vienne le rapport que voici :

(XXXVI.)

« Excellence,

Son Altesse Royale l'archiduchesse Marie-Anne a fait hier une surprise au Saint-Père. Elle est restée chez lui fort longtemps. Sa Sainteté admire beaucoup ses sentiments de piété qui frappent d'ailleurs tous ceux qui ont l'honneur d'approcher Son Altesse.

Son Ém. le cardinal Roverella, pro-dataire, m'a dit confidentiellement que les Padouans et des sujets de quelques autres Églises, qui sous l'ex-république de Venise étaient à la nomination du pape, se sont adressés à S. S. pour lui demander un pasteur. A ce sujet Son Ém. a voulu connaître ma manière de voir. Je lui ai répondu que lorsque je fus destiné à la première de ces Églises le Souverain-Pontife défunt m'écrivit que la nouvelle lui en était parvenue et qu'il s'en réjouissait. J'ai

encore ajouté que je croyais que l'État vénitien avait été une indemnisation accordée pour la Flandre où la nomination aux évêchés se faisait par l'empereur. La réponse qu'il me donna fut celle à laquelle je devais m'attendre : que, lorsqu'un État passait entre les mains d'un autre prince, *les droits d'un tiers demeuraient toujours intacts*. Toutefois, si l'on envisage l'affaire dans son ensemble, je crois que, si l'empereur, à l'exemple de son oncle, l'auguste Joseph II, demandait au pape la cession de la susdite nomination, il l'obtiendrait sans peine. Et, pour m'ouvrir à V. Exc. avec franchise, on n'évitera pas la susdite difficulté, le jour où il faudra procéder à la nomination à ces Églises vacantes, qui ont grandement besoin d'un pasteur. L'entretien que j'eus avec le cardinal Roverella eut un caractère tout confidentiel : il me parla de ce qui arrivait et sans que le pape en sut rien.

La dénonciation, dont j'ai eu l'honneur d'entretenir V. Exc. dans mes lettres réservées, prend corps.

... (1).

Ci-joint, j'insère pour V. Exc. les actes du consistoire. Par l'option de Leurs Éminences le cardinal Mattei et le cardinal Archetti pour l'Ordre des évêques, le cardinal Joseph Doria se trouve bien loin du décanat du Sacré-Collège.

Dans les sentiments...

De Votre Excellence,

Le très affectionné serviteur,

F. card. d'Herzan.

Venise, le 5 avril 1800. »

Il n'y a pas trop lieu d'être étonné si, dans cette dé-

(1) Le cardinal Herzan entre ici dans des détails sur l'option des cardinaux.

pêche, on ne trouve aucune mention de la lettre pontificale, datée du même jour ; mais il est assez étrange que le cardinal n'en dise mot dans ses expéditions du 9 et du 12 avril.

A la première de ces deux dernières dates, Herzan se contenta d'envoyer à Vienne ce rapport laconique :

(XXXVII.)

« Excellence,

Je m'étais proposé d'entretenir Votre Excellence sur quelques sujets. Les cérémonies religieuses et mes maux de tête m'obligent à me contenter de vous dire que ce matin S. A. R. l'archiduchesse est retournée chez le pape et qu'aujourd'hui elle part pour Padoue.

Dans les sentiments...

De Votre Excellence,

Le très affectionné serviteur,

F. Card. d'Herzan.

Venise, le 9 avril 1800. »

Au courrier suivant du 12 avril, pas une allusion à la lettre du pape. L'insignifiant rapport de ce jour était ainsi conçu :

(XXXVIII.)

« Excellence,

Les motifs relatés dans ma dernière dépêche m'obligent aujourd'hui encore à me borner aux informations suivantes que je transmets à V. Exc.

Sa Sainteté a accordé à S. A. R. l'archiduc-électeur de Cologne le renouvellement du bref relatif à la collation

des bénéfices qui viendraient à vaquer dans son diocèse, durant les mois réservés au Saint-Siège. S. S. a étendu cette faculté aux deux canonicats actuellement vacants, l'un dans la cathédrale et l'autre dans la collégiale de Munster. Hier, j'ai expédié les brefs accordés en considération de S. M. I : au prince évêque de Bamberg pour pouvoir prendre un coadjuteur, au prince-évêque de Wurtzbourg le bref d'éligibilité.

J'attends avec impatience la poste, dans l'espoir que V. Exc. aura eu la bonté de m'envoyer ma lettre de nomination, car je désire vivement partir d'ici. Il m'est devenu impossible de faire face aux dépenses.

Dans les sentiments de la plus entière soumission, je baise affectueusement les mains de V. Exc.

De Votre Exc.

Le très affectionné serviteur,

F. Card. d'Herzan. »

Herzan était poussé à bout, et les mesquineries ainsi que les traditionnelles lenteurs du gouvernement de Vienne avaient fini par lasser même une patience à toute épreuve. On compâtit aux souffrances morales du prince de l'Église humilié par ceux-là même dont il travaillait à réaliser tous les plans quels qu'ils fussent, entre autres le rendez-vous de Vienne. « Herzan, écrit Consalvi (1), déployait les ressources de son éloquence auprès du pape ainsi qu'auprès de celui qui lui servait de ministre, afin d'obtenir leur adhésion et d'accélérer le départ. Voyant que ses paroles ne parvenaient pas à résoudre les objections que le pape opposait, il fit connaître (pour tenter

(1) *Mémoires du cardinal Consalvi*, I, 295.

tous les moyens de réussite) que tel était le désir de l'empereur. Herzan s'imaginait que l'on n'aurait pas le courage de résister à un désir si clairement exprimé et à une invitation de Sa Majesté. Il croyait que la crainte de mécontenter le prince dont on devait espérer la restitution de la plus grande partie des domaines de l'Église l'emporterait sur toute autre considération. »

Les *Mémoires* de Consalvi et la *Correspondance* d'Herzan montrent que le cardinal Herzan tenta réellement tous les moyens pour faire entreprendre à Pie VII le voyage impolitique que Thugut désirait si vivement. Ce ne fut certes pas la faute du prélat s'il ne parvint pas à vaincre les répugnances du Souverain-Pontife et celle de son pro-secrétaire d'État, mais le pape et Consalvi appréciaient trop bien la situation pour se prêter dans le moment présent à pareille démarche.

Sans doute, le Sacré-Collège des cardinaux, le nouveau pape, l'Église catholique tout entière avaient de grandes obligations à l'empereur d'Allemagne ; sans doute, on pouvait dans une certaine mesure prétendre à la Cour de Vienne à certaines démonstrations extérieures, qui attesteraient aux yeux de l'univers une réciprocité de bons procédés et mettraient en relief l'accord qui régnait entre le Sacerdoce et l'Empire ; mais encore fallait-il user de prudence et ne pas susciter à d'autres Cours des sentiments de jalousie et de défiance, auxquels les gouvernements ne sont que trop enclins.

L'extrait suivant d'une dépêche chiffrée de l'ambassade d'Allemagne à Madrid montre suffisamment quelles susceptibilités devrait presque nécessairement éveiller, chez les autres Puissances, la simple nouvelle d'un voyage du pape à Vienne et d'une entrevue avec l'empereur.

« On m'assure d'assez bonne part, écrivait le secrétaire

Andreoli (1), que M. Alquier, ambassadeur de France, entre autre commissions, reçut en partant de Paris, celle d'engager cette Cour à ne pas reconnaître le nouveau pape, qui aurait été élu, à moins qu'il ne fût aussitôt rétabli dans le Siège de Rome, pour prévenir, que la Cour I. et R. ne fixât sa résidence à Venise. Je ne saurais dire quel degré de croyance cette nouvelle mérite, et me bornerai simplement à observer que ce qui rend probable ce rapport c'est que, dès que l'élection de Pie VII fût connue à Aranjuez, M. Alquier eut une longue conférence avec le ministre, d'où il est sorti peu satisfait. Ce qui paraît prouver encore davantage qu'il a été fort mécontent de la joie qu'on témoigne ici en apprenant cette élection, c'est qu'il n'a paru à la Cour aucun des trois jours de gala que S. M. ordonna pour célébrer cet événement, et qu'il n'a pas non plus illuminé sa maison, malgré l'invitation qui lui en a été faite comme à tout le reste du Corps Diplomatique. »

III. — Après avoir longtemps attendu de renseigner le baron de Thugut touchant l'accueil fait par le pape au projet d'un voyage à Vienne, Herzan rompit enfin le silence et entra en aveu. Ce fut dans une lettre réservée, jointe au rapport du 16 avril, qu'il fit discrètement part de son insuccès; mais de la belle et prudente lettre du Saint-Père, citée plus haut (2), il ne fut pas encore fait mention. Dans sa dépêche officielle, le cardinal écrivait au premier-ministre :

(1) Dépêche du 10 avril, écrite en français et adressée au baron de Thugut.

(2) Voir page 326, lettre de Pie VII à Herzan.

(XXXIX.)

« Excellence,

Le bref que le pape a coutume d'envoyer à Sa Majesté partira ce soir. Je l'ai vu et il me semble que l'empereur en sera satisfait.

Ma lettre de nomination à l'évêché de Sabarie ne m'est pas encore parvenue. Ce retard fait grande sensation ici, et la pénétration d'esprit de V. Exc. lui en découvrira sans peine le motif; quant à moi, j'en éprouve un vif déplaisir et un grand désappointement.

Si S. M. ne veut pas que je me fasse consacrer à Venise, il serait nécessaire que V. Exc. eût l'obligeance de m'en prévenir. Prise en soi, la chose serait en règle, puisqu'il s'agit d'un cardinal. Toutefois il serait urgent que V. Exc. daignât me faire connaître les intentions de l'empereur, car à l'âge de soixante-six ans commencés je ne puis me charger de dettes. Le pape paraissait disposé à faire cette cérémonie à Saint-Marc, parce qu'il serait possible d'y donner ensuite la bénédiction au peuple, qui désire vivement la recevoir. La place de Saint-Marc est la seule à Venise qui soit assez grande pour cette cérémonie; c'est la même raison qui amena l'empereur Joseph à prier le pape de donner cette bénédiction du haut de la chancellerie de la guerre.

Je supplie V. Exc. de m'envoyer sans plus de retard un mot sur les intentions de Sa Majesté. Ma mission est ici terminée et je n'ai plus qu'un désir : quitter Venise.

Dans les sentiments du plus grand respect, je baise affectueusement les mains de V. Exc.

De Votre Excellence,

Le très dévoué serviteur,

F. card. d'Herzan.

Venise, le 16 avril 1800. »

« *Réservée* au num. XXXIX.

Excellence,

Je suis en retard de quelques éclaircissements que V. Exc. avait bien voulu me demander. Les vues de Sa Sainteté concordent parfaitement avec les intentions de Sa Majesté que V. Exc. m'a exposées. S. S. n'a pas dessein de confirmer la nouvelle congrégation de Paccanari. Elle a examiné les faveurs accordées par le pape défunt au susdit Paccanari et à ses compagnons. Elle a trouvé que de tout ce qu'il avait demandé rien ne lui avait été concédé, si on excepte la faculté, pour lui et pour les siens, de pouvoir être ordonnés à titre des missions, ainsi que quelques autres grâces spirituelles.

S. S. est toute disposée à remettre les Jésuites dans les États où les souverains respectifs les désireraient. Le pape, qui doit des égards à l'Espagne, songe à prévenir de sa détermination cette Puissance, qui est l'auteur d'une suppression aussi néfaste à la Religion qu'à l'État. Hier soir, S. S. m'entretint encore à ce sujet. Comme tous les hommes libres de préjugés, S. S. fait remonter à cette suppression la décadence de l'éducation de la jeunesse et les suites très funestes qui en sont nées pour l'obéissance due aux souverains.

S. S. m'a confié qu'elle accomplirait la restauration de l'Ordre non par une bulle mais par un bref ; sa suppression s'est faite par la même voie. Le Saint-Père permettra d'ouvrir autant de collèges et de maisons professes que les souverains en désireront chacun dans leurs États : de cette façon les Jésuites jouiront de leur institution primitive, ce qui, comme V. Exc. m'a fait l'honneur de me l'écrire, était la volonté de l'empereur.

Ensuite S. S. m'a encore dit, tout aussi confidentiellement, que la royale archiduchesse voulait fonder un monastère d'exacte observance où l'on s'occuperait de l'éducation de la jeunesse. Le pape n'y voit aucune difficulté; il trouve même que ce serait une institution de la plus haute sagesse.

S. S. semble beaucoup désirer se rendre à Vienne, mais les députés romains lui ont exposé les vœux ardents de ses sujets, qui aspirent à revoir leur souverain légitime. A la suite de cette audience, il pense faire d'abord une course à Rome; rien n'est pourtant encore décidé et je n'insiste pas pour lui faire entreprendre le voyage en projet.

Avec sa perspicacité habituelle, V. Exc. a fort bien prévu qu'il se rencontrerait des gens qui découvriraient, dans l'invitation faite à S. S., quelque but politique poursuivi par notre Cour. Le pape n'y a pas prêté attention.

Le Saint-Père m'a dit qu'il ne comprenait pas, comment il était possible qu'avec le secret absolu dont notre Cour enveloppe les affaires, l'invitation eut été connue par Despuig et par d'autres. De son côté, il gardera le plus profond secret et ainsi on finira par croire que cette rumeur a été répandue sans aucun fondement.

La vénération du pape pour l'empereur et son intention de marcher d'accord avec S. M. ne souffrent aucun doute; mais quelques cardinaux ne pensent pas comme lui. Le Saint-Père estime et vénère grandement le cardinal doyen : toutefois il se garde bien de suivre tous ses conseils comme beaucoup de personnes le croient. Le pape connaît l'extrême versatilité de cette Éminence et je mettrai tout en œuvre pour diminuer la déférence qu'il a pour ses conseils. Ce cardinal, dont la paresse est aussi grande que l'inconstance dans les opinions, ne lit pas même toutes

les lettres qu'il reçoit et il se décharge volontiers de ce soin sur le cardinal Antonelli. Ce dernier, qui ne le lui cède certainement pas en talent et en science, et qui l'emporte sur lui pour tout ce qui regarde la connaissance de la Cour de Rome, le travail et l'application, professe des principes surannés. Comme je l'ai écrit à V. Exc. il n'est pas des nôtres. Quoique je sois son ami et que je n'ignore pas combien il s'est donné de peines pour faire élire les cardinaux Mattei et Valenti, dont l'empereur souhaitait l'élévation au souverain pontificat, j'essaierai de battre en brêche son influence. Je m'y sens d'autant plus obligé que le secrétaire d'État *ad interim* est l'admirateur du cardinal doyen et du cardinal Antonelli.

V. Exc. comprend aisément combien il importe que le secret soit gardé à cet égard : le succès est à ce prix.

Il est possible que V. Exc. ait appris qu'on a donné au pape le conseil de ne pas profiter du présent de trente mille ducats d'argent que S. M. l'empereur lui avait fait offrir, et qu'en conséquence la remise de cette somme ne s'est pas effectuée. Voici l'explication de l'affaire : le pape, dans sa sagesse, n'a pas voulu que cette somme passât dans les mains du majordome, comme ce serait dans l'ordre, mais qu'elle fût confiée au secrétaire d'État intérimaire. Ce dernier en fournira trois mille francs à la fois au majordome qui ne connaît guère l'économie, tandis que le pape l'aime et que sa position la réclame.

Le conseil a toutefois été donné, mais le pape en a ri et la lettre de remerciement à l'empereur convaincra V. Exc. de la vérité de ce que j'avance. Je puis même assurer V. Exc. que ce cadeau de S. M. a été reçu avec beaucoup de satisfaction : c'était le premier présent souverain et il était considéré comme un témoignage des dispositions affectueuses de S. M.

Autre chose que je dois faire connaître à V. Exc., dans la plus entière confidence, c'est que le pape a une idée qui me sourit beaucoup. Il veut conclure avec S. M. un traité en vertu duquel il s'obligerait à lui payer des subsides, en temps de guerre, afin que l'empereur prenne la défense du Saint-Siège et de ses États. S. M. est en effet l'avocat et le protecteur né du Saint-Siège. S. S. *prendrait pour exemple le mode suivi par les princes de l'Empire*. L'idée est toute entière du Saint-Père et prouve la confiance qu'il a en S. M. Le pape me l'a communiquée confidentiellement en me priant de la tenir très secrète ; mais pour V. Exc. je ne puis ni ne dois avoir rien de caché.

Dans les sentiments...

De Votre Excellence,

Le très affectionné serviteur,

F. card. d'Herzan.

Venise, 16 avril 1800. »

Outre ce document, plus spécialement réservé au premier-ministre, le cardinal Herzan ajouta au rapport officiel du 16 avril une lettre autographe écrite en français : le vieux serviteur, blessé du peu d'égards qu'on lui montrait à Vienne, donna dans cette lettre libre cours à des sentiments d'un ordre plus délicat.

« Monsieur le Baron,

J'attends d'un courrier à l'autre la lettre de nomination à l'évêché de Stein am Anger (1). Je n'ai jamais ambitionné un évêché et il est notoire que je me suis constamment excusé d'accepter les grandes Églises de la monarchie

(1) En latin *Sabaria*.

qu'on m'avait offertes. C'est un sacrifice de soumission fait à Sa Majesté de m'avoir chargé d'une des plus petites sous tous les rapports. A cette occasion j'ai essuyé et j'essuie de grandes humiliations. Je ne les attribue pas à l'empereur, je connais et j'admire la bonté de son cœur, et rien ne diminuera mon sincère et respectueux dévouement pour lui. Pour lui je serais prompt à répandre mon sang. Je les attribue à mes ennemis *gratuits*, n'ayant jamais offensé personne, de volonté du moins. Dieu le leur pardonne comme je le fais de tout mon cœur.

L'Église de Stein am Anger m'a été conférée *comme* l'avait mon prédécesseur et pour vingt-deux mille florins de revenus auxquels l'industrie de mon prédécesseur les a su faire monter. Mais depuis on m'a chargé annuellement de six mille florins, dont il a été exempté; et, à la place des trente-six mille florins qui m'ont été assurés à ma promotion au cardinalat, on m'a réduit à vingt-cinq mille. Voilà, Monsieur le Baron, où, après trente ans de services et après avoir vendu tout ce que j'avais de précieux, je me trouve.

Si jamais S. M. avait changé d'avis et ne me voulait plus évêque, qu'elle ait la grâce d'ordonner qu'on me paie ma dotation cardinaliste, je renoncerai à l'évêché et je me retirerai dans une ville d'Italie sous sa domination et j'y finirai le peu d'années qui peut-être me restent encore à vivre. Il n'y aura jamais plus question d'évêché ou d'autre demande.

Je supplie très instamment V. Exc., comme mon ancien ami et protecteur, de me faire savoir au plus tôt la volonté de l'empereur. Je ne pars pas d'ici parce qu'elle m'a marqué que je devais attendre les ordres de S. M.; qu'elle daigne me les faire savoir bientôt. Je ne puis pas en honnête homme et chrétien m'enfoncer dans des dettes.

Je sers avec le plus grand zèle, mais j'ai le malheur de déplaire à Sa Majesté. Vienne en est persuadée et moi *convaincu*. J'y suis extrêmement sensible et il n'y a qu'une chose qui me soulage, c'est de savoir de ne l'avoir pas mérité.

Je vous supplie très humblement de me donner une réponse afin de régler d'après elle ma conduite.

J'ai l'honneur d'être avec la plus haute considération et respectueux attachement,

Monsieur le Baron,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

F. cardinal d'Herzan.

Ce 16 d'avril »

Au courrier suivant, continuant à fournir à son gouvernement les indications qu'il jugeait utiles à l'orientation de sa politique, Herzan confia cette dépêche :

(XXXX.)

« Excellence,

Dans la matinée du dix-sept courant est arrivé ici de Palerme un courrier de la Cour (celui du pape est tombé malade), porteur de la réponse de Leurs Majestés Siciliennes à la lettre du Saint-Père.

La lettre du roi ratifie tout ce que Sa Majesté avait annoncé au Sacré-Collège : à savoir qu'après l'élection du Souverain-Pontife on lui remettrait Rome et toute l'étendue des États Pontificaux occupés par ses troupes. Elles n'y resteront que pour veiller à la sûreté de S. S. et jusqu'à l'évacuation des autres provinces par les troupes étrangères. On fait au pape les représentations les plus

vives et les plus pressantes afin de l'amener à se rendre dans sa capitale, pour subvenir aux besoins urgents de l'Église et de l'État, ainsi que pour pourvoir de pasteurs les Églises des deux royaumes qui en sont privées.

Le pape m'a envoyé le secrétaire d'État intérimaire, pour me communiquer le contenu de la réponse, conformément à ce qu'il m'avait dit après avoir annoncé son exaltation à la Cour de Naples. Aujourd'hui S. S. en rend compte à notre auguste souverain.

Votre Excellence aura bien voulu observer dans ma dépêche précédente que le pape, après les instances qui ont été faites auprès de lui par les députés romains, serait disposé à se rendre sans retard dans sa capitale. L'invitation pressante du roi des Deux-Siciles paraît augmenter la vivacité de ce désir.

J'ai dit à l'excellent prélat qu'il me semblait qu'un retour tellement précipité méritait la plus sérieuse réflexion. Sans doute, la prise prochaine de Gênes garantirait davantage l'Italie, mais il n'en restait pas moins aux Français deux chemins ouverts par la Suisse. Comme le Saint-Père manquait de moyens pour approvisionner Rome de blé, de viande et d'autres objets nécessaires, l'enthousiasme des Romains pour revoir leur légitime souverain ne durerait guère, parce que le peuple attendait du soulagement à sa misère. De plus, *dans la supposition* que soient vraies les plaintes dont sont remplies les lettres de Rome par rapport aux désordres auxquels s'y livrent les troupes napolitaines, la prolongation de leur séjour augmentera le mécontentement des Romains. Mes observations, lui dis-je, étaient entièrement personnelles, car je n'avais pas et je ne pouvais avoir aucune instruction en vue d'une pareille éventualité.

La vieillesse et l'impatienee du cardinal doyen de

retourner à Rome, de même l'influence de quelques autres personnages pleins de zèle sans doute mais dépourvus de prudence, rendent vraisemblables toutes les démarches pour faire prendre au pape cette résolution.

J'ai néanmoins appris de bonne source que la joie, causée au moment même où se faisait l'invitation de venir à Rome, se trouve déjà avoir un peu diminué et que S. S. commence à sentir que les conseils qu'on lui donne ne sont pas dictés par un vrai intérêt pour elle-même et pour le Saint-Siège. J'aurai soin, par des voies indirectes, de lui faire comprendre toujours davantage cette vérité.

Demain ou après-demain je me rendrai chez le Saint-Père pour lui rendre compte d'une réconciliation que j'ai eu à ménager dans une famille livrée aux dissensions : c'est là une œuvre de zèle qui convient à un pape et à un évêque. A cette occasion, j'en suis sûr, S. S. me parlera de son retour à Rome : je lui ferai toutes les réflexions qui me sembleront conformes à son propre intérêt et au service de S. M.

On m'assure que Mgr Despuig ne deviendra pas ministre d'Espagne près la Cour de Rome, mais qu'il succédera au cardinal Sentmanat comme patriarche des Indes (1). Ce dernier désire se retirer dans sa patrie afin d'y jouir tranquillement de ses quatre-vingt mille *pezzi duri*.

Le ministre d'Espagne près le Saint-Siège sera M. de Quinones.

Mgr le cardinal Caprara est venu m'annoncer qu'il sera destiné par le pape à l'archevêché de Bologne et à cette occasion il m'a dit des choses fort aimables. Je lui ai

(1) Il s'agit du cardinal Antoine Sentmanat y Cartella, qui ne prit aucune part au conclave de Venise ainsi que neuf autres de ses collègues, savoir : les cardinaux Frankenberg, Gallo, Mendoza, Migazzi, Montmorency, Ranuzzi, Rohan, la Rochefoucault et Zurlo.

répondu que *dans le passé* sa famille a été toujours très attachée à l'auguste Maison d'Autriche. Si, avant mon départ, V. Exc. estimait me devoir encore donner des instructions à ce sujet, elles ne pourraient produire que du bien.

Comme le duc de Berry avait annoncé au pape son arrivée et son désir de lui baiser les pieds, S. S. envoya, selon l'usage, un de ses camériers secrets pour le complimenter. A Son Altesse Royale l'archiduchesse le Saint-Père avait envoyé son chambellan et ensuite le secrétaire d'État intérimaire : cette distinction, S. S. a cru devoir la faire par considération pour S. M. l'empereur. Dans la matinée du lendemain, S. A. R. le duc de Berry est venu à l'audience et il a été admis au baisement des pieds de S. S. Après le dîner, je me suis rendu chez le duc et il m'a prié de le mettre aux pieds de l'empereur en le remerçiant de toutes les bontés dont, durant son sejour à Vienne, il a été l'objet de sa part.

Le cardinal Ruffo remue ciel et terre pour hâter le départ du pape (1) : comme ses instructions lui en font un devoir, on ne peut que l'en louer. Hier soir, les cardinaux Antonelli et della Somaglia se sont rendus à Saint-Georges et on croit que c'est pour le même motif : mais, il n'est pas certain qu'ils aient été admis chez le pape.

Dans les sentiments...

De Votre Excellence,

Le très affectionné serviteur,

F. Card. d'Herzan.

Venise, 19 avril 1800. »

(1) Il serait fort intéressant de connaître les *Instructions* et la *Correspondance* du cardinal Ruffo.

« P. S. au num. XXXX.

Le secrétaire d'État intérimaire vient de passer chez moi pour me dire de la part du pape que ce ne sera pas aujourd'hui mais demain que S. S. expédiera un courrier à Vienne afin de rendre compte à S. M. l'empereur de la réponse du roi des Deux-Siciles et de la nécessité dans laquelle il croit se trouver de se prêter à l'invitation royale. Je crois qu'à la lettre de S. S. à l'empereur sera jointe une autre lettre pour V. Exc.

Je supplie V. Exc. de me donner des instructions sur les intentions de l'empereur touchant mon départ d'ici ; dois-je le remettre jusqu'au départ du pape.

Combien je regrette que S. S. n'ait pas profité de l'invitation que lui fit S. M. de venir à Vienne. Une fois à Rome, S. S. ne pourra plus réaliser ce voyage : il surgira des obstacles qu'elle ne prévoit pas à l'heure qu'il est.

On m'assure qu'un corps de Russes entrerait à Rome.

Demain je rappellerai au pape les instances faites par l'empereur, pour que le cardinal Flangini devienne secrétaire d'État. Il attend ce poste avec impatience. Sous le rapport du talent, il me paraît ne le céder à personne ; il me semble éloigné des partis violents, et, dans le conclave, il a secondé de tout son pouvoir les intentions de la Cour. Toutefois, sur la question des Légations, il n'a jamais manifesté son opinion.

Je suis...

F. card. d'Herzan.

Venise, 19 avril 1800. »

A la dépêche du dix-neuf succéda le lendemain un court rapport qui est assez insignifiant :

(XXXXI.)

« Excellence,

Je m'en réfère à ma dépêche sous le n° XXXX, qui parviendra plus tard à V. Exc. et dans laquelle j'ai eu l'honneur de l'informer de l'arrivée de la lettre du roi des Deux-Siciles. Je renouvelle mes prières de vouloir me faire connaître les intentions de S. M. au sujet de mon retour en Allemagne, dès que j'aurai été consacré.

Avis m'a été donné que la lettre royale de nomination a été expédiée de Vienne ; j'ignore par quel accident elle ne m'est pas encore parvenue. J'aimerais qu'elle me fût remise avec celle de Mgr le prince-évêque de Lavant, élu de Brünn. De la sorte, il pourrait être confirmé dans le même consistoire que S S. tiendra pour ma propre confirmation.

Dans les sentiments. .

Le très affectionné serviteur,
F. card. d'Herzan.

Venise, 20 avril 1800. »

La dépêche laconique de ce jour était accompagnée de la lettre française autographe suivante :

« Monsieur le Baron,

Votre Exc. aura vu dans ma lettre confidentielle et pour *elle seule*, en date du 16 courant, combien je suis affecté de voir qu'on m'a desservi auprès de Sa Majesté. Qui connaît son cœur bienfaisant n'en peut pas douter. A Vienne et en Hongrie, on en est persuadé et on n'a pas négligé de l'écrire ici, ce qu'il rejailli sur son service. Je

sais n'avoir pas démérité ses grâces et je ne les démériterai jamais ; mais il est aisé de surprendre un souverain par de faux rapports et mille autres moyens, et cette perte m'est d'autant plus sensible que ses augustes ancêtres m'honorèrent de leur bienveillance et j'ose dire confidence, dont je n'ai jamais abusé, preuve de la situation désavantageuse où je me trouve.

Je prie V. Exc. de me continuer son amitié et bonté sur lesquelles je compte avec une confiance sans bornes.

J'ai l'honneur d'être avec la plus haute considération, Monsieur, de V. Exc.

Le très humble et très obéissant serviteur,

F. card. d'Herzan.

Venise, ce 20 avril 1800.

P. S. Ne serait-il pas convenable que l'empereur fasse prier le pape de donner la bénédiction au peuple avant son départ ? Cela se pourrait faire à Saint-Marc à cause de la grandeur de la place et pour l'occasion pourrait servir ma consécration. Je n'ai pas commission de le demander à V. Exc. »

IV. — Par la dépêche du cardinal Herzan à Thugut, sous la date du 23 avril, on va être averti que Pie VII avait modifié l'attitude gardée jusqu'alors vis-à-vis de l'informateur officiel que la Cour de Vienne possédait à Venise dans la personne du susdit cardinal. La raison de ce changement ne doit être cherchée que dans le très légitime désir nourri par le pape d'être non seulement libre de toute influence étrangère, quelle qu'elle fût, mais encore de paraître tel aux yeux de tout le monde catholique et des Puissances hétérodoxes. Au lendemain d'une élection

accomplie dans les États de l'empereur d'Allemagne, le nouveau pape devait se garder de donner prise à la moindre critique fondée, en fournissant un prétexte même éloigné à la jalousie des autres Cours.

Après avoir montré à l'égard du représentant de l'empereur toutes les attentions compatibles avec la grande dignité dont il est revêtu, Pie VII, appuyé sur le pro-secrétaire d'État, Consalvi, s'affranchissait peu à peu d'une condescendance qui aurait pu être regardée comme une marque de faiblesse, ou comme une espèce de dépendance vis-à-vis d'une Couronne en particulier.

Voici la relation qui met en évidence le revirement qui s'était produit :

(XXXXII.)

« Excellence,

Le Saint-Père m'a fait connaître, il y a quelques jours, le contenu de la lettre qu'il a écrite à l'empereur. Il y a exprimé le regret qu'il éprouve de ne pas pouvoir profiter de la gracieuse invitation de Sa Majesté. Toutefois S. S. s'est servi de termes couverts afin de tenir encore caché à ses ministres pareille proposition. J'avais prié le Saint-Père d'en agir ainsi conformément aux instructions que V. Exc. m'avait données. S. S. m'a ensuite chargé d'en remercier S. M., de la manière la plus respectueuse et la mieux sentie, ainsi que de lui en exprimer toute sa reconnaissance et son désir d'en profiter à l'avenir. Le pape est résolu à faire ce voyage, mais comme il est encore novice dans les affaires, il ne prévoit pas les obstacles fort nombreux qui peuvent se mettre en travers de son dessein. Jusqu'à ce jour, il m'avait toujours soumis les lettres écrites, mais cette fois-ci, j'ignore quel en peut être le motif, je n'ai vu ni la lettre du roi des Deux-Siciles, ni la

réponse qu'on y a faite, ni la lettre adressée à notre auguste souverain : ces communications me servaient ensuite de lumière.

J'ai appris d'une personne sûre que les instructions du cardinal Ruffo parlaient d'une indemnité, à réclamer en temps opportun, pour les dépenses qu'a entraînées la conquête des États Pontificaux sur les républicains. On m'assurait en même temps que S. S. ignorait ce détail. J'ai tâté le terrain et j'ai acquis la conviction que de fait S. S. n'en sait rien.

Monsieur le cardinal Antonelli a été réellement chez le pape comme je l'avais annoncé dans mon avant-dernière dépêche à V. Exc. C'était pour traiter des affaires de la Pénitencerie ; il n'a pas touché aux affaires politiques. Il ignorait même complètement que le pape fût sur le point d'envoyer un courrier à Vienne pour y porter la réponse venue de Naples ; à plus forte raison il n'en connaît pas le contenu. Il en est fâché. Quant au cardinal della Somaglia, il était, je crois, amené par l'affaire de Paccanari, mais il n'a rien gagné.

Le pape m'a dit en confidence que le roi de Sardaigne lui a demandé par écrit que la Compagnie de Jésus éteinte fût rétablie dans ses États. Il veut deux collèges, qu'il regarde comme absolument nécessaires pour l'éducation de la jeunesse : la ruine de cette éducation cause de graves préjudices à la religion, ainsi qu'à l'obéissance et à la fidélité dues au roi. S. S. a favorablement accueilli ces ouvertures, mais elle se réserve d'écrire à la Cour d'Espagne afin de lui faire savoir que, si elle ne veut pas des Jésuites, il ne sera jamais question d'eux pour l'Espagne. Quant aux autres Puissances qui pourraient les demander, S. S., comme elle me disait, n'était pas en mesure de les leur refuser : elle leur accorderait le nombre

de collèges que chacune viendrait à réclamer. Tout ceci ne serait que provisoire, car, en attendant, la Compagnie serait rétablie sans bruit, et les princes seraient toujours libres d'augmenter le nombre de leurs établissements selon leur bon plaisir.

Je reçois à l'instant les très précieuses dépêches de V. Exc. sous la date du 12 et du 16 du présent mois. Y annexée se trouve la lettre de nomination de l'empereur, pour laquelle je rends à V. Exc. mes plus respectueux remerciements. Je la présenterai au pape en même temps que la réponse de V. Exc. à la lettre de Sa Sainteté. Le manque de temps m'oblige à remettre au prochain courrier une réponse à V. Exc. et je dois me borner à lui donner l'assurance de mes sentiments du plus parfait respect avec lequel je baise affectueusement les mains de V. Exc.

De Votre Excellence,

Le très affectionné serviteur,

F. card. d'Herzan.

Venise, 23 avril 1800.

P. S. A cette occasion, je prends la liberté de revenir sur un point déjà relevé antérieurement et que je considère comme important pour notre souverain. Avant de quitter Venise, le pape, à la demande de l'empereur, devrait donner la bénédiction au peuple, sur la place Saint-Marc, laquelle est la seule, à cause de son étendue. qui se prête à cette cérémonie. Il y a là un moyen de faire plaisir à S. S.; de plus, la noblesse et le peuple réclament cette bénédiction. Si V. Exc. n'agrée pas ma manière de voir, qu'elle ait la bonté de me le dire. »

La lettre de S. S. à l'empereur d'Allemagne, dont la précédente dépêche fait mention et dont le contenu n'avait

été communiqué au cardinal Herzan que de vive voix, est tout entière autographe. Pie VII y laisse parler son cœur paternel au cœur filial de François II : l'abandon de la confiance règne dans ces pages, l'amour du père pour le fils s'y exprime avec une incomparable candeur. Voici la traduction de cette lettre, faite sur l'original italien conservé aux archives de Vienne.

« Pie VII, Pape,
Notre très cher Fils en Jésus-Christ, salut et bénédiction apostolique.

Nous Nous empressons de faire savoir à Votre Majesté qu'un courrier, arrivé avant-hier chez Notre frère le cardinal Ruffo, Nous a apporté les lettres de Leurs Majestés le roi et la reine de Naples, en date du 5 avril. Elles sont la réponse à la lettre par laquelle Nous avions fait part à LL. MM. de Notre élection au souverain pontificat. Par leur contenu, le roi, confirmant la déclaration qu'il avait déjà faite dans l'édit affiché à Rome et dans la lettre envoyée au Sacré-Collège réuni en conclave, Nous donne l'assurance de la restitution prochaine de Rome et de tous les territoires de Nos États occupés par ses soldats. Le roi ne fait aucune exception et ne parle d'aucun démembrement ; en même temps il Nous adresse les plus pressantes invitations et les plus vives instances pour Nous engager à Nous mettre immédiatement en voyage et à Nous rendre dans Notre résidence. Il Nous dit encore que ses propres troupes et celles de ses alliés particuliers resteront chez Nous pour la défense de Notre gouvernement et en même temps pour Notre service. Il Nous assure aussi qu'elles évacueront Nos domaines et rentreront dans le royaume de Naples, lorsque quitteront

les armées étrangères qui occupent (actuellement) les autres parties de Nos États. Le roi ne doute point que ces derniers territoires ne Nous soient également restitués. La gratitude que Nous devons au roi pour les dispositions si magnanimes et si généreuses qu'il Nous témoigne, ainsi que les égards avec lesquels Nous devons accueillir ses invitations et l'expression de ses désirs dans l'acte qui Nous communique un tel bienfait; mais plus encore les devoirs sacrés de religion et les vœux de Nos sujets, qui par tant de députations et de tant de façons Nous appellent sans cesse à Notre Siège, Nous auraient amené à Nous mettre en voyage immédiatement pour accomplir sans retard Nos devoirs de Pasteur et de Prince. Toutefois, comme V. M. doit bien le penser, Notre respect et Notre reconnaissance, ainsi que toutes les obligations que Nous avons envers V. M. ne pouvaient jamais Nous permettre de donner suite à ce projet, sans avoir au préalable fait connaître à V. M. la détermination que Nous sommes forcé de prendre et sans avoir obtenu l'assurance qu'elle donne son agrément à l'accomplissement de Notre devoir. Nous Nous proposons en effet d'avoir toujours avec V. M. les relations les plus amicales et les plus confidentielles, dans toutes Nos affaires, comme Nous l'avons l'avons dit dans toutes Nos lettres précédentes. Nous voulons encore que V. M. puisse remarquer dans toute Notre conduite la considération et la confiance que Notre cœur professe pour V. M.

Après avoir accompli ces premiers devoirs (car Nous les considérons comme tels), V. M. n'ignore pas qu'il en existe encore d'autres qui Nous lient envers son auguste personne : Nous lui sommes obligé et Nous la remercions des bienfaits dont Nous-même Nous avons été l'objet de sa part, ainsi que de la libéralité et de la bonté dont elle

a comblé le Sacré-Collège des cardinax. L'asile que tous Nous avons trouvé dans ses États, le conclave qui s'y est tenu avec sa permission, les subsides que son trésor royal Nous a fournis, tout Nous exhorte à une reconnaissance spéciale ; et Nous-même, parmi les titres nombreux qui Nous lient à V. M., Nous Nous rappellerons certainement toujours avec une complaisance particulière celui d'avoir eu le bonheur d'être élu au souverain pontificat dans ses États et d'avoir de ce fait un droit plus spécial à sa faveur et à son affection. Nous prions V. M. d'être persuadée de l'attachement tout à fait singulier de Notre cœur pour sa personne que Nous estimons et aimons très tendrement, à cause de son éminente piété, de sa religion, de l'incomparable pureté de ses mœurs et de son amour même pour Nous. Nous Nous attendons à recevoir chaque jour davantage les plus éclatants témoignages de cette affection de Votre Majesté. Nous regrettons infiniment que les circonstances très urgentes où Nous Nous trouvons et Nos inéluctables devoirs au milieu d'un si grand désordre de toutes les affaires ecclésiastiques, dans une si grande corruption des mœurs, dans une si pressante nécessité de remèdes, ne Nous permettent pas de donner à V. M. un tel témoignage de Notre affection, qui, désiré également par Nos deux cœurs, les unirait davantage avec les liens plus intimes et plus doux de la confiance et de l'attachement personnels. Nous voulons pourtant Nous flatter que, lorsque le Dieu des armées aura béni vos armes glorieuses, lorsque la tranquillité publique sera rétablie, lorsque la situation aura été suffisamment raffermie, Nous pourrons donner à V. M., en face de l'univers entier, la preuve la plus manifeste et la plus évidente qui soit en Notre pouvoir, du respect que Nous professons pour lui et du très tendre amour qui Nous unit à lui. C'est Notre amour

lui-même et la très haute opinion que Nous avons de la religion et de la grandeur d'âme de V. M. qui ne Nous ont jamais permis de douter (Nous vous le disons franchement, Très Cher Fils), que V. M. ne laisserait pas le Saint-Siège Apostolique privé longtemps de ces possessions dont ses ennemis (qui sont aussi les ennemis de V. M.) l'ont dépouillé, contre tout droit humain et divin, malgré les réclamations du monde entier. Les provinces de l'Église, que les armes glorieuses de V. M., appuyées du secours des populations elles-mêmes, ont contribué à enlever aux mains des ennemis se trouvent actuellement au pouvoir de V. M. C'est cette occupation qui est le fondement de Notre tranquillité et de Notre sécurité. Quelle injure n'aurions-Nous pas faite à ses magnifiques sentiments de religion, de piété et de justice, si Nous ne Nous étions pas reposé sur sa bonne foi ? Comment aurions-Nous pu douter que V. M. n'ambitionnât pas, en face du monde catholique, la vraie gloire d'être le restaurateur de la souveraineté de l'Église et de remettre le chef visible de la religion dans la pleine possession de ses antiques domaines ? L'affaire, très cher Fils, est de telle importance, qu'il ne s'en offre pas de plus opportune, soit pour montrer votre dévotion envers ce Saint-Siège, soit pour faire mieux connaître au loin la gloire de votre auguste nom, soit pour vous mieux assurer les secours et les bénédictions du Ciel au milieu de la difficulté des temps et de l'incertitude des événements.

Nous espérons donc, que V. M. ne voudra pas tarder de donner à Notre cœur la grande consolation de pouvoir annoncer à Nos sujets que, sous les auspices d'un tel défenseur et vengeur, la Sainte Église Romaine est rentrée dans la pleine possession de ses antiques domaines, dont, grâce à la religion et à la générosité du roi des Deux-

Siciles, elle a déjà récupéré la partie occupée par les troupes napolitaines. Oh, Nous le confessons, très cher Fils, comme Nous connaissons parfaitement votre cœur, Notre confiance en V. M., en qui Nous Nous reposons tranquille, Nous aurait pu dispenser de mettre le discours sur cette affaire, si d'autre part les devoirs sacrés de Notre ministère apostolique ne Nous eussent imposé l'obligation stricte de recommander à V. M., comme Nous le faisons, le recouvrement de Nos domaines (car, Nous ne sommes que les administrateurs des propriétés de l'Église, et Dieu, qui est le juge des princes comme des sujets, Nous demandera un compte rigoureux de cette administration (1).) Mais Nous Nous apercevons que cette lettre adressée à V. M. est bien longue. Nous terminerons donc en lui exprimant Notre vif désir de ne pas être privé longtemps de la consolation de recevoir sa réponse, car Nous souhaitons obtenir l'assurance de l'agrément que V. M. donnera au dessein que Nous lui avons soumis touchant Notre retour à Rome, avant de mettre ce plan à exécution. Nous devons sans retard donner suite à Notre résolution, car, comme Nous l'avons déjà dit, Nos devoirs et les vœux de Nos peuples Nous appellent impérieusement dans Notre capitale.

Nous prions le Dispensateur de tout bien de verser l'abondance de ses grâces sur l'auguste personne de V. M.

(1) Voici les propres termes dont s'est servi le Saint-Père : « *Noi le confessiamo, o carissimo Figlio Nostro, che conoscendo pienamente il suo cuore, la Nostra fiducia in Lei in cui riposiamo tranquilli Ci avrebbe ben anche fatti dispensare dal farle parola di questa stessa cosa, se d'altronde i sacri doveri del Nostro apostolico ministero, (giacchè Noi non siamo che gli amministratori della proprieta della Chiesa, delle diligenti amministrazioni delle quali Ci dimanderà stretto conto quel Dio ch' è Giudice cosi dei privati che dei regnanti) non Ci avessero imposto lo stretto obbligo di raccommandarne alla M. V. come facciamo, la ricupera.* »

et de bénir vos entreprises pour votre propre gloire, pour l'avantage de la religion et pour le bonheur de tous les peuples. Nous finissons en donnant très affectueusement à V. M. et à toute la famille impériale royale Notre paternelle bénédiction apostolique.

Venise, Saint-Georges-le-Majeur, le 20 avril 1800. De Notre pontificat la première année.

PIE VII, Pape. »

CHAPITRE DIXIÈME.

—

Sommaire. — I. Thugut à Herzan, dépêches des 12 et 16 avril. Annexes. Lettre de Thugut à Pie VII, 16 avril. — II. Herzan à Thugut, 26 avril. Rapport et lettre *réservée*. Thugut à Herzan, 19 avril. Herzan à Thugut, 30 avril. — III. Thugut à Herzan, 23 avril. Herzan à Thugut, 3 mai. Thugut à Herzan, 26 avril. Lettre de l'empereur au pape, 25 avril. Thugut à Consalvi, 25 avril. Thugut à Herzan, 27 avril : lettre *autographe*, annexe. Herzan à Thugut, 5 mai : dépêche, annexe, lettre *autographe* et autre lettre *réservée*. — IV. Herzan à Thugut, 7 mai : dépêche et annexes. Thugut à Herzan, 30 avril. Herzan à Thugut, 10 mai.

I. — On a vu au chapitre précédent, que, dans son rapport du 23 avril, le cardinal Herzan accusait réception de deux dépêches ministérielles l'une du 12 l'autre du 16 avril. De ces deux documents, voici le premier en date :

« Éminence,

A. — Plusieurs détails, contenus dans les vénérées dépêches de Votre Éminence du 26 et du 29 du mois passé, confirment parfaitement les espérances que les dispositions sages et sympathiques du pape avaient fait concevoir à l'empereur. La réponse prudente envoyée par S. S. au roi de Naples, touchant son retour à Rome ; dans le magnifique discours qui nous a été envoyé, le passage qui renferme une allusion très convenable à l'auguste personne

de S. M. ; l'aveu confié à V. Ém. de l'absolue nécessité de recevoir de nous des troupes auxiliaires pour se défendre; voilà autant de preuves que S. S. le pape ne se fait aucune illusion ni sur la situation critique de la Cour romaine et des affaires ecclésiastiques, ni sur les intentions peu franches des démarches que certaines Cours, équivoquement disposées, ont essayées auprès d'Elle pour desservir la Cour I. R. Mais il y a plus. S. S., se rendant parfaitement compte de la vraie nature des circonstances, reconnaît que seul l'appui de la Cour I. R. est proportionné à l'imminence et à l'étendue du danger et qu'on ne peut s'assurer cette protection d'une manière parfaite que par une vraie confiance et par des égards mutuels d'équité et de bienveillance.

B. — S. M. approuve entièrement que V. Ém. n'omette aucune occasion d'entretenir et de fortifier chez le Saint-Père les sentiments si favorables dont il est animé pour procurer le bien général de part et d'autre. En attendant, le dernier courrier, que j'ai expédié à V. Ém., lui a apporté à cet effet de nouveaux motifs, auxquels je me réfère encore une fois.

C. — Le bruit, dont V. Ém. nous parle, de l'arrivée prochaine d'un ambassadeur ou d'un envoyé de la République française, non seulement ne se constate pas par la moindre notification, qui nous aurait été faite ; mais de plus, il est entièrement invraisemblable, que le gouvernement français, pendant qu'il est encore en guerre avec la Cour I. R. ainsi qu'avec les autres Puissances qui ont pris part à la destruction de la soi-disant République, et pendant qu'il continue ouvertement à protéger les adhérents de cette République et à se glorifier du fruit de ses pillages, puisse avoir l'intention de faire une pareille démarche officielle. Celle-ci est inconciliable avec les circonstances signalées et elle contrasterait de toutes façons

avec l'attitude gardée par ce gouvernement. Si toutefois cette idée lui venait, on pourrait supposer avec fondement qu'il doit y avoir là des intentions suspectes, et on pourrait craindre avec beaucoup de raison si pas des trames perfides, du moins des espionnages et des intelligences pernicieuses, qui rendraient absolument impossible l'admission d'un envoyé français dans les États de S. M.

Enfin, pour ce qui regarde les intérêts personnels de V. Ém. qui sont touchés dans votre rapport du 29, je n'ai pas négligé de prendre moi-même des informations au sujet de la rédaction de l'acte de nomination de V. Ém. comme évêque de Stein am Anger. Cette rédaction est tellement avancée que j'espère recevoir la pièce, de la part de la chancellerie aulique hongroise, avant le départ du courrier ; je la joindrai au paquet.

Je reste...

De Votre Éminence,

Le très obéissant serviteur,

Baron de Thugut.

Vienne, 12 avril 1800. »

Les annexes qui suivent portent toutes la date du 16 avril et elles appartiennent à la même expédition.

« Éminence,

Sa Sainteté comprendra sans peine de quelle grande importance il est pour Elle qu'on stipule et qu'on ordonne tous les arrangements et toutes les mesures que des motifs d'ordre divers lui donnent le droit d'attendre des heureuses dispositions et de l'appui de S. M.

Les préparatifs de son voyage à Rome ; les moyens à employer pour s'y rendre en toute sécurité ; la prise en mains du gouvernement de ces provinces ecclésiastiques

qui, tout en étant occupées par nos troupes, ne font pas partie des territoires conquis sur la République cisalpine; en outre, tous les travaux réclamés pour leur sûreté ultérieure, l'organisation de la défense militaire et le service sanitaire de l'armée; tout spécialement enfin, le choix prudent et la poursuite énergique de ces voies et moyens dont la préparation et l'adoption permettront à S. S. de rentrer le plus promptement possible en possession de ses provinces occupées par d'autres Puissances et de parvenir non seulement à écarter tout fâcheux prétexte pour retarder l'évacuation et pour réduire le territoire, mais encore à conjurer toute vexation arbitraire et toute condition onéreuse et préjudiciable que leur défense entraînerait à l'intérieur comme à l'extérieur : tous ces objets fournissent une matière aussi ample que pressante pour une entente à établir entre S. M. I. et S. S. le pape. Le voyage de S. S. dans cette capitale présenterait à cet effet l'occasion directe la plus convenable; mais, dans la supposition que cette entrevue n'ait pas lieu, il faudra de toute façon qu'on entre le plus tôt possible, par le canal de V. Ém., dans un échange de vues.

De tout ce qui précède il ressort avant tout combien il est nécessaire que S. S. se décide sans aucun retard ou à répondre à la pensée de S. M. en l'honorant d'une visite, ou à se rendre à Rome, sans faire le voyage en projet. Dans ce dernier cas, il n'y aurait pas de temps à perdre pour entrer en pourparlers et arrêter toutes les mesures à prendre.

Je reste...

De Votre Ém.,

Le très obéissant serviteur,

Baron de Thugut.

Vienne, le 16 avril 1800. »

« Éminence,

De la réponse faite par Sa Sainteté le pape à la proposition d'un voyage à Vienne, il nous semble fort probable que le Saint-Père s'y résoudra effectivement, car on ne peut pas supposer que S. S. eût montré à ce sujet une envie et une disposition favorable si franchement accusées, si des obstacles sérieux et des motifs solides eussent dû l'en détourner. Il n'y a pas non plus à nier, puisque la proposition est, nous ne savons comment, tombée dans le domaine de la publicité, que, si un refus venait à suivre, il donnerait occasion de part et d'autre à beaucoup d'explications et de rumeurs désagréables.

A quelque parti que s'arrête le Saint-Père, il serait à tout point de vue désirable qu'on apprît sans retard au moins sa résolution définitive. Dans le cas où le pape se déciderait à ne pas venir ici, il serait à souhaiter, pour des raisons qui n'échapperont pas à la pénétration de S S., que son voyage à Rome s'arrangeât au plus tôt. Par sa présence en cette ville et par sa sollicitude paternelle, le Saint-Père y raffermira la tranquillité, l'union et l'attachement à la bonne cause.

Je reste...

De Votre Éminence,

Le très obéissant serviteur,

Baron de Thugut.

Vienne, le 16 avril 1800. »

« Éminence,

Je dois ajouter un mot à ma dernière dépêche. Quelle que soit la résolution à laquelle S. S. s'arrêtera, par rapport au voyage en projet, S. M. a des motifs pour

souhaiter que MM. les cardinaux abrègent le plus possible la durée de leur séjour à Venise. D'abord, parce que ceux d'entre eux qui sont bien intentionnés contribueront très utilement, par leur présence à Rome et dans les États de l'Église, à assurer les bonnes dispositions du peuple et à réveiller la vénération pour la Cour pontificale, au moment important de la réouverture de la campagne. Ensuite, parce qu'au nombre de ces Éminences aussi bien que parmi les prélats italiens, il s'en rencontre plusieurs qui se permettent contre l'auguste Cour des éclats et des intrigues choquantes, qui pourraient d'autant plus vite lasser la patience de S. M. qu'il n'y a pas à méconnaître que leur mauvais exemple serait capable d'exercer de très funestes influences sur les esprits d'une partie de la population de Venise et des étrangers qui se trouvent dans cette ville. S. M. attend donc de la prudente sollicitude de V. Ém., que, pour atteindre le but indiqué plus haut, elle saura manœuvrer de telle façon que, tout en ménageant le mieux possible les cardinaux favorablement disposés, elle assurera à ses démarches l'efficacité nécessaire et la certitude du succès.

Je reste...

De V. Ém.,

Le très obéissant serviteur,

Baron de Thugut.

Vienne, 16 avril 1800. »

« Éminence,

Comme il paraît que dans tous les cas le pape ne prolongera pas son séjour à Venise, S. M. souhaite que V. Ém. y reste jusqu'à ce que S. S. se dispose soit à son voyage à Vienne, soit à son départ pour Rome. Dans cette éventualité, S. M. sera sans doute disposée à

accorder à V. Ém. un nouveau subside, proportionné aux dépenses qu'elle se verrait encore obligée de contracter.

Je reste...

De Votre Éminence,

Le très obéissant serviteur,

Baron DE THUGUT.

Vienne, le 16 avril 1800. »

« Ci-inclus, disait encore le baron de Thugut au cardinal Herzan dans une autre des annexes qui formaient l'expédition du 16 avril, ci-inclus ma réponse au Saint-Père, que V. Ém. mettra aux pieds de S. S. Je joins également au paquet une copie de cette lettre, à l'usage de V. Ém. Il serait inutile de me livrer à des observations sur son contenu, puisque V. Ém. est parfaitement au courant de toutes les affaires qui y sont traitées. Je me borne donc à me dire dans les sentiments de la plus distinguée considération,

De Votre Éminence,

Le très obéissant serviteur,

Baron DE THUGUT. »

A toutes les pièces qui précèdent et qui sont écrites en allemand, se trouve jointe la copie ou la minute italienne de la lettre du premier-ministre à Pie VII.

« Très Saint Père,

Autant je me trouve honoré de la confiance dont Votre Sainteté a daigné me donner un bien précieux témoignage dans sa très gracieuse lettre du 22 du mois passé, autant j'y verrai un nouveau stimulant pour m'appliquer toujours davantage aux obligations que j'ai de travailler à tout ce

qui touche ou à la gloire de la Sainte Religion catholique, ou à la personne sacrée de V. S.

Les pieux sentiments de S. M. I. et R. sont trop bien connus pour qu'il soit possible de douter, soit de son zèle à veiller constamment dans ses propres États à conserver la Sainte Foi dans toute son intégrité et à y propager la vraie morale chrétienne; soit de sa ferme résolution de concourir de toute manière à remettre le Saint-Siège en possession de ses propriétés et territoires déterminés par les traités que, conformément aux limites établies, le Souverain-Pontife Pie VI, de glorieuse mémoire, possédait, avant qu'une injuste et violente invasion de la capitale même du monde catholique, suivie d'un bouleversement successif de tout l'ordre de choses existant, n'eût éloigné Sa Sainteté de sa résidence. J'ai encore la consolation de pouvoir joindre respectueusement aux vifs remerciements, que je dépose aux pieds de V. S. pour la bonté spéciale qu'Elle m'a témoignée, l'assurance la plus expresse que les vœux exprimés par V. S., et qui sont bien dignes du chef visible de l'Église Catholique, de voir le Sacerdoce et le Trône se donner la main pour cicatriser les blessures causées à l'Église par l'incrédulité, ne manqueront pas de recevoir tous leurs effets de la part de mon auguste maître.

Pour la réalisation d'un but qui intéresse tous les Fidèles, plaise à l'Auteur de tout Bien de conserver longtemps les jours précieux de V. S. et d'exaucer ainsi les vœux les plus ardents de celui qui en se prosternant aux pieds de V. S. implore sa bénédiction apostolique et se fait un honneur de se déclarer dans les sentiments de la plus profonde vénération,

De Votre Sainteté,

que je supplie humblement de m'excuser, si, pour ne pas fatiguer Votre Sainteté par la lecture d'une lettre

écrite illisiblement, je me suis servi de la main d'autrui, le très humble, très dévoué et très obéissant serviteur et Fils (1),

THUGUT.

Vienne, le 16 avril 1800. »

II. — Cette lettre du premier-ministre de François II n'indiquait que trop clairement les vues spoliatrices du gouvernement de Vienne sur les territoires arrachés au Siège Apostolique par le traité de Tolentino. Ces dispositions affligèrent Pie VII, mais, comme l'écrivait Herzan dans le rapport qui va suivre, le pape attendait mieux de la générosité de l'empereur.

(XXXXIII.)

« Excellence,

Avec la lettre royale de nomination j'ai présenté en même temps au Saint-Père la lettre de V. Exc.

Sa Sainteté m'a dit qu'elle voudrait différer le consistoire de quelques jours, parce qu'elle s'attendait à recevoir à tout moment les pièces de Mgr le prince-évêque de Trente. Je ne puis toutefois douter, en aucune manière, que, conformément à ce que S. S. m'avait dit antérieurement, elle ne l'eût pas remis, si moi-même je n'eusse confirmé le pape dans son dessein. J'ai agi de la sorte parce que Sa Majesté m'avait dit qu'elle désirait vivement la confirmation de Mgr l'évêque de Brünn, dont la lettre de nomination n'est pas encore arrivée. Si cette dernière souffrait un plus long retard, je courrais risque de devoir attendre pendant plusieurs mois le consistoire qui suivrait celui-ci et auquel Mgr de Brünn se verrait confirmé.

(1) Les lignes en italiques sont de Thugut *manu propria*, ainsi que la signature.

Le commencement de la lettre de V. Exc. a fait grand plaisir au pape, ainsi que la volonté de S. M. de remettre le Saint-Siège en possession de ses États. Néanmoins la limitation des domaines du Saint-Siège aux provinces que possédait Pie VI, quand il fut violemment éloigné de Rome, a beaucoup diminué la joie du pape. Il attend la réponse de l'empereur, dans la générosité duquel il a confiance et dont il espère satisfaction.

Cette réponse réglera son départ.

Toutefois, pour me conformer au contenu de la dépêche du 16, j'ai dit à S. S. que, puisque, à la suite des vœux et des vives instances des Romains, S. S. ne croyait pas pouvoir répondre à l'invitation de mon auguste maître, l'accomplissement des désirs du peuple aura pour effet de ramener celui-ci au calme, du moins momentanément.

Et afin de mieux insinuer à quelle époque il pourrait fixer son départ, j'ajoutai que j'avais vu l'appartement que les religieux de Saint-Georges lui préparent pour l'été. S. S. me répondit qu'on s'était donné là des peines inutiles, parce que, s'il passait l'été ici, il avait l'intention de se rendre à Padoue à Sainte-Justine. Un appartement y est déjà monté pour le recevoir et de cette ville il pourrait faire de petites excursions.

Je porte toutes ces minuties à la connaissance de V. Exc. parce qu'au commencement d'un pontificat et d'un nouveau règne il faut prendre note de tout.

Plusieurs cardinaux sont déjà partis, entre autres Leurs Éminences Zelada, de Pretis, Livizzani, Martiniana, Onorati, Calcagnini, Bellisomi, Mattei et Archetti.

Son Ém. le cardinal Gerdil est comme s'il nous avait quittés : ce respectable et savant cardinal ne sort pas de ses appartements, il travaille du matin au soir et seul celui qui le visite peut le voir.

Les cardinaux Carafa, Carandini, Roverella et Braschi doivent rester avec le pape à cause des fonctions qu'ils exercent. Il faut en dire autant des cardinaux Lorenzana et Ruffo, attachés auprès du pape par leur Cour respective, ainsi que du cardinal Flangini, parce qu'il est vénitien.

Devraient encore rester ici les cardinaux Antonelli, Borgia et della Somaglia : mais les deux premiers n'en ont aucune envie et le troisième, en qualité de vicaire de Rome, devra vraisemblablement se rendre dans cette ville.

Le cardinal doyen et les cardinaux d'York et Maury parlent de leur départ, mais j'ignore quand il aura lieu.

Les cardinaux Valenti, Busca, Antoine Doria et Vincenti ne tarderont guère de se mettre en route.

Après le consistoire, je m'attends à les voir partir tous, sauf ceux qui doivent rester absolument auprès du pape : les dépenses les y contraignent.

J'ai déja manifesté à quelques cardinaux les intentions généreuses de S. M. : tous en sont pénétrés de reconnaissance. Je m'y prendrai délicatement avec Mgr Consalvi, mais je doute que ce prélat accepte le subside que S. M. lui destine gracieusement.

Avec le cardinal Roverella, j'éviterai tout discours sur le droit de nomination de S. M. dans l'État Vénitien ; pour parler à V. Exc. avec cette ingénuité qu'elle me connaît, je ne saurais que répliquer aux raisons qu'il pourrait m'opposer.

Outre les traités tout récemment conclus sous le règne de l'impératrice Marie-Thérèse et de l'empereur Joseph, de Charles III, roi d'Espagne, et du roi actuel des Deux-Siciles, je connais les documents qu'on peut facilement produire par rapport aux pays conquis par le roi de France sur l'auguste Maison d'Autriche et sur l'Empire.

C'est une matière, j'ose le dire, qui m'est parfaitement connue, car je l'ai étudiée, avec tout le soin possible, au temps où l'on travaillait à la convention entre l'empereur Joseph et Pie VI.

Toutefois, pour m'en ouvrir à V. Exc. avec toute la candeur de mon âme, je pense que le pape se prêtera à la cession, si on lui en fait la demande.

Comme je croyais à la nécessité d'en venir à un concordat, je m'étais permis d'en insinuer l'idée à V. Exc., quand elle eut la bonté de m'apprendre que S. M. m'avait destiné à l'évêché de Padoue. Les circonstances au milieu desquelles se trouvait le pontife défunt, et son désir, qu'une lettre m'avait manifesté de la manière la plus flatteuse pour moi, de me voir évêque de cette Église, me donnaient l'assurance de pouvoir aplanir toutes les difficultés, à l'entière satisfaction de l'empereur et conformément au zèle de V. Exc. pour son auguste service.

Que V. Exc. me permette d'ajouter que la nomination postérieure de Mgr Pergen n'eût jamais été acceptée et que la mienne eût également éprouvé le même refus, si en même temps on n'était pas, à tout le moins, tombé d'accord sur la cession de ce droit.

V. Exc. connaît mon attachement à l'auguste Maison : elle sait combien les intérêts de cette dynastie me tiennent et continueront à me tenir vivement à cœur et que je les fais passer avant les intérêts de n'importe qui. Mais c'est là précisément la raison qui ne me permet pas de cacher les difficultés que cette affaire présentera et qui, comme je le crains, pourraient bien être insurmontables.

S. S. m'a demandé derechef dans quelle église je désirais être consacré. Je suis tenté de croire que le Saint-Père s'attendait à m'entendre le supplier de faire cette cérémonie à Saint-Marc. Mais, comme V. Exc. ne m'a pas

encore honoré d'une réponse à ce sujet, je m'en suis rapporté à sa détermination.

En me recommandant à la continuation de la bonté que me témoigne V. Exc., je lui baise...

De Votre Excellence,

Venise, le 26 avril 1800.

P. S. Je reçois à l'instant la très estimée dépêche dont V. Exc. m'honore à la date du 19 courant. Je m'étais fait un devoir, dans ma dépêche datée également du 19 et sous le numéro XXXX, de saisir V. Exc. de la communication que m'avait faite Son Ém. le cardinal Caprara de sa destination à l'Église de Bologne. Demain, ou au plus tard après-demain, j'en parlerai avec Mgr le cardinal Roverella. Ensuite, quand la réponse de l'empereur sera parvenue à S. S., j'aurai avec le Saint-Père un entretien dans lequel je déploierai toute la délicatesse que V. Exc. me prescrit.

Le très dévoué serviteur,

F. card. d'Herzan. »

« *Réservée* au numéro XXXXIII.

Excellence,

J'ai soumis au Saint-Père les très sages réflexions de V. Exc. au sujet de l'annonce qui lui est parvenue, — j'ignore quel en est le fondement, — que la République française serait sur le point de lui envoyer un ambassadeur.

Le Pape partage entièrement cette manière de voir et j'ai mis l'occasion à profit pour l'instruire de la lettre que Mgr Caleppi avait écrite à Bonaparte, dont il avait fait la connaissance à l'occasion du traité de Tolentino. Je

voulais ainsi lui faire savoir qu'il n'était pas *persona grata* à notre Cour.

J'ai cru nécessaire d'en agir de la sorte, parce que je tiens d'une personne de confiance que ce prélat préparait la publication d'un mémoire, dont toutefois on ignorait l'objet.

Comme V. Exc. le voit, je n'ai garde de laisser passer l'occasion de mettre en défiance contre les personnes qui n'ont pas l'heur de plaire à S. M.

Je désire ardemment mon prompt retour, car, outre les dépenses auxquelles je ne puis faire face, je suis privé des revenus de mon Église parce que je n'ai pas prêté le serment de l'indigénat et pris personnellement possession à la Chambre. J'ai été empêché d'accomplir cette double formalité à la suite de l'ordre souverain qui m'a envoyé au conclave et à cause du service de S. M. qui prolonge mon absence.

Si je n'avais pas déjà employé mon peu de fortune au service de la Cour, et vendu tout ce que j'avais de précieux, je le ferais à présent. Je me contenterais des nouvelles preuves de mon désintéressement ainsi que de ma fidélité et de mon dévoûment à l'auguste personne de l'empereur.

Dans ma position actuelle, je m'expose à contracter des dettes, que, vu mon âge, je ne serai peut-être plus en état de payer.

Avec les sentiments...

De Votre Excellence,

Le très affectionné serviteur,

F. Card. d'Herzan.

Venise, 26 avril 1800. »

La dernière dépêche, adressée de Vienne au cardinal

Herzan, apportait, comme on va le voir, une corvée nouvelle au prélat.

« Illustrissime et Éminentissime Seigneur,

La nouvelle que nous avons reçue de la mort du cardinal-archevêque de Bologne, Mgr Gioanetti, me fournit l'occasion de venir exciter V. Ém. à mettre en œuvre tout son zèle pour éviter tout sujet de collision, en empêchant toute nomination précipitée de son successeur quel qu'il soit.

Que cette affaire demeure en suspens jusqu'au complet évanouissement de tous les doutes qui se sont élevés et qu'il est nécessaire d'éclaircir d'abord, afin de prévenir que, dans la suite, des difficultés ne viennent à surgir par rapport aux droits de S. M. et du Saint-Siège.

Je suis...

De Votre Éminence,

Le très dévoué et très obéissant serviteur,

Baron de Thugut.

Vienne, le 19 avril 1800. »

Le premier-ministre connaissait le zèle du cardinal (1), qui lui envoya le 30 avril cette relation :

(XXXXIV.)

« Excellence,

Je me flatte de m'être acquitté, à la satisfaction de V. Exc., des délicates commissions qu'elle m'avait fait

(1) Le Dr Sebastian Brunner a mis ce zèle vivement en lumière dans son livre *La livrée théologique à la Cour de l'empereur Joseph II. Die theologische Dienerschaft am Hofe Kaiser Joseph II.*

l'honneur de me confier, sous la date des 16 et 19 de ce mois.

Si d'une part la nécessité de pourvoir aux Églises vacantes réclame l'urgence, à cause du progrès que font tous les jours l'irréligion, l'insubordination et l'immoralité, d'autre part les circonstances et diverses considérations politiques exigent qu'on retarde les nominations.

V. Exc. aura vu, dans ma dernière dépêche, les fortes objections qui, comme je le prévois, pourront être élevées contre le droit de nomination royale.

C'est pourquoi j'ai pris le parti qui me semblait conduire le mieux à la réalisation des desseins de S. M., c'est-à-dire qu'au lieu d'attendre que le cardinal Roverella ramène sur le tapis la question de la provision de l'Église de Padoue, je me conformerai au contenu de la très précieuse dépêche du 16 courant et je lui parlerai moi-même confidentiellement de cette affaire. La principale raison qui me fait agir de la sorte se trouve dans la possibilité de voir le cardinal Caprara nommé à l'Église de Bologne. Je me suis préparé les voies en lui faisant connaître les gracieuses intentions de S. M. de combler de bienfaits ceux qui durant le conclave ont donné des preuves de leur dévouement à son auguste personne. V. Exc. n'aura pas oublié combien il s'est dépensé pour le cardinal Valenti ; elle se rappellera qu'en plusieurs occasions, j'ai relevé son attachement au service de S. M. ainsi que sa conviction qu'il faut absolument que le pape se tienne uni à notre Cour. Son Ém. a été très sensible à mes déclarations et, comme elle est la vérité et la franchise personnifiées, il n'y a aucun doute qu'elle ne recherche les occasions de nous prouver son dévouement.

J'ai donc dit au cardinal Roverella que la prudence

exigeait que le Saint-Père ne s'occupât point de la provision des Églises qui étaient vacantes ou qui le deviendraient.

Son Ém. m'a promis de faire au pape des insinuations en ce sens : comme ce cardinal jouit de la confiance de S. S., je suis sûr que le pape se ralliera à sa manière de voir.

J'ai exposé également à Mgr Consalvi, secrétaire d'État intérimaire, les gracieuses intentions de S. M. à son égard, mais je ne me suis pas ouvert sur le mode dont elle lui fera parvenir ses bienfaits. Il est resté tout confus et m'a prié de mettre aux pieds de S. M. ses remerciements les plus respectueux pour cette déclaration dont il garderait une vive et éternelle reconnaissance. Il ajouta que S. M. comprendrait sans difficulté que dans la fonction qu'il occupe actuellement, il ne lui serait pas possible de recevoir un témoignage des dispositions généreuses de l'empereur à son égard; il y voyait un trait de munificence imméritée et ne négligerait rien pour s'en montrer digne, par les faibles services qu'il serait en état de rendre.

Je n'ai par conséquent pas cru pouvoir faire usage de la lettre qui m'a été transmise (1) et que j'ai l'honneur de retourner ci-jointe à V. Exc.

Le Saint-Père m'a fait demander s'il m'était agréable qu'il différât de quelques jours le consistoire : j'ai prié S. S. de le tenir quand il le pourrait le plus commodément. Je souhaite que Mgr le prince-évêque Schrattembach puisse être confirmé car S. M. a daigné me recommander, avant mon départ, sa prompte confirmation. Il attend toujours sa lettre de nomination, détail dont V. Exc. pourrait, si elle le juge opportun, instruire S. M. au nom du susdit prélat.

(1) Cette lettre n'a pas été retrouvée.

Le courrier que Mgr le cardinal Ruffo avait expédié à Palerme s'est remis en route, il y a trois jours, avec des plis à son adresse. Mais comme le cardinal parcourt les villes voisines l'expédition ne l'a pas rejoint, ou bien il n'a pas encore eu le temps de revenir ici. On l'attend d'un moment à l'autre. On sait, par des lettres particulières, que la peine de mort à laquelle avait été condamné le neveu du cardinal Pignatelli a été commuée sur les instances du Saint-Père, mais on ignore en quoi.

Dans les sentiments...

De Votre Excellence,

Le très affectionné serviteur,

F. card. d'Herzan.

P. S. Je viens de recevoir la nouvelle que Son Ém. le cardinal Ruffo a envoyé les lettres adressées au Saint-Père et qu'il continue son excursion. Si ce renseignement est exact, l'objet de ces lettres doit être ou peu important ou désagréable à Sa Sainteté. Comme Mgr Consalvi m'a promis de venir chez moi, à la réception de ces lettres, il n'est pas impossible que je puisse, encore par le présent courrier, en informer V. Exc.

Venise, 30 avril 1800. »

III. — Ici doit être insérée une très importante pièce, datée de Vienne, 23 avril 1800. Herzan, qui dans le précédent rapport n'en dit mot, gardera le même silence dans sa dépêche du 3 mai au baron de Thugut. A la date indiquée, ce dernier écrivait au cardinal Herzan :

« Éminence,

A. — Les avis que V. Ém. nous a fait parvenir, dans sa dépêche sous le numéro XXXIX, touchant les dis-

positions conciliantes et prudentes du pape relativement aux affaires ecclésiastiques en question, n'ont pu qu'emporter l'approbation et la satisfaction de S. M.

B. — Toutefois S. M. attend encore quelques éclaircissements provisoires au sujet des sentiments que nourrirait S. S. par rapport aux principes et aux résolutions qui dirigent S. M. dans l'affaire des territoires cédés par la Cour pontificale à la République française et à la République cisalpine, et conquis sur celles-ci par les armes impériales. Aussi longtemps que l'élection du pape était en suspens, S M. a jugé digne de sa délicatesse de laisser observer à cet égard une parfaite réserve, vis-à-vis du pontife à élire. A présent que, par le fait de l'élection, ce motif n'existe plus, et que V. Ém. a reçu et exécuté l'ordre de s'expliquer sur ce point avec Sa Sainteté, S. M. s'attend à bon droit à recevoir une explication plus précise. Elle veut savoir ce qu'elle doit attendre en ce point des dispositions et des résolutions de S. S. le pape. Telle est en effet la nature des circonstances, que de cette explication dépendent nécessairement les dispositions et les résolutions que prendra S. M. elle-même en vue des rapports et des intérêts temporels de la Cour pontificale, ainsi que de ceux des princes ecclésiastiques allemands de l'Empire. Il n'est en effet ni juste ni possible que S. M. subordonne, à ces rapports et à ces intérêts, sa propre situation et ses intérêts les plus essentiels. De plus, on ne peut pas exiger qu'elle fasse servir sa puissante protection et sa plus sérieuse sollicitude jusqu'à sacrifier sa propre monarchie pour maintenir ces intérêts étrangers, alors même qu'on se refuserait à les combiner franchement avec les siens propres.

C. — Ainsi donc, dans le cas que les sentiments de S. S. seraient tels que S. M. est en droit de les attendre de sa

sage appréciation des événements et de l'équité de ses propres intentions et mobiles, il importe que S. S. elle-même tranquillise S. M. à ce sujet. Si elle ne le faisait pas, on pourrait, à juste titre, croire que S. S. ne veut pas entrer sérieusement dans les plans et dans les intérêts prépondérants de S. M.

S. M. émet donc le vœu que V. Ém. veuille bien communiquer sans aucun retard tout ce qu'elle a pu apprendre jusqu'à présent au sujet des susdits sentiments du pape, afin que S. M. soit, de son côté, à même de régler en conséquence ses futures résolutions et les mesures qu'elle aura à prescrire.

D. — Pour ce qui regarde le voyage de S. S. à Vienne, S. M. ne l'a souhaité que dans la supposition qu'il pourrait servir à réaliser plus promptement et à concerter l'entente étroite qu'on projette en vue de soutenir les intérêts les plus importants de la Cour romaine. Mais, de même que S. M. s'est bornée sur ce point à une simple insinuation amicale, ainsi encore abandonne-t-elle au jugement de S. S. la résolution qu'elle pensera devoir prendre à ce sujet. S. S. est d'ailleurs trop sage pour ne pas avoir saisi l'absurdité de ceux qui ont pu prêter à cette démarche des intentions cachées, et pour ne pas être convaincue au contraire que la situation des affaires de S. M. est telle que, pour arriver à la réalisation de desseins inspirés par l'équité et par la nécessité, pas n'est besoin qu'elle recoure à des finesses. Ce ne sont pas non plus de semblables moyens qui l'empêcheront d'agir ou qui parviendront à la dérouter.

E. — Si S. S. ne se résout pas à venir ici, S. M. non seulement approuve, mais elle doit même instamment conseiller et souhaiter que S. S. se mette au plus tôt en route pour Rome. Il est aisé de comprendre que tout retard

apporté en ce sens pourrait faire naître des événements et des occasions, dont ceux qui occupent Rome et les principales provinces de l'État de l'Église essaieraient de tirer profit pour développer, mûrir et faire éclater au grand jour des projets que le manque de prétextes, de forces et de préparation suffisants a peut-être seul empêché de mettre à exécution jusqu'aujourd'hui. En présence de pareils plans, qui se produisent plus ou moins selon la faveur des circonstances, S S. trouve-t-elle de quoi se tranquilliser provisoirement dans les démonstrations et les bonnes paroles dont elle est l'objet, croit-elle rencontrer des assurances plus sûres et plus fortes ailleurs que dans la protection et la puissance de la Cour I. et R , voilà, Éminence, ce qui est laissé à votre propre jugement.

Je reste...

De Votre Éminence,

Le très obéissant serviteur,

Baron de Thugut.

Vienne, le 23 avril 1800. »

Quoique le cardinal Herzan n'ait fait aucune allusion à la précédente dépêche, il n'en est pas moins certain qu'elle lui a été envoyée, tout aussi bien que celle du 26 avril dont il accuse réception dans le laconique rapport qui suit.

(XXXXV.)

« Excellence,

Des maux de tête, causés par le climat humide, m'obligent à me contenter de vous accuser réception de la très précieuse dépêche du 26 avril et des lettres y annexées pour Sa Sainteté et pour Mgr Consalvi, secrétaire d'État

ad interim. La dépêche en date du 27 vient de m'être remise ce matin par estafette.

Je présenterai à S. S. la lettre impériale et je m'efforcerai de m'acquitter au mieux de la commission que S. M. me confie touchant le départ du Saint-Père. V. Exc. recevra par estafette le résultat de ma démarche.

Plein de respect...

De Votre Excellence,

Le très affectionné serviteur,

F. card. d'Herzan.

Venise, 3 mai 1800. »

Voici la dépêche ministérielle dont le prélat vient de faire mention :

« Illustrissime et Éminentissime Seigneur,

Tout en envoyant sous ce pli à V. Ém. la réponse de S. M. à la lettre que le Saint-Père lui a écrite, sous la date du 5 avril, j'ai pris soin d'y joindre, pour votre gouverne, une copie à votre usage. Vous trouverez ci-inclus également ma réponse à la lettre par laquelle Mgr Consalvi m'a fait part de sa nomination comme pro-secrétaire d'État. Je ne doute pas que V. Ém. ne remette sans délai les susdites lettres à leurs destinataires : elle présentera la première à S. S. et adressera l'autre à Mgr Consalvi. En terminant, j'assure à V. Ém. que je reste, avec la plus parfaite considération,

De Votre Éminence,

Le très dévoué et très obligé serviteur,

Baron de Thugut.

Vienne, le 26 avril 1800. »

La réponse faite par François II à la lettre de Pie VII du 5 avril était brève, trop brève, et elle contraste dans sa forme compassée avec le paternel abandon, qui se trahit partout dans l'écrit pontifical :

« Très Saint-Père,

Sensible aux marques d'approbation que Votre Sainteté m'a témoignées pour les faibles gages que je Lui ai donnés de ma tendre affection, je dois assurer à V. S. que toutes les fois qu'Elle voudra bien envisager non pas tant les choses en elles-mêmes que l'intention qui en est l'âme, V. S. ne pourra pas ne point en être heureuse, car il n'est pas possible que ma soumission filiale envers le Saint-Siège Apostolique soit plus grande, ni plus vif l'intérêt que je porte à la personne de Votre Sainteté. Ces sentiments qui me sont inspirés et par la vénération que je professe pour la religion, et par les rares qualités qui distinguent V. S., ne seront jamais démentis par moi dans aucune circonstance. J'espère même qu'ils trouveront un motif nouveau dans la réciprocité de bienveillance manifestée par V. S. et c'est plein de cette assurance que j'implore pour moi et pour ma famille la bénédiction apostolique, pendant que je me redis bien sincèrement de V. S...

FRANÇOIS.

Vienne, le 25 mars 1800 (1). »

Pendant que l'empereur répondait à Sa Sainteté, Thugut s'acquittait d'un devoir analogue vis-à-vis du prélat Consalvi et il le faisait dans ces termes :

(1) Cette traduction a été faite sur la copie originale envoyée à Herzan et déposée aux *Archives* de Vienne. Il serait intéressant de comparer cette copie avec la pièce autographe conservée aux *Archives* du Vatican.

« Illustrissime et Révérendissime Seigneur,

Du premier moment où fut connue ici la nomination de Votre Seigneurie Illustrissime et Révérendissime à la charge de pro-secrétaire d'État, la réputation dont elle jouit si légitimement, même auprès de cette auguste Cour, à cause des grandes qualités qu'elle a manifestées dans ces derniers temps, m'a fait applaudir de tout cœur à un pareil choix, et j'y ai reconnu une nouvelle preuve de la sagesse du Saint-Père dans la désignation de ses ministres. Mais aujourd'hui que, par sa très estimable lettre du 5 avril, Votre Seigneurie Illustrissime et Révérendissime a bien voulu me donner communication de cette nomination, je dois accompagner mes félicitations chaleureuses de l'expression de mes plus sincères remerciements pour cette marque de gentillesse de sa part. Je me promets bien que dans la suite j'aurai l'occasion de prouver à Votre Seigneurie Illustrissime et Révérendissime qu'en toute circonstance, il me sera souverainement agréable de pouvoir la convaincre des sentiments particuliers de cette parfaite estime avec lesquels j'ai l'honneur de me déclarer

De Votre Seigneurie Illustrissime et Révérendissime

Le très humble et très obéissant serviteur,

Baron de Thugut.

Vienne, 25 avril 1800. »

Le courrier, qui emportait à Venise les lettres qu'on vient de lire, avait à peine quitté Vienne que le baron de Thugut envoya par estafette au cardinal Herzan la dépêche *autographe* suivante :

« Monseigneur,

Je suis infiniment flatté de tous les témoignages de bonté, dont Votre Éminence continue de m'honorer ; j'ai rendu compte à l'empereur de toutes vos dépêches, Monseigneur, et même de toutes vos lettres particulières ; je puis protester avec vérité à V. Ém. que je n'ai jamais eu le moindre motif de croire que des ennemis cachés eussent nui à V. Ém. dans l'esprit de Sa Majesté. Ce qui dans le moment fait bien de la peine à Sa Majesté, c'est la conduite inconcevable, inimaginable du Pape, qui après avoir annoncé solennellement de ne vouloir rien faire que dans un parfait concert avec l'empereur, s'avise tout à coup de lui manquer ouvertement et d'une manière bien essentielle en se contentant de le prévenir *par manière d'acquit* d'une détermination de la plus haute importance, prise sans même daigner demander ou attendre l'avis et l'opinion de Sa Majesté. Il paraît évident que quelque force inconnue entraîne le Pape également et le Siège de Rome à sa ruine totale, mais au moins ce ne sera pas notre faute. S. M. a déclaré de la manière la plus expresse qu'Elle ne demandait pas mieux que de s'unir au Pape par le concert le plus intime, d'être en toute occasion le défenseur le plus zélé de sa personne et des droits et des possessions *véritables et légitimes* du Siège de Rome. *Ces offres*, *l'Empereur les renouvelle encore à Sa Sainteté*, mais si le Pape les dédaigne, l'expérience La convaincra que S. M. ne souffrira jamais qu'on oublie les égards qui lui sont dus. Quoi qu'il en soit, l'Empereur se flatte encore que les conseils de la sagesse de V. Ém. et les représentations que vous êtes chargé de faire au Pape, ouvriront encore à Sa Sainteté les yeux sur le danger d'écouter des conseillers inconsidérés et perfides, qui finiront par l'entraîner

dans le précipice, et que S. S. s'abstiendra soigneusement je ne dis pas de toute démarche mais *de toute démonstration politique d'une résolution déjà prise*, avant que la réponse de S. M. à la lettre de S. S. ne lui soit parvenue, laquelle réponse ne tardera pas après que la lettre papale aura été remise par le nonce. Je supplie V. Ém. de m'excuser de lui avoir donné la peine de lire une écriture aussi mauvaise que la mienne et qui de jour en jour devient plus illisible. Je m'empresse de lui renouveler l'hommage du respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Monseigneur,

De Votre Éminence,

le très humble et très obéissant serviteur,

le Baron DE THUGUT.

Vienne, le 27 avril 1800 (1). »

P. S. « Éminence,

Sa Majeste, sous les yeux de laquelle j'ai mis la dépêche de V. Ém., sous le numéro 10, a eu son attention attirée par le passage qui a trait à une commission secrète, confiée par le pape ou à remplir près du pape, touchant l'accommodement de certaine dissension de famille. S. M. aime à croire que les personnes en question n'appartiennent pas au nombre de ses sujets. S'il en était autrement l'intervention de Sa Sainteté dans de semblables affaires domestiques ne lui serait agréable en aucune façon, d'autant plus, qu'à maintes reprises S. M. a eu le déplaisir

(1) Cette pièce est écrite en français. Le P. S. qui suit n'est pas autographe et il est en allemand : il forme une annexe indépendante de la lettre française.

de recevoir de Venise la notification que plusieurs personnes, attachées, dans cette ville, à la Cour pontificale, essaient de s'ingérer dans les affaires privées de ses sujets vénitiens.

Je reste...

Baron de Thugut.

Vienne, 27 avril 1800. »

Pendant que le ministre joséphiste montrait sa mauvaise humeur et semblait avoir oublié les recommandations envoyées au cardinal Herzan quelques jours plus tôt (1), pendant qu'il cherchait assez mesquinement querelle au pape et à Herzan, ce dernier lui apprenait que les événements paraissaient vouloir se précipiter à Venise. A la date du 5 mai, le cardinal écrivait :

(XLVI.)

« Excellence,

J'ai eu l'honneur de présenter à Sa Sainteté la réponse de S. M. l'empereur. S. S. a admiré le beau caractère de S. M. et elle se montre, on ne peut plus, satisfaite des expressions obligeantes et affectueuses que renferme sa lettre. Parlant ensuite confidentiellement avec le Saint-Père au sujet de son voyage à Rome, je lui ai manifesté la surprise causée à l'empereur par une résolution si précipitée, d'autant plus que S. M. avait cru que S. S.

(1) Voir la dépêche du 23 avril.

Le silence que garda Herzan touchant la dépêche susdite fit douter si de fait elle était sortie de la chancellerie d'État. Ce doute, soumis aux archivistes de la *Hofburg* de Vienne, fut enlevé par la réponse que voici : « Sie ist wohl ohne Zweifel an ihn abgegangen, da sie *in dorso* wie die anderen Weisungen von ein und derselben Hand mit Inhaltsangaben versehen wurde. »

aurait daigné s'enquérir de son avis avant de prendre elle-même un parti en cette matière. S. S., ai-je dit, ne comprenait que trop bien qu'un tel pas exigeait, tant sous le rapport de la manière dont il se ferait que sous celui du temps auquel il aurait lieu, les plus sérieuses réflexions et un accord à prendre avec Sa Majesté. J'ai assuré au Saint-Père que la réponse impériale ne tardera guère et que S. M. découvrira à S. S. ses sentiments intimes qui seront une preuve nouvelle de son affection filiale, de son dévouement au Saint-Siège et à sa personne sacrée.

S. S. m'a fait connaître les motifs de son départ précipité : ils se réduisent aux besoins spirituels de Rome, à *la mise à profit* des dispositions favorables manifestées par Sa Majesté Sicilienne de restituer cette ville, au désir de la population de revoir le pape. La hâte, dont il est fait mention dans la lettre du Saint-Père et qui semble indiquer que S. S. ne serait pas disposée à attendre la réponse de notre auguste souverain, est tout bonnement une bévue qui s'est glissée dans la rédaction. Le pape est absolument décidé à attendre la réponse de S. M. : il me l'a dit et répété. De plus, ma consécration est fixée au dix-huit courant ; il s'en suit que son départ ne peut avoir lieu avant le 20, donc vers la fin du mois.

Son plan est de voyager à petites journées et de s'arrêter en diverses localités. Je crois (toutefois ce n'est qu'une opinion personnelle) que, si S. S. brûle de montrer son empressement à gagner sa capitale, elle sent son ardeur un peu refroidie par la connaissance qu'elle a de la situation où se trouve cette ville, situation qui, pour dire le vrai, n'est pas brillante.

V. Exc. me demande de l'informer de tout ce qui est parvenu à ma connaissance, touchant les sentiments du pape, par rapport aux trois provinces cédées par Pie VI

à la République cisalpine, récemment vaincue et détruite par les armes victorieuses de S. M.

Que V. Exc. veuille bien se rappeler ce que j'ai eu l'honneur de lui mander durant le conclave : qu'on ne trouverait qu'un ou deux cardinaux tout au plus qui, s'ils venaient à être élus pape, voudraient céder les provinces susdites. Ils partiraient du principe que pareille renonciation serait ou bien inutile, ou bien qu'elle serait toujours invalide et ignominieuse lorsqu'elle est faite par un pape qui ne se trouve pas dans une invincible nécessité.

Le Souverain-Pontife actuel ne s'est jamais ouvert avec moi sur cette question. Ma manière de voir à ce sujet, la voici : je m'attends à voir S. S. faire toutes les démarches et tenter tous les efforts possibles pour obtenir ces trois provinces de la générosité de l'empereur. Toutefois je suis convaincu (ce n'est toujours que mon opinion personnelle) que S. S. fait reposer ses espérances bien plus sur la générosité et la grandeur d'âme de S. M. I. que sur les raisons que la Cour de Rome pourrait alléguer. Je pense de plus qu'elle se bornera à de chaudes démarches et à des prières humblement renouvelées, mais que jamais elle n'en viendra à faire un pas qui pourrait être regardé comme un acte de violence et une marque de défiance.

Je base ce jugement sur la connaissance de son caractère et sur les appréciations de ceux qui ont sa confiance et qui prétendent le connaître à fond. Néanmoins, je répète à V. Exc., ce que je lui ai déjà dit une autre fois : je ne me porte pas caution de la manière de penser d'autrui, car la conduite des hommes ne se laisse que trop souvent influencer sous l'empire des circonstances, sujettes au changement.

C'est l'opinion commune des cardinaux et des prélats que, sans la province de la Romagne, l'État Romain ne

peut pas exister. Je pense que le susdit territoire sera l'objet principal des réclamations et des démarches du pape.

Le 3 courant, deux petits prieurés ont été conférés à Son Ém. le cardinal doyen Albani : l'un dans la Romagne, l'autre dans le Ferrarais. Je n'ai pas cru devoir omettre de porter ce détail à la connaissance de V. Exc.

J'ai recommandé à S. S. le baron de Hompesch à l'effet de lui obtenir la dispense du sous-diaconat. Le pape l'avait déjà renvoyé au Saint-Office qui dans cette sorte d'affaires est l'interprète de Sa Sainteté. Les dispenses de ce genre sont très difficiles à obtenir; le Saint-Père ne les accorde pas aisément et si j'étais à sa place, ma répugnance serait extrême.

Dans les sentiments...

De Votre Excellence,

Le très affectionné serviteur,

F. Card. d'Herzan.

Venise, 5 mai 1800.

J'ai fait tenir à Mgr Consalvi la lettre de V. Exc. Il m'a confidentiellement donné l'assurance que jusqu'à présent il n'a pas encore été pris la moindre disposition en vue du départ du pape pour Rome. Ceci vient à point pour montrer qu'on attendait que S. M. donnât son agrément à ce départ. »

« P. S. au num. XLVI.

Ce que j'ai eu l'honneur d'écrire à V. Exc. par rapport à la commission que le pape m'avait confiée, n'avait *rien* de temporel. L'*unique* objet était d'obtenir pour le fils le pardon du père et de rétablir la paix dans la famille. Pareil service ne peut se refuser par aucun honnête homme et à plus forte raison par un évêque et par un pape.

Le hasard que le pape connut cette famille depuis nombre d'années a été cause qu'une des parties l'a supplié d'interposer à cet effet ses respectables bons offices, la même raison a amené le Saint-Père à me charger de cette affaire.

S'il y fût entré quelque chose qui touchât à la juridiction temporelle, le Saint-Père n'y aurait assurément pris aucune part et moi, moins encore, comme V. Exc. voudra bien en être persuadée.

Je suis...

F. card. d'Herzan.

Venise, 5 mai 1800. »

Aux renseignements officiels que le cardinal Herzan envoyait à Vienne et sous la même date du 5 mai, se trouvaient jointes deux autres pièces d'un caractère plus intime, à l'adresse du premier-ministre. Il y a d'abord une lettre *autographe*, en français, par laquelle le baron de Thugut apprit l'attitude aussi noble que prudente que le Saint-Père se réservait de prendre dans l'affaire de la restitution des Légations ainsi que dans la question du voyage à la capitale de l'empire. Voici cette lettre :

« Monsieur le Baron,

Votre Exc. observera par ma lettre qu'il n'y a pas question que le Saint-Père ne veuille pas attendre la réponse de S. M. C'est même sa volonté décidée; et qu'il ait fixé le 18 pour ma consécration en est une preuve.

Dès que S. S. recevra la réponse de l'empereur, Elle écrira à V. Exc. sur ce qu'il est dit dans votre lettre sur les limites de l'État du pape fixées *par le traité de Tolentino*. Il fera les instances les plus pressantes, je crois, pour ravoir les Légations, surtout celle de la Romagne, sa

patrie; mais je devrais croire qu'il se bornera à invoquer la générosité, grandeur d'âme et piété de S. M.

S. S. m'a dit dans la plus grande confidence les réflexions qu'on Lui a faites pour le détourner du voyage de Vienne. Elles sont précisément celles que V. Exc. a prévues. Cependant il s'en occupe encore et veut me faire savoir sa pensée par le prélat Consalvi.

Ce voyage serait conforme aux intentions de S. M. et pourrait être utile. Cependant ne serait-il pas possible que des ministres des Cours étrangères lui fassent des observations qui Lui fassent impression et Le confirment dans les craintes qu'on a tâché de lui inspirer ? Il est novice encore dans le gouvernement et Sa probité fait qu'Il a de la peine à se persuader que les autres n'agissent pas avec la même probité vis-à-vis de Lui.

On dit que S. M. le roi des Deux-Siciles viendrait à Livourne pour accompagner et installer le Saint-Père dans sa capitale, mais cette nouvelle n'est pas officielle.

Ce qui est sûr c'est que S. M. a accordé à Pignatelli la vie et même la prison dans une île à son choix.

J'ai l'honneur d'être, *ut in litteris*,

Ce 5 mai 1800.

F. card. d'Herzan. »

A cette lettre autographe du cardinal se trouvait jointe une autre lettre, écrite également en français, mais de la main qui était chargée de la rédaction des rapports italiens. Seule la signature est du cardinal Herzan.

« Monsieur le Baron,

En preuve de ce que j'ai eu l'honneur d'écrire à Votre Exc. de l'envie du pape de satisfaire à l'obligeante et

affectueuse invitation de Sa Majesté de venir à Vienne, le prélat Consalvi vient de me dire que Sa Sainteté n'a pas dormi de toute la nuit, combattue de son vif désir de venir rendre ses devoirs à S. M., la remercier des bontés dont elle L'a comblée et lui exprimer son sincère dévouement. De l'autre côté, ses devoirs qui L'appellent à sa résidence et les égards qu'Elle se voit obligée d'avoir envers la Cour de Naples, à laquelle Elle se trouve avoir écrit qu'Elle allait se rendre à Rome, après avoir reçu la réponse de S. M., font qu'Elle ne trouve pas les moyens de remplir ses vœux.

Le Saint-Père se repose sur la bonté de S. M. qu'elle voudra être persuadée combien Il en est affecté.

Si une expression n'est pas bien calculée, je prie V. Exc. de l'attribuer à ce que c'est une traduction faite à la hâte de ce que le pro-secrétaire d'État vient de me dire en italien, ne voulant pas arrêter l'estafette dont il convenait tenir secrète l'expédition.

J'ai l'honneur d'être, *ut in litteris*,

F. card. d'Herzan.

Ce 5 mai 1800. »

IV. — A deux jours d'intervalle, cette dernière expédition fut complétée par le rapport suivant :

(XLVII.)

« Excellence,

Par ma dépêche, sous le num. XLVI, Votre Exc. aura vu que le Saint-Père n'a pas et n'a pas eu l'intention de se mettre en route avant d'avoir la réponse de Sa Majesté à la lettre qui lui faisait part de sa résolution de partir pour Rome. Sa Sainteté elle-même m'en avait donné

l'assurance, et, à plusieurs reprises, le pro-secrétaire d'État me l'avait également assuré. Ce dernier m'apportait comme preuve non seulement ma consécration fixée au 18, mais encore le détail, qu'on n'avait pas jusqu'ici pensé le moins du monde à prendre la moindre disposition en vue de ce voyage.

Cette certitude que j'avais à ce sujet m'a empêché de faire à S. S. la déclaration soulignée, comme l'eût voulu la très précieuse dépêche de V. Exc. en date du 27 du mois passé.

Je ne me suis nullement trompé en rejetant sur le copiste le juste motif de la surprise de S. M. devant la résolution du Saint-Père de partir et cela même avant d'avoir reçu ici la réponse de S. M.

Afin de me prouver que jamais le pape n'avait eu cette pensée, Mgr Consalvi m'a apporté la minute de la lettre. Je lui ai fait observer que celle-ci laissait pour le moins place à un doute. Le prélat en convint de bonne foi. De crainte, je crois, de perdre son influence, Consalvi me recommanda de ne pas trop insister auprès du Saint-Père sur cette expression équivoque dont il avait fait usage. Ce prélat, novice dans les affaires, redoute toujours de parler trop ou de ne pas dire assez; le désir qu'il a de vouloir s'expliquer mieux, même au cours de la conversation, fait en sorte que souvent il devient obscur. Quant au pape, il se laisse facilement amener à embrasser l'opinion d'autrui, tant à cause de la bonne opinion qu'il a des autres et de la voix de l'amitié qu'il écoute, comme c'est le cas pour Mgr Consalvi, qu'à cause de la sujétion où il se trouve vis-à-vis de quelques cardinaux. La lettre écrite à S. M. prouve la première partie de mon assertion ; la seconde partie ressort de la réponse précipitée au roi des Deux-Siciles et de la reconnaissance de Louis XVIII.

J'ai eu avec le susdit prélat une conversation des plus ouvertes au sujet des trois Légations, arrachées au pape, cédées par ce dernier à la République cisalpine, en vertu d'un traité qu'il ratifia, conquises ensuite par l'empereur au prix de dépenses infinies et de flots de sang. Tous les arguments qui mettent hors de doute le droit de S. M., je les ai produits.

Consalvi, qui est un homme de talent, mais qui sert le pape, s'est borné à me dire en confidence, que laissant de côté le *summum jus,* le Saint-Père ferait tout son possible pour gagner la générosité et la clémence de l'empereur qu'il invoquera à cet effet.

Je lui ai dit que le pape devait attribuer à la générosité impériale la gracieuse intention de restituer les autres provinces conquises sur les Français. J'ai ajouté que, pour ma part, je ne comprenais pas ce que voulait le mémoire que publiait Mgr Caleppi.

Le pro-secrétaire d'État a reçu ce nouveau mémoire et il m'a donné, à différentes reprises, l'assurance qu'il n'en savait rien et que jamais il n'en avait entendu parler,

Je lui ai répondu que l'amitié et la bienveillance de l'empereur, unique et vrai appui de la Cour de Rome, ne s'acquéraient que moyennant cette confiance sincère et illimitée, qu'à son exaltation au pontificat le pape s'était proposé de cultiver en toute manière. Rien, ai-je dit, n'y est plus contraire que la publication de documents, et toutes les affaires, auxquelles Mgr Caleppi a pris jusqu'à ce jour quelque part, ont tourné au plus grand préjudice du Saint-Siège.

Cette vérité ne pouvait pas déplaire à Mgr Consalvi qui naturellement doit porter un peu d'envie à Mgr Caleppi.

Le bruit courait ici, hier soir, que le chevalier Pesaro, jadis ambassadeur de Venise à Rome et actuellement de

séjour à Londres, ainsi que M. Labia qui se trouve à Berlin, avaient écrit que les Cours de Londres, de Berlin et de Pétersbourg étaient liées par un traité, en vertu duquel elles s'obligeaient d'empêcher l'empereur de prendre en Italie aucune indemnité pour les frais de cette guerre. V. Exc. n'aura pas de peine à comprendre que cette nouvelle a produit ici une grande sensation.

Mes maux de tête ne me permettent pas d'écrire davantage.

Dans les sentiments...

De Votre Exc.

Le très affectionné serviteur,

F. card. d'Herzan.

Venise, 7 mai 1800. »

Dans une annexe, P. S. 1 au num. XLVII (1), on demande la restitution du monastère des Bénédictins, à Césène, où le Saint-Père le pape Pie VII avait pris l'habit de son Ordre.

« P. S. 2.

Je reçois à l'instant la lettre de V. Exc., en date du 30 du mois passé.

Le motif pour lequel Sa Majesté eût souhaité la visite du pape, dans les circonstances critiques que nous traversons, fait comprendre sans difficulté qu'elle ne parviendra guère à l'obtenir dans un autre temps, et V. Exc. aura remarqué, dans ma *réservée autographe*, l'observation que j'ai faite à ce propos et qui indique ma manière de voir. Je croyais toutefois utile au service de S. M. de dire à S. S., que, pour lui parler avec ma franchise bien

(1) Il est, pour le présent travail, sans utilité de reproduire cette annexe *in extenso*.

connue, j'étais persuadé, qu'en ne profitant pas de la gracieuse invitation de l'empereur, elle avait perdu une belle occasion de nouer des liens d'amitié et de mutuelle intelligence avec S. M. dont la piété tout à fait exemplaire permettait d'espérer les effets les plus avantageux à la religion et à la protection du Saint-Siège. Ces paroles feront dans la suite naître, dans le cœur du pape, des troubles et des agitations (1).

Mon but était de rendre le Saint-Père plus circonspect à accueillir les conseils qu'on lui donne. S. S. désire trouver les moyens de se concilier la confiance et la bienveillance de S. M.

Je n'ai pas perdu de vue ce que j'ai eu l'honneur d'écrire à V. Exc. par rapport aux instructions du cardinal Ruffo touchant l'indemnité que pourrait demander sa Cour, et qui, comme on l'assure, aurait été postérieurement formulée dans la lettre même du roi au pape. Mais, pour ce qui est du dernier point, le pro-secrétaire d'État m'en a affirmé la complète fausseté. D'ailleurs cela ne cadrerait pas avec la dernière de ses lettres à S. S., adressée à l'occasion de la grâce accordée à Pignatelli. Dans cette lettre le roi confirme au pape la restitution absolument illimitée de la partie des États Pontificaux occupée par ses troupes.

L'absence du cardinal Ruffo m'oblige de suspendre mes investigations pour découvrir le sens de ses instructions.

Quant à la bénédiction que les Vénitiens désiraient voir donner par le pape sur la place Saint-Marc, — ce qu'il aurait fait avec plaisir, s'il y eût été invité, — il semblerait

(1) C'est au fond le même procédé dont useront plus tard les cardinaux et d'autres prélats, envoyés à Savone et à Fontainebleau, pour vaincre la résistance que Pie VII prisonnier opposait aux despotiques exigences de Napoléon Ier.

que le Saint-Père n'y pense pas, du moins il ne m'en a jamais dit un mot.

Je reste...

F. card. d'Herzan.

Venise, 7 mai 1800. »

Par les dernières dépêches échangées entre Thugut et Herzan, se voient mises en évidence les grandes et les petites questions qui s'agitaient à Venise et à Vienne. On y assiste au jeu des intrigues humaines et au choc des intérêts privés et publics, qui se produisent dans l'entourage du pape, tout comme à la Cour de tous les souverains. La dépêche suivante de Thugut à Herzan, en date du 30 avril, répand une nouvelle lumière sur l'attitude observée vis-à-vis du pape par le gouvernement impérial ou du moins par le tout-puissant ministre qui tenait en mains les destinées de l'Empire.

« Éminence,

En réponse à la dépêche de V. Ém. sous le numéro... (1), j'ai l'honneur de faire remarquer ce qui suit. Comme S. M. l'empereur n'avait souhaité la venue de S. S. à Vienne que parce qu'à l'époque *présente*, elle y croyait rencontrer le plus grand bien de l'Église Catholique et même l'avantage de la Cour romaine, il découle directement de cette considération que S. M. n'avait nullement la pensée, ni aucun motif d'amener S. S. à prendre d'avance l'engagement de se rendre à Vienne à une époque ultérieure. Il est en effet à présumer que plus tard ce voyage serait pour nous parfaitement indifférent.

L'avis, qui nous a été communiqué, touchant le point

(1) Le nombre manque dans l'original.

de l'Instruction du cardinal Ruffo, où il est parlé d'une indemnité pour les frais supportés par la Cour napolitaine, mérité de fixer toute l'attention de V. Ém. On y voit très clairement ce que le pape peut se promettre des dispositions de cette Cour ainsi que de celles des conseillers mal-intentionnés auxquels S. S. semble si témérairement accorder de plus en plus sa confiance.

Enfin, pour ce qui concerne cette marque de complaisance spéciale, que S. M. témoignerait à S. S. le pape, s'il lui accordait la permission de donner officiellement la bénédiction dans la cathédrale de Venise et sur la place Saint-Marc, ce qui n'a jamais été permis du temps de la République, voici l'observation à laquelle je dois me borner pour le moment. S. M. saisira volontiers toute occasion de faire plaisir à S. S., dès qu'elle sera convaincue des dispositions amicales du pape : elle veut encore les espérer et les attendre. Toutefois la règle de conduite que S. M. se réserve de se tracer à l'avenir, *tant en général qu'en particulier*, dépendra de l'attitude que S. S. va de son côté prendre dans le moment critique que nous traversons.

Je reste...

De Votre Éminence,

Le très obéissant serviteur,

Baron de Thugut.

Vienne, 30 avril 1800. »

Cette dépêche du baron de Thugut a une saveur joséphiste toute particulière et le prince de Kaunitz se trouve presque dépassé par son disciple. Comme son prédécesseur et maître, Thugut redoute toute extension d'influence que le Saint-Père pourrait acquérir sur le peuple, en se

montrant dans la splendeur incomparable des grandioses fonctions de l'Église. Le cardinal Herzan aura été peu satisfait de cette dépêche, dont il ne fait aucune mention dans le rapport suivant qu'il envoya à Thugut, le 10 mai :

(XLVIII.)

« Excellence,

Le 8 est rentré ici le courrier envoyé par le Saint-Père pour informer S. M. l'empereur de la réponse reçue du roi des Deux-Siciles, ainsi que de sa résolution de se rendre à Rome.

A un moment donné, le bruit circula qu'on remarquait de la mélancolie à Saint-Georges. Mais le pro-secrétaire d'État, qui est venu me lire en confidence la dépêche du nonce, me paraissait satisfait.

En substance la dépêche parlait de l'honneur d'avoir pu présenter à S. M. deux brefs à la fois ; d'une question faite au nonce par S. M. pour savoir si le bref dans lequel on parlait du départ du pape avait été remis en copie à V. Exc. ; de la confiance qu'avait exprimée S. M. de ne pas voir S. S. quitter Venise avant d'avoir sa réponse qu'un courrier ne tarderait pas de lui apporter.

Consalvi m'a assuré qu'il n'en était pas et qu'il n'en serait pas question. Il me répéta que j'en devais demeurer convaincu, puisque le 18 était fixé pour ma consécration et que, jusqu'à cette heure, aucune disposition n'avait été indiquée pour le voyage. Il m'a néanmoins dit clairement que le départ était chose résolue.

Si le pape agissait selon ses propres sentiments, les affaires marcheraient au gré de S. M. ; mais, comme il se défie de ses propres lumières et comme il est méticuleux, il consulte des cardinaux qui ou ne comprennent pas ou

ne veulent pas comprendre les véritables intérêts même temporels du Saint-Siège. J'y vois un sujet de craindre que les choses n'aillent pas aussi bien que la fidélité et le dévouement à notre auguste souverain me le font désirer.

Mgr Despuig, facile à s'enflammer et sensible aux louanges, se laisse jouer par les mêmes cardinaux, en se livrant aux impressions qu'ils lui donnent.

Ces Éminences, comme on me le rapporte, mettent tout en œuvre pour faire tomber le crédit dont je jouis auprès du Saint-Père et même, s'il leur était possible, pour m'enlever celui que j'ai chez l'empereur. Ils ne songent qu'à l'heure de mon départ et sur ce point je me rencontre avec eux. Ils cherchent encore à ruiner dans l'esprit du pape, Mgr Consalvi, et ce dernier serait, je crois, bien content de retourner à sa charge d'auditeur de Rote.

Dans les sentiments...

De Votre Excellence

Le très affectionné serviteur,

F. card. d'Herzan.

Venise, 10 mai 1800.

Pour me préparer à ma consécration, je dois me mettre en retraite. V. Exc. m'excusera si, durant ces huit jours, je me prive de l'honneur de lui écrire, à moins qu'une affaire très urgente, pour le service de S. M., ne vienne à se présenter. »

CHAPITRE ONZIÈME.

—

Sommaire. — I. Herzan à Thugut, 10 mai. Herzan à Thugut, 14 mai : dépêche, *lettre réservée*, autre dépêche. — II. Ghisilieri à Thugut, 14 mai. Thugut à Ghisilieri, 21 mai. — III. Ghisilieri à Thugut, 17 mai. — IV. Ghisilieri à Thugut, 21 mai. Herzan à Thugut, 21 mai.

I. — Outre la dépêche du 10 mai qui termine le précédent chapitre, il se rencontre encore, sous la même date mais avec un numéro d'ordre différent, une autre pièce du cardinal au baron de Thugut. La voici :

(XLIX.)

« Excellence,

Afin de prévenir la possibilité de la nomination de Son Ém. le cardinal Caprara à l'archevêché de Bologne, je m'étais ménagé un entretien à ce sujet avec le pro-secrétaire d'État. Je lui avais fait comprendre que la prudence exigeait de S. S. de ne pas pourvoir à cette Église, pour le moment, et à plus forte raison de ne pas fixer son choix sur une *persona non grata* telle que le cardinal Caprara.

Le prélat me répondit que l'Éminence en question avait fait des instances auprès du Saint-Père pour obtenir cette Église, et que le pape lui en avait donné l'espoir parce

qu'il était le seul cardinal bolonais. Il y avait pourtant mis comme condition qu'on fût entièrement sûr de l'agrément de S. M. Caprara s'était chargé d'obtenir cette approbation par l'entremise de M. le marquis de Gallo et il avait promis à Mgr Consalvi de lui communiquer la réponse de ce dernier.

Cette réponse étant parvenue à M. le cardinal, par le courrier réexpédié par Mgr le nonce, il m'en a parlé et m'a exprimé sa très profonde douleur d'être tombé en disgrâce auprès de S. M. Il m'a dit que jamais il n'avait eu aucune relation avec les ministres français; qu'il a même dû payer mille cinq cents scudi pour son passe-port et encore avec la restriction de se diriger sur Bologne ; qu'à la vérité, il avait dû traiter avec Azara, mais que c'était à la suite de commissions diverses dont il avait été chargé par le feu pape ; que s'il a habité sous le même toit que son neveu, la raison en est que c'était un palais de famille.

Si par le canal de V. Exc. il a imploré la clémence de S. M. l'empereur, en faveur de son neveu, c'était chose bien naturelle, car, comme oncle et comme prêtre, il ne pouvait pas s'y refuser. Quant à approuver la conduite du neveu, cela ne lui est jamais venu à l'esprit. Il avait même des raisons d'être personnellement mécontent de lui, à cause de la manière dont il s'acquittait des payements, etc. Le reproche — qu'il était contraire aux intérêts de la Cour — il l'attribuait au fait que dans le conclave il n'avait pas été du parti du cardinal Mattei.

A ce propos, je lui ai donné l'assurance que la Cour avait proposé un cardinal parce qu'elle prenait intérêt au bien de la Religion et du Saint-Siège, mais qu'elle avait expressément déclaré ne vouloir en aucune façon porter atteinte à la liberté de l'élection, comme je le lui avais

dit même pendant le même conclave. On ne pouvait donc pas dire que l'opinion contraire était ou pouvait être regardée comme hostile aux intérêts de la Cour. J'ai fait cette déclaration parce que le bon service de S. M. la réclamait : elle servira pour les autres cardinaux qui sont dans le même cas et qui peuvent être utiles à Sa Majesté.

Son Éminence m'a dit ensuite que, comme l'air saturé de sel exerce une influence très mauvaise sur sa vue (j'en suis convaincu par ma propre expérience), elle s'était décidée à quitter Venise le lendemain de ma consécration, pour se rendre à Bologne. Elle voulait s'y arrêter jusqu'au moment où le pape partirait pour Rome : elle avait déjà retenu une maison dans cette ville. Mais s'étant ravisée, au lieu de se fixer à Bologne, elle va passer les chaleurs à Padoue : elle y a loué un quartier.

Ma réplique fut que la dépêche dont V. Exc. m'avait honorée était conforme à tout ce que M. le marquis de Gallo lui avait écrit; que le moyen infaillible et unique pour mériter la bienveillance de Sa Majesté était de se distinguer de son côté en travaillant à son auguste service.

Ce conseil qui cadre avec mon instruction était opportun, car j'avais découvert qu'il était informé de tout ce qui se passe à la Cour du pape. Quoique S. S. ne prenne pas directement ses conseils, j'ai motif de soupçonner qu'elle le fait par l'intermédiaire de l'une ou l'autre personne de son entourage.

Il n'appartient pas au parti du cardinal Albani et me paraît dégoûté de toute la boutique (1).

Ledit cardinal ne tardera pas, je crois, d'écrire à

(1) *Mi sembra disgustato di tutta la casa.*

V. Exc. pour se justifier de tous les reproches articulés contre lui.

Dans les sentiments...

De Votre Excellence,

Le très affectionné serviteur,

F. Card. d'Herzan.

Venise, 10 mai 1800. »

Après quelques jours de retraite, Herzan envoya à Vienne les informations suivantes :

(L.)

« Excellence,

Le 12 le Saint-Père a tenu un consistoire secret dans lequel il a proposé les trois Églises de Sabarie, l'archevêché de Raguse et l'évêché de Recanati et de Lorette réunis.

J'ai l'honneur d'adresser à V. Exc. les actes qui s'y rapportent (1).

Dans les sentiments...

De Votre Excellence,

Le très affectionné serviteur,

F. card. d'Herzan.

Venise, 14 mai 1800. »

« *Réservée* au numéro L (2).

La bonne intelligence entre le Saint-Siège et la Cour royale de Naples semble se brouiller.

A l'arrestation du Souverain-Pontife défunt, il n'y avait

(1) Ces actes se trouvent aux archives de Vienne.

(2) Cette *Réservée* est en italien.

pas à cette Cour de nonce apostolique ; le Saint-Père accorda donc au cardinal-archevêque de Naples les pouvoirs les plus étendus pour le temps de sa détention et celui de la vacance du Saint-Siège.

L'élection d'un nouveau pape a mis fin à cette situation et on a examiné dans une assemblée royale si l'on ne pourrait pas continuer à user de ces facultés. Bien convaincus que non, les évêques ont résolu d'en faire la demande au Souverain-Pontife, qui ne le leur accordera jamais. On travaille, ai-je appris, à deux brefs dont l'un révoquera les pouvoirs susmentionnés et l'autre accordera les facultés ordinaires.

Voilà je crois le motif qui fait désirer au Saint-Père d'être dans sa résidence. Il faut y joindre un autre. Comme tous les employés des secrétaireries se trouvent à Rome, les affaires se prolongent indéfiniment : l'expédition de mes bulles, en dépit des mesures extraordinaires qui ont été prises, peut servir d'exemple.

Quant à la prétendue indemnité que réclamerait la Cour royale de Naples, pour les dépenses faites dans le but de reconquérir les États Pontificaux, je puis de nouveau et avec certitude assurer à V. Exc. que la lettre du roi n'en dit mot.

Dans les sentiments...

De V. Exc.

Le très affectionné serviteur,

F. Card. d'Herzan.

Venise, 14 mai 1800. »

Une autre feuille, également sous la date du quatorze, mais portant comme numéro d'ordre LI, se trouvait jointe à la dépêche qui précède.

(LI.)

« Excellence,

Hier soir, j'ai eu le plaisir de revoir M. le Marquis Ghislieri (1). Il m'a remis la dépêche dont V. Exc. m'a honoré.

J'ai, sans perdre un moment, fait informer le Saint-Père, par le canal du secrétaire d'État intérimaire, Mgr Consalvi, du désir qu'avait M. le Marquis de se mettre aux pieds de Sa Sainteté et de Lui présenter la réponse de S. M. l'empereur. Mgr Consalvi est venu me trouver pour me dire qu'à midi le marquis serait reçu par S. S.

J'ai fourni à M. le marquis Ghislieri tous les renseignements qui peuvent lui être utiles pour mener à bonne fin la mission que l'empereur lui a confiée, et, quoique je sois en retraite, je me suis mis à sa disposition et je lui ai dit que, si le service de S. M. l'exigeait, il pouvait venir me trouver.

Sur la lettre de nomination, je me réserve de faire à V. Exc. mes réflexions, dans huit jours. Je baise affectueusement et dans les sentiments du plus grand respect les mains de V. Exc.

De Votre Excellence

Le très affectionné serviteur,

F. Card. d'Herzan.

Venise, 14 mai 1800. »

II. — La dépêche remise au cardinal par l'envoyé extraordinaire du gouvernement impérial ne serait selon

(1) Dans les lettres de créance du marquis on lit *Ghisilieri* et le diplomate signe également *Ghisilieri*.

toute vraisemblance que la pièce, en date du 7 mai 1800, commençant par les mots *Ho l'onore di compiegare* et par laquelle l'empereur ratifie le choix de l'évêque arménien de Lemberg (1). Toutefois, il est certain que le marquis Ghisilieri eut à remettre au pape des lettres de créance (2) et à lui faire part de recommandations verbales qu'il reçut de son gouvernement en quittant la capitale de l'empire. Ceci ressort avec évidence du contexte même des lettres qui l'accréditent auprès du Saint-Père, des lettres du pape à l'empereur et au premier-ministre en date du 5 juin (3), ainsi que des rapports expédiés à Thugut par le marquis, sous la date de Venise 14 et de Venise 24 mai.

Comme l'a fort judicieusement fait observer le cardinal Consalvi (4), la présence à Venise du cardinal Herzan, ambassadeur de S. M. près du Saint-Siège, fit voir avec surprise la mission de Ghisilieri, d'autant plus que « cette mission n'était accompagnée d'aucune qualification révélant bien précisément une charge extraordinaire destinée à féliciter le nouveau pape sur son exaltation ou autre chose semblable. »

L'arrivée de Ghisilieri dérouta-t-elle un moment le cardinal Herzan et le prélat eut-il besoin de quelques jours d'observation pour s'orienter, toujours est-il qu'il garda le silence du 14 au 21 mai. Durant cet intervalle de temps, pendant lequel le cardinal se prépara à sa con-

(1) Archives de Vienne.

(2) Un double de ces lettres, en date du 6 mai 1800, est conservé à Vienne ; on y lit : « Animato di tali sentimenti sono determinato a inviare presso V. S. il mio ciambellano Marchese Ghisilieri, il quale nell' atto di presentarle questa mia lettera potrà anche a voce assicurarla dello zelo che nutro per la santa religione e dell' interessamento ben sincero che prendo in tutto quello che riguarda e la di lei persona e la Santa Sede. »

(3) Voir le chapitre XIII.

(4) *Mémoires* du cardinal Consalvi I, 297.

sécration si impatiemment attendue, le marquis expédia à Vienne deux longues relations dans lesquelles il rend compte de ses premières démarches auprès du Souverain-Pontife, du pro-secrétaire d'État et des cardinaux restés à Venise. Voici le rapport du 14 mai, adressé au baron de Thugut.

« Monsieur le Baron (1),

Arrivé ici hier après-midi, je me suis rendu d'abord chez Mgr le cardinal Herzan pour lui présenter la lettre de V. Exc. et lui communiquer en gros l'objet de ma mission ; l'accueil de S. Ém. fut très gracieux et elle envoya aussitôt son secrétaire chez Mgr Consalvi pour faire demander au pape l'heure à laquelle j'aurais pu ce matin me mettre à ses pieds. Mgr Consalvi se rendit lui-même peu de temps après chez le cardinal et après m'avoir marqué la vive satisfaction que le pape avait eue, en apprenant mon arrivée il m'ajouta qu'à onze heures Sa Sainteté avait fixé l'audience du prince de Condé, et qu'après j'aurais pu à toute heure me présenter à son antichambre. En effet, ce matin je me suis rendu vers midi à Saint-Georges, au moment même où le prince de Condé sortait de l'appartement du pape, et Mgr Consalvi m'a d'abord présenté à S. S., qui m'a comblé de bontés. Mais je ne peux cacher à V. Exc. que tel était l'empressement du pape de savoir les intentions de S. M., tel son étonnement d'une mission si inattendue et tel enfin, j'ose ajouter, son embarras (ordinaire à tous les souverains

(1) Les rapports, longs et nombreux, que Ghisilieri envoya à son gouvernement pendant tout le temps que dura sa mission auprès du pape, se trouvent réunis en liasse aux archives de Vienne : ils sont écrits en français.

électifs pour les premiers mois de leur règne) à recevoir quelqu'un qui venait lui parler de la part d'un souverain dont la puissance est reconnue comme l'arbitre de l'Italie, que S. S. n'a pas pu exprimer tous les sentiments de sa reconnaissance à Sa Majesté. Elle n'a eu rien de plus empressé que d'ouvrir la lettre de S. M. que j'ai eu l'honneur de lui présenter, mais comme cette lettre ne marque pas les intentions de S. M. et ne fait qu'accréditer ma personne à traiter les affaires avec S. S., il a bien fallu que le pape, après avoir lu avec attention cette lettre, commençât lui-même à parler de la chose. Il m'a en effet demandé très gracieusement qu'est-ce que je devais donc lui dire au nom de mon auguste maître, et, comme je crois toujours mieux de laisser venir les gens au lieu d'aller au devant d'eux, après avoir assuré S. S. en général des sentiments d'amitié et de vénération que S. M. a pour Elle et pour le Saint-Siège, j'ai seulement ajouté que, pour le vif intérêt que l'empereur prend à la véritable tranquillité du pape, il souhaitait que S. S., avant de se déterminer d'aller à Rome, pesât mûrement toutes les circonstances avant de hasarder une détermination qui pourrait avoir des suites fâcheuses. Alors S. S. répondit que les Napolitains le pressaient extrêmement, et que les Romains souhaitaient aussi très vivement de voir leur souverain à Rome, et que, malgré le danger que sa personne aurait pu courir, comme le devoir lui imposait d'accéder à de tels désirs, il était déterminé de s'y rendre. Il ne m'a pas été difficile de répondre que S. M. souhaitait également que Rome eut la consolation de revoir son souverain et que S. S. par sa présence fût à même de réparer les désordres qui, à la suite d'une restitution, doivent sans doute affliger cette malheureuse ville ; mais que sous ce point de vue même S. S. ne devait pas préci-

piter sa détermination avant de s'assurer d'être véritablement le souverain dans toute l'étendue du pays que S. S. doit posséder d'après les limites fixées par les traités. Le pape répliqua que S. M. Sicilienne lui avait promis d'évacuer Rome dès que le reste des États de l'Église aurait été évacué par les autres troupes, et à cela je répondis que par la même raison mon auguste maître, aussitôt que la petite partie de l'État Ecclésiastique qui n'est pas occupée par ses troupes aurait été évacuée, aurait aussi de son côté évacué tout le pays que le Saint-Siège doit posséder d'après les limites fixées par les traités.

Cette répétition de la même phrase en termes si précis n'échappa pas à S. S. qui en riant me dit : « Je vois bien ce que vous voulez me dire, mais je ne doute pas que l'empereur ne voudra pas *cette terma* (1) qui ronge le reste de ses États. » A ce petit sarcasme que le pape a pourtant dit en riant, j'ai répondu moi aussi d'un air badin que *cette terma* aurait beaucoup à faire, mais S. S., qui peut-être a reconnu d'abord que l'expression dont elle s'était servie n'était pas la plus mesurée, a d'abord tronqué le discours en ajoutant d'un air gracieux qu'elle lirait avec plus de réflexion la lettre de S. M. et qu'elle aurait parlé avec plus de précision de toutes ces affaires avec moi un autre jour et qu'au reste j'aurais trouvé toujours dans sa personne un homme franc et qui ne connaît pas les détours politiques ni les expressions ambigües, et que d'ailleurs son estime et sa reconnaissance vis-à-vis de S. M. l'empereur ne se seraient démenties jamais.

J'ai pris cette occasion pour assurer le pape d'une par-

(1) Que Pie VII ait voulu signifier par ce mot le termite ou la teigne (voir Consalvi, *op. cit.*, I, 301), le sens prophétique demeure parfaitement le même.

faite réciprocité de la part de mon auguste maître et pour le fortifier dans le système d'une franchise amicale et d'une pleine confiance dans la Cour, qui par sa puissance et par ses bonnes intentions déjà assez connues, est la seule qui puisse réellement soutenir le Saint-Siège, sous le double rapport de la Religion et de la Souveraineté Temporelle. Après cela j'ai présenté à S. S. la lettre de V. Exc. Elle l'a lue avec plaisir et elle m'a parlé avec beaucoup d'intérêt des qualités éminentes que tout le monde reconnaît dans V. Exc. Elle s'est informée de l'état de sa santé, de son âge, de son genre de vie, et enfin il a fait toutes les questions qui marquent l'estime particulière que le pape a pour V. Exc. et auxquelles j'ai répondu de la manière que mon cœur m'a dictée et que je ne répéterai pas à V. Exc. de peur qu'elle puisse me soupçonner de flatterie. Après divers discours indifférents sur ma famille, que je ne savais pas être si particulièrement connue de S. S. dont j'ignorais l'ancienne liaison d'amitié avec mon père, et sur les affaires courantes de la guerre et de la confusion que la révolution a laissée dans toutes les branches du gouvernement en Italie, on a aussi parlé de la promotion que S. S. se propose de faire sous peu. De lui-même le pape m'a dit qu'il se hâtera de rappeler Mgr Albani de Vienne ; sur quoi j'ai ajouté que sûrement son rappel ne nuira pas aux intérêts du Saint-Siège à Vienne, où on n'aime pas les intrigues mais seulement une marche franche et loyale dans toutes les affaires. De la promotion on est passé à parler de la nomination aux évêchés vacants, et à cette occasion S. S. m'a dit qu'elle n'avait jamais pensé sérieusement à nommer le cardinal Caprara archevêque de Bologne, mais qu'aux instances très pressantes que ce cardinal lui avait faites sur cela, elle avait répondu que l'agrément de la

Cour impériale était nécessaire préalablement, et qu'à cette heure que le cardinal a su lui-même positivement que sa nomination ne serait pas agréable à S. M., il en a quitté l'idée lui-même. On a parlé de différentes personnes qui pourraient remplir cette place d'archevêque de Bologne, mais comme avant tout je crois nécessaire, pour le bon service de S. M., de voir si le pape, qui est encore en suspens, se détermine à suivre les insinuations que je lui ai faites quant à son retour à Rome, je n'ai pas cru de rien mettre sur le tapis quant à la nomination aux évêchés dont on pourra parler ensuite. Après une conférence de plus d'une heure, qui a été mesurée à la minute par une quantité de prélats curieux et oisifs qui étaient dans l'antichambre, S. S. m'a congédié de la manière la plus gracieuse en me disant que je pourrais aller à toute heure chez elle et qu'en attendant elle réfléchirait sur tout ce que je lui avais dit. Des expressions, de ma part, de la vénération la plus profonde et du zèle le plus vif de seconder les intentions de S. M., à la pleine satisfaction de S. S., ont mis fin à l'audience.

Comme Mgr le cardinal Herzan avait eu la bonté de me marquer que le cardinal de Roverella avait gagné jusqu'ici plus que tout autre beaucoup d'influence sur l'esprit du pape, et que d'ailleurs il est d'usage de faire les visites aux cardinaux qui sont en charge, et même c'est une politesse assez usitée par tous ceux qui sont chargés de quelque commission auprès du pape, je me suis rendu dans l'appartement du cardinal Roverella, avec Mgr Consalvi. Là, j'ai fait entendre plus en détail la ferme intention qu'a S. M. de soutenir les droits du Saint-Siège et sa dignité, mais en même temps de ne pas céder des provinces telles que les Légations, que le feu pape par un traité solennel a cédées à la France pour la Répu-

blique cisalpine sur laquelle les troupes impériales et royales en ont fait la conquête. J'ai ajouté que S. M., forte de ses droits et dans la position de n'avoir pour cela besoin d'aucune adhésion solennelle de la part de S. S. à l'occupation perpétuelle des dites provinces, n'exige du pape aucune ratification de cette cession, ni aucun autre acte, que quelqu'autre Cour, moins éclairée ou moins délicate vis-à-vis du Saint-Père aurait peut-être exigée ; mais que toutes les démarches aussi, que le pape aurait pu faire pour changer les dispositions de S. M., n'auraient pu que refroidir l'amitié qui heureusement existe avec tant d'intimité entre l'empereur et S. S., et n'auraient sûrement pas avancé les affaires du Saint-Siège. J'ai cru devoir appuyer, vis-à-vis de Roverella et de Consalvi, avec force sur cette déclaration des intentions de la Cour, parce que d'un côté je me suis aperçu, qu'à moins que les alentours du pape ne lui donnent une force d'âme ou pour mieux dire une opiniâtreté qu'il n'a pas de lui-même, il est sûr qu'il ne fera aucune démarche qui puisse être désagréable à S. M. ; et même parce que je suis persuadé que les cardinaux qui approchent le pape ne cesseront de le pousser, s'ils ne sont pas une bonne fois persuadés que toute démarche serait inutile pour ravoir les Légations.

Mon début assez précis a eu un succès assez heureux ; après avoir rabattu, par les raisons victorieuses que V. Exc. a eu la bonté de m'indiquer à mon départ, tout ce que Roverella, accoutumé aux plaidoyers, a su me dire pour annuler le traité de Tolentino et l'avoir réduit à ne plus pouvoir soutenir sa thèse, à moins de renverser toute idée de droit public (1), il m'a été facile de répondre

(1) Voir plus haut la note de la page 296, sur l'*invalidité* du traité de Tolentino.

aussi à Mgr Consalvi qui voulait faire paraître la gloire du pape intéressée à ne pas accéder, d'aucune manière, à la cession des Légations. Je lui ai fait remarquer qu'au contraire Pie VII par une conduite sage et mesurée pourra avoir la gloire de racquérir au Saint-Siège, en quatre mois, tout l'État Ecclésiastique, dont Pie VI avait lui-même fixé les limites par un traité solennel, et qu'au contraire si le pape présent, par une gloire mal entendue, s'opiniâtrait à vouloir revenir sur les événements du pontificat passé, il pourrait bien courir risque de perdre pour toujours toute souveraineté temporelle et de donner par là gain de cause à tant de gens mal intentionnés vis-à-vis du Saint-Siège, qui ne demanderaient pas mieux que de voir les prêtres dépouillés partout de toute possession temporelle.

L'effet de mon discours a été l'assurance la plus positive que le Saint-Père, quelle que soit l'intention de S. M. sur les trois Légations, ne se permettrait jamais la moindre démarche publique contre la Cour I. et. R., et qu'il se bornerait toujours à de simples sollicitations qu'il ferait directement toujours à S. M. et à ses ministres. Mais, comme mon but est d'engager le pape, ou pour mieux dire ceux qui écriront pour lui la lettre à S. M., à y glisser quelque expression qui puisse à l'occasion fermer la bouche à toute autre Puissance, qui voulût jouer le rôle de défenseur officieux du Saint-Siège, j'ai répondu que le pape, par ses démarches auprès de la Cour I. et R. avait déjà fait tout ce que sa conscience (si ses scrupules le poussaient si loin) pourrait lui dicter pour racquérir au Saint-Siège les trois Légations, que toute autre sollicitation sur le même objet aurait été parfaitement inutile et que d'ailleurs toutes les marques d'amitié que l'empereur avait données et se proposait même à l'avenir de donner

au pape, méritaient bien de la part de S. S. quelque mot qui assurât S. M. de la condescendance amicale de S. S. à son égard et que toute autre conduite de la part du pape aurait nui infiniment à la religion sans améliorer la situation temporelle du Saint-Siège. Ce discours et plus encore la confiance marquée que j'ai montrée au cardinal Roverella, qui d'ailleurs comme comte de l'Empire se fait gloire d'appartenir à la Cour impériale, ont fait beaucoup d'impression sur son esprit, au point que quand Mgr Consalvi, qui a plus d'esprit et qui pour se pousser voudrait se faire le mérite vis-à-vis du Sacré-Collège de soutenir les prétendus droits du Saint-Siège, revenait toujours à la charge pour m'opposer sous différentes formes les mêmes objections déjà réfutées, le cardinal Roverella tronquait le discours en disant qu'on aurait pu arranger tout, mais qu'il fallait penser bien sur la manière de le faire. Une seule chose pourtant j'ai apprise dans cette conférence que j'ignorais tout à fait, et c'est que le pape a répondu positivement à Sa Majesté Sicilienne qu'aussitôt qu'il aurait reçu la réponse de S. M. l'empereur, il se serait mis en route pour se rendre à Rome. Je n'ai pas pu m'empêcher de faire observer à Mgr Consalvi que dès que le pape avait si positivement décidé son retour à Rome il était inutile qu'il attendît la réponse de l'empereur et même qu'il lui écrivît comme pour dépendre de ses conseils. Cette contradiction dans la démarche que le pape a faite vis-à-vis du roi de Naples est si évidente que Roverella a presque nié l'existence d'une promesse positive telle que le pape, d'après ce que dit Consalvi, a donnée de retourner à Rome, mais autant est-il sûr que le pape a été peu mesuré dans sa réponse qu'il a faite au roi de Naples, autant j'ose moi aussi de mon côté assurer V. Exc. que S. S. ne partira pas à moins

que toutes les difficultés ne soient aplanies d'après les instructions que V. Exc. a eu la bonté de me donner à mon départ. Il n'est pas difficile de s'apercevoir que le pape, peu fait pour les affaires temporelles et peu habitué au travail, ne fait rien de lui-même, et quant aux cardinaux qui l'entourent, je tâcherai bien de les gagner et j'ose dire sans beaucoup de peine, parce que je ne saurais assez décrire à V. Exc. la faiblesse du Sacré-Collège dans lequel il y en a bien peu qui se distinguent par leurs lumières, et il y en a encore moins qui aient un caractère ferme et décidé. Demain, d'après le conseil du cardinal Herzan, je ferai ma visite aux cardinaux qui sont encore ici et dont le nombre à cette heure n'est pas grand. Le cardinal Dugnani que j'ai déjà vu et qui se distingue par son attachement à la Cour, m'a chargé de le rappeler au gracieux souvenir de V. Exc.; le cardinal Maury part demain, et le cardinal Caprara aussi, que je n'ai pas encore vu, se propose de partir dans peu de jours, de sorte qu'à Venise il n'y aura de cardinaux que ceux qui par leurs charges doivent rester auprès du pape. Mgr le cardinal Herzan, qui m'a fait l'honneur de me vouloir aujourd'hui à dîner chez lui, fait trois jours de retraite spirituelle pour se préparer à sa consécration qui aura lieu à Saint-Georges dimanche, et dans dix jours le cardinal Herzan lui-même consacrera prêtre le cardinal Flangini qui vise à l'évêché de Padoue. Le cardinal Ruffo est absent, pour une petite course qu'il a faite à Parme, et le duc de Campo-Chiaro, bien connu de V. Exc. est toujours ici, mais il paraît ne pas prendre part aux affaires, qui sont toutes traitées par Ruffo.

Je dois supplier V. Exc. de vouloir bien me pardonner si en écrivant à la hâte ce très humble rapport je n'y ai pas mis toute la correction qui serait due, mais je puis

l'assurer que mon antichambre est assiégée de monde du matin au soir, et que, quoique je n'aille nulle part, tout le monde vient me chercher parce qu'on sait ici que j'ai l'honneur d'être sous les ordres de V. Exc. pour les affaires d'Italie. Je ferme ma porte à tous ceux auxquels je peux honorablement la fermer, mais malgré cela toute la journée a été extrêmement fatigante par les visites continuelles.

J'ai l'honneur d'être avec les sentiments du plus profond respect et la plus vive reconnaissance, Monsieur le Baron,

De Votre Excellence,

Le très humble et très obéissant serviteur,

GHISILIERI.

Venise, ce 14 mai 1800. »

Le ministre, qui avait tout lieu d'être satisfait de la façon dont Ghisilieri avait saisi le sens de sa mission auprès de Pie VII, lui envoya, dès le 21 mai, une lettre très encourageante ainsi conçue :

« Très Illustre Seigneur,

Les premiers pas faits par Votre Seigneurie, pour s'acquitter de la commission dont elle a été chargée, répondent parfaitement à mon attente et à la haute idée que j'ai eue et que j'ai de Votre Seigneurie.

Comme réponse à sa dépêche du 14 courant, je ne puis que l'encourager à persévérer dans la voie où elle vient d'entrer. L'affaire sera ainsi menée à bon terme dans le sens des instructions reçues. Pendant que V. Seigneurie travaillera à atteindre le but que nous avons en vue, il

me sera très agréable d'être tenu au courant des allures que prendront les événements. J'ai pour cela deux motifs : d'abord cela servira à ma gouverne personnelle, ensuite, il me sera possible, de fournir, si besoin était, des directions ultérieures réclamées par des circonstances spéciales qui viendraient à se produire à l'improviste.

Je suis avec une considération distinguée de Votre Seigneurie,

Le très dévoué et très obligé serviteur,

Baron DE THUGUT.

Vienne, 21 mai 1800. »

III. — Avant que cette lettre fût écrite, une nouvelle relation très circonstanciée fut envoyée par le marquis Ghisilieri, le 17 mai, au chef du cabinet impérial.

« Monsieur le Baron,

A la suite de ce que j'ai eu l'honneur de marquer à Votre Excellence dans mon rapport du 14, je peux l'assurer que les affaires du pape, quoiqu'elles ne soient pas tout à fait au point que je souhaite de les amener, prennent pourtant une tournure assez favorable. Les visites que j'ai faites aux différents cardinaux qui sont encore ici m'ont fait voir que ceux mêmes d'entre eux qui sont moins disposés pour la Cour I. et R. n'osent pas se déclarer ouvertement, et qu'ils ont même affecté vis-à-vis de moi le plus grand respect et la plus vive reconnaissance pour Sa Majesté. Albani lui-même, qui sans doute a plus que tout autre excité le pape à des mesures peu conformes aux intérêts de la Cour de Vienne, m'a reçu d'une manière distinguée, et on voit bien que, si le Sacré-Collège n'aime

pas l'empereur, du moins il le craint, ce qui n'exclut pourtant pas le dévouement que plusieurs cardinaux (et surtout Dugnani) ont pour le service de Sa Majesté.

Jeudi, en allant chez le cardinal doyen, j'ai rencontré Mgr Consalvi qui me demanda une heure pour conférer avec moi, et je n'ai pas hésité à lui dire qu'au lieu qu'il se rendît à l'auberge chez moi, je serais passé le soir même à Saint-Georges. Je m'y suis en effet rendu à huit heures et aprés les premières paroles de compliments, Mgr Consalvi me dit qu'il souhaitait savoir quelles étaient mes idées quant au retour de S. S. à Rome. Je lui répondis que, comme S. S. m'avait fait l'honneur de me dire qu'aussitôt qu'elle aurait réfléchi sur la lettre de mon auguste maître, que je lui avais présentée, elle m'aurait fait appeler, alors seulement on aurait pu parler du retour à Rome, quand cette réponse du Saint-Père m'aurait été connue. Cette réponse dilatoire obligea Mgr Consalvi à me répéter franchement que S. S. était obligée, par la promesse qu'elle en avait faite au roi de Naples, de retourner à Rome. Sur cela je lui fis de nouveau remarquer combien avait été précoce une telle promesse, et je lui ai aussi répété d'une manière assez vive que l'empereur aurait été fort indifférent au retour du pape à Rome si son attachement au Saint-Siège et à la personne de S. S. lui permettaient d'être indifférent à ses véritables intérêts. A cette occasion, je lui dis sans détour qu'il était bien singulier, tandis que la Cour de Rome devait son existence à la loyauté de la Cour impériale, qui en avait délivré les États au prix du sang de ses sujets, tandis que l'empereur soutenait seul en Allemagne la cause de la Religion et de la souveraineté temporelle des ecclésiastiques, tandis qu'on n'exigeait du pape que de l'attention à ses propres intérêts, les ministres impériaux n'étaient

jamais écoutés. Quant à l'Espagne, qui avait fait le projet au pape de renoncer à toute souveraineté temporelle et menacé même une séparation totale de l'Église, elle était pour ainsi dire prévenu dans ses désirs (1). Enfin la Cour

(1) Le baron de Thugut fait ici allusion à certaines communications diplomatiques venues de l'ambassade impériale de Madrid. Parmi les plus importantes, il faut citer les dépêches du comte Frédéric de Kageneck du 29 janvier 1798 et du 26 novembre 1799. La premiere est toute en chiffres et la traduction française qui suit a été faite sur le texte original allemand déchiffré :

« Monsieur le Baron,

Monsieur le secrétaire d'État m'a remis une Note et une Instruction dont ci-joint les copies. Ces pièces, qui regardent les affaires d'Italie, ont été envoyées à l'ambassadeur du roi à Vienne. En me les communiquant, le secrétaire d'État a insisté avec importunité pour que j'en fisse au plus tôt parvenir le contenu à l'auguste Cour et pour que je prêtasse tout mon appui à l'objet dont il y est question. Sous tous les rapports, le fond et la forme de cette communication doivent être regardés comme la première marque de confiance de la part de ce ministre. On pourrait prendre en considération le désir qu'il manifeste de vouloir s'unir plus étroitement à la Cour I. R., si les nombreuses informations que j'ai envoyées à Vienne n'amenaient pas à conclure que, plus que tout autre mobile, la peur, qui dicte toutes les démarches de ce cabinet, a donné occasion à cette ouverture. De tout ce qui se passe on peut voir que cette crainte augmente de jour en jour, et qu'elle en est déjà venue au point que ce gouvernement n'ose ni rien entreprendre ni se résoudre à rien, comme il n'est que trop facile de le constater par les derniers rapports que j'ai humblement soumis au gouvernement impérial.

Comme la pièce traduite est fort longue, il me faut aujourd'hui me borner à elle, et je me contenterai de me permettre à son endroit quelques observations qui ont leur importance. La situation présente de l'Italie, les relations de famille et d'amitié que l'Espagne a dans la péninsule, la licence effrénée qui règne dans les républiques italiennes de création récente, jettent le ministre dans la plus grande perplexité. A cet égard, il entra dans certaines explications verbales et me donna à entendre qu'il s'était non seulement adressé au ministre des Affaires Étrangères de France, mais qu'il s'était mis en état de pouvoir traiter librement cette matière avec l'auguste Cour, sans exciter la jalousie des Français. Ces

de Naples, qui n'aurait sûrement pas occupé Rome sans l'assistance des troupes impériales et royales postées à

derniers conviennent également qu'il faut maintenir au pape un gouvernement temporel ; toutefois ils ne disent mot du territoire à lui laisser. Pour le reste, il serait à désirer que la puissance du roi de Naples, du grand-duc de Toscane et du duc de Parme fût augmentée ; quant aux possessions territoriales du roi de Sardaigne, il faudrait les faire garantir par les principales Puissances de l'Europe. Ces plans, me disait le ministre, faisaient depuis longtemps l'objet de ses réflexions. A la vérité il avait reconnu la République cisalpine comme État indépendant, mais il n'avait nullement reconnu ni ses limites, ni celles de la République ligurienne. L'heure était peut-être venue de fixer ces limites d'accord avec l'auguste Cour : on pourrait de la sorte mettre des bornes à leurs projets de conquête et aux soulèvements populaires. Sans cela, on devrait s'attendre à tous les forfaits et par dessus tout à une continuelle perturbation du repos public, de la part de ces républicains qui affichent l'effronterie et qui sont capables de tous les excès. En examinant de plus près le plan que nous soumet l'Espagne, on s'aperçoit tout d'abord combien cette Cour se montre peu disposée à agir, au moment même où elle semble attendre une action très considérable de la nôtre ; on constate en outre qu'elle a en toute première ligne en vue l'extension de la puissance du duc de Parme et ensuite celle de la Cour napolitaine. En ce qui regarde le pape on reconnaît une obscurité préméditée, et on ne déclare pas même clairement si le pape resterait en possession de Rome ou à qui cette ville viendrait à échoir en partage. C'est ici une opinion bien arrêtée que l'auguste Cour est fermement décidée à mettre Rome au pouvoir des Napolitains. Très prochainement je serai à même de faire respectueusement connaître les ouvertures ultérieures du prince de la Paix.

Les Français maintiennent leurs exigences et avant tout ils veulent que la Cour de Lisbonne se déclare formellement alliée de l'Espagne et de la France contre l'Angleterre. Le prince de la Paix ne parvint pas, même au prix de grandes sommes d'argent, à détourner le Directoire de cette résolution. Samedi passé, il y eut Conseil d'État : on y résolut de déclarer la guerre au Portugal et de demander au marquis de Urutia, qui s'en occupe, un plan de campagne. Sous peu il sera possible d'entrer à ce sujet dans de plus amples détails. »

A ce rapport en chiffres, Kageneck joignait la traduction allemande, chiffrée également, de la Note suivante, à lui remise par le prince de la Paix.

Ponte-Molle et qui, par ses traités et ses négociations, avait entraîné Rome à sa ruine, elle était toujours la

« A l'occasion de notre dernière entrevue, au cours de laquelle vous m'avez remis le traité de paix, je parlai des affaires italiennes. Aujourd'hui je fais un pas de plus et je vous fais connaître le but d'une Note que je viens d'expédier à l'ambassadeur d'Espagne à Vienne. Il a l'ordre du roi de soumettre au nom de S. M. Catholique, la proposition qui y est contenue. Il s'agit, comme vous le voyez, de maintenir les princes italiens, que les liens du sang unissent si étroitement à S. M. C. et à S. M. I. R.; il s'agit de leur procurer une puissance et des forces telles qu'elles l'emportent sur celles de la République cisalpine et ligurienne de façon à ce que ces princes soient à même, si le cas venait à se présenter, de contenir ces Républiques et de s'opposer aux efforts qu'elles font pour répandre en Italie leurs principes démocratiques et accroître leur puissance. Je pense ne pas pouvoir donner une meilleure preuve de fidelité et de franchise, que le roi compte témoigner à l'auguste Cour, au milieu des circonstances si critiques du moment actuel, qu'en faisant la communication officielle de la présente copie. Je me flatte que vous en donnerez connaissance à votre Cour avec laquelle le roi désire ardemment s'unir par les liens de la plus étroite amitié, dans un temps où les intérêts mutuels des deux monarchies réclament le plus parfait concert, etc., etc.

Aranjuez, le 19 janvier 1798. »

La Note ou Instruction, envoyée au comte Campo de Alange, ambassadeur d'Espagne près de la Cour de Vienne, par le prince de la Paix et en même temps communiquée par lui à l'ambassade impériale de Madrid, fut traduite et mise en chiffres par le comte de Kageneck. Au lieu de donner ici la traduction française du document allemand déchiffré, tel qu'il est conservé aux archives de Vienne, nous préférons insérer la traduction française officielle de la Note espagnole expédiée au comte Campo de Alange et communiquée par ce dernier au baron de Thugut. Voici textuellement ce document :

« Le prince de la Paz au comte Campo de Alange, *traduit, autographe,* RISERVADISSIMA.

Aranjuez, le 15 janvier 1798.

La guerre entre l'Empereur et la France étant finie par le traité de paix que l'ambassadeur de S. M. I. R. vient de me présenter, il semble que les obstacles qui ont jusqu'ici interrompu les relations entre les deux Puissances disparaîtront; la raison et la force forment la balance politique; ces deux qualités se trouvent si fraternisées entre le Roi et l'Em-

bien-aimée et dictait même la loi. A cette sortie assez vive, qui partait vraiment de mon cœur, j'ai ajouté exprès

pereur, que toute idée dirigée à vouloir le prouver, paraîtrait indiscrète; l'opinion et le génie forment une autre barrière, qui contrebalance le pouvoir, et si la sage perspicacité n'engourdit à temps ses ressorts, la force vient d'être vaincue (qu'on voie l'histoire et repasse la plus fraîche de la France) il n'importera rien que les armées se rendent à leurs places de guerre; il servira à peine que la victoire soit venue avec elles, quand l'opinion a fait que les âmes sensibles dégénèrent en féroces et nous aurons très peu de sécurité en nos maisons, si ceux qui nous servent pensent autrement contre nous autres. Les grandes opérations des souverains surpassent le peuple et le peuple respecte son souverain en tant qu'il connaît ses relations et alliances; allons donc à assurer notre existence, en nous unissant par volonté selon ce que la nécessité l'exige : que le plan qui cimente nos relations futures, soit l'Italie; rompons les traités anciens, puisque sa constitution s'étant changée, ils sont devenus nuls; allons faire de nouvelles limites, de nouveaux appuis et des relations plus consistantes. Depuis la révolution de Rome, survenue le 27 décembre, nous ignorons l'état du pape et de ses sujets; nous ne savons non plus, comment opérera la France après cet événement, dans lequel son ambassadeur a été insulté; nous savons que les Cisalpins s'avançaient pour prendre possession d'une partie des provinces de Sa Sainteté; qu'ils ont infesté le duc de Parme et que jusqu'ici les bornes que cette République veut se donner sont inconnues; il serait également une idée indiscrète d'arranger ces affaires avant de laisser agir ceux qui y sont le plus intéressés : la Cour de Naples, le roi de Sardaigne, le grand-duc de Toscane. Tous ces souverains ont intérêt en ce que les gouvernements qui doivent être leurs voisins se consolident, et je crois qu'il n'importe pas moins à l'empereur qu'au roi, que ces augustes Maisons soient conservées. V. Exc. sait les raisons politiques sur lesquelles cette opinion est fondée; dans cet état de choses, il paraît prudent de traiter de leur arrangement et de se manifester catégoriquement ses idées; le roi m'enjoint de vous instruire des siennes, pour les exposer clairement à la Cour de Vienne, si vous obtenez auparavant, Monsieur, la parole, que S. M. I. correspondra à la confiance du roi. Voilà ces idées : que le Pape subsiste avec une souveraineté temporelle, sans fixer précisément Rome pour sa résidence, ni détailler les États qui lui resteront; que les États de Naples et de Parme s'agrandissent de façon que ces deux Puissances restent supérieures à la République cisalpine, chacune pour sa part; que le même se fasse avec le roi de Sardaigne et avec le grand-duc vis-à-vis de la Ré-

que d'ailleurs cela était en règle, parce que le pape entouré de Napolitains ne pouvait que suivre les impressions que

publique de Gênes de sorte que toute l'Italie soit réduite à quatre gouvernements monarchiques, un ecclésiastique et deux républicains. Toutes les autres Maisons pourraient se refondre dans les quatre premiers, et en être dépendantes de façon que réunies après cela par des traités, elles fussent capables de résister à toute insurrection; le gouvernement français serait prêt à y concourir, si l'empereur s'unissait au roi pour en faire la proposition; cette esquisse donne une idée ouverte de la sincérité de S. M. Royale. Que V. Exc. en fasse la proposition avec la décence qui y correspond et qu'elle m'avertisse du résultat sans pourtant encore en traiter rien par écrit avant d'en recevoir les ordres du roi, suivant ce que vous me répondrez, M., sur ma présente dépêche. »

Lorsque le baron de Thugut envoya cette note espagnole au comte Cobenzl, plénipotentiaire impérial au Congrès de Rastadt, il accompagna le curieux document des observations suivantes :

« Monsieur le Comte,

J'ai l'honneur de Vous communiquer ici une pièce secrète dont le contenu paraîtra à Votre Excellence assez étrange : j'y ajouterai que M. le comte de Campo Alange est déjà entré vis-à-vis de moi dans quelques ouvertures relatives aux idées de M. le prince de la Paz.

V. Exc. sera sans doute persuadée d'avance que S. M. n'est nullement disposée à les adopter, et que la réponse, quoique honnête comme de raison, qui sera donnée à M. de Campo Alange, tendra à les écarter.

Il n'est pas aisé de deviner le véritable but de ces propositions bizarres, sur lesquelles l'Espagne nous a demandé le secret, mais qui n'en pourraient pas moins avoir été faites de l'aveu de la France; une manière de les expliquer serait peut-être de supposer, comme des avis multipliés l'assurent, qu'on est fort mécontent à Paris de la Cisalpine, qui d'ailleurs montre déjà assez ouvertement son impatience à supporter le joug français; que le Directoire de Paris prévoit beaucoup de difficultés à consolider et soutenir cette nouvelle République italienne, composée de parties, divisées entre elles par des haines invétérées et qu'ainsi, de crainte que tôt ou tard sa chute ne tournât principalement à notre profit, le gouvernement français préférerait d'en avantager en tout cas des princes, dont la puissance ne saurait en être considérablement augmentée et qui par conséquent ne deviendraient jamais un objet de jalousie pour la France.

Si cette conjecture avait quelque réalité, il semble que nous pourrions

les gens qui l'approchent lui donnaient et parce que les Romains accoutumés à craindre les chicanes de la Cour

toujours en tirer un augure favorable pour une plus grande facilité à obtenir une extension de nos acquisitions en Italie d'après les vues que S. M. a confiées à V. Exc.

J'ai l'honneur d'être avec la considération la plus distinguée,

Monsieur le Comte,

De Votre Excellence,

Le très humble et très obéissant serviteur,

Le baron DE THUGUT.

Vienne, le 23 février 1798 (a). »

L'autre dépêche plus récente, du 26 novembre 1799, montre la dépendance presque absolue du cabinet de Madrid vis-à-vis du gouvernement français. M. de Urquijo, qui avait alors en mains la direction des affaires de l'Espagne, y est représenté comme inspiré par deux prêtres apostats, Talleyrand et Grégoire, et on lui prête l'intention d'avoir voulu et de vouloir encore créer un schisme dans l'Église. Voici la première partie de cette dépêche du comte Kageneck :

« Déjà depuis un certain temps, il était aisé de s'apercevoir par plusieurs particularités, que j'ai fidèlement fait connaître à la Cour, que le cabinet actuel, sous prétexte de détruire des abus, cherchait à introduire des nouveautés dans les affaires religieuses. On pouvait même se dire que le secrétaire d'État intérimaire jugeait le moment propice pour mettre la main à l'œuvre. En outre, comme en Espagne il s'agit avant tout de diminuer le pouvoir du pape, il était facile de reconnaître qu'on travaillait à susciter un schisme dans l'Église Catholique. Rien n'était plus naturel que de soupçonner un accord avec le Directoire de Paris. En tout cas, on sait avec certitude que dans les questions religieuses comme dans presque toutes les autres affaires d'État, M. de Urquijo prend conseil de l'ambassadeur hollandais et du ministre saxon complètement gagnés à la politique irréligieuse des Français. Les circonstances où nous nous trouvons semblent rendre très facile la création d'un schisme dans l'Église. L'absence des cardinaux français et espagnols du conclave donne un motif suffisant de mécontentement et de toutes les suites fâcheuses qu'il produit ou qu'on espère en tirer. Il n'est pas douteux que les résolutions du ministre aient été prises à cet égard. On en trouve la preuve dans les ouvertures inconsidérées et étourdies qu'il fit à quelques-uns de ceux qui paraissaient être

(a) Cette lettre est écrite en français. Elle arriva à Rastadt le 28 février.

de Naples n'ont pas encore assez reconnu ni la puissance ni la loyauté de mon auguste maître. Avec un autre ministre que Mgr Consalvi, j'aurais peut-être mesuré un peu plus mes expressions, mais je ne doutais point qu'avec lui, qui au fond craint beaucoup de se rendre désagréable à la Cour impériale, un discours pareil l'aurait du moins embarrassé. C'est ce qui arriva.

Il n'y a pas d'expression dont il ne se soit servi pour me faire sentir que, quoiqu'en vérité le pape n'ait autour de lui que des Napolitains pour *Maggiordomo* et pour *maestri di camera*, quoique le cardinal Pignatelli loge à Saint-Georges, tous ceux-ci n'ont aucune part aux affaires, et il n'y a pas de tournure qu'il n'ait prise pour justifier la promesse faite par S. S. à S. M. Sicilienne de se rendre à Rome dès qu'elle aurait reçu la réponse de S. M.

Après un long débat dont il serait inutile de faire à V. Exc. le détail, d'autant plus que cela n'a été que la

ses amis intimes, au temps où, à cause de l'orgueil qu'il affichait envers tout le monde, il n'avait pas un seul vrai ami. A l'un il disait : un schisme dans l'Église est inévitable puisque le Don Quichotte du nord (a) (c'est ainsi qu'il appelle l'empereur de Russie) se mêle de l'élection du futur pape et qu'il s'est tellement rendu maître de l'auguste Cour qu'à Vienne on n'entreprend rien sans avoir recours à lui. Mais ici on prête d'autant moins l'oreille à l'empereur de Russie, surtout dans les questions religieuses, que l'Église Romaine regarde les Russes comme hérétiques. D'ailleurs, puisque le futur conclave va se faire dans les États de S. M. I. R., où les principaux cardinaux des principales Puissances ne se trouveront pas réunis, le schisme est inévitable. — A un autre confident le ministre déclarait encore qu'il avait l'intention de ne permettre à aucun cardinal espagnol de se rendre au conclave de Venise : l'archevêque de Tolède, à cause de son caractère opiniâtre bien connu, ne mérite pas la confiance de la Cour et l'incapacité notoire du cardinal patriarche empêche de l'y envoyer parce que son infériorité rejaillirait honteusement sur la nation espagnole. »

(a) Urquijo appelait Bonaparte le Don Quichotte de l'Égypte.

répétition de ce que j'ai eu l'honneur de marquer à V. Exc. dans mon rapport précédent, Mgr Consalvi voulait encore savoir comment on aurait pu arranger le retour du pape à Rome. Alors, je lui dis encore une fois qu'aussitôt que les Napolitains auraient évacué Rome et le reste de l'État de l'Église, les troupes de S. M. auraient aussi évacué de leur côté les provinces dudit État jusqu'aux frontières de la Romagne, et cette limitation des frontières donna lieu au prélat de revenir à la charge pour me dire que le pape n'aurait jamais pu renoncer à l'idée de ravoir les Légations et qu'il n'aurait pas désisté de ses bons offices vis-à-vis de S. M. à cet objet. Mais comme il lui échappa de dire qu'il ne parlait sur cela que de lui-même et sans connaître les intentions de S. S., j'en ai pris occasion de terminer la conférence et de lui dire que comme il ne connaissait pas les intentions de son maître et que d'ailleurs S. S. avait eu la bonté de me promettre qu'Elle m'aurait fait appeler quand Elle aurait réfléchi sur la lettre de S. M. et sur tout ce que j'avais eu l'honneur de lui dire en la lui présentant, il aurait été inutile de se casser la tête à imaginer des projets éventuels et à perdre le temps à des discours dénués de fondement. Le caractère fougueux de Mgr Consalvi et l'opiniâtreté, que, pour se pousser auprès des cardinaux, il met à défendre les prétendus droits du Saint-Siège me font préférer de traiter les affaires plutôt directement avec le pape ou avec le cardinal Roverella. Pourtant je ne saurais pas me repentir de ma fougue qui a un peu intimidé ce prélat et qui lui fait croire que je ne le peindrai pas sous de belles couleurs à la Cour. Des civilités et des excuses réciproques pour tout ce qui dans la chaleur de la conversation était peut-être échappé de part et d'autre ont mis fin à la conférence. Le lendemain, S. S. vint dire la messe à S. Polo, pour y

fêter le jour de S. Jean Népomucène, et comme les députés de la paroisse, sous laquelle est aussi l'auberge où je loge, eurent la bonté de m'inviter à cette fonction, je saisis avec plaisir cette occasion pour faire ma cour au pape, et en vérité je n'aurais jamais pu croire qu'une chose aussi indifférente put tant influer sur la meilleure tournure de ces affaires. Le fait est que S. S. a fort agréé cette marque publique de respect que je lui ai donnée. A peine le pape me vit-il, au moment où il sortait de sa magnifique gondole dorée, qu'il me distinguât très gracieusement. Après la messe, quand il admit les dames à lui baiser les pieds, il commença à me parler d'une manière très flatteuse et quand il se retira dans les chambres du curé pour recevoir le clergé, il me retint toujours auprès de lui en badinant avec moi sur ce que j'aurais bien pu moi-même être élu archevêque de Bologne, comme un autre saint Ambroise, qui envoyé aussi en Italie de la part de l'empereur finit par être archevêque de Milan. Tous ces petits détails ne mériteraient guère attention, si je n'étais pas persuadé, par ce que le pape me dit le soir, qu'en vérité le discours, que j'avais tenu la veille à Consalvi, avait un peu intimidé le prélat et par conséquent même le pape sur le mécontentement de mon auguste Cour. En rentrant chez moi l'après-dîner, je reçus un billet de Mgr Consalvi qui me marquait que S. S. m'attendait le soir même à huit heures, ou aujourd'hui avant-midi. Je suis allé à Saint-Georges immédiatement et avant d'entrer chez S. S., j'ai voulu voir un moment le cardinal Roverella pour savoir à peu près ce que le pape m'aurait dit. La manière flatteuse dont je traite ce cardinal, surtout en lui montrant beaucoup de confiance, me réussit assez bien et en vérité, si je ne peux pas m'y fier, parce qu'il faut longtemps avant de connaître un homme, je dois

pourtant m'en louer. J'ai pressenti alors que le pape n'aurait sûrement fait aucune démarche forte pour ravoir les Légations, mais qu'il se serait borné à des offices directement à S. M. et à ses ministres sans se permettre d'autres démarches. Quant à l'évacuation de l'État dont S. S. doit être souverain, Elle aurait fait tout le possible pour engager les Napolitains à évacuer Rome pour qu'en même temps le reste de l'État (aux trois Légations près) fut aussi évacué par les troupes de S. M., mais qu'en attendant elle se serait approchée de Rome. Je n'ai pas oublié de répéter à Roverella que les instances réitérées que le pape voulait faire à S. M., sans avoir aucune suite heureuse pour le Saint-Siège, n'auraient pu que donner à mon auguste maître une idée peu favorable de la condescendance de Sa Sainteté. Lorsque le cardinal m'opposa que la conscience exigeait du pape ces demandes réitérées, je répondis qu'une fois admis ce principe que la conscience doive engager S S. à ne jamais quitter l'idée de ravoir les Légations, sa conscience, qui à cette heure se contente de prières et d'insinuations auprès de S. M., à mesure que le pape s'éloignera des États de l'empereur, deviendra plus méticuleuse et l'engagera à donner des mémoires, des brefs, des protestations et (j'ai même ajouté en riant) des excommunications, ce que je disais pourtant seulement pour sonder l'esprit qui domine actuellement la Cour de Rome. Je dois à la vérité de dire que le cardinal Roverella m'assura positivement que le pape ne fera jamais autre chose que prier S. M. et il m'ajouta qu'il ferait bien mal s'il se permettait d'autres démarches. Telle est l'opinion de plusieurs cardinaux et même d'Antonelli d'ailleurs très entêté dans tout ce qui regarde les intérêts du Saint-Siège. Mais, s'ils vont à Rome, sans que le pape dans sa réponse à S. M. s'explique à ce sujet d'une manière claire

qui engage sa parole, à ne pas troubler la Cour impériale par des sollicitations indiscrètes, ils reprendront peut-être courage. Ce que Roverella m'a dit, le pape me le confirma d'une manière plus positive. Entré chez lui à huit heures, il m'accueillit très gracieusement et il me dit qu'il avait réfléchi sur la lettre de S. M. que je lui avais présentée et sur tout ce que je lui avais dit à cette occasion. Que par mes paroles et plus encore par tout ce que j'avais dit plus clairement à Roverella et à Consalvi, il voyait bien qu'il ne fallait pas parler des Légations, mais qu'il avait tant de confiance dans la générosité de S M. qu'il ne pouvait pas ne pas espérer qu'un jour elle les lui aurait données. Là-dessus, je me suis permis très humblement de l'interrompre pour lui dire que j'aurais trompé S. S. si je lui avais donné la moindre espérance que mon auguste maître eût jamais renoncé à la possession des trois Légations, qu'au prix du sang de ses sujets et de ses finances, il a conquises sur un ennemi auquel le Saint-Siège les avait cédées par un traité solennel. J'ai ajouté que la situation même de ces provinces, dont la possession met l'empereur à même de défendre les possessions de son auguste frère en Toscane et d'assurer la tranquillité de l'Italie, dans le cas malheureusement probable de quelques désordres internes, devait ôter toute espérance au Saint-Siège de ravoir ces provinces d'ailleurs cédées solennellement. Le pape répondit que, quand même il aurait voulu, il ne pourrait pas renoncer au sentiment qu'il a intérieurement de la plus grande assurance que S. M. lui rendra dans la suite les trois Légations. Sur cela j'ai dit en badinant que si cela arrivait une fois, j'y verrais une preuve la plus convaincante de l'infaillibilité du pape, tant il est peu possible de prévoir que S. M. voudra jamais céder ces pays, et j'ai ajouté qu'en cela la con-

fiance de S. S. est tout à fait surnaturelle parce que je pouvais l'assurer très positivement du contraire. La manière dont je dis cela, ne peut plus laisser au pape aucune espérance, mais il ne me répliqua pas moins qu'il ne peut pas se dispenser d'en écrire de temps en temps à S. M. *pour recourir à sa générosité*. Ces mots, qu'expressément je me fis répéter encore une fois au cours de la conversation m'engagèrent à ajouter que je ne doutais point que si S. S. ne voulait pas désister d'insinuations inutiles et si Elle croyait ne pas affaiblir par une insistance continuelle les sentiments de l'empereur pour le Saint-Siège, Elle choisirait du moins les termes les plus propres à conserver toujours à S. M. la confiance la plus amicale et qu'Elle aurait même exprimé sa reconnaissance à S. M. pour les États que les troupes impériales évacueront aussitôt que les Napolitains et toutes les autres troupes étrangères évacueront les autres. A cette occasion le Saint-Père m'a assuré très positivement que les expressions de sa réponse à S M. seraient celles de l'amitié et de la confiance. Qu'il n'aurait recours qu'à la générosité de la Cour impériale et que Mgr Consalvi m'aurait communiqué la lettre avant de me la donner pour l'envoyer à S. M. La promesse que S. S. m'a faite là-dessus est très positive et le pape me répéta encore ce qu'il m'avait fait l'honneur de me dire dans la première audience sur la sincérité et la candeur de son caractère.

De ce premier objet de la conférence, sans doute le plus scabreux, S. S. passa à parler du voyage à Rome, et Elle me dit qu'Elle se proposait d'écrire à S. M. Sicilienne de la manière la plus vive, pour l'engager à donner les ordres nécessaires pour que ses troupes évacuent Rome au moment que les troupes de l'empereur évacuent l'État Ecclésiastique jusqu'aux Légations exclusivement. Il

ajouta qu'il n'aurait pas été difficile de combiner en même temps la retraite des deux différentes troupes des pays respectifs qu'elles occupent actuellement; qu'Elle pensait à remettre la *Guardia Civica*, telle qu'elle était du temps de Pie VI, sous les ordres du prince de Rezzonico et même à ramasser quelques soldats pour la police de son État. Qu'en attendant, comme les réponses de Palerme ne peuvent venir ici que très tard, Elle comptait s'approcher de Rome à petites journées. Sur cela je dis au pape que je ne pouvais assez lui représenter combien il était nécessaire de faire évacuer préalablement Rome par les Napolitains, s'il voulait que les troupes autrichiennes évacuassent le reste de l'État, qui par les traités est resté à l'Église ; et que S. S. devait aussi penser au cas bien probable que les Napolitains, quand ils auront le précieux dépôt de S. S. entre leurs mains, parlent de dédommagements et de remboursement de frais, que les Russes alliés intimes des Napolitains vinssent à Rome pour faire reconnaître leur empereur comme grand-maître de Malte, qu'enfin le pape eût le désagrément de ne pas être maître chez soi et même de ne pouvoir pas s'acquitter librement des devoirs qu'il a dans sa qualité de chef de l'Église. A tout ceci le pape répliqua qu'il aurait écrit au roi de Naples de manière à l'engager à évacuer Rome et qu'en attendant il aurait traîné son voyage jusqu'à ce que sa capitale fût évacuée par les troupes étrangères. Il finit par dire qu'en tout cas, comme il avait vécu trois ans au milieu des troupes françaises, il aurait pu vivre quelques mois avec des troupes beaucoup moins incommodes. Là-dessus, je me suis permis de faire réfléchir S. S. qu'il y a tout à risquer en allant à Rome avant qu'elle soit évacuée et j'ai même dit que, si mon auguste maître était si avide de conquêtes comme on essayerait peut-être de le peindre auprès du

pape, il saisirait avec plaisir cette occasion pour garder tout l'État Ecclésiastique jusqu'à Ponte Molle, mais que S. M., qui souhaite le vrai bien du Saint-Siège et la tranquillité personnelle du pape, ne peut pas se dispenser de mettre toutes ces circonstances sous les yeux de S. S. pour n'avoir rien à se reprocher, quelle que puisse être dans la suite sa détermination sur son retour à Rome. Alors le pape me répéta qu'il aurait traîné son voyage jusqu'à l'évacuation de Rome. Ceci me donna occasion de sonder ses intentions et il me dit qu'il comptait partir dans quelques semaines, aller à Padoue pour la fête de saint Antoine qu'on y célèbre le 13 juin, de là passer à Rovigo chez l'évêque, Mgr Speroni, qui est de son Ordre, et ensuite par Ferrare, Bologne et Imola où il s'arrêterait quelques jours, se rendre à Lorette pour y attendre l'évacuation de Rome sous différents prétextes. Alors je ne perdis pas le moment d'insinuer à S. S. de la manière la plus délicate quelques doutes sur la décence de passer par des provinces qui jadis appartenaient au Saint-Siège et où la présence du pape aurait pu exciter les malintentionnés ou à profiter de l'aversion que les habitants de ces provinces ont conçue pour le gouvernement papal, pour manquer de respect à S. S., ou à faire revivre dans le clergé et dans quelques personnes d'une dévotion mal entendue le désir d'appartenir au Saint-Siège ce qui pourrait troubler vivement la tranquillité publique. Le pape me dit qu'il avait lui-même pensé à cela et qu'il s'était proposé de faire écrire d'avance aux évêques pour empêcher que le peuple ne fît aucun mouvement qui pût donner à S. M. l'empereur le moindre soupçon sur la loyauté de S. S., ou troubler l'ordre établi actuellement dans ces provinces. Il ne me fut pas difficile de faire sentir à S. S. qu'il aurait été sans doute très désagréable

à mon auguste maître qu'on dût par cette mesure faire craindre aux habitants de ces provinces que les démonstrations d'attachement au chef de l'Église fussent un crime vis-à-vis de Sa Majesté. Dans tous les cas, ajoutai-je, la délicatesse de S. M. aurait pourvu d'une autre manière au voyage de S. S., en faisant équiper un vaisseau de guerre pour la transporter à Ancône. Le désir ardent qu'a le pape de revoir son évêché d'Imola et Césène, sa patrie, désir très décidé, me faisait craindre extrêmement que l'insistance dans ma démarche serait inutile, mais heureusement j'ai pu avec tant de délicatesse et sous les rapports de décence de sa part lui représenter la chose, que S. S. est convenue avec moi que mes raisons étaient de quelque poids et qu'Elle m'a répondu d'y penser. Voilà à peu près toute la conférence que j'ai eue hier au soir avec S. S., qui était de très bonne humeur et qui a même badiné avec moi en disant mille choses même étrangères aux affaires, ce qui a fait traîner la conférence plus de deux heures. A la suite de cette conférence, Mgr Consalvi est venu ce matin chez moi et après m'avoir marqué ses doutes que je ne suis pas trop bien disposé pour lui, doutes qui ne sont pas à la vérité sans fondement, mais que j'ai pourtant tâché d'effacer par des politesses, il m'a dit que pour aujourd'hui il était impossible de me donner la lettre pour S. M. l'empereur et sur cela je lui ai dit que, comme le cardinal Ruffo n'était pas encore retourné de sa course à Padoue, il fallait bien attendre qu'il dictât la réponse. Cela a piqué Consalvi et l'a obligé à réitérer ses protestations sur ce que la Cour de Naples n'avait pas plus d'influence qu'une autre sur l'esprit du pape et de ses ministres. Il m'a répété que, sur les ordres de S. S., il m'aurait communiqué la réponse du Saint-Père à Sa Majesté. Il m'a demandé si je n'aurais pas pu indiquer

une époque à laquelle les troupes autrichiennes auraient évacué l'État de l'Église jusqu'aux Légations et à laquelle on aurait pu aussi engager les troupes napolitaines à sortir. J'ai répondu que je ne pouvais que répéter ce que j'avais eu l'honneur de lui dire et de dire à S. S. même, à savoir que S. M. l'empereur aurait donné ordre à ses troupes d'évacuer l'État de l'Église jusqu'aux Légations, aussitôt que les autres troupes étrangères seraient sorties dudit État. Ruffo doit être arrivé ce soir, et Campo-Chiaro a déjà eu sur l'objet de ma mission quelques conférences avec Mgr Consalvi. D'après tout cela j'ai lieu de croire que pour mercredi je pourrai avoir l'honneur d'envoyer à V. Exc. la réponse de S. S. et une lettre que le pape se propose d'écrire à V. Exc. même. J'espère que le pape et ses ministres ne démentiront pas ce qu'ils m'ont promis, mais il est sûr que si la lettre n'est pas conçue dans des termes qui engagent le pape à ne faire jamais au sujet des Légations d'autres démarches que de recourir à la générosité de S. M. et qui assurent par là mon auguste maître de n'être pas chicané par la Cour de Rome par des contestations de droits, je ne me chargerai sûrement pas de l'envoyer. Le pape souhaiterait pourvoir l'Église de Bologne et il voudrait nommer Mgr Rusconi, homme d'une piété reconnue. La nécessité est grande et si V. Exc. n'avait rien à opposer et voulait faire agréer la personne à S. M. on pourrait penser à un expédient pour le faire proclamer évêque sans préjuger pour l'avenir aux droits de Sa Majesté. La nomination d'un patriarche à Venise est encore plus nécessaire, et si S. M. voulait par la nomination de Mgr Foscari consoler tous les bons Vénitiens, il n'y a qu'à le présenter à S. S. qui ne refusera pas de le proclamer aussitôt.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect et la plus vive reconnaissance,

De Votre Exc.,

Le très humble et très obéissant serviteur,

GHISILIERI.

Venise (1), 17 mai 1800. »

IV. — A cette relation détaillée, succéda bientôt une autre dépêche dans laquelle le marquis achève d'exposer par le menu l'ensemble des démarches qu'en vertu de sa mission, il se croyait obligé de faire auprès du Souverain-Pontife et auprès des prélats investis de la confiance du Saint-Père. La pièce, en date du 21 mai, montre réunis dans Pie VII une grande fermeté, une humble résignation et une patiente douceur. Voici le contenu de la dépêche.

« Monsieur le Baron,

Dans mon dernier rapport du 17 mai, j'ai eu l'honneur de marquer à V. Exc. que Sa Sainteté s'était réservée de faire quelques réflexions avant de se décider sur l'idée que je lui avais donnée de faire le voyage de Venise à Ancône par mer, et d'après cette réserve Mgr Consalvi s'est rendu lundi matin chez moi pour me dire que le pape, quelque pénible qu'il fût à son cœur de renoncer au projet de passer quelques jours dans son évêché d'Imola et dans sa patrie, à Césène, avait positivement décidé de partir de Venise par mer jusqu'à Pesaro, où il veut passer quelques

(1) Dans l'original, on lit *Vienne;* dans les dépêches des 14, 17 et 21 mai, le nom de *Venise* a été ajouté au crayon.

jours pour y voir ses anciennes connaissances et pour aller ensuite à Fano y célébrer la messe sur le tombeau de sa mère. Mgr Consalvi ajouta aussi que S. S., engagée d'un côté à quitter Venise pour s'approcher de Rome, d'après la promesse qu'Elle a faite au roi de Naples de le faire aussitôt qu'Elle aurait reçu la réponse de S. M. l'empereur et roi à sa lettre du 20 avril, et empressée d'un autre côté de faire tout son possible pour que les troupes napolitaines évacuent Rome, avait pris la résolution d'écrire à S. M. Sicilienne la bonne disposition dans laquelle était la Cour impériale de faire évacuer aussi de son côté tout l'État Ecclésiastique jusqu'aux frontières des trois Légations aussitôt que Rome aurait été avec tout le reste de l'État évacué par les autres troupes étrangères : que le pape, d'après ce que le cardinal Ruffo et le duc de Campo-Chiaro lui avaient dit, avait tout lieu de croire que la Cour de Naples aurait d'abord donné les ordres au commandant de ses troupes à Rome, Don Diégo Naselli, de se retirer au moment même que les Autrichiens, dans un temps à fixer amicalement de commun accord, auraient commencé à se retirer de leur côté : que pour hâter la décision de cette affaire le cardinal Ruffo aurait expédié par courrier extraordinaire la lettre du pape à Palerme et y aurait même joint ses bons offices et qu'en attendant S. S. se proposait de faire uue course à Padoue de deux ou trois jours pour y vénérer le tombeau de saint Antoine et comptait partir de Venise pour Pesaro après la Pentecôte et précisément le deux juin. Mgr Consalvi me prévint aussi que le pape aurait dans peu de jours communiqué aux cardinaux les déterminations qu'il venait de prendre. A tout cela je répondis que c'était bien avec plaisir que je voyais appréciée par S. S. les réflexions que j'avais osé lui soumettre verbalement sur le projet de préférer le

voyage par mer au voyage par terre comme plus convenable à tous égards à la situation actuelle du Saint-Père, que la détermination d'aller plutôt débarquer à Pesaro qu'à Ancône n'aurait pas souffert de difficulté, mais que je ne pouvais pas prévoir quelle sensation aurait faite sur l'esprit de mon auguste maître la détermination de quitter Venise dans un si court délai. Là-dessus, Mgr Consalvi m'interrompit en m'alléguant en termes précis la réponse que le nonce a écrit avoir reçue verbalement de V. Exc. « que si le pape croit de pouvoir en sûreté aller à Rome qu'il y aille. » Je répondis que sans doute S. M. bien loin de gêner d'aucune manière la volonté du Saint-Père n'avait jamais gardé d'autre système en tout temps vis-à-vis du Saint-Siège que celui de représenter les choses dans leur véritable état et de soumettre à la sagesse du pape les réflexions que dictaient à l'empereur son amour pour la Religion et son sincère attachement au Saint-Siège. Que j'aurais immédiatement fait rapport à ma Cour de ce que S. S. comptait faire et qu'en attendant j'aurais donné les ordres éventuels pour que la frégate fût prête. Je n'aurais sûrement pas hasardé de donner même ces ordres éventuels, si d'un côté je n'eusse pas été intimement persuadé que le départ du pape de Venise pour se rendre par Pesaro à Fano, et à Lorette ne préjudiciait en rien aux vues de la Cour et si d'autre part on ne m'avait pas fait sentir que dans le cas qu'il ne fût pas possible en deux semaines d'avoir la frégate prête, S. S. se proposait d'aller par Mantone à Parme y passer quelques jours chez le duc. Il irait de là par Modène et Florence à Rome sans toucher le territoire des trois Légations. Ce projet outre l'inconvénient de faciliter aux Cours d'Espagne et de Sardaigne le moyen d'intriguer avec le pape pendant son séjour à Parme et à Flo-

rence nous aurait privés de l'avantage essentiel de pouvoir toujours faire prolonger le séjour du pape dans des pays occupés par les troupes de S. M. et actuellement gouvernés en son nom : tels que le duché d'Urbin, la Marche d'Ancône, etc. et de l'y arrêter jusqu'à ce que les Napolitains aient évacué Rome, si S. M. ne juge pas à propos que le pape aille dans sa capitale avant cette époque, ce qu'il sera aussi facile de faire à Lorette ou à Urbin qu'à Venise. Ce serait même plus aisé, parce que si le pape, après avoir déjà promis au roi de Naples de se rendre à Rome, restait encore ici, personne ne pourrait ne pas y voir une espèce de gêne que la Cour de Vienne mettrait au pape. Au contraire, quand le pape sera (par exemple) à Lorette, tout le monde verra que son retour à Rome dépend de l'accomplissement de la promesse par laquelle le roi de Naples s'est engagé à faire retirer ses troupes de Rome et le pape, d'ailleurs très empressé personnellement lui-même de faire évacuer sa capitale par les troupes étrangères, verra par l'agrément donné par S. M. à son départ de Venise la bonne disposition dans laquelle est mon auguste maître à son égard. Il suivra plus docilement les insinuations de la Cour de Vienne à ne pas précipiter son retour à Rome. Telle a été ma délicatesse à ne pas préjudicier d'aucune manière par le départ du pape de Venise la position de l'auguste Cour vis-à-vis de lui, que quoique Mgr Consalvi n'ait pas omis de me faire sentir adroitement que d'après les intentions magnanimes que S. M. avait déjà exprimées de rendre à l'Église tout le territoire actuellement occupé par les troupes I. et R. jusqu'aux frontières des trois Légations, il était à supposer que le gouvernement civil dans l'étendue de pays ci-dessus fixée aurait été confié au pape dès qu'il serait arrivé à Pesaro. Je lui a répondu que comme S. S. n'aurait pu,

malgré toute sa bonne volonté, donner aucune disposition pour ses provinces avant qu'il eût repris le gouvernement de sa capitale, ce n'était qu'à l'époque où le gouvernement papal fût réellement rétabli à Rome que le gouvernement civil des provinces que les troupes de S. M. occupent actuellement pourra être rendu au pape, toujours pourtant dans les limites fixées et jusqu'aux trois Légations exclusivement. Alors Mgr Consalvi me fit entrevoir l'idée que S. S. avait d'envoyer quelques cardinaux à Rome pour y gouverner en son nom jusqu'à son arrivée et pour engager par là les Napolitains à réaliser leurs promesses de rendre l'autorité et d'évacuer le pays, mais sur cela je répondis qu'il fallait attendre l'époque de la réinstallation à Rome du gouvernement papal pour lui confier ensuite l'autorité civile dans les provinces que la générosité de l'empereur est disposée de rendre à l'Église et j'ai même ajouté que je prenais déjà assez sur ma responsabilité en donnant des ordres éventuels pour l'armement de la frégate, mais que quant à la restauration de l'autorité du pape dans les provinces que l'empereur veut rendre au Saint-Siège, je ne peux pas me permettre d'anticiper en aucune manière sur les déterminations de mon auguste maître, dont je connaissais seulement en gros les bonnes dispositions pour rendre au Saint-Siège toutes les provinces qui lui sont dues et que le Saint-Siège lui-même n'a pas cédées par des traités solennels. J'ai bien insisté sur la responsabilité dont je me chargeais en donnant des ordres éventuels pour l'armement de la frégate et j'ai agi de la sorte pour deux raisons que j'ai comme de moi-même dites amicalement à Mgr Consalvi :

1° Parce que ne pouvant pas prévoir quelle sensation peut faire sur l'esprit de S. M. cette détermination subite

du Saint-Père de partir de Venise et cela d'autant moins qu'on ignorait à Vienne la promesse positive du pape au roi de Naples de se mettre en chemin pour Rome dès qu'il aurait reçu la réponse de l'empereur. Il pourrait se faire qu'une détermination pareille ne fût pas tout à fait agréable à S M. ce dont j'aimais (ai-je dit à Consalvi) que S. S. fût prévenue, pour que le cas échéant, Elle ne puisse pas me reprocher de l'avoir induite en erreur par ma condescendance à donner des ordres éventuels pour l'armement de la frégate, et, ce que je répéterai en vérité toujours, pour que V. Exc. ne soit pas entravée de me donner à ce sujet les ordres qu'elle jugerait opportuns.

2° Parce que le pape doit, dans la crainte de trouver de la part de la Cour impériale quelque obstacle à son départ de Venise, mesurer d'autant plus les expressions dans la lettre qu'il doit écrire à S. M. et se borner à recourir à la générosité de l'empereur sans parler des prétendus droits sur les trois Légations et sans laisser aucun soupçon que le Saint-Siège veuille jamais dans cette affaire employer d'autres moyens que de prier directement Sa Majesté. Dans cet ordre d'idées, j'ai dit, comme de moi-même, à Consalvi que si la lettre que le pape écrira à S. M. était une lettre telle que l'amitié de mon auguste maître pour le Saint-Père le mérite, il n'y aura pas d'obstacle au départ, mais que je ne garantissais rien dans le cas que cette lettre ne fût pas du ton qui convient à un pape comblé d'amitiés et d'honnêtetés par mon auguste maître. Cette déclaration franche de ma part donna occasion à Consalvi de me répéter que S. S ne pouvait cesser d'intéresser la générosité de l'empereur au sujet des trois Légations, mais qu'Elle le ferait de la manière la plus amicale et la plus propre à acquérir toujours davantage l'amitié et la confiance de Sa Majesté.

Je lui ai répété aussi de mon côté l'inutilité de toute démarche pour une affaire à laquelle Pie VII ne devait prendre aucune part et la nécessité que S. S. et ses ministres fussent une bonne fois convaincus que l'empereur seul peut et par sa puissance et par sa loyauté soutenir le Saint-Siège en toute occasion. La conférence prit fin sur l'assurance qu'en peu de jours j'aurais eu la réponse du pape à S. M., que le pape lui-même voulait composer, après avoir parlé avec les cardinaux sur son projet de départ ou pour mieux dire sur sa détermination de s'approcher de Rome L'idée de consulter les cardinaux, bien loin de contrarier les vues de la Cour, les favorise au contraire, surtout dans le système que le pape a adopté de ne pas les réunir en consistoire, mais de les consulter chacun séparément. La majorité des cardinaux qui sont ici est sans contredit d'avis que le pape ne doit pas aller à Rome avant que les Napolitains ne l'évacuent; tous, à Albani près, sont intimement persuadés que toute démarche hormis celle de la plus grande douceur et du plus grand ménagement vis-à-vis de la Cour impériale est interdite au pape par la saine politique et par ses véritables intérêts. Sans parler du cardinal Herzan, qui, dans une conférence qu'il a eue avec le pape à l'occasion de son sacre, a soutenu, d'après ce qu'il m'a fait l'honneur de me dire, les raisons de l'auguste Cour avec son zèle ordinaire, Antonelli, Carandini, Flangini et Dugnani se distinguent par l'estime qu'ils ont pour V. Exc. et par la vénération qu'ils professent pour S. M. dont ils ne méconnaissent sûrement pas les bienfaits. Dugnani surtout a un attachement à toute épreuve pour notre Souverain commun et je n'oserais sans doute proposer à V. Exc. d'autre personne que lui pour gérer les affaires de la Cour à Rome dans le cas que S. M. veuille choisir son ministre dans le Sacré-

Collège. Carandini a parlé au pape pour que le cardinal Mattei soit, comme personne agréable à la Cour de Vienne, destiné à présenter personnellement à S. M. les remercîments du pape et des cardinaux pour la bonté avec laquelle ils ont été accueillis dans ses États et traités durant le conclave et même après l'élection du Souverain-Pontife. Je ne sais pas si cette mission aura lieu, quoique le pape en ait agréé l'idée et je n'oserais pas sous main la solliciter sans un ordre exprès de V. Exc. qui m'assure de son adhésion à un pareil projet, mais je sais bien que le pape, doux par caractère et qui n'inquiétera pas les souverains à moins qu'il n'y soit poussé par ses ministres, aura un nouveau motif de ne pas altérer son système de douceur et même à suivre sa propre inclination de ne pas aller à Rome avant le départ des Napolitains dans les conseils que la plupart des cardinaux lui donneront et que cette consultation du Sacré-Collège ne nuira pas aux vues de l'auguste Cour. Malgré cette persuasion, j'ai fait pourtant semblant avec Consalvi de craindre que les cardinaux Albani, Borgia et quelque autre ne donnent de mauvais conseils au pape et que le pape ne les écoute. Mais, quoique je sois persuadé de la première partie, je doute d'autant moins de la seconde que Consalvi, bien content d'être écouté lui seul avec le cardinal Roverella, m'a fait sentir qu'Albani et Borgia ne jouissent d'aucun crédit auprès du pape. Le même lundi, j'allai dîner à Saint-Georges, chez le *Maggiordomo maggiore*, Mgr Carafa, qui, d'après l'usage, me donna un dîner de formalité, où il n'y avait que les premières charges de la Cour du pape, le cardinal Herzan, le général Monfrault, le cardinal Ruffo, le duc de Campo-Chiaro et Mgr Despuig qui fait ici les affaires de la Cour d'Espagne, jusqu'à l'arrivée de Labrador. Je mis à profit cette occasion pour insister

de nouveau auprès du cardinal Roverella, qui, comme pro-dataire, était aussi du dîner, sur la nécessité que la réponse du pape à l'empereur fût telle qu'elle cimentât toujours davantage la bonne amitié entre eux sans que des scrupules mal entendus au sujet des Légations fissent faire au pape des démarches inutiles en tout temps, et en ce moment-ci extrêmement dangereuses. Roverella me renouvela les assurances de la meilleure disposition possible où se trouvait le pape, qui ne pouvait pas pourtant se dispenser de prier là-dessus Sa Majesté. En général, je n'ai omis aucune marque de respect vis-à-vis du pape ni vis-à-vis des cardinaux qui sont un peu entrés en matière. J'ai tâché de faire sentir adroitement non seulement les avantages que le pape peut tirer de l'amitié de l'empereur, mais encore ceux que les cardinaux et les prélats peuvent aussi personnellement espérer de l'auguste Cour. Les vérités que j'insinue sont si lumineuses que j'espère que la majorité du Sacré-Collège les saisit dans toute leur étendue. Hier après-dîner, Mgr Consalvi vint encore chez moi pour savoir si j'avais donné les ordres nécessaires pour l'armement de la frégate et je lui répondis qu'oui. Je l'ai fait effectivement tout en priant pourtant Son Exc. M. de Querini de ne pas divulguer l'objet de cet armement, ce qui n'a néanmoins pas empêché que tout le monde sait à Venise qu'on arme une frégate pour le service du pape. J'ai répété à Mgr Consalvi tout ce que je lui avais dit dans ma conférence de lundi, en appuyant surtout sur la responsabilité dont je me chargeais en donnant des ordres éventuels. J'insistai encore sur la nécessité où se trouvait par conséquent le pape de prévenir, par les expressions de sa lettre, toute possibilité que ma Cour n'approuvât pas son départ de Venise. Consalvi me répondit comme la veille, et il me répéta surtout l'ex-

pression positive dont V. Exc. s'était servie avec le nonce quant au retour de S. S. à Rome. Comme je m'étais offert la veille à Consalvi pour suivre le pape dans sa course à Padoue, Mgr me marqua combien mon idée avait été agréable au Saint-Père et il me dit que le pape comptait partir dimanche, loger au couvent de son Ordre de Ste-Justine, et après deux jours retourner à Venise où il se proposait par conséquent d'être mercredi. D'après cela il me chargea de donner les ordres nécessaires pour les chevaux de poste; ce que je ferai demain. A cette occasion, j'ai encore une fois parlé à Consalvi de la réponse du pape à mon auguste maître et il m'a dit que le pape allait s'en occuper incessamment. Je fis tomber le discours sur la lettre que S. S. doit écrire au roi de Naples et il m'assura que le pape, intéressé personnellement à voir Rome évacuée par les Napolitains, écrirait la lettre de la plus grande force; que S. S. avait corrigé elle même la minute, que lui-même allait faire ajouter au pape dans cette lettre, qui n'était pas encore mise au net, ce que je lui avais suggéré au sujet de l'impossibilité où se trouvait Rome de suffire dans sa misère actuelle aux besoins d'une troupe étrangère. La conférence fut très courte. Le courrier que le cardinal Ruffo a expédié avec la réponse du pape à S. M. Sicilienne est effectivement parti cette nuit, bien tard. Mgr Consalvi, en partant, me marqua seulement que j'aurais pu aller le lendemain chez le pape pour entendre de sa bouche la confirmation de tout ce qu'il venait de me dire. D'après cette invitation, je me suis rendu ce soir chez S. S. que j'avais déjà vue cet après-midi à St-André, où Elle était allée visiter les religieuses. Le pape était fatigué des différentes conférences qu'il avait eues avec les cardinaux et ne m'a pas caché que plusieurs parmi eux étaient un peu mécontents de son voyage par

mer, mais il a aussitôt ajouté qu'il n'en est pas moins décidé de le mettre à exécution, Il avait, disait-il, tout lieu de croire que pour la S. Pierre, époque à laquelle il pensait être à Rome, les Napolitains auraient évacué cette capitale, dont le commandant actuel Naselli a (à ce qu'on dit ici) les ordres nécessaires pour se retirer au moment où l'on tombera d'accord sur l'évacuation. J'ai répété encore ce soir au pape la nécessité qu'il rentre chez lui en souverain, tel qu'il doit l'être. Je l'ai vu tout plein d'espérance et tout décidé à partir de Venise après la Pentecôte, pour s'approcher de sa capitale. Je lui ai demandé la réponse pour S. M. et S. S. m'a assuré encore une fois qu'Elle voulait la composer Elle-même pour être bien sûr qu'aucune expression ne pût en aucune manière blesser l'auguste Cour. Elle voulait aussi écrire à V. Exc. et Elle m'assura qu'Elle avait la confiance la plus illimitée dans la générosité de S. M. et dans la vive amitié de V. Exc. Le pape finit par me dire qu'il aurait envoyé samedi la réponse à S. M. et la lettre à V. Exc. à Mgr le nonce, pour qu'il ait l'honneur de les présenter lui-même et d'y ajouter de vive voix les sentiments du Saint-Père. Je n'ai pas pu cacher à S. S. la surprise que cette détermination me causait, après toutes les promesses qu'on m'avait faites de donner à moi ces lettres, pour que j'eusse l'honneur de les transmettre à V. Exc. Mais, comme le pape était pressé, je n'ai pas cru à propos de le retenir par de plus longues représentations et, en sortant des appartements de S. S., je me suis rendu chez Mgr Consalvi, auquel j'ai déclaré nettement que j'étais bien affligé de voir que, tandis que pour la nomination au pontificat S. S. avait passé sur toute étiquette et avait chargé le cardinal Herzan de ses propres lettres que le nonce en d'autres temps présentait ordinairement, dans une affaire

secrète et confidentielle telle qu'est l'objet de ma mission, le pape voulait se servir du nonce qui ignorait tous les antécédents et qui aurait donné à l'affaire toute la publicité possible et assurément pas convenable à la situation actuelle des choses. Je me suis même permis de dire à Mgr Consalvi, ou, pour mieux dire, de lui répéter que, dès que je ne pouvais savoir dans quels termes le pape répondait à S. M., je ne pouvais préjuger en aucune manière l'impression que cette réponse aurait faite sur l'esprit de l'empereur ; que par conséquent je ne pouvais pas garantir l'agrément de mon auguste maître au départ du pape. J'ai chargé le prélat de redire tout cela à S. S. et il m'a promis de le faire, en tâchant, en attendant, de m'apaiser en me faisant entrevoir que j'aurais eu copie de la réponse du pape à l'empereur. Il me dit que c'étaient précisément les plaintes faites par le nonce à l'occasion des lettres du pape envoyées par le canal du cardinal Herzan et les conseils de plusieurs cardinaux qui avaient déterminé S. S. à envoyer cette fois-ci ses lettres au nonce pour qu'il les présentât à S. M. et à V. Exc. Tel est l'état des choses d'après lequel V. Exc. pourra, dans sa sagesse, déterminer ce qu'Elle croira le mieux pour le bon service de Sa Majesté. Si elle veut décidément que le pape n'aille pas à Rome, avant que les Napolitains ne l'aient évacuée et qu'en attendant il s'arrête à Pesaro, à Lorette, etc., je la prie seulement de me donner ses ordres et j'aurai l'honneur de les remplir à la lettre. Mais dans ce cas-là il sera essentiel que je suive Sa Sainteté. Si même V. Exc. ne croit pas bon pour les intérêts de S. M. que le pape parte de Venise, des ordres qu'elle veuille bien m'envoyer par estafette arriveront à temps pour empêcher son départ. Enfin je ne demande que les ordres de V. Exc. pour m'y conformer entièrement.

Sa Sainteté fit à Saint-Georges, dimanche passé, la grande fonction de consacrer évêque le cardinal Herzan, ce qui a été une distinction marquée pour l'auguste Cour dont S. Ém. est le représentant. D'après ce qu'on assure, l'intermédiaire actuel de la correspondance entre la Russie et le Saint-Siège est Mgr della Genga, nonce à Cologne, mais actuellement établi à Munich, auquel M. de Büller, ministre de Russie, promet grande protection. Il paraît pourtant que le pape personnellement et les cardinaux les plus sages ne mettent pas beaucoup de confiance dans une protection pareille. L'affaire la plus essentielle entre les Cours de Saint-Pétersbourg et de Rome est la grande-maîtrise de Malte sur laquelle Mgr della Genga doit avoir proposé à M. de Büller, comme de soi-même, un projet par lequel l'empereur de Russie garderait le titre de grand-maître de l'Ordre regardé comme Ordre simplement militaire. Il y aurait un vicaire apostolique qui serait le chef de l'Ordre regardé comme Ordre religieux. Cette bizarrerie n'a pas été rejetée, à ce qu'on dit, par M. de Büller, qui en a écrit à sa Cour.

Mais, en causant sur cette affaire avec le cardinal Carandini, je lui fis remarquer en passant combien il aurait été impolitique pour le pape de reconnaître le premier l'empereur de Russie en qualité de souverain de Malte ce qui serait une conséquence nécessaire de la reconnaissance dudit empereur en qualité de grand-maître de l'Ordre de Malte, regardé comme Ordre purement militaire. Il y a tout lieu de croire que ce projet monstrueux, dont V. Exc. est à même, mieux que moi, de découvrir l'existence, n'aura jamais son effet. Le pape, extrêmement content de la révocation en Espagne du fameux décret donné par cette Cour, à la mort du feu pape, qui menaçait une séparation totale de ce vaste

royaume, se propose à l'insinuation de Mgr Despuig de nommer cardinal le fils de l'infant don Louis qui avait fait une mésalliance, et de lui donner malgré sa naissance les honneurs et le rang de prince du sang, mais l'effectuation de ce projet est remise au retour du pape à Rome.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect et la plus vive reconnaissance, Monsieur le Baron,

De V. Exc.,

Le très humble et très obéissant serviteur,

GHISILIERI.

Venise, ce 21 mai 1800. »

Pendant que le marquis Ghisilieri cherchait à atteindre le but de sa mission, Herzan s'était recueilli dans la retraite préparatoire à sa consécration épiscopale. Lorsque la grande cérémonie eut eu lieu, le cardinal se remit, le 21 mai, en relation avec son gouvernement en lui envoyant cette dépêche :

(LII.)

« Excellence,

La lettre de nomination du nouvel archevêque arménien de Léopol, que V. Exc. m'a fait l'honneur de me transmettre, ne peut avoir aucun effet, à défaut du procès d'information ordinaire qu'on doit instruire à la nonciature. Mgr le nonce s'est toujours excusé de le faire parce qu'il n'y était pas autorisé, vu que cet archevêché est de collation pontificale à la proposition de la Propagande. Le nonce ne pouvait agir autrement. Mais, à l'heure qu'il est, l'ordre lui en a été transmis. J'ai des raisons de croire que l'archevêque nommé sera confirmé dans le

premier consistoire, qui n'aura pas lieu de si tôt, à cause du départ du pape. Dans la bulle on ne fera vraisemblablement pas mention du droit de patronage de l'empereur : de là naîtront de nouvelles difficultés. Il me semble qu'on pourrait facilement les aplanir en faisant demander au pape par l'empereur la cession en sa faveur du droit en question : on baserait la demande sur le motif de la nouvelle fondation. De cette sorte, l'affaire eût pu s'arranger sous le pontificat précédent.

V. Exc. m'avait fait connaître la volonté souveraine de Sa Majesté touchant mon séjour à Venise : j'y devais demeurer jusqu'au départ du pape. Mais, comme S. M. vient de nous envoyer M. le marquis Ghislieri, qui se fait justement aimer et estimer de tous, l'auguste service de notre souverain ne semble plus réclamer ma présence ici. J'attendrai donc à ce sujet les intentions de S. M.

Pendant la vacance du Saint-Siège, le Sacré-Collège, comme j'ai eu l'honneur de l'écrire à V. Exc., n'avait pas cru être autorisé à envoyer un nonce à Pétersbourg. A présent, cette Cour a fait comprendre que, l'élection du pape ayant heureusement enlevé cet obstacle, elle s'attendait à voir S. S. désigner un nonce. Il serait reçu à Pétersbourg avec toutes les marques de distinction auxquelles S. S. aurait droit.

Cette ouverture obligeante et amicale met le Saint-Père, comme V. Exc. le comprendra très bien, dans un grand embarras, car les lettres de créance pour être acceptées doivent porter le titre de *Très éminent grand-maître*, et, de cette manière, le pape accorde indirectement quelque chose qui lui créera la plus grande difficulté. Cette première démarche a été faite par le ministre russe, accrédité près la Cour de Munich, à Mgr della Genga, nonce à Cologne; ce ministre a même sondé le terrain par rapport à cette reconnaissance. Dépourvu d'instruc-

tions, le prélat lui a fait entrevoir un moyen qui à ses yeux peut tout arranger : il s'agirait pour le pape de nommer quelqu'un qui fût préposé aux choses spirituelles. Le ministre russe n'a pas repoussé la proposition. Quant à moi, je la trouve grosse d'embarras. Je tiens cette information d'un de mes amis que sa position met à même d'être bien renseigné et qui m'a toujours fourni des informations sûres.

Le choix du nonce en question n'est pas encore fait; mais je croirais bien qu'on pourrait prendre Mgr de Gregorio, prélat qui est parfaitement bien vu. C'est un Napolitain, fils du célèbre marquis Squillaci, qui jouissait d'une si grande faveur auprès de Charles III, roi d'Espagne. Au mérite personnel de ce prélat, il faut ajouter qu'il est riche : c'est un détail que, dans les circonstances actuelles, le pape doit prendre en considération. J'ai l'honneur de joindre à cette dépêche deux exemplaires de l'homélie que le Saint-Père a prononcée à ma consécration : je prie V. Exc. de déposer l'un aux pieds de S. M. et d'accepter le second. S. S. y parle de S. M. dans des termes qui témoignent qu'elle professe pour elle de la vénération.

La raison qui a fait dispenser de la résidence le prince de Croy n'existe plus et le chapitre de Vienne l'a réclamé. Je prie V. Exc. d'avoir la bonté d'obtenir de la clémence de S. M. qu'il puisse rester ici jusqu'à mon retour, afin de lui épargner les frais du voyage.

Un mot de S. M. au chapitre suffira à cet effet.

Dans les sentiments...

De Votre Excellence,

Le très affectionné serviteur,

F. card. d'Herzan.

Venise, 21 mai 1800.

P. S. Le courrier d'Espagne, qui avait porté la réponse à la lettre du pape, s'est vu au moment de tomber aux mains des Anglais, et il a jeté à la mer la valise. Le courrier suivant, qui, eu égard à ce péril, aurait dû avoir les duplicata, ne les avait pas. Du reste les nouvelles venues de là sont plutôt favorables à la Cour de Rome. »

CHAPITRE DOUZIÈME.

—

Sommaire. — I. Herzan à Thugut, 24 mai. Ghisilieri à Thugut, 24 mai. — II. Thugut à Ghisilieri, 17 mai. Thugut à Herzan, 17 mai. — III. Le nonce Ruffo à Consalvi, 24 et 28 mai : extraits de dépêches chiffrées. — IV. Herzan à Thugut, 28 mai. Ghisilieri à Thugut, 28 mai. Herzan à Thugut, 31 mai. Ghisilieri à Thugut, 31 mai.

I. — En attendant que les archives nationales de Saint-Pétersbourg, de Londres, de Madrid, de Naples, ainsi que celles du Vatican et de certaines nonciatures fassent connaître dans son ensemble l'instructive correspondance, engagée, à l'aurore du règne de Pie VII, entre le pro-secrétaire d'État Consalvi et d'autres ministres pontificaux et les agents ecclésiastiques ou laïcs des gouvernements, quelques documents jusqu'à ce jour inédits achèveront de montrer le nouveau pontife aux prises avec des difficultés de plus d'une sorte. Dans un rapport, en date du 24 mai, le cardinal Herzan écrit au chef du cabinet autrichien.

(LIII.)

« Excellence,

La précieuse dépêche de V. Exc., en date du 17 courant et expédiée par estafette, m'est parvenue avant-hier.

J'en ai donné communication au très digne marquis Ghislieri, accrédité près de Sa Sainteté, et qui ne saurait mettre ni plus d'habileté ni plus de zèle au service de Sa Majesté.

Le même soir, je me suis rendu chez le Saint-Père et je lui ai exposé les désirs de S. M. l'empereur et ses propres intérêts, qui veulent que S. S. s'arrête à Urbino ou à Ancône. J'ai répété au pape que c'était *la ferme et inébranlable volonté* de l'empereur (1) (et qu'aucune intervention étrangère ne pourra jamais le faire changer à cet égard), de retenir les trois Légations, cédées par un traité solennel aux Français qui les cédèrent à leur tour à la République cisalpine. Cette dernière était reconnue par le pape qui avait même près d'elle accrédité un ambassadeur. J'ai appuyé tout mon discours sur les raisons contenues dans la dernière dépêche de V. Exc. ainsi que dans ses dépêches antérieures.

J'ai fait ressortir *derechef* la nécessité de se tenir uni à l'empereur, de préférence à toute autre Cour, l'expérience du dernier pontificat étant là pour prouver tout ce que le Saint-Siège peut se promettre de cette alliance. Je suis descendu dans les menus détails. J'ai indiqué le danger de se mettre dans une dépendance qui, par les conseils des cardinaux et d'autres dignitaires peu favorablement disposés pour notre Cour, le conduiront pas à pas à des mesures irrévocables qui causeront à S. S. de très grands regrets et auront des conséquences funestes. J'ai fait observer qu'en se rendant dans des endroits occupés par des troupes étrangères, S. S. suspendrait la remise des provinces conquises au prix du sang des soldats et d'immenses sommes du trésor de Sa Majesté. L'empereur, ai-je dit, est disposé à restituer ces provinces, *à l'exception toutefois des trois Légations*, cédées à la République cisalpine et possédées par elle jusqu'à ce que les armes glorieuses de S. M. l'eussent vaincue et détruite.

Voici la réponse que me fit le Saint-Père : Il avait

(1) *La decisa e costante volontà* del imperatore.

écrit au roi de Naples qu'il venait, et il avait confirmé cette résolution dans la lettre par laquelle il lui demandait de retirer ses troupes. De ce rappel dépendait le retrait des troupes impériales et la remise du gouvernement des États Pontificaux à l'exception des trois Légations. La parole donnée non moins que les besoins spirituels réclamaient tout spécialement sa présence à Rome. Il devait y traiter les affaires par l'organe des congrégations des cardinaux et des prélats, des tribunaux qui vont s'y rassembler de nouveau, des secrétaireries qui s'y trouvent également. Le manque de tous ces moyens d'administration causait de graves dommages au bon ordre et même à la Religion. Il avait à cet égard exposé ses sentiments au Sacré-Collège et, à la suite de ces communications, beaucoup de cardinaux avaient déjà pris le chemin de Rome. Lui toutefois s'amuserait en route, s'arrêtant en diverses localités, comme pour prendre divers renseignements et des connaissances locales, car il lui suffisait d'arriver à Rome deux ou trois jours avant la fête de saint Pierre, comme il l'avait déjà déclaré à M. le marquis Ghislieri. Ainsi, comme V. Exc. le voit, il persévère dans la résolution de partir pour Rome le 2 du mois prochain.

Toute cette réponse du Saint-Père était conforme à ce que S. S. m'avait exposé dans l'audience de la veille. En ce jour, le pape avait convoqué tous les cardinaux l'un après l'autre, afin de leur faire connaître sa résolution de se rendre à Rome et de leur indiquer le jour fixé pour son départ.

S. S. avait d'abord eu l'intention de tenir un consistoire à cet effet, comme c'est l'usage. Mais, cédant aux sages insinuations de M. le marquis Ghislieri, elle s'est arrêtée à l'expédient d'appeler successivement tous les cardinaux

et ainsi il n'a pu se dispenser de m'appeler également.

A cette occasion, (je parle de la première audience, de celle qui eut lieu le 22 courant) le pape m'avait encore dit, qu'il lui en avait vraiment coûté beaucoup de ne pas aller à Imola, son Église ; mais que, pour se conformer, en tout ce qu'il pouvait faire en conscience, aux désirs de S. M., il avait résolu de prendre la voie de mer. Le marquis Ghislieri, qui me paraît avoir de l'influence auprès du Saint-Père, lui avait fait des insinuations sages en ce sens.

S. S. m'a assuré qu'Elle mettait toute sa confiance dans l'empereur et qu'un effet de cette confiance serait de faire des démarches réitérées pour implorer de sa générosité les trois Légations. Elle a insinué légèrement que, si Elle voyait l'inefficacité de ses prières, Elle irait jusqu'à recourir à d'autres Puissances afin de les amener à interposer leurs bons offices auprès de S. M. l'empereur, parce que, disait-Elle, les devoirs qui Lui incombaient Elle était décidée à les accomplir du mieux qu'il Lui serait possible. Elle est convaincue que la générosité de l'empereur, si S. M. n'écoute que la bonté de son cœur, Lui fera changer ses résolutions quand même S. M. soit persuadée qu'Elle a droit aux susdites Légations (1). V. Exc. aura la bonté de remarquer que S. S. me tenait ce discours la veille.

Après l'audience d'hier (23 courant), j'ai été trouver

(1) Voici le texte original : « Sua Santità mi ha detto, che metteva tutta la sua fiducia nell' Imperatore, e che per un effetto della medesima, Essa tornerà e ritornerà ad implorare la Sua generosità per le tre Legazioni facendomi transentire da lontano, che vedendo l'inefficacia delle sue preghiere ricorrerebbe anche agli ufficj di altri presso la S. M. volendo accompiere i doveri, che Le correvano, in quel miglior modo che Le sarà possibile, persuaso della generosità dell' Imperatore, che ascoltando la bontà del Suo cuore cambierà la Sua intenzione tutto persuaso ch'Egli sia : che gli appartenghino le sudette Legazioni. »

M. le cardinal Roverella, auquel j'ai répété ce que j'avais dit au Saint-Père : je lui ai parlé tout aussi clairement. Aujourd'hui je m'ouvrirai avec la même clarté au pro-secrétaire d'État.

Le premier m'a cité l'exemple de Nice, cédée aux Français de la même manière que les Légations, et qui, à l'époque où elle tomba au pouvoir des armées impériales, fut restituée au roi de Sardaigne.

Il me semble qu'il est impossible de s'exprimer plus clairement que je n'ai fait, et, pour dire mieux, que je n'ai cessé de faire. En outre, il ne me paraît pas possible d'accomplir plus exactement la charge que V. Exc. m'a imposée sur les ordres de l'empereur, ordres que le digne marquis Ghislieri m'avait intimés de nouveau.

S. S. a nommé trois députés, revêtus des pouvoirs de légats *a latere*. Ils doivent la précéder à Rome. Voici leurs noms : le cardinal doyen Albani, les cardinaux Roverella et della Somaglia. Mgr di Gregorio est secrétaire de cette députation.

Comme le pape se mettra en voyage le 2 du mois prochain, moi, qui conformément aux instructions impériales, transmises par V. Exc., devais prolonger mon séjour ici jusqu'au départ du pape, je me rendrai à Vienne pour quelques jours seulement. De là je gagnerai mon Église, où je me livrerai aux devoirs sacrés qui m'y attendent, avec le même zèle que j'ai eu l'honneur de déployer pendant trente ans au service de S. M.

En renouvelant à V. Exc. l'assurance de mon dévouement...

De Votre Exc.

Le très affectionné serviteur,

F. card. d'Herzan.

Venise, 24 mai 1800. »

C'est à la même date que Ghisilieri envoya de son côté à Thugut ce rapport :

« Monsieur le Baron,

J'ai reçu avant-hier au soir à minuit la lettre que V. Exc. m'a fait l'honneur de m'écrire en date du 17 et je ne peux assez la remercier de la bonté qu'Elle a eue de me communiquer la dépêche écrite le même jour à Mgr le cardinal Herzan, dans laquelle j'ai eu le plaisir de remarquer que, d'après les instructions verbales de V. Exc., j'avais déjà anticipé l'exécution de ses ordres prescrits en soumettant à S. S. les différentes raisons qui doivent l'engager à ne pas précipiter son retour à Rome avant que les troupes étrangères n'aient évacué cette ville, comme V. Exc. l'aura vu par les trois rapports que j'ai eu jusqu'ici l'honneur de lui adresser. Hier au matin, Mgr le cardinal Herzan me fit appeler chez lui et, après m'avoir communiqué la lettre qu'il venait de recevoir de V. Exc., il me dit qu'il se proposait d'aller demain au soir chez le pape pour s'acquitter de sa commission, ce qu'il fit effectivement. Quelle fut la conférence du cardinal avec S. S. et quelle son issue, V. Exc. pourra le voir par le rapport ci-joint de Son Éminence que j'ai l'honneur de lui joindre ici. Malgré le peu d'effet que le cardinal paraît avoir fait par ses représentations sur l'esprit du pape, j'ai cru de mon devoir d'aller moi aussi chez S. S. ce matin et de lui répéter tout ce que V. Exc. avait déjà eu la bonté de me suggérer et par ses instructions verbales avant mon départ et par sa lettre du 17 mai et que je n'avais pas omis de représenter au pape, dès la première conférence que j'ai eu l'honneur d'avoir avec lui. La réponse de S. S. a été conforme à celle que j'ai eu l'honneur de mander à V. Exc

dans mon dernier rapport, c'est à dire qu'il traînera son voyage jusqu'à la Saint Pierre en s'arrêtant à Pesaro, à Ancône, à Lorette, etc... et qu'il a pleine confiance que les réponses du roi de Naples à la lettre très énergique qu'il lui avait écrite, pour que ses troupes évacuent Rome et le reste de l'État Ecclesiastique, arriveront à temps pour l'époque fixée de la fin de juin. Les occupations dont le pape est surchargé ces jours-ci et surtout le peu d'espoir que, d'après ce que le cardinal Herzan m'a fait l'honneur de me dire en gros sur sa conférence de hier soir, j'avais d'obtenir du pape une réponse plus favorable m'ont retenu d'insister plus longtemps sur des représentations que je venais de lui faire encore une fois, et m'ont déterminé à en parler plutôt avec Roverella et Consalvi qui sont les deux personnes que le pape honore de sa confiance. Consalvi toujours dévoué et même sans mystère au cardinal Braschi, qui souhaite de s'en aller à Rome, m'a bien assuré que le pape traînera à Pesaro et à Lorette aussi longtemps que possible, pour ne pas rentrer à Rome avant que les troupes du roi de Naples ne soient effectivement décidées à partir, mais il ne m'a pas dit que le pape n'entrera pas dans Rome avant l'évacuation des troupes étrangères. Les raisons que je lui opposais, et surtout le danger auquel j'ai dit que le pape s'expose de ne plus ravoir (du moins pour longtemps) la Souveraineté Temporelle, l'ont un peu secoué pourtant, et il m'a répondu avec cette confiance que le pape a des bonnes réponses de Naples, que le voyage sera traîné assez pour voir l'évacuation de Rome décidée. A cela Mgr Consalvi a ajouté que le pape, extrêmement occupé ces jours-ci (1), n'a pas encore pu écrire la lettre à S. M., mais que j'en aurais

(1) Voir plus loin, chapitre XIV.

reçu copie et que j'en aurais été extrêmement content. Roverella, qui, flatté d'avoir été nommé délégué du pape pour aller prendre possession de Rome voudrait y arranger les affaires probablement de manière que le pape puisse y entrer avec toute la dignité et la liberté qui convient à un souverain dans son pays, m'a donné des réponses bien plus satisfaisantes. Aux vives représentations que j'ai faites à Son Ém. sur l'indécence que le pape entre à Rome, tandis que les Napolitains et les Russes peuvent lui dicter la loi sur différents points essentiels, Elle m'a répondu d'être Elle-même intimement persuadée de cette vérité. Que sur cela elle avait conseillé au pape d'envoyer au devant de lui trois légats pour prendre possession de Rome et mettre par là les Napolitains à l'épreuve de la sincérité de leurs promesses. Qu'effectivement S. S. avait élu pour cette commission Albani à cause de sa dignité de doyen du Sacré-Collège, Somaglia comme vicaire de Rome et lui Roverella : que d'après les instructions et les pleins pouvoirs dont ces trois commissaires étaient munis, le premier des trois qui serait arrivé à Rome (et Roverella, qui compte être à Rome le 10 juin, sera le premier) devait demander formellement au commandant des troupes napolitaines, Don Diégo Naselli, la restitution du gouvernement civil et l'évacuation de Rome et du reste de l'État Ecclésiastique. Que lui, cardinal Roverella, aurait sans retard rendu compte au pape de l'issue de ces premières démarches et que, dans le cas que les Napolitains fissent des difficultés à accomplir leurs promesses, le pape, qui aurait sans cela traîné son voyage en s'arrêtant par ci par là, ne devait sûrement pas précipiter son retour à Rome et que la promesse faite à S. M. Sicilienne n'engageait plus d'aucune manière le pape dès que les Napolitaines se seraient refusés à remplir de leur côté toutes

leurs promesses. V. Exc. s'imaginera aisément que ce n'est pas spontanément ni tout d'un trait que le cardinal Roverella a exprimé des sentiments pareils, mais qu'il n'est convenu de tout cela qu'après de longs débats et des représentations réitérées sur les véritables intérêts du Saint-Siège que je lui ai faites et dont j'épargnerai à V. Exc. l'ennuyeux détail. Telle a été pourtant mon insistance auprès du cardinal qu'il m'a promis de répéter lui-même au pape ce soir tout notre entretien, pour l'engager à ne pas précipiter son retour à Rome avant que ses légats n'eussent arrangé avec les Napolitains tout ce que la décence de S. S. exige pour la réinstallation du gouvernement papal et pour l'évacuation de la ville. Albani est déjà parti hier, mais il s'arrêtera longtemps à Florence. Somaglia est parti ce matin, mais il s'arrête lui aussi en route. Roverella arrivera à Rome le premier et comme il jouit, en préférence de ses collègues, de la confiance du pape et que sa gloire est intéressée à ne pas sacrifier son maître en le rendant esclave des Napolitains, j'ai tout lieu d'espérer que ses représentations, dans le cas probable que la Cour de Naples n'accomplirait pas ses promesses, retiendront le pape à Pesaro ou à Lorette. Mais, pour seconder ou pour mieux dire pour appuyer les représentations du cardinal Roverella par des instances faites à propos selon les circonstances et remplir par là les vues de S. M., qui, dans sa sagesse, voit bien que le retour du pape à Rome occupée par les Napolitains serait nuisible à S. S. même, et pourrait entraîner des intrigues et des déplaisirs, V. Exc. voit la nécessité que le pape soit suivi dans son voyage par quelqu'un qui soit à même de lui parler au nom de l'empereur, nécessité d'autant plus grande que les cinq cardinaux qui suivront le pape dans son voyage ne sont pas à beaucoup près les mieux

intentionnés pour l'auguste Cour. Braschi comme pro-secrétaire des brefs le suit en qualité de cardinal du Palais (cardinal palatin), Borgia, Doria Joseph, Pignatelli et Caprara se sont offerts pour le suivre sur mer et on ne sait pas bien, si c'est pour épargner les frais du voyage ou pour quelque autre raison que ces cinq cardinaux ont fait au pape une offre pareille. Pignatelli aura eu sans doute des ordres de sa Cour pour surveiller le pape et Caprara croira par là s'assurer de l'évêché d'Ancône qu'il sollicite en attendant d'être nommé administrateur; la circonstance que le pays où le pape va débarquer et que même tout l'État Ecclésiastique jusqu'aux portes de Rome est occupé par les troupes impériales, exige pour le bon ordre et pour éviter les désordres que quelqu'éclat pourrait causer de la part du peuple, que quelqu'un attaché au service de l'auguste Cour suive le pape surtout pour le retenir dans les États occupés par les troupes de S. M. aussi longtemps qu'on pourra. Si on s'y prend adroitement on le pourra jusqu'à ce que les Napolitains évacuent Rome. Le pape lui-même souhaite d'avoir auprès de lui quelqu'un qui puisse garantir à l'empereur la conduite qu'il tiendra en passant par ces provinces. S. S. m'a fait sentir qu'Elle ne doutait pas que je l'aurais suivie. Ses ministres m'ont positivement sollicité à me prêter aux désirs de S. S., mais je n'ai pas hésité à leur répondre ce que j'avais déjà dit en termes plus respectueux au Saint-Père, que dans la détermination subite qu'il avait prise de partir, mon auguste maître n'avait pas eu le temps de m'envoyer jusqu'ici ses ordres et que sans doute dans un voyage que je ne pouvais pas garantir être agréé par S. M. je n'aurais pas hasardé de prendre sur moi d'accompagner S. S. sans un ordre exprès de mon auguste maître. Mais comme le temps presse vu que le pape veut

s'embarquer immédiatement après la Pentecôte pour aller à Pesaro et comme d'ailleurs le cardinal Herzan, qui pourrait accompagner le pape, m'a déclaré nettement qu'il n'accepterait pas une pareille commission, quand même il en fût chargé par sa Cour, j'ai cru d'après le conseil même du cardinal devoir expédier par courrier à V. Exc. ce très humble rapport, pour soumettre à la sagesse de sa décision le véritable état des affaires et pour prendre ses ordres. Si V. Exc. croyait à propos de charger le cardinal Herzan à suivre S. S. le courrier pourra encore à temps lui apporter les ordres de S. M. et je connais trop le dévoûment de Son Ém. aux ordres de notre auguste maître pour ne pas douter que, malgré son vif désir de se rendre dans son évêché, elle saurait différer l'exécution de ce projet pour le service de S. M. Quelle que soit enfin la volonté de notre auguste souverain quant à destiner quelqu'un pour suivre le pape et quant à le retenir dans les pays de l'État Ecclésiastique occupés par les troupes impériales (sur quoi je ne peux que me rapporter à mes lettres précédentes), V. Exc. pourra toujours par le retour de ce courrier être encore à même de me communiquer les ordres de S. M. avant que le pape parte, pourvu qu'il lui plaise de réexpédier le courrier dans un court délai. Dans un amas de combinaisons telles qu'offre l'état actuel de ces affaires j'aurais cru ne pas répondre à la confiance dont V. Exc. m'honore, si avec la plus grande promptitude je ne lui eusse mis sous les yeux la vérité telle qu'elle est pour dépendre ensuite des ordres que V. Exc. aura la bonté de me donner et que je sollicite très vivement, ne souhaitant rien plus ardemment que de dépendre entièrement de sa volonté et de ne pas démériter de ses bontés.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect et avec la plus vive reconnaissance, Monsieur le Baron,

De V. Exc.

Le très humble et très obéissant serviteur,

PHILIPPE GHISILIERI.

Venise, ce 24 mai 1800.

P. S. — J'ai l'honneur de joindre à cette lettre pour V. Exc. un exemplaire de l'encyclique que le pape vient de publier et dans laquelle il rend justice à la générosité de S M., qui a accueilli les cardinaux dispersés et protégé le conclave. Je prie bien humblement V. Exc. de m'excuser, si, en écrivant à la hâte, je n'ai pas mis à cette lettre toute la correction possible. »

II. — La dépêche de Thugut à Herzan, en date du 17 mai, est un document historique d'une très haute importance. L'estafette, qui la porta à Venise, en emporta une copie pour le marquis Ghisilieri ainsi qu'une lettre du premier-ministre au même diplomate. Voici cette dernière pièce :

« Très Noble et très Illustre Seigneur,

Ci-inclus, très noble et très illustre Seigneur, vous trouverez une copie de ma dépêche, en date de ce jour, à M. le cardinal Herzan. Je n'ai pas le temps de m'étendre à ce sujet et je me contente de vous renvoyer à son contenu, car je suis persuadé que V. Seigneurie saura, au moment opportun, en faire l'usage convenable en même temps qu'elle en fera l'objet de ses réflexions.

Tout peut se ramener aux points suivants dont il faudrait convaincre le pape :

1° Non seulement les démarches qu'on lui conseille ne lui seront d'aucune d'utilité, mais elles entraîneront avec elles les plus grands embarras et dangers.

2° Ces démarches produiront immédiatement une rupture entre les intérêts de S. M. et ceux de S. S.

3° Sur ce point donc et en ce qui concerne les ex-Légations, rien ne permet d'espérer que S. M. change sa manière de voir. Elle s'appuie, en effet, sur un système de maximes indispensables et invariables. En conséquence, tous les expédients et toutes les propositions dilatoires resteront comme non avenus ; ils ne feront que retarder le rétablissement urgent de l'entente entre le pape et l'empereur, si tant est qu'ils n'y apportent pas un irrémédiable obstacle.

Je reste, dans les sentiments de la plus parfaite considération,

De Votre Seigneurie

Le très humble serviteur,

Baron DE THUGUT.

Vienne, 17 mai 1800. »

Le ton de cette lettre fait pressentir toute la portée des ordres ministériels développés et motivés dans la dépêche envoyée au cardinal Herzan et communiquée au marquis Ghisilieri. Voici le langage qu'y tenait le ministre de François II :

« Éminence,

Je m'empresse de faire connaitre à V. Ém. les sentiments que votre honorée dernière dépêche a produits chez S. M. l'empereur.

Tout d'abord, en ce qui concerne le moyen auquel S. S. a eu recours pour éluder son voyage à Vienne, je me contente de m'en référer aux diverses hypothèses qui ont à plusieurs reprises été communiquées à V. Em. et dont la réalisation espérée avait amené S. M. à regarder ce voyage comme une chose désirable. Mais, comme S. M. se convainc de jour en jour davantage que ces suppositions ne se réaliseront guère, comme en outre S. S. semble non seulement ne pas juger du point de vue convenable la vraie nature des événements et de la situation actuels, mais que, bien plus, elle paraît se livrer aux inspirations de conseillers mal intentionnés et à vues étroites, S. M. ne saurait plus considérer comme très souhaitable le voyage projeté. De plus, supposé que S. S. eût l'intention de se rendre à Vienne dans la suite, s'il était question de hâter ou de différer ce voyage, il n'y aurait de notre part aucune raison de faire des vœux pour qu'il vînt à s'accomplir.

Quant à la défiance qu'a fait naître le projet d'un voyage prématuré à Rome, S. M. agrée volontiers l'excuse qu'on veut tirer d'une expression équivoque, omise dans la rédaction de l'écrit pontifical, pourvu toutefois que l'assurance réitérée, donnée par S. S., *de ne rien résoudre et rien entreprendre par rapport à ce voyage, sans en donner connaissance à l'auguste Cour et sans se concerter avec elle*, soit vraiment sérieuse. C'est pourquoi S. M. s'attend à voir V. Ém. veiller à ce point avec la plus soigneuse attention, et, dans le cas d'un changement de dispositions, elle devrait non seulement nous en donner incontinent avis, mais faire à ce sujet au pape les plus pressantes représentations.

Cette attitude de S. M. n'est nullement inspirée par des sentiments et des desseins qui pourraient créer des

difficultés au pape. Bien au contraire, S. M. n'a rien de plus à cœur que le propre intérêt de Sa Sainteté. V. Ém. et d'autres pourront aisément s'en convaincre en réfléchissant aux suites qu'un voyage prématuré à Rome entraînerait après lui, et qui mettent en lumière les projets de tous ceux qui cherchent à entraîner S. S. à faire ce pas.

Il ne paraît nullement probable que la présence prématurée de S. S. à Rome soit suffisante pour y rétablir la paix, aussi longtemps que les causes qui produisent l'état permanent de perturbation et de mécontentement n'auront pas été enlevées. Mais ces causes, comme par exemple, l'appauvrissement du peuple, la cherté de tout ce qui est nécessaire à la vie, le grand nombre des jacobins et leurs manœuvres pour attiser, à toute occasion et par tout moyen, le mécontentement qui règne, enfin les intolérables excès d'administration, les actes d'arbitraire et les ordonnances de la part de ceux qui se sont chargés de la protection de Rome et des provinces pontificales circonvoisines, toutes ces causes continueront à subsister en dépit de la présence du pape. Elles gagneront en quelque façon même en force par le rétablissement de la Cour pontificale et par les dépenses et les besoins d'argent qui en seront la suite. D'un autre côté, les déclarations de la Cour napolitaine touchant la prolongation de l'occupation militaire du pays, et les desseins cachés qu'on y peut découvrir, font connaître jusqu'à quel point S. S. pourrait espérer de tarir les sources du mal en reprenant Elle-même en mains le gouvernement de l'État.

Or, si, après l'expulsion de l'ennemi du sol italien, la présence de troupes si nombreuses est toujours indispensable pour empêcher des soulèvements intérieurs, on peut dire que la sûreté du pape serait réellement mise en danger si S. S. se présentait dans le pays ; mais, dans le cas

où l'ennemi fît de nouveau irruption en Italie, le pape se verrait pour ainsi dire abandonné à sa merci. Dans cette dernière supposition en effet, les troupes auxiliaires qui occupent ses provinces ne suffiraient guère à garantir la sécurité et la paix intérieure des propres États du roi de Naples. D'ailleurs, dans un temps où la Cour napolitaine ne se croit pas encore assez sûre pour retourner dans son lieu de résidence, encore plus éloigné du théâtre de la guerre, il n'est pas possible d'attribuer à l'amitié et à la sollicitude de cette Cour, le pressant conseil donné à S. S. de se rendre à Rome.

Si toutes les considérations exposées permettent d'entrevoir l'existence vraisemblable de toutes autres raisons, cette conclusion se confirme pleinement par l'accord qui unit sur ce point la Cour napolitaine avec celles d'Espagne et de Russie.

La Cour d'Espagne n'a montré que trop clairement quelles sont ses véritables dispositions par rapport aux intérêts de la Cour Romaine, pour qu'il soit permis de croire qu'elle les ait ainsi tout à coup entièrement changées, et que les démonstrations auxquelles elle se livre actuellement soient vraiment sérieuses. Bien plus, il semble mis hors de doute qu'elle n'a pour but que de s'assurer en ce moment, auprès de la Cour pontificale, cette influence réelle, dont elle croit avoir besoin pour la réalisation de ses plans politiques. Ces derniers, tant de son côté que du côté de son alliée, la république française, embrassent tout à la fois la continuation des hostilités et la conclusion d'une paix générale. Il est à présumer qu'en cas de revers pour nous, ces projets pourraient bien aboutir au moins au rétablissement de la république cisalpine, et, dans le cas contraire, à la participation des princes italiens de la maison d'Espagne aux avantages

de la paix. On peut d'ailleurs considérer la présente suspension, en Espagne, des projets de réformes ecclésiastiques (dont la reprise dépendra de la simple manifestation de la volonté de la Cour et de la première occasion qui se présentera), comme une espèce d'appât trompeur pour gagner le pape et spécialement tous les cardinaux et prélats qui ont quelque intérêt à retirer de la daterie.

Quant à la Cour de Russie, les faits prouvent combien les mesures prises dernièrement contribuent peu à la réalisation des plans salutaires de la coalition. La conduite des Russes à l'égard des Grecs-Unis de Corfou et des îles environnantes, voire même leurs procédés à Ancône (nous venons en effet d'apprendre que les Russes ont enlevé aux prêtres et aux fidèles de l'Église grecque unie, une église et un monastère pour les mettre à la disposition des Grecs schismatiques), démontrent que la Cour de Russie n'abandonne nullement son antique système d'intolérance et de persécution. Par conséquent, ses démonstrations d'amitié apparente pour le pape trouvent leur explication en partie dans son mauvais vouloir à l'égard de notre Cour, mais bien davantage dans les desseins qu'elle nourrit sur Malte et par dessus tout encore dans le raffermissement de son influence en Italie.

Enfin, de l'étroit accord, qui, dans les affaires pontificales, règne entre la Cour napolitaine et les deux Puissances ci-dessus nommées, on peut voir que les mobiles de sa conduite ne sont pas moins inquiétants. Cette entente, rapprochée de l'ensemble de l'attitude prise par la Cour napolitaine et spécialement de sa déclaration de vouloir prolonger l'occupation militaire de Rome et des provinces adjacentes, aussi longtemps que des troupes étrangères demeureraient dans les autres provinces, qui firent autrefois partie de l'État de l'Église, ne laisse à

l'empereur aucun doute sur les intentions de cette Cour. Elle cherche à attirer le pape à Rome et à l'amener à se jeter entièrement dans ses bras et dans ceux des Espagnols et des Russes ; partant elle lui imposera tous leurs plans et toutes leurs mesures qui viseraient soit l'auguste Cour soit la réalisation de leurs propres avantages.

Le départ du pape pour Rome, effectué avec de telles perspectives, aurait pour résultat décisif de séparer immédiatement les intérêts et les arrangements de S. M. de ceux de la Cour pontificale, et de jeter cette dernière pour le moment et pour l'avenir dans la plus complète dépendance des trois Cours précitées. Il suivrait de là que S. M. serait contrainte d'abandonner complètement la Cour pontificale à son sort, car S. S., alors même qu'Elle refuserait de se prêter à des démarches et à des mesures hostiles, s'y verrait forcée, Il y a plus. Dans le cas qu'Elle vînt à montrer de la répugnance à s'exécuter, Elle courrait risque de tomber incontinent sous une espèce de tutelle des cardinaux et des agents du gouvernement, qui sont dévoués aux Cours sus-mentionnées.

Par une telle attitude, S. S. ne parviendrait d'aucune manière à la récupération des ci-devant Légations ; car, si à ce sujet un désaccord éclatait entre les Puissances intéressées au sort de l'Italie, S. M. serait enfin obligée de préférer la sécurité de ses propres intérêts à toutes les autres considérations, et de limiter ses sacrifices ultérieurs pour une affaire commune dont la défense ne lui apportera que des pertes sans jamais lui procurer de justes dédommagements.

Il est laissé au jugement de tout homme, qui est au courant des circonstances et de la situation et qui veut y réfléchir impartialement, d'apprécier jusqu'à quel point le pape a de la sorte assuré *contre ennemis et soi-disant*

amis la possession entière et indépendante de ses États qui n'ont jamais été cédés, et de voir si S. S. ne courrait pas plutôt le danger de lâcher la réalité pour l'ombre.

Il s'agit donc de savoir si, en faisant le pas auquel veulent l'entraîner ses conseillers coupables, S. S. se décidera à ouvrir directement la porte à toutes les conséquences indiquées.

Ce n'est pas la faute de S. M. si la Cour napolitaine est animée de dispositions telles que le pape soit mis dans la nécessité de *choisir* son protecteur et son ami entre eux deux. S. M. ne songeait nullement à contrecarrer les projets de la Cour napolitaine ; et celle-ci est au contraire redevable de la délivrance de ses États aux efforts glorieux de S. M. C'est encore de ces mêmes efforts qu'elle attend l'affermissement de sa restauration. Mais, comme cette Cour s'oppose avec d'autres aux justes indemnités que S. M. cherche à obtenir et comme à cet effet elle essaie d'abuser de l'influence qu'elle exerce sur la Cour pontificale, S. M. se verra, à contre cœur, forcée de prendre des mesures en harmonie avec les ingrates dispositions des Napolitains et avec les résolutions éventuelles de S. S.

Pour ce qui concerne les ci-devant Légations, S. M. est obligée *de persévérer inébranlablement* dans le dessein de chercher ses justes dédommagements dans ces provinces, qui ont été légitimement conquises sur la République cisalpine (1). Les motifs de cette résolution se trouvent dans les devoirs qui la lient envers les plus indispensables intérêts de la monarchie autrichienne, épuisée et ébranlée par de si longues guerres et des pertes si considérables. Aucune représentation, aucune objection incompétente, aucune inepte subtilité ne parviendra à la détourner de

(1) Voir plus haut, p. 296, la note sur l'invalidité du traité de Tolentino.

cette résolution. La *magnanimité* de ses sentiments est et sera suffisamment prouvée par des efforts sans exemple tentés pour le bien de l'Europe, pour la délivrance de l'Italie et tout particulièrement pour celle de la Cour pontificale. Exiger de plus que S. M. renonce à un dédommagement juste et nullement exagéré ne serait qu'une prétention aussi peu généreuse que peu équitable.

Lorsque S. M. prodiguait à la Cour pontificale les plus pressantes représentations, afin de l'amener à opposer aux poursuites insidieuses d'un ennemi perfide l'action combinée de sa propre puissance spirituelle et temporelle et de nos secours les plus généreux, alors c'était le moment de mettre à profit la protection magnanime de S. M., afin de conjurer le danger qu'elle courait de perdre ses provinces éloignées, et, en tout cas, afin de faire valoir l'absolue nécessité de lui conserver l'une ou l'autre d'entre elles. Mais, en ce temps, ces représentations dictées par le plus sincère intérêt demeurèrent infructueuses : les cardinaux et les autres conseillers du pape furent unanimes à lui persuader l'exécution la plus scrupuleuse des cessions de la paix de Tolentino. Pour atteindre ce but, la Cour d'Espagne mit en œuvre toute son influence et celle de Naples força pour ainsi dire le pape à ce sacrifice. Tous ensemble se sont de la sorte fermé la voie à toute réclamation contre un état de choses, qui doit être regardé comme le résultat direct et irréformable de leurs résolutions, conseils et importunes démarches d'alors. Il serait absurde d'exiger actuellement de notre Cour qu'à ses propres dépens, elle portât remède aux fautes commises alors par la Cour de Rome et aux inspirations pernicieuses d'amis sans générosité et découragés (1).

(1) La publication des documents diplomatiques se rapportant à ces événements serait du plus grand intérêt.

D'ailleurs, je vois avec regret, par la dernière honorable expédition de V. Ém., que, dans mes précédentes dépêches, je ne me serais pas exprimé avec assez de clarté et de précision puisqu'on semble toujours se bercer de l'illusion que S. M. l'empereur désire et attende du pape une nouvelle cession de ces ci-devant Légations, qui ont déjà été cédées par son prédécesseur avec l'assentiment des cardinaux et avec toutes les formalités en usage dans le droit public. V. Ém. aura donc soin de faire évanouir cette pensée chimérique, quand l'occasion opportune s'en présentera, et, à cet effet, elle se servira des arguments péremptoires ci-dessus énumérés ainsi que des solutions fournies aux doutes exprimés.

Voici ce que souhaite et attend S. M. Impériale : que S. S. le pape ne donne pas l'exemple dangereux de se délier arbitrairement des obligations solennelles contractées par des traités souscrits par le monde chrétien catholique et non-catholique; qu'Elle ne donne pas occasion à la scandaleuse allégation qu'un pape n'est lié ni par les obligations du droit international, ni même par les serments les plus sacrés de la religion.

S. M. l'empereur ne souhaite et n'attend pas autre chose de S. S. que ce qui s'impose naturellement par les obligations et l'honneur de son prédécesseur, ainsi que par l'équitable considération que S. S. doit aux sentiments de droiture de S. M., aux réclamations légitimées par la conquête et par un juste dédommagement, et aux nécessités inéluctables et involontaires qu'entraînent les circonstances où elle se trouve.

A une telle attitude, pleine de franchise et libre de toute mesquine démarche publique de la part de S. S., S. M. répond par l'offre de sa plus active amitié, de sa plus puissante protection et intervention contre tout ennemi et

contre tout projet hostile d'autres Cours, ainsi que par le maintien, dans le présent et dans l'avenir, des avantages et des intérêts de la Cour romaine et de ceux des princes et des supérieurs ecclésiastiques catholiques en Allemagne et en Italie.

S. M. ne parvient pas à s'imaginer que S. S. et ceux de ses conseillers, qui sont sincèrement attachés à la Cour romaine et à l'Église Catholique, se refuseraient dans les circonstances actuelles à accepter de telles propositions et leur préféreraient des résolutions et des démarches qui d'une part seront parfaitement infructueuses et d'autre part mettront la Cour de Rome dans la dépendance de Cours, qui, n'étant pas capables de se défendre elles-mêmes, sont bien moins encore en état de protéger les autres ; de Cours, qui prennent publiquement des mesures administratives et politiques telles qu'elles vont directement à l'encontre du bien commun et de leur intérêt propre. Ces mesures sont de telle nature qu'elles devraient inspirer à la Cour pontificale la plus grande défiance à l'égard de leurs démonstrations apparentes et de leurs secrets desseins.

Avant tout, S. M. espère que V. Ém. demeure elle-même parfaitement convaincue de la vérité et de l'importance de toutes ces considérations, et que pour parvenir au but à atteindre V. Ém. déploiera ce zèle qu'exigent d'elle le bien et les intérêts du Saint-Siège, non moins que ceux de S. M. Impériale. S. M. ne songe nullement à placer le pape sous sa dépendance et à vouloir le retenir dans ses États. Toutefois S. M. considère comme très critique pour elle-même et souverainement dangereux pour le pape, le fait que S. S. se mettrait dans la dépendance de la Cour napolitaine et des autres Cours qui marchent d'accord avec celle-là.

Que V. Ém. veuille bien, dans une communication confidentielle et secrète, soumettre toutes ces raisons à Sa Sainteté. Qu'elle tâche d'amener le pape à différer pour le moment, sous l'un ou l'autre prétexte convenable, son voyage à Rome. Néanmoins l'offre faite par Naples de remettre l'administration aux mains de S. S. pourrait être accueillie, en ce sens que le pape se réservât la nomination d'un légat qui en aurait la direction. Quant à S. S. Elle-même, Elle continuerait à résider encore quelque temps à Urbino, ou à Ancône, ou dans quelque autre ville qui n'est pas occupée par les troupes napolitaines et russes. S. S. déclarerait qu'elle diffère son retour à Rome jusqu'à ce que la tranquillité y règne suffisamment, pour qu'aucun besoin d'une protection étrangère ne s'y fasse plus sentir. En supposant que S. S. se rallie à l'ensemble de ce plan, Elle peut être assurée que de notre part nous prendrons les mesures nécessaires pour que son séjour dans l'une ou l'autre des villes mentionnées ne présente aucune apparence de la moindre contrainte quelle qu'elle soit. On remettra aux mains de S. S. l'administration de ses domaines, qui n'ont pas été cédés par le traité de paix de Tolentino, et que nos troupes tiennent encore occupés. Cette occupation ne sera continuée qu'aussi longtemps que la sécurité intérieure et les exigences de l'état de guerre le réclament impérieusement.

Si néanmoins toutes nos représentations devaient rester infructueuses, et si S. S. persistait dans le dessein de se rendre à Rome ou de se mettre directement sous le pouvoir des troupes napolitaines et russes, Elle n'aurait qu'à s'en prendre à Elle-même, si S. M. met sans retard sa conduite en harmonie avec les conséquences et les principes énoncés plus haut; regarde pour le moment comme impossible la remise de l'administration dont il vient d'être

question, et insiste encore tout particulièrement pour que *l'itinéraire de S. S. ne passe en aucune façon par les ci-devant Légations*. Déjà en effet, il se présente dans ces contrées des symptômes assez significatifs qui font craindre que des malintentionnés y préparent des manifestations dont S. M. veut et doit s'épargner à elle-même aussi bien qu'à S. S. le scandaleux éclat et les embarras qu'elles entraînent.

Je reste...

De Votre Éminence,

Le très humble serviteur,

Baron de Thugut.

Vienne, le 17 mai 1800. »

Après avoir entendu le baron de Thugut formuler à nouveau une partie du programme ministériel en ce qui touche aux affaires d'Italie, il faudrait rechercher dans la correspondance officielle échangée à cette époque entre Consalvi et le nonce apostolique de Vienne, jusqu'à quel point le gouvernement pontifical était renseigné sur les vues du cabinet impérial. A la date du 24 mai, Mgr Ruffo écrivait au pro secrétaire d'État de Pie VII une dépêche chiffrée dans laquelle on rencontre le passage qui suit :

« Avant tout, je tiens à faire observer que la distribution des lettres de Venise se fait ici habituellement si tard dans l'après-midi du jour même où part notre courrier pour Venise que nous n'avons pas le temps de tout lire et moins encore celui de répondre sur-le-champ. Plus d'une fois, il arrive qu'après avoir pris à la hâte connaissance de la substance de vos dépêches, tout le travail que j'avais préparé devient inutile et je pense qu'il vaut mieux vous

épargner la lecture d'un rapport sans utilité que de faire étalage d'avoir approfondi la matière intéressante les jours précédents, mais qui dans la suite a dû céder la place a d'autres qui réclament toute l'attention du moment.

Votre dépêche chiffrée du 14 courant me fait connaître l'audience accordée par S. S. au marquis Ghisilieri, l'entretien que ce dernier a eu avec Votre Seigneurie Révérendissime et Illustrissime, dans les appartements de Son Éminence le cardinal Roverella, les sentiments de notre seigneur et maître sur les propositions qui lui ont été développées par le marquis Ghisilieri. Mgr Albani a été mis au courant de tout. J'ai aussitôt cherché à tirer parti de nouvelles si importantes et j'ai même pu les communiquer à l'ambassadeur de Russie avant son départ pour Carlsbad qui a eu lieu hier à trois heures de l'après-midi. Au cours de notre entrevue, je lui ai donné lecture de la lettre en question. L'ambassadeur, après m'avoir beaucoup remercié de cette obligeante communication, m'a dit qu'il en rendrait compte à sa Cour et qu'il désirait être tenu au courant des événements, même pendant son absence de Vienne. Quant au prétendu consentement accordé par les Anglais à l'empereur qui veut retenir les Légations, l'ambassadeur ne peut que difficilement ajouter foi à cette assertion ; il a loué la justesse des réponses données par les ministres de S. S. et il espère que le Saint-Père n'abandonnera pas son plan. Je vois par la lettre de V. Seign. qu'on conseille au pape de se rendre à Ancône, dans le but de faire aussitôt évacuer cette ville par les troupes autrichiennes. Pendant que le pape s'y arrêterait, on se propose de traiter avec la Cour de Naples de l'évacuation de Rome ; mais cette évacuation est, dans l'état actuel des choses, impossible, car le roi de Naples est résolu à ne pas retirer ses soldats, si les autres troupes

étrangères n'abandonnent de leur côté le reste de l'État Ecclésiastique. Il entend comprendre dans cet État les trois Légations que l'empereur prétend retenir à tout prix (1).

Voici le plan politique du baron de Thugut : il veut éloigner les Russes, diminuer autant que possible leur nombre et leur influence dans les affaires d'Italie et de Rome. Par la présence du pape à Ancône, il se débarrasse d'un trait de la garnison russe qui est sur le point d'entrer dans cette ville, il enlève d'un seul coup les difficultés où se débat le général Frœlich, il fait servir la personne et les démarches du pape à ses propres intérêts et à la ruine du pontife. Enfin, pour assurer la réussite d'un plan si bien conçu, on menace le pape de désagréments et de désastres, dans le cas où il viendrait à s'écarter de la ligne de conduite qui lui est suggérée.

Ici je ferai une petite observation. Que peut-il arriver de pis au pape dépouillé de tous ses États, sinon de se voir forcé par la violence à ne pas quitter Venise ? Mais que sa fermeté vienne à s'ébranler, ce que je ne crois pas, et on aboutira au même effet, savoir que le pape continuera à séjourner à Venise. Il n'y aura qu'un point de changé : ici on n'ignorera pas que ce séjour est volontaire, et partant la bonté de sa cause baissera dans l'estime des princes qui sont bien intentionnés à l'égard du Saint-Père et tout particulièrement dans celle du roi de Naples, son vrai bienfaiteur. De plus l'amour de ses propres sujets se refroidira et seul l'empereur aura lieu d'être content. Dans le cas contraire, qui, à mon sens, ne se présentera que bien difficilement, les autres Puissances désapprouveront hautement la surpercherie dont on use envers Notre

(1) *Le quali assolutamente e decisivamente vuol ritenere l'imperatore.*

Saint-Père et peut-être parviendront-elles à contraindre la Maison d'Autriche à restituer intégralement, quoiqu'à contre cœur, tous les États de l'Église, y comprises les trois Légations.

En outre, les menaces faites par l'empereur sont l'effet de la crainte qu'il éprouve de devoir entrer en explications avec les autres Cours au sujet de la spoliation du pape ; car, si, à la faveur d'un acquiescement donné au plan projeté, il parvenait à pouvoir dire que le pape est content, du coup tous nos protecteurs se trouveraient désarmés. Ainsi donc si la fermeté, dont a fait preuve le pape, dans la première audience accordée au marquis Ghisilieri, se soutient, elle peut sauvegarder les devoirs de la conscience ainsi que les exigences de l'honneur et garantir contre toute atteinte les droits du Saint-Siège.

Je rends compte à Mgr Erskine de tout ce qui arrive, et je lui enverrai ma lettre par une occasion extraordinaire et sûre, car je n'ai pas écrit en chiffres parce que je crains qu'il ne possède pas notre chiffre de communication entre agents pontificaux. Je le prie de se procurer un document qui démente le consentement donné par l'Angleterre aux prétentions que l'empereur élève sur les trois Légations. »

Quelques jours après (1), toujours sous le chiffre diplomatique, Ruffo envoya à Consalvi une nouvelle dépêche, dans laquelle il disait au secrétaire d'État intérimaire :

« L'assertion du marquis Ghisilieri, touchant l'accord de l'empereur et de l'Angleterre pour conserver les trois Légations à l'Autriche, assertion que V. Seign. Illus. et

1) Dépêche du 28 mai 1800.

Rév. me fit connaître, dans sa dépêche chiffrée du 14 de ce mois, et que je croyais gratuite, n'est malheureusement que trop fondée. Cela ressort clairement des explications fournies par lord Minto, à la suite d'une interpellation sérieuse que je lui avais faite à ce sujet. Ce ministre de la Grande-Bretagne a déclaré que le baron de Thugut lui a demandé des déclarations nettes sur les dispositions de sa Cour, dans l'affaire des trois Légations que l'empereur voulait retenir : il base ses titres à la possession de ces provinces sur la conquête qu'il en a faite par la force des armes sur les Français, qui eux-mêmes en étaient devenus les maîtres légitimes à la suite d'un traité de paix ; l'empereur entend, à l'aide de ces territoires, s'indemniser des dépenses auxquelles la guerre l'a entraîné. Lord Minto, qui, aux termes des instructions de sa Cour, doit tout mettre en œuvre pour engager toujours de plus en plus celle de Vienne à continuer la guerre sur le continent, parce que cet état d'hostilité sert si bien les intérêts de l'Angleterre, a écrit à Londres afin de pouvoir faire connaître les vues de son gouvernement. Il attend la réponse à tout moment ; il prévoit et redoute que le courrier ne lui apporte un consentement explicite à la proposition impériale. Minto m'a en outre avoué ingénument qu'à différentes reprises le point en question a été soulevé par le baron de Thugut, mais que l'Angleterre n'y avait pas prêté attention, bien loin d'avoir voulu y adhérer. Aujourd'hui toutefois que la coalition se trouve affaiblie par suite de l'inaction de la Russie, l'empereur des Romains, seul prince qui soit en état de faire la guerre aux Français, alléché par leurs propositions de paix et ne se voyant pas secondé dans ses desseins par l'Angleterre, pourrait bien déposer les armes, à la grande ruine non seulement de l'Angleterre mais même de toute l'Europe. L'ambassadeur

sait bien que le pape est réduit à des possessions restreintes, qui même dans leur intégralité n'étaient pas étendues ; à son avis, le Saint-Père doit d'abord reprendre sa résidence à Rome et c'est de là et non pas de Venise qu'il doit récupérer les trois Légations.

Quoique je me rendisse parfaitement compte que l'affaire fût décidée à notre désavantage, je n'ai pourtant pas négligé de faire observer à l'ambassadeur anglais que nous avions été obligés de faire des sacrifices à cause de notre faiblesse, et que nous n'espérions que dans la justice et l'équité des souverains bien intentionnés pour recouvrer avec le temps les légitimes possessions du Saint-Siège. Telle est la substance de notre conférence. Je tâcherai d'être instruit de la décision finale de l'Angleterre. En attendant, pour notre règle de conduite, on sait sur quelle mer orageuse nous naviguons (1). »

On était embarqué de fait sur une mer bien tourmentée ; mais la Providence, qui veille sur l'Église et sur son chef visible, et qui sait toujours proportionner, en temps opportun, la mesure et le mode de ses secours aux dangers que l'on court et aux attaques que l'on essuie, n'abandonna point Pie VII et ceux qui avaient assumé avec lui la lourde responsabilité de veiller aux intérêts les plus élevés du monde catholique. La suite des événements, auxquels la dernière partie de cette publication se rattache, va démontrer cette consolante vérité avec une lumineuse évidence. A la date du 28 mai, Herzan fit, en ces termes, part à son gouvernement des récentes nouvelles touchant les intentions du Souverain-Pontife :

(1) La traduction française des deux pièces que nous publions a été faite sur le texte original italien déchiffré.

(LIV.)

« Excellence,

Le Saint-Père est parti, dimanche 25 courant, pour Padoue où il s'arrêtera jusqu'à jeudi matin.

Ce qui s'y passera, M. le marquis Ghislieri, qui y a accompagné S. S., aura sans doute l'honneur de le porter à la connaissance de V. Exc.

Deux des commissaires revêtus des pouvoirs de légat *a latere*, c'est-à-dire MM. les cardinaux Albani, doyen, et Roverella, pro-dataire, sont déjà partis pour Rome. M. le cardinal della Somaglia, qui est le troisième commissaire, a fait une course à Padoue d'où il continuera son voyage pour la Ville Éternelle.

Le choix de ces trois commissaires est motivé par les égards dus au cardinal Albani, doyen du Sacré-Collège, et par les charges de dataire et de vicaire qui réclament la présence à Rome des deux autres cardinaux susnommés. Ils se tiendront dans les limites de leurs attributions, jusqu'au moment où les Napolitains leur remettront le gouvernement.

Avant le départ de M. le cardinal Roverella j'ai eu avec lui un long entretien. En homme prudent et sage qu'il est, il a la conviction que le pape ferait bien en ne hâtant pas son voyage à Rome. Je puis en toute conscience assurer à V. Exc. qu'il mettra tout en œuvre pour que S. S. agisse en ce sens. Mais y réussira-t-il ? — Je ne saurais le garantir.

S. S. écrit à l'empereur. Pour autant que j'ai pu connaître le contenu de sa lettre, elle est pleine de respect. Le Saint-Père remercie S. M. pour les provinces des États Pontificaux, récupérées par ses armes, qu'elle veut

restituer et faire évacuer par ses troupes, lorsque de leur côté les Napolitains se retireront de la petite portion qu'ils occupent de ces mêmes États. Le pape exprime aussi la douleur qu'il éprouve en voyant S. M. limiter la restitution aux bornes fixées par le traité de Tolentino. Il supplie S. M. de lui rendre les trois Légations. Ceci est conforme à ce que, déjà plusieurs fois, j'ai eu l'honneur d'écrire à V. Exc. et de lui répéter dans ma dépêche n° LIII. Le pape ne cessera jamais d'implorer la clémence et la générosité de notre auguste souverain, afin de rentrer en possession des Légations.

J'ai fait ce que je m'étais proposé de faire auprès de Mgr Consalvi, le secrétaire d'État par intérim. Je lui ai donné communication de la précieuse dépêche de V. Exc. en date du 17 courant et je lui ai fait observer tout spécialement que, si S. S. se rendait à Rome ou dans une autre ville occupée par les troupes étrangères, Elle retarderait ainsi la remise des provinces pontificales conquises par nos armes sur les Français, *toujours toutefois à l'exception des trois Légations cédées* dans le traité de Tolentino. Il m'a paru très opportun, sous plusieurs rapports, de rappeler ce point, pour le service de S. M.

Tourmenté que je suis par des âcretés du sang, dont j'avais souffert durant le conclave, j'ignore si je serai en état de me prosterner aux pieds du pape avant son départ, s'il avait lieu le 2 du mois prochain. J'en serais fort triste, car je désire lui remettre en mémoire les observations que je lui ai faites au moment même de son élection et je voudrais le prémunir contre les mauvais conseils et cimenter cette confiance parfaite en l'empereur dont, comme je l'ai si fréquemment répété à S. S., dépend son bonheur et, ce qui est de beaucoup plus grande importance, le bien de la religion.

Ayant appris que l'abbé Paccanari s'est rendu à Padoue, j'en ai averti M. le marquis Ghislieri : les ordres, que, par le canal de V. Exc., S. M. m'a donnés, dans le but d'entretenir le Saint-Père au sujet de cet abbé, lors du passage en Italie de sa sœur, l'archiduchesse Marie-Anne, m'ont amené à faire cette démarche.

En renouvelant...

De Votre Excellence

Le très affectionné serviteur,

F. Card. d'Herzan, évêque de Sab.

Venise, 28 mai 1800.

P. S. au num. LIV.

J'oublie de dire à V. Exc. que la lettre du pape à S. M. sera envoyée par un courrier. Je ne doute pas que M. le marquis Ghislieri, grâce à l'ardeur sans bornes avec laquelle il se livre au service de notre Souverain, ne parvienne à en avoir connaissance avant l'expédition, ce qui lui permettra d'en instruire V. Exc.

Le choix des cardinaux qui accompagnent le pape m'a causé de l'étonnement; toutefois il n'y a là qu'un simple concours de circonstances. Les cardinaux eux-mêmes en auraient fait la demande afin de s'éviter la dépense, et je suppose qu'on s'en sera expliqué avec M. le marquis Ghislieri.

L'abbé Paccanari a reçu du pape un accueil froid : S. S., ayant appris qu'il n'était pas muni de passe-port, a donné l'ordre au maître grand-camérier de ne plus l'introduire à l'audience.

Je suis...

F. Card. d'Herzan.

Venise, 28 mai 1800. »

A côté de cette dépêche du cardinal il convient de placer la relation que Ghisilieri envoya le même jour au premier-ministre Thugut :

« Monsieur le Baron,

Arrivé à l'instant de Padoue, que le pape ne quittera que demain ou après-demain, j'ai l'honneur d'assurer V. Exc. que S. S. m'a répété encore ces jours-ci sa ferme détermination de traîner autant que possible son voyage de Pesaro à Rome. En même temps, il m'a manifesté son espoir de recevoir, en attendant, les réponses du roi de Naples favorables à son désir de voir évacuée Rome par les troupes napolitaines et je peux ajouter que, d'après ce que Mgr Consalvi m'a dit hier soir et encore aujourd'hui, il paraît que ceux qui jouissent de quelque crédit auprès du pape sont pleinement convaincus (d'accord avec l'opinion du cardinal Roverella) que dans le cas que S. M. Sicilienne ne remplisse pas sans retard ses promesses et diffère, sous quelque prétexte, de confier aux légats du pape le gouvernement civil de Rome, S. S., se trouvant par là dégagée entièrement de la promesse qu'Elle a faite au roi de Naples, ne doit pas précipiter son retour à Rome mais au contraire le différer jusqu'à ce que toute difficulté soit aplanie. Ce cas est d'autant plus probable que des lettres de Rome mandent que le commandant des troupes napolitaines Naselli a dit ouvertement qu'il rendrait bien le gouvernement civil de Rome au pape au moment où il s'y rendrait, mais qu'il ne le rendrait à aucun ministre ou légat du pape avant l'arrivée de Sa Sainteté Elle-même. Je crois superflu de marquer à Votre Exc. l'avantage que j'ai tiré de ce bruit pour mettre adroitement les ministres du pape sur leurs gardes vis-

à-vis de la Cour de Naples; et les motifs qu'une pareille conduite de la part de S. M. Sicilienne offre de la soupçonner réellement de vouloir du pape la cession de Bénévent et de Ponte-Corva, ont inspiré une telle méfiance même dans Consalvi, qu'on indique déjà Viterbe comme l'endroit le plus propre où le pape s'arrêterait jusqu'à un arrangement final avec S. M. Sicilienne. Toutes ces circonstances, appuyées par le bruit que le prince de Belmonte, dans un voyage qu'il fait à Saint-Pétersbourg, ait l'ordre de se rendre auprès du pape pour s'acquitter de quelque commission secrète, sous le prétexte de venir le complimenter, me font espérer que le pape, éclairé sur ses véritables intérêts, ne sera pas indocile aux représentations que V. Exc. pourrait juger à propos qu'on lui fît pour qu'il s'arrêtât dans une des villes de l'État Ecclésiastique actuellement occupées par les troupes de Sa Majesté l'empereur et roi jusqu'au départ de Rome des troupes napolitaines. La destination de Belmonte (que les lettres de Naples mandent pour sûre) n'est agréable d'aucune manière et tout ce que ce ministre napolitain a fait pour la ruine de Rome est gravé trop profondément dans le souvenir de tous les ministres du pape pour qu'il puisse être bien accueilli et écouté avec confiance. Le cardinal Somaglia, le dernier des trois légats nommés pour se rendre à Rome, est parti hier pour sa destination et Mgr de Gregori, fils du fameux marquis de Squillace, s'est aussitôt mis hier en route pour aller remplir les fonctions de secrétaire des trois légats de Sa Sainteté. Le pape a passé fort agréablement ces trois jours à Padoue où il s'est trouvé du temps qu'il était encore moine, quelque année de sa jeunesse, et, malgré la foule immense de peuple qui l'assiégeait, il n'y a eu jusqu'ici aucun accident fâcheux, grâce aux soins des autorités militaires qui ont suppléé par leur attention à leur petit nombre. Ces

jours-ci je n'ai sûrement pas manqué d'égard à S. S., à laquelle j'ai fait tous les jours ma cour ; mais, en parlant d'affaires avec Elle et avec ses ministres, j'ai joué un peu le rôle de mécontent et aux invitations réitérées que Mgr Consalvi et le pape même m'ont faites pour accompagner S. S. à bord de la frégate, j'ai répondu que ne pouvant pas prévoir quelle impression aurait faite sur mon auguste maître la détermination que le pape a prise de se mettre en route dans un si court délai, je ne pouvais rien prendre sur moi, mais que j'attendais des ordres. Une pareille retenue n'a pas été sans effet. Le pape m'a dit ces jours-ci plusieurs fois que rien ne lui tient plus à cœur que de conserver l'amitié la plus intime avec l'empereur et que j'aurais eu une nouvelle preuve de la vérité de ces sentiments dans la lettre qu'il voulait écrire à S. M. et qu'il m'aurait fait voir préalablement; et Consalvi est venu au devant de moi en me disant que S S. craignait que mon auguste maître pût être mécontent de la société que les circonstances ont fait choisir au pape pour l'accompagner sur la frégate et il m'a assuré que le pape aurait évité, s'il l'avait pu honnêtement, de prendre à son bord Caprara et Borgia, mais qu'ils lui ont demandé la permission de l'accompagner pour épargner les frais du voyage. Je crois également devoir, à l'air mécontent que j'ai pris vis-à-vis de Consalvi, son explication plus ample sur la maxime que le pape ne doit pas aller à Rome si les Napolitains ne remplissent pas leurs promesses et s'ils font quelque difficulté à rendre le gouvernement civil aux légats. Les ordres que j'espère recevoir sous peu de V. Exc., au retour du courrier que je me suis vu dans la nécessité de lui expédier, me régleront dans ma conduite et en attendant je me flatte de n'avoir pas jusqu'ici par mes démarches mis aucun obstacle aux déterminations qu'il plaira à S. M. de prendre.

Au moment même que je fermais cette lettre, je reçois la poste de Vienne et à cette occasion deux gracieuses lettres de V. Exc. (1). Je ne saurais mieux exprimer ma vive reconnaissance aux expressions dont elle m'honore qu'en l'assurant de n'avoir pas pu lire sans m'attendrir jusqu'aux larmes la lettre que V. Exc. m'a fait l'honneur de m'écrire de sa propre main. L'espérance de ne pas encourir la désapprobation de S. M. et la satisfaction d'être encouragé par des expressions si flatteuses de la part d'un ministre tel que V. Exc. pour laquelle outre les sentiments de la plus profonde vénération j'ai aussi l'attachement (j'ose le dire) le plus respectueux, et tel que le fils le plus tendre peut avoir pour le meilleur des pères, sont sans doute la plus douce récompense à laquelle je puisse aspirer et m'animent à redoubler de zèle et d'activité pour m'acquitter de mon mieux de cette commission quelque difficile qu'elle soit en elle-même, quelqu'embarrassante qu'elle soit au milieu des circonstances présentes. Je souhaite seulement que comme le début de ma négociation n'a pas déplu à V. Exc. elle n'ait pas dans la suite des motifs de se plaindre de moi. J'implore d'avance sa bonté à laquelle j'ai sans doute droit par la pureté de mes intentions et par ma bonne volonté.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect et la plus vive reconnaissance, Monsieur le Baron,

De Votre Excellence,

Le très humble et très obéissant serviteur,

GHISILIERI.

Venise, ce 28 mai 1800. »

(1) Ces deux lettres n'ont pas été retrouvées aux Archives impériales de Vienne.

Le dernier jour de mai, Herzan se contenta d'envoyer à Vienne ce rapport laconique :

(LV.)

« Excellence,

Sa Sainteté nous est revenue hier de Padoue. Sa santé est excellente. Le concours des embarcations qui se sont portées à la rencontre du Saint-Père a offert un des plus beaux spectacles qui aient été vus dans cette ville. La goutte m'a empêché d'en jouir.

Aujourd'hui sont attendues ici Leurs Altesses Royales de Parme ; leur séjour, dit-on, sera de bien courte durée.

Je n'ai rien à ajouter à ce que j'eus l'honneur d'écrire à V. Exc. après avoir reçu les instructions que m'apporta la très précieuse dépêche de V. Exc., en date du 17 courant.

Avec impatience, j'attends les intentions de S. M. par rapport au contenu des dernières lettres que j'ai eu l'honneur d'adresser à V. Exc.

Dans les sentiments...

De Votre Excellence,

Le très affectionné serviteur,

F. card. d'Herzan.

Venise, 31 mai 1800. »

La dépêche suivante de Ghisilieri, partie pour Vienne à la même date, était moins concise et plus intéressante :

« Monsieur le Baron,

Les sollicitations pressantes que les Bénédictins de Padoue ont faites au Saint-Père, pour le retenir chez eux le plus longtemps possible, l'ont déterminé à y passer encore

la journée d'avant-hier et Sa Sainteté n'est retourné à Venise que hier à quatre heures de l'après-midi. La quantité de barques qui sont allées à sa rencontre et la foule des spectateurs qui garnissaient le rivage faisait un spectacle imposant. J'ai cru de mon devoir d'aller moi aussi au-devant du pape et à peine m'aperçut-il qu'il me fit monter à son bord et c'est là que j'ai appris que le duc de Parme serait arrivé incessamment avec Mme la duchesse et sa fille pour passer ici quelques jours avec Sa Sainteté. Cette circonstance et l'état de la frégate qui n'est sortie qu'aujourd'hui de l'arsenal et qui avant de sortir en pleine mer doit être fournie d'ancres qu'on attend d'Ancône et attendre l'élévation d'eau nécessaire pour sortir de la lagune (élévation qui ne se vérifie que quelques jours avant la pleine lune) ferait sans doute différer le départ du pape qui avait été fixé déjà à lundi, et depuis ce soir est différé à mercredi prochain. Cette dilation me procurera l'avantage de recevoir les ordres de V. Exc. par le retour de mon courrier ou même par la poste ordinaire. Au reste, quand même le départ du pape de Venise eut lieu effectivement mercredi et que je n'eusse pas encore reçu la réponse de V. Exc. à mes rapports, je me tranquilliserais sur ce que l'empressement que les ministres du pape avaient jadis pour qu'il allât à Rome, diminue tous les jours sensiblement. Les vues de la Cour de Naples sur Ponte Corvo et Bénévent, qui paraissaient des chimères les premiers jours que je faisais connaître mes soupçons au sujet des compensations que la Cour de Naples exigerait, ne trouvent plus d'incrédules. La crainte que Naselli n'ait des ordres positifs de ne pas rendre le gouvernement civil de Rome si ce n'est au pape en personne, et de ne pas le confier à ses légats, augmente chaque jour et l'embarras d'avoir dans la capitale de l'État Ecclésias-

tique un commandant de troupes étrangères qui réduira le pape aux simples fonctions d'évêque et de chef de l'Église, se fait plus sensible aux ministres du pape à mesure que le temps approche de voir se réaliser ces tristes circonstances. V. Exc. croira aisément, j'espère, à l'assiduité avec laquelle je tâche de fortifier ces craintes dont j'ai moi-même jeté la semence. Aujourd'hui même, en causant avec Mgr Consalvi, je me suis fait répéter son opinion conforme à celle du cardinal Roverella, que le pape, dans le cas que Naselli refuse de confier le gouvernement civil de Rome aux légats qu'il a envoyés pour le précéder, ne doit pas hasarder sa dignité à rentrer dans sa capitale. Ce point essentiel sera déchiffré par l'événement dans quelques jours, parce que, d'après une lettre du cardinal Roverella que Mgr Consalvi m'a communiquée, il sera à Rome le dix du mois prochain. Le pape apprendra à Pesaro ou à Ancône, le treize ou le quatorze, si les Napolitains se sont dessaisis du gouvernement civil de Rome ou bien s'ils prétendent faire du retour du pape une condition préalable. En attendant le dénoûment de l'affaire, je n'omets rien pour obliger le pape et pour gagner son entourage. C'est dans cette idée et pour être agréable à S. S., qui souhaitait fort de voir son couvent de Césène, où il a été élevé, remis sur son ancien pied et pour mettre par là de mon côté le P. Zamboni, qui, élevé avec le pape dès sa tendre enfance, est l'ami peut-être le plus intime qu'il ait, que j'ai engagé le commissaire Pellegrini à remettre le couvent des Bénédictins de Césène sur l'ancien pied en leur rendant l'église, le monastère et les biens-fonds sauf les compensations auxquelles d'après la loi pouvaient prétendre dans la suite les acheteurs des dits biens. Le pape, qui se flatte ou bien qui veut paraître se flatter que S. M. Sicilienne, fidèle à ses promesses, rendra le gou-

vernement civil de Rome et retirera même ses troupes, parle toujours comme s'il était sûr d'être à Rome pour la Saint-Pierre, mais il ajoute aussi qu'il traînera son voyage autant que possible pour attendre les réponses de Palerme à la lettre très accentuée qu'il a écrite au roi à cet effet. Le pape, quand il partira de Venise, se propose d'expédier un courrier au nonce avec sa réponse à la lettre dont S. M. l'empereur m'a chargé pour lui. Mgr Consalvi m'a assuré positivement que je verrais cette lettre. qu'elle sera accompagnée d'une lettre à V. Exc. avec la copie d'usage, et que les expressions de cette lettre seront de la vive reconnaissance et de la plus grande confiance dans la bonté de l'empereur. Je répète à V. Exc. que si cette lettre n'est pas digne d'être présentée à mon auguste maître, ou par des expressions équivoques ou par des contestations de droits, je ne cesserai pas de faire mes représentations, telles que mon devoir l'exige. Les ministres du pape qui se réduisent à cette heure à Consalvi n'osent plus me parler des Légations. J'ai assez insisté sur l'inutilité qu'il y a à en parler davantage et quoique la restitution de Nice au roi de Sardaigne, faite par le commandant des troupes impériales et royales, m'ait valu l'observation que le traité de Turin était aussi valable que celui de Tolentino, il ne m'a pas été difficile de répondre que la différence de la localité du comté de Nice et des trois Légations, ainsi que des rapports de la Cour impériale et royale avec celle de Sardaigne et celle du pape rendait inapplicable au cas particulier la maxime générale qu'on voulait m'opposer.

On attend de jour en jour M. de Labrador et la Cour de Rome craint d'avance qu'il ne vienne faire des demandes relatives au système ecclésiastique d'Espagne, que la Cour de Madrid voudrait, à ce qu'on dit, mettre sur le

même pied que celui des États de l'empereur et roi. LL. AA. RR. de Parme, auxquelles le cardinal Lorenzana a déjà préparé un appartement, seraient arrivées ce soir sans le terrible orage qui les a obligées à passer la nuit à Palestrina, chétif village à vingt milles d'Italie d'ici. Demain elles seront ici de bon matin et on leur prépare une académie, une illumination au théâtre et beaucoup de fonctions d'église. LL. EE. Grimani auront l'honneur de servir LL. AA. RR.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect et avec la plus vive reconnaissance,

De Votre Excellence,

Le très humble et très obéissant serviteur,

GHISILIERI.

Venise, ce 31 mai 1800. »

CHAPITRE TREIZIÈME.

—

Sommaire. — I. Ghisilieri à Thugut, Venise, 2 juin. Herzan à Thugut, Venise, 4 juin. Pie VII à Herzan, Saint-Georges-le-Majeur, 4 juin. Pie VII à Thugut, Saint-Georges le-Majeur, 5 juin. — II. Pie VII à François II, Saint-Georges-le-Majeur, 5 juin. Ghisilieri à Thugut, Venise, 5 juin. Ghisilieri à Thugut, Venise, 6 juin. — III. Thugut à Ghisilieri, 31 mai. Herzan à Thugut, Venise 7 juin. — IV. Thugut à Herzan, 31 mai. Ghisilieri à Thugut, Saint-Pierre in Volta, 10 juin. Herzan à Thugut, Venise, 11 juin. — V. Ghisilieri à Thugut, Porto-Quieto, 12 juin. Ghisilieri à Thugut, Daila, 15 juin. Ghisilieri à Thugut, Pesaro, 17 juin. Ghisilieri à Thugut, Pesaro, 18 juin.

I. — Les relations envoyées à son gouvernement par le marquis Ghisilieri fournissent de précieuses données que l'histoire n'a pas encore suffisamment utilisées (1). Les emprunts qui seront faits à cette correspondance officielle, joints aux dépêches du cardinal Herzan et aux autres documents jusqu'à ce jour inédits, mettront dans une pleine lumière toute la fermeté de l'attitude prise par Pie VII ainsi que les dispositions généreuses de la population des États de l'Église. Le 2 juin, Ghisilieri écrivait :

« Monsieur le Baron,

L'incursion des Français en Lombardie qu'on croit ici déjà entrés à Milan, quoique les nouvelles officielles ne

(1) Dans un travail, plusieurs fois cité dans le présent ouvrage, M. le comte Boulay de la Meurthe a publié des extraits de l'une ou l'autre des dépêches que l'on trouve ici *in extenso*.

mandent que leur entrée à Novare, a produit, comme il était à supposer, des mouvements dans les provinces de Brescia et de Bergame, et redouble la hardiesse des mal-intentionnés qui par leurs discours inquiètent même cette ville et excitent par conséquent toute mon attention et la surveillance du commandant, M. le baron de Montfrault, dont je ne saurais assez louer à V. Exc. le zèle et l'activité pour le service de S. M. et c'est à la suite de mesures que nous prenons tous les deux pour prévenir tout désordre qu'on a découvert que les prisonniers français actuellement détenus à Palma et surtout le général Busca, qui se distingue même parmi les Jacobins par sa manie révolutionnaire, ont des correspondances à Brescia et des émissaires dans quelque autre province vénitienne dont ils se servent pour rallier les gens de leur parti et pour diriger leurs opérations. Les renseignements détaillés qu'un auditeur militaire, arrivé ce matin de Palma, a donnés à ce sujet sont trop positifs pour qu'il ne soit pas de la plus grande importance d'y apporter les remèdes nécessaires; et c'est à cet objet, qu'en attendant de pouvoir mettre aux arrêts quatre ou cinq personnes déjà indiquées ici à Venise pour correspondants avec les dits prisonniers français, M. de Montfrault a cru nécessaire de faire transporter d'abord Busca avec les autres prisonniers français à Leubach (1), où, sous l'inspection immédiate d'un commandant bien plus actif et plus intelligent que le major croate qui commande à Palma, ces prisonniers ne pourront plus continuer leurs correspondances. M. de Montfrault qui fait là-dessus dans la lettre ci-jointe son rapport au conseil aulique de guerre a souhaité que j'en prévienne V. Exc. pour qu'elle sache les motifs impérieux qui l'ont engagé

(1) Probablement Laybach, capitale de la Carniole.

à cette mesure, d'accord avec moi. A cette occasion, j'ai aussi découvert que parmi ceux du corps de Condé il y a quelqu'un qui correspond avec les prisonniers patriotes. Cette nouvelle circonstance ne peut que déterminer V. Exc. à délivrer les provinces ex-vénitiennes aussitôt que possible de ces hôtes incommodes. J'espère que V. Exc. ne désapprouvera pas ce qu'on vient de faire et je la prie surtout de s'assurer que je ne négligerai rien pour conserver ici la tranquillité publique. A cet objet, j'ai engagé la police à donner des ordres bien stricts aux gazettiers pour qu'ils ne se permettent pas d'effrayer le peuple par des nouvelles exagérées. J'ai combiné avec S. Exc. Querini que, dans le cas que la faible garnison qui est ici soit obligée d'aller à Vérone, où il n'y a que deux compagnies, ou à Mantoue, dont la garnison est aussi extrêmement faible, les Dalmates fassent, en attendant, le service et je donnerai aussi à M. de Coratelli (dont la fuite a extrêmement découragé les Milanais) les avis nécessaires pour qu'il surveille, autant qu'il est possible dans ces circonstances, Brescia et Bergame. Au reste, je ne peux pas m'imaginer que cet orage soit de longue durée. La prise de Gênes, qui, d'après une lettre du général Otto, ne pouvait plus résister au delà de deux jours, mettra S. Exc. M. de Mélas en état d'attaquer l'ennemi avec des forces décidément supérieures. La lettre que je reçois à l'instant de M. de Cocastelli me confirme dans cette douce espérance. Il m'écrit à la vérité de Lodi, le 31 à midi, et il me mande que la chancellerie militaire avait quitté Pavie, que les généraux Vukascovich et Dedovich avaient été obligés de se replier l'un sur le lac Majeur et l'autre à Varèse et que la consternation était générale en Lombardie. Mais il me mande en même temps que trois régiments de cavalerie et quelques petits corps

d'infanterie gardent les rivages du Tessin, que les paysans sont armés et paraissent bien animés et que, malgré l'incorporation dans l'armée française de quantité de Cisalpins, cette armée d'ailleurs partagée en deux colonnes, dont l'une s'est dirigée vers Turin et l'autre menace Milan, n'est pas forte à beaucoup près autant que celle de S. M., une fois que la prise de Gênes la mettra en état d'agir. V. Exc., qui aura les rapports directs du commandant général, saura la position des armées et l'état des choses bien mieux que je ne puis le lui marquer d'après les lettres que je reçois de personnes effrayées et hors d'elles-mêmes par suite de la confusion qui règne. Si M. de Cocastelli avait eu le courage de différer son départ de Milan, rien n'aurait manqué à la fermeté et au zèle qu'il a d'ailleurs déployés dans ces moments difficiles. Le duc de Parme, effrayé de la prise de Novare qu'il apprit ici hier, est parti ce matin à trois heures, et sa précipitation a caché son départ au pape chez lequel il logeait et à tout le monde qui ne l'a su que ce matin. Le pape est vivement affecté de ces malheurs et quoiqu'il pense toujours à quitter Venise aussitôt qu'il pourra, il restera décidément à Pesaro ou à Ancône. Selon les ordres que je recevrai de V. Exc., ou par le retour de mon courrier ou bien par la poste ordinaire de mercredi, je mettrai à profit les circonstances du moment pour servir pleinement les intentions de mon auguste maître. Le besoin extrême que ces provinces ont, surtout dans ce moment-ci, d'être gouvernées par des hommes fermes et actifs redouble mon impatience pour avoir de la bonté de V. Exc. la sanction d'un des deux décrets que j'ai osé soumettre à son approbation, ou bien tout autre ordre relatif qui plaira à V. Exc. de me donner. Je répète à cette occasion à V. Exc. que je puis bien me tromper faute de talents, mais sûrement

pas faute de bonne volonté et je la supplie d'agréer les assurances de profond respect et de vive reconnaissance avec lesquelles j'ai l'honneur d'être, Monsieur le Baron,

De Votre Excellence,

Le très humble et très obéissant serviteur,

GHISILIERI.

Venise, ce 2 juin 1800. »

Par une lettre du cardinal Herzan, écrite le 4 juin, le gouvernement impérial apprit que Pie VII allait définitivement quitter Venise et partir pour les États Romains.

(LVI.)

« Excellence,

LL. AA. RR. l'infant, l'archiduchesse-infante et la princesse, leur fille, sont arrivées dimanche, premier de ce mois. Elles se rendirent à St-Georges pour présenter leurs hommages au pape et, sur ses prières, elles sont descendues au monastère même. Elles avaient l'intention de s'arrêter ici jusqu'à mardi, mais les mauvaises nouvelles venues du théâtre de la guerre ont déterminé l'infant à repartir le lendemain, vers les trois heures du matin.

Le Saint-Père persiste dans son idée de commencer son voyage demain. S'il met son projet à exécution, il s'embarquera cette nuit, car son intention est d'effectuer son départ nuitamment afin d'éviter le concours du peuple. Toutefois, il sera difficile d'avoir tout en ordre.

Sa Sainteté est résolue à ne pas s'éloigner du littoral des États Pontificaux afin d'avoir toujours un refuge

assuré, si le succès des armes de S. M. ne répondait pas aux vœux ardents qu'à cet effet elle adresse à Dieu.

M. le cardinal Braschi s'est *maintenant* fatigué à persuader au Saint-Père de différer son départ. Beaucoup d'autres cardinaux sont du même avis, mais ils auraient dû l'être plus tôt !

J'ai pris congé de S. S. par écrit, car je n'ai pu me présenter devant elle : la goutte me prive de l'usage de mes jambes et me cause des douleurs aiguës. C'est un effet de cet air saturé de sel qui me mine la santé et qui, comme V. Exc. ne l'ignore point, fut cause que, si les ordres de mon souverain ne s'y fussent opposés, j'eusse désiré quitter Venise immédiatement après l'issue du conclave.

Dans les sentiments...

De Votre Excellence

Le très affectionné serviteur,

F. card. d'Herzan.

Le Saint-Père ne part que vendredi vers les 7 heures du matin. Voilà ce qui est arrêté pour le moment (1).

Venise, 4 juin 1800. »

Le Saint-Père fit à la lettre, par laquelle Herzan prit congé de lui, la belle réponse qui suit :

« Seigneur Cardinal bien aimé,

Nous voyons avec douleur, dans votre billet d'hier (2), que le mal dont vous souffrez ne vous quitte pas et vous

(1) Ce P. S. est de la main du cardinal Herzan.

(2) Aux archives de Vienne, il n'existe ni minute, ni copie du billet ou de la lettre d'Herzan. Des recherches qui se font aux archives du Vatican pour découvrir ce document sont demeurées infructueuses jusqu'à ce jour.

met dans l'impossibilité de venir Nous voir avant Notre départ. Nous aurions beaucoup aimé vous revoir et vous renouveler de vive voix les assurances de Notre particulière estime et de Notre affection. Si le grand nombre des sollicitudes qui Nous assiègent en ce moment Nous eut laissé quelque répit, Nous Nous serions rendu chez vous, et par cette surprise Nous vous aurions donné un témoignage des sentiments qui Nous animent à votre égard. Toutefois Nous Nous flattons de l'idée que vous Nous saurez gré de l'intention et que vous serez persuadé que c'est véritablement à regret que Nous Nous éloignons de votre personne.

Votre billet Nous apprend encore que vous regrettez de Nous voir partir au milieu d'un concours de circonstances qui (comme vous dites) voient les revers succéder aux heureux succès des armes. Nous vous sommes obligé de l'intérêt que vous Nous montrez et Nous espérons que ce revers ne sera que passager. En tout cas, il ne semble pas être de telle nature qu'il faille s'en épouvanter, si on prend en considération la force de l'armée autrichienne et les forteresses qui toutes sont en son pouvoir. Mais, même dans la supposition (veuille Dieu qu'il n'en soit pas ainsi), que cet état de choses ne vînt pas à changer si vite, Nous avons cru qu'il était de Notre devoir de montrer à Nos peuples que loin de les abandonner Nous Nous tenons uni à eux, même dans les périls qu'ils courent. Il Nous semble même que Notre présence pourrait être utile au salut de l'Italie et au bien commun. Nous ne pouvons croire qu'il y ait lieu de craindre que les choses en viennent à une telle extrémité que Notre personne, et avec elle la cause de la religion, soit exposée à des dangers. Mais, même s'il en fut ainsi, vous ne devez pas douter que Nous ne prenions toutes les mesures que Nous jugerions néces-

saires pour conjurer ce malheur. Quant au court délai que vous Nous suggérez, il s'est, vous ne l'ignorez pas, déjà offert tout naturellement de soi-même. Notre départ s'est vu retardé par suite de l'aménagement de la frégate ainsi que par la question de Notre itinéraire.

En débarquant à Pesaro, Nous serons toujours à portée de prendre, avec une égale sécurité, les dispositions que la force impérieuse des circonstances exigerait nécessairement si le danger devenait plus imminent (1)...

PIE VII, Pape.

Venise, Saint-Georges le Majeur, 4 juin 1800. »

Le lendemain, le Souverain-Pontife s'adressa au premier-ministre de l'empereur, dans ce noble et touchant langage, que plus tard on trouvera encore accentué dans les lettres du Saint-Père à François II et à Napoléon Ier.

« Pie VII, Pape,

Cher fils en Jésus-Christ. La réponse qu'à Notre lettre du 20 avril, Sa Majesté l'empereur Nous a fait faire de vive voix par le marquis Ghislieri (dont Nous louons ici avec vous les éminentes qualités et le zèle même qu'il déploie au service bien entendu de S. M., ce qui constitue un titre pour lui mériter Notre estime), Nous a confirmé, à Notre grande douleur, ce que la lettre de Votre Exc., en date du 16 avril, Nous avait déjà annoncé. Il s'agit de l'intention qu'a S. M. l'empereur, s'appuyant sur le traité de Tolentino, de ne pas comprendre les Légations dans la restitution généreuse au Saint-Siège du domaine de ses

(1) Le reste de cette lettre de Pie VII au cardinal Herzan roule sur des objets totalement étrangers au sujet de ce travail.

États. Cette déclaration affligeante que Nous a faite le marquis Ghislieri, dans les termes les plus catégoriques, (afin, Nous disait-il, que Nous ne Nous bercions pas de vaines espérances) Nous oblige à Nous tourner sans retard vers Sa Majesté. Par une lettre en date de ce jour même, Nous supplions ardemment S. M. de ne pas permettre que, sous son règne glorieux, le Saint-Siège Apostolique demeure, à son grand détriment, définitivement privé de la meilleure partie des domaines qu'il possède depuis tant de siècles. Mais en même temps Nous Nous adressons aussi directement à V. Exc. pour maintenir cette correspondance pleine d'abandon que, dès le début de Notre pontificat, Nous avons manifesté vouloir entretenir avec vous, lorsque des affaires de quelque importance viendraient à se présenter. Or, la nature et la grandeur de l'objet qui Nous occupe actuellement sont telles que V. Exc. en saisit parfaitement d'elle-même l'importance sans qu'il soit nécessaire que Nous la mettions en évidence. Aussi, pour parler le langage de la franchise, lorsque Nous repassons dans Notre esprit les qualités qui distinguent V. Exc., sa piété, sa religion, sa sagesse, sa justice, Nous ne parviendrons jamais à Nous persuader que, dans cette affaire d'une importance majeure, Nous ne trouverons pas en V. Exc. Notre soutien le plus efficace auprès de Sa Majesté. Il est absolument impossible que l'esprit éclairé de V. Exc. ne connaisse pas la complète invalidité d'un traité, arraché par la violence et dans la suite si manifestement rompu par ceux-là mêmes qui l'avaient imposé. En effet, les Français, en faisant invasion dans le reste de Nos États qu'ils prétendirent Nous conserver par le traité dont il s'agit, l'ont de ce fait et ensuite par leurs décrets eux-mêmes totalement supprimé, détruit, ruiné. Ils ont agi comme si ce traité n'avait jamais existé,

de sorte qu'à la fin ces provinces se sont trouvées en leur pouvoir, non plus en vertu du susdit traité mais grâce à la force par laquelle ils les retinrent, tout en s'emparant de celles qui Nous restaient. Nous Nous refusons à faire ici l'exposé des fortes raisons qui plaident Notre cause. Si Nous croyions nécessaire de faire cette exposition, Nous ferions grand tort aux talents de V. Exc. et à son savoir ainsi qu'à cette réputation elle-même que les rares qualités qu'elle possède lui ont à si bon droit acquise. Mais ce dont Nous ne pouvons pas Nous abstenir c'est de relever quels fruits amers on ferait ainsi recueillir au pontife romain pour son constant attachement à la cause des trônes. Notre très glorieux prédécesseur qui, en faveur des princes, s'opposa à la révolution française, en s'armant du bouclier de la foi et en condamnant les maximes impies qui empoisonnaient l'opinion publique, a sauvé les têtes couronnées d'une ruine totale en s'immolant pour elles. Nous l'avouerons ingénument, Nous ne Nous attendions pas à voir porter un coup si cruel à Notre cœur déjà assez déchiré et en proie à des maux si nombreux et si grands qui Nous assaillent de toutes parts. La pensée que, sous Notre administration, la Sainte Église Romaine demeurerait définitivement privée d'une partie si considérable de ses États Nous causerait trop d'amertume et trop de tristesse, si Nous n'étions pas encouragé par la ferme confiance que Nous avons dans S. M. Impériale. Nous aurons recours à sa religion et à sa justice, et toujours Nous continuerons à y recourir jusqu'à ce que les dispositions de son cœur pieux et généreux viennent à Nous donner satisfaction sur l'objet qui Nous occupe. Nous trouvons pareillement un sujet de consolation en V. Exc., Nous espérons rencontrer en sa personne un avocat qui fera valoir Nos prières; Nous

voulons lui avoir l'obligation du changement des dispositions de S. M. Impériale. De Notre côté, Nous n'omettrons rien pour obtenir de S. M. la réalisation de Nos vœux. La conscience, l'honneur, les serments prêtés, Notre ministère, Notre qualité d'administrateur du patrimoine de l'Église, la justice même de Notre cause Nous en imposent le devoir le plus strict. Nous devons compte à Dieu, qui est le juge de Nos actions et envers qui Nous sommes responsable de l'accomplissement des obligations qu'il Nous a imposées en Nous élevant à la charge que Nous exerçons. Nous ne redoutons aucunement de voir jamais altérés par cette attitude la bonne harmonie et l'intime accord que Nous Nous sommes proposé d'entretenir toujours avec S. M. Impériale. L'empereur est religieux et juste : partant il ne peut lui déplaire que Nous remplissions les devoirs de la religion et de la justice, vertus que son cœur chérit entre toutes. Nous Nous recommandons donc à V. Exc. et Nous vous prions, par l'affection même que vous Nous témoignez, de vouloir vous faire Notre intercesseur auprès de S. M., car Nous sommes convaincu du grand crédit, qu'à juste titre V. Exc. possède auprès de S. M. et de la grande puissance qu'elle exerce sur son cœur. Si V. Exc. prend en mains Nos intérêts, Nous devons tout Nous promettre de son intercession et Nous n'aurons rien à craindre d'une opposition étrangère quelle qu'elle soit. Nous conserverons toujours l'union la plus étroite avec S. M. I., à laquelle Nous sommes très attaché et, en toute occasion, à la face de l'univers entier, Nous en donnerons les témoignages les plus indubitables. En outre, Nous montrerons sans cesse l'estime que Nous professons pour V. Exc. S'il Nous est donné de rencontrer quelque occasion où Nous pouvons vous être utile, Nous ne manquerons jamais de la saisir.

V. Exc. comprendra parfaitement que si, grâce à ses bons offices, Nous Nous voyons débarrassé des soucis que cette très importante affaire Nous cause, Nous serons très obligé à V. Exc. Nous attendons donc ce service de son esprit très éclairé et de son cœur religieux ; Nous finissons cette lettre en accordant affectueusement à V. Exc. Notre paternelle bénédiction apostolique.

Donné à Venise, près de Saint-Georges-le-Majeur, le 5 juin de l'an 1800. De Notre pontificat la première année.

PIE VII, Pape. »

II. — A cette lettre, adressée au premier-ministre, le Souverain-Pontife joignit encore une autre démarche. Sous la même date du 5 juin, il fit parvenir à François II la lettre suivante, dans laquelle il laisse parler son cœur paternel avec le plus charmant abandon et avec une inimitable candeur.

« Pie VII, Pape.
Notre très cher Fils en Jésus-Christ, salut et bénédiction apostolique.

Votre Majesté Impériale, en réponse à Notre lettre du 20 avril, a eu la bonté de Nous envoyer son chambellan, le marquis Ghislieri. Il Nous a présenté une lettre dans laquelle V. M. Nous dit qu'elle a fait connaître ses intentions au marquis, et elle Nous invite à l'écouter dans tout ce qu'il Nous dira touchant les affaires courantes, afin de prévenir dans le présent comme à l'avenir, ainsi que s'exprime V. M., tout ce qui pourrait mettre obstacle à la plus parfaite union entre Nous. Le premier devoir qui Nous incombe est de remercier V. M. I. de la mission de cet envoyé. Outre que cet envoi témoigne de la considé-

ration de V. M. pour Notre personne, Nous avons encore trouvé une plus grande source de contentement dans le choix de l'envoyé. Le sujet ne pouvait pas Nous être plus agréable, tant à cause de l'ancienne amitié qui Nous lie à sa famille qu'à cause de ses qualités personnelles : sa religion, ses talents, ses procédés et son zèle même pour le bon service de V. M., car Notre amour pour V. M. Nous fera toujours regarder ce zèle comme un titre à Notre estime et à Notre bienveillance.

Nous Nous reconnaissons encore souverainement obligé des intentions que Nous manifeste V. M. de vouloir prévenir actuellement et à l'avenir tout ce qui pourrait apporter un obstacle à la plus parfaite union entre Nous. Cette union est le premier de Nos vœux : plus que toute autre chose elle Nous tient à cœur, comme Nous Nous sommes étudié à le dire et à le répéter dans toutes les lettres que Nous avons écrites à V. M. depuis le commencement de Notre pontificat. Nous regardons cette union comme plus nécessaire que tout le reste pour le bien de la religion et pour l'avantage du Saint-Siège ; cette union Nous est même imposée par Notre cœur, car sans connaître personnellement V. M., Nous l'estimons et Nous l'aimons avec tant de tendresse que les paroles Nous font défaut pour exprimer Nos sentiments. Dieu, qui scrute les cœurs, est témoin de cet amour très affectueux que Nous avons pour V. M. et du désir très ardent qui Nous enflamme pour Nous conserver, pendant toute la durée de Notre pontificat, votre tendresse filiale et votre plus étroite amitié. En présence donc du vœu émis par V. M. de ne voir jamais troublée par rien cette union, ni dans le présent ni dans l'avenir, Nous ne pouvons pas ne point lui rendre grâce pour une disposition qui est si conforme à Nos propres pensées et désirs.

V. M. recevra encore Nos remerciements les plus vifs et les plus sincères pour d'autres dispositions bienveillantes, que le marquis Ghislieri Nous a également fait connaître. Il Nous a annoncé que V. M. est prête à Nous restituer ceux de Nos États qu'occupent actuellement ses troupes victorieuses, et en outre il Nous a donné l'assurance que V. M. Nous en rendra le domaine dès que celui de Rome Nous aura été restitué par S. M. le roi de Naples. Il Nous a appris également que V. M. retirera ses troupes au fur et à mesure qu'aura lieu l'évacuation de cette partie de Nos États délivrée par les armes de S. M. Sicilienne et des communs alliés. Nous prions V. M. d'être assurée que cette annonce a excité dans Notre cœur la plus grande consolation et en même temps la reconnaissance la plus vive. Nous avons prié le marquis Ghislieri de vouloir à son retour exprimer verbalement à V. M. toute la vivacité de Nos sentiments, car il Nous est impossible de les exposer dans une lettre. Mais l'envoyé de V. M. lui-même ne pourra jamais dire assez ce que Nous sentons et Nous n'avons plus qu'un seul espoir d'obtenir plus ou moins Notre but de prouver à V. M. la grandeur de Notre reconnaissance envers elle : c'est de lui montrer combien étroitement Nous saurons demeurer attaché, en toute occasion, à sa personne et à la maison impériale.

Mais l'invitation même que, dans sa lettre, V. M. Nous fait de continuer avec une entière franchise cette correspondance intime, qu'elle souhaite maintenir avec Nous, dans l'espoir d'une parfaite réciprocité de Notre part, Nous encourage à exposer plus franchement à V. M. ce que d'ailleurs les devoirs sacrés de Notre ministère ne Nous permettrait jamais de lui passer sous silence. Le marquis Ghislieri (et Notre vénérable frère le cardinal

Herzan Nous a parlé dans le même sens), en Nous annonçant les bienveillantes dispositions de V. M. par rapport à la restitution de Nos États, Nous a en même temps manifesté son intention de ne pas comprendre dans cette restitution les trois Légations, parce que V. M. estime qu'elles ne Nous appartiennent plus depuis le traité de Tolentino. Il ne s'est pas contenté de Nous découvrir simplement la détermination prise par V. M., mais par un effet du zèle qu'il met à votre service et de l'obéissance que, comme il Nous disait, il doit aux souverains commandements de Sa Majesté, il ne Nous a pas même laissé un rayon d'espérance de voir V. M. se rendre aux prières que Nous pourrions lui adresser pour remettre l'Église Romaine en possession des biens qui lui ont appartenu depuis tant de siècles.

Il Nous est impossible de ne pas manifester à V. M., avec une confiance et une affection paternelles, Notre surprise et Notre amère douleur en recevant l'annonce de pareilles dispositions et en voyant le Saint-Siège Apostolique demeurer privé de la meilleure partie de ses domaines par suite d'un traité, extorqué par la violence et rompu dans la suite par ceux-là mêmes qui l'avaient imposé. Il Nous serait assez facile d'expliquer ici les raisons les plus évidentes qui démontrent comment d'un traité de telle nature on ne doit jamais tenir aucun compte ; mais, c'est par la confiance, que Nous avons placée dans le cœur de V. M., que Nous préférons obtenir le but que Nous poursuivons. Nous sommes forcé, Notre très cher Fils, par les devoirs de Notre conscience et par Nos serments et par les obligations que Notre ministère Nous impose, à faire appel à vos sentiments religieux afin que V. M. veuille bien écouter Nos prières. Nous sommes si persuadé de votre piété, de votre géné-

rosité et de votre justice que Notre confiance en V. M. est sans limite et que tout ce que Nous a dit le marquis Ghislieri ne peut ébranler Nos espérances qui sont fondées sur la haute opinion que Nous avons de vos vertus. C'est pourquoi Nous recommandons vivement ce grand intérêt du Saint-Siège à V. M. qui en est le défenseur et l'avocat ; et jamais Nous ne pourrons Nous faire à l'idée que, placé sous la tutelle et sous la défense de V. M., ce Saint-Siège doive subir un si grand dommage, ni que V. M. veuille joindre à son diadème impérial une pierre précieuse que les républicains ont enlevé au Patrimoine de Saint-Pierre, Patrimoine que tant de vos illustres prédécesseurs se firent une gloire de conserver et de défendre.

Lorsque dans Notre affection Nous considérons le grand esprit de religion et de piété de V. M., cette pensée ne tarde pas de faire naître aussitôt Notre plus sûre espérance, parce qu'il Nous semble impossible qu'avec de si brillantes qualités de cœur, V. M. ne reconnaisse point la justice de Notre cause et ne fasse droit à Notre demande. Nous Nous sentons encore, très cher Fils, obsédé par une autre considération, produite par l'amour même que Nous vous portons et qui Nous rend soucieux de son bonheur. Cette autre considération, c'est le désir de voir V. M. prospérer toujours davantage et étendre son empire, grâce à l'abondance des bénédictions célestes dont, comme l'histoire Nous l'atteste, le Ciel comble les princes qui se sont signalés dans la défense et la conservation des possessions de l'Église. Que V. M. daigne encore considérer que cette annexion n'apporterait qu'un mince accroissement à ses très vastes et très puissants États, tandis qu'elle causerait un dommage immense aux possessions très réduites de l'Église Romaine. Après la dévastation et la ruine qui viennent de les éprouver, le chef de

la religion et les provinces demeurées sous son sceptre n'auraient plus les moyens de subsister, si on les privait d'une si grande partie des États, si absolument nécessaires à la dignité de l'un et au bien-être ainsi qu'à la félicité des autres. Nous ne Nous laisserons nullement décourager par la détermination contraire que V. M., Nous dit-on, a pour le moment prise d'une façon si irrévocable, car les divines Écritures Nous apprennent que « Le cœur du roi est dans la main du Seigneur et il le fera pencher du côté qu'il voudra (1). » De plus, Nous prierons Dieu avec tant de ferveur, pour qu'il Nous rende propice le cœur très religieux de V. M., que, quoique Nous soyons pécheur et indigne d'être exaucé en punition de Nos fautes, Nous avons la ferme confiance, moyennant l'intercession du prince des Apôtres dont Nous plaidons la cause, d'être exaucé et de voir couronnées de succès les démarches que Nous faisons en faveur du Saint-Siège Romain. Nous sommes en effet résolu à ne jamais négliger, en face de l'Église et du monde entier, rien de tout ce que Notre devoir, Notre honneur et Notre caractère exigent de Nous pour garantir la défense et les intérêts de ce Saint-Siège. En accomplissant Notre devoir, comme Nous le prescrivent devant Dieu Notre conscience et les promesses que Nous avons faites dans l'acte même de Notre élévation à la dignité de son vicaire sur la terre, Nous ne redoutons nullement de déplaire à Votre Majesté. Nous sommes même assuré qu'en agissant de la sorte Nous Nous concilierons davantage son estime et son affection, car sa religion, sa piété et sa justice ne peuvent pas ne point souhaiter que Nous, qui sommes placé, en face de l'Église et du siècle, comme une lampe sur le candélabre, Nous

(1) Proverbes, XXI, 1.

fassions ce qui est religieux, pieux et juste pour défendre et servir l'Église elle-même. V. M. doit elle-même Nous enlever du cœur cette épine qui le perce très cruellement : elle Nous délivrera ainsi de ces soucis très douloureux auxquels, en qualité d'administrateur du Patrimoine de l'Église, Nous ne pourrions Nous soustraire, sans commettre un très grand crime aux yeux de Dieu qui Nous en demandera un compte très sévère. Nous adresserons donc, sans Nous lasser, Nos prières au cœur de V. M. et le Sacré-Collège des cardinaux joint ses prières aux Nôtres. A cause des affaires de capitale importance qui en faisaient l'objet, Nous avons communiqué aux cardinaux la réponse que Nous a remise le marquis Ghislieri : le Sacré-Collège vient à son tour implorer en faveur de l'Église Romaine la piété et la religion de Votre Majesté. En prenant Notre recours auprès de V. M. I., Nous ne saurions lui faire l'injure de Nous montrer défiant à son égard ; Nous pourrions moins que jamais Nous laisser aller à ce sentiment quand Nous intercédons auprès d'elle dans le but de concilier la faveur et la bienveillance impériales au Saint-Siège Apostolique, qui n'aura jamais à craindre que le nom de François II cessera d'être pour lui un nom de bénédiction et de grâce.

Le marquis Ghislieri aura déjà exposé à V. M. les raisons qui nous réclament impérieusement à Notre Siège.

En Nous y rendant Nous emportons avec Nous un cœur rempli des plus vifs et des plus ineffaçables sentiments de reconnaissance, de respect et d'amour pour Votre Majesté Impériale. Nous prions ardemment Votre Majesté, au moment de Nous mettre en voyage, — Nous Nous embarquerons le 6 de ce mois, — de vouloir agréer les remerciements que Nous lui adressons pour tous les bienfaits qu'avec tant de bonté elle a accordés tant au Sacré-

Collège des cardinaux qu'à Notre personne avant et après Notre élection. Que V. M. en reçoive l'assurance, le souvenir d'avoir été élevé au souverain pontificat dans les États fortunés de S. M. Nous accompagnera toujours et Nous fera croire que de ce fait Nous avons un droit plus spécial à son affection et à ses faveurs.

C'est encore le marquis Ghislieri qui Nous a manifesté le désir de V. M. de ne pas Nous voir, au cours de Notre voyage, traverser les trois Légations et de Nous voir plutôt faire le trajet par mer sur les vaisseaux que V. M. met dans ce but à Notre disposition. Dans Notre loyauté et dans Notre candeur, Nous avouerons à V. M. que ce point Nous coûte assez, car l'itinéraire proposé Nous empêchera de revoir Notre patrie et Notre évêché d'Imola, où Nous avons tous Nos biens et où Notre troupeau bien-aimé Nous attend avec une fiévreuse impatience mêlée d'inquiétude, qui n'est pas moindre que celle que Nous ressentons Nous-même à son sujet. Mais là où les affections de Notre cœur sont en jeu, Nous Nous montrerons toujours prompt à contenter V. M., même dans des circonstances qui pourraient être douloureuses pour Nous. Nous espérons que V. M. daignera agréer cette marque de condescendance comme un gage de tout ce qu'en toutes choses et en toutes occasions, Nous sommes très prompt à faire pour V. M. à laquelle Nous sommes très attaché et à laquelle Nous voulons être uni par les liens les plus forts et les plus étroits de charité comme de Père à Fils et de Fils à Père.

Plein de ces sentiments et animé envers V. M. d'une confiance qui sans doute Nous vient de Dieu, car elle est libre de toute autre préoccupation, Nous terminons cette lettre en donnant avec la plus grande tendresse à V. M. et à toute sa famille impériale royale la paternelle bénédiction apostolique.

Donné à Venise auprès de Saint-Georges-le-Majeur le cinq juin mil huit cent ; de Notre pontificat la première année.

PIE VII, Pape. »

La résolution inébranlable du Saint-Père de quitter Venise, que le cardinal Herzan avait déjà fait connaître à son gouvernement, fit le 5 juin l'objet de la dépêche suivante du marquis de Ghisilieri au baron de Thugut :

« Monsieur le Baron,

Ni les représentations du cardinal Braschi et de Mgr Consalvi, qui dans le moment actuel craignent fort de s'éloigner de Venise, ni l'impression qu'ont faite sur le pape les mauvaises nouvelles de Lombardie n'ont pu le détourner de la ferme résolution qu'il a prise et S. S., qui se fait un point d'honneur de ne pas paraître timide ou peu constante dans ce qu'Elle s'est proposée, partira effectivement après-demain. Son empressement pour partir est tel que, dans la supposition que la frégate ne pût pas être prête, Elle aurait déclaré vouloir louer une grande felouque pour aller jusqu'à Pesaro en côtoyant toujours. Convaincu comme je le suis, même d'après la dépêche que V. Exc. a adressée au cardinal Herzan et dont elle a eu la bonté de m'envoyer copie, qu'il est également avantageux et moins embarrassant pour l'auguste Cour que le pape reste, plutôt qu'à Venise, dans une des villes de l'État Ecclésiastique gardées par les troupes de S. M. et persuadé d'ailleurs d'après ce que S. S. m'a dit et d'après l'opinion même de Mgr Consalvi, qu'elle s'arrêtera à Pesaro, à Ancône... et probablement se fixera à Viterbe pour y attendre que les Napolitains remplissent fidèlement

toutes leurs promesses, je n'ai pas cru devoir contrarier de vive force le pape dans son dessein de partir de Venise, et par ma retenue de ne pas garantir l'agrément de mon auguste maître à ce départ subit de S. S., j'ai pour ainsi dire laissé le chemin ouvert à toutes les démarches que V. Exc. pouvait m'ordonner en réponse aux rapports que j'ai eu l'honneur de lui adresser le 21 du mois dernier par la poste ordinaire et le 25 par un courrier exprès. En attendant, j'ai cru devoir prévenir, d'après les instructions de V. Exc., M. de Cavallar de l'arrivée prochaine du Saint-Père à Pesaro et je n'ai pas omis en même temps de lui marquer que S. S., d'après ce qu'Elle-même a fait écrire à l'évêque de Pesaro, ne veut pas permettre, dans des provinces aussi ruinées que celles de l'État Ecclésiastique, aucune démonstration coûteuse de joie, et que pour ce qui regarde le gouvernement civil des dites provinces, M. de Cavallar devait continuer provisoirement dans le système observé jusqu'ici, sans réinstaller dans aucune autorité les ministres du pape avant de recevoir des ordres ultérieurs. Je ne sais pas me repentir de n'avoir pas, par de nouvelles représentations, attaqué le pape sur son départ, vu l'inutilité des efforts que Mgr le cardinal Herzan a réitérés à cet effet. Son Ém., retenue chez elle par une plaie à la jambe, qui la fait beaucoup souffrir, a pris congé du pape par un billet dans lequel elle a encore rappelé l'attention de S. S.. sur les dangers du moment actuel et a même poussé la probabilité de l'invasion de l'ennemi si loin, que le cardinal a demandé au pape toutes les facultés extraordinaires dont un évêque peut avoir besoin dans le cas que les circonstances de la guerre rendissent encore une fois impossible le recours à Rome. Mais le pape, bien loin de s'émouvoir à de telles représentations, s'en est fâché et, en répondant au cardinal,

il lui a fait sentir que sa demande était faite hors de temps et qu'il ne fallait pas même en parler pour ne pas exciter les craintes et les demandes des autres évêques. J'ai vu même ce matin S. S. et je l'ai vu aussi contente de partir de Venise que décidée de ne pas hâter son retour à Rome ; Consalvi m'a ajouté qu'au moment de son départ le pape comptait expédier un courrier à Vienne pour charger le nonce de remercier en son nom S. M. pour toutes les marques d'amitié qu'Elle lui a données, et demain je verrai la lettre qu'à cette occasion S. S. écrira à notre auguste maître et j'en rendrai compte d'abord à V. Exc., pour qu'elle soit prévenue de son contenu avant que le nonce la lui présente. On attend ici de jour en jour le nouveau ministre d'Espagne, M. de Labrador. L'auditeur de Rote espagnol, M. Gardoqui, a reçu ordre de suivre partout S. S. avec M. de Labrador, dont il devra suivre les instructions. Le caractère fougueux de ce ministre, qui pressa le pape même dans son exil de Valence à signer un concordat pour les affaires ecclésiastiques mais sans vaincre jamais la fermeté du pape, qui s'y opposa toujours, fait beaucoup craindre aux ministres du pape son arrivée, quoiqu'on dise qu'il porte une grosse offrande de la part de sa Cour à S. S. qui n'a reçu jusqu'ici que des bienfaits de S. M. et avec tant d'économie que des 30,000 ducats que le pape a touchés il en a encore à ce qu'on assure 24,000.

Comme S. Exc. M. de Querini rend compte à V. Exc., dans son rapport de ce soir, de tous les détails de l'armement de la frégate, je me dispenserai d'en parler ; j'ajouterai seulement que dès que la dépense est faite on pourra tirer de l'armement de cette frégate un très grand avantage pour le commerce en purgeant par elle la mer Adriatique des corsaires qui y ont jusqu'ici empêché la sûreté

de la navigation. Les instructions dont M. de Querini a muni M. Dandolo, commandant de la frégate, ne pourront que contribuer beaucoup à ce but salutaire et qui intéresse tant toute la nation, que la vue seule de cette frégate dans l'arsenal de Venise, après une si longue inaction, a fait tressaillir de joie tout Venise.

Hier M. le commandant d'Osasco, piémontais et député du prieuré de Piémont pour aller à St-Pétersbourg y rendre hommage du prieuré au nouveau grand-maître, est venu chez moi pour me demander un passeport qui l'autorise à passer par Vienne, mais, comme ni ce gouvernement ni moi n'avons l'autorité de délivrer des passeports pour Vienne, je lui ai répondu qu'il n'avait qu'à s'adresser directement à Vienne par le moyen du ministre de son roi. Je crois devoir prévenir V. Exc. de ce détail.

Je souhaite vivement recevoir des ordres de V. Exc. pour régler ma conduite et en attendant j'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect et avec la plus vive reconnaissance, Monsieur le Baron,

De Votre Excellence,
Le très humble et très obéissant serviteur,
GHISILIERI.

Venise, ce 5 juin 1800. »

Le départ du pape fournit encore la matière de la dépêche expédiée à Vienne, le 6 juin; Ghisilieri s'étend assez longuement dans ce document sur la lettre de Pie VII à François II. Voici cette nouvelle dépêche :

« Monsieur le Baron,

J'ai reçu ce matin, par le retour de mon courrier, les deux lettres que V. Exc. m'a fait l'honneur de m'écrire le

31 mai, et je ne saurais assez exprimer ni ma reconnaissance pour les gracieuses expressions qu'elle a bien voulu me répéter à cette occasion, ni ma vive joie pour n'avoir pas démérité jusqu'ici l'agrément de S. M. et l'approbation de V. Exc. J'ai d'abord remis la lettre qui était adressée à Mgr le cardinal Herzan et j'ai aussi présenté à M. Louis de Querini celle dont la prévoyance obligeante de V. Exc. a voulu me munir, sans pourtant profiter jusqu'ici de la générosité de mon auguste maître, à laquelle je suis très sensible. Les mauvaises nouvelles de Lombardie avaient ébranlé ce matin la fermeté du pape sur son départ ; et Mgr Consalvi, effrayé d'être tout seul chargé de la responsabilité de toutes les suites que le vovage de S. S. dans des moments pareils pourrait avoir, l'a déterminé à consulter là-dessus les cardinaux qui sont encore ici, et Ruffo, Herzan, Doria, Borgia, Flangini, Caprara, Gerdil, Pignatelli, Lorenzana et Braschi ont été effectivement mandés ce matin à midi chez le Pape. Mais Herzan, obligé par une plaie à la jambe gauche de se faire transporter sur une chaise jusqu'à l'antichambre du pape, est arrivé quand la conférence était finie, et de neuf cardinaux qui formaient tout le congrès, il n'y a eu que Flangini qui doué d'un esprit plus pénétrant que les autres, et très empressé d'ailleurs de suivre en toute occasion les vues de l'auguste Cour, a opiné pour que le pape diffère son voyage pour ne pas s'exposer à des dangers très probables, surtout dans un moment où les progrès des Français enhardiront sans doute les malintentionnés, dont le nombre est fort considérable dans l'État Ecclésiastique. Caprara a penché aussi pour différer le départ mais de cette manière ambiguë et indécidée qui lui est si naturelle; Lorenzana s'est appuyé sur les dangers de la navigation, sans pourtant les faire appréhender à personne; Gerdil

s'est excusé de donner son avis en protestant de ne connaître pas du tout les affaires politiques ; et Ruffo, Pignatelli et Borgia ont soutenu avec beaucoup de force la nécessité de partir et ils ont confirmé le pape dans cette opinion.

En effet, en deux ou trois heures d'ici on mettra à la voile ; et d'après les ordres que je viens de recevoir de V. Exc., je partirai moi aussi à bord de la frégate, pour accompagner le pape et pour rester auprès de lui jusqu'à ce qu'il plaira à S. M. d'en ordonner autrement. S. S., à laquelle j'ai d'abord communiqué l'ordre qui me procure l'honneur de la suivre, a fort agréé cette nouvelle marque de respect que lui donne l'empereur ; et la manière dont elle s'est exprimée sur cela a été si obligeante, que malgré l'embarras extrême dans lequel un départ si inattendu devait me mettre pour arranger en peu d'heures quantité d'affaires qui sont ici de la plus grande nécessité, je ne me suis pas cru autorisé à prendre sur moi de la rejoindre par terre, pour gagner quelques jours de plus pour rester à Venise y donner les dispositions nécessaires ; et j'ai tout arrangé à la hâte, le mieux que j'ai pu, pour être en état de partir d'abord avec le pape. Les mauvaises nouvelles des armées affectent sensiblement S. S. et je ne doute point que ces circonstances, réunies aux difficultés que les Napolitains font pour ne pas remplir leurs promesses, la déterminent à s'arrêter dans quelque ville située au bord de la mer Adriatique pour être en état en tout cas de se sauver avec moins de difficulté.

Un accident bien singulier a découvert plus tôt les vues de la Cour de Naples. Mgr Consalvi avait déjà fait signer au pape une lettre que le cardinal Roverella devait présenter, dès son arrivée à Rome, au général Naselli pour l'engager à lui remettre comme à un légat du pape le

gouvernement civil. Cette lettre au lieu d'être consignée au cardinal fut envoyée avec les autres à la poste par la balourdise d'un commis de la chancellerie. Naselli en recevant cette lettre n'en fit pas mystère, mais il ajouta aussi qu'il ne pouvait aucunement remettre le gouvernement civil dans les mains des légats du pape. Il voulait même expédier un courrier pour empêcher que les légats continuassent leur route, quand il reçut par exprès une lettre de Mgr Consalvi qui, s'étant aperçu de ce qui était arrivé au sujet de la lettre en question, se hâta de faire ses excuses à M. de Naselli qui a bien sursis à l'envoi de son courrier mais sans pourtant donner jusqu'ici à S. S. ni à ses ministres aucune réponse sur l'objet de la demande. A l'arrivée à Rome du cardinal Roverella, qui doit y être le 10, M. de Naselli devra pourtant s'expliquer et même son silence persuadera alors aux plus incrédules que la Cour de Naples ne presse le retour du pape à Rome que pour le dominer et l'obliger à lui accorder quelque compensation. Ils verront alors que pour tirer S. S. dans le filet, les Napolitains lui font espérer de lui rendre d'abord le gouvernement civil de sa capitale sans pourtant penser à le faire de si tôt. Le cardinal Ruffo part demain pour Livourne où il va pour avoir l'honneur de se mettre aux pieds de S. M. la reine des Deux-Siciles qui doit y débarquer incessamment. Le duc de Campo-Chiaro part aussi directement pour Palerme, ce qui rend douteux qui des deux sera le ministre permanent de Naples à Rome. En attendant le dénoûment de cette affaire, dont dépend le retour du pape dans sa capitale, il veut absolument envoyer par courrier une lettre à S. M., en réponse à celle de S. M. l'empereur que j'ai eu l'honneur de lui présenter, et S. S. a ordonné à Mgr Consalvi de me la faire lire.

Le pape commence cette lettre par remercier très vivement S. M. et de ma mission auprès de lui et de la restitution promise de tout l'État Ecclésiastique fixé d'après les traités faits par Pie VI, mais il s'étend dans des phrases, même tirées de l'Écriture Sainte pour intéresser la générosité et la piété de S. M. à rendre au Saint-Siège les trois Légations; les expressions de cette lettre, comme elles sont fort amicales et assurent en même temps que le pape aimera d'entretenir avec S. M. en tout temps la correspondance la plus amicale, ne peuvent assurément pas blesser d'aucune manière notre auguste maître. Il est vrai que quelques passages de cette longue lettre où le pape parle des motifs impérieux qui le rappellent à Rome et du sacrifice qu'il fait d'aller par mer ne sont pas tout-à-fait conformes aux conférences que j'ai eu l'honneur d'avoir avec Sa Sainteté. Je n'ai pas même caché à Mgr Consalvi mon étonnement sur ce que le pape dit dans sa lettre que je lui ai marqué le désir de l'empereur qu'il ne passât pas par les trois Légations, quand au contraire, par la manière dont j'ai tourné la chose et dont j'ai eu l'honneur de faire rapport en son temps à V. Exc., je n'ai jamais manifesté au nom de mon auguste maître un désir pareil, mais j'ai seulement fait sentir au pape la prévoyance délicate de S. M. qui avait donné des ordres éventuels pour l'armement d'une frégate dans le cas que S. S. jugeât à propos de préférer la voie de mer. La lettre était déjà signée quand Mgr Consalvi m'en a fait la lecture et je n'ai pas omis de lui dire que cela, comme la chose était déjà faite, ne pouvait pas trop me flatter, vu que quand même j'eusse remarqué dans la lettre quelque expression qui méritât du changement, il n'y en avait plus le temps; mais, comme la lettre est dans son total tendre et respectueuse et que celle que le pape écrit à V. Exc.

est aussi marquée au même coin, je n'ai pas cru de devoir absolument insister sur le changement de quelque expression qui se ressent de l'inexpérience du pro-secrétaire d'État dans l'art d'écrire des lettres d'affaires, dans lesquelles chaque mot doit être extrêmement pesé. Les remerciements que le pape fait encore au nom des cardinaux pour les bienfaits que le Sacré-Collège a reçu de S. M. sont très étendus, et c'est aussi parce que S. S. croit de faire une attention marquée à l'empereur qu'elle veut envoyer cette lettre par courrier au nonce qui répète de vive voix les sentiments de son maître. Le courrier partira peu d'heures après cette lettre, mais j'espère toujours que V. Exc. recevra encore cette lettre avant l'arrivée de ce courrier à Vienne. Cette expédition, qui est comme le compliment de congé que le pape fait à S. M., rassurera V. Exc. qu'on ne pense plus à envoyer à Vienne un cardinal, ce que j'empêcherai dans le cas qu'il y en eût encore question ; comme, pour me conformer aux ordres de Votre Exc., je continuerai à ne pas me mêler des différends de la Cour de Russie avec le Saint-Siège au sujet de la Grande-Maîtrise de Malte, sur quoi je peux marquer à V. Exc. que le commandeur d'Osasco, dont j'ai fait mention dans mon dernier rapport, a voulu pressentir durant son passage à Venise l'opinion du pape sur la reconnaissance de l'empereur de toutes les Russies en qualité de Grand-Maître de Malte, mais ni S. S., ni aucun de ses ministres n'a voulu entrer en matière. Le Piémontais n'en continue pas moins son voyage à Pétersbourg et il part incessamment pour Trieste où il attendra le passe-port qui l'autorise à passer par Vienne. Ce que V. Exc. a eu la bonté de me marquer sur tout ce que les prélats Ruffo et Albani se permettent de dire sur l'objet de ma mission et même sur la manière dont je m'en acquitte et qui m'est encore con-

firmé par des lettres particulières m'a autorisé à en faire des plaintes amicales à Mgr Consalvi et à marquer même au Saint-Père mon affliction sur ce que, tandis qu'il me comble de bontés, ses ministres se permettent contre toute décence des propos si injurieux à l'auguste Cour et si humiliants pour ma personne. La vérité paraît trop évidemment dans mes plaintes pour qu'elles ne fussent pas senties et par le même courrier qui apporte les lettres de S. S. à S. M. et à V. Exc. le pro-secrétaire d'État fera sentir comme de lui-même aux deux prélats combien il leur est nécessaire de ne pas se permettre des propos qui puissent faire soupçonner de la part du pape des sentiments opposés à cette franchise amicale et à cette correspondance intime que S. S. veut garder toujours avec l'empereur. C'est à cette occasion que Mgr Consalvi m'a répété que S. S., trop persuadée de la générosité de mon auguste maître, ne réclamera jamais que du cœur de S. M. même les trois Légations. Mgr le cardinal Herzan, qui dans l'audience qu'il a eu tout seul ce matin pour être arrivé trop tard pour pouvoir assister à la conférence et qui d'après les ordres dont V. Exc. a eu la bonté de m'envoyer copie, devait faire sur cela une relation au pape, est à même de marquer plus en détail les véritables dispositions de S. S. à ne pas mêler d'autres Puissances dans ces sortes d'affaires. Mais, comme les cardinaux sont pour la plupart entêtés de pouvoir par leurs intrigues auprès de la Russie ravoir les trois provinces détachées et que le pape d'ailleurs pourrait être entraîné facilement, je n'omettrai pas de surveiller les ministres de S. S. pour que V. Exc. soit toujours au fait du véritable état des affaires. Le temps passe et quelque confus que puisse être ce rapport, que je fais à quatre heures du matin après avoir veillé toute la nuit pour donner les dispositions les

plus nécessaires à la marche des affaires dans ces provinces, j'espère que V. Exc. par sa bonté ordinaire, dont j'implore la continuation, voudra bien me le pardonner. Aussitôt que nous aurons mis pied à terre à Pesaro, où l'on dit qu'on pourra aller en trois jours, je me hâterai à en donner part à V. Exc. et à remettre les lettres qu'elle a eu la bonté de m'envoyer pour le commandant des troupes et pour M. de Cavallar.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect et la plus vive reconnaissance,

Monsieur le Baron,

De Votre Excellence,

Venise, ce 6 juin 1800,

Le très humble et très obéissant serviteur,

GHISILIERI. »

III. — Voici une des dépêches, en date du 31 mai, dont Ghisilieri fait mention dans le rapport qui précède (1) :

« Monsieur le Marquis,

J'ai reçu vos dernières dépêches et nommément celle que vous m'avez fait parvenir par un courrier en date du 24 de ce mois ; l'extrême encombrement des affaires et l'urgence de vous renvoyer votre exprès m'obligent de me borner à répondre brièvement aux principaux objets de vos rapports.

1° Sa Majesté approuve, M. le Marquis, les disposi-

(1) L'autre document n'a pas été retrouvé aux archives de Vienne. La dépêche qui suit est écrite en français, mais elle n'est pas autographe.

tions que vous avez faites pour la départ du pape de Venise à Ancône ou Fano, etc... par mer. L'intention de l'empereur est que vous accompagniez le pape dans ce voyage et que vous restiez auprès de la personne de S. S. jusqu'à ce qu'il en sera ordonné autrement par S. M.

2° Si l'empereur a cru devoir appeler l'attention du pape sur les graves inconvénients qui résulteraient probablement de la détermination de S. S. de précipiter son retour à Rome, ce n'a été uniquement que par un effet de sa vive sollicitude pour les propres intérêts de S. S. et du Saint-Siège. L'intention de S. M. n'est nullement de contraindre ni de gêner le Saint-Père dans ses résolutions. S. M. se contentera d'avoir prévenu S. S. des suites infiniment désagréables, auxquelles pourrait donner lieu un parti pris sans mûre réflexion, suites qu'on ne pourrait plus désormais nous imputer en aucune façon, suites qui pourraient être telles que toute la bonne volonté de S. M. serait impuissante à réparer le mal qu'on se serait volontairement attiré.

3° S. M. vous recommande d'éviter jusqu'à l'apparence de vous mêler en aucune façon à ce qui concerne les difficultés entre la Russie et la Cour de Rome, touchant l'Ordre de Malte, vu surtout l'indiscrétion et les dispositions insidieuses et en général peu favorables pour nous des ministres du pape. Il faut prétexter un défaut absolu d'instructions toutes les fois qu'on viendrait à vous parler de cet objet. Néanmoins, M. le Marquis, vous devez mettre tous vos soins à être instruit des ouvertures ou propositions qui seraient faites de part ou d'autre pour l'accommodement de ce différend.

4° Quant au rétablissement de l'autorité du Saint-Père dans l'administration civile des États possédés par le feu pape, conformément aux limites fixées par le traité de

Tolentino, S. S. peut être assurée, qu'elle aura tout lieu d'être contente des facilités que nous apporterons à cet arrangement. Nous n'apporterons de notre côté aucun délai à ce rétablissement pas plus qu'à la retraite de nos troupes. Il est bien entendu toutefois que nous règlerons pour ces deux points notre conduite sur celle que la Cour de Naples tiendra relativement à Rome, à Civita-Vecchia et aux autres parties du territoire pontifical occupées par ses troupes.

5° De quelque estime que S. M. honore Mgr le cardinal Mattei, vous chercherez pourtant, M. le Marquis, de détourner S. S. de l'idée de son envoi à Vienne, ainsi que de celui de tout autre cardinal. De pareilles missions, sans produire aucun fruit, ne serviraient qu'à exciter la curiosité des autres Cours. S. M. n'en est pas moins sensible aux motifs d'attention et de reconnaissance par lesquels on vous a déclaré que le projet de l'envoi du cardinal Mattei a été suggéré.

6° Vous êtes autorisé, M. le Marquis, à renouveler à S. S. l'assurance des dispositions les plus sincères de l'empereur pour entretenir avec S. S. l'amitié et l'union la plus intime et la plus cordiale, pour lui donner les marques les plus essentielles de son attachement filial, et pour lui accorder l'appui le plus efficace en toute occasion.

7° Mais, pour que l'empereur puisse suivre ces mouvements de son cœur, il est de toute nécessité que le pape y réponde par des preuves réciproques d'amitié et d'intentions loyales envers Sa Majesté. Ces preuves seront attendues par S. M. avec d'autant plus d'intérêt que non seulement nous n'avons pas jusqu'ici eu trop à nous louer des facilités mises en usage pour satisfaire aux désirs de S. M., mais que nous avons même des raisons fondées de nous plaindre de la conduite que l'on tient envers nous.

Je ne dois pas vous laisser ignorer, à cette occasion, que, depuis votre mission auprès de S. S., Messieurs les prélats Ruffo et Albani n'ont point cessé de forcer la porte de tous les ministres étrangers, et d'aller de maison en maison déclamer de la manière la plus indécente contre la prétendue avidité et injustice de la Maison d'Autriche. Ils ont même cité des propos qu'on vous attribue dans les audiences auxquelles le pape a daigné vous admettre et dans les conférences avec les ministres de Sa Sainteté. Indépendamment de ce que ces démonstrations gratuites de malveillance ont d'offensant pour la dignité de S. M., elles renferment même un manque total aux procédés usités entre les Cours, en donnant avec affectation de la publicité à des objets d'explications directes entre S. M. et le Saint-Père, et dont S. M. pour des motifs très valables n'a pas jugé à propos de donner connaissance à Mgr le nonce Ruffo, ni au prélat Albani. L'empereur aime mieux sans doute d'imputer la très étrange conduite des deux prélats à un zèle infiniment indiscret et à leur animosité contre l'Autriche.

Il répugnerait encore davantage au cœur de S. M. de croire que l'intention de S. S. fût de se lier avec les princes catholiques contre le véritable défenseur de l'Église, de faire servir les vociférations aussi déplacées que mal fondées de ses ministres à enflammer la jalousie des Cours hétérodoxes contre la puissance d'un souverain qui n'emploie cette même puissance qu'à soutenir la cause de la religion, plus que jamais attaquée de toutes parts. S. M. est bien éloignée de penser qu'il fût possible que le Saint-Père, qui, en qualité de pasteur universel, regarde sans doute comme le premier de ses devoirs d'entretenir la paix et l'union entre tous les hommes, eût jamais le dessein de provoquer et d'alimenter des dissensions, de

souffler le feu de la discorde et de charger sa conscience de tous les maux qui pourraient en être la suite. Pareil procédé servirait uniquement pour soutenir le principe que la Cour de Rome pût manquer sans scrupule aux promesses les plus solennelles, à ses traités, à ses serments, principe auquel les ennemis de la religion catholique dont le nombre augmente tous les jours se feraient infailliblement un grand plaisir de relever le scandale inouï. Vous ferez, M. le Marquis, sur cet objet, à S. S. et à ses ministres toutes les représentations que les circonstances pourront exiger. Vous trouverez, dans la copie ci-jointe de ma dépêche à M. le cardinal Herzan, ce que j'ai écrit à Son Ém. sur la déclaration expresse à faire au pape, si besoin en est, que S. M. regardera toute provocation d'une intervention étrangère dans les discussions particulières entre elle et S. S. comme une preuve de malveillance et un manque à ce qu'elle est en droit d'attendre de la Cour de Rome et qu'elle se réglera en conséquence.

Vous recevrez ici, M. le Marquis, une lettre du conseil de guerre au commandant des troupes de S. M. à Ancône : il lui est enjoint de faire rendre partout au pape les mêmes honneurs qu'on rendrait à la personne de S. M., de lui donner un escadron de cavalerie pour sa garde dans ses voyages, *pour autant que S. S. le désirerait Elle-même et non autrement*. Au surplus, ce commandant s'entendra avec vous sur toute chose.

Une autre lettre du conseil de guerre a M. le lieutenant-général de Montfrault contient les mêmes ordres : vous ne serez probablement plus dans le cas d'en faire usage.

Les lettres ci-jointes à M. Aloïs Quirini et à M. de Cavallar leur enjoignent de vous fournir de l'argent,

lorsque vous en aurez besoin. M. de Cavallar a de plus l'ordre de se conformer en tout aux directions que vous lui donnerez.

En attendant avec impatience vos nouvelles ultérieures, j'ai l'honneur d'être avec une considération très distinguée, M. le Marquis,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

le Baron DE THUGUT.

Vienne, le 31 mai 1800. »

Cette lettre est la dernière que Ghisilieri reçut de Thugut dans les États de Venise. Le marquis s'était, le 6 juin, embarqué avec le pape sur *la Bellone* et c'est de ce vaisseau qu'il allait continuer ses relations officielles avec son gouvernement. A la date du 7 juin, le cardinal Herzan mandait à Thugut :

(LVII.)

« Excellence,

Dans la précieuse dépêche dont V. Exc. m'a honoré, sous la date du 31 mai passé, j'ai relevé avec une respectueuse reconnaissance la gracieuse satisfaction de S. M. de la manière dont j'ai tâché de travailler à son auguste service, pendant mon séjour en cette ville. C'était toute mon ambition.

Les progrès des armées ennemies, parvenues jusqu'à Pavie, ont amené le Saint-Père à tenir une congrégation de cardinaux afin de prendre leur avis sur la question de savoir s'il devait différer son départ.

Quoique S. S. m'eût écrit elle-même et qu'elle m'eût fait dire, de vive voix, qu'elle m'honorerait d'une visite,

comme j'avais reçu le billet envoyé à tous les cardinaux pour les inviter à la congrégation et comme Mgr le secrétaire d'État *par interim* était venu chez moi pour me prier *confidentiellement* de prendre part à la réunion, parce qu'il se flattait de l'espoir que j'aurais pu faire différer ce départ, je me suis rendu au monastère de Saint-Georges. A cause du mal douloureux auquel mes pieds sont en proie, j'ai pris la liberté de me faire porter jusqu'à la chambre du pape. J'étais encouragé à en agir de la sorte par le souvenir que, dans une circonstance analogue, l'immortelle Marie-Thérèse m'avait permis d'en faire autant. Mais comme on ne connaît ici ni porteurs de chaise ni litières, je fus obligé de faire ajuster un fauteuil, et la lenteur des ouvriers fut cause que je n'arrivai qu'après la fin de la congrégation. On y avait exhorté le Saint-Père à se mettre en route.

Des neuf cardinaux réunis, Leurs Ém. les cardinaux Gerdil et Flangini furent d'avis de différer le départ; les autres pensèrent qu'il fallait partir au jour fixé. Le Saint-Père se rangea à l'avis de la majorité.

J'ai néanmoins cru devoir représenter au Saint-Père qu'il serait convenable de suspendre son voyage pendant un temps indéterminé, et je lui ai soumis toutes les considérations qui me paraissaient capables de pouvoir l'amener à ce délai. Mais S. S., à la suite du conseil qu'on lui a donné et pour montrer à son peuple qu'il a la volonté de satisfaire aux désirs, qu'il lui a manifestés de tant de manières, a cru devoir persévérer dans la résolution déjà prise.

J'ai averti le Saint-Père que des lettres, que j'avais reçues de Rome, m'annonçaient que le général Naselli avait été fort étonné en apprenant l'arrivée des trois cardinaux, avec la mission de prendre au nom de S. S. le

gouvernement politique de Rome. Il avait déclaré n'avoir aucun ordre à cet effet, et avait dépêché un courrier à Palerme afin de connaître les intentions de S. M. Sicilienne.

S. S. ignorait tous ces détails, car la réunion de la congrégation l'avait empêchée de lire les lettres apportées dans la matinée. La surprise du général Naselli est causée par le fait qu'une lettre, que MM. les cardinaux devaient eux-mêmes lui remettre, lui a été par méprise envoyée directement. Ceci toutefois ne change rien au manque d'autorisation de sa Cour.

J'ai ensuite rempli à la lettre les ordres qui m'étaient donnés dans la dépêche susmentionnée, à l'exception d'un seul point. Ainsi, au lieu de dire : « *Que Sa Majesté avait appris avec étonnement que, si les représentations de Sa Sainteté pour la récupération des trois Légations étaient inefficaces auprès de Sa Majesté, elle les ferait appuyer par d'autres Cours ;* » j'ai déclaré « *qu'assurément Sa Majesté ne pourrait que s'affliger, si, dans une affaire qui ne regarde qu'elle seule, d'autres Puissances venaient à se mêler.* »

Ce changement m'a paru nécessaire parce que, comme V. Exc. le verra par ma dépêche sous le numéro LIII, en date du 24 mai passé, S. S. ne me l'avait pas articulé clairement. Elle me l'avait seulement *fait pressentir de loin (fatto trasentire da lontano)* et cela dans une conversation *confidentielle*. S. S. me répondit qu'elle mettait toute sa confiance dans les sentiments religieux, la délicatesse de conscience, la bonté et la générosité de notre monarque.

Derechef, le pape m'a confirmé qu'il ne voulait pas encore se rendre à Rome, mais qu'il voyagerait lentement en longeant toujours la côte. Il m'a dit en confidence qu'il

y aurait des vaisseaux anglais dans l'Adriatique et que, s'il en était besoin, il pourrait toujours se confier sûrement à la fuite. Il gagnerait Raguse ou un autre port de la Dalmatie : de là, il se rendrait en Hongrie ou dans un autre État selon le bon plaisir de Sa Majesté. Ce détail fait évanouir le bruit répandu ici que S. S. se rendrait à Palerme (1).

S. S. m'a témoigné sa grande satisfaction de voir M. le marquis Ghisilieri l'accompagner, car ainsi elle pourra se concerter avec lui sur les mesures à prendre partout où elle viendrait à se trouver dans les États Pontificaux. Je puis assurer à V. Exc. que M. le marquis est dans les bonnes grâces de Sa Sainteté. Ses manières pleines de douceur, quoique toujours tempérées par cette énergie qui est exigée par le service de S. M., sa piété et sa prudence le font justement estimer par le pape et en général par Venise tout entière. Ce pays aurait besoin d'un homme aussi actif et ferme que lui.

Hier matin, à sept heures et demie, le pape est entré dans une péotte, pour se rendre à bord de la frégate, qui, comme V. Exc. ne l'ignore point, ne sait pas entrer dans le port. Avant de s'éloigner, S. S. a donné sa bénédiction du haut de la loge du monastère, du côté du jardin, où un peuple immense était accouru pour la recevoir. Une infinité de barques, de chaloupes, de gondoles, etc... l'ont accompagné jusqu'à la frégate. Le Saint-Père est monté sur le vaisseau, y a reçu le général et quelques autres personnes de distinction, et, du pont du bâtiment, il a

(1) Une dépêche, en date de Florence 10 juin 1800 et adressée à lord Grenville par Wyndham ministre d'Angleterre à Florence, laisse entrevoir les perplexités où se trouvait Pie VII tracassé par la politique de Thugut et surpris par les succès des armes françaises. (Voir le comte Boulay de la Meurthe, *Op. cit.*, I, 16.)

donné la bénédiction à ceux qui l'avaient suivi jusque là. Il mettra à la voile quand le vent le lui permettra. A cause du siroco qui règne, ce ne sera probablement pas avant quelques jours.

Je profiterai de la gracieuse permission que m'a donnée S. M., dès que mes pieds ne me refuseront plus leur service. Mais les douleurs cuisantes que j'endure me font craindre qu'il faudra attendre encore une dizaine de jours : je ne puis tenir plus de deux minutes sur les jambes.

Les billets de banque ne trouvent plus de changeur qu'avec une perte de vingt pour cent.

Dans les sentiments...

De Votre Excellence,

Le très affectionné serviteur,

F. Card. d'Herzan.

Venise, 7 juin 1800.

P. S. J'avais oublié de dire à V. Exc. que j'avais représenté au pape le déplaisir éprouvé par S. M., au sujet des plaintes que quelques-uns de ses ministres avaient formulées sur les dispositions connues de Sa Majesté. Il m'a donné l'assurance que cette attitude était contraire à ses intentions ; que dans ses dépêches à ses ministres il s'est tenu toujours dans les limites de la simple exposition des faits ; qu'il n'éprouverait aucun embarras à faire mettre sous les yeux de M. le marquis Ghislieri les minutes des dépêches en question et que la vérité de tout ce qu'il me disait s'y offrirait clairement.

IV. — La dépêche ministérielle, que le cardinal Herzan mentionne dans la précédente expédition et qui fut la dernière que le baron de Thugut lui envoya à Venise, était conçue en ces termes :

« A Son Éminence le cardinal Comte de Herzan.

Les dernières dépêches de Votre Éminence, y comprise celle qui porte le numéro LII, me sont arrivées régulièrement et sans retard je les ai communiquées à Sa Majesté.

S. M. se fait un plaisir d'accéder au désir de V. Ém. de quitter Venise après le départ de Sa Sainteté. Elle me charge de réitérer à V. Ém. son entière satisfaction pour votre zèle, qui est au-dessus de tout éloge, et pour la ligne de conduite si conforme à ses intérêts que vous avez suivie, pendant toute la durée de votre séjour auprès de Sa Sainteté. Toutefois, avant de prendre congé du pape, S. M. voudrait que V. Ém. mît encore une fois sous les yeux de S. S. un exposé succinct de ses sentiments et de ses intentions.

S. M. n'a jamais eu le dessein de vouloir traverser les résolutions de S. S., ni en ce qui concerne son voyage à Rome, ni en ce qui regarde d'autres affaires. Les intentions de S. M., dont on ne peut pas révoquer en doute la droiture, se réduisent aux chefs suivants :

1° Prévenir S. S. des dangers auxquels elle s'exposerait si, par un retour précipité à Rome, elle allait se mettre sous la dépendance des Cours qui étendent leur domination et leur influence sur cette ville et sur la contrée environnante.

2° Offrir à S. S., pour le moment présent et pour l'avenir, son entière protection contre toute entreprise étrangère nuisible, ou contre tout danger qui pourraient menacer le bien-être et les intérêts du Saint-Siège et de la hiérarchie catholique. Cette offre est subordonnée à une entente sincère qui garantirait les intérêts mutuels et les mesures à prendre de commun accord.

3° Représenter néanmoins avec franchise à S. S. que ces dispositions changeraient si Elle ne se montre pas

disposée à une entente de ce genre, et si Elle s'expose à prendre part, soit librement soit de force, aux plans des Cours qui cherchent à exploiter les intérêts de S. M. en Italie. Dans ce cas, S. M. se considérerait immédiatement comme maître de retirer ses avances, d'abandonner la Cour pontificale aux suites funestes d'une démarche dont elle est seule responsable, et de prendre, sans aucuns égards, les mesures qu'elle regarderait comme les plus convenables et les plus propres à assurer ses intérêts.

Ainsi donc c'est la volonté de S. M. que V. Ém. soumette *encore une fois* au pape ses représentations et ses propositions conçues dans les meilleures intentions. S. M. laisse S. S. libre de s'arrêter à tel parti qu'elle voudra ; elle se réserve de régler elle-même sa politique d'après l'attitude que prendra le Saint-Père.

Quant aux Légations, V. Ém. déclarera de nouveau au pape, au nom de S. M., que son devoir lui commande d'insister invariablement sur sa possession légitime de ces contrées et qu'aucune considération ne pourra jamais la détourner d'accomplir ce devoir. V. Ém. fera observer que ce n'est pas sans la plus grande surprise que S. M. a vu dans la dernière dépêche de V. Ém. que S. S. pourrait bien avoir l'intention *de faire appuyer par l'entremise de Cours étrangères ses représentations au sujet des Légations*. Cette disposition force S. M. à déclarer au pape que toute tentative, faite par S. S. dans le but de mêler ou d'intéresser n'importe quelle Puissance étrangère à une question, qui regarde exclusivement la Cour impériale royale et la Cour romaine, serait interprêtée comme une démarche aussi incompétente que désobligeante. On y verrait une participation évidente aux plans de certaines Puissances hostiles. Cette conclusion trouverait d'autant plus crédit qu'une pareille démarche serait la confirmation de fâcheux symptômes et

de dispositions peu favorables qu'on a observées dans quelques régions et chez quelques fonctionnaires de l'État Pontifical. D'ailleurs, S. M. en a sous les yeux des preuves palpables, car dans sa propre résidence éclatent tous les jours des clabauderies, des intrigues et des plaintes indignes.

Je suis toujours avec un profond respect,

De Votre Éminence,

Le très obéissant serviteur,

Baron DE THUGUT.

Vienne, le 31 mai 1800. »

Cette dépêche, qui dissimule si mal le désappointement du ministre, manifeste des tendances tellement inacceptables qu'on se demande si le baron de Thugut avait encore l'envie de rester agréable au Saint-Père. Le premier-ministre de François II abusait de la situation exceptionnalle que des succès militaires inespérés lui avaient faite à l'Empire : aussi le cardinal Herzan crut-il ne pas pouvoir suivre à la lettre les derniers ordres de son chef. D'ailleurs la fortune des armes n'allait pas tarder à fausser compagnie aux Autrichiens et à bouleverser tous les plans du cabinet de Vienne. La divine Providence se préparait à montrer une fois de plus qu'Elle seule dispose en souveraine maîtresse de tous les événements : la journée de Marengo approchait. Quelques jours avant cette bataille, Ghisilieri écrivait à Thugut :

« Monsieur le Baron,

Il était sans doute difficile à prévoir qu'embarqués depuis vendredi matin, nous ne serions sortis du port que

ce matin mardi à 6 heures, mais telle a été l'opiniâtreté des vents contraires et telle est d'ailleurs la difficulté de sortir de ces lagunes, qui ne peuvent qu'à certaines époques d'accroissement d'eau soutenir les vaisseaux de guerre, que nous devrions encore attendre dix jours jusqu'à la nouvelle crue d'eau, si le commandant de la frégate, M. Dandolo, n'eut pas pris le parti de diminuer le poids de la frégate en la désarmant totalement pour l'armer de nouveau en pleine mer. Tous ces accidents, qui ont retardé notre départ, ont donné occasion aux cardinaux Pignatelli et Borgia d'enflammer le pape, comme si on lui en imposait et qu'on eût voulu sous différents prétextes le retenir plus longtemps hors de ses États et gagner du temps par-là. Je n'ennuierai pas Votre Exc. par le détail de tous les désagréments que j'ai soufferts à cette occasion, ni des propos que Pignatelli surtout s'est permis. Le pape voulait absolument monter à bord d'un petit bâtiment qui suit la frégate avec les équipages et il aurait été impossible de le retenir sur la frégate plus longtemps si les efforts du commandant et de l'équipage n'eussent à la fin hier au soir donné mouvement à la frégate à force de remorqueurs. Depuis hier au soir S. S. est plus tranquille et, si le vent nous favorise, nous pourrions être demain au soir à Pesaro, où j'espère recevoir les ordres ultérieurs de V. Exc. et d'où je n'omettrai pas de continuer mes rapports.

Presque toute la noblesse de Milan est à Padoue et Venise. L'effroi du retour des Français s'est répandu même dans les provinces au deçà du Mincio, mais à cette heure les bonnes nouvelles de Gênes et de l'avancement de l'armée de Son Exc. Melas, qui a son quartier-général à Plaisance, rassurent même les plus timides. Les dispositions données pour que les plus coupables pour opinions

politiques soient transférés de Venise, où ils avaient été envoyés comme en dépôt, en Dalmatie et à Cattaro, ont contribué beaucoup à retenir dans l'ordre les malintentionnés et les ordres de V. Exc. qui arriveront probablement demain, pour substituer aux consulteurs actuels du gouvernement des gens plus actifs et moins âgés, arriveront très à propos pour assurer à Venise un meilleur ordre et un gouvernement plus ferme.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect et la plus vive reconnaissance,

Monsieur le Baron,

De Votre Excellence,

A bord de la frégate *la Bellone* à la hauteur de Saint-Pierre in Volta (1), ce 10 juin 1800, à 10 heures du matin.

le très humble et très obéissant serviteur,

GHISILIERI. »

Le lendemain, le cardinal Herzan envoyait de son côté son dernier et laconique rapport de Venise :

(LVIII.)

« Excellence,

Ce matin, au lever du jour, le vent a changé et la frégate qui porte Sa Sainteté a fait voile.

J'aurais désiré quitter Venise, vendredi prochain, mais pour ne pas m'exposer à augmenter mon inflammation des jambes, ce qui pourrait avoir des suites fâcheuses, je remettrai mon départ à lundi.

(1) Saint-Pierre in Volta se trouve un peu au sud du port de Malamocco, dont parle Consalvi (*Mémoires*, I, 304.)

Désireux de pouvoir de nouveau de vive voix donner à V. Exc. des témoignages de ma considération très distinguée, je baise, dans des sentiments analogues, très affectueusement les mains de V. Exc.

De Votre Excellence,

Le très affectionné serviteur,

F. card. d'Herzan.

Venise, 11 juin 1800. »

V. — Le cardinal Consalvi a raconté dans ses *Mémoires* la navigation aussi périlleuse que désagréable que Pie VII fit sur *la Bellone* ; le récit qu'a laissé de ce voyage par mer le marquis Ghisilieri corrobore les pages écrites par le cardinal romain.

Trois lettres adressées au baron de Thugut de Porto-Quieto, de Daïla et de Pesaro, jointes à celle datée de Saint-Pierre in Volta, tracent à grands traits une relation complète de la lamentable traversée de Venise à Pesaro. De Porto-Quieto Ghisilieri envoya la dépêche que voici :

« Monsieur le Baron,

Comme le vent constamment contraire et le gros temps nous ont obligés de mouiller à cinq heures à Porto-Quieto en Istrie, je me hâte de porter cet accident à la connaissance de V. Exc. qui s'imaginera aisément combien cela contribue à augmenter l'impatience de Sa Sainteté et la mauvaise humeur de quelque cardinal. Il faudra pourtant avoir patience et rester ici jusqu'à ce que le vent devienne favorable, quelque désagréable qu'il soit d'être embarqués depuis sept jours et d'être encore de plus de cent milles d'Italie éloignés de Pesaro.

Une barque, qu'on m'a expédiée samedi de Venise et qui m'a encore rejoint en route dans la nuit, m'a apporté la fâcheuse nouvelle de l'entrée des Français à Plaisance, de la crainte qu'on avait pour Ferrare et Bologne menacées d'une invasion ennemie, et de l'effroi qu'un changement si rapide de circonstances avait répandu à Venise même. Toutes ces nouvelles ont vivement affecté le Saint-Père et contribueront sans doute à le retenir plus longtemps sur les bords de l'Adriatique, avant de retourner à Rome. Pour avoir quelque notion plus précise sur l'état actuel des affaires et mettre par là S. S. à même de prendre le parti le plus sûr dans les circonstances, j'expédie un exprès à S. Exc. M. le gouverneur de Trieste qui n'est qu'à 35 milles d'Italie d'ici, pour qu'il ait la complaisance de me communiquer tout ce qu'il sait sur la position des armées et, à cette occasion, je le charge aussi de faire parvenir cette lettre à V. Exc.

Au moment où nous remettons à la voile, je ne manquerai pas de le marquer à V. Exc. et en attendant je la supplie d'agréer les sentiments du plus profond respect et de la plus vive reconnaissance avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur le Baron,

De Votre Exc.,

Le très humble et très obéissant serviteur,

GHISILIERI.

De Porto-Quieto en Istrie à bord de la frégate I. R. *la Bellone*, ce 12 juin 1800. »

Trois jours plus tard, ce fut de Daïla, à quelque distance de Porto-Quieto, que le marquis communiqua au premier-ministre les détails suivants :

« Monsieur le Baron,

Le vent de terre qui souffle constamment, tous les jours au coucher du soleil, des montagnes de l'Istrie, nous a engagés à mettre à la voile hier au soir et nous a fait sortir de Porto-Quieto où nous avions essuyé la veille un orage terrible qui, dans un port moins sûr, aurait pu avoir des suites funestes. Mais après cinq heures de voyage, la violence du vent contraire nous a obligés à jeter l'ancre à la hauteur de Daïla, pour ne pas être entraînés plus bas dans le golfe de Trieste. Cet accident imprévu, qui est survenu dix jours après notre embarquement, a vivement affecté le pape qui n'a pas fermé l'œil de toute la nuit, et qui ce matin m'a lâché quelque mot sur le projet d'aller à terre, projet qui s'évanouira, j'espère, comme j'ai fait évanouir l'autre projet que le cardinal Pignatelli a mis sur le tapis à plusieurs reprises. Il voulait faire embarquer S. S. sur un petit bâtiment, pour hâter son arrivée à Pesaro ; je n'ai pourtant pas voulu différer à faire pressentir à V. Exc. le nouveau projet du pape pour que, dans le cas que dans mon rapport prochain je doive lui mander le débarquement de S S. et des cardinaux à Pivano ou dans quelque autre port de l'Istrie, elle sache d'avance les circonstances qui ont fait naître cette idée. Le pape et les cardinaux appréhendent vivement les dangers de la traversée surtout depuis qu'à l'occasion du gros temps qui nous obligea de mouiller à Porto-Quieto, de l'orage qui nous a surpris dans le port et des coups de vent que nous avons essuyés la nuit passée, on a fait la triste expérience que l'équipage, composé pour la plupart de recrues ramassées à la hâte, n'est ni par son nombre, ni par son activité en état de faire la manœuvre avec toute la vitesse et la précision nécessaires. Les officiers, qui sont tous d'un

mérite distingué et d'une grande expérience, conviennent eux-mêmes de cette vérité, et inquiets comme ils sont de l'opiniâtreté des vents contraires et même de l'impatience des cardinaux, ils ont été les premiers à dire qu'ils auraient tenu la mer malgré la mauvaise saison, s'ils avaient pu se fier à l'équipage. La fièvre, dont une douzaine de matelots ont déjà été pris, et qui a même attaqué quelques officiers, le cardinal Doria et des personnes de la suite, augmente l'inquiétude des cardinaux et même du pape et leur fait craindre une maladie épidémique. Toutes ces circonstances malheureuses, qui n'étaient pas à prévoir dans un voyage aussi court que celui de Venise à Pesaro, mettront V. Exc. à même de juger tout le désagrément de ma position actuelle que ne fait qu'augmenter le mal de mer qui me tourmente et me fait souhaiter vivement d'arriver bien vite à Pesaro.

Le vent paraît moins contraire à notre direction et le commandant veut lever l'ancre. J'espère que mon premier rapport sera daté de Pesaro, mais en tout cas de terre ferme, parce que si le vent change encore le pape ne pourra plus résister à l'idée de débarquer.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect et la plus vive reconnaissance, M. le Baron,

De Votre Exc.

Le très humble et très obéissant serviteur,

GHISILIERI.

A bord de la frégate I. R. *la Bellone*, à la hauteur de Daïla en Istrie, le 15 juin 1800, avant-midi. »

Il se passa encore deux jours avant qu'on touchât terre dans les États de l'Église. Enfin, le 17 juin, de Pesaro, le marquis expédia à Thugut une dépêche ainsi conçue :

« Monsieur le Baron,

J'ai enfin la consolation de dater mes lettres de Pesaro, où nous avons débarqué heureusement aujourd'hui, à une heure après-midi, à l'acclamation générale d'une foule immense de peuple qui bordait le rivage. Toute la famille du pape, qui se compose de deux frères, une sœur, une belle-sœur et trois neveux, s'est rendue à Pesaro pour voir Sa Sainteté, et les cardinaux Antonelli, Busca, Antoine Doria et Bellisomi, Mgr Despuig et une quantité de prélats et de nobles de la Romagne se sont rendus ici pour le même objet. M. le général Mylius et M. de Cavallar, auxquels j'ai présenté les lettres que V. Exc. a eu la bonté de m'envoyer pour eux, sont venus d'Ancône à Pesaro, pour faire leur cour à S. S. et les ordres de Sa Majesté, pour que le pape reçoive dans ces provinces tous les honneurs dus à sa dignité, ont été jusqu'ici parfaitement remplis. La garnison était sous les armes à l'arrivée de S. S., la forteresse l'a salué de 101 coups de canon et deux officiers avec un nombre suffisant de soldats montent la garde du palais de l'évêque, où le pape loge. On observera le même système dans toutes les autres villes occupées par les troupes de S. M. ; et comme S. S. a résolu de partir d'ici après-demain pour être le soir à Fano, le lendemain 20 à Sinigaglia et le 21 à Ancône, M. le général Mylius a déjà fait pour tout ce voyage les dispositions nécessaires, sans manquer aux égards dus aux officiers russes qui sont en garnison à Fano et à Sinigaglia conjointement avec les officiers de Sa Majesté. Sa Majesté le roi de Sardaigne, épouvantée de l'arrivée des Français à Plaisance, a quitté Florence et s'est rendu par la route de Pérouse sur les bords de l'Adriatique pour être à même en tout cas de se réfugier à Trieste. Il a expédié d'Arezzo

un courrier au pape pour l'engager à disposer son voyage de façon à lui procurer le plaisir de le rencontrer quelque part. Comme on croit que le roi avec toute sa famille est arrivé hier soir à Ancône, c'est dans cette ville qu'aura lieu son entrevue avec le pape. Son Altesse Royale l'archiduchesse Marie-Anne s'est aussi rendue dans ces parages et elle est actuellement à Lorette. Toutes ces circonstances feront sans doute retarder toujours davantage le voyage de S. S. qui ne pourrait plus, quelle que soit la diligence qu'elle fasse, être à Rome pour la Saint-Pierre. Outre le courrier du roi de Sardaigne que le pape a retrouvé ici à son arrivée, il en a trouvé un aussi de S. M. Sicilienne, qui lui a apporté la réponse du roi à la lettre que le pape lui avait écrite pour le déterminer à lui rendre le gouvernement civil de Rome et à en retirer ses troupes à l'instar de ce que S. M. l'empereur et roi est disposée à faire dans le même temps, pour toutes les provinces que ses troupes occupent actuellement et que le Saint-Siège n'a pas aliénées par des traités solennels. L'objet de cette réponse est trop important pour que je ne souhaite pas de la connaître dans tout son détail pour en donner connaissance à V. Exc., et dès aujourd'hui, d'après ce que Mgr Consalvi m'a dit à la hâte et dans la presse de l'antichambre, j'ai raison de supposer que le roi de Naples est disposé à rendre le gouvernement civil de Rome, mais pas à retirer ses troupes. Comme j'ai fixé pour demain une conférence avec Mgr Consalvi et que je me propose à cette occasion d'en tirer toutes les notions que je pourrai, je me réserve de faire là-dessus mon rapport à V. Exc. demain soir. En attendant, je me hâte de porter à sa connaissance l'arrivée heureuse de S. S. et la fin d'un voyage qui ne pouvait être à tous égards plus désagréable. Le pape a fait présent au commandant

et au major de la frégate d'une tabatière d'or à chacun et de 200 ducats à l'équipage, Dans l'équipement de la frégate, on n'avait pas jugé à propos de donner aux officiers le grade qui leur était dû pour leurs anciens services, mais Son Exc. M. de Querini s'était fait là-dessus une réserve. J'ai cru répondre aux vues bienfaisantes de S. M. et aux instructions de V. Exc., en faisant une attention marquée au pape par la promotion des officiers qui ont eu l'honneur de le servir à bord de la frégate. S. S. a fort agréé cette nouvelle marque d'égard de S. M. envers sa personne, et je ne doute point que V. Exc. approuve ce que j'ai cru pouvoir faire.

J'ai l'honneur d'être avec les sentiments du plus profond respect et de la plus vive reconnaissance, Monsieur le Baron,

De Votre Exc.

Le très humble et très obéissant serviteur,

GHISILIERI.

Pesaro, 17 juin 1800. »

La dépêche très laconique, que le marquis envoya le lendemain au baron de Thugut, disait :

« Monsieur le Baron,

J'ai l'honneur de remercier V. Exc. pour la lettre qu'elle a eu la bonté de m'écrire afin de m'avertir des passe-ports donnés à MM. le marquis Rangone et le marquis de Marsili. Comme je sais que V. Exc. doit avoir reçu de Venise des rapports directs sur l'émeute des Dalmates et sur l'anarchie qui règne là, je ne peux que rappeler très respectueusement l'attention de V. Exc. sur

un objet si intéressant et lui réitérer les assurances du profond respect et de la très vive reconnaissance, avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

De Votre Excellence,

Le très humble et très obéissant serviteur,

GHISILIERI.

Pesaro, 18 juin 1800. »

CHAPITRE QUATORZIÈME.

—

Sommaire. — I. Ghisilieri à Thugut, Pesaro, 19 juin. Ghisilieri à Thugut, Ancône, 22 juin. — II. Ghisilieri à Thugut, Tolentino, 26 juin. Ghisilieri à Thugut, Foligno, 29 juin. — III. Ghisilieri à Thugut, Civita-Castellana, 3 juillet. Proclamation de la Junte suprême du gouvernement provisoire romain, 21 juin. Notification des trois cardinaux-commissaires aux Romains, 22 juin ; publication d'une lettre du pape à la Commission des trois, en date de Venise, 22 mai. Proclamation de don Diégo Naselli aux Romains, 22 juin. — IV. Note de Consalvi au marquis de Ghisilieri, Lorette, 24 juin. Réponse de l'envoyé impérial. Deux annexes : Lettre de Ghisilieri aux commissaires civils d'Ancône et de Pérouse, 24 juin. Proclamation de ces deux fonctionnaires. Lettre de Consalvi à Ghisilieri, Lorette, 25 juin.

I. — Dans les dernières pages de ce travail on verra se relever de ses ruines la Souveraineté Temporelle des papes, cette royauté que la divine Providence a attachée au siège de Rome, afin de garantir, avec plus d'efficacité, au pontife qui l'occupe, le libre exercice de son autorité sur les princes et sur les peuples, ainsi que sa pleine indépendance dans le gouvernement de l'Église Catholique. Cette restauration, que dans les temps antérieurs bien d'autres avaient précédée et que depuis près de cent ans, plusieurs autres ont suivie, présage l'issue finale de l'épreuve qui afflige l'Église depuis un quart de siècle. Tout comme les enfants dévoués du pontife romain, ses adversaires doivent également savoir lire dans l'histoire du passé de Rome, l'histoire de son avenir. Il arrivera

à la politique et à la diplomatie contemporaines ce que la Providence réserva aux diplomates et aux politiques de jadis. Dans tout ce qui touche à la Rome des papes, les hommes d'État semblèrent toujours pouvoir impunément fouler aux pieds et la faiblesse du Roi-Pontife et la sainteté de ses droits ; quand l'heure du châtiment avait sonné, Dieu confondait les desseins iniques et renversait de fond en comble des plans sacrilèges et des conquêtes qui paraissaient solidement établies. C'est le sort réservé aux triomphateurs éphémères d'aujourd'hui. Qu'ils s'instruisent aux leçons des événements auxquels se rattachent les longues mais substantielles relations, qu'avec une fidélité et une patience à toute épreuve, le marquis de Ghisilieri continuait à transmettre régulièrement à Vienne. Il écrivait de Pesaro le 19 juin 1800 :

« Monsieur le Baron,

Dans la conférence que j'ai eue hier après-midi avec Mgr Consalvi, j'ai appris que le courrier napolitain, qui attendait depuis quelques jours le pape ici, lui a présenté une lettre du roi dans laquelle il assure S. S. d'avoir donné au commandant de ses troupes à Rome, Don Diégo Naselli, les ordres nécessaires pour qu'aussitôt que quelque cardinal ou quelque prélat se présente au nom du pape, pour recevoir le gouvernement civil de Rome et des autres parties de l'État Ecclésiastique, le gouvernement lui soit immédiatement remis sans aucune restriction ; mais S. M. Sicilienne ajoute de ne pouvoir pas dans ce moment retirer de Rome ses troupes. Le commandant des dites troupes, ajoute-t-il, n'aura que des relations directes avec S. S. ; et ces troupes ne sortiront de Rome et du reste de l'État de l'Église qu'après qu'on saura que les

troupes des autres Puissances étrangères auront effectivement évacué *les États de l'Église et nommément Ancône.* Le projet du pape, continue-t-il, pour fixer une époque à laquelle les troupes autrichiennes et napolitaines évacueraient en même temps les États de S. S., était inadmissible, vu la nécessité que Rome surtout soit gardée par une garnison suffisante pour y maintenir l'ordre, et que d'ailleurs il n'était pas nécessaire que cette évacuation fut faite de part et d'autre dans le même temps.

Cette réponse de S. M. Sicilienne, bien différente de celle à laquelle S. S. s'attendait, a fort déconcerté son ministre Mgr Consalvi, surtout depuis que je lui ai fait observer que si le pape, malgré le refus absolu du roi de Naples quant au rappel de ses troupes, persistait dans l'idée d'aller à Rome, il venait par-là à se mettre à la merci des Napolitains pour longtemps, ce qui ne lui aurait assurément pas concilié ni l'estime ni l'amour des Romains. En outre, comme les troupes de mon auguste maître ne se seraient pas retirées d'un pouce de terrain, aussi longtemps que Rome fût gardée par une garnison étrangère, le pape, en accédant par son retour à Rome à la permanence de la garnison napolitaine, venait par-là à perpétuer dans ses États le séjour de deux différentes troupes étrangères dont l'entretien aurait fini par ruiner ses provinces épuisées. Je dis enfin que le séjour à Rome des Napolitains, dont Mgr Consalvi lui-même m'avait souvent avoué l'indiscipline et l'avarice, n'aurait pas même laissé au pape la liberté requise pour le gouvernement civil et économique, et que S. S. pouvait facilement prévenir tous ces embarras et leurs très funestes suites en s'arrêtant dans une de ses villes occupées par les troupes Imp. Roy., où elle aurait pu librement gouverner le reste de ses États, jusqu'à ce que l'évacuation de Rome par les

Napolitains la mette à même de rentrer dans sa capitale, avec toute la dignité due à son rang et tout le pouvoir de souverain, nécessaire pour procurer le bien de ses sujets.

L'évidence de ces réflexions a été bien sentie par Mgr Consalvi et il dit que lui-même les a soumises à S. S., mais il ne m'en a pas moins répondu que le pape se croit toujours obligé par sa parole à ne pas se refuser aux instances réitérées que S. M. Sicilienne lui faisait dans cette même lettre pour qu'il retourne à Rome. Mgr Consalvi m'a seulement ajouté que S. S., dans l'impossibilité d'être à Rome pour la Saint-Pierre, aurait traîné son voyage quelques jours, et qu'il était à espérer qu'en attendant on aurait pu, et par lettre directement avec le roi, et par la mission de quelque prélat à Palerme, ou bien par quelque concertation avec le représentant du roi de Naples, dont le roi fait mention dans sa lettre sans le nommer, quoiqu'on sache que c'est le duc de Mondragone, qui sera chargé de résider auprès du pape, en qualité de ministre de S. M. Sicilienne, on aurait pu, dis-je, arranger cette affaire et fixer l'époque à laquelle les Napolitains évacuent Rome. Je n'ai pas omis de répondre que tout cela était bon à dire, mais pas à espérer. Qu'une fois que le pape serait à Rome, les Napolitains ne sortiraient plus de cette ville. Que la promesse à laquelle le pape ne voulait pas manquer ne pouvait pas l'obliger, surtout depuis que les circonstances de la guerre lui donnaient un prétexte bien plausible de ne pas s'éloigner des bords de l'Adriatique et de ne pas s'exposer aux dangers d'une émeute que les malintentionnés, dont Rome abonde, pourraient y faire, dans le cas que l'ennemi eût encore quelque succès. Qu'enfin le pape, si scrupuleux dans ses promesses avec la Cour de Naples, aurait pu être plus délicat vis-à-vis de l'empereur, qui a tant fait

pour Lui et qui par ses droits incontestables sur la ville de Rome (1), aussi bien que par la part qu'il prend aux véri-

(1) L'étrange prétention des « *droits incontestables de l'empereur sur la ville de Rome* », reproduite jusques à deux fois dans la présente dépêche, fait reporter la pensée sur le Traité secret du 27 juillet 1813 conclu à Prague entre les Puissances coalisées contre Napoléon Ier. S'il en faut croire une Note-protestation adressée de Paris, 26 mai 1814, à lord Castelreagh, par le prince de Metternich, l'Art. 12 du Traité secret de Prague avait fait bon marché des droits du pape sur l'État de l'Église et le chancelier de François II justifiait cette politique spoliatrice en prétendant que l'empereur avait sur cette partie de l'Italie « *un droit incontestable comme Roi de Rome, aussi bien qu'en qualité d'empereur héréditaire et chef du Corps germanique.* »

La Note du 26 mai a été publiée par N. Bianchi dans son ouvrage *Storia documentata della diplomazia europea in Italia dall' anno 1814 all' anno 1861*, page 333. — Wilhelm Oncken a reproduit le document dans son travail *Œsterreich und Preussen im Befreiungskriege*, II, 462. — Quant à l'original du Traité secret de Prague, qu'on travaille à découvrir, on s'est livré jusqu'à ce jour à des recherches sans résultat dans les Archives de Vienne, de Londres, de Berlin et de Saint-Pétersbourg.

Il ne sera pas sans intérêt de faire remarquer, en passant, que le langage tenu par le baron de Thugut en 1800 et qui serait en 1813 et 1814 repris par le prince de Metternich, se retrouve déjà sous la plume du premier des deux diplomates en 1798. Pendant les négociations de Rastadt, en prévision des nouvelles violences que les Français se préparaient à exercer contre les États de l'Église, le baron de Thugut expédia au comte de Cobenzl, plénipotentiaire impérial au Congrès, des instructions parmi lesquelles on rencontre ce passage :

« Il faudrait stipuler en même temps que l'État de l'Église serait conservé et maintenu d'après les limites qui lui ont été assignées par la paix de Tolentino.

Mais le Directoire de Paris, paraissant depuis quelque temps absolument décidé à détruire la Souveraineté Temporelle du pape, il sera peut-être très difficile désormais de l'engager à renoncer à l'exécution des mesures déjà prises ; d'autant plus que tout le projet semble combiné avec l'Espagne, avec laquelle on est probablement d'accord de transmettre à l'infant de Parme les différentes provinces que la paix de Tolentino a laissées au pape, en se réservant de révolutionner les duchés de Parme et de Plaisance et les autres possessions actuelles du duc, et de les incorporer à la Cisalpine.

tables intérêts de S. S., ne pouvait pas être indifférent à la voir rentrer dans sa capitale gardée par une troupe étrangère. Consalvi, qui ne pouvait sans doute pas répondre à des raisons si fortes, s'est retranché dans la ferme volonté du pape, qui se croit obligé par sa promesse et par son devoir d'évêque à retourner à Rome. Il m'a dit que comme il était obligé de parler d'après les ordres de son maître, il ne devait pas me cacher que S. S. voulait aller à Rome et que le projet de s'arrêter dans quelque autre ville du voisinage avait été rejeté absolument, surtout depuis la réponse du roi de Naples qui promet de rendre à S. S. le gouvernement civil. Alors j'ai fini brusquement la conférence en disant que si le pape préfère être l'esclave d'une promesse inconsidérée, plutôt que de se délivrer par une dilation de quelques semaines de tous les embarras des garnisons étrangères, il en est le maître, que l'empe-

Si dénués, comme nous le sommes, de l'appui et des secours de nos alliés, nous nous trouvions dans l'impossibilité d'empêcher l'exécution de ce plan désastreux, il ne nous resterait sans doute qu'à y souscrire, sous la condition toutefois qu'au moins la ville même de Rome avec un territoire compétent restât au pape et qu'au moyen d'une somme annuelle, que lui paierait le nouveau souverain de l'État de l'Église, et par le concours des libéralités des diverses Puissances Catholiques, il soit suppléé à ce qui pourrait manquer pour l'entretien du chef de l'Église sur un pied convenable.

Supposé qu'un pareil arrangement fût également rejeté, il conviendrait d'insister pour le moins, que le prince séculier, qui posséderait à l'avenir le domaine actuel de l'Église, fût obligé de reconnaître la suzeraineté de S. M. sur la ville de Rome. La domination à Rome d'un prince ecclésiastique, chef de l'Église, n'a pu guère préjudicier à la dignité de S. M.; mais si cette ville passait à un prince séculier, autrement que sous la suzeraineté de S. M., le titre d'Empereur des Romains, qui a fait jusqu'ici la base de la prééminence de l'Autriche en Europe, deviendrait bientôt l'objet d'une véritable dérision et il serait par là porté un nouveau coup funeste à la considération de Sa Majesté. » (Dépêche, datée de Vienne, 9 février 1798, arrivée à Rastadt le 14 au soir. — *Archives* de Vienne.)

reur n'aurait eu rien à se reprocher dans la suite, quel que soit à l'avenir le sort réservé à Sa Sainteté. Que si le pape ne veut pas avoir égard aux droits de S. M. sur Rome, le ministre de l'empereur sera obligé, une fois qu'il doive entrer à Rome pour y suivre le pape, d'y pourvoir à l'honneur de son auguste maître, en s'y faisant escorter par les troupes II. RR., *ce que je disais pourtant* (ai-je ajouté) *à l'ami Consalvi, pas au ministre du pape qui devait l'ignorer.*

V. Exc., qui connaît mon caractère bien éloigné d'être emporté et de pousser les choses trop loin, croira aisément que je ne m'y prendrais sûrement pas de la sorte si je ne voyais malheureusement par mes propres yeux que la Cour de Rome, accoutumée depuis longtemps à être tyrannisée par les menaces des ministres bourbons, n'est pas sensible à la droiture et aux bonnes manières des ministres autrichiens et ne connaît pas pour l'ordinaire d'autres impressions que celle de la peur. La conférence d'hier m'en a fourni une nouvelle preuve. Consalvi, que j'ai quitté d'un ton sérieux, sans pourtant manquer à la politesse, est allé aussitôt rendre compte au pape de ce que je venais de lui dire et est ensuite revenu auprès de moi pour me dire que S. S. appréhendait fort l'idée que je lui avais manifestée d'entrer à Rome avec une escorte autrichienne, et qu'elle était inquiète des suites que cela aurait pu avoir. J'ai répondu à Mgr Consalvi que, comme j'avais manifesté cette idée à Mgr Consalvi et pas au ministre du pape, le pape devait l'ignorer. Quant aux suites funestes que S. S. redoutait, Elle avait dans son pouvoir un moyen bien facile de les prévenir, en s'arrêtant dans quelqu'autre ville jusqu'à ce que l'affaire de l'évacuation de Rome eût été arrangée définitivement ; sur quoi j'ai pris congé du prélat que mon ton décidé a

embarrassé très fort. Il me pèse sans doute d'en agir ainsi, mais d'autre part je suis vraiment fâché de voir la Cour de Rome si aveugle sur ses propres intérêts et le pape qui sacrifie au plaisir d'un jour, c'est-à-dire à sa réception dans Rome, sa dignité, sa tranquillité et l'amour de ses sujets. J'espère encore que Consalvi, qui, par l'absence du cardinal Roverella, est le seul qui fait les affaires, y pensera bien, avant de laisser entrer le pape à Rome occupée par les Napolitains. J'espère aussi que Naselli, auquel le pape a écrit seulement hier pour lui annoncer que les cardinaux destinés à recevoir de ses mains le gouvernement de Rome au nom de S. S., sont Albani, Somaglia et Roverella, traînera encore quelque temps avant de céder effectivement le gouvernement, quoique l'arrivée du pape à Pesaro, qui est la condition sans laquelle le roi de Naples ne voulait pas même céder le gouvernement civil, devait ôter toute difficulté. Je me flatte que dans l'intervalle je recevrai des instructions ultérieures de V. Exc., mais en tout cas je tâcherai de ne jamais compromettre en rien l'auguste Cour et de suivre en même temps les instructions que V. Exc. a eu la bonté de me donner. Après-dîner on part pour Fano, et, comme S. S. ne s'arrête à Fano et à Sinigaglia qu'une demi-journée dans chaque localité, je me propose d'écrire à V. Exc. d'Ancône samedi soir, à moins que quelque accident imprévu digne d'être porté à la connaissance de V. Exc. ne m'oblige à écrire plus tôt. Le général Mylius et le commissaire Cavallar sont partis pour Ancône hier matin, afin d'y faire tous les préparatifs pour la réception du pape qui n'a pas voulu d'escorte. Il est accompagné de quatre dragons qui veillent à son bagage et de quelques cuirassiers qui battent la campagne pour intimider les voleurs qui ne sont pas rares dans ces provinces. Les

cardinaux Braschi et Doria accompagnent S. S. qui n'est suivie que du majordome, du *Maestro di camera* et de quatre ou cinq prélats *di mantellone*.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect et la plus vive reconnaissance, M. le Baron,

De Votre Excellence,
Le très humble et très obéissant serviteur,
GHISILIERI.

Pesaro, 19 juin 1800. »

Cette dépêche, grosse de révélations sur les dispositions intimes du gouvernement de Vienne, ou du moins sur celles du premier-ministre Thugut, qui était l'âme de toute la politique impériale, jette du jour sur les instructions dont avait été muni Ghisilieri lorsqu'il partit pour Venise, où il devait prendre, auprès de Pie VII, la place du cardinal Herzan. Trois jours après, d'Ancône, partit cette autre relation :

« Monsieur le Baron,

Je profite du peu de moments que nous nous arrêtons à Ancône pour continuer mes rapports à V. Exc. Avant de monter en voiture à Pesaro pour aller à Fano, le Saint-Père m'appela dans sa chambre et me dit qu'il était extrêmement peiné de ce que j'avais dit à Mgr Consalvi au sujet de l'idée d'aller à Rome avec une escorte autrichienne et il n'omit rien pour m'en dissuader. Alors je répondis à Sa Sainteté que tout ce que j'avais dit à ce sujet à Mgr Consalvi je le lui avais dit comme à un ami et non comme à un ministre du pape; que si la dignité de

mon auguste maître eut exigé la réalisation de cette idée, cela n'aurait pas regardé du tout S. S ; que S. S. devait ignorer jusqu'à l'idée même de ce projet. Alors le pape réitéra ses instances pour n'être pas compromis et m'assura qu'il n'aurait rien omis pour se délivrer le plus tôt possible de la garnison napolitaine. Il m'ajouta que, si les Napolitains ne cèdent pas à ses instances, il sortira de Rome avec cette même fermeté avec laquelle il y entre à présent pour remplir sa promesse, quoiqu'il ne méconnaisse pas les désagréments auxquels il va s'exposer. Je n'ai pas omis de répliquer au Saint-Père qu'une fois qu'il sera à Rome, il ne pourra pas en sortir si facilement et que l'expédient le plus sûr était de ne pas y entrer. Tout en réitérant toujours les assurances de sa ferme résolution de ne rien omettre pour se défaire des Napolitains, il finit par me dire qu'il était obligé par sa parole de se rendre à Rome et que par la fidélité avec laquelle il remplit à cette heure cette promesse, je pouvais juger de la fermeté avec laquelle il remplirait l'autre qu'il me donnait de sortir même de Rome une fois que les Napolitains refuseraient de quitter la capitale en même temps que les troupes de l'empereur se retireraient des États de l'Église. A cela je répondis que j'étais bien charmé de voir dans S. S. des sentiments si louables et que quant à moi je ne l'aurais jamais comprise d'aucune manière, mais que je ne pouvais pas voir d'avance quels ordres j'aurais pu recevoir de mon auguste maître, à la suite de la ferme résolution du Saint-Père de rentrer à Rome malgré la présence d'une garnison étrangère. Jeudi, au soir, nous sommes arrivés à Fano et quoique les Russes, qui y sont en garnison au nombre de 75 hommes aient voulu eux aussi faire la garde au pape, ils ont pourtant fini par céder le pas aux troupes II. et RR. Tout s'est passé avec

la meilleure harmonie possible. J'ai tâché d'y contribuer pour ma part en présentant à S. S. les deux officiers russes qui ont souhaité cet honneur. A Sinigaglia, où nous sommes arrivés vendredi soir, il y a aussi une compagnie russe, mais son commandant, bien loin de l'empressement que celui de Fano avait de faire sa cour à S. S., a nettement déclaré au commandant autrichien, qui par prévenance l'avait averti d'avance de l'arrivée du Saint-Père, qu'il ne connaissait point le pape, qu'il était lui de la religion grecque et qu'il n'avait reçu aucun ordre relatif à sa réception. En effet, à Sinigaglia, les Russes n'ont pas bougé et seuls les Autrichiens ont monté la garde au palais où le pape a logé. Le comte de Voinovich, commandant de la flottille, qui est indisposé, a pourtant envoyé à Sinigaglia le sous-commandant Costantinow pour complimenter S. S. et pour lui présenter une lettre de félicitations pour son heureuse arrivée. J'ai cru devoir moi-même présenter le sous-commandant russe et ses officiers au pape, qui les a accueillis gracieusement et il paraît que les Russes ont été sensibles aux attentions que j'ai eues pour eux. Ils ne pourront sûrement pas se plaindre d'avoir été négligés à cette occasion.

La foule du peuple à Fano et à Sinigaglia et même sur le grand chemin a été immense et les cris de joie ont été répétés partout et mêlés à Sinigaglia des expressions les plus énergiques contre les révolutionnaires, jusqu'à crier *mort aux Jacobins* et que si le gouvernement ne les punisse pas le peuple les massacrera lui-même. On m'a apostrophé dans la rue de cette manière un peu trop vive, mais je leur ai répondu d'un ton ferme que le gouvernement fera ce que la justice exigera et que le peuple doit obéir et se fier au gouvernement. Ces petits incidents font voir à V. Exc. quelle est la haine de la populace contre

les malintentionnés et quel est son désir de se venger, ce qui demande de la part des gouvernements une fermeté et une justice inébranlables. Mais tout le bruit de Pesaro, Fano et Sinigaglia, à l'arrivée du pape, n'est rien en comparaison de la réception qu'on lui a faite à Ancône. L'enthousiasme du peuple est allé au point qu'à la porte de la ville 500 mariniers ont voulu à vive force dételer les chevaux de la voiture du pape et la traîner jusqu'à l'église et de là au palais de l'évêque, où il a pris comme de coutume son logement. Le général Mylius est allé à la rencontre de S. S. avec un détachement de cavalerie et l'a escortée jusqu'au palais où elle loge; toute la garnison était sous les armes et la forteresse a salué le pape avec 303 coups de canon et l'infanterie a fait trois décharges sur la place.

Mon oncle, dont la santé le rend tout-à-fait incapable de jouir des intentions bienveillantes de V. Exc. pour le transférer à Bologne, en qualité d'archevêque, a étalé à l'occasion de la réception du pape une magnificence plus qu'ordinaire et en général toute la ville a donné des preuves marquantes de sa dévotion vis-à-vis du Saint-Père, qui ce matin est allé dire la messe à la cathédrale, donner la bénédiction et admettre la noblesse à lui baiser les pieds dans le palais du gouvernement. Il ne tardera pas de partir pour Lorette où il verra S. A. R. l'archiduchesse Marie-Anne, mais pas la famille royale de Sardaigne. Celle-ci l'attend à Foligno. Je suivrai toujours le pape d'après les ordres de V. Exc. et de Lorette j'aurai l'honneur de lui écrire encore.

Le cardinal Ruffo, qui, après avoir essuyé à son passage par Bologne quelque désagrément de la part de la populace, avait poussé son voyage jusqu'à Fano, reçut jeudi soir une lettre de S. M. la reine de Naples qui lui mandait

du bord de la frégate dans le port de Livourne, en date du 13, qu'elle y était arrivée heureusement, qu'elle partait pour Florence comptant s'y arrêter quelques jours, qu'elle souhaitait avant de continuer son voyage pour Vienne de conférer avec lui. A la suite de cette lettre, le cardinal, quoiqu'à demi estropié, pour avoir été rudement roué de coups entre Rimini et Pesaro, s'est mis en route sans retard pour se rendre directement à Florence.

Mgr Despuig, qui vise à être cardinal, dès que la nomination de Labrador lui ôte l'espoir d'être ministre d'Espagne à Rome, s'est rendu jeudi matin chez le pape pour lui dire que, quoique par l'accident arrivé à une malle d'Espagne, jetée à la mer, il n'ait pas d'ordres de sa Cour, il sait pourtant par des voies indirectes que Sa Majesté Catholique l'a destiné à complimenter en son nom S. S. sur sa glorieuse élévation au pontificat et lui a ouvert crédit à Livourne pour toutes les sommes dont le pape pourrait avoir besoin. De plus, après ces ouvertures, Mgr Despuig a dès à présent offert à S. S., comme simple particulier, tout l'argent qui pourrait lui être nécessaire. Le pape l'a remercié de ses offres obligeantes sans pourtant en faire usage. Le même Despuig a averti hier soir le pro-secrétaire d'État de l'ordre que l'agent de Russie à Rome, le sieur Santini, a reçu de sa Cour de se rendre chez S. S. aussitôt qu'elle sera arrivée à Rome. Il doit demander officiellement au pape de reconnaître Paul Ier comme grand-maître de Malte et en cas de refus il doit immédiatement quitter Rome. Cette nouvelle, qui ne fait que confirmer ce que V. Exc. avait sagement prévu, a été répétée de plusieurs côtés et le général Knesevich me l'a confirmée ce soir d'après les assurances d'un officier de la marine russe. Quelque embarrassante que cette sommation de l'empereur de Russie soit pour la

Cour de Rome, il ne pourra jamais obtenir d'être reconnu purement et simplement grand-maître de Malte. Toutefois, on tâchera de faire agréer le projet que Paul Ier se contente d'être le protecteur et le chef militaire de l'Ordre, tandis qu'un catholique en sera le chef religieux selon les statuts de l'Ordre. Ce projet, dont j'ai rendu compte à V. Exc. dans un de mes rapports précédents, paraît bien facile à plusieurs cardinaux, mais il ne souffrira pas moins de difficultés pour être mis à exécution. Au reste, quoique je tâche d'apprendre quelle est l'opinion de la Cour de Rome sur cet article, je me ferai toujours une loi de ne me mêler de cette affaire d'aucune manière, afin de suivre ainsi les ordres précis de V. Exc.

Hier, à notre arrivée à Ancône, nous avons appris l'armistice signé le 16 entre le commandant général baron de Melas et Buonaparte, et quoique des lettres particulières le fassent regarder comme l'aurore de la paix, le pape a appris cet armistice avec peine, de crainte surtout qu'il puisse y avoir en Italie une république constituée à la française. En attendant le dénouement de cette affaire, j'aurai par là une bonne raison de ne rien précipiter, avant de recevoir les ordres précis de V. Exc.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect et la plus vive reconnaissance, M. le Baron,

De Votre Excellence,

Le très humble et très obéissant serviteur,

GHISILIERI.

Ancône, ce 22 juin 1800. »

Le Saint-Père se rendit d'Ancône à Lorette et c'est là, comme le révèle le rapport du 26 juin daté de Tolentino,

qu'eut lieu un échange de notes entre Consalvi et Ghisilieri qui accompagnait toujours le pape. L'ensemble des notifications se trouve rejeté à la fin de ce chapitre. Voici le rapport envoyé de Tolentino à Vienne :

« Monsieur le Baron,

Après que j'ai eu l'honneur d'écrire à Ancône mon rapport à V. Exc. et presqu'au moment du départ de S. S. de cette ville, tous les officiers russes qui sont à bord des trois frégates, des deux cutters et du brick qui forment l'escadre russe, actuellement stationnée dans le port d'Ancône, sous les ordres de M. de Voinovich, vinrent présenter leurs respects au pape, hormis M. de Voinovich qui resta à bord de sa frégate sous prétexte de maladie. Je les ai moi-même présentés à S. S., qui les a accueillis très gracieusement, et j'ai tâché d'apaiser par des prévenances un officier russe nommé Palatinow, qui portait la parole pour tous et qui me fit des plaintes amères sur ce que la Présidence de l'arsenal de Venise avait vidé tous les magasins d'Ancône, sans fournir à l'escadre russe ce dont elle avait besoin pour se radouber. Comme je ne pouvais en aucune manière entrer dans tous ces détails, je ne pourrais pas non plus, à cette heure, marquer à V. Exc. jusqu'à quel point les plaintes des Russes sont fondées. Mais, autant Palatinow m'avait l'air d'un aventurier, tel qu'il est en effet, parce qu'après avoir combattu avec les Français et démocratisé Céphalonie qui est sa patrie, il a tourné casaque et s'est mis du côté des Russes qui l'ont admis au service avec le grade de major, autant me paraît-il qu'on aurait pu prévenir par de la bienveillance de notre côté la mésintelligence décidée qui règne à Ancône entre les Russes et les Autrichiens. On aurait

ainsi épargné bien des désagréments aux ministres et aux officiers de Sa Majesté. Au reste, Voinovich dit qu'il attend sous peu les ordres de son amiral Uschako pour mettre à la voile, et on croit qu'il attend une occasion de vendre le blé qu'on vient de moissonner dans les terres des abbayes dont les Russes se sont emparés aux environs d'Ancône. Ceci s'accorde avec ce que le comte Georges Voinovich, oncle du commandant, m'a dit sur la disposition où se trouve son neveu d'aller bientôt mouiller avec son escadre aux bouches du Cattaro. Le comte Georges, qui vient de se marier avec la fille du consul d'Espagne, Radovani, souhaite toujours vivement d'être employé au service de l'empereur et m'a engagé à le recommander pour cela bien vivement aux bontés de Votre Excellence. Le pape au moment de son départ d'Ancône appela chez lui le lieutenant-général baron de Mylius, et en le remerciant des attentions qu'il avait eues pour Lui, lui donna un chapelet de la valeur peut-être de quinze à vingt ducats, en lui ajoutant gracieusement qu'il le priait de le garder comme un souvenir de l'amitié d'un pape pauvre. S. S. a fait donner également vingt ducats à chaque compagnie qui a eu l'honneur de lui monter la garde à Pesaro, à Fano et à Sinigaglia. Il a fait distribuer la même somme à la compagnie russe qui monta la garde à Fano, conjointement avec les Autrichiens, lors du passage de S. S. par cette ville.

Nous sommes partis d'Ancône l'après-dîner du 23 et nous sommes arrivés à Lorette le soir. S. A. R. Madame l'archiduchesse, qui depuis quelques jours y avait précédé le Saint-Père, alla à sa rencontre jusqu'à mi-chemin et dîna avec le Saint-Père le lendemain de son arrivée. On y a aussi rencontré le cardinal Archetti, qui de son évêché d'Ascoli s'est rendu à Lorette pour se mettre aux pieds de

S. S. à son passage. Ce cardinal, qui partage avec tous ceux qui connaissent V. Exc. l'admiration bien sincère que ses qualités inspirent, m'a fait recommander de le rappeler particulièrement à son souvenir. Le pape a voulu s'arrêter deux jours entiers à Lorette. Un sanctuaire si célèbre, qui, quoique dépouillé à cette heure de toutes ses richesses si vantées, n'en est pas moins fréquenté, exigeait sans doute une pareille distinction de la part du chef de l'Église. Hier au matin, nous sommes partis de Lorette et c'est à Recanati, petite ville située à trois lieues de Lorette sur le chemin de Macerata, que M. de Mylius a pris congé de S. S. pour retourner à Ancône, où il attend un capitaine qui doit lui communiquer les ordres du commandant-général, M. de Mélas, pour la dislocation des troupes qui sont actuellement en Toscane et dans l'État du pape. Sans cette circonstance, M. de Mylius, qui n'a omis aucune attention vis à-vis du Saint-Père, l'aurait sans doute suivi jusqu'à nos avant-postes, et S. S., qui m'a marqué à plusieurs reprises sa pleine satisfaction sur le compte de ce général, l'aurait vu avec plaisir. Malgré le départ de M. de Mylius, tout ira dans l'ordre à la suite des dispositions qu'il a prises et pour l'exécution desquelles il a envoyé son neveu pour accompagner S. S. jusqu'aux avant-postes. A Recanati, il y avait aussi l'ex-cardinal Antici (1), qui est de ce pays, mais, comme le pape n'avait pas même voulu recevoir à une audience son neveu, l'ex-cardinal n'a pas osé se présenter et, sous prétexte d'avoir un accès de goutte, il n'a pas bougé de sa chambre, quoiqu'il tâche pourtant de rentrer dans les bonnes grâces de la Cour de Rome, en promettant une

(1) Sur l'ex-cardinal Antici voir *Correspondance diplomatique et Mémoires inédits du cardinal Maury*, I, 230; Moroni, *Dizionario di erudizione storico-ecclesiastica.*

rétractation solennelle de sa démission du cardinalat, ce qui ne lui rendra pourtant jamais la dignité de cardinal. Le peuple a dételé aussi à Recanati les chevaux de la voiture du pape pour la traîner jusqu'à l'église. Hier, on a dîné à Macerata chez l'évêque et, hier au soir, nous sommes arrivés à Tolentino, où mon quartier général est là-même où Bonaparte signa avec les plénipotentiaires du pape le traité de paix. Partout les mêmes acclamations ; partout les mêmes cris de *Vive le pape* mais ces cris sont mêlés aussi des cris *mort aux jacobins* et *pain à bon marché*, et il y a apparence que des cris pareils augmenteront à mesure qu'on s'approche de Rome. Le sanctuaire de saint Nicolas, natif de cette ville, a engagé le pape à passer ici toute la journée d'aujourd'hui ; mais on partira demain, de bon matin, pour arriver le soir à Foligno, où S. M. le roi de Sardaigne est arrivé dernièrement avec toute sa famille. De Foligno j'aurai l'honneur d'écrire de nouveau à V. Exc.

Le lendemain de notre arrivée à Lorette, un courrier y arriva de Rome avec la nouvelle officielle que le gouvernement civil y avait été cédé par les Napolitains aux trois légats, que le pape y a envoyés, et le pro-secrétaire d'État n'a pas différé de m'en donner avis. En même temps, il m'a demandé au nom de S. S. qu'il en fût de même dans les pays occupés par les troupes de S. M. I. et R. entre Rome et la légation de Romagne, comme V. Exc. pourra voir par sa Note dont j'ai l'honneur de lui envoyer ci-inclus l'original ainsi que la réponse que j'ai donnée à Mgr Consalvi. Celle-ci rassurera j'espère V. Exc. sur ce que la cession du gouvernement civil dans l'État du pape (hormis les Légations, et telle que S. M. l'avait ordonnée aussitôt que les Napolitains eussent cédé de leur côté le dit gouvernement) a été faite d'une manière qui ne compromet aucune-

ment l'auguste Cour, ni en ce qui regarde les Légations, ni par rapport à la permanence des troupes dans le pays dont on cède le gouvernement, mais qui assure, au contraire, la subsistance des dites troupes et ne fait pas préjuger le sort des Légations. Le pape a été extrêmement sensible à la manière délicate et obligeante dont S. M. a bien voulu lui rendre ces pays, comme on remarque dans la note que Mgr Consalvi vient de m'adresser aujourd'hui même; et le nonce aura ordre de se présenter à S. M. pour lui témoigner la vive reconnaissance de Sa Sainteté. La lecture des trois notes ci-jointes mettra V. Exc. à même de juger si ce que je viens de dire sur la manière dont on a fait cette cession n'est pas plutôt un effet de mon vif désir d'avoir saisi en cela pleinement les intentions de S. M. et suivi les instructions que V. Exc. a eu la bonté de me donner, que le résultat d'un examen froid et impartial. Dans la note du 24, le pro-secrétaire d'État ne se sert d'autres termes que de *magnanimité* de la part de l'empereur et cette expression, employée dans le moment qu'on rend au pape son pays, jointe au silence total du ministre du pape à cette occasion sur les Légations, sera sans doute un document authentique que S. S. ne reconnaît pas d'avoir droit de demander encore les Légations.

Dans ma réponse à Mgr Consalvi j'ai soigneusement évité même de nommer la Cour de Naples; et pour ne pas nommer non plus les Légations, j'ai pris l'expédient de donner copie de l'ordre envoyé aux deux commissaires Cavallar et Gherardesca. Cet ordre, de même que la proclamation, parle des États du Saint-Siège jusqu'ici soumis aux ordres des dits commissaires sans qu'il soit fait mention ni directement ni indirectement des autres pays. Enfin je me suis assuré la subsistance des troupes,

en me réservant de combiner cela dans la suite avec Mgr Consalvi et en ajoutant même expressément *pour ce qui regarde les dépenses faites pour le passé* pour les troupes II. RR. vu que, quelque incroyable que la chose paraisse, M. de Cavallar m'a averti que la Commission civile d'Ancône est endettée pour la somme de trois cent mille florins. Il fait remarquer toutefois qu'elle est créancière de fortes sommes qui n'ont pas encore été exigées, et que de plus ce sont les dépenses militaires qui ont occasionné cette dette. En attendant que ce chaos se débrouille, la réserve, que je n'ai pas omise de faire, rassure ceux qui ont prêté l'argent de bonne foi à M. de Cavallar, dont j'attends un compte détaillé de son administration, et n'expose aucunement les intérêts de Sa Majesté. Pour ce qui regarde enfin la dernière note de Mgr Consalvi, en date d'aujourd'hui, je n'ai qu'à ajouter que la proclamation y jointe ne sera publiée qu'après qu'on saura que MM. les commissaires Cavallar et Gherardesca ont publié celle que je leur ai envoyée. Je n'ai pas omis de faire part de cette cession du gouvernement civil au commandant des troupes de S. M. dans ces provinces, M. de Mylius, en lui ajoutant que cela ne devait influer d'aucune manière sur la permanence des troupes, qui devaient y rester jusqu'à de nouveaux ordres. Quant à la subsistance des dites troupes, il pourrait s'adresser aux gouvernements provisoires de chaque ville ou aux gouverneurs du pape, quand ils y seront; qu'en attendant, j'aurais, en toute occasion, aussi longtemps que je reste auprès de S. S., contribué de la manière la plus efficace à ce que les troupes fussent fournies de tout. A cette occasion, M. le baron de Mylius m'a prévenu que, d'après les ordres qu'il avait, il se proposait de rappeler toutes les troupes qu'il avait éparses sous ses

ordres jusqu'aux portes de Rome et de les concentrer à Ancône. Comme je ne puis pas contrarier les ordres du commandant général de l'armée et que d'ailleurs, dans l'obscurité où m'a jeté l'armistice, dont on connaît ici à peine les conditions, il serait bien imprudent de ma part de donner aucune disposition, je me suis borné à profiter de cette circonstance pour faire sentir au pro-secrétaire d'État que les troupes de l'empereur se seraient retirées jusqu'à Ancône ou du moins jusqu'à Lorette, et que cette nouvelle marque de la condescendance de S. M. I. et R. doit engager les ministres du pape à demander avec plus d'efficace l'évacuation de Rome par toute troupe étrangère. Mgr Consalvi m'a répondu que S. S., bien reconnaissante de cette nouvelle marque d'amitié de la part de l'empereur, redoublera ses démarches pour se délivrer du fardeau de la garnison napolitaine. En profitant ainsi, d'un côté, du malheur des circonstances pour hâter l'évacuation de Rome, j'ai, d'un autre côté, fait sentir au général Mylius que, si pourtant la garnison napolitaine persiste à vouloir séjourner dans Rome, il était nécessaire de reprendre les anciennes positions et de renvoyer quelques piquets, du moins pour la forme, jusqu'à Ponte-Molle. Quoique je sois sans ordres ultérieurs de V. Exc. depuis l'arrivée du courrier qu'elle m'a expédié de Vienne, et quoique je me trouve dans la plus complète ignorance des négociations entamées entre Son Exc. M. de Mélas et Berthier, qui me font craindre de voir même ma pauvre patrie abandonnée et évacuée par les braves troupes autrichiennes, j'espère n'avoir pas démérité par mes démarches l'approbation de V. Exc. J'en suis sûr si la bonne volonté et un zèle enflammé pour le bon service de S. M. suffisent.

D'après l'ordre que V. Exc. m'a donné de suivre S. S., je L'accompagnerai jusqu'à Rome, à moins d'avoir chemin

faisant (ce que je n'espère pas) des lettres de V. Exc., et c'est dans cette supposition que j'ai prié M. de Nicmesgenoss qu'il ait la complaisance de m'apprêter deux chambres dans le palais dit de Venise, dont il a la surveillance, mais je l'ai aussi prévenu que, comme je ne m'arrêterai probablement que peu de jours à Rome et que d'ailleurs je ne dois d'aucune manière y représenter, il me suffira d'avoir de quoi être à couvert sans rechercher ni le luxe, ni la commodité. J'ai aussi prié M. de Nicmesgenoss de prévenir M. de Naselli, avec qui il est fort lié, de mon arrivée à Rome, pour que tout aille de meilleure harmonie et que je suive par là les intentions de V. Exc.

Toutes les nouvelles de Rome mandent que les cardinaux, qui y ont précédé l'arrivée du Saint-Père, y ont été très bien reçus, mais qu'on demande à hauts cris la mort des Jacobins et du pain. Les Napolitains y sont mal vus. Les ministres du pape prétendent savoir à cette heure les motifs qui ont engagé la Cour de Russie à rappeler son agent de Rome, aussitôt que le pape y sera arrivé. Ces motifs seraient : 1° Le pape n'a pas envoyé un nonce à Saint-Pétersbourg, malgré la déclaration que l'empereur de Russie fit, au moment où il renvoya Mgr Litta, que ce renvoi ne devait pas altérer la bonne amitié existante entre les deux Cours et que tout autre nonce aurait été bien accueilli. 2° L'opposition faite par l'évêque d'Ancône à l'ouverture d'une église grecque-russe dans cette ville. 3° L'opposition de la Cour de Rome à reconnaître l'empereur de Russie dans la qualité qu'il se donne de grand-maître de Malte.

J'ignore si l'agent de Russie partira effectivement de Rome à l'arrivée du Saint-Père, mais quels que soient les démêlés de la Cour de Russie avec le pape, je suivrai exactement les ordres de V. Exc. en évitant *jusqu'à l'apparence* de me mêler de ces affaires.

Je prie V. Exc. de vouloir me donner les ordres nécessaires pour que je sache ce que j'ai à faire au retour du pape à Rome, car à ce moment la commission dont S. M. m'a honoré, d'accompagner le Saint-Père pendant son voyage viendra à cesser. Je la supplie d'autant plus vivement de m'envoyer ces instructions, parce que je ne pourrai pas rester décemment longtemps à Rome, sans avoir des lettres de créance, qui me qualifient comme ministre plénipotentiaire de S. M. auprès du pape. Toutefois, je ne dis pas ceci pour en donner l'idée à V. Exc., car je n'ai d'autre volonté que celle de servir S. M. dans telle place que V. Exc. croit plus proportionnée à mes faibles talents. De la sorte, je me rendrai le plus utile possible au service de mon auguste maître.

Tuum jubere...
Est, mihi jussu capessere fas est.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect et la plus vive reconnaissance, M. le Baron,

De Votre Excellence,

Le très humble et très obéissant serviteur,

GHISILIERI.

Tolentino, ce 26 juin 1800. »

De Foligno, l'envoyé impérial mandait à son gouvernement :

« Monsieur le Baron,

A la suite de ce que j'ai eu l'honneur de mander à V. Exc., dans mon dernier rapport de Tolentino, M. de Cavallar a effectivement publié dans toutes les provinces qui étaient sous ses ordres, la proclamation que je lui

avais envoyée pour que le gouvernement civil y fut rendu à Sa Sainteté. La même proclamation signée par M. le comte della Gherardesca sera, au plus tard demain, publiée à Pérouse. V. Exc. pourra voir ci-joint un exemplaire imprimé de la proclamation susdite et de la lettre avec laquelle M. de Cavallar a jugé à propos de l'adresser à toutes les régences et magistrats sous ses ordres. Comme Mgr Consalvi a fait quelques changements à l'édit que de Tolentino j'ai envoyé à V. Exc. et qu'il a augmenté le nombre des prélats délégués dans les différentes provinces, en y ajoutant un septième pour le duché de Camerino, qui dans le premier projet était incorporé à un autre gouvernement, je n'omets pas de mettre sous les yeux de V. Exc. un exemplaire de cet édit, tel qu'il a été publié hier ici et dans toutes les autres provinces dépendantes jusqu'à ce jour de la commission établie à Ancône. Demain, il sera dans les mêmes termes, publié à Pérouse en même temps que celui de M. della Gherardesca.

Les sept prélats, dont on fait mention dans cet édit pour le gouvernement des sept provinces y indiquées, sont déjà destinés de la manière qui suit. *Cacciapiatti*, de Novare, est destiné à Pesaro ; *Rivarola*, gênois, à Ancône ; *Borromoneo*, de Padoue, à Macerata; *Vidoni*, crémonois, à Spolète ; *Testaferrata*, de Malte, à Camerino ; *Bucci*, romain, à Viterbe, et *Caracciolo de Santobono*, napolitain, à Pérouse.

Les choix ne pouvaient être meilleurs, et si l'honnêteté et la capacité suffisent dans des temps si difficiles pour gouverner des pays gangrenés par les événements passés et extrêmement agités par les événements du moment, il est à espérer que ces sept prélats rempliront parfaitement les vues du Saint-Père.

Je n'oserais pas garantir à V. Exc. que toutes les

classes soient ici également contentes de retourner sous le gouvernement pontifical, mais je puis bien l'assurer que le nom de S. M., de son ministre et de ses généraux resteront à jamais en bénédiction dans ces provinces et que, dans chaque ville, je reçois des députations qui viennent exprès me voir pour m'engager à mettre aux pieds de S. M. les vœux sincères que la plus vive reconnaissance fait former à toutes ces provinces pour le bonheur de leur auguste libérateur et défenseur. J'ose prier très humblement V. Exc. de vouloir bien être l'interprète de ces sentiments auprès de S. M., qui verra par là que si elle a comblé de bienfaits la pauvre Italie, elle n'y a pas fait des ingrats. Il est seulement à souhaiter que les vues bienfaisantes de notre auguste maître ne soient pas contrecarrées par des circonstances malheureuses telles que cet armistice dont on ignore, il est vrai, tous les articles, mais dont on sait pourtant assez pour être extrêmement affligé. Le pape en a été si affecté, à la première nouvelle, que sa santé en a été sensiblement affaiblie depuis ce jour-là. A en juger par la manière dont il parle des affaires du temps avec ses ministres, il paraît disposé, en cas de malheurs, à faire pour la bonne cause tout ce que le chef de l'Église peut faire avec les armes spirituelles et tout ce que comme souverain il serait en état de faire avec les petits moyens qui sont à sa disposition.

A peine le pape, à son arrivée ici, qui a eu lieu vendredi soir, descendit, comme de coutume, à l'église cathédrale, qu'il y retrouva le roi et la reine de Sardaigne ainsi que Madame Félicité, tante du roi, qui l'y attendaient et qui se jetèrent au milieu de l'église aux pieds de S. S. pour les lui baiser, malgré les efforts que fit S. S. pour les en empêcher. Le pape passa ensuite avec LL. MM. et S. A. R. dans une chambre attenante à l'église, où toute

la suite du roi au nombre de quatre-vingts personnes fut admise au baisement des pieds. LL. MM. et S. A. R. se rendirent le soir même chez le pape, lui faire leur visite dans le palais de l'évêque, où il loge. Le lendemain matin, S. S. a rendu la visite à LL. MM. et à S. A. R. dans le palais Vitelleschi, où la Cour a pris son logement. Des ministres du roi deux seulement l'ont suivi dans ce voyage : le bailli de St-Germain et le comte de Chialambert. J'ai été les voir comme eux ont eu la bonté de passer chez moi et hier au soir j'ai même eu l'honneur de me mettre aux pieds de LL. MM. et de S. A. R., qui m'ont reçu avec cette bonté qui leur est si ordinaire. Tant avec les personnes royales qu'avec les ministres, la conversation n'a roulé que sur des objets indifférents. J'ai pourtant remarqué qu'autant le roi et la reine sont par leur religion presqu'indifférents aux événements les plus funestes, autant le comte de Chialambert est inquiet sur les suites de l'armistice. Rien ne paraît décidé quant au départ de la Cour d'ici, et moins encore sur l'endroit où elle se fixera en quittant Foligno. Il ne serait pas improbable qu'elle se décidât d'aller attendre à Rome le développement des événements. LL. MM. et S. A. R. ont assisté ce matin à la messe que le Saint-Père a célébrée dans l'église cathédrale. Il n'y a pas d'attention qu'elles négligent vis-à-vis du Saint-Père.

Le cardinal Ruffo, qui s'était proposé de rejoindre le pape à Foligno, n'y est pas encore et l'on suppose qu'il est avec S. M. la reine des Deux-Siciles, malade à Livourne d'une fièvre tierce. Hier, a passé ici un courrier qui venait de Venise et se rendait à Livourne avec des dépêches pour Sa Majesté. On dit aussi qu'à cause des difficultés que souffrirait actuellement le passage de S. M. par Bologne pour se rendre à Vienne, elle prendra incessam-

ment le chemin de Pérouse et de Foligno pour se rendre à Ancône, d'où les frégates russes la transporteront à Trieste. Mais de tous ces bruits vagues, que je crois pourtant devoir communiquer à V. Exc., elle pourra démêler le vrai bien mieux que je ne pourrais le faire en chemin et sans aucune nouvelle officielle.

La mort du cardinal de Pretis, évêque de Jési, dont on a reçu la nouvelle hier matin, fait déjà dire dans la Cour du pape que cet évêché est destiné au cardinal Caprara. Cette Éminence paraît vouloir s'éloigner de Rome et finir ses jours dans quelque évêché. Le pape paraît assez disposé à favoriser ce dessein.

Je vois bien qu'il y a indiscrétion de ma part à solliciter de V. Exc., qui, surtout dans ces moments critiques, doit être assommée d'affaires, afin de la prier de donner des ordres à un petit individu insignifiant tel que je suis; mais, comme je serais au désespoir si j'interprétais mal ses intentions et comme je suis sans ordres précis de V. Exc., j'ose intéresser la bonté que V. Exc. a toujours eue pour moi et je la prie très humblement de me donner ses ordres. J'en ai d'autant plus besoin que par le retour du pape à Rome, ma mission de l'accompagner va être sans objet : je n'ai en effet auprès du pape aucun caractère public.

J'ai l'honneur d'être avec les sentiments du plus profond respect et de la plus vive reconnaissance, M. le Baron,

De V. Exc.,

Le très humble et très obéissant serviteur,

GHISILIERI.

Foligno, ce 29 juin 1800. »

Enfin, voilà le Saint-Père arrivé à proximité de sa capitale. De Civita-Castellana le marquis écrivait à

Thugut, à la date du 3 juillet, que Pie VII allait entrer à Rome, quoique les Napolitains ne l'eussent pas encore évacuée.

« Monsieur le Baron,

A cinq postes de Rome, je profite du passage du courrier ordinaire pour mander à V. Exc. que Sa Sainteté, qui a passé la nuit ici, se propose de dîner aujourd'hui chez le cardinal Doria Joseph, à son abbaye de Monte Rovi et d'être à Rome vers les six heures du soir. Le général Bourcard, avec un détachement de cavalerie napolitaine, viendra à la rencontre du pape jusqu'à la Storta. Une voiture attelée à huit chevaux, dont le connétable Colonna lui fait présent, l'attendra à Ponte-Molle et le commandant général M. de Naselli avec un fort détachement de troupes napolitaines l'attendra à la *Porta del popolo* où la noblesse a fait ériger deux superbes arcs de triomphe. Les Transtévérins, qui ont pour le pape un enthousiasme d'autant plus grand qu'ils le regardent comme étant lui-même transtévérin, parce que le couvent de son Ordre où il a passé plusieurs années de sa vie se trouve dans le Transtévère, se proposaient de dételer aux portes de Rome les chevaux pour traîner eux-mêmes la voiture. Mais, comme les curés ont fait sentir, par ordre de S. S., que cela ne lui serait pas agréable, on croit qu'ils abandonneront cette idée. Le pape ira d'abord à St-Pierre, où on chantera un *Te Deum* et où se trouveront tous les cardinaux et tous les prélats pour recevoir Sa Sainteté. De St-Pierre S. S. passera à Monte-Cavallo où elle fixera sa résidence, jusqu'à ce que le Vatican soit mis en état de loger la Cour du pape.

On sait que les cris de joie dont Rome retentira au moment de l'arrivée du pape seront mêlés de cris pour

demander la punition des Jacobins et du pain. Pour s'attacher la populace, le pape se propose de baisser le lendemain de son arrivée le prix du pain et des autres denrées plus nécessaires.

La cession faite à Rome du gouvernement civil par les Napolitains qui ont ôté par là tout prétexte au pape de différer son retour qu'il leur avait promis, la crainte que l'évacuation de Bologne par les troupes autrichiennes inspire d'une invasion des Français dans la Romagne, et surtout l'incertitude dans laquelle me jettent l'armistice, déjà connu officiellement, et le rappel des troupes des environs de Rome jusqu'aux environs d'Ancône, m'ont mis dans l'impossibilité de pousser le pape à la détermination d'attendre l'évacuation de Rome par les troupes napolitaines avant d'y entrer. Et dans un changement de circonstances aussi imprévu, et dans l'obscurité dans laquelle je suis quant aux articles de l'armistice, je tâche du moins de profiter du rappel des troupes impériales-royales pour fortifier le pape toujours davantage dans la ferme détermination de se délivrer le plus tôt possible de l'embarras d'une garnison étrangère dans sa capitale. Quel sera le succès de cette bonne volonté ? V. Exc. pourra le voir par les rapports que j'aurai l'honneur de lui adresser régulièrement de Rome jusqu'à ce qu'elle veuille me donner ses ordres, que j'ose solliciter très vivement pour sortir de l'incertitude pénible dans laquelle je suis, de crainte de n'avoir pas saisi les idées de V. Exc., toutes les fois que je n'ai pas dans ses ordres précis une règle fixe qui me mesure dans mes démarches.

A la suite de ce que j'ai eu l'honneur d'écrire à V. Exc. sur la nomination de Mgr Rivarola, génois, comme délégué apostolique d'Ancône, je dois ajouter aujourd'hui qu'ayant réfléchi que la nomination d'un Génois pour

gouverneur d'Ancône n'était pas des plus rassurantes en ce moment pour le bon service de S. M., et qu'une place pareille, qui a une influence si directe sur l'approvisionnement des troupes de S. M., doit être confiée à quelque prélat déjà connu par son attachement à l'auguste Cour, j'ai fait à ce sujet quelques réflexions au pro-secrétaire d'État et j'ai obtenu qu'au lieu de Mgr Rivarola, ce soit Mgr Vitoni, crémonais, qui soit nommé comme délégué ou gouverneur d'Ancône. Ce prélat n'a jamais démenti son attachement à notre auguste souverain et d'ailleurs il n'ambitionne rien plus que de s'acquérir quelque mérite auprès de la Cour. Je ne doute point que le commandant des troupes impériales-royales à Ancône ne le trouve tel que je viens de le peindre à V. Exc., et j'espère que je n'aurai pas à me repentir d'avoir contribué à ce choix.

Si mon zèle pour ce qui regarde le service de S. M. ne me permet pas d'être indifférent même aux plus petites affaires, comme est par exemple le choix du gouverneur d'Ancône, V. Exc. pourra être assurée que je n'omets aucune diligence pour pénétrer si la Cour de Rome ne se livrerait pas par rapport aux Légations à quelque intrigue auprès des Cours étrangères. Jusqu'à présent, je puis en donner l'assurance à V. Exc., rien n'est venu me donner des soupçons à ce sujet. Le pape en effet paraît toujours fermement déterminé à s'adresser directement à l'empereur et à son ministre dans toutes les affaires qui regardent les deux Cours, sans jamais y mêler d'autres Cours.

J'ai su récemment (et c'est Mgr Consalvi lui-même qui m'a mis au fait de la chose) que, par la dernière poste d'Allemagne, le cardinal Albani a reçu un paquet de St-Pétersbourg de la part de l'abbé Benvenuti, ci-devant auditeur de la nonciature sous Mgr Litta. A cette occasion, j'ai appris que la correspondance entre la Cour de

Rome et Benvenuti a commencé après le départ de Mgr Litta, lorsque le cardinal doyen, par suite de la vacance du Siège Apostolique, était chargé de la correspondance avec les ministres. De temps à autre, Benvenuti écrit encore au cardinal. A Rome, je tâcherai de connaître le contenu du paquet en question et en général je n'omettrai aucune diligence pour épier les démarches des ministres du pape.

Hier matin, un lieutenant-colonel au service de S. M. Sicilienne est arrivé ici en compagnie d'un autre officier. Après avoir fait une visite de compliment au Saint-Père, qui ne venait que d'arriver, il a continué en toute diligence sa route vers Ancône où il doit remettre, a-t-il dit, une dépêche à M. de Mylius. Mais on croit qu'il y est envoyé pour se rendre compte des mouvements des Français. Ce lieutenant-colonel est Français lui-même et, après avoir servi quelque temps en qualité de gouverneur dans une des premières maisons de Naples, il est entré au service du roi. Il s'appelle M. de Montferrat.

Le général Acton, frère du ministre de ce nom, vient aussi de quitter Rome pour se rendre en Toscane, probablement pour y observer de plus près l'état des choses. Des gens arrivés de Rome font courir ici le bruit que les Napolitains se tiennent prêts à marcher sur la Toscane afin d'y renouveler l'insurrection des Aretins. Ceci ne pourrait pas se concilier avec la promesse positive que M. de Nasolli vient de donner aux ministres du pape de ne pas faire évacuer les États Pontificaux par les troupes qu'il commande : malgré la retraite des Autrichiens, il veut garder ses positions actuelles, jusqu'à ce qu'il reçoive d'autres instructions.

S. M la reine de Naples est attendue incessamment à Foligno, d'où elle doit se rendre à Ancône. Le pape a

envoyé à sa rencontre deux courriers, chargés de prendre toutes les mesures nécessitées par son voyage dans l'État Ecclésiastique. Dans la lettre très obligeante écrite à S. M., le pape lui offre le Palais Apostolique de Lorette, pour y loger à son passage en cette ville.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect et la plus vive reconnaissance, M. le Baron,

De V. Exc.,

Le très humble et très obéissant serviteur,

GHISILIERI.

Civita-Castellana, 3 juillet 1800. »

Parmi les pièces importantes communiquées à cette époque par Ghisilieri à son gouvernement, il en est plusieurs qui doivent être rapportées ici. La *Junte*, chargée de l'administration des affaires publiques, adressa, dès le 21 juin, au peuple de Rome une proclamation ainsi conçue :

« *La Suprême Junte de Gouvernement.*

Voici venir le jour si longtemps désiré où le Père commun se réunira à ses enfants, le Pasteur à son troupeau et le Souverain à son peuple. L'expansion de la joie se proportionne toujours à la grandeur des titres et à l'intimité des rapports mutuels. Celle qui inonde nos cœurs et brille dans tous les yeux devait se manifester de la manière la plus solennelle et la plus éclatante. C'est pourquoi la noblesse romaine, à la première lueur d'espérance de voir retourner le Souverain-Pontife, décida tout d'abord l'érection d'un arc de triomphe. Ensuite, lorsqu'on eut constaté, dans tous les rangs de la population, une sainte émulation, la noblesse résolut d'orner la *Place du peuple* et d'y préparer tout ce qui est nécessaire

à la réception et à l'illumination. A l'illumination de la Place répondra celle de toute la ville, non seulement le premier soir mais encore les deux soirs suivants. Dans les rues que traversera le Souverain-Pontife,les habitants auront soin d'orner leurs fenêtres.

Tout ceci néanmoins ne serait rien. On devrait se livrer à bien d'autres manifestations publiques, si on voulait qu'elles fussent proportionnées, non pas au mérite de celui qui en est l'objet (ce qui ne serait pas possible), mais à cette allégresse intérieure et à ces sentiments sincères autant que respectueux et dévoués que chacun nourrit pour la personne sacrée de notre Roi. Mais notre Roi lui-même, quoique absent, a pris en considération les circonstances actuelles et il a eu la généreuse inspiration de contremander tous les préparatifs auxquels on n'aurait pas encore mis la main. Son but, en agissant de la sorte, est non seulement d'éviter les dépenses à ceux qui avaient brigué l'honneur de les faire, mais encore de permettre en ce jour solennel de distribuer aux pauvres des aumônes plus abondantes. Cette générosité de sentiments fournit un nouveau témoignage de l'amour sincère avec lequel le glorieux Pie VII se propose de nous gouverner, mais en même temps elle doit engager tout le monde à rivaliser avec de telles dispositions et à les seconder généreusement. A cet effet, qu'on veuille contribuer le plus largement possible au soulagement des indigents et confier les offrandes au Mont-de-Piété, où le dépôt est déjà ouvert.

J. B. Prince Aldobrandini.
P. Prince Gabrielli
C. Marquis Massimo.
J. Ricci.
B. Av. Cristaldi, auditeur et pro-secrétaire.

Palais de la Résidence, 21 juin 1800. »

De leur côté, les cardinaux, élus par le pape pour prendre en mains à Rome le gouvernement des États de l'Église, firent publier la notification suivante :

« Réjouissez-vous, Romains; votre souverain légitime, le Souverain-Pontife, votre pasteur, votre Père est proche. Nous avons été envoyés afin de lui préparer les voies et de recevoir de la magnanimité du très pieux souverain des Deux Siciles, Ferdinand IV, la capitale et cette partie de l'État que ses armées victorieuses ont reconquises sur les usurpateurs, pour les restituer à l'Église. Rendons grâces au Suprême Auteur de tout bien ! Soyons reconnaissants envers l'excellent monarque, qui avec ses invincibles alliés a été l'instrument de la divine Miséricorde ! Enfin voilà vos vœux exaucés : vous êtes rendus au doux gouvernement ecclésiastique. Le tendre cœur de votre Roi, Pie VII, est impatient de se trouver au milieu de vous, pour venir vous consoler. Jusqu'à ce jour, il s'est affligé de tous les maux que vous avez endurés et dont les suites fâcheuses sont encore pour vous une cause de souffrances. Le moment est venu où il va se consacrer tout entier à votre bonheur : il voudrait pouvoir effacer jusqu'au souvenir même de toutes les horreurs qui se sont étalées sous vos yeux. Mais, s'il ne lui est pas possible de cicatriser sur l'heure vos profondes blessures, il en partagera avec vous la douleur et mettra tout en œuvre pour les guérir. Aux larmes amères qu'il a versées avec vous, doivent succéder désormais des larmes d'allégresse et de consolation. Nous vous les avons déjà vu répandre, à l'arrivée de chacun de nous, car la mission qui nous a été imposée vous est connue par les nobles proclamations du magnanime Ferdinand IV. Que Dieu le rende heureux et le récompense.

Écoutez avec respect, peuple fidèle, les premiers ordres dont votre dévoué souverain nous a confié l'exécution et

que nous allons porter à votre connaissance en vous communiquant le document qui suit :

Pie VII, Pape.
Vénérables cardinaux Albani, Roverella
et della Somaglia.

En envoyant à Rome cette Commission composée de vos trois personnes, que Nous nommons Nos légats *a latere*, Nous Nous proposons d'y faire annoncer Notre arrivée et de vous y voir prendre en mains le gouvernement que Sa Majesté le roi des Deux-Siciles a généreusement manifesté vouloir Nous remettre. Nous voulons que vous y exerciez le pouvoir en Notre nom et que vous preniez pour ligne de conduite les dispositions suivantes. Elles Nous semblent pour le moment suffisantes, et capables d'obtenir le but que Nous Nous proposons d'atteindre. Notre intention, en reprenant le gouvernement de Nos États, est d'y rétablir l'ancien gouvernement pontifical, tel qu'il était en vigueur avant la révolution. Toutefois, Nous ferons observer que Nous ne pouvons pas changer immédiatement le mode de gouvernement provisoire établi par le roi des Deux-Siciles. Ce serait impossible par suite du défaut de temps et à cause de la pénurie ou de l'absence des sujets ecclésiastiques, qui doivent reprendre leurs anciennes fonctions. De plus, il serait inopportun et dangereux, dans les circonstances au milieu desquelles s'opère Notre retour, d'interrompre à la fois l'exercice de toutes les Directions, Administrations et Commissions. Ce serait se priver d'un seul coup de tous les avantages et de toutes les facilités que l'expérience et le maniement même des choses feront trouver dans le concours des fonctionnaires qui dirigent actuellement les affaires de l'État. Tout en rétablissant l'ancien système de gouvernement, Nous ne manquerons pas de donner

une attention spéciale à ces institutions que la tourmente révolutionnaire aurait entièrement bouleversées et détruites radicalement : avant de les rétablir, Nous les soumettrons à une étude plus approfondie.

Aussi croyons-Nous que, pour marquer le retour à l'ancien ordre de choses et pour relever l'ancien gouvernement, il suffira pour le moment de se borner à la dissolution de la Junte Suprême du gouvernement provisoire actuel, de laquelle émanent l'autorité et les ordres intimés à tous les autres départements et tribunaux inférieurs considérés comme ministère. Vous prendrez la place de la Junte Suprême et, de même qu'elle exerçait l'autorité au nom de S. M. le roi des Deux-Siciles et sous la dépendance de M. le général Naselli, vous exercerez cette même autorité en Notre nom et sous Notre dépendance. A cet effet, Nous déclarons que la susdite Junte aura cessé d'exister et sera dissoute dès que le gouvernement vous aura été remis. Nous lui substituons votre Commission jusqu'à Notre arrivée à Rome et Nous vous investissons de tous les pouvoirs nécessaires. Toutefois, Nous Nous flattons de l'espoir que les membres distingués de cette Junte, qui, outre leurs mérites personnels et les importants services rendus à l'État (Nous leur en témoignons ici toute Notre satisfaction et Nous leur donnons l'assurance que Nous avons pour eux une considération toute spéciale), possèdent encore toutes les lumières et connaissances requises pour exercer le pouvoir dans les présentes circonstances, voudront bien vous aider au milieu d'une organisation et d'un état de choses nouveaux pour vous. Nous espérons qu'ils continueront à montrer leur zèle et leur attachement à Notre service et à celui des citoyens, qu'ils prêteront le secours de leurs lumières et de leurs conseils, et au besoin même celui de leur coopération active, afin de mettre votre Commission en

état de correspondre parfaitement aux intentions qui Nous ont amené à vous confier le gouvernement. Elles tendent toutes à faire administrer la justice le mieux possible et à procurer, pour autant que les funestes circonstances actuelles le permettent, le bonheur et le bien-être de Nos sujets bien-aimés.

Une fois que votre Commission aura remplacé la Junte Suprême, Nous entendons que tout le reste du gouvernement provisoire, considéré comme ministère, soit conservé intégralement, pourvu toutefois qu'on n'y rencontre rien qui soit en opposition flagrante avec le système ecclésiastique. Tout cet ensemble d'administration sera placé sous les ordres de votre Commission jusqu'à Notre arrivée et ensuite tout passera sous Notre propre dépendance. Cet état de choses sera maintenu pendant tout l'espace de temps exigé pour remettre en activité les tribunaux et les autres départements de l'ancien système, dans la mesure que Nous jugerons opportune. Nous espérons que les employés en fonction continueront à s'acquitter avec zèle de tout ce qui se rapporte au service public et qu'ainsi ils donneront un témoignage d'attachement à Notre personne.

Comme au nombre des établissements du système provisoire en vigueur se trouve la Junte d'État, qui ne dépend pas de la Junte Suprême de gouvernement, mais est directement soumise au commandement de M. le général Naselli, Nous voulons qu'elle soit placée sous les ordres de votre Commission.

Quant à l'exercice du pouvoir et aux dispositions qu'il faudrait prendre pour assurer Nos propres affaires et celles du public, Nous Nous en reposons entièrement sur la justice, la sagesse et les lumières de votre Commission. Elle saura, en tenant compte des circonstances présentes, arrêter les mesures et prendre les arrangements qu'elle

jugera expédients et avantageux au bien public, qui fait l'objet de toutes Nos préoccupations.

Donné à Venise, près de Saint-Georges-le-Majeur, le 22 mai 1800. De Notre pontificat la première année.

PIE VII, Pape (1).

En prenant donc entre les mains, d'après les ordres souverains que nous avons reçus de S. S. et que nous venons de vous exposer, le gouvernement de cette capitale et des provinces délivrées et restituées à S. S. par S. M. le roi des Deux-Siciles, nous espérons voir tous les fonctionnaires des départements et des tribunaux, confirmés dans leurs charges par le Souverain-Pontife et Roi, continuer leurs emplois avec ce zèle et cette activité, qui ont fait honneur à ceux qui les ont choisis et qui ont mérité la confirmation intégrale du Souverain. Nous déclarons que nous avons grande confiance dans les lumières et dans le concours des quatre chevaliers bien méritants, qui composaient la Junte Suprême de gouvernement; leur auditeur et secrétaire partage la même confiance.

Au peuple fidèle nous rappelons que la plus grande marque d'affection et de correspondance filiale à ses soins paternels, qu'il pourra donner au Souverain-Pontife, son Roi, doit consister à se conserver dans le calme, à obéir aveuglément aux lois et à témoigner les égards qui leur sont dus aux troupes amies, qui continueront à veiller à la défense commune.

Rome, ce 22 juin 1800.

G. F. Cardinal Albani.
A. Cardinal Roverella.
G. M. Cardinal della Somaglia.
E. de Gregorio, secrétaire. »

(1) Comme sa date l'indique, cette pièce est une de celles qui occupèrent fort le pape, au dire de Consalvi. Voir plus haut, chapitre XII, page 460.

Le document émané de l'autorité napolitaine, auquel il a été fait allusion dans les pages qui précèdent, était ainsi conçu :

« Don Diégo Naselli des princes d'Aragon, lieutenant-général des armées royales, inspecteur-général des troupes de la Sicile, chambellan et majordome de semaine de Sa Majesté Sicilienne, chevalier du saint ordre militaire de Jérusalem, commandant-général militaire et civil de l'État romain.

Il est venu, Romains, le moment si ardemment désiré par mon magnanime et très pieux souverain, Ferdinand IV, roi des Deux-Siciles (Dieu le garde et le bénisse), où il peut replacer le Souverain-Pontife sur son trône, en lui restituant, selon sa promesse, la capitale et les provinces que la valeur de ses troupes est parvenue à arracher des mains des usurpateurs. Me conformant aux ordres que S. M. a daigné me donner, j'ai déjà rendu dans sa plénitude le gouvernement politique à votre légitime souverain Pie VII : j'en ai fait la remise à Leurs Éminences les trois cardinaux légats *a latere*, que S. S. a délégués à cet effet. Par ordre souverain de S. M., je conserve le commandement en chef des troupes royales, dans le but non seulement de vous défendre contre toute agression étrangère, mais encore pour continuer, à l'avenir, à protéger cette capitale et ces États. Par notre présence, la sécurité et la vénération seront garanties à la personne sacrée de S. S., l'exercice de la justice aura son cours et les habitants jouiront de la tranquillité. Comme vous êtes redevable à S. M. du bonheur de revoir votre souverain, il sera superflu de vous montrer la droiture de ses intentions, s'il continue à maintenir, comme par le passé, ses troupes dans votre territoire. Il ne me faudra pas non plus vous rappeler qu'il est de votre devoir

de correspondre avec amour et gratitude à sa royale bienveillance. Quant à moi, qui, dans l'exercice de ma double autorité politique et militaire, n'ai rien négligé pour procurer votre bonheur, je me ferai un devoir de continuer à mériter l'approbation et la confiance du Souverain-Pontife, en remplissant les vues généreuses et les religieuses intentions du roi, mon Seigneur.

Du palais royal Farnèse, 22 juin 1800.

DIEGO NASELLI. »

Les trois documents qu'on vient de lire ne tardèrent pas de se trouver aux mains du Saint-Père et bientôt Consalvi les eut communiqués au marquis de Ghisilieri. A cette occasion, le pro-secrétaire d'État et l'agent impérial échangèrent des notes qu'il faut reproduire.

« Excellence,

Le respect que le soussigné professe pour V. Exc. et le sentiment des convenances lui font un devoir de notifier sans retard à V. Exc. qu'il vient d'arriver un courrier de Rome. Il est expédié par les cardinaux-légats que S. S. a choisis pour recevoir, selon la teneur des ordres de S. M., des mains des ministres du roi de Naples, la restitution et le gouvernement civil de cette capitale et de la partie du territoire ecclésiastique occupée par ses troupes. Le soussigné a l'honneur d'adresser à V. Exc. les trois édits ci-inclus : l'un émane de la Junte de gouvernement, l'autre de M. le général Naselli, le troisième des légats eux-mêmes entre les mains desquels a été faite la cession susdite, et qui ont repris le gouvernement pontifical au nom de Sa Sainteté.

Après s'être acquitté de ce devoir à l'égard de V. Exc., le soussigné aime à croire qu'il lui sera permis de rappeler

respectueusement à V. Exc. l'objet de différents entretiens qu'il a eu l'honneur d'avoir avec V. Exc., tant à Venise que durant le voyage de Sa Sainteté. V. Exc. a constamment assuré que S. M. I. avait l'intention de rendre à Notre Saint-Père le gouvernement civil des provinces de ses États, qui sont situées entre Rome et la légation de la Romagne, dès qu'elle aurait officiellement connaissance que la Cour de Naples aurait fait, soit au Saint-Père, soit à ses légats, la remise du gouvernement civil dont il a été fait mention plus haut.

Désormais cette remise est un fait accompli. Le soussigné ne doute pas que V. Exc., fidèle à ses promesses, ne tardera pas à donner les ordres nécessaires pour arriver au résultat que nous avons en vue. S. S. espère jouir dans la suite des pleins effets de la magnanimité de S. M., en qui elle place toute sa confiance. Rempli pour V. Exc. de l'estime et de la vénération les plus vives, le soussigné a l'honneur de se dire toujours de V. Exc.

Le dévoué serviteur,

H. Consalvi.

Lorette, 24 juin 1800. »

Ghisilieri répondit au pro-secrétaire d'État par la note suivante :

« Excellence,

Conformément aux communications verbales que le soussigné a déjà faites à M. le pro-secrétaire d'État, au sujet des dispositions magnanimes dont est animée, envers le Saint-Siège, Sa Majesté I. et R. Ap., le soussigné a l'honneur, en réponse à sa très estimée note en date d'aujourd'hui, d'envoyer à M. le pro-secrétaire d'État la

copie des ordres envoyés aux commissaires civils provisoires de S. M., à Pérouse et à Ancône.

Après la publication de la proclamation, dont copie ci-jointe, toutes les autorités, qui jusqu'à ce jour dépendaient des susdits commissaires, doivent à l'avenir se conformer pleinement aux ordres qu'il plaira à Sa Sainteté de leur donner.

Le soussigné se réserve d'arranger dans la suite, d'un commun accord avec Son Exc. Révérendissime, tout ce qui pourrait avoir trait au remboursement des dépenses nécessitées par le séjour des troupes II. et RR. dans les provinces qui viennent d'être restituées au Saint-Père. Il fait une réserve analogue, afin d'assurer aux susdites troupes des moyens de subsistance, pendant tout le temps que les circonstances exigeraient leur présence dans l'État de l'Église.

Je renouvelle à Votre Exc. les sentiments les plus vifs de ma considération distinguée.

PHILIPPE marquis DE GHISILIERI.

Lorette, 24 juin 1800. »

Voici les deux pièces que Ghisilieri fit tenir à Consalvi :

« *Aux commissaires civils provisoires de Sa Majesté I. et R. A. à Ancône et à Pérouse, M. Antoine de Cavallar et M. le comte Camille della Gherardesca.*

Messieurs,

En exécution de la volonté souveraine qui m'a été intimée, il est nécessaire qu'à la réception de la présente, vous fassiez immédiatement imprimer et publier la proclamation ci-annexée, sans en altérer aucune expression. Il la faut expédier par estafettes à toutes les autorités

constituées qui, jusqu'à ce jour, se sont trouvées soumises à votre autorité. Dans la suite, il faut vous abstenir de tout exercice de la charge de commissaires civils provisoires de Sa Majesté I. et R. A., dont vous aviez été revêtus. C'est la volonté de S. M. que, dans les provinces qui jusqu'à ce jour étaient confiées à vos soins, le gouvernement soit remis intégralement entre les mains de Sa Sainteté. Je ne doute pas, Messieurs, que vous vous ferez un devoir, même en cette occasion, de remplir, avec toute l'exactitude requise, les ordres souverains que je viens de porter à votre connaissance.

En attendant une prompte réponse, que vous pourrez m'adresser à Rome, je tiens à vous renouveler l'expression de ma haute considération.

De vos Seigneuries,

Le très humble serviteur,

PHILIPPE Marquis DE GHISILIERI.

Lorette, 24 juin 1800. »

A cette notification, par laquelle Ghisilieri invitait les deux commissaires à se dessaisir de l'autorité civile au profit du Saint-Père, se trouvait jointe la pièce suivante :

«PROCLAMATION.

La même magnanimité, qui n'a fait épargner aucun sacrifice à Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique, pour délivrer les États du Saint-Siège, lui en fait aujourd'hui remettre la pleine autorité entre les mains de Pie VII, le Souverain Pontife glorieusement régnant.

En vertu de cette détermination souveraine, il est ordonné à toutes les régences, administrations, magistra-

tures et à tous les tribunaux ou autres autorités de quelque nom que ce soit, constituées sous la dépendance de la Commission impériale et royale civile provisoire, établie à Ancône et à Pesaro, d'avoir à se conformer entièrement à partir de ce jour aux ordres qu'il plaira à S. S. de leur donner.

Afin qu'on ne puisse, en aucune manière, alléguer quelque ignorance à ce sujet, la présente proclamation sera publiée et affichée dans les lieux accoutumés.

Ancône } juin 1800.
Pérouse }

(Sign.) ANTOINE DE CAVALLAR.
(Sign.) CAMILLE Comte DELLA GHERARDESCA. »

Le 25 juin, cette proclamation était partout affichée et publiée dans le rayon du commandement de M. de Cavallar, et le même jour, Consalvi adressa à Ghisilieri cette belle lettre :

« Consalvi à S. Exc. le marquis Ph. de Ghisilieri, chambellan de S. M. I.

En réponse à l'honorée note du 24 courant, par laquelle V. Exc. a eu la bonté de communiquer au soussigné les ordres donnés aux deux commissaires impériaux de Cavallar et della Gherardesca, par suite de la restitution à S. S., par la magnanimité de S. M. I., de cette portion de ses États soumise aux deux susdits commissaires, le soussigné se croit obligé de témoigner à V. Exc. les sentiments de gratitude avec lesquels le Saint-Père a reçu cette consolante nouvelle. Dans la promptitude de l'exécution des intentions de S. M., le Saint-Père n'a pu que voir les effets de zèle et de l'attachement de V. Exc. pour sa personne sacrée.

V. Exc. fait remarquer, dans la note précitée, qu'elle se réserve de combiner avec le soussigné, et le remboursement des sommes payées pour le séjour des troupes dans les provinces qui viennent d'être restituées, et les moyens d'assurer la subsistance de ces mêmes troupes, pendant tout le temps que les circonstances exigeraient leur présence dans les États de l'Église. Le soussigné se fera un devoir d'examiner les propositions que V. Exc. voudra bien lui soumettre. Les égards qu'il professe pour V. Exc. l'obligent également à joindre à cette réponse un exemplaire de l'édit que par ordre de S. S., son seigneur et maître, il fera publier dans les susdites provinces. Cet édit organise l'administration provisoire du pays jusqu'au moment où S. S. sera à même de rétablir le système autrefois en vigueur.

En renouvelant à V. Exc. l'assurance de sa considération distinguée et de son respect, le soussigné a l'honneur de se dire de V. Exc.

Le très dévoué et très obéissant serviteur,

H. Consalvi.

Lorette, 25 juin 1800. »

CHAPITRE QUINZIÈME.

—

Sommaire. — I. Ghisilieri à Thugut, Rome, 5 juillet. Ghisilieri à Thugut, Rome, 10 juillet. — II. Lettre de Pie VII à l'empereur François II, 5 juillet. Ghisilieri à Thugut, Rome, 12 juillet, 16 juillet, 19 juillet, 23 juillet. — III. Ghisilieri à Thugut, Rome, 26 juillet, 30 juillet. — IV. Thugut à Ghisilieri, Vienne 16 juillet. Ghisilieri à Thugut, Rome 2 août.

I. — Fidèle aux instructions reçues du premier-ministre, le marquis de Ghisilieri avait envoyé à Vienne toutes les pièces officielles relatives aux changements qui s'étaient opérés dans les États de l'Église et il avait ainsi mis le baron de Thugut à même de juger la nouvelle situation. Avec l'insuccès des armes autrichiennes, les prétentions du ministre avaient perdu de leur hauteur et un ton de modération règne dans la dépêche du 16 juillet, que Ghisilieri allait bientôt recevoir.

Dans sa dernière relation, le 3 juillet, l'envoyé impérial avait fait pressentir que Pie VII ne tarderait guère de se présenter aux portes de sa capitale et d'y entrer, quoique la ville fût encore occupée par les troupes napolitaines. Ghisilieri ne s'était pas trompé dans ses prévisions. Le pape fit son entrée triomphale dans la Ville Éternelle, le 3 juillet même, et voici à ce sujet le récit du diplomate autrichien :

« Monsieur le Baron,

Avant-hier à cinq heures après-midi, le pape est entré à Rome et il y a été reçu aux acclamations très vives du

peuple qui remplissait toutes les rues depuis Ponte-Molle jusqu'à Monte-Cavallo. A Ponte-Molle, Sa Sainteté monta dans une voiture à huit chevaux dont le connétable Colonna lui a fait présent, et, après avoir adoré le Saint-Sacrement à Saint-Pierre, Elle se rendit à Monte-Cavallo où Elle a fixé sa résidence. Le jour même où le pape entra à Rome, on baissa le prix du pain. Toutefois, si cette bienfaisance du souverain marque le vif intérêt qu'il porte à son peuple, la mesure prise n'est pourtant pas proportionnée aux besoins immenses des habitants. On peut dire que les deux tiers de la population de Rome se composent à l'heure présente de mendiants et de misérables dont fourmillent les rues, les églises et même les maisons des particuliers. La misère qui règne n'a néanmoins pas empêché que la noblesse réunît la somme de trente-quatre mille florins pour l'érection d'un arc de triomphe sur la Place dite du Peuple. En outre, tous les habitants de cette vaste capitale manifesteront leur joie par une illumination de trois jours et par l'illumination célèbre de la coupole de Saint-Pierre qui aura lieu demain soir.

Le général Bourcard était à la Storta pour y recevoir le pape : avec un détachement de cavalerie il l'a escorté jusqu'aux portes de Rome. Là, Monsieur le général Naselli, à la tête de tout son État-Major, l'a complimenté. Toutes les rues, par lesquelles passa le pape, étaient occupées militairement. A la Storta, les officiers autrichiens, qui avaient eu l'honneur d'accompagner S. S. avec les troupes sous leurs ordres, prirent congé d'Elle. Le pape a été extrêmement satisfait des bonnes dispositions que Monsieur le lieutenant général baron de Mylius a prises pour son voyage. Il m'en a parlé, m'a exprimé toute sa reconnaissance pour l'attention obligeante de Sa Majesté qui a bien voulu donner des ordres pareils. Il

m'a aussi chargé de recommander en son nom, tout particulièrement, aux bontés de l'empereur, M. le baron de Mylius, qui, par ses longs services, pourrait d'ailleurs se flatter de devenir propriétaire d'un des régiments actuellement vacants. V. Exc. acquerra un nouveau droit à la reconnaissance de S. S., si elle accorde quelque distinction au lieutenant-général, car le pape s'intéresse beaucoup à lui. Le neveu et aide de camp du baron de Mylius a eu de son oncle la permission de venir à Rome qu'il n'avait jamais vue. Il y est resté trois jours et c'est avec lui ainsi qu'avec l'abbé Niemesgenoss que je suis allé voir, pour la première fois, M. de Naselli, commandant-général des troupes napolitaines, et M. de Bourcard, commandant de Rome, qui nous ont traités avec beaucoup de distinction et se sont rendus ce matin au palais ci-devant de Venise, à cette heure de S. M. l'empereur et roi, pour me rendre la visite. Ils étaient accompagnés du consulteur Flammarino, qui est chargé auprès de M. de Naselli de toute la partie politique.

Un courrier, arrivé hier au soir au pro-secrétaire d'État, a apporté la nouvelle que les Français, n'étant pas par l'armistice expressément obligés de respecter la Romagne et l'État Ecclésiastique, dont ledit armistice ne fait aucune mention, sont déjà à Imola au nombre de sept mille hommes et qu'ils avancent vers l'État Ecclésiastique, dont on craint d'autant plus l'invasion que l'on sait que S. A. R. Madame l'archiduchesse Marie-Anne, à la suite d'une estafette qu'elle avait reçue, allait quitter à la hâte Lorette pour se rendre à Ancône. Un courrier napolitain, arrivé cette nuit de Livourne, a confirmé la nouvelle de l'occupation de Lucques et des duchés de Massa et de Carrara par les Français, il a ajouté aussi qu'on craignait même pour Livourne, où les Anglais mettaient tous leurs

effets à bord de leurs vaisseaux et où la reine de Naples était sur le point de s'embarquer pour retourner à Palerme : sur quoi on attend pourtant incessamment un autre courrier qui apportera la nouvelle si S. M. a pris effectivement le parti de se rembarquer pour Palerme, ou bien si elle vient ici pour passer à Naples, dès qu'on craint qu'elle ne sera plus à temps de se rendre avec sûreté par Foligno à Ancône. Toute la famille royale de Sardaigne, y compris même le duc de Chablais, est arrivée aujourd'hui ici, où elle a pris son logement, partie chez le prince Doria, partie chez le connétable Colonna. Le roi a été précédé du marquis de Saint-Marsan, et on dit que Leurs Majestés avec toute leur suite, en cas de danger pour cette capitale, s'embarqueront ou à Civita-Vecchia ou à Naples pour s'en retourner en Sardaigne.

Les proclamations de Bonaparte pour la réinstallation des Républiques cisalpine et ligurienne, et son adresse aux prêtres catholiques seront trop connues à V. Exc. pour que je doive lui en rendre compte. J'épargne aussi à V. Exc. l'ennui d'entendre tout ce qu'on dit ici de l'armistice, dont on peut seulement dire très positivement que, comme on n'en connaît pas ici la cause, on ne peut pas non plus en prévoir d'ici les suites.

J'ai reçu la lettre que V. Exc. m'a fait l'honneur de m'écrire (1), en m'envoyant différentes lettres dont une de S. M. pour le pape, touchant la proclamation qu'il doit faire de l'évêque de Brünn. Je puis assurer à V. Exc. que S. S. se prêtera aux désirs de l'empereur au premier consistoire qu'elle tiendra incessamment. Bientôt j'enverrai les autres grâces spirituelles demandées.

(1) Cette lettre n'a pas été retrouvée aux archives de Vienne.

J'ai l'honneur d'être avec la plus vive reconnaissance et la plus haute considération, Monsieur le Baron,

De Votre Excellence,

Le très humble et très obéissant serviteur,

GHISILIERI.

Rome, le 5 juillet 1800. »

Quelques jours après le marquis envoya à Vienne le rapport qui suit :

« Monsieur le Baron,

Les démarches que Bonaparte vient de faire vis-à-vis du pape et du roi de Sardaigne sont trop singulières en elles-mêmes, et peuvent avoir aussi, surtout dans le moment actuel, des conséquences trop grandes, pour que je ne doive pas les porter à la connaissance de V. Exc. avec la plus grande promptitude possible.

Bonaparte, en passant par Verceil, quand il allait de Paris à Milan, fit pressentir au cardinal de Martiniana, évêque de cette ville, des bonnes dispositions touchant le rétablissement en France de la religion catholique ; et, quand, à son retour de Milan, pour se rendre à Paris, il repassa par Verceil, il fit venir chez lui le cardinal, et avec cette éloquence qu'il a déployée en Égypte pour se faire croire musulman zélé, il joua auprès du bon cardinal le rôle de catholique apostolique romain, et il a même poussé la comédie si loin qu'il a chargé Son Ém. d'écrire en son nom au pape : que Bonaparte, Premier Consul de la République française, souhaite vivement le rétablissement en France de la religion catholique apostolique

romaine dans toute sa pureté, et qu'il y travaillera volontiers de commun accord avec le pape, auquel il promet, dans le cas qu'il se prête à cette négociation, de le remettre *en possession de tous ses États*. Bonaparte a même manifesté au cardinal ses idées sur quelques points essentiels, en disant qu'autant il serait impossible qu'il pût permettre la rentrée en France indistinctement de tous les évêques qui ont émigré, et dont la plupart étaient sortis de France moins par attachement à la religion que par lâcheté ou par l'esprit de mode, qui voulait alors l'émigration, autant était-il loin de protéger les évêques intrus constitutionnels qu'il abandonnait tous pour leur sort à la décision du pape; et que dans l'impossibilité de rendre aux évêques leurs biens, il leur aurait assigné, en attendant que de nouvelles fondations pieuses enrichissent les églises, une pension, à la charge de la nation, de quatre à cinq mille florins par an. Il a même ajouté que l'affaire des évêques était sans doute l'affaire la plus difficile à arranger, et que celle-ci une fois arrangée, toutes les autres ne mériteront pas une longue discussion; et tel est l'empressement de Bonaparte d'avoir la réponse du pape à son projet regardant les évêques, qu'il ne s'est pas seulement contenté de charger le cardinal de Martiniana de faire son rapport à S. S. de toute la conférence qu'il venait d'avoir avec lui, mais il a même laissé un courrier français aux ordres du cardinal pour que, dès que Son Ém. aura reçu la réponse du pape, elle puisse la lui expédier à Paris sans délai.

Le cardinal de Martiniana, dont les intentions sont aussi pures que l'esprit est borné, trop heureux d'avoir eu cette conférence avec Bonaparte, saisit cette occasion pour lui recommander son souverain le roi de Sardaigne; mais le Premier Consul, qui était tout absorbé dans sa

conférence théologique, ne voulut pas entrer en matière, et se contenta de répondre à Son Ém. qu'à son retour à Paris, il aurait fait connaître ses intentions à l'égard du roi de Sardaigne. Toutefois, quelques heures après qu'il eût donné congé au cardinal, au moment de son départ, Bonaparte le manda encore une fois chez lui, et, après lui avoir dit qu'il n'avait rien ni contre le pape, ni contre le roi de Sardaigne, ni contre le grand-duc de Toscane, mais qu'il en voulait à la Cour de Naples, il le chargea d'écrire au roi en son nom pour lui insinuer d'envoyer quelqu'un à Paris, muni des pleins pouvoirs nécessaires, et pour l'assurer que Bonaparte était très bien disposé à son égard.

Le cardinal s'est acquitté de cette double commission en écrivant au pape et au roi de Sardaigne tout ce que je viens de communiquer à V. Exc. C'est le chevalier Alciati, neveu dudit cardinal, qui a été le porteur de ces lettres et qui les a remises, dimanche passé, en mains propres de S. S. et de S. M.

La nouveauté de la chose, qu'on ne pouvait sûrement pas deviner, et le petit nombre de personnes qui la savaient dans tout son détail, l'ont cachée pour quelques jours aux gens les mieux instruits des affaires et la cachent au public même à l'heure qu'il est. Je dois pourtant avouer à V. Exc. que, quoique Mgr Consalvi n'ait pas été le premier à me communiquer ces nouvelles, il m'a pourtant expliqué l'affaire dans tout son détail, en me faisant même lire la lettre originale du cardinal de Martiniana au pape et le brouillon de la réponse que le pape se propose de lui donner et qui n'a été couchée par écrit que ce matin. Je ne peux pas dire que les ministres du roi de Sardaigne m'aient traité de même; parce que ce n'est qu'à la suite d'une visite, que j'ai faite hier à M. le comte de Chialam-

bert, et de différents discours, que j'ai tâché d'introduire de loin pour entrer peu à peu en matière, qu'il m'a dit ce que je savais déjà du contenu de la lettre du cardinal de Martiniana au roi, sans pourtant me la faire lire; mais en m'ajoutant seulement que dans la réponse qu'on aurait donnée au cardinal, S. M. ne voulait s'engager aucunement à traiter séparément avec Bonaparte, mais qu'elle aurait pourtant ménagé dans sa réponse le Premier Consul, de la manière qui convient aux faibles.

Le pape, en sa qualité de chef de l'Église, ne se croit pas autorisé à laisser sans réponse les demandes de Bonaparte, quoiqu'il ne puisse pas, lui non plus, croire à la sincérité de ses expressions; et après de mûres réflexions, S. S. s'est décidée de répondre au cardinal de Martiniana : qu'au Père commun des fidèles rien ne pouvait être plus agréable que de voir le Premier Consul de la nation française disposé à favoriser le rétablissement en France de la religion catholique dans toute sa pureté, et que, pour coopérer de son côté à un but si salutaire, le pape charge le cardinal d'écouter sur cela plus en détail les idées que Bonaparte n'a fait que lui ébaucher et l'autorise à arranger préalablement avec lui tout ce qui peut ramener une portion jadis si florissante du christianisme dans le sein de l'Église. Mais comme Martiniana, par son enthousiasme pour Bonaparte, dont il fait dans sa lettre au pape les plus grands éloges, n'est sûrement pas fait pour inspirer à S. S. une grande confiance dans une négociation si importante, on enverra auprès de Son Ém. un théologien qui la guide et qui l'empêche de faire quelque faux pas.

M. de Naselli, à qui le pro-secrétaire d'État a aussi communiqué cette affaire dans tout son détail, aurait voulu que le pape ne donnât pas, dans sa réponse à Mar-

tiniana, le titre de Premier Consul de la République française à Bonaparte. Mais comme S. S. sait bien que par cette réticence l'amour-propre de Bonaparte serait trop piqué, Elle ne paraît pas disposée à accéder au conseil de M. de Naselli; et sa réponse, rédigée d'après ce que je viens de dire à V. Exc. et dans laquelle on ne fait aucune mention ni directement ni indirectement de ce que Bonaparte a dit au cardinal sur la possession temporelle du pape, partira ce soir, ou tout au plus tard demain, et le chevalier Alciati en sera chargé, comme aussi de la réponse au roi de Sardaigne, dont je tâcherai de connaître le contenu autant que possible. Mais je ne dois pas cacher à V. Exc. que la réserve naturelle aux ministres piémontais, et l'air piqué que le comte de Chialambert ne m'a pas caché, pour n'avoir jamais, à ce qu'il dit, reçu de réponse à différentes lettres confidentielles qu'il a écrites à V. Exc., d'après les insinuations qu'en son nom M. de Spagnolini lui en avait faites, ne me font pas beaucoup espérer de découvrir directement le fond de l'affaire, que V. Exc. est à même de suivre dans toutes ses diramations mieux que moi, qui ne pouvais que lui en indiquer les premières traces.

La certitude qu'on a ici à cette heure (et que moi j'ai toujours eue dès le premier moment) que l'armistice malheureusement signé par M. de Mélas n'a été aucunement ordonné par la Cour, fait espérer qu'il ne sera pas ratifié; à moins que, par des Articles additionnels, on ne supplée à l'ignorance géographique de ceux qui ont conclu cet armistice et qui n'ont d'aucune manière décidé le sort des Légations ni de l'État Ecclésiastique, qui est pourtant sous la protection spéciale de Sa Majesté (1). La sommation

(1) L'Article III de l'armistice du 15 juin 1800 reconnaissait aux Au-

faite par le commandant français de Bologne au commandant autrichien d'Imola pour l'évacuation de cette ville et la réponse que M. de Mylius lui a donnée seront sans doute connues de V. Exc., mais j'ose pourtant les lui rappeler pour l'assurer que sans la louable et prudente résistance du général Mylius, même la légation de Romagne serait déjà la proie des Français et la garnison d'Ancône aurait été coupée par là entièrement du reste de l'armée. Quelle que soit la décision qu'il plaira à S. M. de faire connaître au sujet de cet armistice, il est sûr que, quand même le rétablissement de la Cisalpine fût suivi d'une paix générale, ce bienfait ne serait pas de longue durée et, le peu de temps qu'il durerait, il ne serait même pas goûté par les gens bien pensants et honnêtes dont l'existence est absolument incompatible avec celle d'une République italienne constituée à la française.

J'espère que V. Exc. pardonnera à la douleur, dont mon cœur est navré, la liberté avec laquelle, ne pouvant pas avoir le bonheur de répéter de bouche ces vérités à V. Exc. qui les a toujours senties dans toute leur force, j'ose les lui écrire, en ajoutant que les efforts généreux, que S. M. ferait pour délivrer l'Italie encore une fois, seraient sans doute secondés par le peuple, qui se lèverait en masse dans toutes les provinces et surtout en Toscane et dans l'État Ecclésiastique, où les habitants sont plus que partout ailleurs animés contre les révolutionnaires.

Les dernières nouvelles qu'on a de Livourne de S. M. la reine de Naples assurent qu'elle attend un courrier de Vienne pour se décider au sujet de son voyage, ce qui oblige la frégate préparée pour elle à Ancône à rester

trichiens le droit d'avoir des troupes en Toscane, à Ancône ainsi que dans la place de Ferrare (ville el citadelle). C'est tout ce que l'armistice disait des *Légations*.

encore à sa disposition. On dit que S. A. R. Madame l'archiduchesse Marie-Anne est à Spolète, où le P. Paccanari, qui vient de prendre les ordres, a un établissement assez nombreux. S. S. a déclaré encore une fois à Lorette à S. A. R. qu'il ne fallait pas penser à l'établissement de la société de la Foi de Jésus, et elle a même ajouté que la désobéissance de Paccanari à la volonté de l'empereur, qui lui avait fait refuser un passe-port pour l'Italie, n'était pas louable. En effet le pape n'a plus voulu voir Paccanari.

L'avis qu'un banquier a reçu ici de tenir prête une somme considérable pour un seigneur russe, qui doit arriver incessamment à Rome, joint à quelques rumeurs qui circulent depuis quelque temps font croire au pape que ce Russe viendra en qualité d'ambassadeur de Malte et qu'il mettra par là la Cour de Rome dans un embarras d'autant plus cruel que la division russe de 3,500 hommes, qui doit prochainement débarquer à Gaëte, pourrait bien venir appuyer de sa force les demandes officielles du nouvel ambassadeur, afin que le Saint-Siège reconnaisse Paul Ier comme grand-maître de Malte. Cet événement, que V. Exc. a prévu de bien loin et que d'après ses ordres j'ai fait pressentir moi-même au pape quand il était encore temps de le prévenir, sera le coup de grâce pour la Cour de Rome, qui verra, mais trop tard, si ceux qui conseillaient au pape de ne pas précipiter son retour à Rome étaient plus attachés à ses véritables intérêts que ceux qui le pressaient d'y retourner sans délai.

Le courrier que le pape avait expédié à Vienne, au moment de son départ de Venise, est retourné ici avant-hier soir, et autant il a été flatteur pour moi de voir que ce que j'avais représenté au pape et à ses ministres touchant les Légations n'a été aucunement contredit par

V. Exc. et d'entendre les expressions gracieuses dont S. M. a daigné se servir sur mon compte dans l'audience qu'elle a donnée au nonce, autant il a été mortifiant pour le pro-secrétaire d'État et affligeant pour le pape de n'avoir aucune réponse directe et de ne recevoir de la part du nonce la moindre espérance (1). Ce n'est pourtant que par une conduite pareille qu'on peut faire envisager à la Cour de Rome l'affaire des Légations comme une affaire finie ; et à cette heure, le pape ne hasardera pas de répéter ses instances sur le même objet à S. M. et n'osera pas non plus recourir en pure perte à d'autres Puissances, pour une affaire sur laquelle l'empereur a manifesté sa volonté d'une manière si décidée.

Dans des circonstances pareilles, il est sûr que, si je croyais pouvoir sans manquer à la subordination m'en aller d'ici avant d'y être autorisé par un ordre exprès de V. Exc., je serais déjà à cette heure-ci ou de nouveau à Venise, où je serais sans doute moins inutile au service de S. M., ou bien à Vienne, auprès de V. Exc. Je ne dis nullement ceci pour hâter les déterminations qu'il plaira à S. M. de prendre à mon égard, et que je me ferai toujours une gloire de suivre strictement quelles qu'elles puissent être. Mais il faut que V. Exc. sache que, si je suis à Rome, j'y suis parce que je m'y crois obligé par les ordres précis qu'elle m'a donnés d'accompagner Sa Sainteté. Je peux aussi de la sorte décharger ma conscience du remords que j'ai de dépenser ici l'argent de S. M. dans une place que MM. de Brunati et de Niemesgenoss, qui sont payés pour cela, pourraient continuer à remplir parfaitement, puisqu'il ne s'agit ici que de soigner l'expédition des

(1) C'est ici le lieu de rappeler la note du cardinal Consalvi, reproduite plus haut, page 156.

affaires ecclésiastiques et de donner chaque semaine le peu de nouvelles intéressantes que Rome, bien déchue de son ancienne splendeur, peut offrir à l'attention d'une Cour étrangère. Au reste (je le répète), V. Exc. sait que ma volonté est la sienne et que je n'en ai d'autre que de lui obéir.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect et la plus vive reconnaissance, M. le Baron,

De Votre Exc.

Le très humble et très obéissant serviteur,

GHISILIERI.

Rome, ce 10 juillet 1800.

P. S. Mgr Consalvi m'a envoyé la lettre ci-jointe pour Mgr Ruffo, en m'assurant que la lettre y-incluse du pape pour S. M. ne parle d'aucune affaire, mais n'a d'autre objet que de remercier l'empereur pour l'escorte des troupes dans le voyage, et de recommander aux bontés de S. M. le général Mylius et les officiers qui ont accompagné Sa Sainteté. »

II. — La lettre du Saint-Père à l'empereur était de fait conçue dans le sens indiqué par le diplomate :

« Pie VII, Pape.

Notre très cher Fils en Jésus-Christ, salut et bénédiction apostolique. Nous croirions manquer aux devoirs qui Nous incombent à l'égard de Votre Majesté Impériale si, parvenu à Notre résidence, Nous ne faisions pas Nous-même part de Notre arrivée à V. M. et si en même temps

Nous ne lui exprimions pas la reconnaissance qui lui revient pour ses bienfaits et pour ses attentions que Nous reconnaissons devoir à sa religion et à son affection et nullement à Nos propres mérites. Nous regardons encore comme une obligation pour Nous d'attester, auprès de V. M., le zèle et les loyaux services que Nous ont témoignés vos troupes impériales royales pendant toute la durée de Notre voyage, et Nous ferons ici une mention spéciale du général Mylius dont Nous ne saurions assez Nous louer. Nous Nous flattons de l'espoir que Nous ne Nous rendrons pas désagréable à V. M., si Nous recommandons à sa générosité et à sa spéciale bienveillance le susdit général ainsi que tous les employés qui, en cette occasion, ont été mis à Notre disposition : la marque de la bienveillance impériale sera pour eux un souvenir de ce voyage fait avec Nous. Ensuite Nous devons encore rendre tout spécialement justice aux attentions dont Nous avons été l'objet de la part du marquis de Ghisilieri et Nous prions V. M. de lui faire connaître la satisfaction qu'elle a éprouvée de sa conduite. Nous finirons cette lettre en priant V. M. I. de Nous conserver sa tendresse filiale et d'être persuadée que Notre amour et l'intérêt que Nous avons pour elle ne peuvent pas recevoir d'accroissement. En priant Dieu de combler V. M. de toutes sortes de biens, Nous lui demeurons très affectueusement attaché et Nous lui donnons de tout cœur la paternelle bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près de Sainte-Marie Majeure, le 5 juillet de l'an 1800, de Notre pontificat la première année.

PIE VII, Pape (1). »

(1) L'original de cette lettre est conservé aux archives de Vienne. Seule la signature est de la main du Saint-Père.

Sous la date du 12 juillet, Ghisilieri envoya à Thugut la dépêche que voici :

« Monsieur le Baron,

D'après ce que j'ai eu l'honneur de marquer à V. Exc., dans mon dernier rapport, le chevalier d'Alciati est effectivement parti pour Verceil où il doit présenter à son oncle, le cardinal de Martiniana, les réponses du pape et du roi de Sardaigne, sur le contenu desquelles je n'ai rien à ajouter à ce que j'en ai écrit avant-hier à V. Exc. Mais tandis que Bonaparte expédiait de Verceil M. d'Alciati, pour se faire croire au pape le futur soutien du Saint-Siège, ses agents à Milan essayaient d'enlever à la Cour de Rome la ville de Pesaro. L'administration provisoire, qui y gouverne au nom de S. S., a reçu l'ordre du Comité, qui représente actuellement à Milan la république cisalpine, d'envoyer dans cette ville toutes les sommes qui sont dans les caisses et de publier une imposition extraordinaire pour suppléer aux besoins urgents de la république renaissante. Heureusement pour le pape, des ordres pareils ne pourraient pas exciter à Pesaro un grand enthousiasme pour les Français, et plus heureusement encore pour lui, les ordres du Comité de Milan ne seront pas d'une grande conséquence pour Pesaro aussi longtemps que les troupes de S. M. occuperont la Romagne ; ce qu'on doit à l'insistance du brave général Mylius, qui, malgré les remontrances du général français Monnier, commandant à Bologne, tient encore ferme dans sa position, et a conservé par là la communication avec Ferrare par le grand chemin, et avec la Toscane par les montagnes, à laquelle M. de Mélas, en signant l'armistice, n'avait pas pourvu.

Telle est en effet la confiance que la position de l'armée autrichienne inspire pour la défense de l'État Ecclésiastique, que le pape s'occupe déjà de réformer les abus du gouvernement, de retrancher les dépenses de son palais, et d'apporter quelque remède aux déprédations que les républicains se sont permises de tous les biens ecclésiastiques.

Comme V. Exc. pourra voir par l'édit ci-joint, où elle trouvera le nom des personnes que S. S. a choisies pour s'occuper dans différents comités des objets ci-dessus indiqués, le choix a été généralement applaudi. Il est seulement à souhaiter que le désordre général qui règne dans ces États soit encore susceptible de remède.

Le courrier ordinaire, qui de Venise vient à Rome, a fait avant-hier une triste expérience du peu de sûreté dont, à la suite du désordre général, les voyageurs jouissent dans l'État Ecclésiastique. Il était à cinq postes de la capitale, entre Borghetaccio et Civita Castellana, quand quatre ou cinq individus arrêtèrent sa voiture et l'emmenèrent dans un bois. Il y fut dépouillé de tout ce qu'il avait, sauf des lettres dont il était chargé. Je n'ai pas négligé de faire immédiatement les représentations les plus vives au pro-secrétaire d'État qui envoya sur-le-champ, le soir même, la maréchaussée en grand nombre à la poursuite des coupables.

A cette occasion, je ne dois pas différer de porter à la connaissance de V. Exc. que, comme les courriers de Venise étaient depuis quelque temps très mal servis dans la route, connue sous le nom de Strada del Furlo, qui mène directement de Fano à Foligno par le plus court chemin, mais qui, depuis l'invasion des Français, a été presque totalement abandonnée, je leur ai permis de prendre dorénavant la grande route d'Ancône. Ceci me

donne l'avantage de pouvoir écrire au général Mylius, sans que mes lettres passent par les bureaux de poste. Je puis de même, avec sûreté et sans avoir à craindre qu'ils soient lus, adresser mes rapports à V. Exc. par la route d'Ancône et de là par mer. Cet avantage est d'autant plus précieux que je n'ai pas de chiffre avec moi et que le chemin par terre d'Ancône à Venise pourrait bientôt être infesté par les Français.

Le pape a eu la bonté de me faire appeler hier matin chez lui et de me donner de ses propres mains un beau rosaire et une petite tabatière émaillée et garnie de perles. Il m'a dit des choses très gracieuses pour les services que j'ai eu l'honneur de Lui rendre pendant son voyage.

LL. MM. le roi et la reine de Sardaigne diffèrent toujours leur départ pour Frascati, où elles vont se fixer, et continuent à faire le tour des belles églises de Rome. S. M. la reine de Naples s'est rembarquée à Livourne, pour se rendre à Trieste. On dit que le petit soulèvement, qui a éclaté dernièrement à Livourne, lui a fait hâter son départ.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect et la plus vive reconnaissance, Monsieur le Baron,

De Votre Excellence,

Le très humble et très obéissant serviteur,

GHISILIERI.

Rome, ce 12 juillet 1800. »

Les trois dépêches suivantes achèvent de tracer le tableau d'une situation bien délicate pour le Souverain-Pontife.

« Monsieur le Baron,

Le pape, dès son arrivée à Pesaro, écrivit à S. M. Sicilienne pour l'engager à retirer ses troupes de l'État Ecclésiastique, et à donner ses ordres en conséquence d'autant plus vite que l'intention de S. M. l'empereur et roi était trop connue pour ne pas douter que les troupes autrichiennes auraient aussi évacué en même temps de leur côté les États de l'Église. Cette démarche, que je n'ai pas omis dans son temps de porter à la connaissance de V. Exc., avait eu son effet, et un courrier arrivé dimanche au soir de Palerme, d'où il était parti le 28 du mois passé, apporta à S. S. la réponse du roi, qui l'assurait des ordres donnés au commandant général Naselli, pour retirer des États de l'Église les troupes napolitaines au même temps que les Autrichiens auraient évacué les provinces qu'ils ont occupées, et nommément Ancône, et qu'ils se seraient retirés jusqu'à la ligne des Légations.

La lettre que M. de Naselli reçut par le même courrier lui donnait en effet de tels ordres ; mais, outre que dans les circonstances actuelles je n'aurais pas pu prendre sur moi de faire évacuer Ancône et que par conséquent, avant d'effectuer, d'accord avec les Napolitains, l'évacuation totale de l'État de l'Église par les troupes étrangères, il aurait toujours fallu attendre le retour d'un courrier que j'aurais dû expédier à V. Exc. pour avoir ses ordres (ce dont j'avais prévenu Mgr Consalvi avant même que la réponse de Palerme fut arrivée), un autre courrier, arrivé de Palerme le lendemain, et qui apportait ses dépêches en date du 4 juillet, changea tout à coup l'état des choses. A peine fut-il connu à Palerme, le malheureux armistice signé entre Mélas et Berthier, que le roi, extrêmement

inquiet sur ses suites, a envoyé à M. de Naselli les instructions les plus précises pour qu'en considérant comme non avenu l'ordre qu'il avait reçu par le courrier précédent de se retirer de l'État de l'Église, au même temps que se retireraient les Autrichiens, il ne bouge pas de ses positions actuelles, mais qu'il se prépare au contraire pour la défense du pays dans le cas de danger. Mgr Consalvi et M. de Naselli même m'ont donné part de tout ce que je viens de marquer à V. Exc.; et ce dernier m'a aussi ajouté que, d'après les ordres de sa Cour, il conservera toujours avec les troupes impériales et royales la plus parfaite intelligence et qu'il combinera, dans le cas, avec le général baron de Mylius toutes les opérations nécessaires à la défense de ce pays-ci. Voilà donc, par la permanence des troupes napolitaines dans cette partie de l'État Ecclésiastique, assurée peut-être la défense de Rome, mais abîmé sans doute toujours davantage l'état des finances de ce pauvre pays, qui, au moment même qu'il est menacé de la famine faute d'argent pour acheter le blé, doit suppléer aux besoins journaliers d'une nombreuse troupe étrangère, et payer les dépenses de l'expédition napolitaine qu'on fait monter à 1,600,000 écus romains (1); sur quoi on dit que le pape a pourtant répondu négativement avec la plus grande fermeté, fermeté d'autant mieux placée que l'impossibilité de sa part de payer une somme aussi forte est très réelle.

Un courrier, arrivé lundi matin de Foligno à la secrétairerie d'État, a apporté la nouvelle que S. M. la reine de Naples, qui s'était déjà embarquée à Livourne, a été rejointe en pleine mer par un courrier arrivé de Vienne.

(1) M. le comte Boulay de la Meurthe, *op. cit.*, I, 46, dit par erreur 160,000 écus.

Après avoir pris connaissance des lettres que lui remit ce courrier, S. M. est retournée à Livourne, d'où elle a pris le chemin par terre de Pérouse et de Foligno afin de gagner ainsi Ancône. De là elle ira à Trieste par voie de mer. A cette nouvelle, dont ni M. de Naselli ni aucun autre commandant napolitain d'ici n'avait la moindre connaissance, le pape a sur-le-champ expédié un courrier à Foligno, où l'on croyait que la reine aurait dû être arrivée hier soir. Ce courrier doit accompagner S. M. à Ancône. De mon côté, j'ai fait passer à Ancône un avis, afin que S. M. puisse immédiatement être prise à bord de la frégate.

Le bruit que l'empereur de toutes les Russies enverrait à Rome un ambassadeur de Malte se soutient toujours. Toutefois on ignore qui des deux seigneurs russes, le prince Schafskoi et le sénateur Divow qu'on attend ici incessamment, serait nommé à ce poste. Le comte de Cassini, qui a été jusqu'ici chargé des affaires de Russie, vient d'être appelé à St Pétersbourg, où on lui fait espérer un bon emploi. Il se prépare à quitter au mois de septembre. On attend aussi à Rome le prince Czartorisky, ministre de Russie à la Cour de Sardaigne. Comme tous les ministres accrédités auprès du roi de Sardaigne demeuraient à Florence, quand S. M. était établie à Poggio Impériale, ainsi ils viendront tous, l'un après l'autre, se fixer à Rome dès que S. M. sera établi à Frascati où elle se rendra dès demain. Le marquis de Saint-Marsan est reparti avec le chevalier Alciati, mais tandis que celui-ci continuera sa route vers Verceil, Saint-Marsan s'arrêtera à Pise, où il a sa famille. La circonstance que le chevalier Alciati dans sa course de Verceil à Rome passa exprès par Pise pour y avoir Saint-Marsan, qui l'a ensuite accompagné à Rome, me fait croire que Bonaparte, pour mieux

réussir dans son projet d'engager le roi de Sardaigne à des négociations isolées, aura peut-être écrit à ce sujet à Saint-Marsan, ou bien lui aura envoyé quelque message par M. Alciati. Les relations de Saint-Marsan avec Bonaparte sont assez connues pour que ma supposition ne soit pas tout à fait improbable et d'ailleurs le retour subit dudit Saint-Marsan avec le même Alciati fait voir assez clairement que la course qu'il a faite à Rome tient aussi à la négociation entamée par Bonaparte. Ces notions, quelque insignifiantes qu'elles soient en elles-mêmes, pourront peut-être faciliter à V. Exc. la découverte du fond de l'affaire, ce qu'un homme comme moi, qui n'est pas autorisé à parler d'affaires avec les ministres du roi de Sardaigne, ne pourra jamais obtenir surtout que le comte de Chialambert est très réservé.

A la suite de ce que j'ai eu l'honneur de marquer, dans mon avant dernier rapport à V. Exc., sur ce que le pape se proposait d'envoyer auprès du cardinal de Martiniana quelque savant théologien, qui soit à même de le guider dans la négociation difficile qu'on va ouvrir pour le rétablissement de la religion catholique en France, le choix est tombé sur Mgr Spina, qui est le même qui a suivi Pie VI dans son exil jusqu'à sa mort, et qui a donné à cette occasion des preuves bien éclatantes de ses bons principes et même de sa fermeté. Ce prélat prendra avec lui quelque savant religieux pour le consulter dans le cas ; mais comme il connaît un peu plus de près Bonaparte, et que même dans le premier moment que Bonaparte s'empara en France de l'autorité suprême, il reçut de sa part à Valence, où il était alors, quelques ouvertures sur ses projets religieux il ne se flatte pas trop, lui non plus, que sa commission ait un heureux succès. C'est en quinze jours, tout au plus tard, que Mgr Spina se mettra en route pour Verceil..

D'après quelques renseignements que j'ai eus, je peux assurer V. Exc. que le même Schellersheim, Prussien, qui fut renvoyé de Vienne, sur les rapports peu favorables que la Cour de Toscane donna sur son compte, était depuis quelques jours à Bologne quand les Français y sont entrés.

Lundi, par la voie d'Ancône, j'ai reçu la lettre que V. Exc. m'a fait l'honneur de m'écrire le 25 du mois passé. Aussitôt que j'aurai vérifié l'existence de la pièce officielle que M. de Cavallar doit avoir écrite à la députation de Monte... (1), je ne manquerai pas d'en faire mon rapport à V. Exc. (2).

J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect et avec la plus vive reconnaissance, M. le Baron,

De Votre Excellence,

Le très humble et très obéissant serviteur,

GHISILIERI.

Rome, ce 16 juillet 1800. »

Trois jours plus tard, le marquis reprend sa correspondance et envoie à Thugut une dépêche ainsi conçue :

« Monsieur le Baron,

LL. MM. le roi et la reine de Sardaigne avec Madame Félicité ont quitté avant-hier cette capitale pour aller s'établir avec toute leur suite à Frascati. De toute la famille royale seul le duc de Chablais reste à Rome avec

(1) La dernière partie du mot est illisible.

(2) La lettre du 25 juin réclame des explications sur une circulaire imprimée à Ancône par le commissaire impérial Cavallar. Nous n'avons pas vu la lettre de Thugut du 25 juin.

Mme la duchesse : il réside au palais Rondinini. Le comte de Chialambert, qui a rejoint LL. MM. le lendemain de leur départ, s'est rendu chez moi jeudi matin. Comme s'il eût voulu réparer la réserve outrée qu'il avait gardée à mon égard, par rapport à la négociation entamée par Bonaparte avec sa Cour, il m'a fait sentir de son propre mouvement que, dans la réponse faite par le roi au cardinal Martiniana, il est dit expressément que S. M., par les engagements qu'elle a contractés avec ses alliés, doit préalablement leur faire part des ouvertures que Bonaparte vient de lui faire et qu'en attendant, si Bonaparte a quelque chose de plus précis à proposer, il peut le faire par le même intermédiaire le cardinal Martiniana. D'après cela, je ne doute pas que M. le comte de Vallaise n'ait porté à la connaissance de V. Exc. l'affaire dans tout son détail et ne lui ait également communiqué les pièces y relatives qu'il ne m'a pas été possible de voir. LL. AA. RR. le duc et la duchesse d'Aoste sont toujours à Livourne, sans penser pour le moment à changer de séjour.

La nomination du duc de Mondragone en qualité de ministre de S. M. Sicilienne près du Saint-Siège n'a pas eu lieu. Toute la commission a fini par un compliment qu'il a fait au nom du roi son maître, en qualité d'ambassadeur extraordinaire *ad hoc*, pour féliciter le pape sur son exaltation au pontificat et sur son heureux retour à Rome. C'est le cardinal Ruffo qui résidera ici en qualité de ministre de Naples. On l'attend incessamment de Foligno où il est arrivé avec la reine, qui devait être arrivée à Ancône tout au plus le 17, au soir. On attend d'un jour à l'autre le nouveau ministre d'Espagne, M. de Labrador qui, paraît-il, est déjà arrivé à Florence ; on attend aussi le cardinal Lorenzana qui, d'après les ordres de sa Cour qu'il a reçus à Bologne, doit résider ici en qualité de protecteur du royaume d'Espagne.

Les progrès des Français jusqu'à Forli et les vues qu'ils ne cachent pas d'avoir sur Pesaro, qui d'après eux appartient à la Cisalpine, quoiqu'aucun traité ne leur donne des droits sur cette ville, ont mis la désolation dans ce pays qui connaît par expérience de quelle manière les Français en usent avec les faibles, et qui par le manque de blé et d'argent est d'ailleurs menacé du sort le plus malheureux. Les Napolitains parlent déjà d'avancer. Le pape et surtout le pro-secrétaire d'État sont sans doute animés du plus grand courage et sont bien fermes dans le projet d'opposer à tout risque la force aux Français, si jamais ils voulaient, sous le prétexte d'attaquer les Napolitains, venir en deçà de Pesaro, mais un pays dénué de toute ressource et défendu par une force armée peu aguerrie et mal disposée ne pourrait pas disputer longtemps le passage aux Français. Il est certain que si V. Exc., par ses sages conseils, ne répare pas les fautes essentielles que le militaire a faites et par l'armistice du 16 du mois passé et par la convention de Guastalla du 7 du mois courant, tout le midi de l'Italie sera conquis de nouveau par une poignée de Français. Ainsi toute l'Italie, qui devait à la protection de l'empereur et à la fermeté de son ministre sa régénération, retombera encore une fois dans un esclavage horrible dont elle ne pourra plus se relever. Les pays même les plus reculés de l'Europe ressentiront peu à peu les tristes suites de cet état de choses.

Les réclamations que la société des courriers de Venise m'a faites pour que la poste de Venise soit de nouveau séparée du bureau général des postes, où elle a été incorporée du temps des Français, m'ont engagé à faire auprès du pro-secrétaire d'État les démarches nécessaires pour que la poste de Venise soit rouverte comme antérieurement. Je le pouvais exiger d'autant plus hardiment

que la poste de Naples a déjà été séparée du bureau général et forme comme ci-devant un office de poste séparé. Le pape qui ne pouvait pas ne pas sentir la justice de ma demande, mais qui voudrait se débarrasser de tous ces bureaux de poste séparés qui occasionnent mille désordres et qui, par leur indépendance du gouvernement du pays, facilitent les correspondances suspectes a pris le parti d'écrire au roi de Naples pour l'engager à fermer le bureau de poste qu'il a fait ouvrir à Rome pour les lettres des Deux-Siciles. S. S. m'a fait écrire par le pro-secrétaire d'État de ne pas insister sur cette affaire, avant qu'on connaisse l'effet produit par sa lettre à S. M. Sicilienne. Je n'ai pas cru devoir me refuser à ce sursis. Mais afin que V. Exc. connaisse toute cette affaire et soit ainsi en état de rectifier mes démarches, dans le cas qu'elles ne mériteraient pas son approbation, je me fais un devoir de soumettre à l'examen de V. Exc. sub num. 1, 2, 3 les pièces relatives à la question.

J'ai l'honneur d'être, avec les sentiments du plus profond respect et de la plus vive reconnaissance, M. le Baron,

De Votre Excellence,

Le très humble et très obéissant serviteur,

GHISILIERI.

Rome, ce 19 juillet 1800. »

Par une dépêche, en date du 23 juillet, le diplomate ne tarda pas de compléter ses renseignements :

« Monsieur le Baron,

Au moment même où l'on craignit ici d'apprendre l'occupation de Pesaro par les Français, qui avaient

poussé, dès le 18, jusqu'à St-Arcangelo, petit pays situé au delà de Rimini, à trois lieues d'Italie, on apprend qu'ils ont évacué Ravenne, pour se replier sur Forli, et que Monnier, au lieu d'avancer, s'est rendu à Bologne, où l'on a contremandé une fête déjà préparée pour célébrer la réinstallation dans cette ville du gouvernement républicain. Ce changement de scène, bien loin de rassurer les habitants de Rome sur les progrès des Français, ne fait que tenir les esprits en suspens et partager les opinions sur l'avenir. Ce n'est que dans la ligne de démarcation qui est absolument nécessaire pour entretenir la communication entre la Toscane, Ferrare et Ancône, que sont fondées mes espérances de voir sauvé ce pauvre pays ; je n'ose pas espérer, avec le gros des politiques de Rome, que l'arrivée de M. le comte Louis de Cobenzl au quartier général de Villafranca (qu'on tient ici pour sûre), puisse amener une paix solide, vu qu'aussi longtemps qu'on aura en Italie un gouvernement démocratique, une telle paix est impossible. D'ailleurs les circonstances sont actuellement si gâtées par le malheureux armistice que l'autorité militaire s'est permis de signer, qu'il ne paraît pas possible, à moins de circonstances particulièrement heureuses, de pouvoir détruire la Cisalpine par un traité de paix.

En attendant le dénouement de ces affaires, le pape et les Napolitains ont pris d'avance leur parti. Les Napolitains commencent déjà à renvoyer leur artillerie, leurs bagages et une partie de leurs troupes, afin d'aller défendre leur royaume. Si le bruit général qui court ici n'est pas tout à fait fondé, il est du moins hors de doute qu'aux instances réitérées, que Mgr Consalvi a faites pour découvrir les véritables intentions des Napolitains, M. de Naselli a répondu que si les Français avancent en deçà de Pesaro, il évacuera d'abord Rome avec toutes ses

troupes, pour aller prendre près des frontières du royaume de Naples des positions plus avantageuses pour la défense des États de son maître.

Le pape a envoyé ordre à Mgr Vidoni de se rendre d'Ancône, où il est gouverneur, à Pesaro; et dans le cas que les Français menacent d'y entrer, de leur représenter de la manière la plus énergique et même par écrit l'injustice de leur procédé, vu que, quand même ils se croient autorisés à réinstaller le gouvernement cisalpin, Pesaro, qui n'a jamais été ni cédé par le pape au moment de la paix de Tolentino, ni incorporé à la Cisalpine par le traité de Campo-Formio, ne doit pas être occupé par les Français, mais au contraire respecté par eux comme propriété du pape qui n'est en guerre avec personne. Si ces représentations n'auront aucun effet (ce qui est dans le cas très probable), Mgr Vidoni doit se retirer à Fano, sans se permettre d'armer le peuple qu'on aura pourtant de la peine à contenir pour qu'il n'assomme pas les Jacobins. Dans le cas que les Français viennent jusqu'à Fano, et qu'en y respectant le gouvernement du pape, ils protestent de ne vouloir que passer par les États de l'Église pour venir attaquer les Napolitains, Mgr Vidoni a ordre de ne leur faire aucune opposition de fait; mais bien de publier d'abord un édit pour armer le peuple en masse, dans le cas que les Français se permettent de révolutionner Fano.

Tels sont les ordres que le pape, d'après les conseils principalement du cardinal Albani, a fait donner à Mgr Vidoni. Mais, quelqu'adresse que ce prélat puisse avoir, il est sûr que, si les Français dépasseront Pesaro, l'effet en sera tout le même, ou s'ils viendront comme amis seulement pour attaquer les Napolitains, ou bien s'ils viendront comme ennemis déclarés du pape. Quand même les Français eussent la loyauté de ne pas troubler,

dans leur passage par les États de l'Église, le gouvernement du pape, les populations, qui ne pourront pas cacher leur haine contre les Français, leur fourniront sans doute un prétexte d'accuser le pape d'intelligence secrète avec ses sujets contre eux et de le traiter en ennemi. On sent cette vérité même ici, et le pape est décidé à partir si les Français avancent même comme amis dans ses États. On ne sait pas encore quel est le pays que S. S. choisira pour son asile ; mais on sait seulement qu'elle n'est pas disposée à se retirer dans le royaume de Naples, et que tous les tribunaux ecclésiastiques suivront le pape, pour que son absence de Rome n'entrave pas l'expédition des affaires de l'Église. On dit que dans le cas, le pape s'embarquerait sur un vaisseau de guerre anglais pour se retirer en Portugal. Ce bruit ne me paraît pas assez fondé pour croire à un pareil projet. Il est pourtant bon que V. Exc. le sache, même pour me donner ses ordres éventuels, qui me sont d'autant plus nécessaires qu'à moins de recevoir de nouvelles instructions, je devrais suivre le pape dans sa fuite d'après ce que V. Exc. m'a expressément ordonné dans la lettre qu'elle m'a fait l'honneur de m'écrire le 31 mai, *de rester auprès de la personne de Sa Sainteté jusqu'à ce qu'il en sera ordonné autrement par Sa Majesté.*

Le cardinal Ruffo, arrivé ici depuis quelques jours, est toujours obligé de garder le lit, à cause d'une plaie au genou qu'il se fit à la suite d'une chute de voiture près de Rimini. Le cardinal Caprara part demain pour Jesi, afin d'y prendre en mains l'administration de cette Église dont il sera préconisé évêque dans le consistoire que le pape tiendra au mois d'août. C'est à la même occasion que seront préconisés les évêques de Brünn et de Lemberg, d'après les demandes de l'auguste Cour.

La destination de M. de Mylius à l'armée fait beaucoup

de peine au pape. Il avait à juste titre toute confiance dans le zèle et dans la bravoure de ce général, qui a du moins retardé l'invasion de l'État Ecclésiastique par les Français, si tant est qu'elle doive avoir lieu. Le peu de soldats qu'on laisse à Ancône fait croire que cette place ne tardera pas à être évacuée par les Autrichiens ; il se fait ainsi que les craintes au sujet des progrès des Français se fortifient.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect et la plus vive reconnaissance, M. le Baron,

De Votre Excellence,

Le très humble et très obéissant serviteur,

GHISILIERI.

Rome, ce 23 juillet 1800. »

III. — Si les dernières dépêches du marquis montrent bien toutes les difficultés que rencontra Pie VII, à son retour dans la Ville Éternelle, celles qui suivent mettront encore mieux en évidence cet état de choses. La relation du 26 juillet se fait remarquer par son importance.

« Monsieur le Baron,

Le courrier ordinaire de la Romagne apporta ici jeudi matin la triste nouvelle que les Français étaient entrés à Pesaro le 20. Par un courrier extraordinaire expédié par Mgr Vidoni au pro-secrétaire d'État, on a su quelques heures après, que toutes les démarches faites par ce prélat pour réclamer Pesaro et pour obtenir des Français une déclaration de leurs intentions à l'égard du Pape ont été complètement infructueuses. Dès que Vidoni apprit que les Autrichiens évacuaient Pesaro et que 2,400 Français,

commandés par le général Solignac, étaient en marche pour occuper cette ville, il dépêcha au général un courrier porteur d'une lettre. En qualité de délégat apostolique dans la Marche d'Ancône et dans le duché d'Urbin, Mgr Vidoni représentait au général que l'occupation de Pesaro était d'autant plus inattendue que le pape, qui est d'ailleurs un souverain indépendant et qui n'est en guerre avec aucune Puissance, n'avait jamais cédé Pesaro, et que le traité de Campo Formio, qui établit la Cisalpine, n'avait pas incorporé cette ville à la dite république. Que par conséquent S. S. devait s'attendre à voir respectée cette propriété du Saint-Siège par les généraux français, dans un moment surtout où le Premier Consul, par des ouvertures amicales avait frayé le chemin à des négociations pour rétablir en France la religion catholique. Mgr Vidoni terminait sa lettre en demandant au général Solignac une déclaration franche et loyale de ses intentions sur les États Ecclésiastiques, pour qu'il fût à même d'en rendre sans retard compte au Saint-Pére.

Le courrier porteur de cette lettre trouva le général Solignac entre Pesaro et Fano, précisément *al Fosso* qui formait abusivement la frontière de la Cisalpine. Comme Monnier s'y trouvait aussi pour y établir ses avant-postes, Solignac remit la lettre sans l'ouvrir à Monnier comme à son chef. A peine Monnier sut-il d'où venait le courrier, qu'il le traita très durement et dit qu'il ne connaissait pas de délégué apostolique et qu'il serait venu lui-même le chasser de sa résidence le fouet à la main. Il se permit même de gros mots en parlant du pape. Il lut la lettre brusquement et après avoir répété plusieurs fois au cours de la lecture « *tout cela est cisalpine* » il finit par renvoyer le courrier en lui disant que, si jamais il s'avisait de retourner à son quartier général avec des

commissions pareilles, il le ferait fusiller. Le courrier, qui est un homme ferme et expérimenté, n'hésita pas de lui répondre qu'il serait retourné au quartier général tant de fois que son maître le lui aurait ordonné, que les courriers ne sont pas responsables des dépêches dont ils sont chargés, que s'il ne jugeait pas à propos de répondre à Mgr Vidoni, il le priait du moins de lui accuser réception de la dépêche, pour qu'il pût la remettre au prélat pour sa propre justification. Alors Monnier, sans entrer dans d'autres détails, finit la conversation en déchirant publiquement la lettre de Mgr Vidoni et en disant au courrier, d'un ton qui n'admettait point de réplique, que s'il ne repartait pas sur-le-champ il l'aurait fait assommer à coups de bâton et même fusiller. L'éloquence du courrier n'eut que répondre à cet argument et il retourna sur ses pas jusqu'à Ancône d'où Vidoni l'a réexpédié ici.

Le petit nombre des Français et la supposition que l'armistice ne les autorise qu'à occuper le territoire cisalpin font espérer qu'ils ne pousseront pas plus avant, du moins pour le moment. Le pape, ou pour mieux dire Mgr Consalvi, a pourtant résolu, de faire au général en chef de l'armée française en Italie, Masséna, les mêmes représentations que Mgr Vidoni a adressées si infructueusement au général Solignac. En effet le même courrier Livio Palmoni, dont Vidoni s'est servi, devait partir hier soir pour Milan, afin d'y remettre à Masséna une lettre du pro-secrétaire d'État. Celui-ci y répète au sujet de l'occupation de Pesaro tout ce que Mgr Vidoni disait dans sa lettre au général Solignac. Il expose en outre tout ce que Monnier s'est permis d'indécent à l'occasion de cette lettre. Il relate aussi les insolences que les patriotes de Bologne se sont permises contre le courrier ordinaire du pape : samedi passé, au moment où il sortait de la ville,

ils l'ont arrêté aux portes, l'ont fouillé et lui ont enlevé le paquet que le cardinal Lorenzana envoyait au pro-secrétaire d'État.

C'est apparemment à l'encombrement des affaires, dont Mgr Consalvi est assommé, qu'il faut attribuer le retard du départ de ce courrier, mais il y a toute apparence qu'il partira effectivement cette nuit.

Masséna, dont la fierté ordinaire doit à cette heure être affaiblie par les douleurs aiguës qu'il souffre à une jambe, qu'il faudra finir par amputer, n'effectuera peut-être pas sur le courrier la menace que Monnier lui a faite. Toutefois la réponse de Masséna, quelle qu'elle soit, ne sera guère plus tranquillisante que le silence de Monnier. Il est hors de doute qu'à moins qu'à l'occasion de la prorogation de l'armistice (les gazettes de Florence annoncent qu'il est prolongé jusqu'au 20 août), V. Exc. ait pourvu par quelque convention additionnelle à la sûreté de l'État Ecclésiastique et du royaume de Naples, les Français, déjà en marche vers la Romagne, feront une nouvelle incursion dans ce pays, soumettront ces pauvres provinces et soulèveront sans peine encore une fois le royaume de Naples. Dans ce dernier pays, les Russes, dont on attend une nouvelle division forte de 9,000 hommes, ne parviendront pas à encourager les troupes napolitaines. Les populations de l'État Ecclésiastique sont sans aucun doute très animées contre les Français, mais tout comme les habitants de la Romagne ont été retenus par les Autrichiens, qui liés par l'armistice ne pouvaient pas leur permettre de s'armer en masse, les habitants des autres provinces seront retenus de même par le gouvernement du pape, que les Français ménageront jusqu'au dernier moment afin de mieux réussir dans leurs projets.

On a ici l'avant-goût de ce désordre général dans

l'esprit de parti qui se manifeste tous les jours davantage dans cette ville partagée entre deux partis, l'un des jacobins, peu redoutable par son nombre, mais imposant par ses rapports et par sa fierté ; l'autre des anti-jacobins, très nombreux mais composé de quantité de gens qui encore plus que la bonne cause aiment le vol, et qui, sous le prétexte de se venger des jacobins, mettent facilement au nombre de ceux-ci tout homme riche. Dimanche passé, le gouvernement eut des données sûres pour croire que les anti-jacobins voulaient dans un excès de zèle tuer dans la nuit plusieurs jacobins de marque et saccager leurs maisons. Mais les mesures que le gouvernement prit, de concert avec le commandant des troupes napolitaines, firent éventer le projet. On nous fait craindre que ce projet n'est qu'ajourné et qu'il sera mis à exécution cette nuit ou demain. Néanmoins, comme, en ce genre d'affaires, même les données, qu'on dit les plus sûres, se réduisent souvent à de simples soupçons mal fondés, je n'ai aucune inquiétude quant à ma sécurité personnelle. On ne me fera certainement ni le déshonneur de me croire jacobin, ni l'honneur de me croire riche : je ne suis en effet ni l'un ni l'autre. De leur côté, les jacobins travaillent avec assiduité et le gouvernement n'ignore ni les endroits où l'on fait presque journellement des dîners et des soupers patriotiques et où l'on tient des clubs révolutionnaires, ni les relations que ces gens ont avec les Français ; et c'est pour réparer à ce désordre avec les armes qu'a un gouvernement faible, qu'on a publié hier un édit très sévère pour empêcher toute réunion suspecte.

L'approche des Français fait déjà parler du départ prochain de la Cour de Sardaigne, qui de Frascati se rendra à Naples. S. A. R. Mme l'archiduchesse Marie-Anne a quitté Lorette afin de se fixer momentanément à Spolète, d'où elle se rendra probablement à Rome. Le

pape, toujours décidé à partir dès que les Français avancent, veut pourtant retarder le plus possible l'exécution de cette mesure. D'après ce que le pro-secrétaire d'État m'a dit au sujet de la rumeur qui désignait le Portugal comme l'asile choisi par la Cour de Rome, S. S. ne serait pas encore fixée à cet égard. Si je n'ai pas le bonheur de recevoir dans l'intervalle de nouvelles instructions de V. Exc., je suivrai sans doute le pape, suivant les ordres que j'ai de rester auprès de sa personne. Je me bornerai aussi, comme mon devoir l'exige, à être simple spectateur des événements, sans influer d'aucune manière sur les déterminations que le pape jugera à propos de prendre.

Avant-hier est arrivé ici le prince de Czartorisky, ministre de Russie auprès de Sa Majesté Sarde.

Comme par l'occupation de Pesaro par les Français, il n'y a pas d'autre communication sûre avec Venise que par mer, cela retardera sans doute l'arrivée de mes rapports à Vienne. De plus, comme (sans parler du cas où je suivrai le pape dans sa fuite) il est possible que même entre Rome et Ancône il y ait bientôt les mêmes entraves, je prie V. Exc., dans le cas que S. M. m'ordonne de rester ici encore quelque temps, de m'envoyer un chiffre, dont je puisse faire usage à l'occasion, pour ne pas m'exposer au risque de voir un jour ou l'autre l'indiscrétion des Français me faire l'honneur d'imprimer mes rapports.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect et la plus vive reconnaissance, Monsieur le Baron,

De Votre Exc.,

Le très humble et très obéissant serviteur,

GHISILIERI.

Rome, le 26 juillet 1800. »

Quatre jours plus tard, le marquis envoya à Vienne cette nouvelle dépêche dont aucun détail n'est à dédaigner :

« Monsieur le Baron,

L'expédition d'un courrier du pape au général Masséna que j'ai marquée à V. Exc. dans mon dernier rapport, n'a eu lieu qu'avant-hier au soir, parce que le pro-secrétaire d'État en avait suspendu l'effectuation jusqu'à lundi pour attendre les lettres de la poste ordinaire de la Romagne. Il est vrai que ces lettres, bien loin de faire craindre que les Français avancent, font croire que leur nombre n'est à Pesaro que de trois cents hommes et qu'ils paraissent intentionnés de se retirer tout à fait, n'y laissant qu'une faible garnison cisalpine ; mais comme, même en donnant toute la foi à ces bruits, il n'en subsiste pas moins l'occupation de Pesaro qui, surtout après le mauvais succès qu'ont eu les démarches de Mgr Vidoni auprès de Monnier, a donné l'idée d'expédier directement un courrier à Masséna, cette expédition n'a pas été retardée plus longtemps, et on attend avec impatience le retour du courrier pour connaître mieux les intentions des Français, dont on craint même le silence.

Mgr Vidoni a reçu encore une fois les instructions éventuelles sur la manière dont il doit se contenir dans le cas que les Français, malgré les belles apparences du moment, s'avisassent d'avancer ; et toutes ses instructions se réduisent, dans le cas que les Français passent par l'État de l'Église seulement pour attaquer les Napolitains, à protester au nom du pape qu'il ne peut absolument pas leur accorder le passage, et par la reconnaissance et les égards qu'il doit à la Cour de Naples qui vient de lui rendre sa capitale, et par le danger auquel s'exposeraient

les Français même, en s'avançant dans un pays dont les habitants sont animés contre eux au plus haut degré. Et, dans le cas que les Français entrent dans l'État de l'Église pour y établir le gouvernement démocratique, alors Vidoni doit armer le peuple en masse.

L'armistice signé au Rhin, et qu'on dit ici *général*, fait espérer que par quelque Article additionnel on ait réparé la faute que M. de Mélas a faite de ne pas s'assurer que les Français durant l'armistice n'avancent pas vers le midi de l'Italie ; et depuis avant-hier au soir, que la nouvelle de cet armistice général est répandue, la ville est plus tranquille, et si le pape n'eut pas fait écrire la veille à lord Keith pour le prier d'envoyer à Civita-Vecchia une frégate à ses ordres, dans le cas de danger, il aurait sursis sur cette démarche qui a été pourtant faite avec le plus grand secret, pour que le peuple n'en soit pas effrayé et ne prenne pas ses mesures d'avance pour empêcher au pape de s'enfuir ; ce qu'on craint fort dans le cas. Ce premier pas fait avec les Anglais en a entraîné un autre à peu près pareil avec les Russes : M. le comte de Cassini, consul-général de Russie, sur le bruit que les Français menaçaient de s'avancer encore davantage dans l'État de l'Église, a insisté fort auprès de Mgr Consalvi pour que le pape ne s'expose pas à être fait prisonnier par les Français comme Pie VI ; mais pour qu'il prenne au contraire ses mesures d'avance, pour se sauver en cas de danger ; et il s'est offert pour cela de faire tenir prêtes à Gaëte deux ou trois frégates russes, aux ordres de Sa Sainteté. Le pape qui n'est pas sûr si lord Keith pourra d'abord lui envoyer à Civita-Vecchia la frégate qu'il lui a demandée, et qui d'ailleurs craignait de désobliger la Cour de Russie, s'il refusait pleinement les offres de Cassini, lui a fait répondre qu'en cas de danger, si la frégate anglaise

était prête à Civita-Vecchia, après l'avoir demandée lui-même à lord Keith, il ne pourrait pas ne pas en profiter de préférence à tout autre vaisseau ; mais que si M. de Cassini ne trouvait aucun inconvénient de donner des ordres éventuels aux frégates russes qui puissent recevoir à bord le pape, dans le cas que la frégate anglaise ne fut pas prête, il pouvait le faire. Dans cette abondance de bâtiments, dont il est à souhaiter que le pape ne doive pas faire usage, il n'est pourtant pas décidé où le pape irait en cas de danger ; mais il ne paraît pas qu'il pense d'aller si loin que le Portugal, comme on avait dit, il y a quelque temps. La Sicile, la Sardaigne et même Livourne, aussi longtemps que l'armistice durera, sont les pays où l'on dit à cette heure que le pape pourrait aller.

D'ailleurs, comme les circonstances n'empirent pas, Sa Sainteté, bien loin de choisir un lieu de refuge hors de ses États, s'occupe au contraire de nommer des évêques et des cardinaux, et de régler les affaires de l'Église. Le 11 août, le pape tiendra son premier consistoire, dans lequel il nommera, outre les évêques de Jesi, Citta della Pieve, Terracine, Ferentino etc., deux cardinaux dont l'un sera Mgr Consalvi, qui occupera la place de secrétaire d'État qu'il a remplie jusqu'ici provisoirement avec le titre de pro-secrétaire. L'autre n'est pas encore connu mais il n'est pas improbable que ce soit Mgr Albani ; on le rappellerait ainsi de Vienne où le pape reconnaît qu'il n'est pas bien.

Comme les affaires ecclésiastiques sont dans le plus grand désordre, à la suite de la révolution qui a tout bouleversé dans une grande partie du monde catholique, le pape a nommé cinq cardinaux, Gerdil, Somaglia, Albani, Carandini et Antonelli, ainsi que quatre prélats, Spina (qui, destiné pour aller à Verceil, ne pourra pas pourtant

s'en occuper), di Pietro, Coppola et Gabrielli, pour s'occuper des moyens de remédier à un tel désordre. On avait proposé au pape d'y joindre Mgr Litta, mais, comme ce prélat n'est pas bien vu des deux Cours impériales, S. S. n'a pas voulu le nommer pour cette Congrégation, de peur que sa nomination ne soit un obstacle à faire accepter par les Cours étrangères les mesures à prendre pour le règlement des affaires ecclésiastiques.

LL. MM. Sardes sont toujours à Frascati, n'ayant pas trouvé à Civita-Vecchia (où elles ont envoyé exprès un homme de leur confiance) des bâtiments prêts à les transporter en Sardaigne. Il est à espérer que la circonstance que les Français n'avancent pas calmera leurs craintes. En attendant, le chargé d'affaires de Prusse auprès des dites Majestés, M. d'Hinterleutner vient d'arriver ici et a été présenté hier au pape, qui a également vu le prince de Czartorisky. Le bruit court que les Français abattent les fortifications de Cunéo et d'autres villes du Piémont. Quoiqu'on puisse conclure de là que les Français ne pensent pas à s'établir tout de bon en Italie, le roi de Sardaigne, qui restera ainsi sans aucune défense contre les Français, en est comme de raison fort affligé.

Lundi matin, M. de Naselli a reçu de Palerme deux courriers extraordinaires. L'un apportait les lettres du 17 et l'autre du 21 juillet. C'est par eux qu'on a appris que le marquis de Gallo avait été envoyé à Vienne pour y soigner les affaires de sa Cour, à l'occasion d'une paix générale et avec de pleins pouvoirs pour traiter aussi directement avec les Français. Le marquis est attendu ici d'un moment à l'autre. Comme il a ordre de se présenter au pape, pour l'assurer de l'intérêt que S. M. Sicilienne prend à tout ce qui regarde le Saint-Siège, il y a apparence qu'il s'arrêtera ici quelques jours. Le courrier du 21 a

aussi apporté la réponse du roi au pape sur sa demande que le bureau de la poste de Naples soit fermé. La réponse ne pouvait pas être plus favorable. S. M. Sicilienne a ordonné à M. de Naselli de fermer la poste de Naples, aussitôt que le pape lui aura assuré qu'aucun autre gouvernement étranger n'aura à Rome son bureau de poste séparé. Il lui a même donné les instructions nécessaires pour l'établissement à Mola di Gaeta d'un bureau de poste qui servira sans doute à l'inspection des lettres qui vont dans les Deux-Siciles. L'existence du bureau de la poste d'Espagne, qui n'a jamais été fermé, embarrasse un peu le pape, avant de donner à Naselli l'assurance requise, mais comme les courriers d'Espagne ne viennent plus que fort irrégulièrement ici, il y a apparence que S. S. tâchera d'arranger définitivement l'affaire avec Naselli, avant que M. de Labrador n'arrive et que tous les bureaux de poste resteront par là incorporés effectivement au bureau général.

Les mêmes courriers de Palerme ont aussi apporté à M. de Naselli les ordres du roi pour qu'il dépende entièrement, quant à retirer les troupes de Rome et des États de l'Église, des ordres du pape, auquel le roi a écrit directement : que dans l'état actuel des choses, ne pouvant pas, à une si grande distance, donner les ordres les plus convenables à la situation de S. S., qui peut changer, d'après les événements, à chaque instant, il remettait ses troupes à ses ordres, dans la pleine confiance qu'il avait dans la sagesse de S. S., qui n'aurait jamais sacrifié lesdites troupes, ni manqué à aucun égard vis à-vis de la Cour de Naples, et qui, par conséquent, n'aurait pas exigé que les troupes napolitaines évacuassent l'État Ecclésiastique avant que les Autrichiens l'eussent aussi évacué de leur côté et nommément Ancône. La nécessité évidente que d'un côté les Autrichiens continuent à garder Ancône, et que de

l'autre côté Rome ne soit pas abandonnée à elle-même, sans une force publique qui puisse y maintenir la tranquillité publique, porte par conséquence que les choses restent pour le moment dans l'état actuel, et que les Napolitains continuent à garder Rome, où il serait seulement à souhaiter qu'ils eussent une meilleure discipline, pour ne pas indisposer davantage le peuple contre eux.

Les lettres de Civita-Vecchia mandent qu'on a vu passer un convoi de 150 voiles qui faisait route vers le midi. On croit que c'est une partie de la garnison anglaise de Port-Mahon qui va débarquer à Gaëte, afin de se mettre au service du roi de Naples comme troupe auxiliaire. Un courrier anglais, qui passa ici avant-hier, se rendant à Naples, a accrédité cette nouvelle.

(S. A. R. Mme l'archiduchesse Marie-Anne, arrivée heureusement à Spolète où se trouve aussi le P. Paccanari, a écrit au pape qu'elle voudrait se rendre à Assise samedi, pour la fête du pardon, et qu'en attendant la réponse de S. M., touchant la fondation de son couvent, elle se proposait de venir à Rome, si S. S. agréait son dessein. Le pape a répondu à S. A. R. par une invitation très gracieuse. Il lui fait préparer un appartement à Tor di Specchii, qui est un des meilleurs couvents de Rome. Dès que j'ai eu connaissance de l'arrivée de Mme l'archiduchesse à Spolète, je lui ai écrit pour offrir à S. A. R. le palais I. et R. de Venise. Il est probable qu'elle donnera la préférence au logement que le pape lui a fait préparer.)

J'ai reçu mardi soir, par la voie d'Ancône, la lettre que V. Exc. m'a fait l'honneur de m'écrire, à la date du 16, et autant je suis pénétré de la plus vive reconnaissance pour les expressions très flatteuses par lesquelles elle me rassure sur le contenu des différentes dépêches que j'ai eu l'honneur de lui adresser pendant mon voyage jusqu'à Tolentino, autant je suis bien aise que V. Exc. aura pu

voir par mes rapports successifs qu'avant même de recevoir ses instructions, à la suite des changements survenus dans la position des armées en Italie, j'avais fait sentir au pro-secrétaire d'État l'impossibilité d'évacuer Ancône dans les présentes circonstances. De même j'avais assuré l'approvisionnement des troupes à la charge des provinces qu'elles défendent. Cette prévoyance, que les circonstances indiquaient trop clairement par elles-mêmes, peut rassurer V. Exc. de l'attention avec laquelle je suivrai ce système, maintenant surtout que V. Exc. a eu la bonté de me le tracer si positivement. Et il me sera d'autant plus facile de le faire que le pape lui-même reconnaît que, dans l'état actuel des choses, sa sûreté se trouve dans l'occupation d'Ancône par les Autrichiens. C'est avec la même simplicité que je me conformerai aux ordres de S. M., pour ce qui regarde la prolongation pour quelque temps de mon séjour auprès du pape. Je resterai jusqu'à ce que V. Exc. me donnera de nouveaux ordres. Je n'ai rien plus à cœur que de mériter, du moins par la bonne volonté et par la plus entière obéissance, la protection de mon auguste maître et la continuation des bontés de V. Exc.

Le P. Becchetti, évêque élu de Citta della Pieve, dont le diocèse s'étend dans le grand-duché de Toscane, m'a chargé de faire parvenir à S. A. R. la lettre d'hommage ci-jointe et Mgr Consalvi m'a envoyé le paquet ci-joint pour le nonce.

J'ai l'honneur d'être, avec les sentiments du plus profond respect et de la plus vive reconnaissance, M. le Baron,

De V. Exc.,

Le très humble et très obéissant serviteur,

GHISILIERI.

Rome, ce 30 juillet 1800. »

IV. — De la seconde moitié du mois de juillet et de tout le mois d'août, nous n'avons trouvé qu'une seule dépêche du baron de Thugut à Ghisilieri. Datée de Vienne 16 juillet, elle apportait au marquis les instructions suivantes :

« Très noble et très illustre Marquis,

J'ai reçu régulièrement, très noble et très illustre Marquis, vos rapports datés de Pesaro, d'Ancône et de Tolentino. Ils m'ont fourni la preuve du zèle remarquable et de la prudence que vous déployez au service de Sa Majesté. Par suite des grands changements survenus dans notre politique en Italie, il devient malheureusement superflu de faire de leur contenu une analyse détaillée. Parmi les instructions qui jusqu'à ce jour ont servi de ligne de conduite à Votre Seigneurie, il suffira donc d'attirer l'attention sur celles, qui se voient nécessairement modifiées par le changement des circonstances.

1° Comme V. Seign. s'en sera elle-même rendu compte, les motifs, qu'avait la très auguste Cour de regarder l'évacuation de Rome et des provinces de l'État de l'Église par les troupes napolitaines comme une question capitale et comme la condition de notre propre retraite, ont en quelque façon cessé d'exister. V. Seign. doit en conséquence laisser tomber complètement la partie de ses instructions qui se rapportait à ce point. Quant aux relations avec Naples, elle s'abstiendra en outre de faire à ce sujet des représentations désormais inutiles. Pour ce qui touche aux dispositions à prendre en vue d'occupations de places et de dislocations de troupes, V. Seign. doit, en présence des circonstances pressantes et involontaires de l'heure actuelle, les considérer comme des objets exclusi-

vement subordonnés aux mesures que le général en chef jugera nécessaires d'arrêter.

2° Il va de soi que, sous l'empire des circonstances qui nous assiègent, l'évacuation d'Ancône devient de tout point impossible, même si les Napolitains venaient à évacuer complètement l'État de l'Église. C'est une conséquence immédiate de la convention intervenue entre Mélas et Bonaparte, par rapport à la dislocation des troupes. Au moment où les hostilités éclateraient de nouveau, la possession du port d'Ancône nous est évidemment absolument indispensable. Le pape lui-même est obligé de convenir que l'évacuation de cette région par nos troupes serait le plus sûr moyen de la faire tomber aux mains des Français. Ceux-ci pourraient d'ailleurs sans se livrer à de nouvelles hostilités contre la Cour de Rome, faire valoir le droit de garnison que, lors des guerres antérieures, le traité de Tolentino leur y a concédé.

3° Quant aux dépenses, que le séjour de nos troupes dans les provinces romaines a entraînées, et quant aux dettes qui restent encore à payer de ce chef, il est de toute évidence qu'elles doivent être mises à la charge des provinces que nos armes ont sauvées et gardées, et de l'État au profit duquel ces provinces ont été conquises et auquel elles viennent d'être restituées. C'est à ce seul point de vue qu'il faut se placer pour résoudre cette difficulté. Cette solution est d'autant plus juste et nécessaire qu'à la suite de tant de pertes subies et de tant de projets d'indemnités qui ont toujours été négligés, notre Cour se voit complètement hors d'état d'entrer dans ces combinaisons de règlement de comptes quelles qu'elles puissent être. Sur ce point également V. Seign. tâchera donc d'éviter toute explication ultérieure et d'abandonner les pourparlers engagés.

Du reste, c'est la volonté de S. M. que V. Seign. con-

tinue encore quelque temps à séjourner auprès de S. S. le pape, jusqu'à ce que S. M. ait pu prendre ses arrangements ultérieurs. Dans l'entretemps, la présence de Votre Seign. auprès de S. S. pourra d'autant moins lui susciter des embarras que les affaires traitées par elle avec S. S. l'ont suffisamment accréditée auprès d'Elle. Les circonstances d'ailleurs n'emportent pas avec elles la nomination d'un représentant officiel.

Je reste, très noble et très illustre Marquis, dans les sentiments d'une parfaite considération,

De Votre Seigneurie,

Le très humble serviteur,

Baron DE THUGUT.

Vienne, le 16 juillet 1800. »

Le 2 août, Ghisilieri fit part à son chef des derniers événements, qui s'étaient produits dans les États de l'Église :

« Monsieur le Baron,

Le prélat, que S. S. nommera cardinal le 11 de ce mois outre Mgr Consalvi, est Mgr *Caracciolo di Martina*, Napolitain. Dans la charge de *Maestro di Camera* qu'il a encore actuellement, il a suivi avec une fidélité à toute épreuve et servi le feu pape jusqu'à sa mort. S. S. n'a pas cru pouvoir faire aucune promotion sans commencer par récompenser le prélat qui, dans les malheurs dont Pie VI a été accablé, ne l'a jamais quitté. Autant quelques envieux trouvent la promotion de Mgr Consalvi trop précipitée, autant tout le monde est unanime pour approuver la distinction que le nouveau pape accorde à Mgr Caracciolo. On dit que Mgr Odescalchi, nonce à Florence,

remplacera Mgr Caracciolo dans les fonctions très distinguées de *Maestro di Camera*.

Le ministre d'Espagne, M. de Labrador, qu'on attendait ici la semaine passée, n'est pas encore arrivé; mais la renommée qui le devance ne lui est pas favorable du tout. Sans parler de l'insistance avec laquelle il tâcha d'extorquer du feu pape, tandis qu'il était relégué à Valence, des concessions ecclésiastiques pour le royaume d'Espagne que le pape eut toujours la fermeté de lui refuser, on prétend savoir que M. de Labrador est entouré de jacobins, et qu'il est lui-même si attaché à leur parti, qu'il ne cache pas sa haine contre Bonaparte, ni ses espérances de voir bientôt reparaître le terrorisme à l'ordre du jour en France, et de revoir le parti des jacobins victorieux. Quelqu'incroyables que devraient être de pareilles dispositions dans un ministre du Roi Catholique, elles sont annoncées si publiquement que le pape et ses ministres sont déjà inquiets d'avance de l'arrivée à Rome d'un homme pareil et de ses alentours; et les commissions secrètes, dont on a dit que Labrador est chargé de la part du parti jacobin, pour faire des propositions au pape sur la manière de rétablir en France la religion catholique et pour contrecarrer même par là les projets de Bonaparte, ne rassurent sûrement pas la Cour de Rome sur les projets anti-religieux du parti jacobin et de ses prosélytes.

S. Exc. M. le marquis de Gallo est arrivé ici hier au soir, est allé ce matin à l'audience du pape et partira en peu de jours pour se rendre à Vienne, où il compte de se faire précéder de quelques jours par un courrier extraordinaire qu'il expédiera à V. Exc. A cette occasion, il ne cachera sûrement pas le véritable objet de sa mission ; mais à ce qu'on peut juger sur tout ce qu'il dit lui-même, il paraît qu'aussitôt le malheureux armistice d'Italie a été

connu à Palerme (où le marquis, surtout après le départ des princes de Belmonte et de Castelcicala, jouit du plus grand crédit auprès du roi et du ministre général Acton), dans l'incertitude que cet armistice permette ou non aux Français d'avancer vers Rome et vers le royaume de Naples, S M. Sicilienne a adopté l'idée d'envoyer à Vienne un homme agréable à la Cour impériale, tel que le marquis de Gallo, pour l'engager à ne pas séparer les intérêts communs et pour combiner avec elle, ou une négociation pour la paix générale, ou bien les mesures nécessaires pour continuer la guerre. M. le marquis appuie beaucoup sur la ferme résolution de S. M. Sicilienne de ne pas se séparer en aucune manière de la Cour I. et R.; mais comme le principal objet de sa mission est d'assurer autant que possible le royaume de Naples contre une nouvelle invasion, et comme il est très empressé de vérifier, avant toute chose, si, par l'armistice général, les Français sont obligés à garder leurs positions actuelles, ou bien s'ils sont libres d'avancer dans les États qui n'appartiennent pas à l'empereur (sur quoi je n'ai pu lui donner aucun renseignement positif, mais je lui ai seulement communiqué toutes les circonstances qui me font croire qu'effectivement les Français doivent, en reste de l'armistice général, garder leurs positions sans passer outre), je ne doute point que M. le marquis ne soit muni de pleins pouvoirs de sa Cour pour négocier même directement avec les Français, dans le cas que les États de S. M. Sicilienne restent réellement exposés à une incursion de l'ennemi. Au reste, le marquis, qui se réjouit d'avance du plaisir de revoir V. Exc., est plus gai que jamais. Comblé de nouveaux bienfaits du roi, qui lui assurent un état, il a réalisé son ancien projet de prendre pour épouse une de ses nièces. Seule la dispense du pape lui manque pour célébrer le mariage à son retour de Vienne.

La faiblesse de la garnison autrichienne laissée à Ancône, l'interruption de toute communication par terre de cette garnison avec le reste de l'armée, et surtout l'ordre que le commandant autrichien d'Ancône vient de recevoir d'embarquer pour Trieste tous les effets qui appartiennent à S. M., font craindre que cette place ne tardera pas à être évacuée. Ceux qui se plaisent à accréditer cette nouvelle, qui me paraît invraisemblable, sèment la terreur dans Rome. En effet, cette ville se trouverait ainsi d'autant plus à la merci des Français que les Napolitains, dans le cas de l'évacuation d'Ancône, quitteraient aussitôt Rome et iraient dans les montagnes des Abruzzes prendre de meilleures positions militaires et défendre les frontières du royaume.

Le silence de M. de Mélas sur les représentations que je lui ai faites, par le canal de M. le baron de Mylius au sujet de Pesaro, qui ne peut d'aucune manière être considéré comme cisalpin, surtout depuis que S. M. en a si solennellement remis en possession le pape, et le bruit qu'une partie de l'armée française de Suisse viendrait renforcer celle d'Italie ne peuvent qu'ajouter à l'incertitude et à l'obscurité où nous nous trouvons par rapport au véritable état des choses. Au reste, quelle que soit la situation des affaires, pour ce qui concerne le midi de l'Italie, je ne puis que répéter, ce que j'ai eu l'honneur d'écrire plusieurs fois à V. Exc. et ce qui se réduit au fond à cette grande vérité, que ces pays sont perdus si V. Exc., par un Article additionnel à l'armistice signé en Italie, n'a pas assuré leur repos, ou bien si, en reprenant les hostilités dans un court délai, on n'ôte pas aux Français le temps de s'avancer si loin.

M. de Cavallar m'a envoyé son frère en courrier pour me faire part des ordres qu'il a reçus de V. Exc. d'exiger, pour le compte de S. M., tous les impôts arriérés et de se

charger également de toutes les dettes contractées par la Commission civile, qui avait été établie provisoirement pour le gouvernement de l'État Ecclésiastique. Comme je n'ai reçu sur ce point aucune instruction de V. Exc., je me borne à l'assurer que, même d'après ce que Mgr Consalvi était convenu avec moi, toutes les dettes, faites par la Commission I. et R. (elles montent à plus de 200,000 florins), n'étaient nullement à la charge de S. M., mais bien à celle du pape. Quant au recouvrement des impôts arriérés (dont V. Exc. pourra vérifier le montant quand M. de Cavallar mettra sous ses yeux les comptes de sa Commission), il est à cette heure-ci surtout extrêmement difficile. En rendant au pape le gouvernement, au moment où la Commission I. et R. devait une somme énorme et où elle n'avait pas pu encaisser les impôts, j'ai cru que le meilleur marché à réaliser était précisément celui que j'ai fait. Il consistait à céder au pape tous les droits sur les impôts arriérés (dont le recouvrement est fort douteux), à l'obliger au paiement des dettes contractées par la Commission, enfin à lui faire fournir les approvisionnements des troupes impériales pendant leur séjour dans l'État Ecclésiastique. C'est par le même courrier que M. de Cavallar et M. de Mylius m'ont consulté sur l'idée qu'ils ont de transporter à Trieste, avec les effets appartenant à S. M., les effets pris par les corsaires ancônitains. Ces derniers, qui appartiennent en grande partie à des sujets de notre auguste maître, ont déjà en partie été déclarés de mauvaise prise. Ils auraient d'ailleurs dû être soumis au tribunal établi à Ancône pour ce genre d'affaires, si le voisinage des Français et les menaces de Monnier et d'autres officiers français, personnellement intéressés par des vues pécuniaires à soutenir la légitimité de ces prises, n'eussent intimidé les juges au point qu'ils ne veulent plus se rassembler. Le vif intérêt, que je dois prendre à tout

ce qui regarde les sujets de S. M. et la justice de l'affaire en elle-même, ne m'ont pas permis d'hésiter un moment à me rallier à l'opinion de MM. de Mylius et de Cavallar. Je leur ai écrit de faire transporter tous ces effets à Trieste, où les anciens propriétaires pourront reprendre les effets que le tribunal des prises établi à Ancône a déjà jugés de mauvaise prise. Le reste des effets demeurera en dépôt, jusqu'à ce que les procès pendants soient jugés par le tribunal des prises existant à Venise, sous la présidence de S. E. M. de Quirini, ou par une nouvelle Commission. MM. de Mylius et de Cavallar feront sans doute à V. Exc., comme je le leur insinue, un rapport détaillé sur toute cette affaire. Je me permets de faire remarquer à V. Exc. que j'ai différé de leur opinion en un point. Ils auraient voulu que je fisse des démarches auprès du pro-secrétaire d'État afin d'obtenir son contentement au dit transport ; mais il m'a semblé qu'une pareille démarche, auprès d'un gouvernement si faible qu'est celui du pape et par conséquent extrêmement craintif des Français, ne pouvait que m'exposer à un refus, sans aucune nécessité. En effet le commandant militaire d'Ancône peut de sa propre autorité faire transporter ces effets, appartenant pour la plupart aux sujets de Sa Majesté. Il y est même autorisé par les ordres reçus du commandant général de soigner les intérêts des sujets impériaux dépouillés de leurs biens par les corsaires.

Le cardinal Flangini et Mme la comtesse Arpalice Brassa Papafava m'ont de nouveau écrit à l'effet d'obtenir un passe-port pour Vienne. Le cardinal, qui est toujours à Venise, doit avoir chargé pour le même objet S. Ém. le cardinal Herzan d'une lettre pour Votre Excellence. Mme de Papafava voudrait mettre au Thérésien deux de ses enfants qui sont actuellement à Udine avec elle. Je

m'acquitte de mon devoir, en rappelant leurs désirs à la bonté de V. Exc.

La nécessité de meubler quelques chambres dans le palais I. et R. que j'habite m'a obligé de tirer une lettre de change de 2,000 ducats vénitiens sur le vice-intendant général M. de Quirini, d'après la permission que V. Exc. m'a donnée. Toutefois comme je ne voudrais jamais, surtout en fait d'argent, me donner la moindre liberté, je prie V. Exc. de vouloir bien me marquer si les dépenses que j'ai faites à cette occasion doivent être mises à la charge de la Cour qui pourra les retrancher sur les appointements du ministre appelé à résider ici, ou bien si elles doivent être mises sur mon compte. Dans ce dernier cas, je pourrai les revendre quand je m'en irai d'ici et je me reconnaîtrai débiteur de la somme, que je tirerai de cette vente, dans l'état des dépenses que je soumettrai à mon retour à V. Exc.

Comme il n'y a ici personne qui soit chargée des affaires de la Toscane, un gentilhomme de San Severino, qui a servi avec distinction sous le gouvernement impérial et royal, m'a fort recommandé une affaire qu'il a avec l'Ordre de Saint-Étienne de Toscane, au sujet d'une commanderie de famille. J'ai cru pouvoir adresser un mémoire à M. de Rainaldi par la lettre ci-jointe que je prie V. Exc. dans le cas qu'elle l'approuve, de vouloir bien lui faire passer.

J'ai l'honneur d'être, avec les sentiments du plus profond respect et de la plus vive reconnaissance, M. le Baron,

De V. Exc.,

Le très humble et très obéissant serviteur,

GHISILIERI.

Rome, ce 2 août 1800. »

CHAPITRE SEIZIÈME.

—

Sommaire. — I. Ghisilieri à Thugut, 6 août, 13 août. — II. Ghisilieri à Thugut, 16 août : rapport officiel et lettre intime. Ghisilieri à Thugut, 20 août. — III. Ghisilieri à Thugut, 23 août : rapport et annexe. Lettre de Pie VII à François II, 23 août. Lettre de Pie VII à Thugut, 23 août. — IV. Ghisilieri à Thugut, 27 août, 30 août 1800.

I. — Au mois de septembre 1800, nous nous arrêterons dans la publication des documents autrichiens, qui mettent en lumière les sujets de froissements qui se présentèrent entre Rome pontificale et Vienne, à l'aurore du règne de Pie VII.

Désormais, la restauration du Pouvoir Temporel des papes peut être considérée comme un fait heureusement accompli. Si, pendant quelque temps encore, les hostilités qui affligent l'Italie menacent l'État Romain reconstitué et tiennent en suspens le sort définitif des Légations, il n'en est pas moins vrai qu'à Rome le pape règne en roi et que la diplomatie pontificale travaille à consolider cette première restauration du Pouvoir Temporel.

Voici les dernières dépêches qu'au mois d'août, Ghisilieri envoya à Thugut :

« Monsieur le Baron,

M. le marquis de Gallo, qui a eu presque journellement de longues conférences avec le pro-secrétaire d'État, sans avoir pourtant d'objet déterminé et qui a obtenu du pape

la dispense requise pour se marier avec sa nièce, sans qu'il ait été obligé de payer la taxe requise, qui monte à deux mille écus pour ces sortes de dispenses, est parti hier matin pour Ancône. De là il fera voile pour Trieste ou pour Venise. Il n'est pas encore trop décidé s'il se rendrait directement à Vienne par Trieste, ou bien s'il irait à Venise pour passer de là au quartier-général de Villafranca et y voir de plus près la situation des affaires avant de gagner Vienne. L'indécision, assez naturelle au dit marquis, ne pourrait qu'être fort augmentée dans ce moment, où des nouvelles tout à fait contradictoires courent ici sur les projets des Français contre Naples. D'un côté, les lettres de Milan assurent que Masséna a reçu ordre de marcher sur Naples. Elles ajoutent que le fameux prince de Moliterno est déjà à Milan, avec quantité d'autres patriotes napolitains, pour diriger cette expédition. D'un autre côté, les frontières de la soi-disant république cisalpine qui touchent à l'État de l'Église sont plus que jamais dégarnies de troupes françaises. De plus, des lettres interceptées de quelques patriotes, qui écrivent à leurs bons amis de Rome, font croire que les Jacobins sont extrêmement mécontents des Français, qui les ont trompés. Ils avaient en effet espéré de démocratiser encore une fois Rome et Naples.

Au milieu de ces nouvelles contradictoires, je ne change pas d'avis et je crois toujours que le sort de ces pauvres pays dépendra entièrement des déterminations que prendra S. M. soit de recommencer sans délai les hostilités, soit de ne pas oublier le midi de l'Italie dans une négociation d'armistice ou de paix générale.

Le marquis de Gallo a dit publiquement avant-hier, à un dîner chez le duc de Berry, que les Autrichiens allaient attaquer incessamment les Français. Comme on le croit généralement fort instruit des secrets même de la Cour de

Vienne, cette assertion du marquis court de bouche en bouche, elle est regardée par les politiques de Rome comme un oracle. Quoiqu'il en soit de la vérité du propos tenu par le marquis, avant de partir il m'a encore une fois assuré que le roi, son maître, ne se séparera en aucun cas de la Cour I. et R. Quand même les circonstances fissent craindre une nouvelle incursion des Français dans le royaume de Naples et exigeassent par conséquent que le marquis se servît de ses pleins pouvoirs afin d'arrêter l'ennemi dans sa marche, il préférerait toujours à une négociation directe avec les Français l'interposition des généraux autrichiens et nommément celle de M. le comte de Saint-Julien. Celui-ci, étant actuellement à Paris, pourrait y soigner également les intérêts de la Cour de Naples. Le marquis a fini par me charger expressément d'assurer d'avance à V. Exc. que *personne*, hormis lui-même, n'a aucune commission ni directe ni indirecte de la part du roi, son maître, pour la Cour I. et R.

M. de Gallo voudrait que le pape ne s'éloignât pas de Rome à l'approche des Français et que, dans le cas de fuite, il ne choisît point d'autre asile que Naples ou la Sicile. Je ne crois pas que sur ces deux points il ait rien gagné sur l'opinion du pro-secrétaire d'État à qui il en a parlé.

On prétend savoir ici positivement que, par l'armistice signé au Rhin, S. M. a accédé à la cession aux Français de Ferrare et d'Ancône (quelques-uns ajoutent de Mantoue). Quoique la cession d'Ancône soit moins invraisemblable, surtout depuis que sa garnison est tout à fait coupée du gros de l'armée, je ne peux pourtant pas m'en persuader surtout depuis ce que V. Exc. m'a fait l'honneur de m'écrire en date du 16 du mois passé. Si toutefois cette cession eût lieu, alors ma correspondance se verrait entièrement coupée. Ancône, une fois occupée par les

Français, il n'y aurait plus de sûreté à Rome et je ne pourrais plus rien écrire à V. Exc., sans que cela parvînt à la connaissance des Français, d'autant plus que je n'ai pas de chiffre avec moi.

Le prince de Santa Croce, célèbre par les sottises de sa mère et par le rôle qu'il a lui-même joué dans la révolution de Rome, avait été emprisonné dans le château St-Ange par les Napolitains, contre la teneur (à ce qu'on prétend) de la convention signée par les Napolitains avec les Français, au moment où ils occupèrent Rome. Cette convention stipulait l'amnistie générale. A peine le pape fut-il rentré dans ses États que le prince de Santa Croce demanda son élargissement. Les démarches de ses parents, le mauvais état de sa santé et surtout la crainte que ses relations avec les Français ne lui procurassent, une fois ou l'autre, son élargissement par quelque puissant moyen, déterminèrent le pape à le délivrer de sa prison (du consentement de M. de Naselli). Il relégua pourtant le prince dans son fief de St-Gemini, situé dans les montagnes près de Terni, sans qu'il lui fut permis de s'approcher de Rome.

A peine le passage du dit prince du château St-Ange à St-Gemini eut-il eu lieu, que le chef de l'État-Major de l'armée française en Italie, *Oudinot*, écrivit une lettre fort polie *à Son Ém. Mgr le cardinal secrétaire d'État* pour le prier de présenter *à Sa Sainteté Notre Très Saint-Père le Pape Pie VII*, une lettre par laquelle le même Oudinot réclame *le citoyen Santa Croce, général de brigade dans l'armée française.* Les expressions, dont Oudinot se sert dans sa lettre, répondent parfaitement aux titres ci-dessus indiqués, qu'il a donnés au pape Le plus dévot catholique n'aurait pu lui écrire une lettre plus respectueuse. Mgr Consalvi a aussitôt répondu à Oudinot, par ordre du pape, qu'il allait écrire au prince de Santa

Croce de rejoindre l'armée française, s'il le voulait : par là, le prince était dégagé de la parole qu'il avait donnée sur son honneur de ne pas sortir de son fief sans la permission expresse de Sa Sainteté. Le pro-secrétaire d'État n'a pas à la vérité accordé à Santa Croce la permission de venir à Rome, et il prétend ne l'avoir autorisé qu'à rejoindre directement l'armée française; mais, si jamais il vient envie à Santa Croce de donner à Rome le spectacle d'un Prince Romain citoyen et général de brigade de la République française, le gouvernement n'osera sûrement pas l'expulser de la ville. Il y restera paisiblement, à moins que les Napolitains ne le chassent d'eux-mêmes.

Le comte de Gambarana, milanais, employé jadis dans un tribunal de Milan, où il jouissait de quelque crédit auprès de S. A. R. Mgr l'archiduc Ferdinand, et qui depuis la première invasion des Français a quitté sa patrie et est actuellement refugié avec sa femme, nièce du cardinal Busca, chez le marquis Bandini, près de Macerata, vient de recevoir un passe-port du général Masséna. Une lettre y est jointe pour l'engager à retourner à Milan, avec promesse qu'il n'y sera en aucune façon inquiété pour le passé. Le comte a répondu poliment à cette invitation, mais en se réservant, sous prétexte de santé, à en profiter en d'autres temps.

Mgr Scotti, milanais, ci-devant nonce à Venise et actuellement pro-secrétaire des Requêtes, sera le successeur de Mgr Caracciolo dans le poste de *Maestro di Camera* et sera lui aussi élevé à la dignité de cardinal dans la promotion qui aura lieu, dit-on, le mois prochain, mais certainement dans le courant de l'année. Alors Mgr Odescalchi, actuellement nonce à Florence, sera nommé *Maestro di Camera*. Ceci n'a pas encore eu lieu, parce qu'on a voulu donner la place de secrétaire des requêtes au cardinal Joseph Doria, afin de le récompenser de celle de

secrétaire d'État que la nomination de Consalvi lui faisait perdre l'espoir d'obtenir de nouveau. On était en outre embarrassé de la place à donner à Mgr Scotti qui pourtant, par la longue et coûteuse carrière qu'il a faite, méritait des égards.

LL. MM. Sardes sont venues hier à Rome assister à la fête de Sainte Marie *ad Nivem*, dans la superbe église de Ste-Marie Majeure, Après avoir vu dans l'après-midi S. S., elles sont reparties le soir pour Frascati d'où elles reviendront la semaine prochaine assister jeudi matin au consistoire public. M. de Chialambert attend avec impatience le retour d'un courrier qu'il a expédié en grand secret à Paris, peu après le départ du chevalier Alciati. Cet envoi est sans doute relatif aux ouvertures faites par Bonaparte au cardinal de Martiniana, dont j'ai rendu compte à V. Exc., dans ma dépêche du 10 juillet.

Le nouveau ministre d'Espagne, M. de Labrador, est enfin arrivé, hier au soir, avec une suite peu nombreuse.

C'est pour procurer aux anciens domestiques et autres légataires du comte de Czaky, hongrois, mort ici il y a quelque temps, le paiement des sommes que les héritiers du dit comte leur doivent, que j'ose prier V. Exc. de vouloir faire parvenir à leurs adresses les deux lettres ci-jointes. Le chevalier de Giustiniani, exécuteur testamentaire du feu comte Czaky, me les a remises pour S. E. M. le comte de Palffy et pour Mme la comtesse de Czaky née Engl.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect et la plus vive reconnaissance, M. le Baron,

De Votre Excellence,

Le très humble et très obéissant serviteur,

GHISILIERI.

Rome, ce 6 août 1800. »

A cette dépêche, succéda le rapport suivant daté du 13 août :

« Monsieur le Baron,

Lundi S. S. a tenu son premier consistoire secret, dans lequel, après avoir pourvu à 29 églises vacantes et entre autres à celle de Brünn en Moravie, par la préconisation de M. le comte de Schrattenbach, nommé évêque de cette ville par S. M., Elle a élevé à la dignité de cardinaux les deux prélats Consalvi et Caracciolo. Dans l'allocution que le pape fait dans des occasions pareilles, il a fait les plus grands éloges pour les services importants que Mgr Consalvi a rendus au Saint-Siège dans sa carrière très active de *ponente* (conseiller) *di Buon Governo*, d'assesseur de la congrégation militaire, d'auditeur de Rote et de prosecrétaire d'État, et pour le dévoûment que Mgr Caracciolo a montré au feu pape, en le suivant dans son exil jusqu'à sa mort au risque de perdre lui-même sa liberté.

L'illumination qui a eu lieu comme de coutume, deux soirées consécutives, et les assemblées que les nouveaux cardinaux tiennent pour recevoir les compliments de toute la noblesse, rappellent à Rome ses anciens beaux jours sans les ramener. En vérité celui qui a vu jadis la magnificence des princes romains, ne peut pas sans peine voir les Doria, les Colonna etc. réduits à présent à se faire traîner par des mulets et mis hors d'état de payer régulièrement leurs domestiques.

Les cardinaux Consalvi et Caracciolo ont écrit comme de coutume à l'empereur et à l'impératrice pour leur faire part de leur élévation au cardinalat (1). Ils m'ont chargé de prier V. Exc. de vouloir bien présenter ces lettres à

(1) Ces deux lettres n'ont pas été retrouvées aux Archives de Vienne. La lettre de Consalvi à Thugut fait également défaut.

Leurs Majestés. Le cardinal Consalvi, qui par suite de sa nomination à la place de secrétaire d'État (qu'il n'avait jusqu'ici remplie que provisoirement et avec le titre de pro-secrétaire) a un double motif d'écrire à V. Exc., y ajoute une lettre particulière. Je connais trop l'estime que le cardinal a vouée à V. Exc., pour douter du plaisir extrême que lui feraient quelques lignes de réponse. La promotion de ces deux cardinaux a donné lieu à une autre promotion. Mgr Scotti est devenu *Maestro di Camera,* le cardinal Joseph Doria, ci-devant secrétaire d'État, a été nommé secrétaire des requêtes. Mgr Brancadoro a été nommé évêque d'Orviéto. Il ne se rendra pourtant pas à son siège avant la promotion prochaine, dans laquelle il recevra le chapeau de cardinal : en attendant il gardera sa place de secrétaire de la Propagande.

M. de Labrador a présenté ses lettres de créance qui le qualifient d'envoyé extraordinaire et de ministre plénipotentiaire de S. M. Catholique auprès de Saint-Siège. En déployant ce caractère public, il a pris le pas sur moi, qui, quoiqu'accrédité auprès du Saint-Père par la lettre de S. M. pour traiter les affaires, n'ai pourtant aucun caractère public. V. Exc. verra dans sa sagesse, si (dans le cas qu'elle ne croie pas inutile la prolongation de mon séjour à Rome), à cette heure où il se trouve à Rome un ministre d'Espagne, il ne serait pas à propos de m'envoyer, même pour le peu de temps que S. M. jugera bon de me retenir ici, des lettres de créance en qualité d'envoyé extraordinaire et de ministre plénipotentiaire. On donnerait ainsi une espèce de relief à la dignité de la Cour I. et R., dans une ville comme Rome qui tient beaucoup à l'étiquette, et où les différentes graduations dans le Corps diplomatique fixent les différents droits, dont jouissent les membres de ce Corps d'après le caractère qu'ils déploient.

Le courrier *Palmoni* est retourné avant-hier de Milan, et a apporté au secrétaire d'État la réponse de Masséna à la lettre par laquelle Consalvi avait réclamé Pesaro et fait sentir le peu d'égards que les patriotes de Bologne avaient eu pour un courrier du pape. La réponse du général français est très courte mais fort polie. Masséna dit de ne pouvoir pas faire retirer ses troupes de Pesaro, parce que la ligne de démarcation avait été tracée par le Premier Consul, auquel il allait pourtant rendre compte des désirs du pape pour l'évacuation de cette ville. Il ajoute que pour ce qui regarde les embarras que les courriers du pape éprouvent à Bologne, il avait déjà donné les ordres nécessaires pour y porter remède, et il finit par prier le secrétaire d'État d'assurer le pape que la République française souhaitait vivement de conserver avec lui la plus parfaite intelligence. La lettre paraît d'ailleurs écrite par un général de la vieille Cour, et hormis les mots *Liberté* et *Égalité*, imprimés généralement sur toute sorte de papier, il n'y a rien dans cette lettre qui sente le phrasaire républicain.

Quand cette lettre de Masséna est arrivée ici par courrier extraordinaire, on savait déjà par la poste ordinaire que les Français ont évacué Pesaro, Rimini et Césène et qu'ils se replient sur Bologne. Cette retraite, si inattendue et si peu conforme à la réponse du général Masséna, fait croire qu'elle n'est qu'une mesure militaire de la part des Français, qui, craignant d'être bientôt attaqués, ne veulent pas risquer d'être battus en détail, mais bien veulent se concentrer pour se défendre en masse. Les patriotes mêmes des différents pays accréditent plus que jamais par leurs lettres le bruit que les hostilités vont recommencer; et cette nouvelle fait un très grand plaisir à tous les bien pensants, qui ne voient que trop claire-

ment l'impossibilité (surtout après un armistice si malheureux) d'en venir à une paix stable, sans déraciner encore une fois par la voie des armes la démocratie de l'Italie.

Le marquis de Gallo, très pressé d'aller à notre quartier général avant de se rendre à Vienne, devait s'embarquer à Ancône, dimanche 10 août, afin de passer à Venise.

On pense déjà à réaliser le projet conçu à Venise (et dont j'ai fait part dans le temps à V. Exc.) de donner le chapeau de cardinal à l'archevêque de Séville, fils de l'Infant Don Louis. Comme la Cour d'Espagne vient de lui accorder les honneurs de l'Infantado, le pape le traitera avec toutes les formalités usitées avec les princes du sang. Le cardinal Lorenzana doit déjà avoir quitté Bologne pour se rendre à Rome. Assurément, il ne se mêlera pas d'appuyer les demandes que M. de Labrador doit faire au pape sur différents points du fameux décret publié à Madrid, au mois de septembre passé, sur les affaires ecclésiastiques. Le cabinet d'Espagne, ou pour mieux dire M. d'Urquijo, veut réaliser ce décret en le modifiant quelque peu.

Tandis que je désespérais d'obtenir aux sujets de S. M. de ne pas devoir se présenter devant les tribunaux de Rome, pour y soutenir les droits acquis par les jugements du tribunal d'Ancône, dans l'affaire des saisies opérées par les corsaires napolitains, j'ai eu la satisfaction de voir le bon effet d'une note adressée dimanche passé au pro-secrétaire d'État. Je lui rappelais tout ce que nous avions fixé de commun accord pour que le dit tribunal fut confirmé, tel qu'il avait été établi par le commissaire I. et R., M. de Cavallar, jusqu'à ce que tous les procès relatifs à ces prises fussent achevés. La réponse du pro-secrétaire a été tout-à-fait favorable. Tout comme la Cour de France,

en rendant au Saint-Siège Avignon, se réserva le droit de juger en dernier ressort tous les procès entamés par les tribunaux du roi au moment de l'incorporation d'Avignon au royaume de France, ainsi dans le cas présent le pape, ne voulant rien changer au tribunal établi à Ancône par S. M. I. et R. A., a défendu à tous ses tribunaux de donner cours aux instances qu'on pourrait leur faire à ce sujet. Par conséquent tous ceux qui croient pouvoir réclamer contre les sentences du dit tribunal n'ont qu'à recourir à l'empereur qui l'a établi. M. de Cavallar adressera sans doute à ce sujet un rapport détaillé, qui exposera les avantages précieux, procurés par cet arrangement aux négociants de Venise et de Trieste en particulier. Grâce à lui, ils ne sont pas exposés à devoir risquer des sommes considérables. Ils ressentiront, j'espère, toute la reconnaissance qu'ils doivent à la puissante protection de S. M., qui les a soutenus si efficacement contre les cabales de tous ceux qui étaient intéressés à l'armement des corsaires.

Ce soir, il y a réception chez S. E. M. de Naselli, qui fête le jour anniversaire de la naissance de S. M. la reine des Deux-Siciles.

J'ai l'honneur d'être, avec les sentiments du plus profond respect et de la plus vive reconnaissance, M. le Baron,

De Votre Excellence,

Le très humble et très obéissant serviteur,

GHISILIERI.

Rome, le 13 août 1800. »

IV. — Sous la date du 16 août, on rencontre deux

pièces : un rapport officiel et une lettre d'un caractère tout intime (1). Voici le rapport :

(1) La lettre intime de Ghisilieri mérite d'être insérée ici.

« Monsieur le Baron,

J'ai envoyé à Vienne mon valet de chambre, qui a l'honneur d'être connu de V. Exc., pour y arranger mes petites affaires domestiques et pour amener mon fils auprès de moi, dans le cas que mon absence doive durer encore quelques mois. Je profite de cette occasion pour ouvrir à V. Exc. qui a toujours eu tant de bontés pour moi, mon cœur navré de douleur. Je ne rappellerai pas à V. Exc. l'état malheureux de ma famille. Mes parents refugiés à Venise, nos terres et nos maisons de Bologne surchargées d'impositions particulières, moi-même menacé par les patriotes, voilà bien des sujets d'affliction. Pourtant, la crainte que j'ai démérité des bontés de V. Exc., que j'aime et que je respecte comme le fils le plus tendre peut aimer et respecter le meilleur des pères, me chagrine encore davantage. La suspension du décret, que j'ai donné à Ancône au nom de V. Exc. pour récompenser tant de braves marins, qui, sans la chute de la République de Venise, auraient joui bien plus tôt des avantages que je venais de leur accorder en considération des services rendus au pape dans son voyage, m'a profondément attristé.

Sans parler de l'humiliation que cette suspension fait rejaillir sur moi, je ne peux pas m'imaginer sans une peine extrême le désespoir de tant de braves gens qui, après avoir béni le nom de V. Exc. dans le décret qui améliorait leur sort, se voient à cette heure replongés dans leur premier abattement par les manœuvres des personnes qui auront sans doute altéré à V. Exc. le véritable état de l'affaire. Je connais trop les devoirs de la subordination pour me permettre là-dessus la moindre représentation qui pût engager l'âme bienfaisante de V. Exc. à donner cours à ce décret dont je lui avais donné immédiatement connaissance et qui avait même excité la reconnaissance de Sa Sainteté. Toutefois je ne peux pas me dispenser de me justifier très respectueusement auprès de V. Exc. en lui rappelant qu'autorisé par ses ordres à arranger tout ce qui regardait l'armement de la frégate destinée à transporter le pape à Pesaro, je n'ai pas cru outrepasser les termes de ma commission en accordant (toujours au nom de V. Exc.) à la fin du voyage les grades que, même avant de partir de Venise, j'aurais dû donner en toute justice aux officiers de l'équipage qui par leurs longs services et par leur bonne conduite auraient eu, du temps de la République, des avancements bien plus rapides. Le silence de V. Exc., qui, pendant les premières semaines de mon absence

« Monsieur le Baron,

La joie, que les habitants de la Romagne avaient fait paraître d'une manière si éclatante, au retour des Autri-

m'a honoré de lettres si gracieuses, augmente mes craintes de lui avoir déplu. C'est pour ne pas accroître mes torts involontaires que j'ose la supplier très humblement de m'indiquer sur quelles sommes je puis compter pour les dépenses qu'entraîne ma position provisoire dans une capitale où la vie coûte si cher.

V. Exc. a eu la bonté de me donner crédit sur la caisse de Venise pour 3000 ducats et sur la caisse d'Ancône pour une somme illimitée. Je n'ai pris que 500 florins à Ancône pour le voyage et à cette heure cette caisse, qui était d'ailleurs toujours vide, ne dépend plus de Sa Majesté. Mon crédit sur celle de Venise est épuisé. Forcé par la nécessité j'y ai encore pris deux mille ducats pour meubler une petite partie de cet immense palais délabré. (J'attends néanmoins la réponse de V. Exc. pour savoir si ces dépenses de meubles doivent être portées au compte de la Cour ou bien si je dois m'en charger moi-même.) Mais comme je ne peux, pour le moment, compter que fort peu sur mes fonds de Bologne et que d'ailleurs les dépenses dans cette ville sont énormes, je ne veux pas m'exposer à encourir la pleine disgrâce de V. Exc. en prenant encore de l'argent à la caisse de Venise. Je souhaiterais connaître la somme que V. Exc. me destine par mois pour ma commission temporaire, si tant est que V. Exc. juge nécessaire de la prolonger. Ma demande qui est une suite de ma délicatesse ne sera sûrement pas rejetée par V. Exc. qui sait d'ailleurs que ma volonté est de faire la sienne. Je préférerais sans doute que V. Exc. me rappelât auprès d'elle, à cause de l'attachement respectueux que je lui ai voué. Mais comme ce même attachement me rend agréable toute situation que V. Exc. me destine je resterai ici, si elle le veut, en qualité d'envoyé extraordinaire et de ministre plénipotentiaire; j'y resterai également volontiers sans aucun caractère public aussi longtemps que V. Exc. le jugera à propos. J'irai même à Venise occuper la place de conseiller au gouvernement que M. de Giustiniani a refusée, si V. Exc. croit que mes services y pourraient être utiles. Enfin comme heureusement je ne suis dominé ni par l'ambition, ni par l'intérêt, je ferai toujours tout ce que V. Exc. voudra, sans demander plutôt telle position que telle autre. Je souhaite seulement que V. Exc. me marque, dans le cas que je doive rester ici, la somme qu'elle jugera à propos de me fixer par mois pour que je puisse régler mes dépenses en conséquence, sans avoir

chiens, n'a pas été de longue durée. Le retour des Français les a jetés dans une affliction d'autant plus grande que ces provinces avaient espéré d'être à jamais délivrées de ces hôtes incommodes. La Convention, signée à Vérone, par les plénipotentiaires des généraux en chef des deux armées, le 31 juillet, est une mince compensation à la désolation des habitants de la Romagne. Les assurances des Français de ne pas franchir les limites qu'on vient de fixer n'ôtent pas entièrement le crainte de voir un jour ou l'autre des ennemis d'une aussi mauvaise foi oublier la Convention, passer sous quelque prétexte les frontières et inquiéter les paisibles habitants de l'État Ecclésiastique. Les Napolitains appréhendent l'avenir et ils s'occupent à prendre dès maintenant les mesures nécessaires pour se défendre en cas d'invasion.

Le délégat apostolique dans le duché d'Urbin, Mgr Cacciapiatti, a ordre de protester contre l'occupation de Pesaro, mais pourtant d'une manière, qui, sans montrer la moindre connivence à cette occupation, ne choque pas

toujours la terrible crainte que l'article des dépenses pourrait me faire encourir la disgrâce de V. Exc.

Le même valet de chambre, qui aura l'honneur de présenter à V. Exc. cette lettre, aura aussi l'honneur de venir prendre les ordres de V. Exc. avant de retourner auprés de moi. Je serais fort heureux si, à son retour, je recevais quelques lignes de V. Exc. qui me rassurent de la continuation de ses bontés pour moi, et qui me fassent connaître ou la somme que V. Exc. jugera convenable de me fixer pendant mon séjour ultérieur à Rome, ou de nouveaux ordres de Sa Majesté. Ceux-ci me seront toujours bien précieux surtout par le canal de V. Exc. dont je serai à jamais avec les sentiments de l'attachement le plus respectueux et de la plns humble reconnaissance, M. le Baron,

De Votre Excellence,

Le très humble et très obéissant serviteur,

GHISILIERI.

Rome, ce 16 août 1800. »

les Français. S. E. M. de Mélas se propose de faire à son tour des représentations à ce sujet, car il paraît bien certain que les Français ne peuvent pas franchir les frontières de la légation de la Romagne; malheureusement l'expérience du passé ne donne guère d'espoir. La Convention du 31 juillet fait croire ici qu'on s'occupe sérieusement des négociations de paix. Comme ces négociations traîneront apparemment longtemps et que les communications entre Rome et Venise demeureront coupées, j'ose rappeler à V. Exc. la nécessité de m'envoyer un chiffre, au cas où elle juge à propos de me maintenir ici encore quelque temps.

Les lettres de Toscane, dont les gazettes ont été les premières à annoncer la Convention du 31 juillet, parlent de la paix comme d'une chose faite et partagent l'Italie de la manière suivante. Le Piémont au roi de Sardaigne, qui perdra à jamais la Savoie et Nice; Gênes rendue à son ancienne république aristocratique; Lucques incorporée au grand-duché de Toscane; les légations de Bologne et de Romagne rendues au pape: Ferrare incorporée au duché de Modène; la Lombardie augmentée du Bergamasque et du Crémasque, et y comprise Mantoue. S. M. aurait le reste des États Vénitiens de terre ferme avec Venise même rendue à l'ancienne république. Quelqu'incroyable que soit tout spécialement la résurrection de la république de Venise, je ne crois pas inutile de tenir V. Exc. au courant des bruits qui courent, surtout pour prévenir les mauvais effets qu'ils pourraient produire, dans les États Vénitiens tout particulièrement.

En dépit de toutes ces nouvelles, qui font croire la paix à peu près faite, on prétend savoir ici positivement qu'un courrier anglais est arrivé dernièrement à Vienne, avec la ratification du traité de subsides signé à Vienne le 20 juin

pour la continuation de la guerre. Cette nouvelle est annoncée trop positivement et trop en détail pour que le doute soit permis, mais cette publicité fera voir à V. Exc. ce que j'ai eu l'honneur de lui faire remarquer, dans une autre lettre, sur le peu de réserve que les ministres anglais mettent dans des négociations dont l'âme est pourtant le secret.

A Gaëte on a craint dernièrement une révolte de la garnison, qui voulait (dit-on), céder la forteresse à un corps de Français qui devait y débarquer. Quantité d'officiers ont été mis en prison et le commandant prince de Filipsstadt leur fait subir un procès fort rigoureux. Le roi de Naples se prépare à retourner dans sa capitale et la nomination des différents ministres, qui y doivent sous ses ordres gérer les affaires, fait croire l'arrivée de S. M. fort prochaine.

Jeudi S. S. a tenu le consistoire public pour donner le chapeau de cardinal aux deux nouveaux élus. LL. MM. le roi et la reine de Sardaigne, LL. AA. RR. le duc et la duchesse de Chablais et Mgr le duc de Berry ont honoré la fonction de leur présence.

J'ai été ce matin à l'audience du Saint-Père pour lui présenter la lettre de S. M. que V. Exc. m'a fait l'honneur de me transmettre en date du 30 du mois passé; S. S. a été très sensible à cette nouvelle marque d'amitié de la part de l'empereur (1). Les expressions très gracieuses qui

(1) On n'a pu découvrir aux *Archives de Vienne* cette lettre du 30 juillet 1800. Toutefois, il y existe une copie des lettres de créance envoyées à cette époque à Ghisilieri; comme la date fait défaut à ce document, on a pu croire, non sans quelque probabilité, que la lettre impériale du 30 juillet 1800 n'est pas autre que les lettres de créance en question.

Il nous a été impossible d'éclaircir ce point à l'aide des *Archives du Vatican*.

me regardent dans cette lettre animent toute ma reconnaissance vis-à-vis de mon auguste maître et je supplie V. Exc. de vouloir bien être l'interprète auprès de S. M. de mes sentiments les plus humbles et les plus sincères.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect et la plus vive reconnaissance, M. le baron,

De Votre Excellence,

Le très humble et très obéissant serviteur,

GHISILIERI.

Rome, ce 16 août 1800. »

A la double expédition du 16 succéda bientôt une nouvelle dépêche officielle très importante en date du 20 août :

« Monsieur le Baron,

Deux bâtiments armés et avec pavillon impérial sont arrivés dernièrement de Livourne à Civita-Vecchia, pour y attendre et envoyer ensuite jusqu'à Livourne différents bâtiments avec pavillon autrichien, qui doivent s'y rendre des Échelles du Levant. Cette précaution, d'autant plus nécessaire que le nombre des corsaires est plus grand dans les parages de Livourne, allait manquer dans ses effets par la loi existant à Civita-Vecchia qui défend l'entrée du port à tout bâtiment venant de lieu suspect en fait de santé, tel que le sont presque toujours les Échelles du Levant. Dès que le vice-consul impérial résidant à Civita-Vecchia, le sieur Palomba, m'a rendu compte de cet incident, j'ai fait auprès du cardinal secrétaire d'État les démarches nécessaires pour qu'une loi si nuisible, dans les circonstances actuelles, aux différents bâtiments autrichiens venant du Levant fût modifiée, autant que les

égards dus à la santé publique le permettraient. A cause de la défense d'entrer dans le port, où ils devraient attendre le départ du convoi, ces bâtiments couraient risque d'être pris tous en détail. On a donc combiné une mesure en vertu de laquelle les bâtiments autrichiens, venant du Levant, pourront jeter l'ancre dans un endroit séparé et tout près de l'entrée du port, et ils y attendront, sous la surveillance d'officiers de santé, le départ du convoi.

Autant je me crois obligé de procurer tous les avantages possibles aux sujets de notre auguste maître, autant suis-je sur mes gardes afin de ne pas compromettre la Cour, en prenant la défense des centaines de personnes qui par des patentes données avec profusion, surtout dans ces derniers temps, par Mgr Strasoldo, se croient autorisées à porter la cocarde impériale, à avoir les armes de S. M. sur la porte de leur maison, à ne pas payer différentes taxes imposées par le gouvernement, à ne pas paraître devant aucun tribunal, à refuser à leurs créanciers le paiement de leurs dettes parce qu'elles ne craignent pas d'être poursuivies en justice, à jouir enfin de tous ces droits dont un ambassadeur jouit à peine dans d'autres pays. Je ne reconnais comme légitimes que les patentes données directement par la Cour, ce dont j'aime d'autant plus à prévenir V. Exc. qu'un certain Bonfils, décoré d'un titre de vice-consul par le consul impérial qui résidait à Ancône avant M. de Cavallar, fera une démarche auprès de V. Exc. Actuellement il exerce à Rome la profession d'avocat et il s'adressera directement à V. Exc., par l'intermédiaire de l'agent Castel-Volto, pour se plaindre de ma conduite à son égard. Je lui ai déclaré qu'il ne pouvait avoir les armes de S. M. sur la porte de la maison qu'il habite : cette déclaration, j'ai dû la lui faire pour ne pas me compromettre vis-à-vis du gouvernement du pape et

du commandant des troupes napolitaines, qui à plusieurs reprises ont réclamé contre la mauvaise conduite dudit Bonfils. Au reste, quand V. Exc. aura le temps de penser à ces minuties, je la supplierai de vouloir me communiquer (dans le cas que je reste ici) ses instructions non seulement pour rectifier sur ce point mes idées, si elle ne les approuve pas, mais en outre au sujet de la nomination aux différents consulats II. RR. qui sont vacants dans plusieurs petits ports de l'État de l'Église. Je n'oserais pas pourvoir à ces nominations sans une autorisation spéciale, quoiqu'il ait toujours été d'usage que le ministre impérial résidant à Rome nommât ces consuls.

Le comte Georges Voinovich est arrivé ici d'Ancône, samedi soir, pour mettre en œuvre toutes ses batteries et empêcher la révision des procès, touchant les prises faites par les corsaires ancônitains et déjà jugés par le tribunal établi exprès à Ancône par le commissaire civil, M. de Cavallar. Mais comme (ainsi que j'ai déjà eu l'honneur de le dire à V. Exc. dans mon dernier rapport) cette affaire était déjà heureusement terminée, à la plus grande satisfaction des sujets de Sa Majesté, M. de Voinovich n'a pas eu besoin de recourir pour cela aux différentes personnes de marque pour lesquelles il avait des lettres de recommandation. Il a profité du voyage pour faire voir Rome à sa jeune épouse et pour m'engager à supplier V. Exc. de lui obtenir de la bonté de S. M. un grade militaire. Il souhaite d'autant plus recevoir ce grade qu'il continue toujours à porter l'uniforme pris du temps de son expédition en Dalmatie avec le commissaire, M. le comte de Thurn ; le cas échéant, il ne saurait pas trop légitimer le droit de porter cet uniforme et c'est pourquoi il voudrait obtenir une permission spéciale de S. M. avec la déclaration d'un grade militaire.

M. de Cavallar avoue qu'il doit beaucoup au comte Georges pour tout ce qu'il a fait, en différentes occasions, avec son neveu, le commandant de la flotille russe dans l'Adriatique, pour maintenir la bonne harmonie entre les troupes des Cours impériales. V. Exc. pourra juger mieux que tout autre si on ne pourrait pas accorder cette faveur à un homme qui a une grande influence sur ses compatriotes albanais et qui paraît avoir aussi une grande ambition de servir la Cour I. et R.

Le pape, sollicité journellement par ses anciens officiers qui languissent dans la misère, voudrait remettre sur pied un petit corps de troupes et se défaire honnêtement des Napolitains, même par mesure d'économie. En effet ils lui coûtent 20,000 florins, argent comptant, par mois, sans parler d'autres dépenses occasionnelles, et le petit corps de troupes qu'il voudrait armer ne lui coûterait certainement pas la moitié de cette somme. S'il est difficile que S. S. puisse se débarrasser totalement de la garnison étrangère, il paraît pourtant probable que cette garnison sera fort diminuée. On parle déjà du départ de M. de Naselli et on dit que le général Bourcard resterait ici à la tête d'un petit corps de troupes. Peut-être la nomination du cardinal Ruffo en qualité de ministre du roi des Deux-Siciles près du Saint-Siège et qui n'attend que les lettres de créance pour déployer son caractère public, influera-t-elle sur le départ de M. de Naselli. Celui-ci est à couteau tiré avec le cardinal, depuis que Son Ém., peu de jours après son entrée victorieuse à Naples, jugea à propos de faire mettre aux arrêts M. de Naselli comme espion, et de l'y garder jusqu'à ce que la Cour, qui avait elle-même chargé Naselli du rôle dangereux de surveiller Ruffo dans ses démarches, donna ordre de le relâcher. Ce qui est sûr c'est que le consulteur Flammarino, que la

Cour de Madrid avait envoyé auprès de M. de Naselli, pour expédier sous ses ordres toutes les affaires de gouvernement quand les Napolitains étaient maîtres de Rome, s'en retournera à Naples d'ici à quelques semaines. Il emportera avec lui l'estime que Rome rend à ses lumières et à sa probité, ainsi que le titre de duc dont le pape l'a décoré et que le roi vient de lui confirmer.

M. de Labrador s'occupe pour le moment des arrangements nécessaires pour ouvrir sa maison et y recevoir deux jours de suite les compliments de toute la noblesse, ce que font tous les ministres plénipotentiaires et les ambassadeurs quand ils déploient caractère. Une question d'étiquette entre M. de Naselli, qui, comme le premier personnage après le secrétaire d'État, exige de raison la visite des nouveaux arrivés, et M. de Labrador, qui comme ministre ne se croit obligé de faire visite le premier qu'aux cardinaux, est cause que ces deux messieurs ne se sont pas encore vus. Comme ni l'un ni l'autre ne cédera, il y a apparence que cette petite guerre ne finira pas de si tôt. M. de Labrador, qui entretient une correspondance suivie à Paris, surtout avec Talleyrand, ne doute pas que la paix ne soit prochaine et, en parlant dernièrement des affaires d'Égypte, il a dit positivement qu'il était d'autant plus nécessaire que les Français tinssent ferme encore quelque temps en Égypte que cela rendrait les Anglais plus traitables dans les négociations de paix.

Au reste les Français, qui (à en croire les lettres de Bologne) se trouvent dans cette province au nombre de 16,000, ne se sont pas encore rapprochés de Faenza, quoique nos troupes, d'après la Convention, se soient retirées jusqu'à Pesaro, qu'on espère toujours comme de raison voir inclus dans la ligne autrichienne. Les marches et les contremarches, que les Français font à leur ordi-

naire, ne permettent pas de deviner leurs véritables projets. La seule chose, qu'on ne sait malheureusement qu'avec trop de certitude, c'est qu'à cette heure les Français et les Patriotes, voyant eux-mêmes qu'ils sont au dernier acte de leur comédie, pressurent plus que jamais les habitants de ces pauvres régions : au cas où ce dernier acte serait un peu long, elles ne seraient pour un demi-siècle d'aucune utilité au souverain légitime auquel elles seront rendues.

La soi-disant république cisalpine vient de rappeler les Cisalpins absents, tous indistinctement (hormis ceux qui exercent le commerce et professent un art ou métier) dans l'espace de vingt jours, sous peine de perdre d'abord le tiers de leurs revenus et tous leurs biens dans le cas d'un refus opiniâtre à obéir à cette loi. L'émigration de toute la noblesse milanaise, qui, instruite par l'expérience faite lors de la première incursion des Français, s'est réfugiée à cette heure dans les États Vénitiens-Autrichiens, a occasionné cette loi. Celle-ci obtiendra d'autant moins son but de ramener les émigrés que nous espérons tous de voir bientôt, ou par la paix ou par la guerre, enterrée tout de bon la Cisalpine. Cet espoir est fondé sur la puissance de S. M. et sur la fermeté de V. Exc.

Hier, au matin, le général Asserato, génois, qui, après avoir passé sa jeunesse en Amérique au service de l'Espagne, passa au service de la république française et qui dernièrement a tourné casaque pour nous aider à la prise de Gênes, s'est rendu chez moi. Après m'avoir fait au long toute son histoire, non sans faire quelque plainte de notre quartier-général, et sans jeter quelque doute sur la fidélité du général Zach et du colonel Radetsky, qui étaient (à ce qu'il prétend) l'âme des opérations de M. de Mélas, il a fini par me dire qu'il est décidé de se rendre à Vienne pour mettre V. Exc. au fait du véritable état des choses. Il m'a demandé un passe-port. Je n'ai pas hésité à lui

répondre que n'étant pas autorisé à donner des passeports pour Vienne, je pourrais encore moins satisfaire à la demande d'une personne telle que lui, qui qualifiée (à ce qu'il dit) de général autrichien devait toujours dépendre du commandant-général de l'armée de S. M. en Italie. A cela il m'a répondu que M. de Mélas lui avait donné effectivement le grade de général au service de S. M., qu'il l'avait fait reconnaître par toute l'armée et qu'il lui en avait même assigné les appointements. Ceux-ci ne lui ont pourtant pas été payés plus de deux mois de suite. Il a ajouté qu'après la malheureuse reddition de Gênes, il s'était rendu au quartier-général de S. E. M. le baron de Mélas, d'où il avait été renvoyé à Florence pour organiser, d'accord avec le général marquis de Sommariva, l'insurrection en Toscane. Arrivé à Florence, il avait été froidement accueilli par M. de Sommariva, à qui M. de Mélas n'avait donné aucun ordre sur son compte. Dégoûté, il n'avait pas même voulu accéder aux demandes des Lucquois qui voulaient le mettre à la tête de leur insurrection, mais il se proposait de se rendre directement à Vienne. Il me réitéra sa demande d'un passe-port du moins jusqu'à Venise ou à Trieste. A l'appui de tout ce qu'il venait de me dire, M. d'Asserato me montra une lettre de M. de Mélas, qui fait de lui les plus grands éloges pour les services qu'il a rendus à notre armée. Il a aussi exhibé différentes marche-route qu'on lui a données, au quartier-général et dernièrement à Florence, pour retourner au quartier général par Perugia, Foligno, Ancône, Faenza, Lugo et Ferrare. On l'y qualifiait de général (sans ajouter pourtant au service de S. M.) et on ordonnait aux maîtres de poste de lui fournir les chevaux gratis et aux magistrats des villes de lui procurer le logement gratis tout comme on fait pour les officiers qui sont au service actif de S. M.

D'après ces papiers, et surtout pour éviter qu'un homme assez suspect du moins par ses anciennes relations et par sa parenté assez étroite avec Moreau, à l'occasion de son passage par Faenza, ne donne des renseignements aux Français sur le véritable état de notre armée, voici à quel parti je me suis arrêté. Je n'ai pas cru m'exposer à encourir la désapprobation de V. Exc., en donnant à M. d'Asserato un passe-port qui l'autorise à se rendre par mer d'Ancône à Trieste. J'ai pris la précaution de ne rien ajouter au titre de général (tout comme l'autorité militaire l'a fait dans les marche-route qu'elle lui a données), et de prévenir M. de Mylius, encore à Ancône, et M. de Brigito, gouverneur de Trieste, afin qu'on surveille M. d'Asserato durant le séjour qu'il fera dans ces deux villes. V. Exc. pourra ainsi facilement le faire éloigner si elle ne croit pas dangereuse en Italie sa présence en ces moments-ci, ou bien elle pourra le faire arriver jusqu'à Vienne, si elle aime à causer avec un homme qui s'exprime avec beaucoup de facilité et dont la société peut devenir intéressante par la quantité de faits et de gens qu'il connaît. Il peut surtout devenir utile quand une personne telle que V. Exc. peut apprécier la vérité de ce qu'avance un homme pareil.

M. d'Asserato porte l'uniforme de général autrichien et c'est à cet uniforme qu'il doit sans doute l'agrément d'être venu de Foligno jusqu'ici sans payer le sou. Rome n'entrait pas dans la marche-route qu'on lui a donnée à Florence, mais dès qu'Asserato a été à Foligno le magistrat de cette ville lui a donné l'idée de faire une course jusqu'à Rome pour voir de près le parti qu'on pourrait tirer pour la cause commune d'une insurrection de paysans dans l'État de l'Église. C'est encore le même magistrat qui l'a muni d'un ordre en vertu duquel les maîtres de poste devaient lui fournir les chevaux gratis. Cet ordre a

trouvé une grande opposition chez plusieurs maîtres de poste qui n'ont pas osé toutefois résister à force ouverte contre une personne décorée de l'uniforme autrichien. Asserato eût voulu que je lui donnasse moi-même un ordre pareil pour son retour, mais je n'ai pas voulu prendre sur moi cet acte d'ailleurs irrégulier et qui l'eût tacitement déclaré au service de Sa Majesté. Il est reparti ce matin, et dans l'ordinaire prochain je serai à même de donner à V. Exc. quelques notions sur les conversations qu'Asserato a eues les deux jours passés ici, avec le pape, le cardinal secrétaire d'État, M. de Naselli et différents prélats. L'extrême franchise d'Asserato à parler et à agir doit sans doute mettre en garde sur son compte et c'est pourquoi, comme j'ai cru de mon devoir de marquer fidèlement à V. Exc. ce qu'il m'a dit sur Zach et Radetsky, je me crois également obligé par devoir de conscience à faire remarquer à V. Exc. que les soupçons d'un homme tel qu'Asserato ne peuvent aucunement nuire à la réputation de ces deux officiers, à moins qu'il n'y ait d'ailleurs sur leur compte (ce que je ne crois nullement) quelqu'autre donnée défavorable.

Le courrier d'Espagne, qui arrive ici régulièrement une fois par mois, a apporté la lettre ci-jointe pour S. E. M. le marquis de Gallo : je prie V. Exc. de vouloir bien la lui remettre.

J'ai l'honneur d'être, avec les sentiments du plus profond respect et de la plus vive reconnaissance, M. le Baron,

De Votre Excellence,

Le très humble et très obéissant serviteur,

GHISILIERI.

Rome, ce 20 août 1800. »

III. — A la date du 23 août, se rencontrent un rapport officiel et une annexe. Le rapport disait :

« Monsieur le Baron,

A la suite de ce que j'ai eu l'honneur de marquer à V. Exc. dans mon dernier rapport, en date du 20 courant, sur le compte du général Asserato, je suis à même d'exposer aujourd'hui plus en détail le motif qui a engagé ledit général à faire cette course de Foligno à Rome qui n'était pas sur son chemin de Florence à Ancône. J'ajouterai un mot sur le succès qu'ont eu ici ses démarches.

Dès le premier moment que les Français occupèrent de nouveau la Romagne, M. de Naselli envoya dans les différentes provinces de l'État Ecclésiastique des gens affidées pour sonder les dispositions des peuples et voir sur place si en cas de danger on ne pourrait pas faire des levées en masse. Le marquis *Giberti* de Foligno est un de ceux que M. de Naselli employa à cela. Dès qu'il a vu arriver, à Foligno, Asserato, qui a dirigé l'insurrection des paysans génois, qui était destiné à organiser celle de la Toscane, qui a été invité par les Lucquois à se mettre à la tête des insurgés de leur petit territoire, le marquis Giberti a cru faire un coup de maître en adressant ce professeur d'insurrections au général Naselli afin de conférer avec lui sur la possibilité d'une insurrection générale contre les Français dans les États de l'Église. C'est dans cette vue que Giberti munit Asserato d'une lettre pour Naselli et d'un ordre aux maîtres de poste de lui fournir les chevaux gratis. En effet, Asserato (qui, par parenthèse, après avoir eu des querelles à chaque poste sur la légitimité de cet ordre de Foligno, a dû laisser sa canne à pomme d'or pour caution au maître de poste de Monterosi et a manqué de faire son entrée à Rome à pied, par suite

de la résistance que lui faisait le maître de poste de la Storta de lui atteler des chevaux gratis) alla descendre lundi au soir (le 18) tout droit chez Naselli et de là il passa, avec la même chaise de poste, chez le secrétaire d'État.

M. de Naselli, incertain comme il est de son sort et à la veille d'être rappelé, ne voulut entrer avec lui dans aucun détail sur le projet d'insurrection générale dans l'État Ecclésiastique contre les Français. Quant au secrétaire d'État, qui d'après son système de ne soulever le peuple en masse qu'à la dernière extrémité, c'est-à-dire dans le cas où les Français entreraient dans les États du pape, précisément dans le but d'y renverser le gouvernement pontifical, il évite soigneusement tout ce qui pourrait le compromettre avec les Français. Il mine sourdement le projet de Naselli. Il reçut donc très froidement Asserato, dont quelques Génois lui avaient d'ailleurs donné une idée défavorable. Le lendemain, Asserato eut pourtant une audience du pape, à qui il présenta même son fils. Mais le Saint-Père, prévenu par le secrétaire d'État sur la manière de le recevoir, donna à Asserato une audience très courte et ne lui laissa pas le temps de parler d'affaires. C'est après cette audience qu'Asserato se rendit chez moi pour la première fois, et à cette heure que je sais la manière dont Naselli, Consalvi et le pape lui-même l'ont reçu, je vois bien pourquoi il me dit *qu'il n'y avait rien à faire dans ce pays-ci.* Mécontent du mauvais succès de sa course, il l'a encore été davantage en se voyant obligé à payer son retour à Foligno. Quant à moi, je n'ai pas cru (comme j'ai eu l'honneur d'en faire part à V. Exc. dans mon dernier rapport) pouvoir lui expédier l'ordre qu'il désirait d'avoir les chevaux gratis. Le secrétaire d'État lui avait fait le même refus avant moi. M. de Naselli aura été sans doute plus complaisant et aura mis sa signa-

ture à la marche-route qu'Asserato avait eue à Foligno ; mais comme le retour n'y était pas marqué il y a apparence que le Génois aura cette fois-ci été attrapé.

M. le général Bourcard est parti inopinément pour Naples, d'où il amènera, dit-on, en Toscane un corps de troupes considérable, pour y agir, en cas de besoin, de concert avec nos troupes. Il est à souhaiter que les soldats qu'il amènera ne ressemblent pas à ceux qui sont en garnison ici, et dont M. Bourcard lui-même a dit qu'il ne risquerait pas de les exposer à un combat. Les fortifications qu'on fait à Naples et dans les îles voisines, ainsi que tous les autres préparatifs qui annoncent l'arrivée prochaine du roi, seront déjà parvenus à la connaissance de V. Exc. Il serait superflu de ma part d'en faire mention. De même, comme V. Exc. connaîtra par des voies plus directes la position actuelle des Français, je me contenterai de lui communiquer un simple détail. Mgr Cacciapiatti, délégué apostolique dans le duché d'Urbin, à l'occasion de la marche des Cisalpins vers Pesaro, a écrit au général Michaud une lettre pour lui représenter que Pesaro doit de toute manière être regardé comme une possession pontificale. En conséquence il ne peut être occupé ni par les Français, ni par les Cisalpins, sans manquer aux égards d'amitié que la France dit vouloir observer vis-à-vis de Sa Sainteté. Le général Michaud, comme il était à prévoir, a répondu qu'il n'était pas autorisé à se départir de la Convention signée avec les Autrichiens le 31 juillet, mais qu'il allait soumettre les représentations du délégué apostolique à son général en chef. Tant il est vrai que ce n'est que par les représentations de M. le baron de Mélas que la pauvre ville de Pesaro, qui, par son attachement, à la bonne cause, mérite une protection spéciale de S. M., peut éviter le fléau dont elle est menacée.

Le pape continue à s'occuper de mettre ordre aux affaires de ses États qui sont délabrées au delà de toute expression. Comme les hôpitaux et les autres fondations sont aux abois par la dilapidation qu'on a faite de leurs fonds, du temps de l'anarchie passée, le Saint-Père vient de nommer une congrégation de cardinaux et de prélats qui aura à s'occuper incessamment d'un objet si intéressant. Les autres congrégations, chargées d'élaborer les nouveaux plans de gouvernement, sont aussi fort pressées dans leurs travaux, afin que la promotion générale ne doive pas être différée au delà du mois de novembre. Comme c'est dans cette promotion que les prélats Ruffo et Albani ainsi que Casoni, nonce en Espagne, et Pacca, nonce en Portugal, auront le chapeau de cardinal, je supplie V. Exc. (dans le cas que je doive rester ici) de m'indiquer la personne qui pourrait être la plus agréable à S. M. pour résider auprès d'elle en qualité de nonce. Je serai ainsi en état de prendre mes mesures afin de faire tomber le choix du pape sur cette personne. A ce sujet je dois pourtant prévenir V. Exc. que de tous les nonces actuels il n'y en a pas un qui puisse passer à Vienne. Zincci et Genga, dont l'un était à Munich et l'autre à Cologne, quittent la carrière, faute de moyens pour la continuer; Gravina, qui était nonce en Suisse, passe à Madrid; Odescalchi, nonce à Florence, viendra ici remplir la charge de *Maestro di Camera*. De prélats vénitiens il n'y a que Priali, auditeur de Rote, et Borromeo, de Padoue, actuellement délégué à Macerata : tous les deux sont trop pauvres pour suffire aux dépenses d'une nonciature. Parmi les prélats lombards, Beata, de Milan, auditeur de Rote, est vieux et à demi aveugle; Brivi est fort jeune et jusqu'ici il n'a eu qu'un poste sans importance; Vidoni est actuellement délégué à Ancône. Des

trois Légations il n'y a pas un prélat qui, par sa situation, puisse viser à la place de Vienne. Comme il est toujours à espérer qu'en choisissant le nonce parmi les sujets de S. M., il aura un double intérêt de se rendre agréable à la Cour, j'ai mis sous les yeux de V. Exc. tous les prélats qui sont sujets de la Cour I. et R. Parmi eux je ne puis recommander que Mgr Vidoni, fort riche, très attaché à notre souverain et d'un caractère franc et loyal. Seul, il remplirait dignement une place pareille. Toutefois, comme il n'a que la simple tonsure et qu'il ne paraît pas avoir renoncé entièrement aux plaisirs de la jeunesse, je ne sais pas s'il voudrait s'engager à devenir tout d'un coup archevêque. A ce sujet, je n'oserais pourtant faire aucune démarche avant d'avoir eu les ordres précis de V. Exc.

Ce n'est qu'à regret que je dois encore revenir sur une affaire pour moi aussi désagréable que la promotion des officiers de marine qui ont transporté le pape sur la *Bellone* de Venise à Pesaro. Mais comme S. S., à la demande de ces malheureux officiers, m'a chargé par le canal du cardinal secrétaire d'État de les recommander vivement aux bontés de S. M., et comme les promesses que S. M. même vient de faire au pape très gracieusement dans sa dernière réponse d'avoir en considération ceux qui ont servi S. S. pendant son voyage, lui font espérer que la promotion desdits officiers de marine que le pape avait regardée comme une marque d'amitié, donnée par l'empereur à lui-même, ne souffrira aucune difficulté, je ne peux pas me dispenser d'y intéresser vivement la bonté de V. Exc. De cette manière, V. Exc. obligera infiniment S. S., consolera des gens bien affligés de leur triste situation et fera à moi-même (si j'ose l'ajouter) la plus grande grâce que je puisse souhaiter et qui seule peut me consoler du chagrin que la suspension de ce décret m'a donné.

J'ai reçu la lettre que V. Exc. m'a fait l'honneur de m'écrire le 6 du mois courant (1). Je ne manquerai pas de faire passer au cardinal pro-dataire les deux lettres des vicaires-généraux de Gratz et de Steinamanger et je soignerai les expéditions des facultés qu'ils demandent.

J'ai l'honneur d'être, avec les sentiments du plus profond respect et de la plus vive reconnaissance, M. le Baron,

De V. Exc.,

Le très humble et très obéissant serviteur,

GHISILIERI.

Rome, ce 23 août 1800. »

L'annexe, qui accompagnait cette dépêche, annonçait une nouvelle lettre du pape :

« Monsieur le Baron,

C'est après avoir déjà envoyé mes paquets à la poste que le secrétaire d'État me fait savoir que, par ce même courrier, S. S. écrit à S. M. et même à V. Exc. pour engager la Cour I. et R. à soigner les intérêts du Saint-Siège dans les négociations de paix qu'on dit déjà entamées. Elle la prie de lui procurer la restitution des trois Légations, et une compensation pour Avignon et Carpentras, de réclamer contre la cession, que M. de Mélas a faite dans l'armistice, de la ville de Pesaro aux Français alors que S. M. venait elle-même de rendre cette ville à S. S.

Ces deux lettres, que j'ai lues et qui ne contiennent guère que le simple exposé des demandes que je viens d'indiquer, seront envoyées à V. Exc. par le cardinal secrétaire d'État. Il y joindra une lettre qui ne m'a pas

(1) Cette lettre n'a pas été retrouvée aux Archives de Vienne.

été communiquée et qui apparemment contiendra plus en détail les raisons que le Saint-Siège peut faire valoir afin de lui faire rendre les Légations et d'empêcher que Pesaro ne soit enclavé dans la ligne française.

Je ne puis pas dissimuler à V. Exc. que j'ai été bien étonné de voir le secrétaire d'État attendre, pour me faire part de cette démarche, les derniers moments du départ de la poste. Je n'ai pas pu dissimuler même au cardinal, mais en termes fort polis, ma surprise. Il faut le dire, le cardinal Consalvi a voulu par une demi-confidence ne pas perdre mon amitié, mais en même temps m'empêcher de prévenir V. Exc. sur l'objet de sa démarche. J'espère néanmoins que V. Exc. recevra encore cette lettre avant celle du secrétaire d'État et je souhaite qu'elle agrée le zèle que je mettrai toujours dans tout ce qui regarde le service de Sa Majesté.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect et la plus vive reconnaissance,

De Votre Excellence,

Le très humble et très obéissant serviteur,

GHISILIERI.

Rome, ce 23 août 1800. »

Dans sa lettre à François II, Pie VII tenait ce langage :

« Pie VII, Pape (1).

Très cher Fils en Notre Seigneur, salut et bénédiction apostolique.

Nous Nous voyons obligé de Nous tourner vers Votre

(1) Le texte italien de cette lettre a été publié par M. le comte Boulay de la Meurthe. *Documents sur la négociation du Concordat..*, I, 61.

Majesté comme vers Notre principal soutien et comme vers le défenseur et l'avocat de l'Église Romaine, à l'heure présente qui est d'une si grande importance pour le Saint-Siège. Le monde entier résonne des mots de traités de paix et on proclame que la paix est assurée. Comme ces rumeurs prennent consistance, Nous ne pouvons manquer de recommander d'une manière toute spéciale à V. M. les États de l'Église. Nous voulons être redevable à V. M., à sa piété et à sa religion, de la récupération de Nos trois Légations et d'une indemnité pour la perte des États d'Avignon et de Carpentras. Au moment même où Nous Nous en vîmes dépouillé, l'Assemblée Nationale française elle-même reconnut qu'une compensation Nous était due. Par la protection qu'elle accordera à la cause de la Sainte Église Romaine, V. M. acquerra de nouveaux titres de gloire à sa piété et elle s'assurera toujours davantage les bénédictions du Ciel. Nous avons une entière confiance dans sa magnanimité et dans son cœur généreux; Nous comptons aussi sur l'attachement filial qu'elle professe pour Nous.

Il y a une autre représentation que Nous devons faire à V. M. et Nous espérons la voir également couronnée d'un heureux succès. La ville de Pesaro a été accordée par le général Mélas à l'armée française dans la ligne de démarcation fixée par la Convention de Vérone du 31 juillet. Nous ne comprenons pas comment cette ville que votre magnanimité Nous a restituée ait pu être cédée à l'armée française par ce général. C'est pourquoi Nous prions V. M. de vouloir bien se charger de faire rentrer cette ville sous Notre domination : Nous avons l'assurance de l'efficacité de son intervention.

Nous prions V. M. d'être persuadée que sa personne impériale royale tient la plus grande place dans Nos

incessantes prières et qu'elle est un des plus précieux objets de Nos pensées. Nous aimons à Nous flatter que V. M. aura pour agréable cette effusion de Notre cœur et Nous lui souhaitons que Dieu lui accorde toute sorte de biens et de prospérités. Nous terminons cette lettre en donnant, de tout cœur, à Votre Majesté Impériale Royale Apostolique ainsi qu'à son auguste compagne et à sa famille la paternelle bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près de Sainte-Marie-Majeure, le 23 août 1800. De Notre pontificat la première année.

PIE VII, Pape (1). »

Au chef du cabinet impérial le Saint-Père écrivait la lettre très flatteuse que voici :

« Pie VII, Pape.

Cher Fils. Nous croyons de Notre devoir de recourir à la magnanimité et à la religion de Sa Majesté Impériale pour l'objet que vous relèverez dans la copie de la lettre que Notre cardinal secrétaire d'État vous enverra. La haute opinion que Nous avons de votre digne personne Nous amène aussi à Nous tourner vers elle d'une manière toute spéciale afin de la prier de vouloir bien appuyer de sa puissante intercession l'objet de Nos demandes. Nous ne pouvons douter de la bonne volonté qu'elle mettra à Nous favoriser car Nous découvrons ces favorables dispositions dans les qualités elles-mêmes dont elle est ornée et dans l'attachement qu'elle montre pour Nous. Nous

(1) On n'a découvert aucune trace, aux Archives de Vienne, d'une réponse de l'empereur ou de son premier-ministre aux deux lettres du Saint-Père.

éprouverons la plus entière satisfaction de vous avoir de l'obligation au sujet de l'affaire que Nous traitons et Nous ne manquerons jamais de Notre côté de vous donner des gages, en toute occasion, de Nos bons offices et de l'intérêt que Nous vous portons. Nous terminerons cette lettre en vous donnant de tout cœur la paternelle bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près de Sainte-Marie-Majeure, le 23 août 1800. De Notre pontificat la première année.

PIE VII, Pape. »

Cette lettre du pontife au baron de Thugut était accompagnée non seulement de la copie de la lettre que Pie VII avait envoyée à l'empereur, mais encore de ce billet du cardinal secrétaire d'État de Sa Sainteté au premier-ministre de François II :

« Excellence,

J'ai l'honneur de joindre à la présente une lettre du Saint-Père à V. Exc. et en même temps la copie de celle que S. S. écrit à S. M. l'empereur et que Mgr le nonce lui remettra dans l'audience d'usage. Je profite de cette occasion pour renouveler à V. Exc. l'expression de mon estime et de ma considération distinguée. Je prie V. Exc. de m'honorer de ses ordres, je les ambitionne souverainement. C'est dans ces dispositions que je baise affectueusement la main de V. Exc.

De Votre Excellence,

Rome, 23 août 1800,

Votre serviteur très affectionné,

H. Cardinal Consalvi. »

IV. — Deux autres rapports de Ghisilieri au baron de Thugut terminent leur correspondance du mois d'août et achèvent de mettre en lumière la situation politique des États Romains, pendant les premiers mois du règne de Pie VII. Le 27 août, le marquis écrivait au chef du cabinet de Vienne :

« Monsieur le Baron,

Quoique je ne doute point que par le dernier courrier extraordinaire, expédié de Palerme au marquis de Gallo et qui a passé par ici, avant-hier au matin, V. Exc. ne sache toutes les nouvelles qui regardent ce pays-là, je ne veux pourtant pas omettre de lui marquer que S. E. le général Acton, dans une lettre qu'il a écrite dernièrement au cardinal secrétaire d'État, lui a communiqué officiellement qu'un corps considérable de troupes anglaises viendra à la défense du royaume de Naples. Cette nouvelle vient à l'appui du projet qu'on suppose à cette Cour de pousser la guerre avec vigueur, projet dont la marche prochaine d'un corps de troupes napolitaines vers la Toscane, sous le commandement du général Bourcard (que j'ai eu l'honneur de faire connaître à V. Exc.), est aussi une suite. Si ce projet s'exécute et si d'autre part la descente en Italie d'une armée française que les Français concentrent à Dijon s'effectue, il y a toute apparence que l'Italie méridionale deviendra de nouveau le théâtre de la guerre. Dans ce cas, seule la Cour I. et R. pourra par sa puissance détourner cet orage de ces malheureuses provinces, soit en reprenant les hostilités soit en sauvegardant dans un traité de paix les intérêts des Puissances de l'Italie.

Tandis que la Cour de Palerme paraît plus que jamais se rapprocher de la Cour de Londres pour la continuation

de la guerre, celle de Sardaigne (qui attend toujours le retour du courrier expédié à Paris peu après le départ de Rome du marquis de Saint-Marsan) tâche d'intéresser l'empereur de Russie et le roi de Prusse en sa faveur.

A la paix, qu'on devrait croire très prochaine d'après certains bruits, elle désirerait récupérer ses anciennes possessions. La circonstance que les deux Puissances indiquées sont les seules qui dans ce moment-ci ont des ministres accrédités auprès de LL. MM. Sardes, favorise sans doute le cabinet piémontais dans le secret de ses démarches, qui sans pouvoir peut-être altérer les dispositions que les circonstances indiqueront pour les États du roi de Sardaigne, peuvent pourtant mettre des entraves au prompt succès des négociations entre les Cours principales. Le séjour continuel du roi avec sa cour à Frascati, d'où il ne vient à Rome que pour assister à quelque grande fonction d'Église, et la réserve si naturelle d'ailleurs aux Piémontais me mettent hors d'état de pouvoir savoir directement quelque chose de plus sur leurs démarches politiques.

Dimanche et lundi passés, M. de Labrador, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. Catholique, a reçu dans sa propre maison les compliments de toute la noblesse. Les étiquettistes dont Rome surabonde prétendent que, pour recevoir d'une manière si solennelle les cardinaux, les prélats et même les dames, il faudrait avoir le caractère d'ambassadeur. Ceci n'a pas empêché que tout le monde soit allé chez M. de Labrador, même presque tous les cardinaux.

Comme avant la promotion dite des Couronnes (parce que c'est d'après la nomination des Cours de Vienne, d'Espagne, de Portugal, de Sardaigne, jadis aussi de France ; ainsi que d'après la présentation de la république

de Venise qui présentait d'après la formule usitée *un figlio di S. Marco* que le pape nomme un cardinal pour chaque Cour), Mgr Despuig, qui a la nomination de l'Espagne, voudrait être nommé cardinal, et comme la générosité, par laquelle ce prélat a secouru de son propre argent le pauvre Pie VI jusqu'à sa mort, mérite sans doute cette petite distinction, il m'a fait pressentir que S. S. est disposée à le contenter. Mais, comme il est nécessaire d'avoir préalablement le consentement des autres Cours, il se flatte, me dit-il, que la Cour de Vienne ne s'y serait pas opposée. J'ai répondu à cette ouverture en termes généraux sans compromettre en aucune manière l'auguste Cour. J'ai même expressément ajouté que, comme c'était au pape de se procurer sur cette anticipation de la nomination du cardinal d'Espagne l'agrément des autres Cours, je ne pouvais pas, avant que le secrétaire d'État ne m'en parlât, faire usage auprès de V. Exc. de ce qu'il venait de me dire.

Comme le général Masséna, par suite de la mauvaise foi qui caractérise les Français d'aujourd'hui, a déclaré que l'armistice signé entre les deux généraux en chef des armées autrichienne et française n'exclut point la continuation des hostilités par mer, les petits ports de Pesaro et de Rimini fourmillent de bâtiments corsaires qui, sans respecter le pavillon I. et R., incommodent beaucoup par leurs courses la navigation entre Trieste et Ancône. Ils font beaucoup de mal au commerce. Dernièrement un commis de légation russe, actuellement attaché au prince de Czartorinsky, qui faisait avec deux Turcs la traversée de Trieste à Ancône, sur un bâtiment avec pavillon autrichien, a été pris par un corsaire pesarois à qui il a dû payer cent ducats pour se racheter.

M. le baron de Mylius, ayant eu la permission de faire

une course à Rome pendant son voyage d'Ancône à Ferrare, par Foligno et par la Toscane, est arrivé ici ce matin. Il a été reçu par le Saint-Père de la manière la plus flatteuse.

J'ai l'honneur d'être, avec les sentiments du plus profond respect et de la plus vive reconnaissance, M. le baron,

De Votre Excellence,

Le très humble et très obéissant serviteur,

GHISILIERI.

Rome, ce 27 août 1800. »

Le rapport du 30 août est à plus d'un titre intéressant; on le trouve dans l'ouvrage du comte Boulay de la Meurthe, mais malheureusement le commencement a été supprimé et la fin a été également soumise à l'amputation. Voici le document *in extenso*.

« Monsieur le Baron,

Mercredi de la semaine passée, j'avais adressé comme de coutume mon paquet pour M. le baron de Mylius à Ancône, afin qu'il le fît passer avec sûreté à Trieste. Comme le lieutenant-général avait quitté Ancône avant que ma lettre y arrivât, j'ai reçu avant-hier le paquet en question et j'ai l'honneur de le joindre à mon rapport d'aujourd'hui. Je prie V. Exc. de m'excuser si, par un accident imprévu, elle reçoit si tard le rapport en date du 20 courant. A cette occasion, je dois aussi marquer à V. Exc. que c'est contre mon intention que M. le général de Knesevich, auquel j'avais seulement demandé d'envoyer en sûreté à Trieste les paquets adressés à

V. Exc., les a fait expédier de là à Vienne par estafette. Il n'y avait en effet aucune nécessité de décliner de la voie ordinaire.

J'espère que V. Exc. aura reçu la lettre, en date de samedi 23, par laquelle je la prévenais des démarches que le pape veut faire auprès de S. M. et auprès de V. Exc. afin d'engager la Cour I. et R. à soigner les intérêts du Saint-Siège dans un traité de paix dont on croit ici les négociations plus avancées qu'elles ne le sont peut-être en réalité. Toutefois l'étonnement, que je n'ai pas caché au secrétaire d'État, de ce qu'il m'eut communiqué les lettres du pape à S. M. et à V. Exc., au moment même où il allait les expédier, détermina Son Ém. à ne pas laisser partir ces lettres avant d'avoir le lendemain avec moi une conférence à ce sujet. Le nonce n'a reçu que par la poste suivante de mercredi les deux lettres en question.

Dans la conversation que nous eûmes ensemble dimanche matin, le cardinal Consalvi me dit que la manière fort laconique dont je lui avais répondu, samedi soir, sur les pièces qu'il m'avait communiquées, lui avait fait craindre que ces lettres renfermassent peut-être quelque expression qui m'eût déplu. De cette façon, Son Ém. voulait se procurer de ma part une espèce d'approbation d'une pareille démarche du pape vis-à-vis de mon auguste maître, mais je me suis borné à répondre au cardinal que je ne pouvais pas ne pas être surpris de ce qu'il m'eut communiqué l'idée d'une démarche si importante au moment même où on allait la réaliser. De plus, comme les intentions de S. M. au sujet des trois Légations étaient assez connues de S. S., je ne pouvais qu'attendre les ordres que mon auguste maître voudrait me donner, à la suite des instances que le pape lui fait pour ressaisir à la paix générale ces trois provinces et pour obtenir une

compensation pour la perte des États que le Saint-Siège possédait en France. Je fis remarquer que Pie VI céda tout cela de même que les Légations par un traité solennel, sans que la Cour I. R. eût eu aucune part soit directe soit indirecte à cette détermination du Souverain-Pontife. Dans l'ignorance de l'état actuel des négociations et vu que les Légations ne sont malheureusement plus occupées par les troupes de S. M., j'ai cru ne pouvoir adopter d'autre système que celui de la plus grande circonspection pour ne compromettre d'aucune manière la Cour I. R. J'attends les instructions dont V. Exc. voudra m'honorer et qui (dans le cas où je dois encore quelque temps prolonger ici mon séjour) me sont d'autant plus nécessaires que la situation des affaires devient ici plus délicate de jour en jour.

Le roi des Deux-Siciles a chargé le cardinal Ruffo de notifier officiellement à S. S. qu'à la suite des renseignements sûrs que la Cour de Palerme vient d'avoir sur le plan fixé par les Français de marcher sur Naples, Sa Majesté Sicilienne a pris la détermination de faire marcher, le long de la mer Adriatique et précisément vers Fermo et Ancône, un corps considérable de ses troupes, les troupes auxiliaires anglaises, et même les masses napolitaines qu'on s'occupe actuellement de réorganiser. Ruffo doit encore notifier au pape que S. M. exige de l'amitié du Saint-Père, que pour coopérer à la défense de ces provinces contre l'ennemi commun, il ordonne lui aussi dans ses États la levée en masse des paysans et qu'il se serve même contre les Français des moyens que lui donne sa qualité de chef de l'Église, en leur déclarant une guerre de religion.

La Cour de Rome, qui aime de préférence le système de la neutralité et de la temporisation, n'a pas pu ap-

prendre, sans un déplaisir extrême, une déclaration pareille de S. M. Sicilienne, à laquelle elle s'attendait d'autant moins que, par la Convention du 31 juillet, les Français ne peuvent pas, sous aucun prétexte, outrepasser la ligne qui leur est assignée, et que dans le cas, ou que les hostilités recommencent, ou que l'armistice soit suivi de la paix, Naples paraît toujours hors de danger, du moins pour le moment; parce que dans le premier cas les Français seront assez occupés sur le Pô par l'armée autrichienne, et dans le cas d'un traité de paix, il est à prévoir que si la paix n'est pas générale, elle comprendra du moins toutes les Puissances de l'Italie. Mais comme, malgré l'évidence de ces raisonnements, S. M. Sicilienne n'en persistera pas moins dans la détermination qu'elle a prise, et que le pape lui doit une réponse sur les instances que le cardinal Ruffo vient de faire au nom de son maître, il est sûr que S. S. se prêtera d'autant moins à l'idée de déclarer contre les Français une guerre de religion, qu'elle ne pourrait plus le faire sans tomber dans une contradiction manifeste, après la réponse, qu'on a envoyée au cardinal Martiniana, sur les ouvertures que Bonaparte lui fit touchant les affaires ecclésiastiques en France. Et il paraît également sûr que le pape déclinera aussi du projet de lever le peuple en masse dans ses États, pour ne pas se départir du système qu'il a pris d'en venir à guerre ouverte avec les Français, seulement dans le cas qu'ils viennent en deçà de Pesaro et qu'ils y bouleversent son gouvernement, et de se borner, dans le cas que les Français passent la ligne qu'ils occupent actuellement pour marcher sur Naples, à faire de fortes protestations contre leur passage par l'État Ecclésiastique, et à se retirer lui-même avec sa Cour, ou en Toscane, dans le cas que les Autrichiens n'aient pas repris les hostilités, ou bien quelqu'autre part selon les circonstances.

C'est pour faciliter cette fuite, que le secrétaire d'État, sur les difficultés que lord Keith fit à sa première demande d'envoyer à Civita-Vecchia un vaisseau de guerre à la disposition du pape, à cause du mauvais mouillage de ce port, et sur ses offres d'envoyer plutôt à Gaëte ou à Naples un vaisseau de ligne et une frégate pour y rester aux ordres de S. S., a écrit de nouveau à cet amiral que l'essentiel est que ce bâtiment soit à Civita-Vecchia, comme le port le plus proche de Rome, et que, du reste, même un cutter avec quelques autres bâtiments armés suffiraient aux désirs du pape, si tant est qu'une frégate ne puisse pas jeter l'ancre avec sûreté à Civita-Vecchia. Le départ de lord Keith pour Port-Mahon fait qu'on attend encore la réponse à cette dernière lettre du cardinal Consalvi.

La rumeur persistante, et répétée par toutes les gazettes d'Italie, que les préliminaires de la paix entre S. M. et les Français ont été signés à Paris, le 29 du mois passé, fait craindre vivement aux Napolitains qui sont en garnison ici, qu'ils devront soutenir tout seuls, à cette heure, le choc des Français en Italie (1). Ils se proposent de faire défiler dès lundi prochain une grande partie de cette garnison vers les Abruzzes afin d'y défendre les frontières du royaume. Si pareil bruit (qui paraît pourtant sans fondement) parvient à Palerme, avant qu'on y connaisse par lettres de Vienne le véritable état des affaires, il est sûr qu'on y mettra aussitôt à exécution le plan proposé au pape, au nom du roi, par le cardinal Ruffo. L'État

(1) Les Archives des États renferment d'intéressants détails sur la jalousie et la défiance qui régnaient à cette époque entre les Cours de Vienne et de Naples. L'antagonisme de ces deux Puissances rendait plus pénible encore au Saint-Père une situation déjà bien précaire. Dans les *Documents sur la négociation du Concordat*, publiés par le comte Boulay de la Meurthe, on en trouve plusieurs traces. (I, 63, 64 note) Dépêches de Paget, Palerme 28 août et de Minto, Vienne 7 septembre à lord Grenville.

Ecclésiastique se verra de nouveau exposé aux pillages des masses toujours indisciplinées.

Hier matin, jour anniversaire de la mort de Pie VI, le pape a assisté à la messe qu'on a célébrée au vatican pour le repos de son âme. LL. MM. Sardes et S. A. R. le duc de Berry y ont assisté également. Après la cérémonie, j'ai eu l'honneur de leur présenter M. le lieutenant-général baron de Mylius, qui a été reçu d'une manière très distinguée surtout par Mgr le duc de Berry. Le lieutenant-général compte faire une petite excursion à Naples.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect et la plus vive reconnaissance, M. le Baron,

De Votre Excellence,

Le très humble et très obéissant serviteur,

GHISILIERI.

Rome, le 30 août 1800. »

ERRATA.

Parmi les erreurs typographiques qui se sont glissées dans l'impression de ce Recueil, nous croyons utile de relever les suivantes.

Page 87	*Au lieu de*	Giovanetti	*lisez*	Giovanelli
» 174	»	Lorenza	»	Lorenzana
» 184 (1)	»	prouverait contre	»	prouverait, contre
» 227	»	scudis	»	scudi
» 377	»	Schrattembach	»	Schrattenbach
» 556	»	comprise	»	compromise
» 558	»	Nicmesgenoss	»	Niemesgenoss
» 570	»	Borromoneo	»	Borromeo
» 576	»	Vitoni	»	Vidoni
» 670	»	Zincci	»	Ziucci

TABLE ALPHABÉTIQUE DES NOMS PROPRES

CITÉS DANS

« UN PEU PLUS DE LUMIÈRE SUR LE CONCLAVE DE VENISE. »

A

ACTON (le ministre, général), 637, 677.
ACTON (le général), frère du précédent, 577.
ADRIEN Ier (le pape), 77.
ADRIEN VI (le pape), 77.
ALBANI (le cardinal doyen Jean-François), v, 5, 14, 54, 55, 58, 61, 62, 76, 82, 84, 92, 109, 110, 116, 117, 122, 138, 141, 160, 163, 165, 185, 192, 193, 195, 197, 208, 212, 217, 221, 222, 232, 245, 247, 267, 390, 404, 412, 419, 443, 444, 458, 461, 462, 483, 554, 576, 581, 584, 618, 628.
ALBANI (le nonce Joseph), 53, 59, 63, 86, 88, 117, 123, 127, 138, 140, 141, 147, 148, 149, 165, 198, 199, 259, 276, 293, 306, 309, 310, 323, 478, 522, 527, 628, 670.
ALCIATI (le chevalier), 598, 600, 606, 611, 612, 647.
ALDOBRANDINI (le prince), 579.
ALQUIER, 187. 319, 338.
ANDREOLI, 317, 338.
ANTICI (l'ex-cardinal), 563.
ANTONELLI (le cardinal Léonard), 5, 13, 29, 47, 55, 59, 69, 75, 82, 84, 86, 91, 92, 95, 106, 113, 114, 126, 130, 133, 138, 139, 140, 150, 151, 160, 166, 172, 177, 188, 189, 191, 192, 193, 194, 197, 203, 206, 208, 212, 214, 215, 216, 221, 222, 223, 230, 232, 238, 245, 247, 248, 249, 267, 342, 348, 353, 371, 430, 443, 543, 628.
ARCHETTI (le cardinal), 5, 84, 113, 126, 138, 150, 151, 159, 183, 192, 208, 229, 334, 370, 562.
ARNETH (le chevalier von), VII.
ARTAUD DE MONTOR (le chevalier), V, VI, IX, X, 245.
ASSERATO, 663-669.
AZARA (le chevalier), 161, 262, 403.

B

BALDASSARI (l'abbé), V, VI, 7, 43, 147, 219, 245.
BANDINI (le marquis), 646.
BASSEVILLE, 185.
BATHYANI (le cardinal), 19.
BEATA (Mgr), 670.
BECCHETTI (Mgr), 632.

BELLEGARDE (le général de), 173, 282.
BELLISOMI (le cardinal), 5, 37, 40, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 60, 61, 69, 71, 75, 76, 77, 82, 83, 84, 86, 90, 91, 97, 100, 101, 105, 108, 109, 113, 115, 116, 117, 119, 121, 122, 125, 128, 129, 130, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 139, 145, 146, 149, 150, 151, 152, 159, 160, 161, 163, 165, 166, 167, 171, 172, 174, 176, 181, 182, 188, 192, 194, 200, 201, 207, 210, 212, 215, 221, 222, 224, 225, 227, 230, 232, 286, 370, 543.
BELMONTE (le prince de), 487, 637.
BENOÎT XIV (le pape), 106.
BENVENUTI (l'abbé), 576, 577.
BERRY (le duc de), 348, 643, 657, 684.
BERRY (la duchesse de), 657.
BERTHIER (le général Alexandre), 567, 609.
BIANCHI (Nicodemo), IX, 551.
BONAPARTE (Napoléon), IX, 147, 185, 245, 319, 373, 397, 427, 502, 560, 564, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 606, 611, 612, 614, 634, 636, 647, 683.
BONAPARTE (Joseph), 185.
BONFILS (le vice-consul), 659, 660.
BORGIA (le cardinal), 5, 55, 84, 117, 122, 125, 160, 162, 192, 199, 201, 208, 215, 217, 239, 254, 255, 258, 275, 276, 371, 444, 463, 488, 518, 519, 537.
BORROMEO (le prélat), 570, 670.
BOULAY DE LA MEURTHE (le comte), X, 12, 147, 186, 187, 222, 231, 246, 319, 532, 610, 673, 680, 684.
BOURCARD (le général de), 574, 593, 594, 661, 669, 677.
BRANCADORO (Mgr), 306, 649.
BRASCHI (le cardinal), V, 43, 45, 46, 47, 48, 51, 55, 56, 59, 60, 69, 76, 79, 81, 82, 84, 90, 91, 109, 116, 117, 119, 122, 123, 139, 164, 166, 172, 188, 191, 192, 193, 202, 211, 213, 214, 215, 219, 227, 230, 245, 249, 265, 274, 371, 460, 463, 500, 514, 518, 555.
BRASCHI (le duc), 227.
BRAUMULLER (l'imprimeur), 124.
BRIGITO (de), 665.
BRIVI (Mgr) 670.
BROSCH (Moritz). IX.
BRUNATI (de), 603.
BRUNNER (l'abbé Sébastien), 124, 375.
BUCCI (le prélat), 570.
BULLER (de). 449.
BUSCA (le cardinal), 55, 57, 84, 117, 122, 123, 163, 176, 210, 214, 216, 219, 283, 371, 543, 646.
BUSCA (le général), 496.

C

CACCIAPIATTI (le prélat), 570, 655, 669.
CALCAGNINI (le cardinal), 5, 84, 122, 126, 137, 138, 160, 174, 189, 192, 196, 201, 203, 208, 210, 212, 217, 219, 220, 224, 232, 247, 370.
CALEPPI (Mgr), 306, 373, 395.

CAMPO-CHIARO (le duc de), 417, 436, 438, 444, 520.
CAMPO DE ALANGE (le comte), 423, 425.
CAPRARA (le cardinal), 29, 71, 84, 122, 132, 176, 206, 210, 216, 219, 239, 274, 317, 373, 376, 402, 403, 412, 417, 463, 488, 518, 573, 619.
CARACCIOLO (le prélat... DI SANTOBONO..., DI MARTINA), 265, 570, 635, 636, 646, 648.
CARAFFA (le cardinal), 84, 150, 214, 215, 265, 371, 344.
CARANDINI (le cardinal), 84, 114, 170, 151, 229, 371, 443, 444, 449, 628.
CASONI (Mgr), 670.
CASSINI (le comte de), 611, 627, 628.
CASTELCICALA (le prince de), 637.
CASTELREAGH (lord), 551.
CASTEL-VOLTO (l'agent), 659.
CATHERINE II (la tsarine), 298, 300.
CAVALLAR (de), 515, 524, 528, 529, 543, 554, 565, 566, 569, 570, 588, 590, 613, 638, 639, 640, 651, 652, 659, 660, 661.
CHABLAIS (le duc de), 595, 613, 657,
CHABLAIS (la duchesse), 657.
CHARLEMAGNE (l'empereur), 16, 77,
CHARLES III (le roi d'Espagne), 73, 371, 452,
CHARLES IV (le roi d'Espagne), 73, 137, 168, 170, 318,
CHARLES-QUINT (l'empereur), 77.
CHÉROT (le P.), 143
CHIALAMBERT (le comte de), 572, 598, 600, 612, 614, 647.
CHIARAMONTI (le cardinal) qui devint le pape PIE VII, v, vi, viii, ix, 5, 40, 43, 75, 76, 79, 84, 85, 113, 117, 118, 119, 122, 126, 137, 138, 139, 150, 159, 161, 182, 183, 187, 189, 190, 192, 193, 202, 205, 208, 213, 227, 228, 230, 232, 233, 234, 235, 237, 238, 239, 240 241, 242, 243, 245, 246, 249, 250, 251, 252, 253, 260, 267, 268, 271, 277, 288, 289, 290, 291, 293, 302, 311, 316, 317, 318, 320, 326, 330, 331, 337, 338, 351, 352, 355, 360, 361, 367, 369, 383, 396, 397, 415, 418, 437, 443, 455, 477, 482, 495, 499, 502, 506, 514, 517, 532, 539, 555, 574, 579, 580, 581, 584, 585, 589, 592, 605, 620, 642, 645, 673, 675, 676, 677.
CHIGI (FABIUS), qui fut le pape Alexandre VII, 303.
CHIGI (le prince), 72.
CLEMENT XII (le pape), 128.
COBENZL (le comte), 425, 551, 617.
COCASTELLI (de), 497, 498.
COLLENBACH (le baron), 25, 31.
COLLOREDO-MANNSFELD (le prince), 37, 63, 64, 130, 131.
COLONNA (le connétable), 574, 593, 595, 648.
COMBATT (le lieutenant-colonel), 287.
CONDÉ (le prince de), 409, 497.
CONSALVI (le cardinal Hercule), v, vi, x, 14, 17, 35, 37, 43, 53, 54, 55, 82, 137, 156, 157, 185, 192, 213, 215, 221, 222, 229, 239, 244, 245, 246, 247, 262, 263, 265, 278, 279, 297, 299, 303, 314, 336, 337, 352, 361, 371, 377, 378, 381,

382, 383, 390, 392, 393, 394, 395, 401, 403, 407, 408, 409, 413, 414, 415, 416, 420, 427, 428, 429, 431, 432, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 444, 445, 446, 447, 448, 454, 460, 480, 484, 486, 487, 488, 492, 493, 514, 516, 518, 519, 520, 521, 523, 538, 544, 548, 549, 550, 552, 553, 554, 555, 561, 564, 565, 566, 567, 570, 576, 584, 586, 587, 588, 591, 598, 603, 604, 609, 610, 617, 622, 623, 627, 628, 632, 635, 639, 645, 647, 648, 649, 650, 668, 673, 676, 681, 684.
CONSTANTIN (l'empereur), 16.
COPPOLA (le prélat), 629.
CORANDINI (de), 81.
CORATELLI (de), 497.
COSTANTINOW (le sous-commandant), 557.
CRÉTINEAU-JOLY, VI, IX, 184, 192, 222, 231, 245, 246, 251, 253.
CRISTALDI (l'avocat), 579.
CROI ou CROY (l'abbé prince de), 220, 452.
CZAKY (le comte), 647.
CZAKY (la comtesse), 647.
CZARTORISKY (le prince), 611, 625, 629.
CZARTORINSKY (le prince), 679.

D

DANDOLO, 517, 537.
DEDOVICH (le général), 497.
DE PRETIS (le cardinal), 84, 122, 370, 573.
DESPUIG (le patriarche), 40, 41, 50, 53, 57, 60, 65, 68, 72, 73, 74, 75, 86, 96, 104, 105, 110, 111, 113, 114, 141, 144, 151, 161, 163, 173, 174, 216, 219, 227, 230, 276, 285, 325, 330, 341, 347, 401, 444, 450, 543, 559, 678.
DIVOW (le sénateur), 611.
DORIA (le cardinal Antoine), 29, 84, 122, 176, 201, 230, 239, 371, 543,
DORIA (le cardinal Joseph), 29, 55, 57, 84, 122, 163, 176, 201, 216, 217, 228, 239, 283, 334, 463, 518, 542, 555, 574, 646, 649.
DORIA (le prince), 595, 618.
DRAGENICH, 279, 282.
DUGNANI (le cardinal). 6, 46, 48, 84, 91, 114, 140, 150, 151, 159, 166, 183, 203, 229, 230, 231, 232, 233, 237, 245, 417, 420, 443.
DUPHOT (le général), 7, 8.

E

ENGL, 647.
ERSKINE (Mgr), 480.

F

FEDERIC (Mgr), 262.
FÉLICITÉ (S. A. R. Mme), 571, 613.
FERDINAND IV (le roi des Deux-Siciles), 209, 580, 585.
FERDINAND (l'archiduc), 199, 646.
FERRARI DELLA TORRE (le capitaine), 195.
FILIPSSTADT (le prince de), 657.

FLAMMARINO, 594, 661.
FLANGINI (le cardinal), 46, 48, 53, 57, 84, 115, 140, 150, 151, 158, 172, 183, 188, 191, 193, 203, 225, 229, 230, 233, 234, 235, 257, 262, 349, 371, 417, 443, 518, 530, 640,
FOSCARI (Mgr), 436.
FRANÇOIS II (l'empereur), VII, VIII, IX, 14, 19, 20, 21, 25, 26, 31, 32, 35, 92, 154, 155, 156, 199, 213, 240, 241, 260, 267, 288, 311, 316, 331, 355, 369, 383, 466, 495, 502, 506, 512, 517, 536, 551, 592, 642, 673, 676.
FRANCKENBERG (le cardinal), 347.
FROELICH (le général), 479.

G

GABRIELLI (le prélat Jules), 629.
GABRIELLI (le prince Paul), 284, 579.
GALEPPI. Voir CALEPPI.
GALITZIN (le prince de), 298.
GALLO (le cardinal), 347.
GALLO (le marquis de), 403, 404, 629, 636, 637, 642, 643, 644, 651, 666, 677,
GAMBARANA (le comte de), 646.
GARDOQUI, 516.
GARZONI (le chevalier), 41.
GEFFCKEN (Heinrich), IX, 246.
GENGA (Mgr della), 449, 451, 670.
GERDIL (le cardinal), 29, 40, 47, 50, 55, 69, 74, 84, 91, 117, 126, 133, 161, 162, 164, 171, 189, 193, 214, 215, 216, 221, 222, 223, 232, 259, 370, 518, 530, 628.
GHERARDESCA (le comte della), 565, 566, 570, 588, 590.
GHISILIERI (le marquis de), VIII et de la page 402 dans presque toutes les pièces jusqu'à la fin de l'ouvrage.
GIBERTI (le marquis), 667.
GIOVANELLI (le patriarche), 87.
GIOVANETTI ou GIOANETTI (le cardinal), 5, 84, 122, 123, 124, 150, 192, 208, 375.
GIRAUD (le cardinal), 135.
GIUSTINIANI (le chevalier), 647, 654.
GRAVINA (Mgr), 670.
GRÉGOIRE (l'abbé), 426.
GREGORIO (Mgr de), 452, 458, 487, 584.
GRENVILLE (lord), 532, 684.
GRIMANI, 494.
GROTIUS, 301.
GUERRIERI, 195.

H

HARDENBERG (le prince de), 297.
HAUSSONVILLE (le comte d'), VI, IX, 246, 253.
HERZAN (le cardinal), VII, VIII, IX et presque toutes les pièces renfermées dans les 539 premières pages. Puis 555, 640.

HINTERLEÜTNER (de), 629.
HOMPESCH (le baron de), 147, 390.
HONORATI (le cardinal), 5, 84, 109, 122, 126, 137, 138, 160, 189, 192, 208, 212, 370.

J

JOSEPH II (l'empereur), 14, 124, 264, 280, 281, 288, 326, 334, 371, 372, 375.

K

KAGENECK (le comte de), 101, 181, 317, 421, 422, 423, 426.
KAUNITZ (le prince de), 14, 288, 399.
KEITH (lord), 627, 628, 683, 684.
KNESEVICH (le général), 559, 680.

L

LABIA, 396.
LABRADOR (le marquis de), 316, 319, 320, 444, 493, 516, 559, 614, 630, 636, 647, 649, 651, 662, 678.
LA ROCHEFOUCAULT le cardinal), 347.
LÉOPOLD II (l'empereur), 298, 300.
LITTA (le bailli comte Jules), 147.
LITTA (Mgr Laurent), 147, 148, 176, 183, 198, 306, 568, 576, 577, 629,
LIVIZZANI (le cardinal), 84, 114, 150, 166, 193, 208, 217, 229, 370,
LORENZANA (le cardinal), 40, 50, 51, 55, 57, 58, 73, 74. 84, 85, 104, 105, 110, 111, 112, 114, 150, 162, 163, 164, 167, 174, 219, 220, 229, 371, 494, 518, 614, 623, 651,
LOUIS XVI (le roi), 300.
LOUIS XVIII, 4, 13, 37, 42, 45, 53, 61, 69, 71, 72, 82, 83, 89, 103, 108, 128, 137, 141, 142, 159, 175, 197, 207, 221, 223, 246, 247, 252, 278, 394.
LOUIS (l'Infant don), 450, 651.
LOYOLA (S. Ignace de), 311.

M

MARIE-ANNE (S. A. R. l'archiduchesse), 260, 284, 313, 323, 324, 333, 485, 544, 558, 562, 594, 602, 624, 631.
MARIE (l'archiduchesse), 323.
MARIE-THÉRÈSE (l'impératrice), 51, 191, 280, 323, 371, 530.
MAROTTI (l'abbé), 262, 265.
MARSILI (le marquis de), 545.
MARTINIANA (le cardinal), 84, 91, 114, 150, 215, 283, 370, 596, 597, 598, 599, 606, 612, 614, 647, 683,
MASSÉNA (le général), 622, 623, 626, 643, 646, 650, 679.
MASSIMI (le marquis), 284, 579.
MATTEI (le cardinal), 5, 29, 30, 35, 36, 37, 38, 40, 42, 43, 46, 47, 48, 50, 51, 53, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 89, 90, 92, 93, 94, 95, 97, 98, 99, 100, 101, 103, 104, 105, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121,

122, 123, 125, 126, 127. 128, 129, 132, 133, 134, 135, 137, 138, 139, 140, 141, 144, 145, 146, 149, 150, 151, 152, 157, 158, 159, 161, 162, 163, 165, 166, 167, 168, 170, 171, 172, 174, 175, 176, 177, 181, 183, 188, 189, 190, 192, 193, 194, 196, 197, 200, 201, 203, 206, 207, 210, 212, 217, 219, 220, 221, 224, 225, 226, 227, 229, 232, 234, 235, 237, 238, 239, 241, 247, 283, 334, 342, 370, 403, 444, 526.
MAURY (le cardinal Sifrein), VI, VII, X, 13, 29, 37, 42, 43, 44, 45, 52, 53, 55, 57, 61, 69, 71, 77, 82, 83, 84, 89, 92, 102, 103, 108, 109, 117, 122, 123, 127, 128, 137, 141, 142, 143, 159, 163, 173, 175, 176, 192, 197, 207, 211, 212, 213, 218, 221, 222, 223, 229, 239, 244, 246, 247, 248, 250, 251, 252, 253, 263, 267, 274, 278, 371, 417, 563.
MAXIMILIEN (l'archiduc), 323.
MÉLAS (le général baron de), 497, 537, 560, 567, 600, 606, 609, 627, 634, 638, 656, 663, 664, 669, 672, 674.
MENDOZA (le cardinal), 347.
METTERNICH (le prince de), 551.
MICHAUD (le général), 669.
MIGAZZI (le cardinal) VII, 347.
MINTO (lord), 481, 684.
MIRABEAU (le comte de), 247.
MOLITERNO (le prince de), 643.
MONDRAGONE (le duc de), 614.
MONNIER (le général), 606, 617, 618, 621, 622, 623, 626, 639.
MONTFERRAT (le lieutenant-colonel de), 577.
MONTFRAULT (général baron de), 41, 81, 130, 131, 264, 274, 280, 287, 444, 496, 528.
MONTMORENCY (le cardinal), 347.
MOREAU (le général) 665.
MORONI (le chevalier), V, 245, 563.
MUZQUIZ (le marquis de), 6, 175, 184, 185, 187.
MYLIUS (le général baron de), 543, 554, 558, 562, 563, 566, 567, 577, 593, 594, 601, 604, 605, 606, 608, 610, 619, 638, 639, 640, 665, 679, 680, 684.

N

NAPOLÉON Voir Bonaparte.
NASELLI (le général don Diégo), 438, 461, 486, 491, 492, 519, 520, 530, 531, 548, 554, 568, 574, 577, 582, 583, 585, 586, 593, 594, 599, 600, 609, 610, 611, 617, 629, 630, 645, 652, 661, 662, 666, 667, 668,
NELSON (l'amiral), 52.
NIEMESGENOSS (l'abbé), 568, 594, 603.

O

ODESCALCHI (Mgr), 635, 646, 670.
ONCKEN (Wilhelm), 551.
OSASCO (le commandant), 517, 522.
OSTERMANN (le comte), 298,
OTTO (le général), 497.

OTTOLINI, 281.
OUDINOT (le général), 645.

P

PACCA (Mgr), 670.
PACCANARI (l'abbé), 340, 353, 485, 602, 631.
PAGET, 684.
PAIX (le prince de la), 422, 423, 425.
PALATINOW, 561.
PALFFY (le comte), 647.
PALMONI (le courrier), 622, 650.
PALOMBA (le vice-consul). 658.
PAPAFAVA (la comtesse), 640.
PARME (le duc de), 319, 490, 491.
PAUL Ier (le tsar), 147, 235, 559, 560, 602,
PELLEGRINI, 492.
PERGEN (Mgr), 372.
PESARO (le chevalier), 395.
PETRUCCELLI DELLA GATTINA, IX.
PIE IV (le pape), 128.
PIE VI (le pape), V, 6, 7, 10, 11, 12, 15, 38, 72, 86, 147, 155, 164, 169, 185, 187, 199, 213, 227, 228, 245, 251, 264, 288, 297, 298, 300, 302, 318, 368, 370, 372, 388, 415, 433, 521, 612, 627, 635, 679, 681, 684.
PIETRO (Mgr di), 629.
PIGNATELLI (le cardinal), 84, 113, 122, 163, 239, 378, 427, 463, 518, 519, 537, 541,
PIGNATELLI, neveu du précédent, 392, 397.
PLON (l'imprimeur), VI.
POLITI, 286.
PRIALI (Mgr), 670.

Q

QUERIERI (le prélat), 49.
QUINONES (de), 347.
QUIRINI ou QUERINI (le chevalier de), 274, 286, 322, 445, 497, 517, 518, 528, 545, 640, 641.

R

RADETSKY, 663, 666.
RADOVANI (le consul), 562.
RAINALDI (de), 641.
RANGONE (le marquis de), 545.
RANKE (von), IX, 246.
RANUZZI (le cardinal), 347.
REZZONICO (le prince), 263, 433.
RICARD (Mgr), VI, IX, 13, 43, 45, 62, 69, 77, 89, 109, 128, 142, 174, 192, 197, 207, 212, 223, 246, 252, 278.

RICCI, 579.
RIGANTI, 265.
RINUCCINI (le cardinal), 84, 122, 125.
RIVAROLA (le prélat), 570, 575, 576.
ROHAN (le cardinal), 347.
ROVERELLA (le cardinal), 84, 122, 125, 133, 138, 157, 200, 201, 202, 205, 211, 216, 217, 219, 224, 230, 235, 238, 265, 322, 333, 371, 373, 376, 413, 414, 416, 428, 429, 430, 431, 444, 445, 458, 460, 461, 462, 478, 483, 486, 492, 519, 520, 554, 581, 584,
RUFFO (le cardinal Fabrice), 37, 44, 52, 53, 63, 72, 84, 96, 114, 141, 150, 195, 238, 248, 261, 292, 314, 348, 353, 355, 371, 378, 397, 399, 417, 435, 436, 438, 444, 446, 518, 519, 520, 558, 572, 614, 619, 661, 682, 683, 684,
RUFFO (le nonce Louis), 8, 9, 13, 14, 35, 133, 135, 136, 141, 149, 215, 258, 259, 271, 276, 454, 477, 480, 522, 527, 604, 670.
RUSCONI (Mgr), 436.

S

SAINT-GERMAIN (le bailli de), 572.
SAINT-JULIEN (le comte de), 644.
SAINT-MARSAN (le marquis de), 595, 611, 612, 677.
SANTA-CROCE (le prince de), 645, 646.
SANTA-CROCE (la princesse de), 262.
SANTINI, 559.
SCHAFSKOI (le prince), 611.
SCHELLERSHEIM, 613.
SCHRATTENBACH (Mgr), 377, 648.
SCOTTI (le prélat), 265, 646, 647, 649.
SÉBASTIEN (don), 101, 105, 220.
SENTMANAT (le cardinal), 347.
SERMONETA (le duc de), 173, 219.
SERPOS (le marquis), 285.
SOLIGNAC (le général), 621, 622.
SOMAGLIA (le cardinal della), 5, 84, 122, 151, 159, 165, 166, 170, 172, 188, 192, 193, 196, 208, 224, 284, 323, 348, 353, 371, 458, 461, 462, 483, 487, 554, 581, 584, 628.
SOMMARIVA, 664.
SOUWAROW, 235, 282.
SPAGNOLINI (de), 600.
SPERONI (Mgr), 434.
SPINA (Mgr), 612, 628.
SQUILLACE (le marquis de), 452, 487.
STRASOLDO (Mgr), 659.

T

TALLEYRAND (le prince de), 6, 12, 175, 184, 185, 186, 187, 426, 662.
TESTAFERRATA (le prélat), 570.
THÉODOSE (l'empereur), 16.

THUGUT (le baron de), VII, VIII, IX et dans presque toutes les pièces du Recueil.
THURN (le comte de), 660.

U

URQUIJO (le chevalier de), 101, 170, 187, 316, 319, 426, 427, 651.
URUTIA (le marquis de), 422.
USCHAKO (l'amiral), 562.

V

VALENTI (le cardinal Louis-Gonzague), 5, 29, 30, 40, 45, 47, 48, 49, 50, 51, 53, 56, 58, 60, 61, 74, 75, 77, 79, 84, 92, 95, 98, 100, 106, 107, 110, 111, 112, 113, 130, 133, 134, 139, 140, 143, 145, 149, 150, 158, 159, 160, 161, 163, 168, 174, 181, 182, 189, 192, 193, 194, 195, 196, 200, 201, 202, 205, 206, 208, 209, 210, 211, 212, 216, 217, 219, 220, 221, 223, 224, 225, 226, 227, 229, 230, 232, 235, 238, 239, 241, 265, 342, 371, 376.
VALLAISE (le comte de), 614.
VIDONI (le prélat), 570, 576, 618, 620, 621, 622, 626, 670, 671,
VINCENTI (le cardinal Hippolyte), 5, 56, 57, 61, 71, 84, 111, 112, 114, 140, 149, 150, 151, 163, 173, 174, 219, 225, 226, 229, 371.
VISCONTI (le marquis), 53.
VOINOVICH (le général comte de), 557, 561, 562.
VOINOVICH (le comte Georges de), oncle du précédent, 562, 660, 661.
VUKASOVICH (le général), 497.

W

WAHRMUND (le docteur), VII.
WATTEL, 301.
WEISS (le docteur), VII, IX, 246.
WOLFSGRUBER (le P.), VII.
WYNDHAM (le ministre), 532.

Y

YORK (le cardinal duc d'), 43, 46, 48, 63, 84, 88, 122, 371.

Z

ZACH (le général), 663, 666.
ZAMBONI (le P.), 492.
ZELADA (le cardinal de), 84, 112, 118, 174, 193, 194, 216, 229, 370.
ZIUCCI (Mgr), 670.
ZURLO (le cardinal), 347.

TABLE DES CHAPITRES.

CHAPITRE PREMIER. — I. Document expliquant la situation de l'Église en 1797-1798. Cardinaux papables. Sages dispositions concertées entre Pie VI et les cardinaux. Bulle consistoriale *Christi Ecclesiae regendae munus*... du 30 décembre 1797. — II. Le nonce Louis Ruffo à Vienne. Ses lettres au premier-ministre baron de Thugut, 3 février et 1 mars 1798. Constitution apostolique *Quum nos superiori anno*... du 13 novembre 1798. Mort de Pie VI à Valence, 29 août 1799. Venise désignée comme lieu de réunion du futur conclave. — III. Dispositions favorables de l'empereur d'Allemagne, maître de Venise. Lettre du Sacré-Collège à François II, 8 octobre 1799. Rapports de Thugut a l'empereur, 23 octobre et 26 novembre 1799. — IV. *Instruction et direction* destinées au cardinal Herzan. — V. *Instruction secrète* complémentaire remise au cardinal Herzan. *L'exclusive absolue et formelle* frappe les cardinaux *Gerdil*, *Caprara*, *Antonelli*, *Maury et ceux de la maison Doria*. Le cardinal *Mattei* est le candidat de la Cour de Vienne; s'il échouait, ce serait le cardinal *Valenti*. — VI. Rapport de Thugut à l'empereur, 27 novembre 1799 1

CHAPITRE DEUXIÈME. — I. Une page du cardinal Consalvi sur les vues de la Cour de Vienne. Première dépêche de Herzan à Thugut, Venise 11 décembre 1799. Le cardinal Mattei apprécié par le cardinal Maury. Herzan à Thugut, 14 décembre 1799. — II. Herzan à Thugut, 18 décembre 1799. L'élection du cardinal Bellisomi est probable. — III. Herzan à Thugut, 21 décembre. L'élection de Bellisomi est imminente. Éloge de ce cardinal par Herzan. Le cardinal Ruffo apprécié par Herzan. — IV. Herzan à Thugut, 24 décembre 1799. Nomination préventive aux charges attribuée à Bellisomi. Lettre réservée autographe de Herzan à Thugut, 25 décembre 1799. — V. Lettre du prince de Colloredo-Mannsfeld à Herzan, Vienne 28 décembre 1799. Dépêche de Thugut à Herzan, 25 décembre 1799, Extrait d'une lettre de Maury à Louis XVIII, en date du 28 décembre 1799 37

CHAPITRE TROISIÈME. — I. Herzan à Thugut, 1 janvier 1800. Réponse de Herzan à la dépêche ministérielle du 25 décembre 1799, 2 janvier 1800. — II. Herzan à Thugut, 4 janvier : dépêche officielle et lettre *rés rvée* autographe. Extraits de la correspondance de Maury avec Louis XVIII. — III. Herzan à

Thugut, 8 janvier : la question des Légations soulevée par le cardinal Caprara. Herzan à Thugut, 11 janvier : dépêche officielle et lettre confidentielle autographe. Herzan à Thugut, 13 janvier. — IV. Instructions de Thugut à Herzan, Vienne, 7 janvier 1800. 71

CHAPITRE QUATRIÈME. — I. Herzan à Thugut, 15 janvier 1800 : Rapport, Annexe, *Réservée* autographe. — II. Extrait d'une lettre de Maury à Louis XVIII (18 janvier). Herzan à Thugut, 18 janvier. Annexes du 22 janvier. Communication du cardinal Herzan au Sacré-Collège, datée du 9 janvier. — III. Herzan à Thugut et Maury à Louis XVIII, 25 janvier. — IV. Thugut à Herzan, 18 janvier. Herzan à Thugut, 29 janvier 1800. 103

CHAPITRE CINQUIÈME. — I. Herzan à Thugut, 1er février 1800. Maury à Louis XVIII, 1er février. — II. Thugut à Herzan, 1er février. Herzan à Thugut, 5 février : rapport, annexe, *réservée* non autographe. — III. *Mémoire* remis à Herzan par la minorité du conclave. Une note des *Mémoires* du cardinal Consalvi. — IV. Herzan à Thugut, 8 février. Maury à Louis XVIII, 8 février. — V. Herzan à Thugut, 10, 11, 12 février. Lettre du roi d'Espagne au Sacré-Collège. — VI. Herzan à Thugut, 15 février. Maury à Louis XVIII, 15 février . . 137

CHAPITRE SIXIÈME. — I. Dépêche de Thugut à Herzan, 15 février. Deux annexes de la même date. — II. Note du prince de Talleyrand au marquis Ignace de Muzquiz, ambassadeur d'Espagne à Paris, 18 février. Herzan à Thugut, 19 février, 21 février; deux annexes du 22 février. — III. Herzan à Thugut, 26 février. — IV. Herzan à Thugut, 28 février. Liste des votes recueillis par les dix cardinaux-candidats. Une lettre du roi des Deux-Siciles, 22 novembre 1799. Post-scriptum du 1er mars annexé au rapport du 28 février. Maury à Louis XVIII, 1er mars 1800 175

CHAPITRE SEPTIÈME. — I. Herzan à Thugut, 5 mars. Herzan à Thugut, 8 mars. Extraits des *Mémoires* de Consalvi et de Maury au sujet de l'exclusive donnée au cardinal Gerdil. — II. Herzan à Thugut : Dépêche et P. S. du 11 mars. *Réservée* du 12 mars, annexée à la dépêche de la veille, et *P. S. autographe*. — III. Élection de Chiaramonti qui devient Pie VII : Herzan à Thugut, 14 mars. Herzan à l'empereur François II, 14 mars. Première lettre de Pie VII à François II, 14 mars. — IV. Une habile combinaison amène l'accord de la majorité et de la minorité sur la personne de Chiaramonti. — V. Thugut à Herzan. — V. Thugut à Herzan, dépêche du 15 mars 1800 . 213

CHAPITRE HUITIÈME. — I. Herzan à Thugut, 15 mars. Herzan à Thugut, 19 mars; dépêche et lettre *réservée*. Lettre de Pie VII à François II, 22 mars. Herzan à Thugut, 22 mars; dépêche et annexe. — II. Couronnement de Pie VII. Lettre autographe de Herzan à Thugut, 24 mars, sur la situation politique. Herzan à Thugut, 29 mars. Rapport et lettre autographe. — III. Thugut à Herzan, expédition volumineuse en date du 26 mars : Dépêche, quatre annexes, post-scriptum. — IV. Thugut à Herzan. Lettre sur le rétablissement éventuel de la Compagnie de Jésus par Pie VII, 26 mars. Thugut à Herzan. Lettre sur l'entrée en religion de la sœur de l'empereur, l'archiduchesse Marie-Anne 260

CHAPITRE NEUVIÈME. — I. Première lettre de l'empereur François II au Saint-Père, Vienne 26 mars 1800. Décret du roi d'Espagne à l'occasion de l'élection de Pie VII, Aranjuez 29 mars. Extrait des Instructions remises par M. de Urquijo au marquis de Labrador, nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près le Saint-Siège. — II. Herzan à Thugut, dépêche et lettre autographe du 2 avril. Lettre de Pie VII au cardinal Herzan, 5 avril. Lettre de Herzan au Saint-Père, 5 avril. Lettre de Pie VII à François II, 5 avril. Herzan à Thugut : dépêches des 5, 9 et 12 avril. — III. Herzan à Thugut : dépêche du 19 avril. Herzan à Thugut : dépêche et lettre autographe du 20 avril. — IV. Herzan à Thugut, 23 avril. Lettre *autographe* de Pie VII à l'empereur François II, 20 avril 316

CHAPITRE DIXIÈME. — I. Thugut à Herzan, dépêches des 12 et 16 avril. Annexes. Lettre de Thugut à Pie VII, 16 avril. — II. Herzan à Thugut, 26 avril. Rapport et lettre *réservée*. Thugut à Herzan, 19 avril. Herzan à Thugut, 30 avril. — III. Thugut à Herzan, 23 avril. Herzan à Thugut, 3 mai. Thugut à Herzan, 26 avril. Lettre de l'empereur au pape, 25 avril. Thugut à Consalvi, 25 avril. Thugut à Herzan, 27 avril : lettre *autographe*, annexe. Herzan à Thugut, 5 mai : dépêche, annexe, lettre *autographe* et autre lettre *réservée*. — IV. Herzan à Thugut, 7 mai : dépêche et annexes. Thugut à Herzan, 30 avril. Herzan à Thugut, 10 mai . . 361

CHAPITRE ONZIÈME. — I. Herzan à Thugut, 10 mai. Herzan à Thugut, 14 mai : dépêche, *lettre réservée*, autre dépêche. — II. Ghisilieri à Thugut, 14 mai. Thugut à Ghisilieri, 21 mai. — III. Ghisilieri à Thugut, 17 mai. — IV. Ghisilieri à Thugut, 21 mai. Herzan à Thugut, 21 mai. 402

CHAPITRE DOUZIÈME. — I. Herzan à Thugut, 24 mai. Ghisilieri à Thugut, 24 mai. — II. Thugut à Ghisilieri, 17 mai. Thugut

à Herzan, 17 mai. — III. Le nonce Ruffo à Consalvi, 24 et 28 mai : extraits de dépêches chiffrées. — IV. Herzan à Thugut, 28 mai. Ghisilieri à Thugut, 28 mai. Herzan à Thugut, 31 mai. Ghisilieri à Thugut, 31 mai 454

CHAPITRE TREIZIÈME. — I. Ghisilieri à Thugut, Venise, 2 juin. Herzan à Thugut, Venise, 4 juin. Pie VII à Herzan, Saint-Georges-le-Majeur, 4 juin. Pie VII à Thugut, Saint-Georges-le-Majeur, 5 juin. — II. Pie VII à François II, Saint-Georges-le-Majeur, 5 juin. Ghisilieri à Thugut, Venise, 5 juin. Ghisilieri à Thugut, Venise, 6 juin. — III. Thugut à Ghisilieri, 31 mai. Herzan à Thugut, Venise 7 juin. — IV. Thugut à Herzan, 31 mai. Ghisilieri à Thugut, Saint-Pierre in Volta, 10 juin. Herzan à Thugut, Venise, 11 juin. — V. Ghisilieri à Thugut, Porto-Quieto, 12 juin. Ghisilieri à Thugut, Daila, 15 juin. Ghisilieri à Thugut, Pesaro, 17 juin. Ghisilieri à Thugut, Pesaro, 18 juin 495

CHAPITRE QUATORZIÈME. — I. Ghisilieri à Thugut, Pesaro, 19 juin. Ghisilieri à Thugut, Ancône, 22 juin. — II. Ghisilieri à Thugut, Tolentino, 26 juin. Ghisilieri à Thugut, Foligno, 29 juin. — III. Ghisilieri à Thugut, Civita-Castellana, 3 juillet. Proclamation de la Junte suprême du gouvernement provisoire romain, 21 juin. Notification des trois cardinaux-commissaires aux Romains, 22 juin; publication d'une lettre du pape à la Commission des trois, en date de Venise, 22 mai. Proclamation de don Diégo Naselli aux Romains, 22 juin. — IV. Note de Consalvi au marquis de Ghilislieri, Lorette, 24 juin. Réponse de l'envoyé impérial. Deux annexes : Lettre de Ghisilieri aux commissaires civils d'Ancône et de Pérouse, 24 juin, Proclamation de ces deux fonctionnaires. Lettre de Consalvi à Ghilisieri, Lorette, 25 juin. 547

CHAPITRE QUINZIÈME. — I. Ghisilieri à Thugut, Rome, 5 juillet. Ghisilieri à Thugut, Rome, 10 juillet. — II. Lettre de Pie VII à l'empereur François II, 5 juillet. Ghisilieri à Thugut. Rome, 12 juillet, 16 juillet, 19 juillet, 23 juillet. — III. Ghisilieri à Thugut, Rome, 26 juillet, 30 juillet. — IV. Thugut à Ghisilieri, Vienne 16 juillet. Ghisilieri à Thugut, Rome 2 août. 592

CHAPITRE SEIZIÈME. — I. Ghisilieri à Thugut, 6 août, 13 août. — II. Ghisilieri à Thugut, 16 août : rapport officiel et lettre intime. Ghisilieri à Thugut, 20 août. — III. Ghisilieri à Thugut, 23 août : rapport et annexe. Lettre de Pie VII à François II, 23 août. Lettre de Pie VII à Thugut, 23 août. — IV. Ghisilieri à Thugut, 27 août, 30 août 1800 642

202

65990